PQ
6001
R5

# REVUE HISPANIQUE

# REVUE HISPANIQUE

*Recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais*

DIRIGÉ PAR

**R. FOULCHÉ-DELBOSC**

TOME LIII

1921

Reprinted with the permission of the original publishers

KRAUS REPRINT LTD.
VADUZ
1965

Printed in Germany

FRAY LUIS DE LEON

Portrait tiré du recueil de Curtius

*Virorum illustrium ex Ordine Eremitarum D. Augustini Elogia*

# LUIS DE LEON

(1528-1591)

En préparant cet ouvrage, j'ai trouvé des concours généreux et loyaux auxquels il m'est bien agréable de rendre hommage. Que le personnel des bibliothèques d'Espagne où j'ai toujours été si aimablement accueilli, en particulier D. Francisco Rodríguez Marín, directeur, et D. Julián Paz, chef du département des manuscrits de la Biblioteca Nacional de Madrid; D. Pedro Longás, bibliothécaire de l'Académie de l'Histoire ; le R. P. Alonso Getino, bibliothécaire des Dominicains de Madrid; D. Juan Larrauri, bibliothécaire de l'Université de Salamanque ; D. Sâturnino de Rivera, archiviste de Valladolid; le R. P. Diodoro Vaca, bibliothécaire des Augustins de Valladolid ; ainsi que M. l'abbé Havard, supérieur de l'École de Théologie de Chartres ; D. Miguel de Unamuno, de Salamanque ; D. Juan Ruiz Fuente, l'aimable pasteur de la paroisse de Belmonte ; D. Francisco Maldonado, professeur à Valladolid, et surtout le R. P. Gregorio de Santiago Vela, qui a bien voulu me faire profiter, avec une entière libéralité, de la connaissance approfondie qu'il possède de tout ce qui se rapporte à son illustre frère en religion, trouvent ici l'expression de ma gratitude.

Il me reste à donner quelques explications sur la façon dont j'ai conçu mon travail.

C'est de propos délibéré que je me suis écarté du plan traditionnel adopté pour de pareilles études : aussi dois-je prier le lecteur, qui désirera me comprendre, de vouloir bien se

donner la peine de lire mon livre dans l'ordre où il a été composé, sans faire un choix entre les chapitres.

J'ai rompu également avec la méthode qui consiste à citer les textes ou les documents dans la langue où ils ont été écrits. L'abondance de ces citations, tirées pour la plupart de publications qu'il est facile de se procurer, aurait fait double emploi et transformé mon volume en un recueil accessible aux seuls polyglottes : je me suis donc donné la peine de les traduire presque toutes, sans m'astreindre à signaler la langue de l'original. Il suffira de dire que tous les textes tirés de la collection désignée par le nom de *Opera* sont en latin ; que tous ceux empruntés à la collection que désigne le mot *Obras*, sont en espagnol ainsi que les procès-verbaux de l'Université de Salamanque ou de l'Inquisition : ces procès-verbaux sont généralement incorrects et j'ai essayé, en les traduisant, de respecter ces incorrections qui sont un gage d'authenticité.

Je n'ai pas donné la bibliographie complète de Luis de Leon, me réservant de le faire plus tard.

Qu'il me soit permis, en terminant, de déclarer que j'ai toujours eu la préoccupation de rester absolument impartial et que, si les jugements que j'ai dû porter peuvent contrister quelques lecteurs, je les prie de croire que je ne les ai formulés qu'après réflexion et avec la plus entière bonne foi. En abandonnant aux inévitables critiques du public le fruit d'un labeur de plusieurs années, la seule chose qui pût m'être pénible serait de passer pour avoir obéi à d'autres suggestions que celles de la vérité.

Adolphe Coster.

## PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

Archivo H. H.-A. : *Archivo Histórico Hispano-Agustiniano y Boletín oficial de la Provincia del Smo. Nombre de Jesus de Filipinas.*

B. N. M. : Biblioteca Nacional de Madrid.

Blanco, *op. cit...*: *Fr. Luis de Leon. Estudio biográfico del insigne poeta agustino. Obra póstuma del M. R. P. Fr. Francisco Blanco García de la misma orden. Madrid*, 1904.

*Doc...*: *Colección de Documentos inéditos para la historia de España, t. X et XI.* — Dans ces deux volumes sont reproduites presque intégralement les pièces du procès de Luis de Leon contenues dans les manuscrits 12.747 et 12.748 de la Biblioteca Nacional de Madrid. Après le tome et la page des *Documentos*, j'ai indiqué le folio correspondant du manuscrit, sans tomaison lorsqu'il s'agit du ms. 12.747, et en désignant par le chiffre II le ms. 12.748. Ainsi la référence : *Doc. t. X, p.* 180 ; *f.* 130 *r.* doit se lire : *Colección de Documentos, etc., t. X, p.* 180 ; *ms.* 12.747, *folio* 130 *recto.* La référence : *Doc. t. XI, p.* 347 ; *II, f.* 263 *v.* doit se lire : *Colección de Documentos, etc... t. XI, p.* 347 ; *ms.* 12.748, *folio* 263, *verso.*

Getino, *op. cit...* : *Vida y Procesos del Maestro Fr. Luis de Leon por el P. Fr. Luis G. Alonso Getino, O. P.-Salamanca*, 1907.

Gregorio de Santiago : *Ensayo...* : *Ensayo de una Biblioteca Ibero-Americana de la Orden de San Agustín por el P. Gregorio de Santiago Vela. Madrid.* (En cours de publication.)

Mendez, *op. cit...*: *Vida de Fray Luis de Leon* du P. Mendez, publiée dans la *Revista Agustiniana*, tt. I-III.

Muiños, *op. cit...*: *Fr. Luis de Leon y Fr. Diego de Zuñiga. Estudio histórico-crítico por el M. R. P. Fr. Conrado Muiños Sáenz de la orden de San Agustin. Obra Póstuma precedida de la necrología del autor. El Escorial*, 1914.

*Obras...*: *Obras del M. Fr. Luis de Leon, de la orden de San Agustín, reconocidas y cotejadas con varios manuscritos auténticos por el P. M Fr. Antolin Merino de la misma orden. Madrid, tt. I-VI.*-1804-1816. Je désigne aussi cette collection par le nom de *Merino.*

Opera...: *Mag. Luysii Legionensis Augustiniani divinorum librorum*

*primi apud Salmanticenses Interpretis Opera nunc primum ex mss. ejusdem omnibus PP. Augustiniensium studio edita. Salmanticae*, 1891-1895. (Sept volumes contenant les œuvres latines de Luis de Leon.)

Procès de Grajar, de Gudiel, de Martinez...: Manuscrits 12.748, 12.751 et 12.750 de la Biblioteca Nacional de Madrid.

Reusch, *op. cit... : Luis de Leon und die spanische Inquisition von Dr. Fr. Heinrich Reusch. Bonn*, 1873.

Tejada, *op. cit...: Vida de Fray Luis de Leon por D. José Gonzalez de Tejada. Madrid*, 1863.

# LUIS DE LEON

(1528-1591)

Bien como la ñudosa
carrasca en alto monte desmochada
con hacha poderosa,
que de ese mismo hierro que es cortada
cobra vigor y fuerzas renovada.
(*Exposicion de Job.* c. 8, v. 20.)

« Tel le chêne noueux, sur une haute montagne, émondé par une puissante cognée, tire du fer même qui l'a coupé une vigueur et une force nouvelles. »

## CHAPITRE PREMIER

### BELMONTE. — LA FAMILLE DE LEON [1].

De la station de Socuellamos, à 187 kilomètres de Madrid, sur la ligne d'Alicante, une route défoncée par de fré-

1. Les données que l'on possède sur la famille de Leon proviennent : 1° du procès intenté à Luis de Leon par le Saint-Office (1572-1576), conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid, ms. 12.747 et 12.748, et publié en 1847 par Miguel Salvá et Pedro Sainz de Baranda dans les t. X, (pp. 1-575) et XI (pp. 1-358) de la *Colección de Documentos inéditos para la historia de España*; 2° de l'*Historia / del Conuento de / S. Avgvstin de / Salamanca. / Compuesta por el / P. M. F. Thomas de Herrera, / Calificador de la Suprema, / Prior que fue del mesmo / Conuento. Dedicada / Al Il$^{mo}$ y R$^{mo}$ S. D. Diego de Arze / Reinoso, Obispo de Plasencia, / y Inquisidor General / de España. / Con Privilegio / En Madrid / Por / Gregorio Rodriguez / Impressor de libros. / Año de*

quents charrois, monte au nord, dans la direction de Cuenca, à travers la Manche d'Aragon.

De tous côtés, à perte de vue, s'étend la plaine sans arbres, couverte d'abord d'immenses vignobles, puis de vastes champs de céréales, que piquent çà et là des pinèdes ou de rares bois de chênes verts. Point de villages en vue ; mais, séparés par de grandes distances, de gros bourgs ou de petites villes, anciens lieux de refuge des paysans aux premiers temps de « la reconquête ».

A gauche coule l'Osa, à droite le Zancara qui en recueille les eaux avant de se jeter dans le Guadiana.

A 32 kilomètres de Socuellamos, à droite, une modeste colline porte la petite ville de Belmonte [1] où donne accès une

1652 ; 3° de la biographie de Luis de Leon composée par l'Augustin Francisco Mendez, collaborateur du célèbre P. Florez. Cette biographie, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire à Madrid, fut publiée par le P. Camara, dans la *Revista Agustiniana*, t. I, II, III, en 1881-1882. Le P. Mendez travailla toute sa vie à élever ce monument à la gloire de Luis de Leon ; mais il le fit sans esprit critique : les documents qu'il recueillit sur sa généalogie, et que l'on ne connaît que par lui, sont empruntés en majeure partie à des mémoires rédigés, sans doute, au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle, par ordre des héritiers des majorats fondés par la famille de Leon. Mendez (vol. III, p. 126, n. 1) cite en effet : « l'arbre généalogique imprimé dans le Mémoire sur la tutelle et la possession du Majorat du Licencié Juan de Leon en la ville de Belmonte, formé par D. Miguel Ignacio Aramburu » auquel il semble renvoyer fréquemment, sans toutefois le désigner clairement. Il parle également d'un « Mémoire des services de José Miguel Ponce de Leon y Bobadilla, VIII[e] Seigneur de la ville de Puerto-Lope » (vol. III, p. 129, n. 1) ; 4° de la courte notice jointe par Francisco Pacheco au portrait de Luis de Leon, dans son *Libro de descripcion de verdaderos Retratos, de Ilustres y Memorables varones... En Sevilla* 1559 (publié en 1886 à Séville) ; 5° des documents publiés par Gonzalez de Tejada dans sa *Vida de Fray Luis de Leon* (Madrid, Fortanet, 1863).

1. Belmonte, ville de 2.600 habitants, appartient à la province de Cuenca. La région dans laquelle elle se trouve se nommait, jusqu'au XVI[e] siècle, Mancha de Montearagon à cause de la chaîne de montagnes qui sépare Chinchilla du royaume de Valence et qui s'appelait Sierra

antique porte fortifiée. Des rues escarpées conduisent à un plateau sur lequel se trouvent l'église et l'ancien palais des marquis de Villena, aujourd'hui transformé en couvent.

Sur une hauteur voisine, séparée par un étroit ravin, se dresse, intact en apparence, l'imposant château fort que fit élever au XV[e] siècle Juan Pacheco, premier marquis de Villena.

Lorsqu'après en avoir franchi la première enceinte, on monte aux créneaux du donjon, le regard embrasse un immense panorama. Par-dessus les champs, les guérets jaunâtres, les terres brunes récemment labourées, le vert sombre des pampres, les bosquets de chênes ou de pins, l'œil atteint, à l'horizon, de légères ondulations de terrain qui s'estompent dans une vapeur bleuâtre.

Point de reliefs brutaux qui inquiètent, point de couleurs trop vives qui excitent ou fascinent la vue : de ce paysage d'une coloration discrète se dégage une sensation de calme, de sécurité, de bien-être ; dans ces plaines où le danger ne saurait surgir sans être prévu, sans qu'on ait eu le temps de se mettre en garde, où le ciel même paraît s'abaisser pour se rendre accessible aux hommes, il semble plus facile qu'ailleurs à l'esprit de garder son équilibre, d'exercer ses facultés critiques, et plus aisé de conserver son bon sens.

L'altitude considérable de ce plateau, qui n'est pas moindre de 600 mètres, y rend la température de l'été supportable : c'est au mois de juillet que Don Quichotte se met en route pour la première fois en quête d'aventures et qu'il engage contre les moulins à vent de la Sierra de Molinos, près de Campo de Criptana, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest

---

de Montearagon. (V. Fermin Caballero, *Manual Geográfico y Administrativo*, Article *Mancha*, et Madoz, *Diccionario Geográfico Estadistico-Histórico de España*, t. XI, p. 172). Par abréviation on l'appela Mancha de Aragón.

de Belmonte, le combat qui devait si mal tourner pour lui. C'est au mois d'août que Sancho Panza s'apprête à se rendre en ambassade auprès de Dulcinée dans son village du Toboso, à huit lieues à l'ouest de Belmonte. C'est en été qu'on aime à se représenter le Chevalier de la Triste Figure et son fidèle écuyer, devisant paisiblement sur les routes poudreuses, tandis que leurs ombres s'allongent ou s'élargissent tour à tour sur la cime dorée des épis de blé mûr ou les ceps chargés de pampres.

Mais l'hiver est rude : la pluie transforme les routes en ornières boueuses et la neige couvre le sol d'un épais manteau. Lorsque le ciel est gris, le paysage devient d'une tristesse infinie. Mais par les belles nuits l'armée des étoiles, que le vent semble faire vaciller, se déploie dans un firmament sans limites avec une incomparable splendeur.

C'est une race solide, énergique et vaillante qui habite la région, peuple de soldats qui l'a conquise comme en témoignent les forteresses voisines, qui jalonnent cette antique frontière, élevées par les ordres militaires [1] ou par la puissante famille des Pachecos [2].

Henri III de Castille avait fait don à Juan Fernandez Pacheco de la ville de Belmonte et de la contrée environnante (16 mai 1398) pour récompenser le dévouement dont ce noble Portugais avait fait preuve envers la reine Beatriz, et qui lui avait coûté la perte de ses biens. Celui-ci les transmit de son vivant à sa fille Maria Pacheco, qui épousa Alfonso Tellez Giron dont elle était la tante. D'après le contrat de mariage, le fils aîné devait s'appeler Pacheco. Les deux époux constituèrent Belmonte en majorat pour leur fils aîné Juan Pa-

1. Alcazar de San Juan, Quintanar de la Orden sont des forteresses de l'Ordre de San Juan.

2. Voir Fernandez de Bethencourt, *Historia genealógica y heráldica de la monarquia española, etc.* Madrid, 1897-1912. T. II, pp. 146 et suivantes.

checco. A leur mort, ils furent enterrés dans l'église paroissiale de San Bartolomé de Belmonte où l'on peut voir encore leurs statues dans le chœur.

Juan Pacheco naquit à Belmonte en 1419 : créé marquis de Villena par Juan II en 1445, élu grand maître de l'ordre de Saint-Jacques en 1467, fait duc d'Escalona, en 1472, par Henri IV, il mourut au siège de Trujillo en 1474. Il joua un rôle politique des plus importants[1].

Bien qu'il ait été enterré près de Ségovie, au monastère du Parral qu'il avait fondé, il semble avoir éprouvé pour Belmonte une réelle prédilection.

En 1457, il céda son palais à l'hôpital San Andrés qu'avait fondé son aïeul maternel, et le fit reconstruire en 1472.

En 1459, il obtint du Pape Pie II l'érection en collégiale de la paroisse San Bartolomé, qu'il reconstruisit presque entièrement et qu'il orna des statues funéraires de ses parents

Un monastère de franciscains, un autre de franciscaines, et un troisième de dominicaines furent également établis par lui dans la capitale de son majorat.

Ce fut lui encore qui fit bâtir, à l'est de Belmonte, l'imposante forteresse dont il confia le commandement à un certain Alvar Fernandez de Leon I[2]. La construction du château,

1. Sur Juan Pacheco, voir Fernandez de Bethencourt, *op. cit.* T. II, pp. 177-178.

2. Plusieurs membres de la famille de Leon portant les mêmes prénoms de Lope, Luis, Juan, Francisco ou Antonio, il a paru nécessaire, pour éviter des confusions faciles, de les distinguer par des chiffres romains. Son arrière-arrière-petit-fils, Luis de Leon, l'appelle *Pero* et non *Alvar :* « Le père de celui-ci (Lope de Leon I), mon bisaïeul (en réalité son trisaïeul), s'appelait Pero Fernandez de Leon ; le premier Seigneur de Belmonte l'amena avec lui dans cette localité, et il y fut gouverneur de la forteresse sa vie durant : c'était l'homme le plus considérable du pays et le plus pur de race, au sens que le monde donne à ce mot *pur*, comme, s'il est nécessaire, je le prouverai suffisamment. » *(Doc.*, t. X, p. 386, f. 244 v.) Mais son petit-fils Gomez Fernandez de Leon l'appelle *Alvar Fañez* ou *Fernandez de Leon.* (*Doc.*, t. X, p. 164,

et, plus tard, l'érection de la paroisse en collégiale [1], avaient donné à Belmonte une importance assez considérable, pour qu'à la mort du gouverneur [2], sa famille continuât d'y résider.

La femme d'Alvar Fernandez de Leon I, ELVIRA [3], était sans doute de race juive : c'est ce que laisse supposer la déposition de leur petit-fils, Gomez Fernandez de Leon, qui déclara, devant le Saint-Office, qu'Alvar Fernandez était un noble montagnard, mais que ses autres grands-parents et parents étaient des convertis [4]. Cette affirmation est d'autant plus intéressante que Gomez, centenaire lorsqu'il déposait [5], le 15 mars 1529, avait certainement connu longtemps ses grands-parents, puisque Alvar Fernandez I vivait encore en 1482.

De l'union d'ALVAR et d'ELVIRA naquirent cinq fils :

1° Juan de Leon I, qui épousa Leonor Gomez de la Camara, d'une famille de convertis, et alla vivre à Ocaña, auprès d'Alonso Gonzalez de la Camara, son beau-frère [6] ;

---

f. 8 v.) Le P. Mendez le nomme, à tort comme on verra, Alvar Fernandez *Ponce* de Leon et prétend qu'il était cousin d'Alfonso Tellez Giron. (Mendez, vol. III, p. 126, n° 8.)

1. Voir le ms. Dd. 90 n° 13.071 de la Biblioteca Nacional de Madrid; *Noticia de la fundacion de la Colegiata de Belmonte*, p. 315.

2. Il fit son testament le 6 août 1482. (Mendez, vol. III, p. 126, n° 8.)

3. Le P. Mendez l'appelle, à tort, « Elvira de Guadalfaxara... née à Zamora, fille de D. Pedro Guadalfaxara et de Doña Maria de Cordoba y Aguilar ». (Mendez, vol. III, p. 126, n° 8.)

4. « Quant à Alvar Fernandez de Leon, il avait ouï dire qu'il était noble montagnard (hidalgo de la montaña) et que ses autres grands-parents et parents étaient des convertis. » (*Doc.*, t. X, p. 164, f. 8 v.)

5. « Il dit être âgé de cent ans. » (*Doc.*, t. X, p. 163, f. 8 v.)

6. *Doc.*, t. X, pp. 163-164, f. 8 v. Cette famille de la Camara était peut-être originaire de Belmonte, Camarra étant le nom d'un ruisseau des alentours. (V. Mendez, vol. III, p. 133, n° 40.) Leonor et Juan eurent un fils, Gomez Fernandez de Leon, qui vint habiter Belmonte ainsi que ses quatre enfants : Francisco de Leon I, Juan de Leon II, Leonor Gomez, épouse de Rui Gomez, et Catalina Fernandez, épouse d'Alonso de Villanueva. (*Doc.*, t. X, p. 164, f. 8 v.)

2º Alvar Fernandez de Leon II [1], marié à Juana Rodriguez, elle aussi d'une famille de convertis [2];

3º Gonzalo de Leon I, et

4º Alonso de Leon, habitants de Belmonte [3];

5º Lope de Leon I, fixé lui aussi à Belmonte [4];

LOPE DE LEON I épousa LEONOR DE VILLANUEVA, sœur de Juana Rodriguez [5]; il en eut neuf enfants :

1º Alvar Hernandez de Leon, célibataire, âgé, en 1510, de cinquante ans et Vingt-et-un de Belmonte, né par conséquent vers 1460 [6];

2º Le licencié Pedro de Leon, célibataire, collégial du Collège de l'Archevêque, âgé de quarante-huit ans en 1510, né vers 1462 [7];

3º Gonzalo de Leon II, né vers 1465, mort à vingt-deux ans, vers 1487 [8];

4º Maria de Leon [9], âgée, en 1510, de quarante ans, et veuve de Juan de Ucles, née vers 1470;

---

1. Juana, le 16 décembre 1510, déclare être âgée de soixante-dix ans, et veuve d'Alvar Fernandez de Leon mort depuis dix ans. (*Doc.*. t. X, p. 159, f. 6 v.) Mais Gomez Fernandez de Leon donne, par erreur sans doute, à son oncle par alliance le nom de *Gomez* au lieu de celui d'*Alvar*. (*Doc.*, t. X, p. 164, f. 8 v.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 164, 155 et 159, f. 8 v. ; 4 v. ; 6 v. Alvar vivait encore en 1510 ; il était défunt en 1529. (*Doc.*, t. X, p. 164, f. 8 v.) Il habitait Ocaña, peut-être depuis la condamnation de sa femme par le Saint-Office, en 1512. (*Doc.*, t. X, p. 161, f. 7 v.)

3. Défunts en 1529. (*Doc.*, t. X, p. 164, f. 8 v.)

4. Défunt en 1529. (*Doc.*, t. X, p. 164, f. 8 v.)

5. Juana Rodriguez avait épousé Alvar Fernandez de Leon, frère de Lope de Leon I.

6. *Doc.*, t. X, p. 153, f. 4 v. On appelait Vingt-et-Un, d'après leur nombre, les magistrats municipaux de certaines villes d'Espagne : ces charges étaient héréditaires et vénales.

7. *Doc.*, t. X, pp. 153, 158 et 385, f. 4 v. ; 6 r. ; 244 r.

8. *Doc.*, t. X, p. 154, f. 4 v.

9. *Doc.*, t. X, p. 154, f. 4 v.

5° GOMEZ HERNANDEZ DE LEON [1], propriétaire, époux de LEONOR DE TAPIA I [2], âgé, en 1510, de trente-cinq ans, né vers 1475;

6° Le licencié Juan de Leon II, chanoine trésorier de Belmonte, âgé, en 1510, de trente-quatre ou trente-cinq ans, né vers 1475 ou 1476 [3];

1. *Doc.*, t. X, pp. 154, 172, f. 4 v. ; 11 r. Le 15 avril 1572, il était défunt, ainsi que sa femme. (*Doc.*, t. X, pp. 180-181, f. 130 r.)

2. Mendez (vol. III, p. 127, n° 10) l'appelle, à tort, Leonor de Avila et dit qu'elle était fille de Pedro de Avila, de la famille des seigneurs de San Roman, ancêtres des marquis de Velada.

3. *Doc.*, t. X, p. 154, f. 4 v. En 1529, il dépose devant le Saint-Office de Belmonte qu'il a cinquante ans. (*Doc.*, t. X, p. 165, f. 8 v. - 9 r.) Il obtient, le 9 novembre 1527, l'autorisation royale de fonder un majorat, soit de son vivant, soit après sa mort. (Mendez, vol. III, p. 132, n° 38.) Il crée en effet ce majorat en 1545, par acte passé devant Sebastian Ramirez, notaire de Belmonte, en faveur de son neveu, le docteur Francisco de Leon II. (Mendez, vol. III, p. 132, n° 39.) Dans cet acte il énumère les biens hypothéqués à cet effet « qui sont les maisons bourgeoises qu'il avait à Belmonte, les terres, aires, terrains et potagers qu'il avait dans la ville de Los Hinojosos, avec le droit d'osier et de vannerie et tous les droits y afférents. Item le moulin dit *del Castillo* qu'il possédait sur la rive du Camarra. Item les 50.000 maravédis de rente qu'il avait à prendre sur les droits de vente de Somelanos et La Mota et Santa Maria de los Llanos. » (Mendez, vol. III, p. 133, n° 40.) Le 15 mai 1547, il met son neveu en possession du majorat. (Mendez, vol. III, p. 133, n° 47.) Le 23 mars 1548, il dote deux chapellenies, avec sacristain et enfants de chœur, pour la chapelle de l'Annonciation, qu'il avait fondée dans la Collégiale de Belmonte. (Mendez, vol. III, p. 133, n° 45.) Il était défunt le 2 janvier 1557. (Mendez, vol. III, p. 134, n° 49.) — La chapelle de l'Annonciation existe encore dans l'église de Belmonte : c'est la première du bas côté gauche. Elle est aujourd'hui fermée d'une superbe grille provenant de la cathédrale de Cuenca. Adossées au mur extérieur se trouvent deux niches : celle de gauche renferme un rétable avec l'inscription suivante : « Este retablo mandaron hacer los mui magnificos señores el licenciado don Hernando de Cespedes i doña Ines de Tapia su mujer vezinos desta villa de Belmonte. Acabose a XXV de Junio de 1567 años. » (Sur Ines de Tapia et Hernando de Cespedes, voir l'Appendice I, tableau III, numéros 49 et 50.) La niche de droite abrite une mise au tombeau : ce sont sept statues demi-nature,

7° Mencia de Leon, âgée, en 1510, de trente-trois ans, femme d'Antonio de Morales, née vers 1477 [1];

8° et 9° deux filles mortes en bas âge [2].

Gomez Hernandez de Leon, de son mariage avec Leonor de Tapia I [3] eut six enfants :

qui ne sont pas sans valeur. Au-dessous se lit l'inscription suivante : « Esta obra mando azer el mui magnifico i mui reuerendo S. Luis de Leon tesorero de la Colesial iglesia desta villa de Belmonte en este arco i enteramiento de los mui magnificos S. Gomez de Leon i Leonor de Tapia padres del dicho Tesorero 1570 a$^{os}$. » (Sur Luis de Leon, trésorier de Belmonte v. l'Appendice I, Tableau III, numéro 39 ; sur Gomez de Leon et Leonor de Tapia v. l'Appendice I, Tableau II, n$^{os}$ 25 et 26). A gauche de l'entrée se trouve une tribune. Le mur de droite est occupé par l'autel que surmonte un beau rétable dont le panneau central, représentant la naissance du Christ, porte la date de 1546. Celui de dessous représente l'Annonciation. Les niches sont surmontées d'un écusson tenu par des enfants : le centre porte un lion rampant au milieu d'une bordure où sont réparties des croix de Saint-André au nombre de six : peut-être y en avait-il deux autres aux deux coins supérieurs de l'écu et qui seraient cachées par les mains des enfants. En ce cas il y aurait eu sur la bordure huit croix de Saint-André, ce qui prouverait que l'un des Leon aurait pris part à la conquête de Baza en 1489. La clé de voûte porte un autre écusson plus complexe. Les inscriptions ont été faites ou refaites à une époque récente. — On montre à Belmonte une ancienne maison où une tradition, que malheureusement rien ne confirme, veut que soit né Fr. Luis de Leon.

1. *Doc.*, t. X, p. 154, f. 4 v.

2. Cette liste fut donnée par Leonor de Villanueva, le 16 décembre 1510, lorsqu'elle comparut devant les Inquisiteurs de Belmonte ; elle déclara qu'elle était âgée de soixante-dix-sept ou quatre-vingts ans. Sa sœur, Juana Rodriguez, déposa, le même jour, que Leonor avait soixante-quinze ans ; elle serait donc née vers 1435. (*Doc.*, t. X, pp. 153-154 ; 160, f. 4 v. ; 6 v.) La mention faite des deux filles, portées aux numéros 8 et 9, est assez confuse : « Deux filles qui moururent à quatre, cinq, six ou au plus huit ans ; il y a plus de huit ou neuf ans qu'elles sont mortes. » Il faut sans doute lire : vingt-huit ou vingt-neuf ans.

3. Mendez l'appelle Leonor de Avila (vol. III, p. 127, n° 10. Mais Luis de Leon II l'appelle de Tapia. (*Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r.) Et en effet ce nom fut porté par plusieurs membres de la famille, dans laquelle celui d'Avila semble inconnu.

1° Lope de Leon II [1];

2° Le docteur Francisco de Leon II [2], qui fut professeur de droit canon à l'Université de Salamanque;

3° Le licencié Antonio de Leon I, avocat [3];

4° Luis de Leon I, chanoine trésorier de la collégiale de Belmonte [4];

5° Luisa de Leon [5], qui épousa le licencié Figueroa, et en secondes noces, Garcia Romero;

6° Leonor de Tapia II, qui épousa le licencié Hernando de Cespedes, de Socuellamos, habitant de Belmonte [6].

Luis de Leon I suivit la carrière ecclésiastique : en 1548, il était curé d'Arcillosa [7], et, à la mort de son oncle, le licencié

---

1. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r.
2. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r.
3. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r.
4. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r. Mendez, vol. III, p. 134, n° 48.
5. *Doc.*, t. X, p. 181 ; 172-173, f. 130 r. ; 12 v.
6. *Doc.*, t. X, p. 181 ; 173. Dans son testament, du 10 novembre 1575, son frère Antonio lui recommandait sa fille Inés de Tapia : « 76. Item je laisse et nomme pour exécuteur testamentaire ma dame et très aimée sœur Dona Inés de Tapia, et je la supplie de prendre les dispositions qu'il lui plaira pour l'aide qu'elle a voulu, dans sa grande bonté, promettre à l'une de mes filles, spécialement à ma fille Doña Inés de Tapia. » (Mendez, vol. III, p. 138 n° 76.) Bien que le texte dise *Inés de Tapia*, il faut assurément lire *Leonor*. Luis de Leon II nomme en effet ses deux sœurs et appelle *Leonor* celle qui porte le nom de Tapia : il était d'ailleurs d'usage dans cette famille, que l'un des fils portât le prénom du père, et l'une des filles celui de la mère. Cependant l'inscription de la mise au tombeau de la Chapelle de l'Annonciation de Belmonte lui donne le nom d'*Inés* de Tapia. Voir plus haut, p. 12, n. 3.
7. Par acte du 23 mars 1548, Juan de Leon II désignait les Patrons chargés de veiller à l'entretien de la Chapelle de l'Annonciation qu'il avait fondée dans la Collégiale de Belmonte ; il nomme à cet effet, après son neveu Francisco, « Luis de Leon, curé d'Arcillosa, frère dudit seigneur docteur, en vertu du pouvoir qu'il tient de lui... Et ledit Don Luis dit qu'il acceptait et accepta et prit possession devant le susdit notaire Ramirez, lesdits jour, mois et année. » (Mendez, vol. III, p. 134, n° 48.)

Juan de Leon II, qui survint avant 1557, il lui succéda dans la dignité de trésorier de la collégiale de Belmonte [1]. Il était défunt en 1575 [2].

Francisco de Leon II acquit de très bonne heure le grade de docteur et devint professeur de droit canon à l'Université de Salamanque : la chaire de Prime qu'il occupait était une des mieux rentées et des plus considérées.

En 1545 son oncle, le chanoine Juan de Leon II, créa en sa faveur un majorat à Belmonte : Francisco en prit possession en 1547. Il épousa Isabel de Arias Osorio, qui semble lui avoir apporté une belle fortune. Il mourut en 1557[3]. En 1575, sa veuve se remariait avec le licencié Juan de Leon III [4].

---

1. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r.

2. Dans son testament, du 10 novembre 1575, Antonio de Leon disait : « *Item*, j'ordonne qu'on dise pour mon âme et celles de nos parents et de mes frères et seigneurs, le docteur Francisco de Leon et le Trésorier Luis de Leon, et mon fils Don Gomez, mille messes. » (Mendez, vol.. III, p. 136, nº 61.) Luis de Leon le cite comme vivant le 15 avril 1572. (*Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r.)

3. Les chaires étaient divisées en deux catégories : celles de Prime et celles de Vêpres : les premières étaient supérieures aux secondes et donnaient le privilège de faire son cours le matin, tandis qu'aux secondes étaient réservées les heures, moins agréables, de l'après-midi. Francisco était déjà docteur, et son père Gomez, défunt, en 1545, comme il résulte de l'acte de fondation du majorat de Belmonte. (Mendez, vol. III, p. 132, nº 39.) Il est qualifié de *Professeur de Prime de Droit Canon à l'Université de Salamanque* dans un document du 2 janvier 1557. (Mendez, vol. III, p. 134, nº 49.) Il était en effet docteur *in utroque jure*. En 1540 il occupait la chaire d'*Institutes* qu'il échangea l'année suivante pour celle de *Vieux Digeste*. Il fit enregistrer son grade de docteur en droit canon le 25 octobre 1551 et un document du 17 juin de la même année montre qu'il était professeur de Prime de droit canon. Il mourut sans doute le 10 décembre 1557 car sa chaire fut déclarée vacante le 11 décembre 1557. Sur Francisco de Leon voir : *Historia de la Universidad de Salamanca por Enrique Esperabé Arteaga, Salamanca* 1914-1917, t. II, pp. 360-361.

4. Mendez, vol. III, p. 138, note. Ce Juan de Leon III est appelé en quatrième lieu, par le chanoine Juan de Leon II à succéder au majorat de Belmonte, en ces termes : « En quatrième lieu Juan de Leon,

A sa mort le majorat de Belmonte revint à sa fille Francisca de Leon I [1], qui mourut apparemment sans enfants ; car il semble avoir ensuite passé à sa cousine germaine, Isabel de Leon, qui hérita également de celui de Polvoranca, fondé par son père, Antonio de Leon I [2].

Le licencié Antonio de Leon [3] fit, en effet, une carrière non moins brillante que celle de son frère Francisco. Avocat, procureur du Conseil de Castille, il occupa dans la plupart des procès importants de son époque. C'est ainsi que, le 13 août 1565, par acte passé devant Melchor de Casares, notaire à Madrid, le connétable de Castille, Iñigo Fernandez de Ve-

fils de Jeronimo de Morales et petit-fils de ma susdite sœur. » (Mendez, vol. III, p. 133, nº 43.) Ce Jeronimo de Morales semble être le fils de Mencia de Leon, qui avait trente-trois ans en 1510 (*Doc.* t. X, p. 154, f. 4 v.) et d'Antonio de Morales.

1. Francisca de Leon I, qu'il faut distinguer de sa cousine germaine Francisca de Leon II, est appelée par son oncle Antonio de Leon, en septième lieu, à succéder au majorat de Polvoranca qu'il avait fondé. (Mendez, vol. III, pp. 137-138, nº 73.)

2. « 69. Pour Doña Isabel Ponce de Leon... il est établi qu'elle était dame de la ville de Polvoranca et qu'elle incorpora une rente de 160.130 maravédis au majorat du Licencié Antonio de Leon et d'Ana Osorio, en raison de l'obligation où se trouvaient ladite Doña Isabel et Don Gaspar de Chacon son mari, d'ajouter et d'incorporer à ce majorat jusqu'à onze mille ducats de capital, en vertu de leur contrat de mariage (au cas où ladite Doña Isabel hériterait de la maison, et du majorat de ses parents). Il est également établi qu'elle fit beaucoup de travaux qui augmentèrent considérablement la valeur de la maison, et que tout cela passa en héritage à Don Juan Ponce de Leon y Chacon, qui vivait au milieu du XVII[e] siècle. Peut-être, fut-ce par ses descendants que se continua le majorat : nous voyons en effet que son mari portait le nom de Chacon et qu'en 1655 on retrouve le même nom chez Don Juan Ponce de Leon y Chacon. » (Mendez, vol. III, p. 137, nº 69.) C'est d'ailleurs à tort que Mendez donne le nom de *Ponce* à Isabel de Leon. — « Don Luis de Salazar dit que Don Gaspar Chacon était aveugle et seigneur, par son mariage, de la ville de Polvoranca, que possèdent aujourd'hui ses illustres descendants de la maison de Lara. T. II, p. 329. » (Mendez, vol. II, p. 137, note.)

3. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r. Mendez, vol. III, p. 135 et suivantes.

lasco, duc de Frias, comte de Haro, marquis de Berlanga, lui cédait une rente de soixante-quinze mille maravédis, comme honoraires d'un procès soutenu contre le doyen de Burgos, à propos de la ville de Pedraza [1].

Le 28 août 1569, par acte passé devant Pedro de Torres, le licencié Antonio achetait au comte d'Orgaz ses droits seigneuriaux sur la ville de Polvoranca, située à deux lieues environ de Madrid, entre Leganés et Fuenlabrada [2].

Le 22 mai 1570, il acquérait encore une rente de soixante-quinze mille maravédis sur les impôts de la ville de San Clemente [3].

Il habitait à Madrid, calle de la Cruz, dans une maison qui lui appartenait, et qui semble avoir été assez importante [4].

Aux sérieux bénéfices que lui avait rapportés sa profession, s'était ajoutée la fortune considérable de sa femme Ana Osorio [5], sœur d'Isabel, la femme de son frère Francisco de Leon. Aussi pouvait-il songer à établir richement les huit enfants nés de cette union :

1° Gomez de Leon, qui mourut avant son père [6];

1. Mendez, vol. III, p. 135, n° 56.
2. Mendez, vol. III, p. 136, n° 58.
3. Mendez, vol. III, p. 136, n° 58.
4. Il y réserve, par son testament, un logement à son fils Juan de Tapia. (Mendez, vol. III, p. 136, n° 63.) Les maisons qu'il possédait à Madrid donnaient « sur la Calle de la Cruz et tenaient d'autre part à celles de Rodrigo Alonso de Quiros : nous les avons achetées, dit-il, à Juan Ruiz de Valdivieso, premier maître d'hôtel de Sa Majesté la Reine, et à Mencia Ruiz, sa femme. » (Mendez, vol. III, p. 135, n° 54.) Mendez ajoute en note : « Constitution du douaire de Doña Ana Osorio. Ces maisons, d'après cette phrase, sont celles aujourd'hui désignées par la nouvelle numération : Manzana 208, Numéro 1 de la Plazuela del Angel. »
5. Antonio déclare dans son testament que la majeure partie de sa fortune lui vient de sa femme. (Mendez, vol. III, p. 136, n° 62.)
6. « Étant donné que Notre-Seigneur a jugé bon de rappeler à lui Don Gomez, mon fils aîné... » dit Antonio dans son testament. (Mendez, vol. III, p. 136, n° 62.)

2° Juan de Tapia, qui entra dans les ordres [1];
3° Luis de Leon II [2];
4° Antonio de Leon II;
5° Maria de Tapia Osorio, qu'il était sur le point de marier lorsqu'il mourut [3];
6° Inés de Leon [4];
7° Isabel de Leon [5];
8° Francisca de Leon II [6].

Par testament du 10 novembre 1575, Antonio de Leon instituait un majorat de Polvoranca en faveur de son fils Luis de Leon II, et, à son défaut, de ses autres enfants [7]. Il mourut la même année, laissant comme exécuteurs testamentaires, outre sa femme, sa belle-sœur Isabel et le licencié Juan de Leon II [8].

Il avait ordonné qu'on l'ensevelît dans l'église de Polvoranca, à côté de son fils Gomez [9].

Mais ses enfants moururent apparemment sans laisser de postérité, à l'exception d'Isabel de Leon, qui épousa Gaspar

---

1. Juan de Tapia n'avait encore pas reçu les ordres à la mort de son père, qui dit, dans son testament : « Si... D. Juan de Tapia, mon fils affectueux,... veut persévérer dans l'état ecclésiastique qu'il a choisi dans son enfance. » (Mendez, vol. III, p. 136, n° 62.)

2. Mendez l'appelle Luis de Leon (vol. III, p. 135, n° 55) ; mais, dans le testament, il est appelé Luis de Tapia (Mendez, vol. III, p. 136, n° 62), et Luis de Leon (*Ibid.*, p. 137, n° 66).

3. « Item, je déclare que j'ai décidé de marier ma fille Doña Maria de Tapia Osorio avec quelqu'un qui me convient parfaitement et j'attends à bref délai la réalisation de ce mariage et la signature du contrat. » (Mendez, vol. III, p. 137, n° 68.)

4. Mendez, vol. III, p. 137, n^os^ 72 et 69.

5. Mendez, vol. III, p. 137, n^os^ 69 et 72.

6. Mendez, vol. III, p. 135, n° 55 ; 137, n^os^ 69 et 72.

7. Mendez, vol. III, p. 136, n° 59 et suivants.

8. Il mourut avant le 2 décembre 1575, date à laquelle sa veuve exécutait ses dernières volontés. (Mendez, vol. III, p. 138, n° 77 et suivants.)

9. Mendez, vol. III, p. 136, n° 60.

Chacon, et recueillit le majorat de Belmonte, fondé par son grand-oncle, le chanoine Juan de Leon II, et celui de Polvoranca, fondé par son père [1].

Sa sœur, Francisca de Leon II, était entrée chez les Carmélites déchaussées, sous le nom de Francisca de la Madre de Dios ; elle fonda aussi un majorat, qui passa aux descendants d'Isabel, car il était possédé, au milieu du XVII$^{e}$ siècle, par Juan Ponce de Leon y Chacon [2].

En 1740, le majorat de Polvoranca avait pour titulaire Pedro Ruiz de Alarcon Alvarez de Toledo, marquis de Palacio y Castrofuerte [3].

Lope de Leon II, l'aîné des fils de Gomez, était né vers 1509 [4]. Il étudiait à Salamanque et n'avait guère plus de dix-sept ou dix-huit ans, lorsque son oncle, le trésorier Juan de Leon II, désireux de le marier à Inés de Varela [5], proposa de l'instituer son héritier, si cette union se réalisait.

Inés de Varela y Alarcon appartenait à une noble famille : son père, Juan de Varela [6], l'un des cent gardes-du-corps

---

1. Mendez, vol. III, pp. 134-135, n° 51 ; 137, n° 69.
2. Mendez, vol. III, p. 137, n$^{os}$ 69 et 70.
3. Mendez, vol. III, p. 257, n° 84.
4. Cette date résulte du fait que son mariage, négocié lorsqu'il avait dix-sept ou dix-huit ans, et célébré presque immédiatement, ne put avoir lieu plus tard qu'en 1527. (Mendez, vol. I, p. 418.)
5. Ce nom se présente sous deux formes : *Varela* ou *Valera*. Dans son procès, Luis de Leon se sert de la forme *Valera ;* mais il faut noter que le procès-verbal fut rédigé par le greffier et non par Luis. Au contraire il dédia sa *Perfecta Casada* à sa parente Maria de *Varela* Osorio. De plus, dans la chapelle funéraire que sa mère fonda au monastère de San Jeronimo de Grenade, l'épitaphe portait le nom de *Barela*. Il semble donc que la forme véritable soit Varela, l'autre s'expliquant par la négligence des scribes. Voir Mendez, vol. I, p. 419.
6. Mendez prétend que le père d'Inés s'appelait Alfonso de Tapia et était originaire d'Avila (vol. I, p. 419). Mais Luis de Leon dans son interrogatoire d'identité, du 15 avril 1572, cite comme ses grands-parents maternels « Juan de Valera, qui fut *Contino* de Sa Majesté, né à Belmonte, et Mencia Alvarez Osorio, sa femme, défunts. » (*Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 r.)

royaux dénommés « Continuos de Su Majestad » avait épousé Mencia Alvarez Osorio [1].

De ses quatre frères, l'un, Francisco de Varela, fut camérier du duc de Maqueda ; un autre, Bernardino de Varela, alcade de Palos et domestique du comte de Miranda ; un troisième, Cristobal de Alarcon, capitaine en Italie ; un quatrième, Juan Evangelista de Varela, chanoine de Belmonte [2].

C'étaient, sans doute, de vieux chrétiens, c'est-à-dire ne comptant pas de convertis parmi leurs ancêtres, mais peu fortunés.

Les de Leon étaient plus riches, mais moins relevés. Les biographes de Luis de Leon, tels que Fr. Thomas de Herrera, historien du couvent des Augustins de Salamanque, ou le P. Mendez, prétendent, il est vrai, confondre la famille de leur héros avec la célèbre maison des Ponces de Leon. D'après le P. Mendez, le premier ancêtre connu serait Fernando Ponce de Leon, premier seigneur de Marchena, époux d'Isabel de Guzman ; par Pedro Ponce de Leon, deuxième seigneur de Marchena, son fils Gutierre, et son petit-fils Fernando, on arriverait à Alvar Fernandez Ponce de Leon, cousin d'Alfonso Tellez Giron, époux d'Elvira de Guadalfaxara, originaire de Zamora, fille de Pedro Guadalfaxara et de Maria de Cordoba y Aguilar, de la maison de Castille. Cet Alvar Fernandez serait le gouverneur de Belmonte, précédemment cité, qui testa le 6 août 1482 [3].

---

1. Mendez, vol. III, p. 127, nº 12, la qualifie de « dame illustre des maisons de Buenache, Trocifal et Torresvedras. » Il est à noter que Francisco et Antonio de Leon, frères de Lope, épousèrent deux sœurs qui portaient le nom d'Osorio.

2. Seul Juan Evangelista vivait encore en 1572. (*Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 v.)

3. Noticia de diferentes Señorios mayorazgos y descendencia del Padre Maestro Fr. Luis de Leon, nºs 1-8. (Mendez, vol. III, p. 125 et suivantes). Mendez renvoie à la *Cronica de la casa de los Ponces de*

Mais il est facile de voir qu'il n'y a là qu'une confusion voulue des généalogistes.

En effet, dans aucune des dépositions faites par Luis ou par ses parents devant le Saint-Office, il n'est fait mention du nom de *Ponce*. On n'en trouve pas davantage trace dans les actes de fondation, recopiés par le P. Mendez lui-même, des majorats de Belmonte, de Puerto-Lope, de Grenade et de Polvoranca, qu'instituèrent son grand-oncle, le chanoine Juan de Leon, son père Lope de Leon II et son oncle Antonio de Leon. Le véritable nom de famille ou *apellido* était *Leon*, tout court, comme le prouve bien la clause de la fondation du majorat de Belmonte où le chanoine Juan de Leon exige que le titulaire soit *obligé de s'appeler Leon sans adjonction d'aucun autre surnom, et de porter les armes de Leon* [1]. Cette disposition laisse même supposer que certains membres de la famille, gênés par quelques-unes de leurs ascendances, essayaient de se faire passer déjà pour des Ponces de Leon.

Il est vrai qu'après la mort du licencié Antonio, sa veuve, Ana Osorio, disposant de ses biens conformément aux indications de son mari, par acte passé à Madrid en date du 2 décembre 1575, après avoir imposé au titulaire du majorat de Polvoranca de porter en premier lieu le nom de Leon et les armes de Leon au côté dextre de l'écu, ajoute « que *les armes de Leon sont les mêmes que celles des Ponces de Leon*, qui fut le nom des grands-parents du licencié... et de ses aïeux [2] ».

---

*Leon* de Pedro de Salazar de Mendoza (Tolède, 1620) ; à la *Historia del Convento de San Agustin* de Thomas de Herrera, pp. 113-114 ; à la *Historia de la casa de Lara* de Luis de Salazar, t. III, p. 838.

1. « Après les désignations, il dispose que le titulaire du majorat sera obligé de se nommer et de s'appeler Leon sans prendre ni ajouter aucun autre surnom, ainsi que de prendre les armes de ce nom. » (Mendez, vol. III, p. 133, nº 46.)

2. « Item, je veux que quiconque héritera de ce majorat, ou épousera une femme qui le possède, soit obligé de s'appeler du nom de Leon d'abord et avant tout autre, et s'il veut porter un autre nom, que

Mais il saute aux yeux que les mots soulignés sont une interpolation du généalogiste que copiait le P. Mendez : si la famille de Leon possédait un blason, il était inutile d'ajouter que ses armes étaient les mêmes que celles des Ponces de Leon. Mais, soit que les héritiers des majorats fondés par Juan, Antonio et Lope, fussent, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, ce qui n'est pas impossible, d'authentiques Ponces de Leon, soit que simplement leur situation sociale leur permît de marcher de pair avec cette illustre famille, on s'explique fort bien qu'ils aient cherché à créer une confusion non moins profitable à leurs intérêts qu'à leur vanité : elle était facile à établir du jour où Catalina Chacon de Leon, dame de Polvoranca, épousa le marquis de Leon, Grand d'Espagne, au XVII[e] siècle [1].

Il est d'ailleurs significatif, qu'en publiant ses premiers ouvrages, Luis de Leon n'en orna pas la page de titre des armes des Ponces de Leon, ni même de celles de sa propre famille, mais se composa une devise et un emblème personnels, et n'y prit que le nom de Luis de Leon. S'il avait pu se flatter de se rattacher aux Ponces, nul doute que ses supérieurs ne lui eussent imposé de le manifester publiquement, étant données les idées du temps.

Reste une dernière objection : Luis de Leon eut un neveu célèbre, augustin comme lui, qui s'appelait effectivement Basilio Ponce de Leon et publia sous ce nom ses ouvrages.

ce soit à condition de prendre d'abord celui de Leon, et qu'il porte les armes de Leon sur son écu, et partout ailleurs où il les mettra, au côté dextre et à la première place : ce sont les mêmes que celles des Ponces de Leon, car ce fut le nom des aïeux et des ancêtres du Licencié mon mari ; qu'il porte aussi au côté dextre les armes des Osorios et des Virues. » (Mendez, vol. III, p. 256, nº 82.)

1. « Sa maison (celle d'Antonio de Leon) est arrivée à obtenir le privilège de se couvrir, et la dignité de Grand d'Espagne, en la personne du marquis de Leon, qui épousa Doña Inés Catalina Chacon Ponce de Leon, dame de Polvoranca. » Mendez, vol. III, p. 135, nº 53.

Mais elle est sans valeur : selon Fr. Thomas de Herrera [1], Basilio était bien parent de Luis de Leon, car il était fils d'une de ses cousines germaines, Mencia Varela ; mais c'était un enfant naturel qu'elle aurait eu de Rodrigo Ponce de Leon, troisième comte de Bailen : et c'est ainsi que Basilio put porter le nom de son père, mort prématurément sans laisser d'enfant légitime [2].

L'union du jeune Lope et d'Inés pouvait donc flatter la famille de Leon. Les parents de Lope y consentirent, malgré sa jeunesse, et le trésorier se mit aussitôt en devoir de solliciter l'autorisation royale de fonder un majorat qu'il destinait à son neveu, conformément à sa promesse. Il l'obtint le 9 novembre 1527 [3]. A cette date, le mariage était déjà consommé, car le fils aîné de Lope naquit, semble-t-il, en juin 1528.

Cependant le trésorier changea d'idée, à la suite de propos désobligeants tenus par les parents d'Inés, et ne fit pas usage en faveur de Lope de l'autorisation royale [4]. Ce ne fut qu'en

1. *Historia del Convento de San Agustin de Salamanca*, p. 420.

2. Le P. Mendez s'élève avec indignation contre cette affirmation de Herrera. « Je suis sûr, dit-il, que Frère Basilio n'était pas fils du troisième Comte de Bailen et de Doña Elvira Mencia Varela... mais de Don Pedro de Alarcon et de Doña Elvira Ponce de Leon. » (vol. I, p. 420.) En l'absence de documents officiels, l'opinion de Herrera, qui avait eu à sa disposition les registres de son ordre, ne saurait être rejetée. Il ne semble d'ailleurs pas douteux que Basilio ait été effectivement neveu de Luis de Leon : il ne manque guère une occasion de se parer de ce titre ; en particulier lorsqu'il déposa au procès de béatification de sainte Thérèse, il dit : « J'ai aussi entendu dire au P. Fr. Luis de Leon, mon oncle, que, lorsqu'il était occupé à parcourir les livres de la Sainte Mère, il sentait s'en exhaler un parfum pénétrant, comme il arrive aux religieuses déchaussées : ce qu'elles tiennent pour une marque de la présence de la Sainte Mère au milieu d'elles. » (*Obras de Sta Teresa*. Biblioteca de Autores españoles, t. II, p. 416. Édition La Fuente.)

3. Mendez, vol. III, p. 132, n° 38.

4. « Quelques années plus tard, le Trésorier disait qu'il ne remplirait pas sa promesse, à cause de quelques propos que l'on disait avoir été tenus par des parents de Doña Inés. » (Memorial ajustado, folio 135 v.) (Mendez, vol. I, p. 418.)

1545 qu'il se décidait à fonder un majorat, mais cette fois, comme on l'a vu, en faveur de son neveu Francisco de Leon.

Pour comprendre ce qui avait pu déterminer le chanoine à ne pas tenir parole, il faut se rappeler quel était alors l'état social et religieux de l'Espagne, et remonter quelques années en arrière dans la généalogie de la famille de Leon.

En abandonnant le sol ibérique, le flot de l'invasion africaine qui l'avait recouvert tout entier, y laissa des alluvions sémitiques si importantes qu'elles mettaient en danger l'intégrité nationale des chrétiens. Aussi voit-on les Rois Catholiques, une fois reconstituée l'unité territoriale, lutter, pendans plus d'un siècle, pour assurer l'unité politique et religieuse du pays. Grâce à des mesures de rigueur impitoyables, et, finalement, à l'expulsion de toute la population mauresque, ils vinrent à bout du péril musulman. Plus délicate était la question juive.

Les Juifs, très nombreux en Espagne, n'avaient pas fait partie des envahisseurs : ils les avaient en général suivis, et quelques-uns même étaient déjà établis dans le pays bien avant l'arrivée des Arabes, s'il est vrai que l'empereur Hadrien en déporta en Andalousie un grand nombre, principalement de la caste sacerdotale, au deuxième siècle de notre ère. Leur nationalité, n'ayant pas à l'extérieur un corps politique sur lequel s'appuyer, et dont elle pût servir les ambitions conquérantes, n'aurait su mettre en danger l'unité politique de l'Espagne ; ils en menaçaient toutefois gravement l'intégrité morale.

Enveloppés d'une atmosphère de haine que leur valaient leur religion et leurs richesses, il leur arrivait, moins par conviction que par ambition, par prudence ou par lassitude, d'abjurer la foi de Moïse : grâce à ces conversions, ils contractaient des unions avec des familles chrétiennes, nobles souvent, qui redoraient ainsi leur blason. Mais entouré de pa-

rents et d'amis restés fidèles au culte de ses pères, le converti finissait bien souvent par y retourner en secret.

Il lui fallait alors compter avec l'Inquisition, sous la redoutable surveillance de laquelle il était tombé le jour où il avait reçu le baptême [1] : des peines humiliantes ou atroces menaçaient l'apostat, et, par une extension fatale, le converti sincère restait voué, lui et sa descendance, à une suspicion perpétuelle. « On ne saurait présumer, disait en 1547 l'archevêque de Tolède, Juan Martinez Siliceo, la fidélité de ceux qui ont été juifs, de leurs pères ou de leurs descendants. » Et il en concluait qu'on devait les exclure de tous les emplois publics, civils ou ecclésiastiques [2].

De là ces statuts qui exigeaient que les qualificateurs du Saint-Office, ou les chanoines de certaines églises fissent la preuve de la pureté de leur sang, *limpieza de sangre*, c'est-à-dire prouvassent qu'ils ne comptaient pas de convertis parmi

---

1. L'Inquisition ne s'occupait en effet que de ceux qui avaient reçu le baptême ; les Juifs, tant qu'ils n'avaient pas abjuré, échappaient donc à son autorité.

2. « En effet, dit-il, le droit présume que les fils imiteront leurs pères ; aussi les saintes et justes lois frappent-elles ces gens et leurs descendants d'incapacité pour remplir des fonctions publiques dans la république chrétienne. » (Cité par Amador de los Rios : *Historia social, política y religiosa de los Judíos de España*. Madrid, 1876, t. III, p. 502.) Le docteur Diego Velazquez exprimait l'opinion courante en écrivant : « Et pour qu'ils en viennent, en quelque sorte par nature, comme si c'était un péché originel, à être ennemis des chrétiens, du Christ et de sa loi divine, il n'est pas nécessaire qu'ils soient de père et de mère juifs ; un seul suffit : peu importe que le père ne le soit pas, il suffit de la mère ; et celle-ci même peut n'être pas entièrement de sang juif : il suffit qu'elle le soit à moitié et même moins ; il suffit qu'elle le soit pour un quart ou même pour un huitième. Et la Sainte Inquisition a découvert de nos jours que jusqu'au vingt et unième degré on en a trouvé qui judaïsaient. » (*Centinela contra judios puesta en la torre de la Iglesia de Dios con el trabajo, caudal y desuelo del P. Francisco de Torrejoncillo*... Réimpression de Barcelone. Joseph Giralt, 1731. p. 62.)

leurs ancêtres : statuts d'ailleurs pratiquement inapplicables [1]. Combien rares, en effet, étaient les familles qui pouvaient démontrer d'une manière péremptoire qu'elles n'étaient composées que de vieux chrétiens ! que jamais aucune alliance suspecte n'était venue corrompre l'intégrité de leur race ! Le *Livre Vert* d'Aragon, dont une partie a survécu, et dans lequel les Inquisiteurs de Saragosse tenaient registre des familles de convertis qui avaient eu affaire à eux, en est une preuve singulière [2].

L'Inquisition alla jusqu'à défendre de soutenir, publiquement ou même en secret, qu'il ne fallût pas exclure les descendants de convertis, juifs ou maures, des collèges, congrégations, ordres ou dignités [3], et, non contente d'en conserver

1. Bien que les registres de l'Inquisition conservassent la preuve de l'origine juive de Luis de Leon, et que son ami Grajar fût, au su de tout le monde, fils d'un converti, le Saint-Office n'hésitait pas à leur confier le soin de reviser le texte de la Bible, comme on le verra plus loin.

2. Publié par Amador Rodrigo de los Rios dans la *Revista de España*, t. 106, année 1885.

3. Le 5 mars 1572, l'assemblée plénière de l'Université de Salamanque se réunit sur convocation du Recteur « pour traiter de sujets concernant le Saint-Office... » « Après lecture de la convocation, on fit entrer Garcia de Malla l'un des six notaires titulaires du tribunal épiscopal de la cité, qui attendait qu'on le laissât et fît entrer ; et une fois entré il lut et notifia, comme officier et familier du Saint-Office, l'ordonnance suivante : « Nous, Inquisiteurs contre la perversité hérétique et l'apostasie, dans les royaumes de Castille, Leon et Galice, et la principauté des Asturies, résidant en cette ville de Valladolid, en vertu de l'autorité apostolique... etc... par la présente, ordonnons à l'Illustrissime Recteur et aux très magnifiques et révérends Maîtres et Docteurs en théologie et autres facultés de l'Université, de quelque état ou condition qu'ils soient, de ne pas soutenir, ni permettre que l'on traite ni discute en aucune manière, publiquement ni secrètement, dans des sermons ni en aucune autre manière, en forme de dispute, la question de savoir si les descendants de juifs ou de maures ne doivent pas être exclus des Collèges, Congrégations, Ordres ou dignités ; et que les personnes qui président ces disputes ne permettent pas qu'on traite ou discute cette question, comme il est dit, en aucune manière,

soigneusement la liste, elle perpétuait jalousement l'infamie de ceux qu'elle avait condamnés, en exigeant que leurs *sambenitos* [1] restassent exposés dans l'église même de leur résidence, afin, qu'en les contemplant, tout le monde sût bien d'où sortaient leurs descendants.

Or, à quelques kilomètres de Belmonte, la ville de Quintanar de la Orden comptait, parmi ses habitants, une quantité de Juifs : ils y étaient assez nombreux pour organiser dans la rue des processions dans lesquelles ils promenaient solennellement la *Torah* ou Livre de la Loi, afin d'obtenir par exemple la cessation d'une sécheresse, et assez puissants pour qu'on le tolérât [2].

L'un d'eux, FERNAN SANCHEZ DE VILLANUEVA, se fit chrétien à l'âge de quarante ans, et détermina sa femme ELVIRA à l'imiter. Cette conversion paraissait suspecte, car les habitants du Quintanar donnèrent au nouveau converti, par dérision, le sobriquet de *Daviyuelo*, le petit David, afin de lui rappeler son origine judaïque, trop fraîchement déguisée sous les noms bien chrétiens de Fernan Sanchez [3].

Ce surnom devint, dans la localité, l'occasion de querelles,

---

sous peine d'excommunication majeure *latae sententiae* et de cinq cents ducats pour les dépenses extraordinaires du Saint-Office ; dès à présent nous tenons pour condamnées la ou les personnes qui feront le contraire et nous procéderons contre elles... Valladolid, le 22 février 1572. Diego Gonzalez, Docteur Guijano, Licencié Realiego. Par ordre de Messieurs les Inquisiteurs, le Licencié Osorio, secrétaire du secret de l'Inquisition. » (*Libro de Claustros* de l'Université de Salamanque, 1571-1572, folio 50.)

1. L'Inquisition, entre autres pénitences, condamnait les coupables à porter un vêtement particulier, marqué de signes infamants ou expiatoires, comme une croix, une hostie, etc. Le condamné portait ce vêtement appelé *sambenito*, pendant l'*auto-de-fe* où lui était signifiée publiquement la sentence, et devait continuer à le revêtir plus ou moins longtemps dans la suite, même à l'intérieur de sa maison.

2. *Doc.*, t. X, p. 150, f. 3 v.

3. *Doc.*, t. X, p. 149, f. 3 r.

qui se terminèrent parfois par des meurtres [1]. Toutefois cette hostilité n'empêcha pas Fernan et Elvira de finir leurs jours en paix. Mais, trente ans peut-être après leur mort [2], les deux époux furent dénoncés à l'Inquisition de Cuenca, qui leur intenta un procès posthume, comme coupables d'hérésie et d'apostasie, en 1491.

Contre Fernan déposèrent son propre fils Pero de Villanueva et sa belle-fille Juana de la Serna : quelque trente ans auparavant on avait vu Fernan Sanchez lire dans des recueils de prières en caractères hébraïques ; on avait remarqué qu'il gardait le lit le samedi, évidemment afin de respecter le jour du sabbat, et qu'il priait alors avec plus de ferveur que de coutume ; qu'il ne prenait de viande que si l'animal avait été abattu par des Juifs. C'était précisément son fils Pero Rodriguez, ou son autre fils Alvar Sanchez qui étaient chargés de cet office. Elvira réservait un couteau spécial à cet effet, et, avant de le remettre à ses enfants, l'essayait soigneusement sur l'ongle, pour voir s'il coupait bien. Fernan ne mangeait ni jambon, ni poisson sans écailles : bref il semblait continuer à pratiquer les rites mosaïques [3].

Contre Elvira furent produites des imputations analogues. En voyant passer les Juifs portant processionnellement la *Torah*, elle s'était mise à genoux et l'avait adorée ; elle avait même dit à sa belle-fille et aux servantes présentes d'en faire autant. — « Et pourquoi nous prosterner devant la Loi des Juifs ? avait demandé Juana de la Serna à sa belle-mère. —

1. « Au contraire on verra que parce qu'on l'appelait Daviyuelo, après qu'il était chrétien, il y eut beaucoup de scandale et morts d'hommes en la dite ville. » (*Doc.*, t. X, p. 149, f. 2 v.)

2. Fernan Sanchez, Daviyuelo, d'après la déclaration de son petit-fils, Pedro de Villanueva, faite le 14 septembre 1491, était mort octogénaire trente-cinq ans auparavant, donc vers 1456. *Doc.*, t. X, p. 150, f. 3 r.

3. *Doc.*, t. X, p. 148 et suivantes, f. 2 v.

Parce qu'elle est plus grande que la nôtre qui en est sortie, » répondit Elvira [1]. C'était elle également qui faisait cuire le vendredi soir, la viande préparée par ses fils. Et lorsque, pour une raison quelconque, elle ne pouvait s'occuper de ce soin, c'était une de ses sœurs, restée juive, du nom de Zagabona, qui fournissait à Fernan Sanchez les « adafinas [2] » qu'il mangeait le samedi. Lorsqu'elle se querellait avec son mari, il lui arrivait de s'écrier : « Laissez-moi ! c'est vous qui m'avez fait devenir chrétienne ! J'avais pourtant une bonne religion [3] ! »

C'est en vain qu'un petit-fils de Fernan défendit résolument sa mémoire : les deux défunts furent condamnés à la confiscation des biens ; leurs ossements furent exhumés et brûlés, le vendredi 29 juin 1492, dans l'*auto-de-fe* célébré sur la place de la cathédrale de Cuenca, en vertu d'un arrêt du Saint-Office [4].

1. *Doc.*, t. X, p. 151, f. 3 v.

2. *Doc.*, t. X, p. 148, f. 2 v. Le mot *adafinas* désigne un mets spécifiquement juif : les Juifs ne peuvent faire de feu le samedi. Aussi apprêtent-ils le vendredi certains plats froids qu'ils s'efforcent de conserver chauds pour le lendemain, entre autres une sorte de « pudding », qui prend des noms différents selon les pays : *Kugel* en Allemagne, *schalet* ou *schalent* en Pologne (on dit que ce mot vient du vieux français *chald* = chaud.) Tout le Nord africain juif appelle ce mets encore aujourd'hui *t'fina*. Ce mot ne serait pas hébreu d'origine, mais bien arabe. Il dériverait de *dfn* (vocalisé *defan*) qui signifie *cendre*. Ce serait donc proprement le mets conservé dans ou sous la cendre. Les Juifs espagnols de Turquie ne connaissent pas ce terme, mais seulement celui de *hamîn*, mot araméen (la forme hébraïque est *hamîm*) dont le sens propre est *chaud*. (Je dois cette note à l'obligeance de M. Ernest Lévy.)

3. *Doc.*, t. X, p. 151, f. 3 v.

4. « Et à la fin dudit procès il y a une sentence définitive donnée et prononcée contre ledit Fernan Sanchez Daviyuelo, par laquelle le susdit fut déclaré hérétique apostat, condamné à mort comme tel ; et ordre fut donné de déterrer et retirer ses os du lieu consacré où ils étaient, et en manière d'expiation de ce crime, de les brûler publiquement ; ses biens furent confisqués au profit du fisc de Sa Majesté...

Leur fils PERO RODRIGUEZ DE VILLANUEVA mourut sans doute pendant le procès ; malgré le gage qu'il avait donné aux inquisiteurs en dénonçant son père [1], sa mémoire fut poursuivie, comme celle de ses parents, mais absoute, le 23 mars 1499 [2].

Ses descendants furent moins heureux : de ses six enfants, trois furent traduits devant le Saint-Office et condamnés.

Une première fois, ses filles, LEONOR DE VILLANUEVA et JUANA RODRIGUEZ, craignant sans doute d'être dénoncées, avaient jugé prudent de comparaître volontairement devant les inquisiteurs, *en temps de grâce*, et d'avouer qu'elles avaient pratiqué le jeûne judaïque, toutefois sans mauvaise intention. En effet la dénonciation entraînait la poursuite d'office, et une condamnation inévitable, si la culpabilité était prouvée. Mais lorsque les inquisiteurs faisaient, dans les différentes ocalités de leur ressort, leur visite périodique, ils assignaient un délai, pendant lequel ceux qui s'accusaient spontanément de délits contre la foi échappaient aux redoutables conséquences de la dénonciation : ce délai s'appelait le temps de grâce. Leonor et Juana, en ayant profité, ne furent donc pas inquiétées ; mais le souvenir de leurs aveux resta consigné dans les registres de l'Inquisition de Cuenca, laissant

En la cité de Cuenca, vendredi 29 juin 1492. » (*Doc.*, t. X, p. 150; f. 3 r.) « La sentence fut prononcée et rendue en ladite cité (de Cuenca) ledit vendredi 29 juin 1492, tandis qu'on célébrait un acte public pour l'exaltation de notre sainte foi catholique sur la place de la cathédrale de ladite cité. Et de ladite sentence il résulte que ladite Elvira Sanchez fut déclarée hérétique apostate, tombant sous le coup de l'excommunication majeure, et condamnée à perdre tous ses biens qui furent attribués au fisc royal : ordre fut donné de déterrer son corps et ses ossements et de les brûler publiquement. » (*Doc.*, t. X, pp. 151-152.)

1. Ce gage était d'autant plus sérieux que les condamnations du Saint-Office pour crime d'hérésie entraînaient la confiscation des biens. (*Doc.*, t. X, p. 147, f. 2 r.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 152-153, f. 4 r.

planer sur elles une perpétuelle et dangereuse suspicion [1].

Les deux sœurs avaient toutefois atteint sans encombre un âge avancé lorsqu'elles furent poursuivies pour crime d'hérésie. Elles étaient veuves à cette époque : Leonor, de Lope de Leon I et Juana, d'Alvar Fernandez de Leon. Les faits qui leur étaient reprochés remontaient à plus de trente ans, quelques-uns même étaient antérieurs à leur mariage. L'une des accusations portées contre Leonor était que, se trouvant un jour chez sa mère Mari Rodriguez, au Quintanar, elle l'avait accompagnée chez un Juif de la famille des Aben Xuxen [2], et, en compagnie de plusieurs autres Juives, avait lavé, selon les rites mosaïques, le corps d'un enfant qui venait de mourir.

Les deux sœurs, déclarées coupables, comparurent dans l'*auto-de-fe* célébré, le dimanche 18 avril 1512, sur la place du marché de Cuenca, y abjurèrent publiquement leurs erreurs, et s'entendirent condamner à la confiscation de leurs biens, à la réclusion à vie, probablement dans leur propre maison, et au port perpétuel d'un *sambenito* [3].

---

1. « Il est établi que lesdites Leonor et Juana parurent en temps de grâce devant les Inquisiteurs alors en fonction, et leur présentèrent leurs suppliques où elles confessèrent avoir pratiqué le jeûne judaïque, bien qu'elles déclarassent l'avoir fait sans mauvaise intention. » *Doc.*, t. X, p. 161, f. 7 v. Sur le *tempus gratiae*, voir Eymeric. *Directorium Inquisitorum*, p. 281, col. 1 et 2.

2. Un certain Ysaque Aben Xuxen, originaire d'Alcazar de Consuegra, se convertit, sous le nom d'Alonso de Solis : le 27 avril 1491, il déposa contre Pero Rodriguez, qui lui aurait dit un jour : « *Par Adonaï* en qui tu crois et moi aussi, c'est la vérité. » Vingt ans auparavant, se trouvant à la Mota, où il s'était réfugié pour fuir une épidémie, il avait rencontré le même Pero Rodriguez, qui l'avait conduit chez une de ses sœurs, et lui avait dit en chemin : « Que Dieu le pardonne à mon père : mais que nous étions tous bien mieux lorsque nous étions Juifs ! » (*Doc.*, t. X, p. 152, f. 4 r.)

3. « En ladite cité de Cuenca, le dimanche 18 avril 1512, Messieurs les Inquisiteurs Licenciés Antonio del Corro et Fresnada, qui se trou-

Leur frère, Fernando de Villanueva, habitant du Toboso, et surnommé *le Cavalier* (el caballero), sans doute parce qu'on le voyait se rendre à cheval dans ses propriétés, fut, dix ans après sa mort, par arrêt du 3 février 1521, condamné pour crime d'hérésie [1].

Son cousin Juda Alfandari, Juif non converti, avait déposé qu'un jour, au Toboso, il avait aperçu Fernando sur le pas de sa porte et que celui-ci l'avait interpellé en ces termes : « Approche, Juda ! Ta grand'mère et la mienne étaient sœurs ; et, Dieu le pardonne à mon grand-père Fernando Sanchez ! il m'a dit d'amener une charretée de terre et de la jeter dans la fosse où on l'enterrerait, afin de n'être pas enterré dans cette terre *Temeha* » c'est-à-dire impure [2]. Les ossements de Fernando furent déterrés et brûlés publiquement ainsi qu'un

---

vaient alors audit Saint-Office, célébrant un acte public pour l'exaltation de notre sainte foi catholique, sur des échafauds dressés sur la place du marché de ladite cité, donnèrent et prononcèrent une sentence définitive contre ladite Leonor de Villanueva femme de Lope de Leon, qui était présente, par laquelle ils déclarèrent ladite Leonor de Villanueva hérétique apostate, et l'admirent à la réconciliation solennelle, avec confiscation et perte de ses biens, habit et prison perpétuels. » (*Doc.*, t. X, pp. 157-158, f. 6 r.) « Et il est établi qu'en ladite cité de Cuenca, le dimanche 18 avril 1512, Messieurs les Inquisiteurs, lesdits Licenciés del Corro et Fresnada, célébrant un acte public sur ladite place du marché de ladite cité, donnèrent et prononcèrent une sentence définitive, qui se trouve dans ledit procès, signée de leurs noms, contre ladite Juana Rodriguez qui était présente : par laquelle ils déclarèrent la susdite hérétique, fautrice et recéleuse d'hérétiques, pénitente feinte et simulée, et elle fut admise à la réconciliation solennelle, avec perte de ses biens, et condamnée à un emprisonnement et un habit perpétuels. » (*Doc.*, t. X, p. 161, f. 7 v.)

1. *Doc.*, t. X, pp. 162-163. Une des dénonciations remontait à 1491. (*Doc.*, t. X, p. 162, f. 7 v. ; 8 r.)

2. *Doc.*, t. X, p. 162, f. 8 r. Temeha est une transcription, peut-être autorisée par quelque tradition locale, mais assez défectueuse (il y a un *h* de trop au milieu du mot) de l'hébreu טמאה t'mêâ (h) ; c'est le féminin de l'adjectif טָמֵא tâmê' qui signifie : *rituellement impur.* (N. due à M. Ernest Lévy.)

mannequin le représentant ; ses biens furent confisqués [1].

Le fils de Fernando *le Cavalier*, Gabriel de Villanueva, fut également poursuivi par le Saint-Office, en 1518 [2], bien qu'il fût parvenu à faire absoudre, en 1499, la mémoire de son grand-père Pedro Rodriguez [3] et qu'il défendît celle de son père Fernando. Sa mère, Catalina Alonso, était probablement déjà condamnée pour hérésie après sa mort, car ses restes avaient été exhumés et sans doute brûlés publiquement [4]. Il mourut lui-même au cours de ces procès, puisqu'on voit la défense de Fernan reprise par Francisco de Villanueva, fils de Gabriel, par le bachelier Tristan de Villanueva et d'autres petits-fils de Fernan, dont ils ne parvinrent pas, comme on a vu, à empêcher la condamnation [5].

En somme, entre 1492 et 1521, six condamnations pour

1. « En la cité de Cuenca le dimanche 3 février quinze cent vingt et un, le licencié Alvarado... célébrant un acte public sur des échafauds qui se trouvaient sur la place près de la cathédrale, donna et prononça une sentence définitive... contre ledit Hernando de Villanueva... et contre sa mémoire et sa renommée, par laquelle en effet le susdit fut déclaré hérétique et ayant encouru la peine de l'excommunication majeure et la perte de tous ses biens... et par conséquent la mémoire et la renommée du susdit Hernando furent condamnées : on ordonna de déterrer son corps et ses ossements et de les brûler en même temps qu'une statue publiquement, en expiation desdits crime et délit ». (*Doc.*, t. X, pp. 162-163, f. 8 r.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 161-162, f. 7 v. ; 8 r.

3. *Doc.*, t. X, p. 153, f. 4 r.

4. « De même dans lesdites archives secrètes il y a un autre procès criminel fait et intenté à Gabriel de Villanueva, bourgeois du Toboso... pour ledit délit d'hérésie et apostasie : et dans sa généalogie, qu'il déclara dans la première audience qu'on lui donna, le 13 mai 1518, il dit être fils de Hernando de Villanueva appelé le Cavalier, dont le procès était pendant, ainsi que de Catalina Alonso exhumée. » (*Doc.*, t. X, p. 162, f. 7 v.)

5. « Pour défendre la cause se présentèrent Francisco de Villanueva, et le bachelier Tristan de Villanueva, pour eux-mêmes et au nom d'autres, comme fils et petit-fils dudit Hernando de Villanueva le Cavalier. » (*Doc.*, t. X, p. 162, f. 8 r.)

crime d'hérésie avaient atteint des Villanuevas, et des poursuites avaient été engagées contre Pero Rodriguez, qui finit par être absous, et son petit-fils Gabriel de Villanueva, qui le fut peut-être également.

Or Lope de Leon I et Alvar Fernandez de Leon avaient, comme on l'a vu, épousé Leonor et Juana, dont on vient de lire les mésaventures, et leur frère, Juan de Leon I, était marié à Leonor Gomez de la Camara, qui appartenait, elle aussi, à une famille de convertis, mais dont l'Inquisition ne semble pas s'être occupée. Cependant le petit-fils de Juan de Leon et de Leonor Gomez, alors centenaire, fut poursuivi par le Saint-Office de Cuenca et condamné, le 27 août 1529, outre une peine pécuniaire, à faire amende honorable dans l'église de Belmonte pour avoir mal parlé de l'Inquisition ; il eut la chance d'être absous du crime d'hérésie [1].

On conçoit que l'entrée d'Inés Varela dans une famille qui donnait tant d'occupation aux inquisiteurs ait rencontré une vive opposition parmi les parents de la jeune fille. Quelques-uns ne lui pardonnèrent pas ce qui leur semblait une mésalliance et ne se privèrent pas d'évoquer les fâcheux souvenirs de Leonor Sanchez, de Juana Rodriguez et celui, tout récent, de Fernan le Cavalier. Les parents de Lope II ripostèrent, et ce fut là, selon toute apparence, l'occasion des propos un peu vifs que le vieux Fernandez de Leon se permit imprudemment contre le Saint-Office. Quant au trésorier Juan de Leon II, qui avait tant travaillé à ce mariage, on se figure facilement son irritation, lorsque, du fond de sa stalle, il lui fallut assister

1. *Doc.*,, t. X, pp. 163-165. « Ledit Gomez Fernandez de Leon fut condamné à se rendre en pénitence à l'église Collégiale de Belmonte et à une amende pour avoir dit des paroles contre l'honneur et l'autorité du Saint-Office et de ses ministres. Et pour les délits d'hérésie dont il fut accusé, ils déclarèrent que l'accusation du procureur n'était pas prouvée. » *Doc.*, (t. X, p. 165, f. 9 r.) Les poursuites avaient commencé le 15 mars 1529. (*Doc.*, t. X, pp. 162-163, f. 8.)

à l'entrée de son cousin germain, le vieux Gomez, tremblant de fureur et de crainte, dans la Collégiale où il venait faire amende honorable. Il renonça, en tout cas, à créer le majorat qu'il avait promis ; et ce manque de parole ne saurait s'expliquer que comme une riposte à l'hostilité injurieuse et persistante des parents de la mariée contre ceux du jeune homme.

Cette hostilité semble même s'être traduite, non seulement par des paroles, mais par des actes.

Les *sambenitos* des condamnés étaient placés par l'Inquisition dans les églises du lieu où avait été prononcée la sentence : ceux de Leonor et de Juana étaient, en conséquence, exposés dans la cathédrale de Cuenca, ce qui ne pouvait guère gêner leurs descendants, résidant pour la plupart à Belmonte. Or des gens malveillants, peut-être des parents d'Inés, sollicitèrent de l'Inquisition qu'ils fussent transférés dans l'église de Belmonte. Grand émoi dans la famille de Leon. Les descendants des deux condamnées présentèrent au Saint-Office une requête tendant à obtenir, au moins, que ces *sambenitos* fussent placés dans l'église du Quintanar où les coupables avaient commis leur faute. Mais le Conseil suprême de l'Inquisition rejeta cette demande, et ordonna que les malencontreux vêtements fussent exposés partout dans l'église de la résidence des condamnés [1].

Toutefois, prenant en considération les passions surexcitées, il déclara que l'on commencerait par appliquer cette décision dans les autres paroisses du ressort et que l'on finirait par celle de Belmonte, afin que l'on vît bien que c'était une mesure générale et non une concession à des haines privées [2].

---

1. La correspondance entre le Saint-Office de Cuenca et le Conseil Suprême, relative à cette affaire, se trouve dans les *Doc.*, t. X, pp. 166-169, f. 9 r. — 11 v. Le premier document n'est pas daté ; mais le second est du 5 février 1529 ; le troisième et le quatrième du 7 mars et du 18 avril 1529. L'affaire fut donc soulevée l'année même du mariage.

2. « ...et que l'on commence à les placer dans d'autres villes de ce

Les descendants de Leonor et de Juana durent lutter désespérément pour empêcher l'exécution de cet arrêt, car ce ne fut que le 9 novembre 1548, par conséquent dix-neuf ans plus tard, que l'on plaça dans la Collégiale de Belmonte les *sambenitos* de Leonor de Villanueva et de Juana Rodriguez [1]. Le trésorier Juan de Leon II vivait encore : il avait près de soixante-dix ans. Lorsqu'il venait célébrer sa messe, il voyait se balancer au-dessus de sa tête les symboles infamants de la condamnation de sa mère et de sa tante.

De ces données généalogiques, il résulte que, si le père de Lope de Leon I était un vieux chrétien, il serait hasardeux d'en affirmer autant de sa mère ; que sa femme Leonor de Villanueva était de pure race juive ; et que, par conséquent, son arrière-petit-fils, Frère Luis de Leon, avait dans les veines à peu près autant de sang sémite que de sang aryen.

Le P. Mendez a prétendu, il est vrai, que Leonor Rodriguez de Villanueva n'était que la seconde femme de Lope I, qui aurait épousé en premières noces Leonor Sanchez de Olivares, d'une famille de vieux chrétiens, et que Gomez de Leon, aïeul de Luis, était issu de ce premier mariage [2].

---

district avant Belmonte, pour qu'il paraisse que c'est une mesure générale et égale, et que personne ne puisse dire qu'on lui fait tort et que c'est injuste. » (*Doc.*, t. X, p. 168, f. 10 r.)

1. *Doc.*, t. X, p. 169, f. 10 v.

2. « 9. Lope Alvarez Ponce de Leon, Régidor de Ségovie. Il suivit avec un courage extraordinaire le parti de D. Juan Pacheco, son cousin: et tous deux étaient petit-fils de D. Martin Vazquez de Acuña, Comte de Valencia. Il se maria deux fois : la première avec Doña Leonor Sanchez de Olivares, sœur du vaillant chevalier D. Pedro de Olivares, Commandeur del Olmo, de l'Ordre de Calatrava, au temps du Grand Maître Rodrigo Tellez Giron. De ce mariage ils eurent trois fils ; mais on ne spécifie pas quels furent ceux du premier et ceux du second lit : de D. Gomez seul on sait qu'il est du premier : les autres furent D. Alvaro de Leon, célibataire ; D. Juan de Leon, chanoine et trésorier de la Collégiale de Belmonte et fondateur d'un majorat dans cette ville ; D. Pedro de Leon, célibataire ; et Doña Mencia de Leon qui épousa D. Antonio de Morales. » (Mendez, vol. III, pp. 126-127.)

Mais cette allégation ne résiste pas à l'examen des dépositions officielles recueillies par le Saint-Office de Cuenca, et que le P. Mendez ne connaissait pas.

Lorsque, le 15 décembre 1510, Leonor de Villanueva répondit à son interrogatoire d'identité, elle était âgée déjà d'environ soixante-dix-sept ans, et sa mémoire pouvait assurément n'avoir plus toute la netteté désirable ; mais comment supposer qu'elle se soit trompée sur la succession et l'âge de ses enfants ? Or elle en donne la liste précédemment reproduite, après avoir déclaré que son mari, Lope de Leon, est décédé depuis vingt-cinq ans, par suite en 1485, et qu'il n'a pas eu d'autre femme, ni elle d'autre mari.

On pourrait refuser de prendre au pied de la lettre la déclaration que Lope n'eut pas d'autre femme que la déposante, et n'y voir qu'une clause de style introduite par l'étourderie du greffier. On pourrait ne pas s'étonner de voir Leonor confondre sous une appellation unique ses enfants et ses beaux-enfants. Mais une remarque s'impose : ce Gomez Hernandez, né vers 1475, est le grand-père de Luis de Leon ; or il ne vient qu'au quatrième rang des enfants mâles, après Alvar, Pedro et Gonzalo. Si donc trois fils seulement étaient du premier lit, comme l'affirme le P. Mendez, Gomez serait du second. Or Luis de Leon déclare péremptoirement que Pedro de Leon, le collégial du Collège de l'Archevêque, et Gomez, né treize ans plus tard, étaient *frères de père et de mère* [1]. Le Saint-

Mais dans ses notes (num. 4. (B.), vol. I, pp. 416-148,) Mendez cite une requête du 26 novembre 1544 tendant à faire une information sur la noblesse de Lope de Leon II, à ce qu'il semble, et dans laquelle deux habitants de Grenade, dont l'un était originaire de Belmonte déclarèrent « que le Lic. Juan de Leon, trésorier, était frère de père et de mère de feu Gomez de Leon ».

1. *Doc.*, t. X, p. 385, f. 244 r. « Et ce Gomez de Leon eut un frère de père et de mère qui s'appela le licencié Pedro de Leon, qui fut collégial du Collège du Cardinal de cette ville, comme on peut facilement le vérifier. »

Office considérait d'ailleurs Pedro de Leon comme fils de Leonor [1].

Quant au chanoine Juan de Leon, trésorier de Belmonte, il reconnaissait lui-même être fils d'une descendante de convertis réconciliée par l'Inquisition [2].

La thèse du P. Mendez ne tient donc pas debout.

D'autre part, si l'on observe que le nom de Sanchez était celui des grands-parents de Leonor de Villanueva et d'un de ses oncles, Alvar Sanchez del Quintanar, on est amené à se demander si Leonor Sanchez de Olivares et Leonor Sanchez de Villanueva ne sont pas une seule et même personne.

Mais il existe dans le procès de Luis de Leon une pièce décisive.

Une ancienne servante, Elvira, déposa contre Leonor, qui la faisait travailler le dimanche à garnir des quenouilles, à faire des écheveaux, ou à tirer de l'eau pour laver les mannequins destinés à la vendange. Elle avait vécu trois ans chez Leonor, déjà épouse de Lope de Leon, et les faits dont elle se plaignait, dans sa déposition du 24 avril 1491, remontaient à environ trente ans [3]. Par conséquent, Lope était en 1461, déjà mari de Leonor, et si l'on se reporte à la liste que celle-ci donna de ses enfants, on constate que l'aîné, Alvaro Hernandez de Leon, naquit vers 1460. Elle-même avait à cette date environ vingt-cinq ans. Il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de mettre en doute que Lope I n'eut pas d'autre femme que Leonor.

Comment alors expliquer que Luis de Leon ne reconnaisse pas ces ascendances judaïques ?

Lorsqu'il déposa devant le Saint-Office, le 15 avril 1572, il

1. *Doc.*, t. X, p. 158, f. 6 r.

2. *Doc.*, t. X, p. 165, f. 9 r.

3. Cette Elvira était mariée à Juan de Mendoza et habitait le Quintanar. Elle avait eu pour compagne chez Leonor une certaine Juana qui, en 1491, habitait Los Hinojosos. (*Doc.*, t. X, pp. 156-157, f. 5 v.)

déclara que son père était fils de « Gomez de Leon, de Belmonte, qui vivait de ses rentes, et de Leonor de Tapia, sa femme ». Il ajouta, « qu'entré au couvent à l'âge de quatorze ans, il n'avait pas de données complètes sur ses ascendants ; qu'il avait toutefois ouï dire que des ennemis de son père l'accusèrent de descendre de convertis, mais qu'il ignorait que des membres de sa famille eussent été arrêtés ou condamnés par le Saint-Office [1] ».

Dans la défense qu'il présenta, le 14 mai 1573, à l'inquisiteur Gonzalez, s'il insiste sur la pureté de race de son arrière-grand-père, il est moins affirmatif pour son père Lope II et son aïeul Gomez qu'il se borne à qualifier de personnages notables et très catholiques « muy principales y catolicos [2] ». Il ne souffle mot de ses ascendances féminines et se contente de déclarer qu'on ne pourra prouver « par des témoins ou des actes authentiques, nommément et expressément, que quelqu'un de ses ancêtres se soit converti *à une époque récente* [3] ».

Mais si ce religieux, ce prêtre, déposant sous la foi du serment, n'a pas avoué que certains de ses parents avaient encouru des condamnations du Saint-Office, c'est tout simplement parce qu'il l'ignorait : dans sa famille on devait ensevelir dans un profond silence le nom de ces aïeux compromettants, dont le souvenir allait s'effaçant peu à peu, et, dans ces con-

1. *Doc.*, t. X, p. 182, f. 130 v. Les éditeurs des *Documentos* ont lu *penado* que j'ai traduit par *condamnés ;* mais l'original porte *penyado* qui est l'abréviation de *penytençiado*.

2. *Doc.*, t. X, p. 317 et suivantes, f. 215 r. — 245 r.

3. *Doc.*, t. X, pp. 385-386, f. 244 v. Dans l'original, les mots en italiques sont rendus par *de nuevo*. Cette expression, comme me le fait observer M. Foulché-Delbosc, est généralement employée au XVIe siècle avec le sens de *récemment*. Luis de Leon dit donc, non pas que jamais un de ses ascendants ne s'est converti, mais que ni lui, ni ses contemporains n'ont gardé le souvenir d'une pareille conversion.

ditions, il n'y a pas lieu de s'étonner que Luis n'en ait jamais entendu parler. Sa vie, depuis l'âge de six ans, s'écoula, soit à Valladolid, soit à Salamanque, trop loin de Belmonte pour que la chronique locale de cette petite ville parvînt jusqu'à lui, et, lorsqu'il eut l'occasion d'y revenir, bien après la mort de son père, en 1571, il y avait vingt-trois ans que les *sambenitos* de Leonor de Villanueva et de Juana Rodriguez avaient été suspendus dans la Collégiale où personne ne songeait plus à les regarder pour y déchiffrer l'outrageante inscription que la poussière avait recouverte.

Il est donc incontestable qu'une forte proportion de sang juif coulait dans les veines de Luis de Leon ; et, sans accorder à l'atavisme une influence unique et définitive dans la formation du caractère et de l'intelligence, il est difficile de ne pas relever dans la forte originalité de Frère Luis certains traits, qu'explique à merveille une telle ascendance : son opiniâtreté, son criticisme, ses tendances exégétiques, son souci du détail, sa faculté d'abstraction, son amour profond de la musique.

# CHAPITRE II

## 1528-1542.

Naissance de Luis de Leon (juin ? 1528). — Son enfance a Belmonte, a Madrid et a Valladolid. — Sa situation de fortune. — Son arrivée a Salamanque (octobre 1542 ?)

Le mariage de Lope II avait eu lieu, selon toute apparence, au mois de septembre 1527 [1]. Le jeune ménage s'installa d'abord à Belmonte, et ce fut dans la petite cité de la Manche d'Aragon que vint au monde Luis de Leon III, qui fera le sujet de la présente étude [2].

---

1. En effet, ce fut le 9 novembre 1527 que le trésorier Juan de Leon obtint l'autorisation royale de fonder un majorat : elle est signée de Francisco de los Cobos, et datée de Burgos. Si l'on déduit le temps nécessaire pour que les pièces soient allées de Belmonte à Burgos, et celui qui dut s'écouler avant le règlement de l'affaire, on est fondé à supposer que la demande du trésorier et le mariage de son neveu, qui eurent lieu forcément à peu près en même temps, remontent au mois de septembre.

2. Les biographes de Luis de Leon se sont généralement trompés sur le lieu de sa naissance, jusqu'à ce qu'eussent été publiées les pièces du Procès que lui intenta l'Inquisition. (*Colección de documentos inéditos para la historia de España*, t. X et XI, 1847.) Pacheco dans son *Libro de verdaderos retratos* dit qu'il naquit à Grenade. Le P. Manuel Vidal *(Agustinos de Salamanca*, t. I, p. 371) le croit originaire de Madrid ou de Belmonte; Nicolas Antonio hésite entre Madrid et Belmonte; Sedano *(Parnaso Español*, t. V, p. IX) le dit originaire de Grenade. Il est vrai que dans le registre des *Cursos y Bachilleramientos* de l'Université de Salamanque (avril 1558-avril 1559) on lit

On ignore la date exacte de sa naissance, les registres paroissiaux, qui auraient pu la fournir, ayant disparu, ou, plus exactement, n'ayant jamais existé, puisque la tenue de ces livres ne fut imposée en Espagne qu'à partir de 1564, en vertu des décrets du Concile de Trente. On peut cependant la fixer avec quelque précision.

Son épitaphe, transcrite par Herrera [1], se terminait par ces mots : OBIIT. AN. M.D.XCI. XXIII AUGUSTI. AET. LXIV : « Il mourut en 1591, le 23 août, dans sa soixante-quatrième année. » On peut donc conclure qu'il était né entre le 24 août 1527 et le 23 août 1528 [2].

Mais le mariage de ses parents ayant eu lieu en septembre 1527, il faut placer la date de sa naissance en 1528 et sans doute en juin de cette année [3].

---

au folio 47 : *Cursos de Fr. Luis de Leon, natural de Granada*, et que dans celui des *Licenciamientos y Magisterios en Artes, Medicina y Teologia* (1560-22 novembre 1565) une des pièces porte le titre suivant : *Examen del susodicho Fray Luis de Leon, Agustino, teologo, de Granada*. Mais ce n'est là qu'une erreur due au fait que les parents de Luis étaient, à cette époque, fixés à Grenade. Tandis que, dans l'interrogatoire d'identité auquel il répondit, devant l'Inquisiteur Guijano de Mercado, le 15 avril 1572, Luis déclare « qu'il est originaire de la ville de Belmonte dans la Manche d'Aragon ». (*Doc.*, t. X, p. 180, f. 130 r.) Ailleurs il dépose « qu'il est né... dans la ville de Belmonte, où il fut élevé jusqu'à l'âge de cinq ou six ans ». (*Doc.*, t. X, p. 182, f. 130 v.) TomasTamayo de Vargas est seul à soutenir que Luis naquit à Belmonte.

1. *Historia del Convento de San Agustin de Salamanca*, p. 393.

2. Il est curieux de constater que la plupart de ses biographes, trompés par les chiffres romains qui expriment ces dates, ont entendu que Luis était mort à soixante-quatre ans révolus et fixé sa naissance à l'année 1527. Pacheco cependant la fixe à 1528. Le P. Getino (*Vida y Procesos del Maestro Fr. Luis de Leon*, Salamanca, 1907, p. 5 et suivantes), se fondant sur les difficultés chronologiques qui découlent de la date de 1527, mais non sur une lecture exacte de l'épitaphe, a soupçonné que Luis était né en 1528.

3. Dans l'Ode *Sur la connaissance de soi-même*, on lit les vers suivants : « Alors que le ciel étoilé ramenait dans sa course hâtive *le sixième âge,...* Dieu me fit venir à la lumière terrestre. » Volviendo...

Le 15 avril 1572, Luis déclare lui-même avoir *environ* quarante-quatre ans[1], ce qui est exact, puisqu'il aurait eu, d'après les données précédentes, quarante-trois ans et dix mois.

En revanche, le 8 mars 1582 il se dit âgé de cinquante-trois ans[2] : il aurait eu en réalité neuf mois de plus ; mais il ne faut pas oublier qu'au seizième siècle, en Espagne, l'imprécision était la règle en pareille matière.

Il dit encore que son père l'envoya, lorsqu'il eut quatorze ans révolus, à l'Université de Salamanque, et que, quatre ou cinq mois plus tard, il entra au couvent[3].

---

con curso presuroso la sexta edad el estrellado cielo... sacóme a la luz de aqueste suelo. (*Obras*, t. VI, p. 89.) Le mot *edad* est une correction du P. Merino : il semble que le texte primitif portât : *el sexto siglo* qui est inintelligible. Je serais porté à croire qu'il faut lire *signo*. Le texte primitif et celui du P. Merino offriraient alors le même sens au fond. Que peut signifier le mot *edad*, sinon l'âge de l'année, et par conséquent le sixième mois de l'année, qui est précisément celui de juin ? Luis de Leon aurait donc dit lui-même qu'il naquit au mois de juin. Si au contraire on lit *signo*, on arrive à deux sens distincts : le mot désigne à n'en pas douter les signes du zodiac : or les anciens considéraient le Taureau comme le premier, et la Vierge comme le sixième de ces signes : Luis voudrait donc dire qu'il a été tiré du néant lorsque le ciel ramenait le signe de la Vierge, c'est-à-dire au mois de septembre, époque de sa conception si ses parents se marièrent au mois de septembre 1527. Si au contraire on suppose que Luis de Leon adopte l'année chrétienne, le sixième signe du zodiac serait les Gémeaux qui correspondent au mois de juin où il serait venu au monde.

1. *Doc.*, t. X, p. 180, f. 130 r.

2. En remettant sa Confession aux Inquisiteurs de Valladolid le 8 mars 1582, il déclare « ques de edad de cinquenta e tres años poco mas o menos tiempo ». *(Ciudad de Dios*, XVIe année, vol, XLI, pp. 105-112.)

3. « Le déposant dit qu'il était né dans la ville de Belmonte où il fut élevé jusqu'à l'âge de cinq ou six ans, auquel il fut amené à Madrid où se trouvait la Cour ; et là il fut élevé dans la maison de son père qui était alors avocat ; puis dans cette ville de Valladolid, lorsque la Cour s'y transporta, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de quatorze ans. Son père l'envoya alors de Valladolid étudier à Salamanque le droit canon ; et au bout de quatre ou cinq mois qu'il y fut arrivé, il prit l'habit de Saint-Augustin dans le monastère de cet ordre en ladite cité. » (*Doc.*, t. X, p. 182, f. 130 v.)

Si l'on admet qu'il est né en juin 1528, il serait arrivé à Salamanque en 1542 : les cours commençant à la Saint-Luc le 18 octobre, il aurait eu à ce moment quatorze ans révolus et serait entré au couvent en janvier ou février 1543.

Les épreuves du noviciat durant d'ordinaire un an, il est plus probable qu'il entra chez les Augustins en janvier, car il fit profession le 29 janvier 1544 [1].

Il n'aurait eu à cette dernière date que quinze ans et sept mois, ce qui est en opposition avec le décret du Concile de Trente qui défend de prononcer les vœux avant seize ans révolus [2]. Mais il faut se rappeler que le Concile ne fut promulgué en Espagne qu'en 1564, et que ce décret réprimait évidemment un abus courant.

Si ces déductions sont exactes, Luis de Leon serait mort à soixante-trois ans et deux mois.

---

1. Le P. Mendez nous a conservé l'acte de profession de Luis de Leon : « Ego Fr. Ludovicus de Leon, filius Lupi de Leon et Agnetis de Valera (*sic*) ejus legitimae uxoris, incolarum urbis Granatae, expleto meae probationis tempore, facio solemnem et spontaneam Professionem, et promitto obedientiam Omnipotenti Deo, et Beatissimae Virgini Mariae, ac B. P. N. Augustino, Tibique admodum R. P. Fr. Francisco de Nieva Provinciae Hispaniae de observantia Ordinis Eremitarum S. P. N. Augustini Provinciali, nomine ac vice Rmi. P. N. Mag. Hieronymi Neapolitani Generalis totius Ordinis Eremitarum S. P, N. Augustini, ejusque successorum : promitto etiam sine proprio vivere ac in castitate ac regulari observantia secundum Regulam S. P. N. Augustini usque ad mortem. In quorum omnium fidem nomen meum subscripsi die Martis, vigesimo nono mensis Januarii, anno millesimo quingentesimo quadragesimo quarto a Nativitate Christi. — Frater Franciscus de Nieva, Provincialis. — Frater Gaspar de Santiago. — Frater Ludovicus de Leon. » — Tomo I del libro de profesiones del convento de Salamanca. (*Revista Agustiniana*, t. I, p. 44.)

2. « Que dans tout ordre, tant d'hommes que de femmes, on ne fasse pas profession avant seize ans révolus ; et que ceux qui auront subi les épreuves moins d'un an après avoir pris l'habit ne soient pas admis à faire profession. » *Concile de Trente*, 25e session, C. XV. On voit que le Concile exigeait un an de noviciat.

Luis de Leon eut trois frères et deux sœurs, sur lesquels on ne possède que des données très insuffisantes :

1° Cristobal de Leon I, deuxième seigneur de Puerto-Lope [1], Vingt-quatre de Grenade, gouverneur de l'Alhambra, qui épousa, en premières noces, Ana Zapata et, en secondes noces, Magdalena Osorio ;

2° Miguel de Leon pour qui ses parents fondèrent un majorat à Grenade et qui épousa Isabel de Haro [2] ;

3° Antonio de Leon III, clerc, défunt en 1572 [3] ;

4° Mencia de Tapia, qui épousa Francisco de Avalos, habitant de Hellin [4] ;

5° Maria de Alarcon, qui épousa Diego Lopez de Jaramillo. Elle vivait encore en 1558, mais était défunte, ainsi que son mari, en 1572 [5].

Seuls Cristobal et Miguel semblent avoir eu des enfants. Miguel eut une fille, Clementina de Leon (1593 ?-1665), qui fut religieuse sous le nom de Clemencia de Jesus à la Concepcion Geronima de Madrid. Elle hérita du majorat de Grenade, auquel elle renonça en faveur de son neveu Cristobal de Leon II [6].

Cristobal de Leon I eut, du premier lit, un fils, Diego de Leon, troisième seigneur de Puerto-Lope, gouverneur de l'Alhambra, qui servit à Naples et épousa Beatriz de Mastrilis,

1. Ce majorat fut en réalité fondé pour Luis de Leon, qui était l'aîné, mais revint à Cristobal lorsque Luis entra en religion. Voir *Revista Agustiniana*, vol. III, pp. 131-132. Mendez qualifie Cristobal, ainsi que son fils Diego de Leon, de gouverneurs, *alcaides*, de l'Alhambra. Ce doit être une erreur, car, de 1518 à 1566, l'*alcaide* de l'Alhambra, comme me le fait observer M. Foulché-Delbosc, fut Luis Hurtado de Mendoza, troisième comte de Tendilla et deuxième marquis de Mondexar. (Voir *Revue Hispanique*, t. XXXI, 1914, pp. 89-93.)

2. *Mendez*, vol. III, pp. 128 et 139. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 v.

3. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 v. Mendez, vol. III, p. 130.

4. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 v. Mendez, vol. III, p. 132.

5. *Doc.*, t. X, p. 181, f. 130 v. Mendez, vol. III, p. 132.

6. *Doc.*, t. X, p. 182, f. 130 v. Mendez, vol. III, p. 130.

de la famille des ducs de Merignano, comtes de S. Marzano à Naples [1]. Diego eut une fille, Beatriz de Leon [2], morte probablement sans succession, et un fils, Rodrigo de Leon [3], qui laissa une fille : Gabriela de Leon [4]. Celle-ci épousa son cousin Juan Pablo de Leon, dont il va être question plus loin.

Du second lit, Cristobal de Leon I eut un fils, Cristobal de Leon II, qui hérita, comme on a vu, du majorat de Grenade [5], et, de son mariage avec Geronima Valera de Castro, un fils, Juan Pablo de Leon, qui épousa sa cousine Gabriela de Leon : ainsi le majorat de Puerto-Lope et celui de Grenade se trouvèrent réunis.

L'une des filles nées de cette union, Isabel Antonia de Leon, fut religieuse, comme sa grand'tante Clementina de Leon, à la Concepcion Geronima de Madrid [6]. L'autre, Leonor Maria de Leon, épousa Carlos Velluti de Haro, Vingt-quatre de Grenade [7]. Leur fils, Pedro Antonio Velluti de Leon, épousa Ana Maria de Torres y la Cerda, qui lui donna trois enfants : Carlos, qui, en 1770, possédait le majorat de Puerto-Lope, José, collégial du Collège de Santa Cruz de Grenade, et Leonor [8].

Luis vécut à Belmonte jusqu'à l'âge de cinq ou six ans. On se préoccupa d'assez bonne heure de son instruction, car déjà il apprenait à lire et à chanter sous la direction du frère d'un certain Pero Ramirez [9]. Ces détails, malheureu-

1. Mendez, vol. III, p. 128.
2. Mendez, vol. III, p. 128.
3. Mendez, vol. III, p. 131.
4. Mendez, vol. III, p. 131.
5. Mendez, vol. III, p. 128.
6. Mendez, vol. III, p. 131.
7. Mendez, vol. III, p. 131.
8. Mendez, vol. III, p. 131.
9. Le 29 novembre 1576, devant le docteur Lamadriz, Inquisiteur de Cuenca, « Pero Ramirez originaire de Belmonte, procureur du fisc de Sa Majesté en ce Saint-Office », âgé de plus de cinquante ans, déclare qu'il a bien connu Frère Luis de Leon « parce qu'un frère du témoin lui enseignait à lire et à chanter ». *Doc.*, t. X, p. 173, f. 12 v.

sement trop vagues, sont intéressants, car ils laissent supposer chez le jeune Luis une grande précocité et la justesse d'oreille qui devait faire de lui le plus harmonieux des poètes espagnols.

Cependant les années passaient sans que le trésorier Juan de Leon se résolût à fonder, en faveur de son neveu Lope, le majorat qu'il lui avait promis. L'hostilité des parents d'Inés n'avait pas désarmé : la condamnation du vieux Gomez de Leon, son humiliation publique le 27 août 1529, la menace de voir d'un moment à l'autre les *sambenitos* de Leonor de Villanueva et de Juana Rodriguez suspendus dans la Collégiale, devaient rendre au jeune ménage le séjour de Belmonte peu agréable. Il résolut d'aller chercher fortune ailleurs, et, en 1533 ou 1534, Lope s'installait à Madrid et y embrassait la profession d'avocat, dans laquelle il ne tarda pas à réussir brillamment. Lorsque la Cour fut transportée à Valladolid, Lope l'y suivit [1] et, quelques années plus tard, en 1541, à peine âgé de trente-deux ou trente-trois ans, il se voyait nommer au poste envié d'auditeur à la Chancellerie de Grenade [2].

Luis avait suivi son père à Madrid et à Valladolid : il ne paraît pas l'avoir accompagné dans sa nouvelle résidence. Il resta sans doute à Valladolid pour y achever ses études

1. Il est impossible de déterminer la date exacte de l'arrivée de la Cour à Valladolid : en effet les registres contenant les procès-verbaux des séances de la municipalité, aussi bien que ceux de l'Université, ont disparu. Différents documents montrent cependant que l'impératrice Isabel, qui avait le 24 juin 1535 donné le jour à Doña Juana à Madrid, se trouvait avec la Cour à Valladolid, en décembre 1536, et qu'elle y séjourna jusqu'au 20 septembre 1538. Elle en partit ce jour-là, en compagnie de Charles-Quint, pour retourner à Madrid. Ce serait donc après un court séjour à Madrid qu'entre le mois de juin 1535 et le mois de décembre 1536, Luis de Léon, âgé de sept ou huit ans, serait arrivé à Valladolid. Je dois ces précisions à l'obligeance de D. Saturnino de Rivera

2. Voir Gonzalez de Tejada, *Vida de Fr. Luis de Leon*, p. 6.

élémentaires [1], puis, en octobre 1542, fut envoyé à Salamanque pour y commencer son droit [2].

Un séduisant avenir s'ouvrait devant lui : son père occupait un poste important [3] ; son oncle Antonio de Leon était un avocat célèbre [4], l'autre, Francisco de Leon, allait obtenir une des chaires de droit canon à l'Université de Salamanque. Ses parents jouissaient d'une assez belle fortune pour constituer en faveur de leur fils aîné un majorat de quatre mille

1. Le P. Getino (*Vida y procesos*, etc., p. 38, n. 1) attribue à Luis de Leon un document (ms. 7.314 de la Biblioteca Nacional de Madrid) dans lequel le passage suivant lui paraît faire allusion aux études élémentaires que fit Luis à Valladolid : « No diran a lo menos que es mj trato rujdo estruendo de hojas, no verdor de mocedad, sino fruto solido que le dj en Valladolid madrugando en mj orden, con muchos exercicios de letras, ganandola a los de mj tiempo, no imposibilitado nj por edad, nj enfermedad para que no se conciban esperanzas, que con el fruto ay flor. » fol. 306, recto. Mais ce texte ne saurait être attribué à Luis de Leon, car l'auteur déclare avoir occupé une chaire à Avila : « asj a mj bien se me debia por aver tenido la de Auilla. » folio 305, verso.

2. « Le déposant naquit en la ville de Belmonte, où il fut élevé jusqu'à l'âge de cinq ou six ans : il fut alors conduit à Madrid où était la Cour, et y fut élevé dans la maison de son père qui était alors avocat, puis à Valladolid lorsque la Cour s'y transporta, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de quatorze ans. Alors son père l'envoya de Valladolid étudier le droit canon à Salamanque ; et, quatre ou cinq mois après y être arrivé, il prit l'habit de Saint-Augustin au monastère de cet ordre en ladite cité. » Déclaration de Luis de Leon du 15 avril 1572. (*Doc.*, t, X, p. 182, f. 130 v.)

3. Mendez (vol. I, p. 418) prétend qu'en 1558, Lope de Leon était assistant de Séville et qu'il avait cessé de l'être en 1560, puisque, cette année-là, Francisco Chacon occupait cette place (V. Ortiz de Zuñiga, *Anales eclesiásticos y seculares de la ciudad de Sevilla*... Madrid, 1677, p. 579 et 522). Une lettre royale, datée de Valladolid, le 21 août 1559, et contre-signée de Juan Vazquez, montre que Lope avait été chargé, comme *Juez de Residencia*, d'enquêtes à Séville.

4. « Moi Maître Frère Luis de Leon... je dis : Que le licencié Antonio de Leon, mon oncle, frère de mon père, depuis nombre d'années est avocat et a occupé et soutenu l'une des parties dans toutes les affaires importantes, comme il est de notoriété publique. » (Requête du 12 mai 1574. *Doc.*, t. XI, p. 5, II, f. 65 r.)

ducats [1], somme importante à cette époque. Luis ayant résolu d'entrer au couvent, ce majorat revint à son frère Cristobal de Leon : ce qui n'empêcha pas Lope d'en créer un second, en 1562, en faveur de son troisième fils, Miguel de Leon [2].

En créant ce dernier, il rappelait avoir donné au couvent de San Agustin, lors de la profession de son fils aîné, trois cents ducats et au jeune religieux, personnellement, cinq cents ducats pour acheter des livres, six mille maravédis annuels pendant quinze ans et cinq cents ducats pour ses grades universitaires : à partir de 1557, la rente de Luis avait été doublée, et montait à douze mille maravédis ; elle devait être viagère et servie, après la mort de son père, par Miguel de Leon. En somme le total des générosités faites à Luis de Leon pendant vingt ans monte à environ dix-sept cents ducats, ce qui dénote que ses parents jouissaient d'une appréciable fortune [3].

---

1. C'est ce que déclare Luis de Leon lui-même : « Il est vrai que j'ai pris l'habit que je porte à quatorze ans et que j'ai abandonné quatre mille ducats de rente que mon père avait placés sur ma tête, comme étant son aîné. » (*Doc.*, t. X, p. 386, f. 244 v.) Lope avait obtenu en 1543 (Valladolid, 21 juillet) l'autorisation de faire cette fondation, mais il n'en fit usage qu'en 1552, en instituant le majorat de Puerto-Lope, petite localité située entre Alcala la Real et Grenade, à environ cinq lieues de cette dernière ville. (Mendez, vol. III, p. 128, nº 14.) Peut-être faut-il rattacher à la fondation de ce majorat le procès que Lope dut soutenir, et gagna, contre le procureur royal et le village de Monreal, qui prétendaient, sans doute, le soumettre à l'impôt, comme roturier, en 1544-1545. (Mendez, vol. I, pp. 417-419.)

2. Lope obtint l'autorisation de fonder un second majorat par acte du 17 septembre 1558, Valladolid. Il l'institua le 17 juillet 1562, à Grenade, par devant Francisco Gumiel, notaire. Miguel fut mis en possession du titre le 18 juillet 1562, peu de jours avant la mort de son père survenue le 24 du même mois, et reçut en outre deux cents ducats, afin d'acheter une charge de Vingt-quatre de Grenade. (Mendez, vol. III, p. 130.)

3. L'acte de création du second majorat comportait la clause suivante : « Au couvent de Saint-Augustin nous avons donné trois cents ducats conformément à un acte passé avec ledit couvent, exécuté

Assuré d'une belle aisance, le jeune Luis pouvait donc, sans que rien le troublât, se livrer à l'étude du droit dans laquelle l'avaient précédé tant de ses parents, et attendre paisiblement la position brillante que leur influence et leur fortune ne pouvaient manquer de lui obtenir.

L'Université de Salamanque était alors près de son apogée. Pedro Chacon, qui en rédigeait l'histoire en 1569, dit qu'elle comptait, à cette époque, dix chaires de droit canon, sept de théologie, sept de médecine, onze de logique et philosophie, une d'astronomie, une de musique, deux d'hébreu et de chaldéen, quatre de grec, dix de rhétorique et de grammaire. Quelques-unes rapportaient jusqu'à neuf cents ducats ; et, ajoutait-il, « il n'y a, ou il ne vient à Salamanque aucun homme dont la science permette d'espérer quelque profit, sans que l'Université s'occupe de lui créer une situation [1] ».

Richement dotée, l'Université n'était pas moins magnifiquement logée. Dans les Petites Écoles (*Escuelas menores*), délicieuse création du temps des Rois Catholiques, se professaient les humanités et la philosophie, tandis que les Grandes Écoles (*Escuelas mayores*), embellies par Ferdinand et Isabelle, qui firent les frais du riche portail qu'on y admire encore

---

par moi et conservé par feu l'alcalde Alonso Gomez, comme on le verra par les papiers qui se trouvent dans mon bureau de moi ledit licencié Lope de Leon ; et en plus de cela nous avons donné audit Frère Luis, notre fils, depuis qu'il a pris l'habit, ce qui suit : Plus de cinq cents ducats pour des livres. *Item* six mille maravédis annuels pendant quinze ans, ce qui fait quatre-vingt-dix mille maravédis. *Item* cinq cents ducats que nous lui avons donnés pour ses grades. *Item* douze mille maravédis qu'on lui a donnés annuellement pendant cinq ans, ce qui fait soixante mille maravédis ; et ces douze mille maravédis doivent lui être payés chaque année tant qu'il vivra, par ledit Miguel de Leon. » (Mendez, vol. III, pp. 131-132.) Le ducat valait trois cent soixante-quinze maravédis et environ sept pesetas.

1. *Historia de la Universidad de Salamanca escrita en* 1569 *por Pedro Chacon*, publiée dans le *Semanario erudito de Valladares*, Madrid, 1789, t. XVIII, p. 34.

aujourd'hui, abritaient les cours de théologie et de droit. Un hôpital (*Hospital del Estudio*) était réservé aux étudiants malades ; indispensable précaution, car, dans cette population scolaire, qui s'élevait à six ou sept mille jeunes gens, la plupart étaient dénués de ressources et hors d'état de faire face à des dépenses imprévues [1].

La constitution du Pape Martin V avait donné le gouvernement de l'Université au Recteur, à l'Ecolâtre (*maestrescuela*) et à vingt Députés ou Définiteurs, dont la moitié devaient être choisis parmi les professeurs titulaires (*de propiedad*), se succédant de deux en deux ans, et l'autre parmi des personnages notables par leur rang, leur noblesse ou leur mérite, âgés d'au moins vingt-cinq ans. C'étaient les Députés qui nommaient l'Ecolâtre; il devait être docteur en droit ou maître en théologie, et son élection était ratifiée par l'archevêque de Tolède, ou par le légat *ab latere*, s'il s'en trouvait un en Espagne. Le pouvoir de l'Ecolâtre était considérable; car il était nommé à vie et sa compétence s'étendait à tous les délits ou crimes que pouvaient commettre étudiants ou professeurs [2].

Le Recteur était un moins puissant personnage, bien que son autorité ne fût pas négligeable; il n'était pas nommé à vie ; souvent c'était un tout jeune homme, mais il était toujours de grande noblesse. C'était lui qui convoquait et présidait l'assemblée des Députés. Et ce n'était pas une sinécure de diriger leurs discussions ; car ces universitaires, appréciés dans la mesure de leur facilité d'élocution, avaient une fâcheuse tendance à parler longuement pour ne rien dire, et se montraient bien souvent incapables de prendre une décision.

La vie de l'Université était intense. Les professeurs devaient faire, chaque jour, leurs cours à des heures fixées par

---

1. Pedro Chacon, *op. cit.*, p. 34.
2. Pedro Chacon, *op. cit.*, p. 44.

l'assemblée des Députés, parfois après d'aigres discussions; mais, en outre, tous les quinze jours, et, dans certaines facultés, toutes les semaines, avaient lieu des exercices littéraires, ou des soutenances publiques de thèses (*conclusiones*) que présentaient pour se faire connaître les futurs candidats à la licence. Le soutenant, les docteurs ou maîtres [1], qui y prenaient part, aussi bien que le recteur et l'écolâtre, recevaient un cachet (*propina*) qui stimulait leur zèle et venait augmenter le salaire officiel des professeurs : quelques-uns, si l'on en croit Chacon, se faisaient ainsi neuf cents ducats par an.

La foule scolaire se passionnait pour ces tournois de dialectique ou de théologie, surtout lorsque le sujet était nouveau ou scabreux : entre les maîtres et le soutenant, s'échangeaient de virulentes ripostes, au milieu des murmures ou des approbations de l'auditoire [2].

On représentait aussi parfois des comédies latines auxquelles l'Université décernait des récompenses.

La collation des grades de licencié, de docteur ou de maître constituait également d'imposantes solennités, qui se terminaient généralement par des courses de taureaux offertes par le nouveau gradué. Ce spectacle était fort en honneur à Salamanque ; la rampe d'un des escaliers de l'Université en reproduit encore les épisodes, et les professeurs ne se lassaient pas de faire des démarches instantes, pour obtenir du pape le droit d'y assister, refusé jusqu'alors aux ecclésiastiques.

Ces examens étaient des jours de fête pour les étudiants : les cours étaient suspendus ; on se rangeait sur le passage des

1. Les professeurs de droit portaient seuls le titre de Docteurs. Dans les autres ordres d'enseignement le doctorat donnait droit au titre de Maître.

2. Maître Termon soutint en 1568, dans un de ses *quolibets*, des conclusions qui firent scandale. Luis de Leon fut même accusé de les lui avoir suggérées. Voir plus loin, chapitre x, et aussi *Doc.*, t. X, pp. 199-200, f. 141 r.

professeurs qui allaient processionnellement chercher le candidat chez lui ou l'y ramener au milieu des acclamations, tandis qu'un étudiant se hissait le long du mur de l'Université pour y peindre en grandes lettres rouges le nom du nouveau docteur.

De temps en temps un professeur disparaissait mystérieusement et l'on apprenait bientôt qu'il était enfermé dans les prisons secrètes de l'Inquisition à Valladolid [1]. Sans doute son enseignement avait été signalé comme suspect d'hérésie, et c'était alors le thème de conversations passionnées, d'hypothèses plus ou moins exactes sur le motif de son arrestation et l'issue de son procès. Il était rare qu'il disparût pour toujours. Et lorsque les portes de la prison s'ouvraient pour le laisser sortir, dûment acquitté cette fois, c'était une entrée solennelle que lui réservait Salamanque : le corps universitaire, les étudiants, les notables allaient au-devant de lui, l'accueillaient par des vivats, et l'escortaient jusque chez lui au son joyeux des tambours et des trompettes [2].

Mais ce qui jetait dans Salamanque un émoi prolongé, c'étaient les élections. Les Constitutions apostoliques qui régissaient l'Université avaient, en effet, réservé aux étudiants eux-mêmes le privilège de nommer les titulaires des chaires magistrales : ainsi, avait-on pensé, les maîtres chercheraient à faire preuve d'un zèle ardent et infatigable, et les étudiants,

---

1. Par le procès de Luis de Leon nous connaissons divers membres de l'Université poursuivis par l'Inquisition : Maître Barrientos, qui fut relâché au mois de mai 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 135, 145, f. 117 r. ; 124 r.) ; Martinez Cantalapiedra ; Gaspar de Grajar ; Fr. Alonso Gudiel (*Doc.*, t. X, p. 35, 62, 71, 95, f. 30 r. ; 64 v. ; 71. ; 95 r.) ; le licencié Lemos (*Doc.*, t. XI, p. 296 ; II, f. 231 r.) et d'autres (*Doc.*, t. X, p. 135, 390 ; XI, p. 12, f. 117 r. ; 247 r. ; II, 69). Sanchez de las Brozas fut aussi poursuivi après la mort de Luis.

2. Voir dans *Gallardo*, t. IV, col. 1328, la note concernant le retour triomphal de Luis de Leon, et celui de Martinez, tirée du journal d'un anonyme, peut-être un jésuite de Salamanque contemporain.

intéressés à choisir le plus digne, en seraient aussi les meilleurs juges.

Le corps électoral était donc constitué par les étudiants inscrits, dont l'âge pouvait varier de quatorze à trente ans, ou même davantage. L'inexpérience et la naïveté des plus jeunes n'aurait pas laissé d'offrir de graves inconvénients, si l'on n'y avait remédié par une ingénieuse mesure : en effet, si tous les étudiants étaient électeurs, leurs suffrages n'avaient pas une valeur égale ; on tenait compte de la durée de leurs études ; le chiffre de leurs années de scolarité exprimait la valeur de leurs suffrages, en sorte qu'au bout d'un an, deux ans, trois ans de cours, l'étudiant disposait d'un vote valant un, deux, trois et ainsi de suite. De cette manière, les plus anciens, que l'on supposait plus éclairés et plus rassis, gardaient une influence prépondérante.

Lorsqu'une chaire devenait vacante, le monde universitaire entrait en rumeur ; les ordres religieux qui la convoitaient, mettaient tout en œuvre pour faire triompher le candidat tiré de leur sein ; d'abord ils mobilisaient tous ceux de leurs membres qui étaient encore étudiants, ou qu'ils faisaient soigneusement maintenir sur les registres d'inscriptions, même lorsqu'ils ne suivaient plus les cours. Ils employaient parfois des procédés moins corrects : à côté des étudiants appartenant aux ordres religieux, il s'en trouvait une foule d'autres, qui vivaient indépendants ; on essayait de se les gagner, soit en leur offrant à dîner au couvent, soit en assurant leur subsistance pendant la vacance, soit en faisant appel à l'amitié, aux influences de toutes sortes dont la communauté pouvait disposer. Tous les ordres en faisaient autant, et ceux qui ne présentaient pas de candidats concluaient de mystérieuses alliances pour faire triompher ceux des autres, sans doute à charge de revanche.

Les sympathies ou les haines des professeurs trouvaient alors aussi l'occasion de se donner carrière ; ils agissaient

auprès de leurs élèves en faveur de leurs amis ou contre leurs adversaires, et l'on se figure aisément combien de jeunes étudiants se sentaient gonflés d'orgueil en voyant leurs maîtres mendier leurs suffrages et s'humilier plus ou moins élégamment devant eux.

Pendant que ces intrigues s'élaboraient, que des alliances se liaient ou se dénouaient dans l'ombre, le candidat était condamné, par les statuts universitaires, à ne pas sortir de chez lui, sous peine de voir son élection attaquée aux fins d'annulation : on avait voulu l'empêcher de faire les démarches utiles à sa candidature. Il se préparait cependant à réciter devant ses électeurs la leçon solennelle qui affirmerait sa science et son talent et lui conquerrait leurs suffrages.

Puis venaient le scrutin, la vérification des votes, souvent contestés et donnant naissance à des procès, enfin la prise de possession de la chaire par son nouveau titulaire.

D'autres divertissements venaient égayer la vie scolaire et tous n'étaient pas aussi honnêtes. Le jeu devait tenter ceux de ces jeunes gens à qui la prévoyance de leurs parents assurait une vie confortable. Luis de Leon, malgré sa sévérité, tolère que ceux d'entre eux qui reçoivent de leur famille une centaine de ducats puissent en risquer au jeu quatre ou cinq ; et même, chose plus singulière, il n'interdit pas d'en faire autant aux religieux qui sont étudiants, ou à ceux qui sont envoyés à la Cour pour les affaires de leur ordre [1].

---

1. « Il faut noter avec Soto, livre IV, question V, article II, que, bien que régulièrement les fils de famille ou les mineurs ne puissent rien perdre au jeu, de même qu'ils ne peuvent rien donner (ce qui est le cas des étudiants de Salamanque), néanmoins ceux qui dépensent annuellement cent ducats peuvent bien en risquer au jeu quatre ou cinq, parce qu'il est vraisemblable que leurs parents ou leurs tuteurs y acquiescent et que la chose se fait de leur consentement. A cela Navarro ajoute dans son Manuel, chapitre XIX, remarque 9 : « Il faudrait accorder la même chose aux moines qui sont dans les écoles aux frais de l'Abbé ou qui traitent ses affaires à la Cour. » Cette opi-

Mais si l'on peut supposer que Luis ait risqué quelques ducats au jeu, il n'est guère probable qu'il ait connu des plaisirs moins avouables. Plus heureux que la majorité de ses camarades qui, séparés de leurs familles, devaient vivre dans une maison montée par leurs parents sous le contrôle d'un gouverneur, ou, le plus souvent, se loger, soit chez des hôtes, soit chez des professeurs qui tenaient pension, il est vraisemblable qu'il dut être accueilli par son oncle Francisco, alors professeur de Digeste [1], qui pouvait lui assurer, en même temps qu'une hospitalité affectueuse, une direction éclairée.

---

nion me semble probable, pourvu qu'il ne soit pas établi que c'est ouvertement contraire à la volonté du prélat. » (*Opera latina*, t. VI, p. 410. *De Charitate.*)

1. Voir plus haut p. 15, note 3.

# CHAPITRE III

## 1542-1557

Luis étudiant. — Il entre dans l'Ordre des Augustins. — Il y prononce ses vœux (29 janvier 1544). — Ses maîtres. — Professorat dans les couvents de Salamanque, Soria, Alcala. — Baccalauréat (Tolède 1552 ?). — Chapitre de Dueñas (15 mai 1557).

Il semble impossible qu'en arrivant à Salamanque le jeune Luis ait pu se faire inscrire immédiatement à la faculté de droit : les statuts exigeaient en effet, pour cela, une instruction grammaticale et littéraire complète ; avant d'être admis aux cours autres que ceux de grammaire, il fallait avoir subi un examen de fin d'études. Cependant, sur les débuts de Luis à l'Université, on ne saurait faire que des hypothèses, car les registres d'immatriculation antérieurs à l'année scolaire 1546-1547 ont disparu.

Le spectacle du monde était alors passionnant. Des perspectives immenses d'activité, de gloire et de richesse s'ouvraient devant quiconque sentait battre en sa poitrine un cœur intrépide et brûler en lui une âme passionnée.

Il y avait à peine cinquante ans qu'un continent nouveau était apparu aux regards éblouis de Colomb, et, depuis lors, les prouesses fabuleuses des *conquistadores* allumaient dans les imaginations la fièvre de l'ambition ou de la convoitise.

L'expédition de Magellan avait, pour la première fois, accompli le tour du monde (1519-1522). L'année même de la nais-

sance de Luis, Cortès avait achevé la conquête du Mexique. Au Pérou, Pizarre, depuis huit ans, se taillait un immense empire ; les exploits légendaires des Argonautes, ou ceux plus réels d'Alexandre, étaient largement dépassés.

Ayant atteint les limites de la terre, l'esprit humain rejetait ses vieilles entraves et se lançait éperdument à la conquête de la science : il prétendait désormais tout connaître et tout expliquer. Dans sa retraite de Frauenbourg, Copernic fixait les lois des révolutions sidérales ; le scalpel audacieux de Vesale fouillait pour la première fois les mystères du corps humain, et Servet soupçonnait la circulation du sang.

Dans les écoles l'humanisme faisait éclater les vieux cadres de la scolastique.

En même temps l'antique édifice politique et religieux, qui, depuis des siècles, abritait la civilisation occidentale, tremblait sur ses bases, ébranlé par de formidables conflits.

Depuis vingt-deux ans, Martin Luther, rejetant le froc des Augustins, soutenait contre la papauté une lutte acharnée [1] : les rapports des pouvoirs spirituel et temporel étaient remis en question ; le principe d'autorité, battu en brèche sous toutes ses formes, semblait menacer de disparaître, tandis que, dans presque toute l'Europe, le sang coulait à flots dans des luttes fratricides.

Quelles impressions ce prodigieux mélange de bien et de mal pouvait-il éveiller dans l'âme ardente et concentrée de cet enfant de quatorze ans, auquel une santé délicate interdisait l'ambition d'entrer dans une carrière où la vigueur physique est indispensable ? Rien ne permet de le soupçonner. Toujours est-il que, quatre ou cinq mois après son arrivée à Salamanque, il renonçait au monde et entrait au couvent de Saint-Augustin.

Ce ne fut sans doute qu'après de cruelles incertitudes qu'il

1. Luther avait été excommunié en 1520 ; il ne mourut qu'en 1546.

prit cette résolution; il en a consigné le souvenir dans une poésie, la première qu'on puisse lui attribuer : il s'y représente errant dans la campagne, absorbé dans ses pensées, par une aspiration douloureuse au repos et au bonheur. Arrivé dans un site gracieux, il s'endort auprès d'un ruisseau qui descend d'un rocher; en songe il croit entendre une voix mystérieuse qui lui révèle que le bonheur se trouve dans la vie religieuse, refuge assuré contre « le monde, le démon et la chair importune [1] ».

Le paysage est sans doute celui qu'il décrira, trente-cinq ans plus tard, dans le délicieux prologue des *Noms du Christ*. On y retrouve la colline de la métairie de *La Flecha*, qui appartenait aux augustins de Salamanque, la source qui en descend à travers les prés, et le chant mélodieux des oiseaux qui animaient cette riante campagne. L'ordre même que la voix mystérieuse indique au jeune dormeur est bien celui de Saint-Augustin, où les moines portaient le cilice et se livraient aux macérations de la discipline [2].

Ces vers un peu lâches et négligés, mais faciles et déjà d'une harmonie remarquable pour un débutant aussi jeune, ne laissent guère prévoir cependant l'incomparable chantre de la *Nuit sereine* ou de la *Musique*.

L'atmosphère de ferveur religieuse dans laquelle vivaient alors les étudiants de Salamanque suffirait à expliquer cette résolution chez un enfant de quatorze ans, d'un tempé-

1. Ode *A la vida religiosa* : Mil varios pensamientos etc., strophe 21, v. 5. L'authenticité de cette ode n'est pas démontrée : Merino l'a prise dans le manuscrit d'Alcala et l'a insérée sous le titre donné plus haut. (*Obras*, t. VI, pp. 103-107.) Le mètre est celui dans lequel sont écrites presque toutes les poésies originales de Luis de Leon : ce sont des strophes de cinq vers de sept et de onze syllabes dont les rimes sont disposées dans l'ordre : a-B-a-b-B. C'est le type de l'ode de Garcilaso : *Si de mi baja lira* que Luis connaissait sans doute, car les poésies de Garcilaso venaient de paraître en 1542.

2. *Ibidem*, strophes 19 et 20.

rament délicat et passionné. Pedro Chacon déclarait qu'ils menaient presque l'existence de réguliers, et qu'en 1569, près de six cents d'entre eux reçurent le sacerdoce ou entrèrent dans les ordres religieux, quelques-uns même dans des ordres déchaussés. Leur modestie se traduisait jusque dans leur costume, aussi simple, bien que beaucoup d'entre eux fussent de grande famille, que celui des moines ou des ecclésiastiques les plus austères [1]. Même en admettant que Chacon se fasse quelques illusions sur la vertu des étudiants de son temps, il faut bien constater que les vocations étaient fréquentes parmi les plus riches et les plus nobles, et que, par exemple, en même temps que Luis de Leon, le couvent de Saint-Augustin de Salamanque comptait, au nombre de ses novices, deux fils de l'amiral de Castille et un de Francisco de Toledo, parent du duc d'Albe [2].

Il n'est donc pas nécessaire de chercher l'origine de la décision du jeune Luis dans les déceptions d'une intrigue amoureuse ou dans les remords d'une vie débauchée : sa grande jeunesse semble bien exclure ces deux hypothèses.

Il est vrai que dans l'*Ode sur la connaissance de lui-même*, écrite dix ans après sa profession, il déclare n'être encore que convalescent du mal du péché [3] ; que, dans l'espèce de testament moral qu'il remit en 1572 aux inquisiteurs, il se déclare [4] le plus coupable des hommes ; qu'enfin, dans l'exposition du Psaume XXVI, il se reproche amèrement la multitude de ses

1. Chacon, *op. cit.*, pp. 36-37.
2. Tomas de Herrera, *Historia del convento de San Augustin*... Madrid, 1652, c. XLII, p. 287.
3. « Bien que sauvé du mal qui m'avait attaqué, il y a dix ans que je suis convalescent » (*Obras*, t. VI, pp. 89-95, strophe 13).
4. « Tout cela je l'ai perdu et mal employé, vivant comme un homme sans religion, plein d'ingratitude et de vilenie et d'un nombre infini de péchés graves et énormes pour lesquels je confesse mériter justement beaucoup d'enfers » (Protestacion de Fray Luis si le tomare la muerte subitamente. *Doc.*, t. X, p. 177, f. 126 r.).

fautes[1]. Il ne faut voir là qu'une pieuse exagération ; car, si Luis de Leon ne fut pas un saint, il semble encore plus éloigné d'avoir été un débauché ou un criminel. Et, d'ailleurs, d'autres passages de ses œuvres éloignent toute présomption d'une jeunesse orageuse.

C'est ainsi que, dans son commentaire latin du Cantique des cantiques, il célèbre en termes émouvants, d'un accent tout personnel, la sensibilité délicate de ceux qui ont toujours mené une vie innocente, ou qui ont acquis la paix de l'âme dans la solitude, et, en récompense, lorsqu'ils contemplent la nature, entendent s'élever du sein de l'univers un ravissant concert de louanges en l'honneur du Créateur [2].

Mais surtout il déclare en termes formels, dans son explication du Psaume XXVI, écrite en 1575, que Dieu l'a appelé à lui « avant qu'il ne fût corrompu par les passions ter-

1. « J'ai péché, je l'avoue, malheureux ! beaucoup envers toi, infiniment envers moi, beaucoup envers les autres hommes ; mes passions intérieures m'ont subjugué, et ont livré aux ennemis la citadelle de mon âme : je me suis trahi moi-même. » (Expositio in Psalmum 26. *Opera*, t. I, p. 166.)

2. « De même que les miroirs que l'on place devant les objets, plus la nature ou l'art les ont faits polis et brillants, en reproduisent l'image avec plus de perfection et de netteté, de même ceux dont les âmes sont très pures, soit qu'ils aient gardé leur innocence, soit qu'ils aient atteint dans la retraite la paix de l'esprit, perçoivent très facilement ces sortes de voix de la nature, qui attestent et célèbrent Dieu. Et comme ils ne s'écartent presque jamais d'un état d'âme naturel et droit, qu'ils ne pervertissent ni ne dépravent leur nature par le péché ou par quelque grave iniquité, tout ce qui est naturel s'harmonise parfaitement avec leur esprit et leurs sens, pénètre aisément jusqu'à leur âme qui le comprend immédiatement... Ces voix donc, ces sortes de témoignages de la nature... ceux-là seuls, que nous venons de dire, les entendent avec ravissement et sont poussés par leurs exhortations à aimer et à louer Dieu ; et la contemplation de l'univers leur donne cette sensation qui est la plus délicieuse et la plus naturelle. Pour eux en effet, les jours s'écoulent véritablement sereins, pour eux le soleil est plus brillant. » (Expositio in Canticum. *Opera*, t. II, p. 51.) C'est en 1580 que parut ce Commentaire.

restres [1]. Il est donc permis de conclure que, lorsque Luis entra au couvent, aucune tempête n'avait bouleversé son âme et qu'il y entra pur.

La ferveur qui le poussait à renoncer au monde devait être grande, car il entrait dans un ordre particulièrement sévère : les Augustins sont des moines mendiants et la province de Castille, à laquelle appartenait le couvent de Salamanque, se distinguait par son austérité ; elle s'appelait même province de l'Observance, afin de mieux marquer avec quelle rigueur elle suivait la règle.

Le cardinal Girolamo Seripando, Général des Augustins, était venu justement visiter les provinces espagnoles de son ordre en 1541 ; il avait demandé et obtenu que l'Andalousie et la Castille, jusqu'alors séparées, se réunissent en une seule, sous le nom de province d'Espagne. L'union se fit au chapitre tenu à Dueñas, le 11 novembre, et Francisco de Nieva, prieur du couvent de Salamanque, y fut élu premier Provincial d'Espagne [2].

C'était un religieux d'un zèle ardent, mais d'une rigueur impitoyable envers ses subordonnés : les plaintes se multiplièrent contre lui auprès de Seripando, au point que celui-ci, lors du chapitre de 1545, ordonna aux définiteurs de faire une enquête sur la conduite de Francisco de Nieva qui sortait alors de charge, et de le punir s'il avait excédé ses pouvoirs ; en cas contraire, c'étaient les dénonciateurs contre lesquels on sévirait [3].

---

1. « Et alors, dit-il à Dieu, qu'enfant, avant d'être corrompu par les passions terrestres, tu m'avais appelé à la vie religieuse, c'est-à-dire à toi ; que, jeune homme, tu m'avais enflammé des plus nobles désirs, et, qu'arrivé à l'âge d'homme, tu m'avais comblé de tes dons magnifiques et sans nombre, j'ai mal payé de retour des bienfaits si nombreux et si grands. » (Expositio in Psalmum 26. *Opera*, t. I, p. 166.)

2. Tomas de Herrera, *Historia del Convento de San Augustin de Salamanca...*, p. 98.

3. Dans une lettre adressée aux Définiteurs le 31 janvier 1545,

L'enquête fut favorable à Nieva ; mais, tout en acquittant officiellement l'ancien Provincial, Seripando, dans une lettre personnelle, lui déclarait franchement qu'il s'était montré trop sévère et l'invitait à intercéder en faveur de ses accusateurs [1].

La majorité des augustins approuvaient cependant cette sévérité, car le chapitre d'Arenas, où fut faite l'enquête sur Nieva, élut pour Provincial son président, Alonso de Madrid [2],

---

Seripando disait : « Nous avons reçu cette année beaucoup de plaintes contre le Vénérable Frère Provincial Francisco de Nieva ; elles se résument en ceci : qu'il agit en tout comme un laïc ou un tyran, méprise les lois et les décisions des Pères, commande au gré de son caprice et non selon la charité chrétienne... Bien que nous n'ayons pas l'habitude de prêter l'oreille facilement aux dénonciateurs, nous vous ordonnons, d'accord avec le Vénérable Président... d'examiner tous les actes dudit Fr. Francisco... et si vous reconnaissez effectivement qu'il est en faute,... de procéder contre lui conformément aux statuts de l'Ordre... Dans le cas contraire, frappez ses accusateurs de la peine du talion. Les noms des accusateurs et leurs accusations sont contenus dans la lettre ci-jointe. » (Regestum Rmi. Hieronymi Seripandi ab. an. 1544 ad an. 1546. Dd. 21.) Cité par le P. Conrado Muiños Saenz, *Fr. Luis de Leon y Fr. Diego de Zuñiga. El Escorial*, 1914, p. 262, n. 1.

1. Seripando écrivait à Nieva le 14 août 1545 : « Nous ne contestons pas que vous ayez donné à vos accusateurs sujet d'écrire et de parler, car, comme supérieur, vous vous montrez trop sévère ; mais puisque vous le faites avec justice et pour le bien de la religion, ils doivent le supporter sans plainte ni révolte. Nous approuvons votre zèle à maintenir la règle et à punir ceux qui se conduisent mal ; il nous serait pourtant plus agréable que vous traitiez nos frères avec plus de douceur et sans préjudice de la discipline de l'Ordre, si vous les corrigiez et les châtiiez de telle sorte qu'ils vissent en vous plutôt un père qu'un juge... Nous vous absolvons par une lettre adressée au Provincial et nous condamnons vos accusateurs. Il conviendrait seulement que vous protégiez vos accusateurs et que vous preniez leur défense. » (Muiños, *op. cit.*, p. 262.)

2. Voici, d'après Tomas de Herrera *(Historia del convento de San Augustin de Salamanca*, p. 433), la liste des Provinciaux de Castille ou d'Espagne qui se succédèrent pendant la vie de Luis de Leon : 1540, Provincial de Castille Antonio de Villasandino ; — 1541, Premier Provincial d'Espagne, Francisco de Nieva ; — 1545, Alonso de Madrid ; — 1548, Francisco Serrano ; — 1551, Antonio de Heredia ; — 1554, Alonso de Madrid pour la seconde fois : — 1557, Francisco Ser

qui ne semble pas avoir montré plus de douceur que son prédécesseur : en 1546, en effet, il demandait au Général l'autorisation d'employer la torture pour obtenir les aveux des religieux coupables de certaines fautes, et, malgré la réponse formellement défavorable de Seripando, il renouvelait sa demande l'année suivante, sans plus de succès d'ailleurs [1]. Et sans doute Alonso de Madrid n'était que l'interprète de la plupart de ses confrères, car il fut élu Provincial une seconde fois, en 1554. Son successeur, Francisco Serrano, élu une première fois en 1548, et qui fut encore Provincial en 1554 et 1566, donna lieu également par sa sévérité à une intervention de Seripando en 1550 [2].

rano pour la seconde fois; — 1560, Juan de San Vicente; — 1563, Diego Lopez; — 1566, Francisco Serrano pour la troisième fois ; — 1569, Diego de Salazar; — 1572, Gabriel Pinelo; — 1576, Pedro Suarez; — 1579, Estevan Sanchez ; — 1582, séparation des provinces de Castille et d'Andalousie, Provincial de Castille : Juan de Guevara ; — 1586, Antonio Monte ; — 1588, Pedro de Roxas; — 1591, Luis de Leon.

1. « Pour la torture... demandez aux légistes si l'on peut, par ce moyen, arracher la vérité ; sachez cependant que jamais nous ne donnerons à nos subordonnés un pareil pouvoir... et réfléchissez à la honte que vous imprimerez à votre province en faisant ainsi vos enquêtes » (Regestum Rmi. Hieronymi Seripandi ab. an. 1544 ad. an. 1546. Dd. 21. Lettre aux Définiteurs de la province d'Espagne, du 14 janvier 1546). L'année suivante, le Général répondait à la nouvelle demande d'Alonso de Madrid : « Nous ne voulons pas que vous employiez la torture ; mais si, par quelque autre moyen, un religieux est convaincu ou presque convaincu, ôtez-lui plutôt l'habit et expulsez-le de l'Ordre » (Regestum Rmi. Hieronymi Seripandi ab. an. 1546 ad. an. 1548. Dd. 22. Lettre au Provincial d'Espagne Alonso de Madrid, du 30 mai 1547. Cité par Muiños, *op. cit.*, p. 259). Le 2 juin 1547, Seripando écrivait, en parlant du Provincial Alonso de Madrid : « Enfin qu'il ne soit pas arrogant envers ses frères, qu'il ne les menace ni ne les insulte, comme on s'en est plaint. » (*Ibidem*. Muiños, *op. cit.*, p. 258, n. 1.)

2. « On accuse même ledit Provincial de tyrannie et l'on s'en plaint amèrement, et plaise à Dieu qu'on l'accuse à tort » (Regestum Rmi. Hieronymi Seripandi ab. an. 1548 ad. an. 1550. Dd. 23. Lettre à Alonso de Madrid, Définiteur, du 13 janvier 1550). (Muiños, *op. cit.*, p. 259, note 1.)

Peut-être le choix de Luis fut-il facilité par la connaissance exacte qu'il put avoir de l'ordre des Augustins, grâce à Gabriel de Montoya. Le nom de Montoya était porté par des cousins éloignés de Luis de Leon. En ratifiant le majorat qu'avait créé le licencié Antonio de Leon, son mari, Ana Osorio appelait à y succéder, à défaut des descendants de Miguel ou de Cristobal de Leon, Pedro de Montoya, habitant de Belmonte ou son frère Alonso de Montoya, tous deux petits-fils d'Alvaro de Leon [1]. Gabriel appartenait peut-être à cette branche de la famille de Leon. Il était né vers 1519 et connaissait Luis depuis son enfance ; il était entré avant lui dans l'ordre des Augustins, et, par conséquent, put, dans une certaine mesure, déterminer sa vocation. Plus tard il se brouilla avec Luis de Leon et l'attaqua violemment et maladroitement pour venger, sans doute, sa vanité blessée lors d'un chapitre dans lequel il comptait être élu Provincial [2]. Mais rien n'empêche qu'il ait eu d'abord avec lui des relations cordiales.

Séparé désormais du monde, éloigné de son père et de sa mère qui avaient dû, en 1541, rejoindre Grenade où Lope

1. Voir Mendez, vol. III, p. 140, nº 81, et p. 257, nº 86.

2. Voir les dépositions de Gabriel de Montoya (*Doc.*, t. X, pp. 31-34, f. 27-28 r. ; 29 r). Les réponses de Luis aux accusations de Montoya se trouvent dans les *Doc.*, t. X, pp. 301 et 366-369. « C'est un frère de mon ordre, dit Luis, et qui y est fort ancien... Il me connaît et est en rapports avec moi depuis mon enfance et, s'il y a en moi quelque chose de bon ou de mauvais, il le sait en détail. Si donc, étant mon ennemi, il a désiré et cherché les moyens de me nuire, et qu'ayant vécu familièrement avec moi, il doit connaître toute ma vie, c'est une preuve évidente de mon innocence... Il dit que qui ment pour peu de chose mentira pour beaucoup ; et il doit bien le savoir, car parmi nous il est connu pour un homme qui, sinon par mégarde, ne dit jamais la vérité... Je pourrais rapporter plus de deux choses un peu plus graves que le don d'un agnus-dei fait par un frère à un autre, sans en demander l'autorisation au supérieur, dont cet homme si religieux ne se fait point scrupule. » (*Doc.*, t. X, pp. 366; 368; 369, ff. 235-237.) Gabriel de Montoya était Prieur de Tolède en 1572.

venait d'être nommé auditeur, Luis subit les épreuves du noviciat qui ne durèrent pas même un an.

Il était, comme on l'a vu, arrivé à Salamanque en octobre 1542 et son entrée au couvent avait eu lieu en janvier ou février 1543. Le mardi 29 janvier 1544, il faisait profession entre les mains du Provincial Francisco de Nieva [1].

Il touchait à la fin de son noviciat lorsque se produisit à Salamanque un événement exceptionnel : la princesse Marie de Portugal y vint épouser l'Infant Philippe, fils de Charles-Quint. Elle arriva, le lundi 13 novembre 1543, au petit village d'Aldeatejada. L'évêque Rodrigo de Mendoza, à la tête de son chapitre, l'Université, avec son recteur et son chancelier, ainsi qu'une nombreuse députation magnifiquement parée, l'y attendaient et l'amenèrent solennellement le même jour à Salamanque.

Le prince fit son entrée le lendemain, avec le cardinal archevêque de Tolède, Juan de Tavera, l'amiral de Castille, le comte de Benavente, le duc d'Albe et d'autres grands seigneurs. Ce jour-là les fiançailles furent célébrées par l'archevêque, qui donna, le lendemain, mercredi 14 novembre, la bénédiction nuptiale aux jeunes époux.

Le soir même, le couple royal alla visiter l'Université. Luis, qui n'était pas encore inscrit parmi les étudiants, n'assista pas à cet acte d'insigne déférence pour la culture intellectuelle. En revanche, le vendredi 16, lorsque les princes firent la visite des églises et des couvents, le jeune novice dut former la haie sur leur passage [2]. Mais, sans doute, son âme, désormais in-

1. Voir plus haut, p. 44, n. 1, l'acte de profession de Luis de Leon.

2. *Compendio historicó de la ciudad de Salamanca, su antiguedad, la de su santa iglesia, su fundacion, y grandezas, que la ilustran, escrita por don Bernardo Dorado, Cura proprio de el lugar de la Mata de Armuña. En Salamanca con las licencias necesarias. Por Juan Antonio de Lasanta,* p. 388. La princesse mourut à Valladolid le 12 juillet 1545, après avoir donné le jour au fameux don Carlos.

différente aux grandeurs terrestres, n'attacha-t-elle qu'un faible prix à ce spectacle ; car, ni ses poésies, ni ses écrits n'y font la moindre allusion.

Il est d'ailleurs frappant de voir que, dans la longue série de ses œuvres, presque jamais les événements politiques de l'époque troublée où il vécut ne semblent avoir occupé son esprit. Ce n'est pas que le monde extérieur lui échappe ; il le scrute d'une vision pénétrante, et s'en sert au moment voulu pour illustrer sa pensée, comme le prouve maint passage de ses livres. Il a fréquenté de grands personnages et su les gagner aux causes qu'il défendait, et, par conséquent, agir sur leur esprit ou sur leur cœur ; mais il ne l'a fait que par nécessité et par occasion : le monde dans lequel il s'est volontairement enfermé est celui des idées, où l'humanité, dégagée de toute contingence, n'apparaît plus que sous sa forme éternelle.

C'est dans cet esprit de recueillement qu'il aborda ses premières études : il les poursuivit probablement d'abord au couvent de Saint-Augustin, où il eut pour maître d'humanités et de philosophie Juan de Guevara, son futur collègue à l'Université, plus âgé que lui de dix ans [1].

Guevara, dont l'existence fut intimement mêlée à celle de Luis, né près de Tolède en 1518 [2], s'appelait de son vrai nom Juan de Biamonte. Il fit profession dans l'ordre des Augustins,

1. Dans le premier questionnaire que Luis présenta, le 24 juillet 1572, il fait demander aux témoins Hernando de Peralta, Pedro de Uceda, Luis de Toledo, Gabriel Pinelo et Juan de Vega, tous augustins, s'ils savent « que pour les humanités il eut pour maître Fr. Juan de Guevara, et pour la théologie scolastique Maître Cano et Maître Mancio, et pour la Bible Maître Cipriano, tous bons catholiques ». (*Doc.*, ; t. XI, p. 267, II, f. 214 v.)

2. Sur Juan de Guevara, voir l'article du P. Gregorio de Santiago Vela dans son *Ensayo de una Biblioteca Ibero-Americana*, vol. III. La date de la naissance de Guevara ne peut être fixée avec précision. Il semble qu'il soit né en 1518 ; il professa en 1536, prit son baccalauréat en 1554, sa maîtrise en 1560, fut élu Provincial en 1582, prit sa retraite en 1586 et mourut à quatre-vingt-deux ans, en 1600.

le mercredi 16 avril 1536, entre les mains du Prieur de Tolède, Rodrigo de Cantos. En 1547 le Général Girolamo Seripando lui donnait l'autorisation de prendre, lorsque le temps serait venu, le grade de docteur à Salamanque [1].

En 1551 il se rendit à Bologne pour représenter sa province au chapitre général de l'ordre. Il était alors lecteur de théologie à Soria. Il reçut du Général Cristoforo Patavino le grade de maître [2] qui n'avait de valeur que dans l'ordre et qu'il ne faut pas confondre avec celui que conférait l'Université et que Guevara n'eut qu'en 1560.

En 1565 il obtint la chaire de Vêpres de théologie à Salamanque et la garda pendant trente-cinq ans. Il mourut en 1600, après avoir été prieur du couvent de Salamanque en 1573 et Provincial en 1582.

C'était un professeur éminent dont les leçons passaient, aux yeux des étudiants, pour aussi étonnantes que le furent plus tard celles de Luis [3]; au reste un esprit pondéré, un caractère pacifique, qui resta toujours fidèle à son ancien élève, jus-

1. « Nous avons fait bachelier en théologie le Vén. Fr. Lecteur Juan de San Vicente et par la même lettre nous faisons bachelier le Vén. Fr. Lecteur Juan de Guevara à qui nous donnons également la faculté de prendre, en temps voulu, la maîtrise ès arts ou en théologie à Salamanque. » (Regestum Rmi. Hieronymi Seripandi ab. an. 1546 ad. an. 1548. Dd. 22; 30 mai 1547. Cité par Muiños, *op. cit.*, p. 172, n. 1.)

2. « En vertu de l'autorisation pontificale, nous avons fait Maîtres Fr. Juan de Guevara et Juan de San Vicente, et nous avons accordé audit Fr. Juan de Guevara de n'être pas déplacé du collège de Soria avant d'avoir achevé le cours de théologie qu'il a commencé. » (Regestum Rmi. Christophori Patavini. Dd. 24;mai 1551. Cité par Muiños, *op. cit.*, p. 172, n. 2.)

3. « Je crois faire une chose fort agréable aux étudiants et qui ne déplairait pas à mes chers Maîtres Guevara et Leon, écrit leur élève Pedro de Aragon, en imprimant leurs œuvres. Car des milliers d'universitaires nous pressent de toutes parts de mettre à la portée de tous les travaux de ces Pères, que non seulement l'Espagne, mais l'Europe presque entière, considèrent comme des prodiges. » (Muiños, *op. cit.*, p. 117.)

qu'au jour où les imprudences de celui-ci l'obligèrent à lui résister.

A quel moment ses supérieurs jugèrent-ils Luis de Leon en état d'aborder les études théologiques ? Aucun document ne l'indique. En 1546-1547 son nom figure parmi ceux des « étudiants en théologie du monastère de Saint-Augustin ». Les registres de l'Université antérieurs à cette année scolaire ayant disparu, il est impossible de vérifier s'il était inscrit avant cette date. Mais différents indices semblent prouver que l'année 1546-1547 fut bien la première où il étudia la théologie.

En effet, lorsqu'il prit sa licence, les augustins Juan de Guevara et Hernando de Peralta attestèrent, au mois de mai 1560, qu'il avait suivi les cours de théologie pendant quatre ans et demi, et qu'il avait cessé de le faire depuis neuf ans [1].

1. « Item, il produisit comme témoins les Très Révérends Pères Fr. Juan de Guevara et Fr. Hernando de Peralta, religieux de l'Ordre de Monsieur Saint-Augustin, lesquels jurèrent en forme légale de dire la vérité, et après avoir juré, ils dirent tous deux qu'ils savent que le susdit Fr. Luis de Leon est un homme religieux, honnête, de bonnes vie et mœurs et retiré ; qu'ils savent qu'il est ordonné prêtre, car ils lui ont vu dire la messe bien des fois et ont vu les certificats qui prouvent qu'il a reçu les ordres ; ils savent aussi qu'il est bachelier en sacrée théologie de l'Université de Tolède et incorporé à ce titre à celle de Salamanque, et que cette incorporation eut lieu le 31 octobre 1558, comme il appert et ressort de ladite incorporation portée au registre des baccalauréats de cette École, au feuillet 47 de cette année-là, auquel ils se sont référés ; qu'il suivit les cours quatre ans et demi dans ladite faculté de théologie, ce qui lui permit de prendre ledit grade, et qu'il y a neuf ans qu'il a cessé d'être étudiant en ladite faculté, depuis qu'il eut terminé ses cours ; et ils dirent que c'était la vérité conformément au serment qu'ils ont prêté, parce qu'ils l'ont vu de leurs propres yeux. » (Registre des Licences en Arts, Médecine et Théologie, année 1560.) Dans le *Proceso de la catedra de Visperas, numéro* 323, *année* 1561, on constate qu'en 1546-1547 Luis était bien étudiant à Salamanque. Voir dans l'*Ensayo* du P. Gregorie de Santiago, t. III, p. 428, n. 1, l'affirmation de Luis de Leon qu'il fut condisciple de Domingo de Guzman en 1546-1547, aux cours de théologie.

Le début de ses études théologiques doit donc être reporté treize ans plus tôt, c'est-à-dire en 1546, et la fin à l'année 1551.

De plus il ne semble pas avoir été l'élève du célèbre Domingo Soto : celui-ci occupait depuis 1532 la chaire de Vêpres de théologie et la quitta précisément en 1546 pour se rendre au Concile de Trente comme théologien de l'empereur Charles-Quint. Il succéda, il est vrai, à Melchor Cano, comme professeur de Prime de théologie, en 1552 ; mais, à cette date, Luis avait cessé d'être étudiant : aussi ne l'a-t-il jamais cité comme un de ses maîtres, ni dans son interrogatoire d'identité devant le Saint-Office, alors qu'il nommait ceux qui avaient dirigé ses études, ni, ce qui est plus caractéristique, dans l'oraison funèbre qu'il prononça lors de la mort de Domingo Soto (15 novembre 1560), où pareil souvenir se fût trouvé tout naturellement à sa place [1].

S'il est douteux qu'il ait été l'élève de Soto, tout au moins le fut-il du célèbre Melchor Cano, qui était pour lui presque un compatriote. Cano était né, en effet, vers 1509 à Tarancon, dans la province de Cuenca, et le caractère tenace, hardi et fier des fils de cette région se retrouvait en lui. Son maître,

1. Sur Domingo Soto, voir Quétif et Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum, recensiti... Lutetiae Parisiorum... MDCCXIX*, t. II, p. 171 et Esperabé y Arteaga, *op. cit.*, t. II, pp. 400-401. Né à Ségovie de parents pauvres, il prit sa retraite en 1556, et fut suppléé par le dominicain Ambrosio de Salazar, qui mourut lui-même en 1560 à trente-huit ans. (V. *Quétif*, t. II, p. 68.) Ce dernier fut impliqué dans le procès de l'archevêque Carranza (*Llorente*, II, 469 ; III, 212). Luis avait parmi ses papiers des notes tirées de Salazar : « 15. Item un cahier portant le numéro 15. Il est de mon écriture, mais c'est une question *de malo* que j'ai tirée, il y a bien des années, du cours du dominicain Fr. Ambrosio de Salazar. En la comparant avec lui, on verra qu'il en est ainsi, et il doit exister chez les Dominicains. Et Fr. Antonio Quevedo, augustin, a un cours sur la première partie de saint Thomas, dudit Fr. Ambrosio d'où j'ai tiré ladite question. » (Requête du 9 novembre 1573 dans laquelle Luis déclare quels sont les papiers confisqués dans sa cellule dont il ne se reconnaît pas auteur.) (*Doc.*, t. X, p. 475, II ff. 4 r. — 6 v.)

Francisco Vitoria [1], qui le tenait en haute estime, redoutait cependant son esprit altier et peu disposé à se soumettre à autre chose qu'à la raison. Entré dans l'ordre des Dominicains, Cano y avait attiré bien vite l'attention de ses supérieurs, qui lui firent, en 1542, briguer la chaire de Prime de théologie d'Alcala. Cano l'obtint en effet, et l'occupa jusqu'à la mort de son ancien maître Francisco Vitoria (12 août 1546), qui laissait vacante la chaire de Prime de Salamanque. Cano y posa sa candidature et l'obtint, et ce fut là qu'il rédigea des *Relectiones* sur les Sacrements et la Pénitence qui restèrent fameuses dans l'école.

En 1551-1552, envoyé au Concile de Trente avec Gregorio Gallo, il fut suppléé par le dominicain Diego de Chaves. A l'issue du Concile, en 1552, promu évêque des Canaries, il ne reprit pas sa chaire, qui fut dès lors occupée par Domingo Soto. Le 22 septembre 1553, renonçant à son évêché, qu'il n'avait d'ailleurs jamais occupé, il se retirait au couvent de Piedrahita. Il mourut à Tolède le 30 septembre 1560[2]. Luis en parle avec respect, soit dans son traité *De Fide*, soit dans ses dépositions devant le Saint-Office [3].

1. Francisco Vitoria occupait encore la chaire de Prime pendant l'année scolaire 1545-1546. Luis ne le nomme pas parmi ses maîtres, ce qui confirme qu'il ne commença à suivre les cours de théologie que pendant le dernier trimestre de 1546, après la mort du célèbre professeur : il le cite d'ailleurs comme une autorité dans sa réponse aux accusations de Gabriel de Montoya : « Sur les dépenses que peuvent faire les religieux, c'est une opinion courante enseignée par Maître Vitoria ». (*Doc.*, t. X, p. 366, f. 236 r.) « Sur le troisième point, il dit que le déposant suivit l'opinion de Fr. Francisco de Vitoria et que c'est une chose claire et simple. » (*Doc.*, t. X, p. 301, f. 206 r.)

2. Voir Fermin Caballero, *Vida del Ilustrisimo Melchor Cano*. Madrid, 1871.

3. « Ce que mon maître Cano disait... paraît plus vraisemblable. » (*Opera*, t. V. De fide, p. 242.) C'est peut-être aussi Cano qui est désigné dans un autre passage du même traité (p. 244) par les mots *magister meus*, mon maître, à moins qu'il ne s'agisse de Cipriano de la Huerga. Dans son premier interrogatoire devant le Saint-Office, il désigne Cano

Dès le début, Luis s'était montré un élève particulièrement brillant : à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, par conséquent en 1546 ou 1547, il devait passer déjà pour un exégète remarquable, car un de ses amis le pria de lui commenter un passage d'Ezéchiel. Luis répondit par une dissertation latine dans laquelle il apportait deux explications, l'une celle de saint Jérôme, que l'on donnait d'ordinaire, et une autre conforme à l'interprétation des Septante [1].

Il poursuivit ses études théologiques, comme on l'a vu, pendant quatre ans et demi, c'est-à-dire jusqu'au second trimestre de 1551, et ce fut sans doute à ce moment qu'il se rendit à Tolède pour des raisons qu'il est malaisé de soupçonner. Francisco de Nieva, l'ancien Provincial qui avait reçu ses vœux, était alors Prieur du couvent de cette ville [2].

Il est curieux que Luis ait passé sous silence ce séjour à Tolède : lors de son procès il affirme, en effet, catégoriquement n'avoir cessé de résider dans son couvent de Salamanque que pour habiter Soria, puis Alcala [3]. C'est évidemment une défaillance de mémoire dont on trouverait un autre exemple plus étrange dans les pièces de son procès.

---

comme ayant été son maître pour la théologie scolastique. (*Doc.*, t. XI, p. 267, II, f. 214 v.) Et plus tard il rappelle avoir pris des notes à ses cours : « Étant étudiant de théologie et suivant les cours de Maître Cano, qui fut mon maître, j'ai écrit, dans la grande salle, ses cours que je suivais ». (*Doc.*, t. X, p. 239, f. 170 r.)

1. C'est Luis en personne qui rapporte ce détail. En évoquant les deux interprétations qu'il avait données, il ajoute : « Je crois qu'il n'y a de mal dans aucune des deux, mais comme j'ai déjà dit, actuellement tout me paraît douteux, et je le déclare ». (*Doc.*, t. X, p. 239, f. 170 v.) Il s'agissait du passage d'Ezéchiel, IX, 4 : « Signa thau super frontes virorum gementium. »

2. Thomas de Herrera, *op. cit.*, p. 197.

3. « Il prit l'habit de Saint-Augustin au monastère de l'ordre de ladite cité de Salamanque où il a toujours résidé sauf une demi-année où il s'absenta pour aller à Saint-Augustin de Soria, et un an et demi qu'il séjourna à Alcala en plusieurs fois, comme étudiant ou comme maître. » (Déclaration de Luis du 15 avril 1572. *Doc.*, t. X, p. 182, f. 130 v.)

Quant au reste, ce séjour est attesté par Juan de Guevara et Hernando de Peralta, qui, en mai 1560, déclarent que Luis a pris son baccalauréat à l'Université de Tolède, sans spécifier malheureusement à quelle époque [1].

Il dut être de quelque durée : il fallait, d'après les statuts de Salamanque, prouver qu'on avait suivi les cours avec assiduité pendant un certain temps pour devenir bachelier, et sans doute les exigences des autres universités n'étaient pas différentes.

La collation de ce grade était d'ailleurs une pure formalité : elle n'était précédée d'aucun examen. A Salamanque l'étudiant se présentait à un jour fixé par le recteur, en compagnie d'un docteur qui lui servait de parrain. Celui-ci montait dans la chaire ; le candidat lui demandait de lui conférer le baccalauréat et le docteur l'invitait à prendre place dans la chaire d'où il descendait lui-même et du haut de laquelle le nouveau bachelier prononçait un discours ou expliquait un sujet se rapportant à sa faculté.

Ce grade, lorsqu'il s'agissait de théologie, pouvait être conféré dans les couvents de mendiants : il suffisait ensuite de le faire enregistrer dans les universités, qui, par suite, n'y attachaient évidemment qu'une médiocre importance [2].

Luis resta sans doute à Tolède jusqu'à la fin de l'année scolaire 1551-1552. De temps à autre, comme il le fit toute sa vie, il aimait à donner à ses impressions la forme poétique [3] :

---

1. Les registres de 1546-1547 à 1550-1551 ont disparu des archives de l'Université de Salamanque ; mais dans celui de 1551-1552 on ne retrouve plus le nom de Luis de Leon, ce qui semble bien indiquer qu'il était absent de la ville. Voir plus haut p. 69.

2. Voir Vicente de La Fuente, *Historia de las universidades, colegios y demás establecimientos de enseñanza en España*. Madrid, 1884-1885. t. I, p. 279.

3. Il a singulièrement indiqué le charme qu'avait pour lui la poésie lorsqu'il a fait dire dans les *Noms du Christ* (livre I, nom de *Monte*), à Marcelo qui le représente : « Je me suis écarté de ma

l'ode célèbre connue sous le nom de Prophétie du Tage [1], lui fut sans doute inspirée par une promenade au bord du fleuve, dans laquelle ses guides lui indiquèrent le Bain de la Cava, en lui redisant la légende du roi Rodrigo et de la fille du comte Julian que les Tolédans placent en cet endroit.

Cette composition daterait donc de 1551 ou 1552. Fortement inspirée de l'ode d'Horace intitulée Prophétie de Nérée [2], elle montre que le souvenir de ses études d'humaniste était encore tout frais dans la mémoire du poète. La composition métrique en est la même que celle qui avait été employée dans l'ode à la Vie religieuse, et dans laquelle furent écrites plus tard les plus admirables de ses poésies.

La réputation dont jouit ce morceau est sans doute un peu surfaite ; on sent encore le développement du rhéteur dans cette longue description guerrière où se complaît manifestement l'âme belliqueuse du jeune religieux. Mais la strophe est déjà maniée par un artiste dans lequel on prévoit un maître. Ce rythme, plutôt délicat, est ici transformé, adapté à l'expression des idées de force et de rapidité, et cela avec une dextérité remarquable chez un poète de vingt-trois ans. Les objurgations adressées au roi Rodrigo de se précipiter sans perdre un instant au-devant de l'ennemi barbare, sont admirables d'impatience : « Viens, accours, vole, précipite-toi dans la plaine, n'épargne pas l'éperon, ne donne pas de repos à ta main, brandis, en faisant luire des éclairs, le fer insensé ! »

Acude, acorre, vuela,
Traspasa la alta sierra, ocupa el llano,
No perdones la espuela
No des paz a la mano,
Menea fulminando el hierro insano (Strophe 13).

---

route, entraîné que j'ai été par la *friandise* du vers. » (llevado de la *golosina* del verso. *Obras*, t. III, p. 144.)

1. *Obras*, t. VI, pp. 28-31, Ode XI.

2. *Horace*, Odes, I, 15.

Et l'enfant de Belmonte, né dans une région tout récemment encore frontière, sent et exprime mieux que personne la douleur rétrospective de l'entrée des barbares sur le sol de l'Espagne. « Mars en fureur, pendant cinq jours, jette le désordre dans les bataillons, égal pour les deux parties : le sixième, hélas ! te condamne, ô ma chère patrie, à la chaîne des barbares. »

El furibundo Marte
Cinco luces las haces desordena,
Igual a cada parte,
La sexta, ay ! te condena,
O cara patria, a barbara cadena (Strophe 16) [1].

A la fin de l'année Luis revint à Salamanque. En effet, dans le registre des immatriculations de 1552-1553, on retrouve son nom ainsi qu'en 1553-1554 et en 1554-1555 (tandis qu'il n'est pas dans celui de 1551-1552), comme étudiant en théologie Cependant il ne suivait plus les cours, si l'on en croit la déclaration précédemment citée de Juan de Guevara et de Hernando de Peralta [2]. Mais on a vu l'intérêt qu'avaient les ordres religieux à maintenir leurs membres comme étudiants à l'Université, alors même qu'ils avaient achevé leurs études.

Il est probable qu'il passait dans son couvent par les différents degrés de maître des étudiants, de professeur de Bible, de bachelier, qu'il fallait avoir franchis pour devenir lecteur [3].

A ces années de retraite appartient une de ses poésies intitulée *De la connaissance de soi-même.* Cette pièce, d'un caractère profondément religieux, et d'une forme austère, date de 1553 ou 1554, puisque l'auteur dit lui-même qu'il a embrassé

1. Herrera emploiera le même type de strophe dans son *Ode sur la rébellion des Morisques*, en 1571 : « Cuando con resonante ».
2. En 1560, ils déclarent que Luis ne suit plus les cours depuis neuf ans. Voir plus haut, p. 69.
3. La Fuente, *op. cit.*, t. I, p. 279.

la vie monastique depuis dix ans déjà. Il y chante la création de son être, le péché originel, le baptême, la pénitence et la faiblesse humaine [1].

Bien qu'aucun texte ne l'indique, on serait tenté de croire que ce morceau, d'une inspiration si sévère, date de l'époque où Luis reçut les ordres majeurs. Il avait en effet vingt-cinq ans cette année-là, âge minimum exigé dix ans plus tard par le Concile de Trente pour la réception de la prêtrise [2].

L'ode est composée de strophes de treize vers hendécasyllabes, à l'exception du septième et du huitième, qui sont heptasyllabes. Ce type est inconnu de Garcilaso et de Herrera qui ont bien employé la strophe de treize vers, mais en donnant la prédominance aux heptasyllabes [3]. Le rythme adopté par Luis est lourd et monotone, mais s'adapte assez bien à la gravité du sujet. D'autre part les phrases sont souvent embarrassées, les mots enchevêtrés, ce qui laisse à penser que le poète, après l'avoir écrite, ne l'a jamais retouchée.

Ces trois années d'enseignement au couvent de Salamanque n'étaient que le prélude d'emplois plus importants. A la fin de 1555 ou au début de 1556, il fut envoyé au couvent de Soria, probablement comme lecteur de théologie [4].

---

1. *Obras*, t. VI, pp. 89-95.

2. « Age exigé pour les ordres majeurs... Que personne ne soit élevé au sous-diaconat avant sa vingt-deuxième année, au diaconat avant sa vingt-troisième et à la prêtrise avant sa vingt-cinquième. » Session XXIII, chapitre XII, du Concile de Trente. Cette session fut tenue le 15 juillet 1563. Mais il est naturel de supposer que cette décision ne fit que donner force de loi à l'usage le plus généralement adopté pour la réception tant des ordres majeurs que des ordres mineurs. S'il en est ainsi Luis aurait été ordonné sous-diacre en 1551, diacre en 1552 et prêtre en 1553.

3. Garcilaso dans sa canción *Con un manso ruido* et Herrera dans la canción *Esparze en estas flores* (1559?) ont employé la strophe de treize vers hendécasyllabes et heptasyllabes, mais avec la disposition suivante : abCabCcdeeDfF.

4. Voir plus haut, p. 72, n. 3.

Ce professorat était-il un exil ? Luis avait-il encouru l'hostilité de ses supérieurs de Salamanque par son tempérament quelque peu atrabilaire, l'esprit frondeur et chagrin, l'obstination agressive qu'on lui verra plus tard apporter dans la défense de ce qu'il croyait être juste, et qui allait, tout au long de sa vie, lui attirer tant d'inimitiés et décourager parfois ses plus anciens amis ? La question, intéressante pour la connaissance du caractère de Luis de Leon, est malheureusement impossible à résoudre d'une manière certaine.

Dans un discours prononcé au chapitre de Dueñas (15 mai 1557) il se plaint, « pour avoir fait preuve de fidélité, de fraternité et de charité chrétienne à l'égard d'un malheureux... qu'il n'aurait pu abandonner sans cesser d'être, non seulement chrétien, mais humain, d'avoir été pendant deux années entières en butte à toutes les vexations d'une haine féroce, attaqué, molesté [1] ».

Plus tard, cependant, lorsque, enfermé dans les prisons secrètes de l'Inquisition, il cherchait à deviner quels étaient les ennemis dont la haine le poursuivait, il n'a jamais fait la moindre allusion à cette persécution prolongée dont il aurait été victime : pourquoi ? Est-ce un oubli ? Est-ce charité

---

1. Ce discours est contenu dans l'ouvrage suivant : « *Declaracion* | *de los mandamientos de la ley,* | *articulos de la fe,* | *sacramentos,* | *y ceremonias* | *de la iglesia, en treinta y dos sermones,* | *sacados de latin en romance* | *Por el R. P. Fr. Juan de la Cruz del Orden de Santo Domingo.* | *Añádense al fin tres sermones latinos* | *del maestro fray Luis de Leon,* | *hasta ahora ineditos.* | *Madrid MDCCXCXII.* | *En la oficina de don Benito Cano,* | *Donde se hallará, calle de Jesus y Maria num.* 10. || A la suite des sermons se trouve une nouvelle page de titre : *Fr. Ludovici* | *Legionensis, Augustiniani,* | *Doctoris theologi* | *Salmanticensis,* | *Orationes tres* | *Ex codice manuscripto.* | *Matriti : Typis Benedicti Cano.* | *MDCCXCCII. (sic)* || . Puis viennent les trois discours de Luis de Leon avec une pagination spéciale. Le passage cité plus haut se trouve à la page 15. J'ai donné une édition du discours prononcé à Dueñas en 1557 dans la *Revue hispanique*, vol. L. année 1920, pp. 1-60.

chrétienne et désir de ne pas ternir la réputation de son ordre ? Cette dernière hypothèse est assez vraisemblable, car ce n'est que lorsqu'il ne put se méprendre sur la personnalité des témoins à charge que l'accusation avait recrutés parmi les augustins, qu'il les attaqua franchement et en les nommant. Est-ce simplement qu'en 1572 son persécuteur était mort?

Peut-être au chapitre qui s'était tenu, le 20 ou le 21 avril 1554 à Arenas, Luis avait-il déployé cette activité fébrile qu'il ne cessa de montrer dans la suite, pour soutenir ou combattre avec une véritable passion les candidats aux différentes prélatures, et s'était-il attiré la froideur ou la rancune de prétendants évincés : il n'en fallait pas davantage pour qu'il transformât en haine mortelle ces froissements de vanité. En cette circonstance, Alonso de Madrid avait été élu provincial pour la seconde fois, Francisco de Nieva, Alonso de Orozco, Juan de San Vicente et Diego de Salazar, définiteurs, et Antonio de Solis, prieur de Salamanque. Il est difficile de découvrir entre ces différents personnages quel est celui qu'attaque si violemment Luis de Leon : on peut hésiter entre le Provincial et le prieur de Salamanque ; mais l'obscurité dans laquelle est resté plongé le second empêche de faire un choix définitif.

D'ailleurs, malgré cette prétendue hostilité, les visiteurs Juan de la Barrera et Francisco Riaño demandèrent, précisément cette année-là, au Général Cristoforo Patavino, l'autorisation pour Luis de prendre sa licence universitaire ; et cette proposition fut agréée le 25 octobre 1554 [1]. Cette mesure gracieuse laisse supposer quelque exagération dans les plaintes de Luis, à moins que la persécution n'ait commencé que dans les deux dernières années du provincialat d'Alonso de Madrid.

1. Voir Muiños, *op. cit.*, p. 217, note : « Luis de Leon fut autorisé avant le bienheureux Orozco en 1554, avec Fr. Juan de San Vicente, comme on a pu voir dans la Chronique de Herrera... et comme j'ai pu voir dans le Regestum Rmi. Christ. Patavini. Dd. 226 (à la date du 25 octobre de cette année) ».

Quoi qu'il en soit, Luis ne resta que six mois à Soria [1], et passa ensuite à Alcala où, d'après sa propre déclaration, il séjourna un an et demi, mais en différentes fois, comme étudiant et comme professeur. Il se fit immatriculer à l'Université, jeune rivale de celle de Salamanque, pour l'année scolaire 1556-1557. C'est là qu'il fut le disciple de deux hommes qui devaient jouer un rôle important, l'un dans sa vie intellectuelle, l'autre dans son histoire.

Le premier était le cistercien Cipriano de la Huerga (1527-1560) [2]. Particulièrement versé, malgré sa jeunesse, dans les

1. Soria n'était sans doute pas un lieu d'exil bien terrible, car Guevara, qui y était lecteur en 1551, et qui fut cette année-là envoyé au chapitre de Bologne pour représenter sa province, demanda au Général de rester à Soria à son retour d'Italie jusqu'à ce qu'il eût terminé son cours. Voir plus haut p. 68, n. 2.

2. Sur Cipriano de la Huerga voir Nicolas Antonio, I, 259. ; C. de Visch, *Bibliotheca Cisterciensis* (Cologne 1656), p. 73. Il laissa des Commentaires sur Job, le Cantique des cantiques, Isaïe ; sur plusieurs psaumes, sur saint Mathieu, saint Jean, et sur l'épître aux Hébreux. Parmi les papiers de Luis se trouvait « un cours de Maître Cipriano, qui fut professeur à Alcala, sur les psaumes. Je le fis copier par un secrétaire sur des cahiers de Fr. Juan Ruiz de la Mota, augustin, qui l'écrivit lorsqu'il suivait les cours dudit Cipriano ; il le reconnaîtra et témoignera de ce que je dis » (Déclaration de Luis du 9 novembre 1573. *Doc.*, t. X, p. 475, II, f. 4 r.). « 6° Dans le portefeuille numéro 6 il n'y a rien de moi. Au commencement il y a un traité *De musicae et instrumentorum usu apud veteres Hebraeos*. Il est de Maître Cipriano qui fut professeur à Alcala » (*Ibidem*, p. 477, II, f. 5 r.). « Il y a encore un ou deux cahiers de mon écriture, qui sont du cours de Cipriano sur l'épître aux Hébreux ; je les ai écrits à son cours, et un autre cahier d'un cours du même professeur sur l'Apocalypse, de la main de Fr. Martin de Perea. » (*Ibid*, p. 478, II, f. 5 v.) Dans la *Biblioteca Asturiana*, composée par un anonyme du XVIIIe siècle, et décrite par Gallardo, t. I, col. 396 et suivantes, un article est consacré à Cipriano de la Huerga. L'auteur dit que Cipriano naquit à Langreo au début du XVIe siècle, qu'il prit l'habit au monastère de Nogales, et signale que le traité *De musicae, etc.*, ainsi qu'un commentaire sur la 2e épitre de saint Paul à Timothée se trouvent au Collège de Salamanque. Il ajoute qu'à Alcala on grava en son honneur l'épitaphe suivante : *Ciprianus Hispaniae Musa et Phoenix.*

langues orientales, ce savant, dont Arias Montano parle avec éloges, exerça, sans doute, sur la direction de la pensée de Luis une influence considérable, et l'initia probablement à l'étude de l'hébreu : c'est peut-être à lui, si ce n'est à Cano, que se rapporte une allusion du traité *De Fide*, dans laquelle Luis rejette une interprétation d'un passage de saint Étienne donnée par un de ses maîtres [1]. Il le consultait même sur des points particuliers de doctrine lorsqu'il était étudiant, et plus tard, au moment où il se préparait à subir les épreuves de la licence, il prit pour sujet d'un de ses quolibets une des thèses qu'il avait jadis soumises à l'appréciation de Cipriano [2].

L'autre fut le dominicain Mancio de Corpus-Christi, né vers 1508, mort le 8 juillet 1576. Il avait prononcé ses vœux au couvent de Salamanque le 11 juin 1524 et occupa la chaire de Prime de théologie d'Alcala de 1550 à 1564. Le 22 novembre 1564 il succédait à Pedro de Sotomayor, qui venait de mourir, dans la chaire de Prime de Salamanque : sa réputation était si bien établie qu'il n'avait pas eu de concurrent.

Pendant son séjour à Alcala, il avait commis l'imprudence

1. « Aussi mon maître, et d'autres, disent que saint Étienne, en disant cela, commit un oubli... Donc sur ce point je trouve plus vraie la solution d'un savant qui dit que le nom d'Abraham, comme d'autres noms hébreux, est indéclinable et qu'il est ici au génitif et non au nominatif. » (*Opera*, t. V. *De fide*, pp. 244-245.)

2. « Item dans un de mes quolibets qui est le premier de tous, en traitant de la différence entre l'ancienne Loi et l'Évangile, sous le rapport de la plus grande abondance de grâce qu'il y a maintenant, je soutins et prouvai par beaucoup de témoignages et d'arguments une opinion de saint Thomas à ce sujet dans ses premiers écrits. Et bien qu'à la fin je ne m'y tinsse pas, et que j'aie résolu la question en suivant l'opinion commune, comme je le dis et comme je l'ai dit, dans ce quolibet, cette opinion de saint Thomas auparavant m'avait quelquefois paru probable. Et à ce propos je me souviens que j'écrivis une lettre en latin à Maître Cipriano, dont j'étais l'élève, lui demandant son avis : cette lettre n'est que ledit quolibet, auquel il ne manque que les salutations du début et la conclusion de la fin. » (*Doc.*, t. X, p. 240, f. 170 r.)

d'approuver le catéchisme de son confrère, l'archevêque Carranza ; il reprit sa signature lors de l'arrestation de ce prélat. Mais il eut à ce propos affaire à l'Inquisition, qui le laissa tranquille lorsqu'il se fut rétracté. C'était un homme doux, et sans doute malléable. Luis de Leon, qui accusait d'hostilité l'ordre des Dominicains tout entier, semble être resté en assez bons termes avec son ancien maître, et ce fut peut-être à lui qu'il dut l'heureuse terminaison du procès que lui intenta le Saint-Office [1].

Mancio ne publia rien de son vivant, mais laissa des scolies sur la Somme de saint Thomas et une explication de Thomas de Vio. Pendant son procès, avant d'avoir choisi Mancio comme théologien conseil, puis de s'être cru trahi par lui, Luis de Leon fait allusion à des dénonciations d'étudiants touchant des propositions hérétiques de celui-ci : Mancio aurait enseigné qu'il n'était pas de foi que le Christ eût deux volontés ; mais il ajoutait que, loin de considérer Mancio comme un hérétique, il le tenait pour fort savant [2].

---

1. Lorsque Mancio comparut devant l'Inquisiteur Benito Rodriguez à Salamanque, le 30 janvier 1573, il déclara qu'il avait alors environ soixante-trois ans « et qu'il était ami plutôt qu'ennemi dudit Fr. Luis de Leon ». (*Doc.*, t. XI, p. 317 II, f. 248 v.) Il ajoute (*Ibidem*,) qu'il connaît Luis de Leon depuis vingt-quatre ans, lorsqu'il était son élève à Alcala et depuis qu'il était à l'Université de Salamanque. L'original dit : depuis *quatre* ans, ce qui est une erreur manifeste. En réalité Mancio connaissait Luis depuis au moins seize ans, car ce dernier fut immatriculé à Alcala en 1556-1557. Sur Mancio voir Quétif et Echard... *Scriptores Ordinis Praedicatorum recensiti... Lutetiae Parisiorum... MDCCXIX*, t. II, p. 243. Et Esperabé y Arteaga *Historia de la Universitad*, t. II, p. 343. Il ne faut pas confondre Mancio de Corpus Christi avec Mancio Hernandez dont il est question plus loin, ch. XII, *in fine*. Mancio de Corpus Christi était né à Becerril de Campos dans le diocèse de Palencia.

2. « Je me rappelle aussi, dit Luis, que Maître Grajar me dit que des étudiants lui avaient dit que Maître Mancio avait dit qu'il n'était pas de foi que dans le Christ il y eût deux volontés, ce qui a été défini au concile de Chalcédoine. Je ne tiens pas Mancio pour un héré-

A ce moment Luis était déjà l'un des sujets sur lesquels se portait l'attention des augustins de sa province, car, au chapitre de Dueñas du 15 mai 1557, il eut l'honneur d'être choisi pour prononcer le discours d'usage devant les délégués de Castille et d'Andalousie réunis pour élire de nouveaux administrateurs. La cérémonie était présidée par Alonso de Orozco, qui devait être canonisé après sa mort, et, parmi les assistants, se trouvaient sans doute Francisco Serrano et Juan de San Vicente, qui devaient mériter tous deux le titre de vénérables.

C'est devant ces saints personnages que l'orateur prit pour texte ces paroles de saint Mathieu: « Quel est donc à votre avis le serviteur fidèle et sage que le Seigneur a mis à la tête de sa famille pour lui distribuer en temps voulu sa nourriture [1] ? » Il en tira la matière d'une mercuriale d'une violence inouïe, à ce qu'il semble aujourd'hui. Le Provincial sortant, Alonso Garcia de Madrid, dont les historiens de l'ordre parlent avec respect, y était pris à partie, à coup sûr sans être nommé, mais avec une surprenante âpreté. La rigidité des principes de l'orateur, son impitoyable esprit critique, son éloquence et sa maîtrise de la langue latine, dans laquelle était écrite cette harangue, produisent une inoubliable impression: mais son bon sens et son équité sortent un peu diminués de cette épreuve. On trouve en germe dans ce discours cette

tique, mais pour un savant : aussi je crois qu'il n'a pas fait attention à ce qu'il disait ou qu'on ne l'a pas compris. » (Mémoire du 18 avril 1572. *Doc.*, t. X, p. 203, f. 143 r.)

1. « Quis putas, est fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore cibum ? » Math. XXIV, 45. Le texte actuel dit: « constituit dominus suus... ut det illis cibum in tempore? » Ce discours fut publié en même temps que le panégyrique de saint Augustin et l'oraison funèbre de Domingo Soto sous le titre : *Fratris Ludovici Legionensis, Augustiniani... Orationes tres ex codice manuscripto. Madrid, Benito Cano*, 1792. Voir le titre exact plus haut, p. 77, n. 1.

manie de la persécution qui lui créera plus tard tant d'ennemis, cet orgueil naïf qui le porte à s'attribuer le premier rôle dans les événements auxquels il a pris part, ce besoin de faire la leçon aux autres à tout propos, il faut bien le dire aussi, ce ton d'assurance un peu pédantesque qu'inspirent souvent la jeunesse et l'inexpérience.

Pourquoi cet emportement ? Faut-il l'attribuer à sa jeunesse, car Luis n'avait alors que vingt-neuf ans ? A la rancœur inspirée par la persécution dont il aurait été victime depuis 1555 ? L'ordre des Augustins était-il vraiment dans l'état de décomposition effrayant qu'il nous dépeint, à l'heure même où il comptait dans son sein tant d'hommes vertueux?

On a essayé de justifier l'attitude de Luis par des désordres, qui certes ne compromettent pas la bonne renommée de l'ordre tout entier, mais qui cependant n'étaient que trop réels [1].

Un certain Pedro de Vargas, soldat en Italie, avait fondé, sous le vocable de Saint-Paul, une congrégation pour laquelle il avait adopté les constitutions et l'habit de l'ordre de Saint-Augustin. Il avait obtenu la licence du Général et du Souverain Pontife pour propager sa fondation. Venu en Espagne avec neuf compagnons, il établit sa résidence près de Guadalcanal. Mais les couvents qu'il créa devinrent bientôt l'asile d'apostats et de criminels, jusqu'au jour où, élu Provincial en 1563, Fr. Diego Lopez, avec l'appui de Philippe II, supprima la congrégation de Saint-Paul.

Telle serait l'explication des violences de Luis de Leon, particulièrement touché par le discrédit que les confrères de

1. Voir les lettres du P. Merino au P. Muñoz Capilla (19 octobre et 20 novembre 1821), qui existent encore dans la Bibliothèque de *la Ciudad de Dios*, d'après le P. Blanco. (*Fr. Luis de Leon. Estudio biográfico del insigne poeta Agustino, obra postuma del M. R. P. Fr. Francisco Blanco García*... Madrid, 1904. p. 55, n. 3.)

Saint-Paul, installés si près de Belmonte, faisaient retomber sur les augustins [1].

Mais il faut reconnaître qu'elle s'applique difficilement à des passages comme le suivant : « Si vous cherchez, dit Luis de Leon à ses supérieurs, l'intérêt du Seigneur et non le vôtre, pourquoi le renom et l'opinion de vertu valent-ils plus auprès de vous que la vertu même ? Pourquoi l'homme modeste et sage est-il sans honneur, tandis que le rusé, le menteur, le perfide, celui qui, non seulement se fait le dénonciateur de vrais crimes, mais en invente de faux, reçoit le plus grand honneur ? Pourquoi l'adulation, les procédés malhonnêtes, le mensonge sont-ils récompensés, tandis que la loyauté, l'honneur, la générosité et l'élévation de l'esprit, les bonnes œuvres de toute sorte enfin, sont punies de l'exil et des supplices [2] ? »

Tout cela ne semble avoir aucun rapport avec les excès des confrères de Saint-Paul, non plus que le souvenir, que Luis évoque ensuite, de la persécution dont il aurait été l'objet pendant deux ans.

C'est elle sans doute qui le pousse à si violemment attaquer ses supérieurs, à les déclarer « incapables de gouverner une barque, alors qu'ils sont chargés de conduire un grand navire », à les accuser d'être de mauvais bergers, plats, menteurs et usurpateurs de leurs fonctions. « N'y a-t-il pas, dit Luis, un lien si étroit, si serré entre ces deux conditions, que celui qui n'a pas été constitué en dignité par le Seigneur, ne peut être ni prudent, ni à coup sûr fidèle ? En effet, pourquoi seriez-vous fidèle à Celui par qui vous savez bien n'avoir pas été constitué dispensateur ? Pourquoi, en exerçant votre prélature, obéiriez-vous à la volonté de celui qui a dit qu'il ne fal-

1. Voir *Chronica de la Orden de los Ermitaños del Glorioso Padre Sancto Augustin, Dividida en doce Centurias, compuesta por fray Hieronymo Roman, Frayle professo de la mesma Orden. Salamanca, M. D. L. XIX. Centuria XII*, ff. 131 v. — 133.

2. *Fratris Ludovici etc... Orationes tres...* p. 15.

lait tenir aucun compte de votre volonté ? Quel goût pouvez-vous avoir pour un Maître que vous savez opposé à vos goûts ? Ou plutôt pourquoi ne désertez-vous pas le Christ pour cultiver ces hommes dont les goûts ont été d'accord avec votre volonté [1] ? Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que vous trouviez vos subordonnés endurcis, effrontés, et quelquefois audacieux à vous perdre, vous qui n'êtes pas institués par le Seigneur ? Pour moi, je me suis enrôlé sous la bannière du Christ, non de l'ambition ; vous, c'est l'ambition qui vous a fait prélat. Je ne suis pas l'esclave de la flatterie ; vous, c'est en flattant que vous êtes monté au pouvoir. Je ne suis astreint en aucune façon par l'hypocrisie et la malice ; vous, vous en avez fait usage comme de machines pour vous ouvrir le chemin des honneurs. Que le pouvoir dont vous usez soit acquis légitimement, ou laissez-moi ne pas vous tenir pour un prélat légitime. Car si vous osez dire que vous avez été institué par le Seigneur, d'où vous vient, je vous prie, tant d'ardeur, tant de convoitise pour le pouvoir ? Pourquoi, au moment surtout des élections, vous êtes-vous montré, contre votre habitude, affable et conciliant ? Pourquoi votre figure morose s'est-elle épanouie en un sourire inattendu ? Pourquoi votre abord était-il plus courtois, vos propos assaisonnés de je ne sais quelle grâce insolite, je dirai même de plaisanteries inaccoutumées ? Pourquoi, dis-je, pourquoi, par des intermédiaires (la chose était claire), avez-vous tenté d'obtenir à tout prix le suffrage des électeurs ? Si vous avez été institué par le Seigneur, pourquoi avez-vous cru devoir tant à ceux qui ont voté pour vous ? Ou, si ce n'est qu'une politesse, pourquoi traiter ceux qui ont eu souci de leur honneur plus que de votre faveur, en ennemis, et en ennemis mortels ? Pourquoi vous être montré pour eux impitoyable, implacable, hostile enfin

1. *Fratris Ludovici Legionensis... Orationes tres...*, p. 30.

de toutes les manières ? La chose est sûre, on n'en peut douter : vous n'êtes pas institué par Dieu. Aussi vos brebis ne vous suivent pas. Ne vous en étonnez pas : ce n'est pas en effet par la porte que vous êtes entré au bercail, mais par ailleurs ; elles n'entendent donc pas votre voix, elles ne la reconnaissent pas, elles la méprisent même ; vous n'avez pas la houlette du pouvoir légitime ; elles s'enfuient, elles vous prennent pour un voleur. Les chiens même s'élancent sur vous, en voyant, sous l'apparence d'un pasteur, un loup exaspéré par une rage violente [1]. »

L'orateur s'emporte au souvenir des discussions qu'il eut avec ce prélat, dont il trace un portrait odieux. « Je vois ici, dit-il, je vois, oui je vois dans vos rangs, depuis longtemps, avec douleur, un homme avec lequel j'eus un jour une grande querelle et une grande discussion : avec un flot de paroles, il prétendait sérieusement et soutenait de toutes ses forces que le prélat ne devait pas lui-même nourrir ses subordonnés, mais devait être nourri par eux. Et moi, je disais au contraire, que c'était le langage d'un homme qui ne comprend même pas sa fonction. Ainsi, du haut de votre stalle, d'une voix mièvre et efféminée, l'ironie sur le visage et dans toute votre attitude, vous désignerez ceux-ci du doigt et d'un clignement d'yeux, vous raillerez ceux-là ; croyant faire preuve de finesse, vous criblerez les autres de sarcasmes indirects. Et si, dans votre corps glacé, la bile s'échauffe, vous recevrez mal les gens et les congédierez par des insultes ; en un mot vous ne tiendrez compte de personne que de vous ; vous ne daignerez traiter personne même comme un esclave, et vous croirez avoir ainsi rempli honnêtement votre office ?... Quelqu'un est-il malade ? Tant qu'on peut le soigner vous le négligez. Mais si la violence du mal, accrue par l'incurie, ne laisse plus

1. *Fratris Ludovici Legionensis... Orationes tres...*, pp. 32-33.

aucun espoir, vous accourez, vous appelez les médecins, vous n'épargnez aucune dépense [1]. »

C'est ainsi que Luis traitait le Provincial sortant, Alonso Garcia de Madrid, devant ses confrères assemblés. Et cependant le bienheureux Orozco, en écrivant au Général de l'ordre, fait l'éloge de l'esprit qui régna dans le chapitre de Dueñas, et se borne à déplorer « le zèle excessif et la véhémence de quelques-uns [2] ».

Quant à la victime de Luis, les historiens de l'Ordre en parlent avec les plus grands éloges, et ce n'est pas sans surprise qu'on l'entend qualifier par l'un d'eux de « protecteur déterminé des savants [3] », ce qui rend moins compréhensible encore l'hostilité que lui témoigne le futur professeur de l'Université [4].

Aussi a-t-on élevé des doutes sur l'authenticité de ce dis-

1. *Ludovici Legionensis... Orationes tres...*, pp. 28-29.

2. *Vida y escritos del Beato Orozco por el P. Tomas Camara, Valladolid*, 1882, pp. 600-601.

3. « Homme digne d'un éternel renom par sa vie sainte, son zèle pour la religion, et qui honorait grandement les savants », dit de lui Maître Calancha, cité par le P. Vidal dans son *Historia del observantisimo convento de San Agustin de Salamanca*, t. II, p. 321. « Jamais on ne vit personne plus zélé ni plus soucieux du développement de l'Ordre », dit à son tour Fr. Jeronimo Roman (cité par Vidal, *ibidem*).

4. Il pourrait sembler que Luis se contredit dans la phrase suivante : « Nombreux et graves sont les maux et les blessures dont la province est atteinte : quelques-uns sont anciens, d'autres récents ; d'autres, qui paraissent guéris, ne sont pas réellement guéris; mais la prudence et la douceur de l'*homme excellent et plein d'humanité qui a quitté naguère la prélature* les a recouverts en quelque sorte d'un mince épiderme. » Les mots soulignés pourraient faire croire qu'il s'agit d'Alonso de Madrid, et les éloges qui les accompagnent seraient en fâcheuse contradiction avec les attaques précédentes. En réalité, le discours ayant été prononcé avant l'élection du nouveau Provincial, Alonso de Madrid en avait encore le titre : le Provincial qui avait quitté *naguère* sa prélature était donc son prédécesseur, Francisco Serrano, qui avait été élu une première fois en 1548, et qui fut précisément, en 1557, son successeur.

cours. Le P. Tirso Lopez, principal éditeur des œuvres latines de Luis de Leon, ne l'a pas inséré dans sa collection : sans oser le déclarer formellement apocryphe, il insinue que, s'il est authentique, il est au moins interpolé.

Il observe que la première édition, faite à Madrid en 1792, est dépourvue d'approbation, ce qui la rend suspecte ; qu'il n'existe aucun manuscrit antérieur à l'impression ; que le caractère agressif n'en convient pas à Luis de Leon ; que les assertions qu'il contient sont en contradiction avec l'histoire de la province et de l'ordre ; que l'orateur déclare (p. 15) avoir été persécuté pendant deux ans par son provincial et qu'il n'est plus question de cette persécution dans le procès de Luis ; que l'auteur se qualifie de *monachus*, et appelle son ordre *monachorum ordo*, ce qui ne convient pas aux ordres mendiants comme les Augustins; qu'il dit que les statuts des Hiéronymites régissent tout ou partie de sa province (p. 46), ce qui ne saurait non plus s'appliquer aux Augustins [1].

Mais les deux premières objections sont sans valeur, d'autant plus que le P. Vidal, dans son *Histoire du couvent de Salamanque*, dont le premier tome parut en 1571, copie quelques mots du discours dont il avait vu le manuscrit au couvent et témoigne de son désir de le publier [2].

1. *Mag. Luysii Augustiniani Divinorum librorum primi apud Salmanticenses interpretis Opera, nunc primum ex Mss. ejusdem omnibus, PP. Augustiniensium studio edita. Salmanticae. MDCCCXCV*, t. VII, p. 405.

2. « Je déclare bien franchement mon désir de publier ce sermon, sans aucun doute éloquent, efficace, plein d'inspiration. Si Dieu m'accorde de réaliser mon dessein, on verra clairement jusqu'où s'était déjà élevé ce savant religieux, qui, avec tant d'ardeur et de zèle, avec une franchise si chrétienne, avec tant d'éclat et une si brûlante ardeur, sut réclamer, dans une assemblée si digne de crainte et de respect, que l'on rendît aux antiques et louables observances leur éclat primitif » (Vidal, *Agustinos de Salamanca*, t. I, p. 374. Voir dans la *Revue hispanique*, vol. L, année 1920, p. 1, mon introduction à la réédition Discours de Dueñas).

Le caractère agressif de Luis apparaîtra dans la suite de sa biographie.

L'histoire de la congrégation de Saint-Paul justifie toute une partie des attaques de l'auteur [1].

S'il n'est pas question dans le procès de Luis de Leon de la persécution dont il se plaint en 1557, c'est chose fort naturelle si le prélat, qui en était l'auteur, était mort à cette époque.

Le terme de *monachus* est générique et peut s'appliquer à tous les ordres religieux.

Quant à la mention faite des Hiéronymites, elle n'a rien non plus de surprenant. Luis dit en effet que le désordre régnait dans les esprits, chacun prétendant interpréter les règles des élections dans des sens différents, et que quelques-uns entendaient prendre pour modèles les Hiéronymites [2].

D'ailleurs ces objections du P. Tirso Lopez datent de 1895 ;

1. « Il arrivait de presque toutes les parties de la province des nouvelles extraordinaires et inouïes jusqu'alors, et des lettres disant que quelques-uns des nôtres, oubliant leurs vœux et la religion, avaient pris la fuite, et que d'autres, avec l'impudence de bravi, avaient en plein jour attaqué à main armée leurs ennemis et les avaient blessés, que certains avaient conspiré contre leurs prélats, que d'autres, dans un incroyable accès de folie furieuse, avaient porté sur eux leurs mains féroces et ensanglantées, plus d'une fois et en plusieurs endroits. Nous apprenions des débauches inouïes, des délations mensongères, des accusations controuvées, des haines, des discordes, des guerres : en un mot toute la province brûlait et se consumait en un incendie de crimes. » (*Orationes tres.*, p. 16.) Ces faits semblent parfaitement d'accord avec ce que dit des Confrères de Saint-Paul Jeronimo Roman.

2. « On se plaint et à juste titre, aveuglé par l'incohérence d'avis multiples, de ne savoir quel parti prendre : les uns veulent s'en tenir au système des Hiéronymites, les autres, non. Il en est qui font un choix, adoptent un article et en rejettent un autre. Certains affirment que les prélatures doivent être données par le suffrage des simples religieux, les autres, qu'elles doivent l'être par l'assemblée restreinte que vous formez. » (*Ludovici Legionensis... Orationes tres...*, p. 46.)

son confrère, le P. Blanco Garcia, qui écrivait vers 1903 [1], tient au contraire le discours pour parfaitement authentique : il s'appuie pour le prouver, d'abord sur une lettre de Melendez Valdés à Jovellanos, du 11 juillet 1778, où le premier dit qu'il a pu se procurer une copie du troisième des discours latins de Fr. Luis [2] ; puis sur l'affirmation du P. Mendez qui décrit un manuscrit du couvent de Salamanque renfermant trois discours dont l'un est intitulé *Oratio habita in Comitiis Provincialibus anno* 1557 sur le thème : « Quis putas est fidelis servus etc. Il commence, dit Mendez, par les mots : *Ego Patres* etc. et finit par le mot : *perimus,* » ce qui est conforme au texte imprimé de 1792 [3].

Mais c'est surtout le P. Conrado Muiños qui apporte des preuves définitives de l'authenticité du discours de Dueñas. Il a pu en effet parcourir les annales connues sous le nom de

1. *Fr. Luis de Leon, etc.*, Madrid 1904, par le P. Francisco Blanco Garcia, p. 55.

2. « J'ai pu saisir dernièrement le discours qui me manquait de Fr. Luis de Leon, et je l'ai copié pour vous avec les deux autres. Que de peines et de soins cela m'a coûté ! Enfin, je ne l'ai pas trouvé dans la bibliothèque de l'Université, ni dans aucune autre. Le manuscrit était entre les mains d'un Maître des Augustins, admirateur passionné de Fr. Luis, mais inflexible par cela même à rien lâcher de ce qui est de lui, et ni le Prieur ni personne n'a pu le lui soutirer. Seul j'ai eu l'adresse et la chance de pouvoir obtenir qu'il laissât mon secrétaire aller dans sa cellule pour l'y copier : je ne regrette pas ma peine ; maintenant nous l'avons. Nulle part ailleurs notre Fr. Luis ne se montre plus vigoureux, ni ne montre mieux ce qu'il était. Quelles invectives contre les vices de sa province ! Quelle latinité ! Quelle éloquence ! Vous le lirez et jugerez mieux que moi de son vrai mérite et de ses élégances : mes faibles lumières ne me permettent que de l'admirer en bloc et me font reconnaître mon insuffisance pour juger une œuvre si parfaite. » (*Biblioteca de Autores españoles*, t. LXIII, pp. 77-81.)

3. « Il commence *Ego Patres* etc., et finit *perimus* (il doit vouloir dire *petimus*). Il a vingt feuillets. Voilà tout sur le manuscrit de Salamanque dont j'ai copie. » (*Revista agustiniana*, vol. II, pp. 254-255.) Le P. Mendez a manifestement tort de vouloir changer *perimus* en *petimus* qui n'aurait pas de sens.

*Regesta*, dans lesquelles les Généraux des Augustins relataient les actes de leur gouvernement. Les extraits qu'il en a donnés expliquent toute une série de récriminations du bouillant orateur.

On a vu plus haut que les provinciaux qui se succédaient depuis la réunion de l'Andalousie et de la Castille en une seule province, celle d'Espagne, s'étaient signalés par une sévérité excessive qui leur avait attiré à plusieurs reprises les observations du Général : leurs subordonnés, excédés de leur tyrannie, s'enfuyaient, puis passaient en Italie, où ils faisaient entendre leurs bruyantes réclamations. Quelques-uns, ayant jeté le froc aux orties, après avoir erré pendant plusieurs années, se repentaient et sollicitaient du Général la permission de reprendre l'habit religieux, mais dans une autre province que celle d'Espagne dont le régime leur semblait trop dur : ils obtenaient souvent leur grâce et d'ordinaire étaient envoyés en Aragon. Les *Regesta* contiennent des traces nombreuses de ces désertions, qui scandalisaient les laïcs, même lorsqu'elles étaient suivies de résipiscence.

Ainsi en 1547, Sebastian de Murcia [1] ; en 1548, Alfonso de Carvajal et un Juan de Guevara [2], distinct de celui qui fut le

1. « Nous avons demandé au Provincial d'Espagne... de nous informer de la raison pour laquelle était parti Fr. Sebastian de Murcia, qui était venu nous trouver sans autorisation : pour qu'il ne tombât pas dans le désespoir, nous l'avons mis dans la province d'Aragon. » (Regestum Rmi Hieronymi Seripandi ab an. 1546 ad an. 1548. Dd. 22. En date du 2 juin 1547). (Muiños, *op. cit.*, p. 258, n. 1.)

2. « Les Frères Alonso de Caravajal et Juan de Ghevara de la province d'Espagne sont venus nous trouver sans aucun papier : nous les avons envoyés au Vicaire Provincial de Sardaigne, Fr. Agostino Sarenti, pour qu'il les gardât dans cette île jusqu'à ce que nous fussions instruit de leurs vie et mœurs par le Vénérable Provincial de ladite province. » (Regestum Rmi. Hieronymi Seripandi ab an. 1548 ad an. 1550. Dd. 23. — 2 octobre 1548). (Muiños, *op. cit.*, p. 173, n. 2.) Le 8 avril 1552, le Général Cristoforo Patavino invite le Provincial d'Aragon à recevoir dans sa province « un certain Juan de Guebara,

maître de Luis de Leon ; en 1548 également, un certain Diego de Zuñiga[1] ; en 1549, Juan Bautista de Tolède[2] ; d'autres en 1550[3] ;

---

Espagnol, ex-frère de notre Ordre en la province de Castille, qui seulement par légèreté... avait quitté l'Ordre : il nous a été recommandé chaudement par de grands personnages afin que nous le reçussions dans l'Ordre et que nous le missions dans quelqu'un de nos séminaires. » (Regestum Rmi. Christophori Patavini ab an. 1551 ad an. 1552. — Dd. 24). (Muiños, *op. cit.*, p. 174, n. 1.)

1. « Fr. Diego de Cuniga de la même province d'Espagne a été envoyé par nous au Vénérable Provincial de la Terre de Labour, Maître Pietro de Bénévent, afin qu'il le plaçât quelque part dans sa province. » (Regestum Rmi. P. Hieronymi Seripandi, ab an. 1548 ad an. 1550. — Dd. 23 : 19 décembre 1548). (Muiños, *op. cit.*, p. 176, n. 1.)—« L'ex-frère Diego de Sunica avait quitté l'habit de notre Ordre depuis trois ans, à ce qu'il disait, lorsqu'il est venu nous trouver, en nous priant instamment de le lui redonner : ignorant son caractère et ses mœurs, nous l'avons renvoyé avec une lettre de recommandation au Provincial de notre province d'Espagne de l'Observance, province à laquelle il appartenait avant de quitter l'habit. Nous avons invité ledit Provincial, si le jeune homme n'avait pas fui pour quelque faute grave et n'avait pas mené hors de l'Ordre une vie immodeste..., à le recevoir fraternellement, puisqu'il se repent de ses erreurs et est prêt à obéir aux ordres de ses supérieurs. » (Regestum Rmi. Christophori Patavini ab anno 1552 ad an. 1554. — Dd. 25. 15 septembre 1553). (Muiños, *op. cit.*, p. 177, n. 1.) — « Nous avons autorisé un Espagnol du nom de Cuigne à reprendre l'habit. » (Regestum Rmi. Christophori Patavini ab an. 1554 ad an. 1556. — Dd. 26 : 27 août 1555.) — « Diego Cuninga. Nous avons autorisé Diego Cunga, profès de notre Ordre, à reprendre l'habit des mains du Provincial de Valence ou d'Aragon et à résider dans cette province, à condition de renoncer au privilège qu'il a obtenu du Pape, de perdre le droit de vote pendant cinq ans et d'être absous *ad cautelam*. » (*Ibidem*, 31 août 1555.) Ce passage, écrit tout entier dans le texte latin en abréviations, offre un sens fort douteux.

2. Regestum Rmi. Hieronymi Seripandi, ab an. 1548 ad an. 1550. Dd. 23 : 11 juillet 1549 (Muiños, *op. cit.*, p. 258, n. 2).

3. « Très fréquemment des frères de votre province, sans aucune permission, comme ont pu voir Fr. Pedro Alvarez et Fr. Pedro Valmaseda, viennent nous trouver et se plaignent bruyamment de ne pouvoir supporter plus longtemps l'intolérable tyrannie des provinciaux qui agissent en tout selon leurs caprices et sans observer les lois. » (Lettre au Provincial de Castille, 30 janvier 1550). (Muiños, *op. cit.*, p. 260. n. 1.)

en 1553, Fernando de la Mota [1] se présentèrent soit à Seripando, soit à son successeur Cristoforo Patavino, à Rome, dans ces conditions. Les objurgations des Généraux aux Provinciaux Alonso de Madrid et Francisco Serrano montrent que tous ces fugitifs se plaignaient des rigueurs excessives de leurs supérieurs, et que leurs plaintes paraissaient fondées.

N'est-il donc pas naturel d'entendre Luis de Leon se plaindre de voir exercer une discipline impitoyable ? Il prétend, il est vrai, qu'elle ne s'applique qu'aux fautes extérieures, fussent-elles les plus légères, et que l'on montre une indulgence coupable pour les fautes les plus graves si elles ne se manifestent pas extérieurement. « Si l'on a changé quelque chose à son vêtement on est roué de coups ; mais si l'on a déchiré la robe d'innocence et de candeur du chrétien, on n'en tient pas compte. Si vous rompez le silence, c'est un crime ; mais si durant des jours entiers, vous vous emportez, si vous manifestez votre passion par des cris, cela passe pour insignifiant. Si au chœur, en chantant, vous avez fait une fausse note, vous l'expiez par de longues semaines de jeûne ; mais si vous ne vous êtes pas abstenu de pécher contre la charité, si votre langue venimeuse a blessé d'une dissonance autrement grave la bonne renommée de votre frère, c'est un jeu, une plaisanterie. Porter le front trop haut, ne pas s'incliner assez profondément, est puni d'un châtiment ; mais avoir une âme orgueilleuse, corrompue par l'ambition, uniquement préoccupée de briguer les honneurs, les prélatures et les premiers rangs, ne l'est pas [2]. » Et l'orateur, faisant peut-être un retour sur lui-

1. Le 8 juillet 1553, Cristoforo Patavino recommande au Provincial de Castille, Fernando de La Mota, « qui a passé trois ou quatre ans en Italie, à ce que nous avons su, avec modestie et assez honnêtement, et qui actuellement désire rentrer au bercail ». (Regestum Rmi. Christophori Patavini ab an. 1552 ad an. 1554. Dd. 25). (Muiños, *op. cit.*, p. 258, n. 3.)

2. *Fratris Ludovici Legionensis... Orationes tres...*, pp. 13-14.

même, continue : « Celui qui est riche en vertus, mais ne brille d'aucun de ces talents qui peuvent séduire la foule, est laissé dans le mépris et mis à la dernière place, comme n'étant bon à rien. Mais celui qui se distingue par son éloquence ou par sa science (faut-il parler ici d'éloquence ou de science ?), celui dont la voix retentit avec emphase, qui connaît les procédés et les ruses de la chicane, qu'on voit voltiger sur toutes les places, à tous les carrefours pour y mendier, celui qui connaît à merveille tous les procédés, toutes les amorces, toutes les occasions propres à soutirer l'argent, celui qui vainc en fait d'habileté et de subtilité tous les publicains et les usuriers, celui qui, ne sachant plus rougir, armé d'impudence, ne recule à aborder personne, ni grands, ni rois, ni même gens infimes et de la lie du peuple, qui interpelle les maraîchers, les cabaretières, les bouchers, qui se présente à tous à tort et à travers, qui insiste, accable, ne laisse pas respirer et, finalement, assomme, sans qu'aucune rebuffade ni aucune injure lui soit sensible : celui-là, bien qu'il n'y ait en lui ni ombre ni trace de piété véritable et chrétienne, on dit cependant qu'il est très utile à la province ; il passe pour le gardien, le père et le bienfaiteur de la communauté. Sur lui s'accumulent honneurs et récompenses ; enfin la faveur, les applaudissements, les dignités, la licence même de tout faire impunément s'offrent à lui. Aussi la vertu qui n'est pas abritée derrière un de ces talents appréciés, qui ne se prostitue pas, c'est-à-dire qui n'est ni fardée, ni impure, est négligée et méprisée. Mais les vices couverts de ce voile spécieux et fructueux d'utilité, non seulement on feint de ne point les voir, mais même, crime insigne de notre perfidie, on va jusqu'à les favoriser [1] ».

Mais comment expliquer, en face de tant de rigueur, tant de relâchement ? C'est que les Provinciaux, désireux de multiplier leurs couvents et d'accroître l'importance de leur ordre,

1. *Fratris Ludovici Legionensis... Orationes tres...*, p. 14.

avaient, pour le faire, de grands besoins d'argent : quiconque leur en apportait devait donc être le bienvenu, et son utilité faisait aisément passer sur ses défauts.

« J'affirme, dit Luis, que les crimes les plus graves, que les pires exemples de ces dernières années, que ce relâchement de l'ancienne rigueur, que l'absence chez nous, je ne dirai pas de toute loi, mais même de toute forme de gouvernement, tout cela c'est votre passion, je ne dirai pas déloyale, mais orgueilleuse de fonder des colonies, qui l'a fait naître, s'épancher, couler à pleins bords. J'affirme que toutes les hontes qui nous infestent ont pris naissance, je ne dirai pas dans ces monastères, mais dans ces hideux lupanars, ou en ont été apportées [1] ».

En effet, au moment même où ces désordres avaient lieu, sans doute dans les couvents des confrères de Saint-Paul, le Provincial, s'abstenant de consulter les définiteurs sur la conduite à suivre, ne songeait qu'à la fondation d'un nouveau couvent, celui de Ségovie [2].

Tous ces faits confirment donc l'authenticité du discours, et l'on est bien contraint d'admettre que Luis prononça réellement cette âpre philippique.

Il ne semble pas d'ailleurs qu'elle ait soulevé contre lui de durables inimitiés : on a vu avec quelle douceur le bienheureux Orozco la traitait d'excès de zèle, ce qui est sans doute la vérité. Mais il est probable que, si tout le monde ne prit pas pour soi cette mercuriale, la majorité, cependant, ne fut pas tentée de fournir au brillant orateur une seconde occasion de fustiger des confrères, qui attendaient de lui tout autre chose.

---

1. *Fratris Ludovici Legionensis... Orationes tres...*, pp. 19-20.
2. « Pourquoi, alors que l'on réunit les Définiteurs pour des choses insignifiantes, néglige-t-on de le faire au milieu de tant d'agitations, à une époque où la province est bouleversée par des tempêtes? » (*Fratris Ludovici... orationes tres...*, p. 17.)

## CHAPITRE IV

### 1557-1560.

Retour a l'Université de Salamanque. — Luis de Leon passe sa licence et son doctorat.

Après le chapitre de Dueñas, Luis dut retourner à Alcala. Son nom ne se trouve pas dans les registres de l'année 1557-1558. Il semble néanmoins qu'il devait encore y suivre les cours, puisque, d'après sa propre déclaration, il y séjourna, il est vrai, « à différentes reprises », un an et demi.

Il était revenu à Salamanque pour la rentrée de l'année suivante, car, le 31 octobre 1558, il y faisait enregistrer le grade de bachelier qu'il avait acquis à l'Université de Tolède[1]. C'était la preuve qu'il songeait à pousser plus loin ses études et à conquérir le titre plus sérieux et plus utile de licencié.

Le baccalauréat n'était en effet qu'une simple formalité destinée à constater que le candidat avait suivi les cours pendant un temps suffisant ; mais la licence était une épreuve sérieuse. Ce fut en 1560 que Luis jugea bon de s'y présenter.

1. Voir p. 69, n. 1., la déposition de Fr. Juan de Guevara et de Fr. Hernando de Peralta certifiant qu'il est bien bachelier : ces deux témoins affirment que l'enregistrement, « incorporacion », de son grade se trouve dans le registre des baccalauréats, p. 47, année 1558. Cette année-là, ainsi que la suivante, Luis reste inscrit à Salamanque comme étudiant en théologie, comme le prouvent les registres d'inscriptions de 1558-1559 et de 1559-1560.

Il commença par se choisir un président ou parrain (*padrino*) qui fut le célèbre Domingo Soto, doyen de la faculté de théologie, auquel il soumit huit jours d'avance le sujet de leçon (*repeticion*) et les thèses (*conclusiones*) que les statuts lui imposaient de développer. Puis, trois jours d'avance, il les fit placarder en deux endroits de l'Université, afin que tous les maîtres qui le voudraient pussent se préparer à les combattre[1].

Il remit à Domingo Soto un ducat, que celui-ci versa devant témoins dans la caisse de l'Université, puis trois réaux au bedeau pour que celui-ci décorât de tapisseries et de dais la salle où allait se passer la cérémonie du lendemain [2]. Soto lui-même reçut de Luis une pièce d'or, un *castellano*, pour la peine qu'il allait prendre [3].

Enfin, au jour fixé, Luis se rendit à la salle des séances, escorté sans doute de religieux de son ordre, d'étudiants et d'amis, peut-être même précédé de trompettes et de tambou-

1. Titre XXXI, nº 2. *Statuts de l'Université de Salamanque.*

2. Titre XXXI, nº 4. « Celui qui devra répéter sera obligé à le faire savoir un jour d'avance au bedeau, pour que ledit bedeau soit tenu de décorer et tapisser la grande salle à ses frais, sans rien recevoir de celui qui doit répéter, ni directement, ni indirectement, ni se servir de ses domestiques, ni sous forme de collation ou de goûter, ni d'aucune autre manière, si ce n'est trois réaux, et s'il lui prend davantage il paiera le quadruple. Et ledit bedeau ornera la grande salle où devra se faire la répétition, avec les tapisseries, les coussins et les dais de l'Université, en s'appliquant à le bien faire de telle façon que rien ne s'abîme. Et celui qui devra répéter versera dans la caisse un ducat, à cause de la tapisserie, des dais et des coussins dont est décorée la grande salle. Ce ducat sera mis dans la caisse des grades par le parrain avant d'assister à la répétition, en présence du notaire de l'Université, et ledit notaire le consignera sur le livre où se consignent les grades, avec la signature du docteur et le sceau du notaire, sous peine, pour le parrain, si ledit ducat n'est pas versé dans la caisse avant la répétition, de perdre le *castellano* de la répétition. Et le bedeau ne devra pas décorer la grande salle tant que le notaire ne lui aura pas donné un certificat constatant que ledit ducat a été versé dans la caisse, sous peine de quatre réaux » *Ibidem.*

3. Titre XXXI, nº 13. *Ibidem.*

rins, comme le permettaient les statuts [1]. Là, sous la présidence de Domingo Soto, il fit, pendant deux heures au plus [2], la leçon qu'il avait préparée. Deux maîtres en théologie au moins devaient assister à cet exercice [3]. L'un d'eux fut Francisco Sancho, qui suppléa Soto pendant une partie des épreuves [4].

Puis vint la discussion des conclusions qui ne devait pas durer plus d'une heure, et à laquelle devaient prendre part au moins trois personnes, dont chacune ne pouvait développer plus de quatre arguments.

Dans ces exercices préliminaires, Luis avait manifesté une

1. « Titre XXXI, nº 7. Item, pour éviter les grosses dépenses que l'on fait, nous ordonnons et décidons qu'aucun de ceux qui doivent répéter ne mène avec lui des pistons ou des flûtes, sous peine de voir sa répétition refusée et sans valeur pour recevoir le grade de licencié; et s'il veut, il pourra se faire accompagner de six trompettes et de trois paires de tambourins, et non davantage, sous la même peine. » *Statuts de l'Université de Salamanque.*

2. Titre XXXI, nº 8. *Ibidem.*

3. Titre XXXI, nº 11. *Ibidem.*

4. « Maître Fr. Domingo de Soto : Je dis que j'ai présidé la tentativa, les quolibets et la répétition du P. Fr. Luis de Leon. Fr. Domingo de Soto. — Maître Francisco Sancho : Je dis qu'en l'absence du Très Révérend Père Maître Soto, comme le maître le plus ancien de la Faculté de théologie après sa paternité, et par suite devant le remplacer à son défaut, dans l'office de parrain et de doyen de ladite Faculté, j'ai présidé à quatre *principios* et à la *placita;* ces quatre principios et cette placita ont été soutenus et défendus par le P. Fr. Luis de Leon de l'ordre de Saint-Augustin pour le grade de licencié, conformément aux statuts, constitutions et coutumes de l'Université et parce que c'est la vérité, je l'ai signé. Fait à Salamanque, le 1er mai de l'année 1560. Maître Francisco Sancho. » (*Registro de Licenciamientos en Artes, Medicina é Teologia*, année 1560, f. 5.)

Francisco Sancho avait été Collégial de San Bartolomé en 1534, licencié en théologie en 1535, professeur de Scot en 1536, de théologie nominale en 1540, de Logica magna en 1541 ou 1542, licencié et maître ès arts en 1542, professeur de philosophie morale le 15 mai 1549; mis à la retraite le 15 juin 1561, chanoine de Salamanque, évêque de Segorbe en 1577, il mourut le 23 juin 1578. (Esperabé y Arteaga, *Historia de la Universidad*, t. II, pp. 397-398.)

certaine audace : dans un de ses quolibets, il avait soutenu, contrairement à l'opinion courante, que le pain et le vin, offerts à Abraham par Melchisédech, étaient un aliment non moins qu'un sacrifice : il y reconnaissait d'ailleurs une figure de l'Eucharistie. Luis prétend que personne ne s'offusqua de cette théorie ; et cependant, lorsqu'il recherchait dans sa mémoire, en 1572, ce que l'Inquisition pouvait trouver à reprendre dans sa doctrine, le souvenir de cette thèse se présentait à son esprit : il n'ignorait donc pas qu'elle avait pu sembler suspecte [1].

Dans un autre quolibet il avait examiné la raison qu'il peut y avoir de concéder des indulgences, sujet délicat pour l'époque et pour un religieux de l'ordre auquel avait appartenu Luther. Il s'était d'ailleurs rallié à la manière de voir d'Albert le Grand et d'Alexandre de Hales, en rejetant celle de saint Thomas [2].

1. « Quand je pris mes grades, j'examinai dans un quolibet si, lorsque Melchisédech offrit à Abraham le pain et le vin, c'était pour faire un sacrifice, ou pour qu'Abraham mangeât avec ses gens, bien que cet acte fût une figure du saint sacrifice de l'autel. Le président était Fr. Domingo Soto : il fut satisfait ainsi que tous les maîtres présents. Je ne sais si depuis quelqu'un s'en est trouvé choqué. Et dans mon cours sur l'Eucharistie je ne puis me rappeler si j'ai repris la même question, ni si j'ai soutenu la première opinion ou l'opinion contraire, ou si je me suis contenté de les donner toutes deux comme probables. » (*Doc.*, t. X, p. 188, f. 134.)

2. « Dans un autre quolibet, il me semble qu'en traitant de la raison qu'il y a de concéder des indulgences, des deux opinions les plus connues qui existent sur ce point, l'une de saint Thomas et l'autre d'Albert le Grand et d'Alexandre de Hales et des autres anciens théologiens, il me semble que je m'attachai un peu plus à celle des anciens théologiens qu'à celle de saint Thomas. Je ne sais s'il y a là quelque chose dont personne sera choqué. Je ne me rappelle pas bien quelle fut en somme ma solution sur ce point, mais je me rappelle fort bien que ce quolibet, comme les autres, satisfit complètement Maître Fr. Domingo de Soto et Maître Sancho qui présidaient et les autres Maîtres en théologie qui étaient présents. » (*Doc.*, t. X, pp. 240-241, f. 171 r.)

Et, dans le premier de ses quolibets, il avait étudié la différence qu'il y avait entre l'ancienne loi et celle de l'Évangile, relativement à l'abondance de la grâce : il avait soutenu l'opinion de saint Thomas généralement abandonnée, tout en se ralliant personnellement, à la fin, à l'opinion commune. Ce quolibet remontait à l'époque où il était élève de Cipriano de la Huerga à Alcala ; il l'avait alors consulté sur cette thèse, comme on l'a vu plus haut [1].

Au moment où Luis était tout occupé à préparer ce quolibet, se produisit un incident, insignifiant en apparence, mais qui devait avoir pour lui de fâcheuses conséquences.

Tout le couvent s'intéressait au candidat qui allait bientôt donner un nouveau lustre à son ordre. De temps à autre on entrait dans sa cellule pour savoir où en étaient ses travaux; aussi Luis vit-il, un jour, sans étonnement pénétrer chez lui un hôte de passage du monastère, frère Diego de Zuñiga, ou plus exactement Diego Rodriguez.

C'était un singulier personnage qu'il faut se garder de confondre avec un autre augustin de la même époque, qui fit profession sous le nom de Diego de Arias à Salamanque, le 14 décembre 1568, se distingua par sa science et joua un rôle important dans son ordre [2].

1. Voir plus haut, p. 80, n. 2, le passage où Luis parle de ce quolibet ; il ajoute : « Cette opinion me parut quelquefois probable, conformément à l'autorité de saint Thomas qui, comme je l'ai dit, l'a eue. Je l'ai vue également dans un autre livre manuscrit d'un auteur italien, où il y avait quelques choses qui me parurent bonnes et d'autres dangereuses, autant que je pus le comprendre alors, car il y a nombre d'années qu'on me l'a fait voir. Ce livre et cette opinion que j'y ai vue, avec l'impression que m'a produite l'ouvrage, il y a plus de dix ans que j'en ai donné raison par écrit, ici même, à ceux qui occupaient alors ce Saint-Office, comme je l'ai déclaré dans la première audience. » (Doc., t. X, p. 240, ff. 170 v. — 171 r.) Cipriano de la Huerga mourut en 1560.

2. Le P. Vidal dans ses *Augustinos de Salamanca*, livre III, chap. IV, écrit : « Dans ce triennat (1566-1569) professa... Fr. Diego de Arias,

Diego de Arias [1] prit dans la suite le nom de Diego de Zuñiga sous lequel il publia tous ses ouvrages. Il appartenait certainement à cette illustre famille, car il en imprima les armes en tête de ses livres.

Il n'entra sans doute au couvent qu'après avoir achevé ses études à Alcala. Bien qu'il semble avoir éprouvé une certaine répugnance pour l'enseignement, il occupa, de 1572 à 1573, et peut-être plus longtemps encore, la chaire d'Écriture sainte à l'Université d'Osuna. Ce fut pendant cette période qu'il rédigea deux ouvrages considérables, un commentaire sur Zacharie [2] et un traité sur la vraie religion [3], qui parurent à Salamanque en 1577.

---

que notre chroniqueur Herrera plaça un moment dans le triennat précédent... le 14 décembre 1568. Plus tard il prit le nom de Zuñiga, comme je l'ai lu dans les registres de notre propriété de Villoruela... Il n'est pas étonnant que Herrera ait affirmé que sa profession ne se trouvait pas dans nos livres. Sous le nom de Zuñiga, il est certain qu'il ne s'y trouve pas ; mais il est aussi certain qu'il prit, ou qu'on lui donna ce nom au lieu de celui d'Arias qui lui appartenait par son père légitime et en mariage légitime. » D'autre part Herrera, dans son *Alphabetum augustinianum*, p. 201, dit qu'il appartenait à la famille des marquis de Flores Davila. Dans son *Historia del convento de Salamanca*, il cite « Fr. Diego de Zuñiga de la maison du duc de Béjar » (ch. XLII, p. 288) et plus loin (ch. XLIX, p. 333) il le nomme « fils de Diego de Zuñiga, seigneur de Cisla y Flores Davila de la maison du duc de Béjar ». Rien n'indique s'il était fils naturel de ce seigneur dans la maison duquel les Augustins de Salamanque trouvèrent asile lors de l'incendie de leur couvent, le 15 juillet 1589. Voir Dorado, *op. cit.*, p. 437.

1. Sur Diego de Arias, voir Muiños, *op. cit.*, chap. VI; p. 192 et suivantes.

2. *Didaci Stunicae Augustiniani Salmanticensis, Sacrae Theologiae Magistri, in Zachariam Prophetam Commentaria. Quibus tres ejus editiones, Vulgata latina, Hebraea et Graeca solerter explicantur, et praecepta vitae cum virtute colendae litteraliter deducuntur. His accessit Index copiosus rerum et locorum Sacrae Scripturae. Ad Philippum II Catholicum Hispanorum Regem. Cum privilegio. Salmanticae, Excudebat Mathias Gastius. M. D. LXXVII.* In-folio de 237 pages et 16 feuillets d'Index. Le privilège est du 6 mai 1576.

3. *Didaci Stunicae Augustiniani Salmanticensis. Sacrae Theologiae*

En 1582, lorsque la province d'Espagne se divisa de nouveau en deux, celle d'Andalousie et celle de Castille, il semble qu'il abandonna sa chaire d'Osuna et se retira au couvent de Tolède.

Ce fut dans cette ville qu'il fit paraître, en 1584, son commentaire sur Job [1], dans lequel il interprétait le verset 6 du chapitre IX par le système de Copernic. Galilée invoqua cette explication pour montrer que sa doctrine n'était pas en désaccord avec la théologie, ce qui valut à l'augustin de voir

---

*Magistri, de Vera Religione in omnes sui temporis Haereticos, Libri tres. Quibus haereses singulae his sexaginta annis in Ecclesia natae, methodo ac ratione dispositae necessaria demonstratione convincuntur, et omnia adversariorum argumenta magna cura conquisita explicantur. Opus utile tum Theologis et Juris Pontificii peritis quod praecipua nostrae Religionis capita copiose tractantur. Theologiae difficillimae quaestiones et quae magis Ecclesiam conturbaverint acriter et eleganti stylo explicentur ; multa Sacrae Scripturae loca accuratius explanentur, tum praelectoribus et concionatoribus ut ita loquantur ne ulla in eorum doctrina haeresis subsit suspicio. Quibus accessit index copiosus rerum et locorum Scripturae quae citantur. — Ad Philippum II, Catholicum Hispanorum Regem. Cum privilegio. Salmanticae. Excudebat Mathias Gastius. M. D. LXXVII.* — In-folio de 400 pages, et 30 feuillets d'index.

1. *Didaci a Stunica Salmanticensis Eremitae Augustiniani in Job commentaria, quibus triplex ejus editio Vulgata latina, Hebraea et Graeca septuaginta interpretum, necnon et Chaldaea, explicantur, et inter se, cum differre hae editiones videntur, conciliantur, et praecepta vitae cum virtute colendae litteraliter deducuntur. Ad Philippum II, Catholicum Hispaniarum Regem. Cum privilegio. Excudebat Joannes Rodericus suis expensis,* 1585. A la fin : *Toleti, in Aedibus Johannis Roderici Tipographus et Bibliopola. Anno.* 1584. — In-quarto de VI. + 859 pages. Le privilège est de Madrid, 14 mars 1579.

J'ai vu de cet ouvrage une édition portant le même titre sauf quelques différences typographiques jusqu'aux mots : *deducuntur* et ensuite : *Ad Gregorivm XIV. Pon. Max. Et Philippum II Catholicvm Hispaniarvm regem. (Ecusson). Superiorvm permissv. Romae, Apud*

3

*Franciscum Zannettum. M D. XCI.* (B. N. M. 53.914). Dans cet exemplaire le passage condamné par l'Inquisition est soigneusement recouvert par un papier collé.

l'Inquisition supprimer dans ses œuvres le passage allégué [1].

Juan Sanz del Rio, le père du Krausisme espagnol, en fait un éloge extraordinaire et le met à côté de Descartes, de Platon et d'Aristote [2].

Diego de Arias mourut en 1597 ou 1598. Il fut, semble-t-il, toujours en excellents termes avec Luis de Leon dont il paraît avoir partagé les idées, en particulier en matière d'exégèse.

La personnalité du second Diego de Zuñiga est moins brillante : il a été longtemps confondu avec le premier, et c'est grâce aux recherches faites par le P. Muiños dans les *Regesta* des Généraux de l'ordre conservés aux archives romaines des Augustins, que quelque lumière a pu être projetée sur cette singulière figure.

Il s'appelait en réalité Diego Rodriguez [3] et était peut-être

1. « Au contraire après que quelques théologiens ont commencé à l'examiner [cette théorie], on voit qu'ils ne l'ont pas tenue pour erronée, ainsi qu'on peut lire dans les Commentaires de Diego de Zuñiga sur Job, ch. IX, verset 6, sur les paroles : *Qui commovet terram de loco suo*, etc... où il disserte longuement sur la doctrine de Copernic et conclut que la mobilité de la terre n'est pas contraire à l'Écriture. » (*Opere di Galileo Galilei*, t. XIII, p. 49. Milano, 1811.)

2. Sur les gardes d'un exemplaire de la *Philosophiae prima pars* conservé à la Bibliothèque de Tolède, Del Rio a écrit un éloge de Zuñiga qui peut paraître excessif : « Dans le livre II, ch. IV, *De inani*, dit-il, il est supérieur à Aristote et à Descartes... Il mérite la première place parmi les Espagnols, parce que jusqu'ici c'est le seul qui ait réalisé une réforme fondamentale en philosophie, uniquement mû par l'amour pur et religieux de la vérité, et guidé seulement par la loi absolue de la méthode. Parmi les philosophes étrangers à l'Espagne, il a droit au même rang que Platon et Aristote, parce qu'il est aussi original qu'eux deux et plus profond et plus universel par sa méthode et sa clarté. » Cet éloge est daté du 2 août 1843. Il est cité par Pérez Pastor, *La imprenta en Toledo, Madrid*, 1887, p. 170.

3. Dans son procès, Luis de Leon ne manque pas, en parlant de ce personnage, de l'appeler Rodriguez. « Au 15e témoin, outre ce que j'ai déjà dit, j'ajoute d'abord que c'est un frère de mon ordre qui s'appelle frère Diego de Zuñiga ou encore Rodriguez... » (*Doc.*, t. X, p. 374, f. 239 r.) — « Item savent-ils qu'à un chapitre... Fr. Diego Rodriguez ou Zuñiga prononça des paroles inconvenantes... et l'on décida

le fils naturel de Diego de Zuñiga, seigneur de Cisla y Flores Davila, ce qui lui aurait permis de prendre le nom de Zuñiga.

Il était né en 1535 ou 1536. Il entra, semble-t-il, fort jeune chez les Augustins, qui l'envoyèrent en Italie, sans doute pour étudier : le 19 décembre 1548, Girolamo Seripando l'adressait au Provincial de la Terre de Labour, Pietro de Bénévent, pour qu'il lui assignât une résidence dans un des couvents de son obédience [1].

En 1550, Zuñiga jeta le froc aux orties, et ce fut peut-être à cette époque qu'il entra en rapports avec le mystérieux marchand et le cardinal, grâce auxquels il prétendait plus tard être connu dans la Ville éternelle [2].

Après trois ans d'aventures, il se repentit et vint trouver le Général des Augustins, qui était alors Cristoforo Patavino, en le suppliant de le faire rentrer dans l'ordre. Celui-ci y consentit et renvoya le pécheur repentant au Provincial de Castille, sa province d'origine.

Que se passa-t-il encore ? Zuñiga dut recevoir l'habit et faire profession ; mais il quitta derechef son couvent, se repentit de nouveau et se présenta encore une fois à Patavino. Le 27 août 1555, ce dernier, cédant sans doute à de puissantes intercessions, autorisait le Provincial de Valence ou d'Aragon à rendre l'habit à Diego de Zuñiga [3].

---

de châtier ledit frère Diego Rodriguez ou Zuñiga. » — « 12. Savent-ils que ledit Rodriguez ou Zuñiga a fait voir... qu'il en voulait audit Maître Fr. Luis... disant que ledit Maître n'avait pas consenti à ce que ledit Rodriguez vécût à Saint-Augustin de Salamanque. » (*Doc.*, t. XI, pp. 335-338, II, f. 258.) Dans sa déposition, Fr Pedro de Rojas lui donne le même nom : « Il dit... qu'il se rappelle que ledit Fr. Diego Rodriguez ou Zuñiga adressa quelques paroles discourtoises au P. Cueto. » (*Doc.*, t. XI, p. 344, II, f. 262 v.)

1. Voir plus haut, p. 92, note 1.

2. Voir plus loin, fin du chapitre VIII.

3. Voir plus haut, p. 92, n. 1. Bien que le nom et le prénom du personnage apparaissent sous des formes diverses dans les *Regesta*, il n'est pas extraordinaire de les identifier : le prénom de Diego était

Ces provinces d'Aragon et de Valence suivaient en effet une discipline moins sévère que celle de Castille, qui s'était toujours signalée par sa tendance à l'austérité. Déjà en 1557, dans son fameux discours de Dueñas, Luis se plaignait de voir les religieux indisciplinés s'enfuir de leur province originelle, pour aller, après quelque incartade, jouir dans une autre de l'impunité [1].

Quelques années plus tard, en 1566, le chapitre de Dueñas du 23 mai adressait au Général une instante prière de ne pas tolérer le passage en Aragon, à Valence, ou ailleurs, des transfuges de la province de Castille [2].

---

traduit aussi bien par Jacobus que par Didacus, de même que l'on confondait en espagnol Santiago, Jacobo, Jacome, Jaime, Yago, Diago et Diego, comme le remarque justement le P. Muiños.

1. Dans le discours de Dueñas, Luis dit, en parlant de ces fugitifs: « En effet accoutumés à ces voyages et à cette liberté, et élevés dans ce genre de vie indépendante... ou bien lorsqu'ils sont là ils ne s'abstiennent d'aucune faute, ou bien, transportés ailleurs, ils infectent les autres d'une sorte de contagion criminelle ; et comme ils ont peine à supporter un changement d'existence et ne peuvent se passer de cette douce liberté, ils se perdent eux-mêmes, et ne voulant pas périr seuls, en entraînent avec eux beaucoup d'autres à leur ruine et à leur perte... Ce fléau, qui a pris naissance là-bas, a peu à peu envahi toute la province. » (*Fratris Ludovici Legionensis... orationes tres...*, p. 20.)

2. « Vous savez que le précédent chapitre vous a prié très instamment d'interdire d'accepter à Valence ou en Aragon, ou ailleurs, les frères de notre province, parce que la plupart des coupables de notre province s'y réfugient comme dans un asile sûr et certain, de sorte que les fautes commises chez nous restent impunies et qu'ils vivent là dans la licence. Déterminé par ces observations de nos Pères, dans le dernier chapitre général, vous avez décidé que dorénavant ils ne seraient admis dans aucune de ces provinces. Mais les supérieurs, de ces communautés n'en tenant aucun compte, semblent avoir voulu tourner cet ordre en dérision, car jamais auparavant ils n'avaient reçu plus et de plus coupables de nos fugitifs et de nos apostats. Et c'est une situation attentatoire à votre dignité et à la réputation et à l'honneur de tout l'Ordre que ceux qui chez nous, en raison de leur conduite malhonnête et abominable, ont été privés du droit de confesser, de prêcher et d'enseigner les fidèles, chez nos voisins aient l'audace et la liberté d'entendre les confessions, de prêcher et d'être élevés à la dignité

Néanmoins Zuñiga rentré en Espagne, peut-être dans un accès de ferveur auquel le poussait une nature passionnée, renonçant aux douceurs de la discipline d'Aragon ou de Valence, se fit admettre de nouveau dans la province de Castille ·

Violent, vindicatif [1], vaniteux et scrupuleux [2], il se faisait un monstre des choses les plus simples. Sa vanité devait le pousser à entrer en conversation avec un des religieux les plus en vue de son ordre : c'est ce qui valut à Luis de Leon l'honneur de la visite de Rodriguez.

Au moment où celui-ci pénétra dans la cellule, Luis était occupé à relire son premier quolibet, qui traitait de l'abondance de la grâce. Rodriguez lui demanda ce qu'il faisait : Luis le lui expliqua. Alors Rodriguez lui prit le papier des

---

de Prieurs » (Archives des Généraux augustins à Rome, A 2). Le document est signé du Vicaire général Juan de San Vicente, du Provincial Francisco Serrano et des Définiteurs Diego de Salazar, Rodrigo de Solis, Juan de Guevara et Diego Lopez. (Muiños, *op. cit.*, pp. 175-176.)

1. « Il est violent et quelque peu vindicatif », disait de lui l'augustin Pedro de Rojas. (*Doc.*, t. XI, p. 345, II, f. 262 v.)

2. Luis le qualifie de mélancolique. (*Doc.*, t. X, p. 377, f. 241 r.)Dans son Exposition de Job (VI, 4, *Obras*, t. I, pp. 159-160) il décrit ainsi la mélancolie : « Dans les maladies qui en proviennent [de la mélancolie] il est incroyable de voir les tristesses, les craintes, les fantômes redoutables qui s'offrent aux yeux du malade. Car on sait ce que dit le père des médecins (Galien, livre *De Animi morbis*, ch. 3) : que la mélancolie rend ceux qu'elle tourmente tristes et très craintifs et leur donne une âme vile. Et un autre médecin éminent : « Les uns, dit-il (Aetius, liv. VI, ch. IX), craignent leurs meilleurs amis, d'autres s'effraient du premier venu ; l'un n'ose pas sortir en plein jour, l'autre recherche l'obscurité et les ténèbres ; un autre au contraire les craint et les fuit ; certains ont peur du vin et de l'eau et de tous les liquides ; et si la mélancolie est de formes très différentes, elles ont toutes un point commun qui est la tristesse et la crainte : car tous les mélancoliques sont maussades et tristes sans pouvoir, bien souvent, donner une raison de leur tristesse, et presque tous craignent et suspectent ce qui ne mérite pas d'être suspecté. »

mains et en lut une bonne partie. Au cours de la conversation qui suivit, Luis dit, en parlant de la thèse qu'avait soutenue saint Thomas sur ce point : « Cette opinion m'a paru à un moment très probable ; et, outre saint Thomas qui l'expose brièvement, je l'ai vue, développée et confirmée plus longuement, dans un livre que m'a montré Maître Benito Arias Montano, qu'il disait composé par un moine italien de très sainte vie ; et même l'auteur du livre disait avoir eu une révélation dans laquelle il entendit ces paroles de Jérémie : *Quomodo obscuratum est aurum ?* Et il entendit ensuite la même voix lui dire : *Ego non reputo homines justos, sed justifico.* Tout le livre avait pour objet de prouver contre Luther cette vérité catholique que la justification ne consistait pas seulement dans le pardon extérieur, comme disent les hérétiques, mais principalement dans la rénovation et la pureté intérieure que Dieu engendre dans l'âme du juste en infusant en lui la grâce et les autres dons célestes. Et afin de montrer combien il est vrai de dire que Dieu, quand il rend juste quelqu'un, le renouvelle et le sanctifie intérieurement, il traitait de l'opinion contenue dans mon quolibet, et montrait l'abondance et l'efficacité de la grâce que Dieu infuse dans les justes, depuis la venue du Christ, et combien elle est plus grande que celle qu'il donnait anciennement aux justes qui vécurent sous l'ancienne loi. Il expliquait bien sous ce rapport certains passages obscurs de l'Écriture. Il est vrai qu'à la fin, une ou deux choses m'ont paru mal : je ne sais si je les entendis bien, car je n'ai lu, ni possédé moi-même le livre : je l'ai entendu lire par Montano ; mais, à mon sens, la fin ne me satisfit pas ; et ce que le livre contenait de bien était si bien, que, comme il était manuscrit, je me suis demandé si quelqu'un de mauvaise foi, en le recopiant, n'y avait pas inséré ce qui était mal. — Et si par hasard c'était Montano qui l'avait inséré ! interrompit Rodriguez. — Jamais pareille idée ne m'est venue ni ne doit vous venir à l'esprit, s'écria Luis indigné. Et si vous voulez

connaître l'esprit, le caractère et l'honnêteté de Montano, lisez cette lettre, ajouta-t-il, en lui en montrant sur la table une que lui avait adressée, quelques jours auparavant, Montano. Je sais au contraire que depuis lors Montano a brûlé ce livre [1]. Voyez comme il est loin d'avoir fait ce dont vous le soupçonnez [2] ! »

Cette conversation avait fait naître dans la conscience timorée de Rodriguez d'absurdes scrupules ; ils l'obsédaient lorsqu'il sortit de la cellule, et, deux ou trois jours plus tard,

1. Luis donne quelques détails intéressants sur le livre mystique dans sa requête du 25 janvier 1574 : « Et à ceux qui disent... qu'en louant ce livre je disais qu'il donnait de grandes lumières pour entendre l'Écriture, ce que j'ai dit est ce que j'ai déclaré dans la réponse que j'ai dite et c'est ce que je dis quand je l'ai dénoncé il y a onze ou douze ans. Et l'on peut dire avec raison des livres de Luther qu'il y explique certaines choses très bien, quoique ses erreurs soient fort grandes ; à plus forte raison peut-on en dire autant de ce livre dont le principal et unique objet était catholique et juste, puisque c'était de prouver contre Luther, que la justification que Dieu produit dans le pécheur par les mérites du Christ n'est pas, comme il le dit, par une imputation extérieure, selon son expression, mais par une rénovation intérieure, comme l'affirme l'Église catholique. Et tout ce que j'ai entendu lire tendait à ce but. Il est vrai, par le serment que j'ai prêté, que depuis que je l'ai dénoncé j'ai pensé souvent que, ce qui me fit scrupule, je ne dus pas le bien comprendre : d'abord parce que j'étais peu instruit à ce moment, puisque je finissais seulement d'être étudiant ; ensuite parce qu'on me le lut rapidement et dans une langue que je ne comprenais pas bien, et que jamais je ne l'eus entre les mains, et que je ne l'ai vu ou entendu que cette fois-là, en original ou en copie ; et que par conséquent il a pu se faire qu'il n'y eût pas dans ce livre ce que j'y ai soupçonné. » (*Doc.*, t. X, pp. 519-520, II, f. 30.) Peut-être s'agissait-il du *Trattato sottilissimo del beneficio di Gesucristo*, composé par le moine italien Dom Benedetto et attribué à Juan de Valdés. (V. *Historia de los heterodoxos españoles* par Marcelino Menendez y Pelayo, t. II, p. 204.) Luis déclare ailleurs qu'il n'a pas pu saisir parfaitement le sens de certains passages du livre parce qu'il était écrit en italien, langue qu'il ne connaissait pas bien à cette date « porque era en lengua toscana, la cual este no sabia entonces ». (*Doc.*, t. X, p. 305, f. 208 v.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 376-377, ff. 240 r. — 241 r.

en échangeant quelques paroles avec lui, Luis, qui connaissait son caractère, vit bien les ravages qu'ils avaient causés dans l'âme du malheureux.

Il ne se trompait pas, car, dans l'intervalle, Rodriguez avait été consulter deux religieux de son ordre dont l'un était le prieur du couvent de Salamanque, Juan de San Vicente, pour savoir s'il était obligé en conscience de dénoncer le livre mystique. Le prieur lui avait répondu que oui, mais qu'il suffisait qu'il en parlât au Provincial lorsqu'il le rencontrerait. Luis lui dit en riant alors : « Vous êtes bien scrupuleux ! Il semble que vous pensiez encore du mal de cet homme. — De l'homme, non ! répondit Rodriguez. Mais un scrupule m'est venu de savoir si je ne suis pas obligé de dénoncer le livre. — Pour moi, reprit Luis, je n'ai pas eu ce scrupule, car j'ai toujours pensé du bien de Montano; et le livre n'est plus de ce monde, comme il me l'a certifié, et comme je vous l'ai dit. Mais faites ce que vous jugerez bon ! » Et la conversation s'en tint là. Rodriguez ne donna plus dans la suite de signes d'inquiétude et Luis oublia ce ridicule incident [1].

1. *Doc.*, t. X, pp. 377-378, ff. 240 v. — 241 r. Rodriguez raconte les faits un peu différemment : « Dans la suite, dit-il, le déposant se fit scrupule de savoir s'il était obligé à dénoncer ce que Luis de Leon lui avait dit. Il le demanda à deux personnes de science et de conscience qui étaient des religieux de son ordre et qui lui dirent que oui. Et l'un d'eux, qui était le prieur de la maison même de Salamanque, lui dit de le dénoncer au Provincial et non à un autre juge, car c'était suffisant ; et comme le Provincial était fort loin, il lui dit qu'il suffisait de le lui dire quand il le rencontrerait. Et le déposant, résolu à faire la dénonciation, interrogea ledit Fr. Luis de Leon en tête à tête, sur ledit Arias Montano, qui lui avait donné ledit livre, pour savoir s'il était bon chrétien. Et ledit Luis de Leon s'échauffa à cette question, et lui dit avec insistance qu'il était très bon chrétien ; et, pour le lui prouver, il montra au déposant une lettre que lui avait écrite ledit Arias Montano, dans laquelle il lui donnait de très bons conseils ; et ensuite ledit Fr. Luis de Leon l'avait prié et supplié avec la plus grande insistance de lui dire s'il avait conçu des scrupules de ce qu'il lui avait dit les jours passés dans sa cellule, c'est-à-dire de ce qui avait trait

D'ailleurs toutes ces thèses n'étaient que de purs exercices de virtuosité pour le candidat qui, quelques années plus tard, avouait ne plus se rappeler clairement quelle opinion il avait soutenue ; mais il est évident qu'un dialecticien habile, comme l'était Luis, devait prendre plaisir à soutenir l'opinion la moins généralement adoptée, simplement par amour de la difficulté et dans le désir de faire admirer sa dextérité. Il prétend que Domingo Soto et Francisco Sancho avaient approuvé ses conclusions ainsi que tous les maîtres en théologie qui y avaient assisté [1].

Ces premières épreuves avaient eu lieu dans le courant d'avril 1560, car le 19 du même mois, Luis requérait le vice-écolâtre, Fr. Gaspar de Torres, de lui assigner une date pour la soutenance définitive de sa licence [2].

La requête fut publiée et la présentation du candidat fixée à trois jours plus tard. Le 2 mai, Luis comparaissait donc devant le vice-chancelier, les Maîtres Leon de Castro, Domingo Soto, qui était parrain de droit, Pedro del Espinar et Alonso Molano ; il fournit une attestation de Domingo Soto, qui déclarait avoir présidé la *tentativa*, les quolibets et la répétition ; une autre de Francisco Sancho, constatant qu'il avait suppléé Soto à quatre *principios* et à la *placita* [3], et que

au livre qu'il avait dénoncé ; et il lui répondit que oui et de très grands et qu'une personne de science et de conscience lui avait conseillé de le dénoncer : ceci troubla fort ledit Fr. Luis de Leon, qui essaya de lui donner toutes les satisfactions possibles afin de lui prouver qu'il n'était pas obligé de le dénoncer. » (*Doc.*, t. X, p. 69, f. 70.)

1. Voir plus haut, p. 99, n. 2.

2. Les documents relatifs au grade de licencié de Luis de Leon occupent les feuillets 1-10 du Registre des licences ès arts, médecine et théologie de l'année 1560. Ils ont été publiés pour la plupart dans l'ouvrage du P. Getino, *Vida y Procesos del Maestro Fr. Luis de Leon*, pp. 72-78.

3. La *tentativa* était un examen préliminaire destiné à s'assurer de la capacité du candidat ; les *quolibets*, des sujets de discussion choisis par le candidat : trois de ceux que soutint Luis nous sont

Luis avait répondu de façon satisfaisante à leurs questions [1].

Le candidat produisit encore son ancien maître Juan de Guevara et son ami et confrère Hernando de Peralta, qui attestèrent tous deux sous serment que Luis était un homme « religieux, honnête, de bonnes vie et mœurs et réservé »; qu'il était ordonné prêtre, bachelier en théologie de l'Université de Tolède, qu'il avait fait enregistrer ce titre à Salamanque le 31 octobre 1558, qu'il avait suivi les cours de théologie pendant quatre ans et demi et cessé de le faire depuis neuf ans [2]. En conséquence le vice-chancelier assigna au candidat le dimanche 5 et le lundi 6 mai pour subir les épreuves définitives dans le lieu habituel de ces cérémonies.

Le 5 mai, en effet, après la célébration de la messe du Saint-Esprit dans la petite chapelle de Santa Barbara attenante au cloître de l'ancienne cathédrale, Gaspar de Torres, vice-chancelier, ouvrit le Livre des sentences de Pierre Lombard à trois pages différentes sur lesquelles Luis choisit la distinction 35 du premier livre, qui commence par les mots : *Cumque supra* et la distinction 14 du troisième livre : *Hic quaeri opus est*, en présence des Maîtres Leon de Castro, Pedro del Espinar et Alonso Molano, ainsi que du notaire de l'Université.

Luis avait fait choix de deux questions subtiles où pouvait se donner carrière son ingéniosité : la seconde traitait de la science du Christ comparée à celle de Dieu [3]; la première

connus (V. pp. 99-100) ; les *principios* étaient des discussions sur les quatre parties du Livre des Sentences. Je manque de données sur l'exercice appelé *placita*.

1. Voir ces deux certificats p. 98 n. 4.

2. Voir p. 69, n. 1.

3. « L'âme du Christ a-t-elle une science égale à celle de Dieu et sait-elle tout ce que sait Dieu ? Distinction XIIII, A. Il faut se demander, puisque l'âme du Christ était savante d'une science gratuite, si elle eut et a la science de toutes choses, c'est-à-dire si elle sait tout ce que Dieu sait. Certains veulent qu'elle n'ait pas une science égale à celle de Dieu, et qu'elle ne sache pas tout ce que sait Dieu :

roulait sur l'obscur problème du libre arbitre et de la prédestination [1].

---

car jamais la créature n'est l'égale du créateur : par conséquent en science non plus. Elle n'a donc pas une science égale à celle de Dieu et ne sait pas tout ce que sait Dieu. Item, si cette âme a une science égale à celle de Dieu, Dieu n'a pas en toute qualité la supériorité sur sa créature. On produit encore des autorités pour le prouver. En effet le prophète dit en parlant sous la figure de Dieu fait homme : *Mirabilis facta est scientia tua ex me, et non potero ad eam.* Et Cassiodore commentant ces paroles dit : « Il montre la véritable condition de l'homme ; car en tant qu'homme il ne peut être égal à la substance divine, ni en science, ni en autre chose. » L'Apôtre dit aussi : *Nemo novit quae sunt Dei, nisi spiritus Dei, qui solus scrutatur omnia etiam profunda Dei.* C'est en se fondant sur ces raisons et sur ces autorités et sur d'autres encore qu'ils affirment que l'âme du Christ n'a pas une science égale à celle de Dieu et ne sait pas tout ce que sait Dieu. Car si elle sait tout ce que Dieu sait, elle sait donc créer le monde, elle sait même se créer elle-même, etc... » (*Petri Lombardi Episcopi Parisiensis sententiarum, libri IIII... Louanij. Ex officina Bartholomei Grauij. Anno* 1546. *Cvm gratia et priuilegio.* Livre III, p. 227.)

1. « Distinction XXXV. — Nous avons plus haut longuement disserté sur les assertions que l'on fait d'ordinaire sur la substance de Dieu ; quelques-unes cependant demandent à être traitées à part, et nous allons les examiner : ce sont la science, la providence, la disposition, la prédestination, la volonté et la puissance. Il faut donc savoir que la Sagesse ou la Science de Dieu est une et simple, mais qu'en raison de la variété des choses et de la différence des buts, elle porte plusieurs noms différents. On l'appelle en effet non seulement science, mais prescience ou providence. Et la science ou providence s'applique non seulement au futur mais à toutes choses, bonnes ou mauvaises; la disposition, aux choses qui doivent se faire ; la prédestination, à tous ceux qui doivent être sauvés, et à tous les biens grâce auxquels ici-bas ils sont justifiés et dans l'avenir seront couronnés. Dieu a fait acte de prédestination pour eux en leur préparant ces biens. Et que Dieu prédestine les hommes, l'Apôtre l'a montré en disant : *Praedestinavit quos praescivit fieri conformes imaginis filii sui* ; et ailleurs : *Elegit nos ante mundi constitutionem ut essemus sancti et immaculati.* Et quant aux biens qu'il leur a préparés, le prophète Isaïe les a indiqués en disant : *Oculus non vidit Deus abs te, quae praeparasti diligentibus te vel exspectantibus te.* Donc de toute éternité il a prédestiné certains hommes à être bons et heureux, c'est-à-dire qu'il les a choisis pour être bons et heureux ; et il leur a destiné d'avance certains biens, c'est-à-dire les leur a préparés. La Providence s'applique

Le lendemain, dans la même chapelle, en présence de Gaspar de Torres, de Domingo Soto, doyen de la faculté de théologie, de Francisco Sancho, de Martin Vicente, de Pedro de Sotomayor, de Pedro del Espinar, de Leon de Castro et d'Alonso Molano, Luis développa les deux questions qu'il avait choisies et répondit aux objections qui lui furent faites. Puis on le fit sortir de la chapelle, on distribua aux juges des bulletins marqués des lettres A (*aprobar*) pour l'acceptation et R (*reprobar*) pour le refus ; on passa au vote et on ne trouva que des bulletins marqués d'un A : le candidat était admis à l'unanimité.

Le mardi 7, Luis revint au cloître où se trouvaient le vice-chancelier, les Maîtres Domingo Soto, Pedro de Sotomayor et Martin Vicente, et sollicita la collation du grade de licencié. Et Gaspar de Torres proclama que, Luis ayant été reçu à l'unanimité, *unanimiter et nemine discrepante*, il l'autorisait à recevoir le titre de maître en théologie quand il le voudrait ; il lui fit remettre un certificat le constatant [1].

Le vendredi, Luis se présentait de nouveau et demandait qu'on lui assignât une date pour recevoir la maîtrise : deux augustins, Cristobal de Torrija et Martin de Sierra l'assistaient dans cette démarche. En conséquence, le jour même, aux cours de Prime et de Vêpres de droit canon, de droit civil

---

au gouvernement du monde, et semble toujours s'employer pour le mot prescience. Quant à la Sagesse ou la Science, elle s'applique à tout, bien et mal, présent, passé et futur, et non seulement dans le temps mais encore dans l'éternité. En effet la science que Dieu a des choses temporelles ne fait pas qu'il s'ignore lui-même, et en comparaison de cette science, celle de toute créature est imparfaite... » (*Petri Lombardi Episcopi Parisiensis etc...* p. 81.)

1. Les documents relatifs à la maîtrise en théologie de Luis de Leon se trouvent dans le même registre que ceux concernant sa licence et à la suite ; ils sont mêlés à ceux qui concernent la licence et la maîtrise de Juan de Guevara. Ils ont été presque intégralement publiés par le P. Getino, *op. cit.*, pp. 78-83, puis par le P. G. de Santiago dans son *Ensayo*, t. III, article *Juan de Guevara*.

et de théologie, le notaire de l'Université annonça que, trois jours plus tard, aurait lieu la fixation de la date à laquelle Luis de Leon serait reçu maître en théologie.

En effet, le lundi 13 mai 1560, à 5 heures du soir, le conseil de l'Université se réunit dans la demeure de l'Écolâtre Gregorio Gallo et décida que l'on conférerait la maîtrise à un certain Diego Rodriguez le dimanche 23 juin 1560 et que Luis de Leon la recevrait ensuite le même jour.

Les représentants de Luis, Martin de Sierra et Cristobal de Torrija, on ne sait pour quelle raison, demandèrent que cette cérémonie fût renvoyée à trois mois. Le vice-chancelier s'y opposa, mais consentit à la reculer jusqu'au dimanche 30 juin.

Les frais étaient fixés au même tarif que pour le dernier maître reçu, qui était Alonso Molano, soit trente-cinq réaux, dont quatorze pour le repas, treize pour la collation et huit pour les insignes.

Ce ne fut pas Rodriguez qui reçut la maîtrise en même temps que Luis de Leon. En effet, l'ancien maître de ce dernier, Juan de Guevara, qui avait été reçu bachelier à Valladolid, le 10 décembre 1554, et avait fait enregistrer son grade à Salamanque le 20 décembre de la même année, venait de passer également sa licence et demandait lui aussi la maîtrise ; on lui fixa la même date qu'à son ancien élève [1].

La nouvelle cathédrale, commencée en 1513, sous l'épiscopat de Francisco de Bobadilla [2], était encore loin d'être achevée ; mais on avait atteint, en 1560, le premier arc du transept et l'on avait résolu de consacrer la partie utilisable sans plus attendre. On avait fermé la nef par un mur provisoire auquel on avait adossé un autel portatif et, le 25 mars 1560, l'évêque Francisco Manrique de Lara, suivi de son chapitre, des ordres

1. Voir *Vida y procesos del Maestro Fr. Luis de Leon por el P. Fr. Luis G. Alonso Getino, O. P. Salamanca*, 1907, p. 80, n. 1, ainsi que l'article *Guevara* dans l'*Ensayo* du P. Gregorio de Santiago, t. III.

2. Voir Dorado, *op. cit.*, pp. 351-354.

religieux et des fidèles des paroisses de la ville conduits par leurs curés, avait transféré solennellement le Saint Sacrement de l'ancien au nouvel édifice [1].

Ce fut donc dans cette nef immense et magnifique que se déroula l'imposante cérémonie. Le dimanche trente juin 1560, à 11 heures et demie du matin, dans la chapelle contiguë au maître-autel de la nouvelle cathédrale, se réunirent Gaspar de Torres, vice-écolâtre, Juan de Corales, vice-recteur, suppléant Diego Davila, Domingo Soto, maître ès arts et en théologie professeur de Prime de théologie, en retraite, doyen et parrain de la faculté et cinquante docteurs ou maîtres.

Tous s'assirent dans leurs stalles, revêtus des insignes de leur grade. Juan de Guevara soutint d'abord ses conclusions sur lesquelles argumentèrent Gaspar de Torres et un bachelier : le candidat riposta, puis conclut en demandant le titre de maître; le vice-chancelier le lui concéda aussitôt, en vertu de l'autorisation papale (*auctoritate apostolica*) et chargea Domingo Soto de lui en remettre les insignes.

Vint alors le tour de Luis de Leon, qui soutint également ses conclusions. Le vice-recteur et un bachelier seulement argumentèrent contre lui, pour ne pas faire durer trop longtemps la cérémonie : ce n'était d'ailleurs qu'une pure formalité. Luis répondit à leurs objections et termina en demandant le grade de maître, que le vice-chancelier lui conféra *auctoritate apostolica* en chargeant également Soto de lui en remettre les insignes.

Soto appela donc par trois fois les deux récipiendaires en les invitant à gravir les degrés pour venir recevoir leurs insignes. Commençant par Juan de Guevara, qui avait subi le premier les épreuves, il les fit asseoir à sa place, leur mit à l'annulaire un anneau d'or, et sur la tête le bonnet à fleurons et bordure blanche, insigne de la maîtrise en théologie ; plaça entre leurs mains un livre, les embrassa et les mena donner le

1. Voir Dorado, *op. cit.*, p. 409.

baiser de paix, *osculum pacis et dilectionis*, à tous les docteurs et maîtres présents. Puis il les conduisit à leur place. Alors un bachelier prononça en latin un discours de félicitations ; puis Espinar et Leon de Castro d'abord, Molano et Diego Rodriguez ensuite, procédèrent à la brimade traditionnelle dénommée *gallos ;* elle consistait à tenir aux nouveaux promus un discours ironique dans lequel on reprenait leurs travers ou leurs ridicules, parfois avec assez de cruauté ou de justesse, pour laisser dans le cœur de la victime un profond ressentiment.

Lorsqu'ils eurent achevé, Luis de Leon, à titre de dernier gradué, dut prêcher en latin, ce qu'il fit : on peut même supposer que si Guevara fut créé maître le premier, bien que Luis eût sollicité la maîtrise avant lui, ce fut parce que la réputation de latiniste de ce dernier faisait espérer un régal littéraire plus délicat et d'une forme plus parfaite.

Après quoi les nouveaux maîtres distribuèrent à leurs confrères quelques douzaines de gants, payèrent les droits ou épices qu'ils leur devaient et prêtèrent serment. Puis ils sortirent de la cathédrale, solennellement escortés [1] jusqu'à leur couvent par les docteurs et les maîtres qui les avaient déjà, la veille, accompagnés à la maison de l'écolâtre [2].

---

1. « Item, dans les examens du doctorat ou de la maîtrise, tous les docteurs et maîtres seront obligés d'accompagner le candidat avec leurs insignes au cortège du soir à l'aller et au retour depuis la maison de l'écolâtre jusqu'au retour dans sa maison de celui qui prend le doctorat ou la maîtrise, et le notaire de l'assemblée se tiendra dans la maison de l'écolâtre pour certifier ceux qui seront présents au moment de la sortie de l'écolâtre et ceux qui y auront manqué ou y manqueront, sous peine de perdre le droit à la collation. Et de même ils l'accompagneront le lendemain au sortir de l'église sous peine de perdre le droit au repas, et le soir pour aller à la *corrida* et en revenir, jusqu'à ce qu'ils l'aient laissé chez lui, sous peine de perdre le droit à la collation. » (*Statuts de l'Université de Salamanque, Titre XXXII*, num. 22.)

2. Le doctorat était, en général, célébré par une course de taureaux, payée par le nouveau docteur. Les religieux naturellement ne pou-

Désormais pourvu des grades les plus élevés grâce, comme on l'a vu, à la libéralité de son père, Luis était prêt à prendre place à la première occasion, parmi les professeurs de l'illustre Université.

vaient suivre cet usage, d'autant qu'il leur était interdit d'assister à ce genre de spectacles. Ces courses avaient lieu le lendemain de la collation du grade. Dans la séance où l'Université nomma la commission chargée de la réforme du calendrier, on trouve une longue discussion sur la fixation du jour où devait avoir lieu la procession des docteurs : on décida que ce serait toujours un dimanche, et que les *corridas* auraient lieu le lundi. Les ecclésiastiques n'avaient pas le droit d'y assister, bien qu'ils en eussent demandé l'autorisation à Rome ; aussi l'assemblée charge-t-elle une fois de plus le Dr. Diego de Vera et Antonio de Solis d'écrire au Pape pour obtenir cette autorisation et d'insister auprès de Bernardino de Mendoza et du Dr. Lope de Campo afin qu'ils interviennent dans le même sens. (Alonso Getino, *op. cit.*, p. 288.) Luis réprouvait d'ailleurs les *corridas*. Dans son traité sur l'Incarnation, il dit : « J'appelle déplacées et inutiles les cérémonies par lesquelles ni Dieu ni les Saints ne veulent être honorés, comme, par exemple, les courses de taureaux en l'honneur d'un saint... » (*Opera*, t. IV, p. 240.) Il y avait toutefois assisté comme le laissent supposer deux passages de son Exposition de Job : « Il le dit en poursuivant la comparaison que j'ai dite de celui qui est renversé par un autre plus puissant avec violence et force, comme le taureau renverse celui qu'il saisit entre ses cornes. Car de même que celui qui est tombé soulève la tête et le corps dans son désir de fuir et de s'éloigner du taureau, et d'autre part craint d'être aperçu de lui au moment où il se lève, et s'il est attaqué une seconde fois, de retomber en sa puissance, et qu'il est poussé et retenu par un même désir... etc. » (*Obras*, t. II, ch. XXIV, § 22, p. 66.) Et plus loin : « Le taureau..., comme nous le savons, lorsqu'il saisit un homme, le lance, s'arrête et le regarde, et s'approchant de lui, le flaire pour s'agenouiller sur lui s'il est vivant. » (*Ibidem*, § 23, p. 68.) — Antonio de Solis, dont il est question plus haut, était né à Ségovie. Licencié en droit civil en 1555, professeur de Code en 1556, de Vieux Digeste le 27 mars 1561, il avait pris le grade de docteur le 11 juin 1559. Le 8 mai 1565 il fut nommé professeur de Prime de droit civil. Il fut admis à la retraite durant l'année 1583-1584 et mourut le 18 novembre 1592. Voir Esperabé y Arteaga, *Historia de la Universidad*, t. II, p. 400.

## CHAPITRE V

### 1560-1562.

Candidature a la chaire d'Écriture sainte (1560). — Procès au syndic de l'Université (1560). — Panégyrique de Domingo Soto (1561?). — Traduction du Cantique des Cantiques (1561?). — Luis confère le baccalauréat (27 août 1561). — Candidature a la chaire de Saint-Thomas (décembre 1561).

Au mois de juin 1560 le chancelier Gregorio Gallo, devenu évêque de Ségovie, dut abandonner sa chaire de Bible. En pareil cas, jusqu'à la mort du titulaire, les chaires étaient occupées par des suppléants nommés au concours pour une période de quatre ans.

Le 17 juin, le Provincial Juan de San Vicente ordonnait à Luis de Leon, sous peine d'excommunication, de s'y porter candidat. Six autres concurrents se présentèrent, tous pourvus du grade de maître, à l'exception d'un seul, qui n'avait que celui de licencié : c'était Gaspar de Grajar.

Les candidats choisissaient entre trois sujets tirés au sort celui qui leur plaisait le mieux et le traitaient devant leurs juges, qui, en l'espèce, étaient les étudiants. Luis fit choix du troisième chapitre de l'épître aux Galates : *O insensati Galatae !* C'était un texte qui l'attirait particulièrement, car il donna plus tard une exposition de l'épître entière, qui a été conservée et publiée dans le tome III de ses œuvres latines.

Grajar l'emporta par cinq cent trente-six voix ; Luis n'en

obtint que trois cent trente-deux. Le recensement des votes eut lieu le 18 juillet 1560 [1].

En dépit de cet échec, Luis, désireux de se mettre en vue pour de futures candidatures, et d'acquérir une influence utile sur les électeurs étudiants, prétendit, à titre de maître, intervenir dans les examens de licence. Comme on le lui interdisait, il engagea un procès contre le syndic de l'Université, pour faire reconnaître le droit des maîtres de prendre part à ces examens sans être pourvus d'une chaire. Malgré l'opposition d'un professeur de grec, Leon de Castro, il eut la satisfaction d'obtenir gain de cause par une sentence du vice-écolâtre, Gaspar de Torres, le 17 décembre 1560 [2].

A la fin de la même année ou au début de la suivante, sa réputation de latiniste, ou le fait d'être le dernier venu des maîtres en théologie, lui valut l'honneur de faire, devant l'assemblée des professeurs, l'oraison funèbre de Domingo Soto, qui était mort le 15 novembre 1560. Peut-être ce discours fut-il prononcé dans la nouvelle cathédrale, lors des obsèques de l'illustre doyen de la faculté de théologie. Il le

1. Le dossier de ce concours existe aux archives de l'Université de Salamanque (nº 3, 5) sous le titre : « Processo de la sostitucion de blibia q lehe y enseña El maestro grajal. » Au folio 5 se trouve un titre plus complet : « Processo de la substitucion De biblia Del yllº señor Don gregorio gallo Maestresqª Desta ynsigne Vnyᵈ el qual jubilo en la dha su catreda. en este año de 1560. »

2. Les pièces de ce procès ont été reproduites en partie par Gonzalez de Tejada (*op. cit.*, p. 20), et complètement par Vicente de La Fuente dans son *Historia de las universidades, colegios y demas establecimientos de enseñanza en España. Madrid*, 1884-1885, ch. LI, t. II, p. 305. Le P. Gregorio de Santiago Vela les a rééditées dans son *Archivo Historico H.-A.*, vol. VII, févr. 1917, pp. 86-94. La sentence de Gaspar de Torres est contresignée du docteur Mendez et du docteur Diego de Vera. — L'original est conservé à la Bibliothèque de l'Université de Salamanque dans un recueil intitulé : « Fr. Luis de Leon. Noticias historicas acerca de su vida, sepulcro y exhumacion verificada en el presente año 1856. Para la Biblioteca de la Universidad e Salamanca. »

fut certainement, en tout cas, bien avant le 1er avril 1561, car un des manuscrits qui le renferment est précédé d'une curieuse lettre de Gaspar de Baeza adressée à cette date à Lope de Leon, père de l'orateur. Gaspar le remercie de lui avoir prêté ce discours de son illustre fils, qu'il met au-dessus d'Antonio de Nebrija, de Bartolomé de Miranda, de Castro et de Francisco Vitoria, de Melchor Cano et même de Domingo Soto « Leon, dit-il en jouant prophétiquement sur les mots, tu as engendré un lion (*leon*) dont la postérité entendra la voix [1]. »

Ce Gaspar de Baeza, avocat à Grenade, mort avant trente ans, avait étudié à Salamanque où il avait fait de solides études, et son âge laisse supposer qu'il avait connu Luis à l'Université [2].

---

1. « Leo Leonem genuisti, cujus vocem (ni me fallunt omina) audiet etiam posteritas. » (*Opera*, t. VII, p. 387.)

2. Nicolas Antonio fait le plus grand éloge de Gaspar de Baeza. Dans un manuscrit anonyme décrit par Gallardo (t. I, nº 773, col. 865), intitulé : *Granada o descripcion historial del insigne reino y ciudad ilustrisima de Granada... por los años de* 1615., parmi les écrivains illustres originaires de cette ville on trouve : « Le licencié Gaspar de Baeza, traduisit l'Histoire de Jove »(col. 868). Dans le même manuscrit, parmi les fils de Grenade, est cité : « Le très docte Frère Luis de Leon, de l'ordre de Saint-Augustin, professeur de Vêpres de Salamanque et l'homme le plus savant et le plus universel de son temps ; il écrivit le livre des *Noms du Christ*, celui de l'*Épouse parfaite;* celui du *Cantique des cantiques ;* et quand le feu détruisit sa cellule dans son couvent, l'incendie fit périr de ses papiers d'un prix et d'une valeur inestimables. » En marge d'une autre main : « D'autres disent qu'il est de Belmonte : mais il a beaucoup de Grenade. » Gaspar de Baeza est également cité parmi les avocats de Grenade fameux comme écrivains : « Le licencié Baeza écrivit trois livres : l'un *De non meliorandis filiabus ratione dotis ;* un autre *De inopi debitore ;* et un autre *De decima tutori hispanico jure debita* » (col. 867). L'ouvrage de Baeza est intitulé *Comunidades de España escritas por el doctisimo Paulo Jovio en la vida del Papa Adriano Sexto, cuya vida y costũbres se contienen en este libro.* (Ecu de l'auteur.) *Traduxolo de Latin en Castellano el Licenciado Gaspar de Baeça. Dirigido al muy Magnifico señor el doctor Antonio Gonzalez del Consejo de S. M. oydor en la Real Audiencia de Granada : Y en ella impresso, en la Emprenta de Antonio de Lebrixa, y*

Dans son exorde Luis de Leon rappelait qu'il avait été le dernier à recevoir du savant vieillard le grade de maître [1]. Il avait pris pour texte le verset 12 du chapitre v de l'épître aux Romains : *Per unum hominem peccatum intravit in hunc mundum et per peccatum mors.*

Les circonstances dans lesquelles il prononçait ce discours d'apparat ne semblaient guère donner matière à l'emportement et à la virulence ; et, de fait, l'orateur y montre surtout l'aisance avec laquelle il savait manier le latin. Il parle peu de Soto et ne fait, en apparence, aucune personnalité. Toutefois certaines phrases rappellent à s'y méprendre le discours de Dueñas. « Vous trouvez la mort une chose déplorable, s'écrie-t-il ; mais lorsque vous portez la honte dans la maison d'autrui, lorsque vous triomphez de la vertu d'autrui, lorsque vous lui extorquez de l'argent, que vous vendez votre parole, vos avis, vos suffrages, lorsque par vos largesses vous viciez les élections, lorsqu'agissant en tout dans votre intérêt, rapportant tout à vous, vous mesurez les affaires des autres sur votre seul intérêt, non sur la justice ou sur le bien ; lorsque vous vous jouez honteusement de l'homme simple qui s'était

---

*Garcia de Briones. Año* 1564 (Gallardo II, col. 1287). L'auteur dit dans sa dédicace : « Je l'ai traduit en trois jours du latin en espagnol ». Il traduisit encore les : *Elogios o vidas breves de los Caballeros antiguos y modernos, ilustres en valor de guerra que estan al vivo pintados en el Museo de Paulo Jovio. Es autor el mismo Paulo Jovio, y tradujolo de latin en castellano el Licenciado Gaspar de Baeza. Dirigido a la Catolica y Real Magestad del Rey Don Felipe II nuestro señor.* (Armes royales.) *En Granada, en casa de Hugo de Mena, año* 1568 » (Gallardo II, 1288). — Nicolas Antonio cite encore de lui : *La Historia de Paulo Jovio, I. y II. Parte:* à Francisco Eraso, secrétaire du Roi. Salamanque, chez Andrés de Portonariis, 1562, in-folio.

1. « Pour moi j'ai des raisons particulières d'être affligé, ayant été le dernier de ceux à qui il conféra la Maîtrise et qu'il admit à prendre rang parmi vous : selon l'antique usage, je le considère comme un père, et je le pleure comme un père que j'aurais perdu. » (*Opera* t. VII, p. 390.)

confié à votre loyauté, que, s'il paraît, vous le repaissez de vaines espérances, et qu'en son absence vous l'attaquez, et qu'en essayant de vous faire apprécier et valoir auprès des deux partis, par des rapports et des accusations mensongères vous les brouillez entre eux ; que vous prenez plaisir à tourmenter et chagriner les autres, que vous rassasiez votre cœur cruel et dépourvu de tout sentiment humain, des souffrances et des larmes des malheureux, lorsque vous forniquez, que vous vous parjurez, que vous faites la guerre à Dieu et aux hommes, vous vous croyez heureux [1] ? » Ne retrouve-t-on pas là, et presque sous la même forme, les imputations lancées contre le malheureux Provincial : inhumanité, manœuvres illicites, sarcasmes impudents ?

On relève dans ce discours une intéressante appréciation de la scolastique, « science rebutante et inutile, mais infiniment obscure et difficile » dans laquelle Soto avait excellé, qui régnait encore dans l'École, mais dont l'esprit indépendant et réaliste de Luis s'était déjà détourné [2].

On y trouve aussi une interprétation d'un passage des Écritures qui fut plus tard reprochée à Luis de Leon, comme suspecte, par le Saint-Office. Il s'agit du verset 109 du Psaume CXVIII : *Anima mea in manibus meis semper*. « Ceux qui savent l'hébreu, disait Luis, déclarent que, par cette expression, les Juifs entendaient un péril de mort imminent, » alors

1. *Opera*, t. VII, pp. 397-398.

2. « Jamais on ne manquera de dire que toute cette méthode de discussion alors en vogue, rebutante il est vrai et inutile, mais infiniment obscure et difficile, cet art de déjouer tous les pièges, toutes les échappatoires, tous les détours, toutes les ambiguïtés, tous les dédales, tous les procédés employés par l'adversaire pour vous échapper ou vous embarrasser, vous l'avez connu sur le bout du doigt, étudié, pénétré à fond. Si ces procédés étaient estimés, c'était la faute de l'époque ; mais ce fut l'honneur de votre intelligence et de votre application, d'avoir surpassé tout le monde dans un art que tout le monde admirait. » (*Opera*, t. VII, p. 395.)

que certains exégètes veulent y voir une affirmation du libre arbitre. Cette simple remarque, intéressante parce qu'elle présage le sens dans lequel allaient se développer les idées exégétiques du jeune maître, ne semble avoir alors offusqué personne : tout au moins ne fut-ce pas dans ce panégyrique qu'on vint la chercher pour rendre suspecte l'orthodoxie de Luis de Leon [1].

Jusqu'à la moitié du seizième siècle, les dominicains avaient eu presque le monopole de l'enseignement de la théologie à l'Université de Salamanque. Dès le quinzième siècle d'ailleurs, le pape Benoît XIV y avait créé deux chaires pour commenter, l'une saint Thomas, l'autre Duns Scot: la première devait être professée dans le monastère des Dominicains, la seconde dans celui des Frères mineurs. Mais la philosophie de l'Ange de l'École avait fini par supplanter presque totalement celle du Docteur subtil : le Thomisme était en réalité devenu la doctrine officielle.

Lorsque Juan de Guevara et Luis de Leon eurent acquis le

1. « Dis avec David : « Anima mea in manibus meis semper et legem « tuam non sum oblitus. » (Ps. CXVIII, v. 109); parole souvent prononcée par le Roi-Prophète alors qu'il était accablé par le malheur : comme s'il eût dit : bien qu'à toute heure et à tout instant, ma vie et tout ce que je possède soient en danger (car par cette expression les Hébreux désignaient un péril de mort imminent, au dire de ceux qui connaissent cette langue), quoique donc, dès le commencement de ma vie, j'aie été plongé dans les plus grands malheurs, et que j'aie toujours été attaqué, assailli, tourmenté par les méchants et les criminels, cependant *je n'ai jamais oublié ta loi.* » (*Opera*, t. VII, p. 395.) Le professeur d'hébreu Martin Martinez, qui fut poursuivi plus tard par l'Inquisition en même temps que Luis de Leon et à qui l'on reprocha son interprétation du verset 109 du Psaume CXVIII répondit au quatrième chapitre de l'accusation du procureur, le 6 mai 1572 : « L'autre autorité du chapitre qui dit : « Anima mea in manibus meis « semper et legem tuam non sum oblitus » il [Martinez] l'a interprétée comme il suit : « Bien que j'aie ma vie entre les mains et que je sois « exposé à de grands dangers, néanmoins je n'oublie pas ta loi. » Et cela il l'a dit sans exclure d'autres sens que donnent les saints, les scolastiques et l'Église. » (*Procès de Martinez*, folio 106 r.)

grade de maître, il devint manifeste que les Augustins étaient décidés à réclamer leur place dans les chaires de théologie.

Juan de Guevara avait déjà obtenu, en février 1556, celle de Saint-Thomas, qu'il avait échangée, le 14 janvier 1557, pour la suppléance de celle de *Durand*.

C'était une chaire de création relativement récente. « En 1508, dit Pedro Chacon dans son *Histoire de l'Université*, se répandit partout la renommée des philosophes et des théologiens nominalistes de l'Université de Paris, et pour que Salamanque ne fût privée de rien de ce qu'avaient les autres, on envoya à Paris, afin d'attirer par de gros traitements les principaux et les plus fameux nominalistes [1]. » On créa donc à Salamanque une chaire de théologie nominaliste dans laquelle on expliqua d'abord Grégoire de Rimini, puis *Durand* qui lui donna son nom. Durand de Saint-Pourçain, dont il est ici question, après avoir pris l'habit de Saint-Dominique, fut maître du Sacré Palais, évêque du Puy et mourut évêque de Meaux en 1334. Esprit original et indépendant, il avait secoué la tyrannie du thomisme et mérité par son audace le titre de *Doctor resolutissimus*. Il avait laissé un commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard, œuvre de toute sa vie, jouissant d'une immense réputation, imprimée pour la première fois en 1568 sous le titre de *Commentaria in IV libros Sententiarum*. C'est l'ouvrage qui servait de texte d'explication dans la chaire conquise par Guevara [2].

La mort de Domingo Soto avait laissé vacante la chaire de Prime de théologie. Le dominicain Pedro de Sotomayor la conquit aussitôt et laissa libre celle de Vêpres en décembre

1. *Historia de la Universidad de Salamanca, hecha por el maestro Pedro Chacon. — A los muy ilustres Señores Rector, Maestre-Escuela y Claustro de la Universidad de Salamanca*, 1569. Publiée dans le *Semanario erudito* de Valladares, t. XVIII, Madrid, 1789, p. 55.

2. Voir Quétif et Echard, *Scriptores Ordinis praedicatorum recensiti... Lutetiae Parisiorum... MDCCXIX*, t. I, pp. 586-587.

1560. Juan de Guevara s'y porta candidat contre le dominicain Juan de la Peña, qui l'emporta par cent quatre-vingt dix-neuf voix contre cent soixante-sept. C'était la première fois que les deux ordres rivaux s'affrontaient.

Luis de Leon avait pris part à la campagne en faveur de son ancien maître avec l'ardeur qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait.

Il soupçonna certains étudiants de l'ordre de Saint-Dominique d'avoir pris part illégalement au vote et fit déférer le serment à ce propos au Prieur de San Esteban Hontiveros ainsi qu'aux PP. Pedro de Sotomayor, Gutierrez et Bañez, ce qui d'ailleurs ne changea rien au résultat du concours [1].

On vient de voir que, dans son oraison funèbre de Domingo Soto, il avait interprété un passage des Psaumes en se fondant sur l'opinion de ceux « qui savent l'hébreu », *qui ejus linguae norunt proprias rationes*. Faut-il voir dans ces mots un trait décoché par le candidat malheureux à la chaire d'Écriture sainte contre quelque collègue accusé d'ignorance ou la marque d'une connaissance familière de cet idiome ?

Il semble bien qu'à cette époque Luis fût assez versé déjà dans la langue hébraïque [2], puisqu'il songeait à donner une

1. Juan de la Peña était, en 1559, suppléant de Domingo Soto dans la chaire de Prime de théologie. Il fut nommé à celle de Vêpres le 24 janvier 1561 et prit en mars et avril de cette même année sa licence et sa maîtrise en théologie. Il mourut en mars 1565. Les documents concernant sa candidature à la chaire de Vêpres ont été reproduits dans l'article consacré à Juan de Guevara par le P. Gregorio de Santiago Vela dans son *Ensayo de una Biblioteca Ibero-Americana*, vol. III, Madrid, 1917. Voir Esperabé y Arteaga, *Historia de la Universidad...* t. II, p. 383.

2. Le commentaire du chapitre III de l'épître aux Galates, que nous possédons, reproduit sans doute, au moins en substance, la leçon faite par Luis lorsqu'il brigua la chaire d'Écriture sainte en 1560. Il y recourt à l'hébreu pour commenter au verset 2 les mots *in vobis crucifixus :* « vel in vobis, dit-il, id est pro vobis ex hebraici proprietate sermonis, in quo ב pro ל saepe ponitur ». (*Opera*, t. III, p. 288.)

traduction littérale du Cantique des cantiques en langue vulgaire.

Il entreprit ce travail en 1561 ou 1562, à la prière, dit-il, d'une religieuse du monastère de Santo Espiritu de Salamanque, nommée Isabel Osorio [1], qui plus tard passa au monastère de Santa Cruz de Valladolid, où elle se trouvait en 1572 [2].

Il y avait sans doute longtemps que ce texte difficile attirait le jeune exégète. Son esprit vigoureux, sûr de lui-même et de sa méthode, le poussait, comme on le verra, à rechercher toujours des sujets d'étude interdits au vulgaire, et ce goût, marque évidente de sa supériorité, devait lui faire courir bien des dangers. Il était en rapports fréquents avec Benito Arias Montano [3], le futur éditeur de la Bible d'Anvers, depuis une époque qu'il n'est malheureusement pas possible de préciser. Arias était du même âge que lui, et l'on pourrait supposer que Luis l'avait connu à Alcala, au temps où lui-même suivait les cours de Cipriano de la Huerga, en 1556-1557 [4], et où Montano faisait partie du Collège Trilingue.

---

1. Dans le deuxième questionnaire présenté le 17 octobre 1572, Luis fait demander aux témoins « Doña Isabel Osorio, Doña Maria de Ovalle, religieuses du même monastère, Frère Francisco de Figueroa : s'ils savent que Maître Fr. Luis de Leon expliqua les Cantiques de Salomon en langue vulgaire à la prière de Doña Isabel Osorio, religieuse du Saint-Esprit de Salamanque, et après qu'il les eut donnés il les lui reprit et ne les lui rendit pas. » (*Doc.*, t. XI, p. 271 ; II, ff. 216 v. — 217 r.)

2. Cette Isabel Osorio appartenait sans doute à la famille de Fr. Luis dont la grand'mère maternelle s'appelait Mencia Alvarez Osorio. Il est à noter d'ailleurs qu'à sa sortie de prison, lorsqu'il écrivit l'*Epouse parfaite*, il dédia cet ouvrage à une Maria Varela Osorio, qui portait réunis les noms de ses deux grands-parents maternels.

3. Sur Benito Arias Montano voir l'*Elogio historico del Doctor Benito Arias Montano* par D. Tomas Gonzalez Carvajal. (Memorias de la *Real Academia de la Historia*, t. VII, p. 189. Madrid, 1832.) Arias naquit en 1527 (?) et mourut en 1598.

4. Voir p. 79.

L'affinité de goûts, de mœurs et d'études devait rapprocher deux hommes si bien faits pour s'entendre. Arias était cependant supérieur à son ami à certains égards, et ses progrès dans l'étude des langues furent infiniment plus grands et plus rapides que ceux de Luis. Dès 1553 ou 1554, il avait fait une traduction du Cantique des cantiques en langue vulgaire, alors que, selon toute apparence, Luis n'avait pas encore abordé l'étude de l'hébreu. Il se trouvait alors à Salamanque et la montra à l'augustin Sébastien Toscano, qui la garda quelques jours dans sa cellule et en fut si satisfait qu'il en fit quelques extraits [1].

---

1. Sébastien Toscano, Portugais, né à Porto, entra dans l'ordre des Augustins en 1533 à Salamanque ; après un long séjour en Italie, il revint en Espagne en 1547, fut Provincial de Portugal en 1572 et 1580 et prédicateur du roi Jean III. Il mourut à Lisbonne en 1580 (13 juin). Il avait écrit un commentaire sur le prophète Jonas (1573) ; une *Theologia mystica* (Lisbonne, 1568) dédiée au roi Sébastien. Il avait traduit en portugais les *Confessions* de saint Augustin (Anvers, 1555 ; Cologne, 1556). A propos de la traduction d'Arias Montano, trouvée dans ses papiers, Luis déclare le 12 août 1574 : « J'ai dit que Maître Fr. Sébastien Toscano, augustin, savait que ladite exposition était dudit Montano, parce que celui-ci la lui avait montrée, et que ledit Toscano l'avait vue et eue entre les mains bien des années avant que ledit Benito Arias me la donnât à moi. » Et il demande qu'on pose à Toscano la question suivante : « 2° S'il sait et se rappelle que lorsqu'il résidait à Saint-Augustin de Salamanque, au temps où mourut le Prince de Portugal, père du Roi actuel, ledit Benito Arias Montano lui montra une exposition des Cantiques de Salomon en langue vulgaire, que ledit Benito avait faite, et qu'il la vit et l'eut entre les mains dans sa cellule pendant quelques jours ; qu'elle lui parut bien et qu'il en copia quelques passages pour lui-même. » (*Doc.*, t. XI, pp. 293-294, II f. 230.) Il demande aussi qu'on interroge à ce sujet Pedro Velez de Guevara, Prieur de Séville et Alvaro de Lugo. (*Ibidem.*) Sébastien, roi de Portugal de 1557 à 1578, était le fils posthume de l'Infant Jean (fils du roi Jean III), et naquit en 1554. On peut donc fixer la date à laquelle la traduction fut remise à Toscano à 1553 ou 1554. Précisément, en 1554, Toscano se trouvait au couvent de Saint-Augustin de Salamanque où il signait, le 15 janvier, la dédicace de sa traduction des *Confessions de saint Augustin* à Doña Leonor de Mascarenhas : la première édition est de Salaman-

Il ne semble pas que Luis en ait eu connaissance par Arias, bien que celui-ci eût pu être amené à en faire mention dans leurs entretiens intimes et savants. Mais Toscano lui en parla plus tard.

Or Luis était occupé à sa propre traduction du Cantique lorsqu'Arias passa par Salamanque en 1561, et séjourna quelque temps au Collège du Roi, propriété de l'ordre de Saint-Jacques. Il le pria de lui prêter son Exposition du Cantique : Arias y consentit sous condition que Luis la traduirait en latin, ce qui prouve l'estime en laquelle il le tenait comme latiniste. Ce dernier s'y engagea, si ses occupations le permettaient : sage restriction ; car, dix années plus tard, il n'avait pas encore entrepris cette version.

Quelques semaines plus tard, Arias, rentré à son monastère de San Marcos de Leon, envoyait effectivement à son ami un petit in-quarto, relié en parchemin blanc et portant le titre d'*Exposicion sobre el Cantar de los cantares de Salomon.* Le manuscrit se terminait par deux lignes en hébreu, deux lignes et demie en grec et une ligne et demie en arabe, qui devaient, dans la suite, inquiéter vivement la perspicacité des Inquisiteurs [1].

que chez Andrés Portonariis, 1554, in-8°. Voir Domingo Garcia Peres, *Catalogo razonado de los autores portugueses que escribieron en castellano. Madrid,* 1890, p. 550.

1. « On lui montra un petit livre in-quarto relié en parchemin blanc qui commence : Exposicion sobre el Cantar de los Cantares de Salomon, qui se trouvait, paraît-il, dans les papiers dudit P. Fr. Luis et à la fin dudit petit livre il y a deux lignes écrites en hébreu et deux lignes et demie en grec, et une ligne et demie en arabe. Et lorsqu'il l'eut vu, il dit que Maître Benito Arias Montano, originaire d'Estrémadure ou d'Andalousie, il y a environ dix ou onze ans, alors que le déposant se trouvait à Salamanque et que ledit Benito Arias Montano y était de passage, le déposant lui demanda de lui prêter une exposition en langue vulgaire sur les Cantiques, car il savait qu'il en avait une, parce que le déposant écrivait alors sur les mêmes Cantiques un travail en langue vulgaire ; et ledit Benito Arias lui répondit qu'il la

Il est difficile de déterminer ce qu'il dut à Arias dans son propre travail.

En rédigeant cette traduction, Luis ne se dissimulait pas les dangers qu'elle pouvait faire courir aux âmes encore novices dans la voie de la perfection. « La lecture de ce livre, dit-il, offre des difficultés pour tous et des dangers pour les jeunes gens et tous ceux qui n'ont pas encore fait de grands progrès et ne sont pas encore affermis dans la vertu... Du danger je n'ai pas à parler : votre vertu et votre mérite nous rassurent entièrement sur ce point. Quant aux difficultés, qui sont grandes, j'essaierai de les faire disparaître [1]. » Il reconnaît d'ailleurs lui-même que les Juifs ne permettaient la lecture du Cantique des cantiques qu'à partir de quarante ans.

Ce n'était donc pas à une personne jeune qu'était destiné ce travail et la conclusion du prologue, dans laquelle l'auteur déclare avoir obéi à un ordre, ne fait que confirmer cette induction : « Veuillez, dit-il, recevoir ce livre comme une preuve de ma bonne volonté, car il ne me satisfait guère, et je n'ai cure qu'il en satisfasse d'autres ; qu'il me suffise d'avoir obéi

---

lui enverrait lorsqu'il serait revenu à son monastère de San Marcos de Leon, où il la gardait, à condition qu'il prît la peine de la mettre en latin ; et le déposant dit qu'il le ferait s'il en avait le loisir. Ainsi quelques semaines plus tard, il la lui envoya de San Marcos de Leon en lui écrivant et en lui demandant de nouveau de la mettre en latin. *Item*, il dit que l'écriture du petit livre desdits Cantiques est de la main même de Benito Arias Montano, car il l'a vu souvent écrire. » (*Doc.*, t. X, pp. 491-492, II. f. 14 r. Audience du treize novembre 1573.) Arias Montano quitta l'Espagne en 1568 : en effet, dans la Dédicace à Grégoire XIII de la Polyglotte d'Anvers, il dit : « Nous avons travaillé quatre années entières, du 15 mai 1568 où je suis arrivé en Belgique au dernier jour de mars de la présente année 1572. »

1. *Doc.*, t. X, p. 452, f. 280 v. — Ce texte est emprunté au fragment de la rédaction du Commentaire du Cantique annexé au procès de Luis de Leon et qui comprend le début jusqu'aux mots *Donde descarriada o descaminada*. Le texte donné par Merino *(Obras*, t. IV, pp. 1-150) est quelque peu différent.

à l'ordre que j'ai reçu : c'est en effet ce que je prétends et désire le plus au monde [1]. »

On ne saurait toutefois s'empêcher de songer qu'à cette époque Luis de Leon n'avait encore qu'une trentaine d'années, et de trouver qu'en mettant ce texte à la portée de tous, et d'une religieuse en particulier, il commettait une évidente légèreté ; d'autant plus que les lois ecclésiastiques interdisaient les traductions en langue vulgaire de l'Écriture sainte.

Un décret du Concile de Tarragone défendait formellement, sous peine d'être suspects d'hérésie, aux clercs, aussi bien qu'aux laïcs, de détenir de pareils livres [2], et, au Concile de Trente, le cardinal Pacheco déclara qu'au temps de Paul II, sous le règne d'Henri IV de Castille, on avait interdit déjà de traduire la Bible en langue vulgaire [3].

En tête du Catalogue des livres prohibés de Paul IV [4], publié en 1559, par l'inquisiteur Valdès, se trouvait une défense formelle de lire ou de posséder, sans une autorisation spéciale une Bible en langue vulgaire. Et, quelques années plus tard, en 1564, l'Index du Concile de Trente, affirmait une fois de plus cette interdiction [5].

---

1. *Doc.*, t. X, p. 456, f. 282 r.

2. « Il est décidé que personne ne doit posséder de livres de l'ancien ou du nouveau testament en langue vulgaire. Et si quelqu'un en possède, que dans les huit jours qui suivront la publication de cette constitution après qu'elle aura été formulée, il les remette à l'évêque du lieu pour être brûlés. S'il ne le fait pas, qu'il soit clerc ou laïc, qu'il soit tenu pour suspect d'hérésie, jusqu'à ce qu'il se soit justifié. » (Mansi, Supplément à la Collection de Coleti, t. II, col. 1.027.)

3. Pallavicini, *Historia Concilii Tridentini*, lib. VI, cap. XII, num. 5.

4. Donc antérieurement à la traduction faite par Luis de Leon en 1561-1562.

5. « L'expérience a prouvé que si la lecture de la Sainte Bible en langue vulgaire était permise indistinctement à tous, il en résulterait, en raison de la légèreté humaine, plus de mal que de bien : il faut donc sur ce point s'en tenir au jugement de l'évêque ou de l'Inquisiteur ; ou bien les curés ou les confesseurs pourront, après réflexion, accorder de lire des traductions de la Bible en langue vulgaire

Luis négligea toutes ces considérations et put croire longtemps que son imprudence n'aurait aucune suite fâcheuse.

La façon dont il conçut son œuvre est fort originale. Il déclare avant tout que dans le Cantique des cantiques, sous les personnages de Salomon et de son épouse, fille du roi d'Égypte le Saint-Esprit figure l'Incarnation et l'amour du Christ pour son Église [1].

Le livre, selon lui, était primitivement un poème en vers et se présente aujourd'hui sous la forme d'une églogue pastorale [2] : c'est de cet aspect extérieur du Cantique qu'il entend uniquement s'occuper, car le sens mystique en a été dégagé plus d'une fois par des interprètes autorisés, dont quelques-uns même étaient inspirés du Saint-Esprit [3].

---

faites par des auteurs catholiques, à ceux qui leur paraîtront pouvoir tirer de cette lecture non du dommage, mais un accroissement de foi et de piété : cette permission devra être donnée par écrit. Mais ceux qui, sans cette permission, s'arrogeraient le droit de les lire ou de les posséder ne pourront recevoir l'absolution avant d'avoir remis ces Bibles à l'Ordinaire... Les réguliers, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation de leurs supérieurs, ne pourront ni les lire, ni les acheter. » (Regulae X Per Patres a Tridentina Synodo delectos concinnatae, et a Pio PP. IV. comprobatae constitutione, quae incipit, Dominici, die 24 Martii, anno 1564. Regula IV.)

1. « C'est une chose sue et reconnue de tous que, dans ces Cantiques, sous la figure de Salomon et de son épouse, la fille du Roi d'Égypte, en se servant du langage de l'amour, l'Esprit-Saint explique l'Incarnation du Christ et l'amour profond qu'il eut toujours pour son Église, ainsi que d'autres mystères très profonds et très importants. » (*Doc.*, t. X, p. 452, f. 280 v.)

2. « Il faut savoir que primitivement ce livre était écrit en vers, et que c'est une églogue pastorale où, en se servant des mots et du langage des pasteurs, parlent Salomon et son épouse. » (*Doc.*, t. X, p. 453, ff. 280 v. — 281 r.)

3. « Du sens spirituel je n'ai pas à m'occuper, car il y a sur lui des livres considérables écrits par de très saintes et très doctes personnes, qui, pleines de l'esprit même qui parle dans ce livre, ont compris une grande partie de son mystère, et ont écrit ce qu'elles en ont compris dans des pages pleines de spiritualité et de profit. » (*Doc.*, t. X, p. 452, f. 280 v.)

C'est donc avant tout en grammairien, en philologue, qu'il veut traiter ce texte sacré, en commençant par le rendre mot à mot et en expliquant ensuite les passages qui resteraient obscurs sans cela. Mais ce qu'il prétend étudier ce n'est que « l'écorce et la surface » du texte, prélude indispensable de l'explication du sens mystique [1].

Cette façon de comprendre l'étude de la Bible, fondée sur une théorie d'Aristote [2], se rapprochait beaucoup de celle des réformateurs : elle était complétée par la théorie intéressante et surprenante pour cette époque, que Luis développe sur les devoirs du traducteur.

Il a voulu, dit-il, que sa traduction correspondît à l'original non seulement dans les pensées et les paroles, mais encore dans leur arrangement et leur aspect ; qu'elle imitât les figures et les idiotismes autant qu'il était possible [3]. Il déclare qu'il

---

1. « Je m'attacherai seulement à expliquer l'écorce du texte, aussi simplement que si ce livre ne renfermait pas un plus grand mystère que celui que révèlent les paroles nues, qui semblent n'être que les propos échangés entre Salomon et son épouse : c'est-à-dire que j'expliquerai seulement le son de ces paroles et ce qui fait la force des comparaisons et des galanteries. » (*Doc.*, t. X, pp. 452-453, f. 280 v.)

2. Peut-être en avait-il pris l'idée chez Dante, qui expose la même idée dans *Il Convito* (II, 2) : « Aussi, comme dit le Philosophe Aristote au premier livre de la Physique, la nature veut que nous procédions par ordre dans notre connaissance des choses, c'est-à-dire en allant de ce que nous connaissons mieux à ce que nous ne connaissons pas aussi bien : je dis que la nature le veut en tant que ce procédé de connaissance est naturellement inné en nous, et cependant si les autres sens sont moins bien compris des lettrés, comme ils le sont en effet manifestement, il ne serait pas rationnel de commencer à les leur expliquer, si l'on n'avait pas expliqué d'abord le littéral. Je discourrai donc sur chaque *canzone* en examinant d'abord le sens littéral, et ensuite l'allégorie, c'est-à-dire la vérité cachée dans chacune. »

3. « Je fais ici deux choses : d'abord mettre en notre langue mot pour mot le texte de ce livre ; ensuite expliquer brièvement non chaque mot isolément, mais les passages où se présente quelque obscurité dans l'expression, afin que le sens reste clair, en quelque sorte extérieurement et superficiellement... Et j'ai prétendu que ma traduc-

s'est abstenu d'ajouter le moindre mot pour éclaircir le texte, « persuadé que le devoir du traducteur est différent de celui de l'exégète ». La traduction doit être fidèle et complète (*cabal*), et, si possible, compter les mots pour en donner un nombre égal, ni plus ni moins, de la même qualité, de la même condition et de la même variété de sens que les originaux, sans les limiter à son propre sens et à sa propre opinion, afin que ceux qui la lisent puissent entendre toute la variété de sens qu'offre la lecture du texte [1]. Il n'a donc ajouté quelques mots que lorsque la langue l'y a contraint ; encore ne l'a-t-il fait que rarement et les a-t-il mis entre parenthèses [2].

Cette conception hardie autant qu'étroite rappelle le respect des Massorètes pour le texte divin et peut-être faut-il y voir l'influence lointaine des ascendances judaïques de Luis de Leon [3].

---

tion répondît à l'original non seulement dans les idées et dans les mots, mais encore dans leur liaison et leur aspect, en imitant leurs figures et leur manière de parler autant que peut le faire notre langue, qui, à dire vrai, correspond à l'hébreu en bien des choses. » (*Doc.*, t. X, pp. 454-455, f. 281 v.)

1. *Doc.*, t. X, p. 455, f. 281 v.

2. « Il est vrai qu'en traduisant le texte nous n'aurions pas pu suivre aussi ponctuellement l'original et que la nature de la pensée et le caractère de notre langue nous ont forcés d'ajouter quelques paroles insignifiantes, sans lesquelles le sens serait demeuré fort obscur ; mais elles sont peu nombreuses et mises entre parenthèses. » (*Doc.*, t. X, pp. 455-456, f. 282 r.)

3. Luis faisait usage de tout pour ses commentaires. Ainsi dans l'explication du verset 8 du chapitre I, il écrit : « C'est une belle chose et pleine d'élégance qu'une jument blanche et bien harnachée comme celles dont aujourd'hui les grands se servent pour leurs carrosses. » (*Obras.*, t. V, p. 35.) — Plus tard, dans son Commentaire latin, il a recours aux citations d'auteurs anciens (Horace, III, 11, v. 9-10 ; II, 5 ; Virgile, *Géorgiques IV*, v. 70-78 ; 191-194 ; *Bucoliques V*, v. 29-30 ; Quintilien, VIII, 6, 48). Voir *Opera*, II, p. 29. Et pour expliquer le mot תור *thor* par *turtur*, il rappelle avoir vu de vieilles statues féminines mitrées ; mais, quant au reste, habillées à la grecque, dont la mitre portait une frange tombant sur les joues. Il ajoute qu'au temps

C'est qu'en effet la Bible hébraïque, à la différence de la Vulgate ou des Septante, représente effectivement à ses yeux *la vérité* (*veritas hebraica*) comme il lui échappe de le dire. Cette expression était d'ailleurs courante parmi les hébraïsants.

Il n'est pas téméraire de penser que l'initiation de Luis de Leon à l'étude de l'hébreu remontait à l'époque où il fut étudiant à Alcala et que son premier maître dans cette science fut Cipriano de la Huerga. L'Université d'Alcala pouvait à juste titre se glorifier d'avoir donné aux exégètes la première Bible polyglotte que le fameux Ximénès y avait publiée de 1514 à 1517 [1].

Or, dans la préface de cet ouvrage célèbre, Ximénès appelle en propres termes le texte hébreu, opposé aux autres versions : *la vérité*. Et sa pensée se précise encore lorsqu'il écrit : « Aucune version n'est en état de rendre complètement le sens de l'original, surtout quand il s'agit de la langue que

---

où il rédigeait cette note, un Arabe (peut-être le Maure qui était son compagnon de captivité) lui avait dit que ce genre d'ornements était encore usité par les femmes de son pays. (*Opera*, t. II, p. 33.)

1. Biblia Sacra, vetus Testamentum multiplici lingua nunc primo impressum. Et imprimis Pentateuchus Hebraico atque Chaldaico Idiomate. Adjuncta unicuique sua Latina interpretatione. Quatre volumes in-folio. A la fin du quatrième : « Explicit quarta & ultima pars totius veteris Testamenti, Hebraeo Graecoque & Latino idiomate nunc primum impressa in hac praeclarissima Complutensi Universitate de mandato & sumptibus Reverendissimi in Christo Patris & Illustrissimi Domini Domini Fratris Francisci Ximenii de Cisneros tituli sanctae Balbinae Cardinalis &c. Industria & solertia honorabilis viri Arnaldi Guilielmi de Brocario artis impressoriae Magistri. Anno Domini millesimo quingentesimo sexto mensis Julii die decimo. — Le cinquième volume contient le Nouveau Testament, et le sixième : Vocabularium Hebraicum & Chaldaicum totius veteris Testamenti cum introductione artis Grammaticae Hebraicae. — In-folio, Alcala, 1515. Ce lexique de la Biblia Complutensia avec la grammaire qui l'accompagne fut sans doute le fondement des études hébraïques de Luis de Leon.

Jésus-Christ lui-même a parlée. En outre les manuscrits de la version latine (la Vulgate) diffèrent trop entre eux pour qu'on ne doive pas soupçonner des falsifications provenant surtout de l'ignorance et de la négligence des copistes. Il faut, en conséquence, comme le désiraient déjà saint Jérôme et saint Augustin, remonter à l'origine des Saintes Écritures et *corriger les livres de l'Ancien Testament sur le texte hébreu et ceux du Nouveau Testament d'après le texte grec* de manière que chaque théologien puisse puiser aux sources mêmes du texte primitif l'eau qui coule pour la vie éternelle [1]. »

Les notions linguistiques du seizième siècle ne permettaient pas en effet aux éditeurs de la Polyglotte de mettre en doute la fixité de l'idiome hébraïque : il leur semblait tout naturel d'affirmer que le Christ avait parlé la langue de la Bible ; ils ignoraient que l'hébreu biblique était peu à peu devenu une langue de lettrés et qu'au temps du Christ elle était pratiquement remplacée par l'araméen. Les autres éditeurs de Bibles ne pensaient pas autrement.

Ainsi, dans sa traduction de l'Ancien Testament, en 1528, Sanctis Pagnini se vante d'avoir scrupuleusement suivi *la vérité hébraïque* [2].

---

1. *Biblia Complutensia*, t. I, p. 4.
2. Veteris ac Novi Testamenti nova translatio per Sanctem Pagninum nuper edita, approbante Clemente VII, opus viginti quinque annorum. — In-4°. — Lugduni, per Antonium du Ry Calcographum diligentissimum, impensis Francisci Turchi & Dominici Berti civium Lucensium & Jacobi de Giuntis bibliopolae civis Florentini anno Domini 1527, die vero 29. Januarii. — L'année 1528 est imprimée au frontispice... Dans l'épître dédicatoire on lit : « Vetus Instrumentum omni quâ valuimus diligentiâ ac vigilantiâ, fideque juxta Hebraicam veritatem... verbum verbo reddidimus, ubi reddi potuit... paraphrasi tamen nonnunquam uti opus fuit, quod sensus alias commodo exprimi non potuerit. » Et Daniel Huet dans son *De claris Interpretibus*, § 15, écrit à propos de cette traduction : « Sanctes Pagninus *Ebraicam quidem veritatem* ubique ad verbum retinens majoremque ejus quam Latinitatis rationem habens, etc... »

Conrad Pellican, dans la dédicace de la Bible de Zurich, disait que Leon Juda, dans sa traduction, n'avait pas cru devoir chercher *la vérité* du texte dans les éditions grecques, mais qu'il l'avait faite *selon la vérité hébraïque* [1].

Robert Estienne, dans sa Bible de 1543, à laquelle il joignit les notes vraies ou supposées de Vatable, emploie la même expression [2]. Et bien que le Concile de Trente eût décidé, en 1546, que la Vulgate était le seul texte de la Bible que les catholiques dussent considérer comme authentique [3], on voit encore, en 1569, les théologiens de Louvain, dans l'approbation qu'ils donnèrent à la Bible d'Arias Montano connue sous

---

1. Biblia e sacra Hebraeorum lingua Graecorumque fontibus, consultis simul orthodoxis Interpretibus, religiosissime translata in sermonem Latinum per Theologos Tigurinos. » In-folio, Zurich, 1543. Christophe Froschower. — Conrad Pellican dit dans la Préface : « Leo Judae inter Tigurinae Ecclesiae Pastores et Ministros non postremus... primus inter nos versionem Bibliorum moliri coepit... In transferendo autem usus est Hebraico exemplari, eoque emendatissimo, quod religiosissime secutus est... consuluit etiam alia exemplaria Hebraea, praesertim in locis difficilioribus & ambiguis. Et quanquam neque e Graecis, neque ex variis Latinorum editionibus lectionis *veritatem* putavit esse petendam, consuluit tamen illas non infrequenter ; neque neglexit, quae de genuina lectione & germano sensu passim tradiderunt orthodoxi Ecclesiae Interpretes... Adjutus est autem operâ & diligentiâ clarissimorum virorum... His, inquam omnibus adjutus, his denique consultis omnibus Latinam suam translationem sincere *ad veritatem Hebraicam* formavit atque composuit. »

2. La Bible de Robert Estienne parut à Paris en 1545. Dans sa préface au Lecteur, parlant de la version de Leon Juda qu'il reproduisait, Robert Estienne écrit : « Hanc igitur novam translationem tametsi existimaremus fidelem, & veritatem Hebraicam proxime exprimere, cum vellemus tamen cum aliorum versionibus, maxime autem Sanctis Pagnini conferre : ecce commodum amici de praelectionibus Francisci Vatabli doctissimi Hebraicarum literarum professoris Regii nos admonuit ; neminem majori vel eruditione vel fide magisque perspicua expositione sacros veteris Testamenti libros omnes quos Hebraei receperunt, interpretatum esse : multos esse ejus diligentissimos auditores qui percepta ab eo, magna fide excepissent. »

3. Voir plus loin chapitre VIII.

le nom de Bible royale ou d'Anvers, déclarer que la traduction latine qui l'accompagne a été faite *selon la vérité hébraïque et chaldéenne* [1]. Cependant le Concile avait été promulgué en Espagne et dans les États dépendant de Philippe II en 1568, un an auparavant.

Pour Luis de Leon, c'est également le texte hébreu qui fait loi, et c'est par conséquent sans hésitation qu'il corrige les traductions de la Vulgate lorsqu'il en trouve l'occasion, pour suivre l'interprétation des rabbins dans sa traduction du Cantique des cantiques.

Ainsi au chapitre II, verset I, il dit : « Le mot hébreu (que la Vulgate a traduit *rosa*) est חבצלת *Habatseleth*, qui, selon ceux qui savent le mieux l'hébreu, n'est pas n'importe quelle rose, mais une espèce de couleur noire, bien que très belle, et de parfum subtil [2]... Ce que nous traduisons par lis ou liliacée (il s'agit du mot *lilium convallium* qu'emploie la Vulgate) est en hébreu שישכה *sosanah*, qui veut dire fleur à six feuilles. Quelle est-elle et comment s'appelle-t-elle chez nous ? On n'est pas fixé sur ce point et cela importe peu, aussi l'appellerons-nous soit lis, soit giroflée, soit violette [3]. »

Ibn'Ezra et David Quimchi avaient observé que ces fleurs ont six feuilles.

1. Biblia Sacra Hebraice, Chaldaice Graece & Latine Philippi II Regis Catholici pietate ac studio ad Sacrosanctae Ecclesiae usum cum Praefatione Benedicti Ariae Montani & apparatu. — Huit volumes in-folio, Anvers, Cristophe Plantin, 1569-1572. Les Docteurs de Louvain disent dans leur Censure : « Ejusdem versionem paraphraseos Chaldaicae in libros Josue, Judicum, Regum, Esther, Psalmorum, Ecclesiastae, & item paraphraseos Chaldaicae in Pentateuchum, Prophetas majores & minores (olim ab Alphonso de Zamora concinnatam) ex Complutensi Bibliotheca allatam & *ad Hebraicam & Chaldaicam veritatem* ab eodem Aria Montano correctam Latinam interpretationem diligenter examinarunt & examinatam & repurgatam... utilem judicarunt. »

2. *Obras*, t. V, p. 50.

3. *Obras*, t. V, p. 51.

Mais ce n'est là qu'une précision apportée au sens du mot employé par la Vulgate ; sur d'autres points Luis de Leon se sépare nettement de la version de saint Jérôme.

Ainsi au chapitre II, verset 5, la Vulgate traduit : « Fulcite me floribus » et Luis de Leon : *Esforzadme con vasos de vidrio* (ranimez-moi avec des flacons). « C'est ainsi, dit-il, que ceux qui sont versés dans cette langue interprètent le mot hébreu אשישות *asisoth*, bien que la Vulgate traduise *fleurs*...[1] » Or c'est l'interprétation que donne Ibn'Ézra.

De même le mot אהבה du verset 7 est traduit ici comme en d'autres passages par *amour*, au lieu que dans la Vulgate on lit *dilectam* ma *bien-aimée* [2].

Au verset 9, il traduit les mots que la Vulgate a rendus : prospiciens per cancellos, par *descubriendose* ou *mostrandose por las rejas* (se montrant à travers les grilles). « Où nous disons se montrant, le mot hébreu est מציץ *metsits*, qui vient de ציץ *tsits*, qui désigne proprement l'apparition de la fleur quand elle s'épanouit ou se montre de quelque autre façon [3]. » Or c'est précisément l'interprétation que donne Quimchi dans son dictionnaire.

Au verset 12 la Vulgate dit « tempus putationis advenit », et Luis de Leon traduit : *el tiempo de cantar es venido*, (le moment de chanter est venu) ; et le mot chanter n'est pas mis par erreur, car il est commenté un peu plus loin [4].

Le verset 1 chapitre IV avait été traduit par saint Jérôme : « Oculi tui columbarum absque eo quod intrinsecus latet » ; Luis de Leon interprète : *tus ojos de paloma entre tus cabellos* (tes yeux sont comme ceux de la colombe lorsqu'ils paraissent à

1. *Obras*, t. V, p. 57.
2. *Obras*, t. V, p. 59.
3. *Obras*, t. V, p. 65. En tête de l'explication de ce verset, par négligence apparemment, Luis a traduit *descubriendose por las rejas* et dans le Commentaire par *mostrandose por las ventanas*.
4. *Obras*, t. V. p. 66.

travers tes cheveux). A propos des trois derniers mots Luis ajoute : « Le mot hébreu est צמתך *tsamathec*, qui veut dire *cheveux* ou *chevelure* et proprement la partie qui retombe sur le front et les yeux, que certaines femmes portent postiche et qui en espagnol s'appelle *lados*. Saint Jérôme, je ne sais pourquoi, entend par là la beauté cachée et traduit ainsi : Tes yeux sont ceux des colombes, outre ce qui est caché. En quoi non seulement il s'écarte du sens adopté d'ordinaire par ceux qui savent le mieux cette langue, mais encore se contredit lui-même, car dans le chapitre XLVII d'Isaïe, verset 2, où se trouve le même mot, il entend par là quelque chose de grossier et de laid, et le traduit ainsi [1]. »

Or cette interprétation de צמתך *tsamathec* se trouve dans le dictionnaire de Quimchi où le mot est expliqué par קריך *crins* et טריצי *trits*, transcriptions probablement du provençal *crins* et de l'italien *treccie* [2].

Au chapitre VII, verset 5 au lieu que la Vulgate porte : « Comae capitis tui sicut purpura regis vincta canalibus », Luis traduit : *Los tus cabellos de tu cabeza como la purpura : el Rey atado en las regueras*. C'est, dit-il, un passage difficile par lui-même, et davantage par la façon différente dont on le traduit et l'explique. Le mot hébreu רהטים *reatim* veut dire lattes ou planches minces et petites, et par suite le plafond de l'édifice fait de marqueterie, travail moresque, composé de beaucoup de petites pièces. Il veut aussi dire les canaux de bois longs et étroits par où coule l'eau, et selon cette différence, les uns et les autres traduisent très différemment.

1. *Obras*, t. V, pp. 102-103.

2. Saint Jérôme donnait au mot hébreu un sens obscène que l'interprétation de Luis de Leon faisait disparaître : on la lui reprocha cependant comme un outrage à la Vulgate. Il l'a longuement défendue dans une apologie écrite en prison le 18 décembre 1573, dont il reste une partie et qui existait en manuscrit à Simancas. Cette défense a été publiée par Merino dans les *Obras*, t. V, pp. 281-289.

Les premiers lisent de la manière suivante : « Tes cheveux sont comme la pourpre, ou le carmin du Roi, attaché aux planches du plafond. » Ce qui veut dire que les cheveux de l'Épouse, par leur grâce et leur beauté ressemblent aux franges de soie et de carmin des dais et des tapis royaux qui sont suspendus au toit et au plafond de la maison. D'autres lisent de la façon suivante : « Tes cheveux sont comme la pourpre royale mise dans les conduites », et entendent par là les vases où les teinturiers mettent la soie ou la cochenille, quand ils teignent, parce qu'alors, comme elle est plus fraîche, elle sera plus brillante et d'un plus grand éclat. Si l'on s'en tient à la propriété du texte hébreu, ni les uns ni les autres ne disent bien, car il faut lire: « Les cheveux sur ta tête, comme de la pourpre » ; et ici l'on met un point, et ajouter ensuite : « Le Roi attaché et emprisonné par les conduites » ; ce qui veut dire suspendu par son amour et sa passion aux cheveux eux-mêmes qu'il faut entendre sous ce nom de conduites ; parce que, dans ces conduites l'eau, quand elle court, se frise, et il s'y forme des hauts et des bas, tout pareils à ce que l'on voit dans de longs cheveux qui, dénoués sur les épaules, en remuant font des sortes d'ondes très gracieuses. Et cette lecture, outre qu'elle est la plus exacte, fait valoir mieux qu'aucune autre la beauté des cheveux que l'on prétend louer ici ; car, outre qu'elle dit qu'ils sont gracieux et brillants comme la pourpre, ce qui est beaucoup dire, comme nous le ferons voir tout à l'heure, elle dit qu'ils sont un lien, et une sorte de chaîne dont l'inestimable beauté fait prisonnier le roi, c'est-à-dire Salomon son époux. Si l'on adopte donc cette lecture, pour mieux comprendre la comparaison, il faut remarquer que la pourpre antique dont l'usage nous est actuellement inconnu, avait deux particularités : d'être d'un rouge délicat et d'avoir des reflets comme le carmin que les peintres mettent sur l'or ou l'argent. En conséquence, ces femmes comparent la chevelure de l'Épouse

à la pourpre parce que ses cheveux devaient être châtains, couleur qui, sans être précisément rouge, tire plus sur le rouge que sur une autre teinte ; et aussi parce que, dans les pays chauds, comme le sont ceux de l'Asie, on n'estime pas les cheveux blonds, mais que la couleur noire sied très bien aux hommes, comme aux femmes le noir ou le châtain, ou la teinture de henné dont elles usent d'ordinaire, comme font aujourd'hui les Moresques. Elles les louent donc ici d'être de cette couleur et davantage de l'éclat qui s'en dégageait, et qui les faisait très semblables à la poupre. Car nous voyons que le châtain et les autres couleurs qui y ressemblent ont des reflets rouges, de même que les reflets du jaune tirent sur le blanc et ceux du vert sur le noir. Elles disent donc ici à l'Épouse que ses cheveux sont brillants, et un peu rouges comme la pourpre, et qu'ils sont frisés, et ondoyants comme des canaux où l'eau tourbillonne. Et elles usent ensuite d'une façon de parler commune aux amants, en lui disant : « Dans ces « tourbillons de tes cheveux tu as enveloppé le Roi ton Époux « et ton amant : avec tes cheveux l'amour fait le lien dont il « l'enlace »: et c'est un éloge très délicat et très amoureux [1]. »

Au chapitre VI, verset 4, la Vulgate donne: « Averte oculos tuos a me quia ipsi me avolare fecerunt ». Luis de Leon écrit: *Vuelve los ojos tuyos, que me hacen fuerza* (Détourne tes yeux car ils me font violence). Là où il dit, ajoute-t-il, ils me font violence, il y a différence entre les interprètes ; car les Septante et saint Jérôme avec eux traduisent: *Aparta tus ojos que me hicieron volar* (Détourne tes yeux, car ils me font voler). D'autres mettent : *Aparta tus ojos que me ensoberbecieron* (Détourne tes yeux, car ils m'ont rempli d'orgueil). Et les uns et les autres traduisent non ce qu'ils ont trouvé dans le mot

1. *Obras*, t. V, pp. 202-208. Luis de Leon défendit cette interprétation dans le document cité plus haut, du 18 décembre 1573, publié dans les *Obras*, t. V, pp. 289-290.

hébreu, mais ce qu'il leur a semblé à chacun qu'il voulait dire ; car les deux sens sont inspirés par le son et la signification propre du mot hébreu qui est au pied de la lettre : *Aparta tus ojos que hicieron sobrepujarme* (Détourne tes yeux car ils me firent surpasser). Car הרהיבוני *Hirhibuni* qu'emploie l'original veut dire proprement surpasser. Il sembla donc à saint Jérôme que cela voulait dire *voler*, parce que ceux qui volent s'élèvent ainsi en l'air, et d'une certaine façon se surpassent. En conséquence l'Époux veut que l'Épouse détourne de lui ses yeux et ne le regarde pas, parce qu'en les voyant, il n'est plus capable de ne pas aller à elle ; car elle attire à elle son cœur, comme s'il volait, sans pouvoir s'en empêcher : c'est là une galanterie usuelle. Et ceux qui traduisent : « car ils m'ont fait m'enorgueillir » ont eu la même raison d'entendre ainsi, car être orgueilleux est la même chose que se surpasser, ou s'élever dans les airs et, par conséquent, l'Époux demandait à l'Épouse de ne pas lui faire la faveur de le regarder pour qu'il n'en tirât point vanité. Les deux explications étaient bien inutiles, car il est clair que dire : ils me firent me surpasser, est une tournure poétique et une figure qui veut dire la même chose que : ils m'ont surpassé ou vaincu et le sujet et l'enchaînement du discours voulaient qu'il le dît. Car il demandait en effet et il dit : « Je désire, ô mon « Épouse, célébrer encore une fois tes yeux ; mais ils sont « si beaux, si gracieux et si brillants et tu y caches tant de « force, qu'au moment où je les regarde pour les louer, où je « les contemple, en voulant saisir en détail tous leurs carac- « tères et toutes leurs grâces, ils m'entraînent et ravissent « mes sens et par leur éclat m'éblouissent de telle sorte que « la violence que me fait l'amour m'élève pour ainsi dire « au-dessus du sol ; par conséquent, ô ma très douce Épouse, « détourne-les, ne me regarde pas, car je ne puis leur résister. » Et en faisant cette demande, l'Époux demande ce qu'il ne veut pas, qui est que son Épouse ne le regarde pas, car c'est

un grand plaisir que sa vue lui fait éprouver ; mais, par une pareille demande, il dit plus à sa louange que s'il disait très en détail les particularités de sa beauté qui sont contenues dans ses yeux ; et c'est là l'explication la plus intelligible que l'on puisse donner [1]. »

Au verset 10 du chapitre v, « Dilectus meus candidus et rubicundus, electus ex millibus » est traduit par *Mi amado blanco y colorado, trahe la vandera sobre los millares*, il dresse sa bannière sur des milliers d'autres. « Le mot hébreu, dit Luis de Leon, est *dagul*, qui vient de דגל *daguel*, qui est la bannière ; ainsi, *dagul* désigne proprement le chef ; et de là, par similitude, il s'applique et est employé à signifier tout ce qui est signalé en quelque chose, comme le chef est signalé parmi ceux de sa troupe. Et ainsi saint Jérôme, donnant plus d'attention au sens qu'au mot, a traduit « choisi entre mille [2] ».

Il se sépare encore des Septante et de la Vulgate pour le mot *dudi* דודי que saint Jérôme a rendu par *ubera* et que Luis de Leon a traduit par *amores*, amour. Ainsi le premier verset du chapitre I : « Quia meliora sunt ubera tua vino » devient : *Buenos son tus amores mas que el vino* (ton amour est meilleur que le vin) [3].

Luis de Leon avait-il été chercher, comme on l'a dit, ces interprétations dans les écrits rabbiniques [4] ? Il serait présomp-

1. *Obras*, t. V, pp. 175-176. Luis de Leon justifia cette interprétation dans le document cité plus haut du 18 décembre 1573. *Obras*, t. V, pp. 290-291.

2. *Obras*, t. V, pp. 153-154.

3. Voir chapitre I, versets 2 et 4 ; chapitre IV, verset 10 ; chapitre VII, verset 13. — Dans le *Vocabularium hebraicum* de la Bible d'Alcala on lit à propos de ce passage et d'autres où est employé le même mot hébreu : « Hebrei tamen in predictis locis pro *vberibvs* vel *mammis* legunt *dilectiones* sive *amores* : quia eisdem litteris vtrvmque scribitvr » (f. XXVIII r. ; v. aussi le f. XXVI v.).

4. Voir : *Judisch-Spanische Chrestomathie von M. Gründbaum, mit Unterstützung der Zungstiftung gedruckt. — Frankfurt am Main.*

tueux de l'affirmer d'autant plus qu'il a protesté contre la supposition qu'il aurait recouru à de pareils travaux. Mais il n'est guère étonnant que, dans les passages précédents, il se soit rencontré avec Quimchi, car la Bible de Robert Estienne de 1543 contenait précisément les commentaires de ce rabbin[1].

Lorsqu'il reprit dans la suite sa traduction pour la mettre en latin, en la complétant par l'interprétation mystique du livre, il déclarait que la personne qui la lui avait demandée n'avait eu d'autre but que de savoir dans quel ordre devaient se placer les mots du texte : curiosité un peu étrange, mais à laquelle le traducteur répondit aussi scrupuleusement que possible.

Quelques mois plus tard, Isabel Osorio restitua le manuscrit à son auteur, qui le laissa dans un tiroir ouvert. Le malheur voulut que le frère chargé de sa cellule, jeune étourdi d'une quinzaine d'années, Diego de Leon [2], l'y découvrît, et intéressé par cette lecture le copiât, d'abord pour lui-même, et commît en outre l'indélicatesse d'en laisser prendre des co-

---

*Verlag von J. Kauffman* 1896. In-8° de 160 pp. M. Grünbaum signale les interprétations citées plus haut comme empruntées à des rabbins et attribue la même origine aux interprétations des mots suivants : tonsarum קצובות *Katsuboth* (IV, v. 2 ; *Obras*, t. V, p. 107) ; genae, רקה *rakah* (IV, v. 3 ; *Obras*, t. V, p. 110) ; Aedificata cum propugnaculis תלפיות *Talpioth* (IV, v. 4 ; *Obras*, t. V, p. 112) ; fistula, קנה *kane* (IV, v. 14 ; *Obras*, t. V, p. 126) ; aloë אחלת *ahaloth* (IV, v. 14 ; *Obras*, t. V., p. 127) ; myrrha probatissima עבר *Hober* (V, v. 65 ; *Obras*, t. V, p. 147) ; elatae palmarum תלתלים *taltalim* (V, v. 11 ; *Obras*, t. V, p. 155) ; juxta fluenta plenissima מלאת *mileoth* (V, v. 12 ; *Obras*, t. V, p. 157).

1. *Biblia hebraica cum punctis et commentariis Davidi Kimki ex recognitione Francisci Vatabli.* — Paris, Robert Estienne, 1539-1543, deux volumes in-4°.

2. Ce Diego de Leon doit être le même que le prédicateur qui, le 19 février 1573, déposait à Carthagène contre Luis de Leon et qui était né vers 1545. C'était un bavard qui suscita par son inconscience une accusation terrible contre Luis de Leon (Voir *Doc.*, t. X, p. 80, ff. 80 v.-81 r., et plus loin, ch. XIV).

pies. Celles-ci se multiplièrent de telle sorte que, lorsque l'auteur s'aperçut de l'infidélité de son compagnon, il n'était plus possible d'empêcher la circulation de ces manuscrits dont quelques-uns allèrent jusqu'au Pérou, à Cuzco. Cette vogue, flatteuse pour l'auteur, devait avoir pour lui de funestes conséquences.

Ce travail n'avait été d'ailleurs pour lui qu'un délassement, un intermède à ses occupations ordinaires, qui ne l'empêchait pas de songer à se faire une place parmi les maîtres de l'Université.

Le 27 août 1561, il conférait le baccalauréat au prêtre Marcos de Escobar [1], preuve de l'estime dont il jouissait alors, car le candidat bachelier, d après les statuts de l'Université, était libre de choisir le maître ou le docteur qui devait lui conférer le grade. Cette épreuve n'était d'ailleurs, comme on l'a vu, qu'une pure formalité [2].

Trois mois plus tard la chaire de Saint-Thomas devenait vacante : c'était une chaire inférieure, il est vrai, et médiocrement rétribuée, car elle ne rapportait que cinquante ducats, mais elle donnait le précieux avantage de prendre rang parmi les professeurs en titre.

1. « Baccalauréat en sacrée théologie de Marcos de Escobar, prêtre, citoyen de La Paz. En la cité de Salamanque, le 27 août de l'an du Seigneur 1561, à sept heures et demie du matin, ladite discrète personne don Marcos de Escobar a reçu et pris le grade de bachelier en sacrée théologie sous la direction de l'éminente personne Frère Don Luis de Leon, Maître en sacrée théologie, en présence de Jeronimo de Almaraz[...] et bachelier, de Francisco de Ribera, Lope de Montenegro et Pedro Gonzalez écoliers et d'autres, et d'Andrés de Guadalajara notaire. Fait devant moi Andrés de Guadalajara notaire. — Registro de cursos y bachilleramientos de Teologia, Artes y Medicina. Commencé le 5 mai 1561 sous le rectorat de l'illustrissime Seigneur Don Juan de Bracamonte, folio 43.

2. La constitution XVII disait : « Nous avons décidé et ordonnons que l'étudiant qui veut recevoir le grade de bachelier en n'importe quelle faculté puisse à son gré choisir un docteur ou un maître de ladite Université pour lui conférer ledit grade. »

Luis s'y porta candidat en même temps que six autres concurrents, parmi lesquels se trouvait Maître Diego Rodriguez [1] qui avait reçu le bonnet presque en même temps que lui. Rodriguez fut chaudement soutenu par les Dominicains : ils étaient assurément dans leur droit ; mais Luis vit là une marque d'hostilité personnelle qu'il n'avait pas encore oubliée dix ans plus tard. Piqué au vif, il fit précéder la leçon qu'il devait prononcer devant les étudiants d'une brève allocution en langue vulgaire, qu'il avait préparée par écrit, et dans laquelle il attaquait violemment les Frères Prêcheurs ; il leur reprochait les hérésies que l'on avait récemment découvertes dans leur ordre. C'était une allusion sanglante à Bartolomé Carranza, archevêque de Tolède, arrêté en pleine tournée pastorale, le 22 août 1559, par ordre de l'Inquisition, et dont le procès devait durer jusqu'en 1576 [2].

---

1. Maître Rodriguez, qui fut battu par Luis en cette circonstance le fut encore lorsque celui-ci remporta la chaire de *Durand*, en 1565. Il était, en 1572, et encore en 1577, professeur de Saint-Thomas. Luis, dans une soutenance publique, se querella avec lui si violemment que Rodriguez s'en plaignit au Prieur des Augustins. Après son acquittement Luis eut une nouvelle querelle avec lui ; Rodriguez était alors doyen de la Faculté de théologie et le plus ancien maître en théologie. (Voir Tejada, *op. cit.*, p. 58, et Reusch, *op. cit.*, p. 45.)

2. Dans le premier questionnaire qu'il présenta le 24 juillet 1572, Luis demande qu'on pose à Juan de Guevara, au prédicateur dominicain Juan Gutierrez et au médecin Ambrosio Nuñez, la question suivante : « *Item* s'ils savent que lorsque frère Luis de Leon fit sa leçon, lors de la candidature à la chaire de Saint-Thomas qu'il gagna, alors que les dominicains agissaient contre lui, il dit dans l'allocution qui l'accompagnait, que les violences qu'ils exerçaient contre toute raison[a] leur avait fait sortir sur le visage un abcès qui les enlaidissait et leur avait donné une fièvre ardente qui dévorait leur vie, leur reprochant ainsi les hérésies qu'on avait découvertes peu auparavant dans leur Ordre, ce dont ils éprouvèrent un violent ressentiment. » (*Doc.*, t. XI, p. 258.) — Le 4 juin 1573, parmi les papiers qu'il demande aux Inquisiteurs de rechercher dans sa cellule, se trouve : « Une allocution en langue vulgaire que je fis quand je fus candidat

Après les avoir ainsi malmenés publiquement il resta persuadé que l'ordre des Dominicains tout entier lui avait voué une haine éternelle.

Quoi qu'il en soit il obtint cent trois suffrages, tandis que Rodriguez en avait à peine la moitié : il prit donc possession de la chaire de Saint-Thomas pour quatre années, au mois de décembre 1561 : il avait trente-trois ans [1].

Au moment où il avait brigué la chaire de Saint-Thomas, un concours discret, mais efficace, lui avait été apporté par Gaspar de Grajar, son ancien compétiteur à la chaire d'Écriture sainte. Ce dernier avait-il agi par hostilité pour un des concurrents, par sympathie pour un hébraïsant et un exégète professant les mêmes principes que lui ? Le fait est qu'il s'y prit avec tant de discrétion que Luis ignora longtemps son intervention, qu'il paya, lorsqu'il la connut, d'une profonde estime [2].

La réputation du nouveau professeur de Saint-Thomas était assez bien établie auprès des religieux de son ordre, pour que l'un d'eux, Alonso de la Vera Cruz, professeur à l'Univer-

---

à la chaire de Saint-Thomas que je gagnai. » (*Doc.*, t. X, p. 395 ; II, f. 234 r.) — [a] Les éditeurs de la *Colección de documentos* ont lu : *contra Rapun*, alors que le texte du manuscrit est *contra razon*.

1. Luis de Leon obtint cent huit voix, Ruiz cinquante-cinq, le licencié Barrio cinquante-deux, Espinar trente-neuf, le docteur Bravo trente-quatre, le docteur Gerardo Miguel quatorze, Francisco de Ribera treize. La chaire fut attribuée définitivement à Luis de Leon le 24 décembre 1561. (V. aux Archives universitaires de Salamanque : « Proceso de la catreda de Santo Tomas que se proveyo al p. mº fr. luys de leon. » — Voir Getino, *op. cit.*, p. 95, n. 1.)

2. « Il est vrai que Maître Grajar a été et est mon ami, et que ma grande amitié pour lui vint de ce que, ayant été d'abord tous deux concurrents à la chaire de Bible qu'il emporta, dans les autres candidatures, sans que je le susse, il agit en ma faveur avec tant de zèle et en me faisant valoir par des paroles si bienveillantes, que, lorsque je le sus, je fus obligé d'entrer en rapports avec lui ; et ce commerce me fit connaître en lui un des hommes au cœur le plus pur et le plus sincère que j'aie pratiqués. » (*Doc.*, t. X, p. 326 ; f. 218 v.)

sité de Mexico [1], lui soumît un livre sur les Dîmes et le priât de lui donner son approbation. Luis s'acquitta de cette tâche au moment même où il venait d'obtenir la chaire de Saint-Thomas. Le sujet l'amena à parler avec une certaine violence des prélats de cour et des évêques pourvus de gros revenus qu'ils ne méritaient guère par leurs vertus évangéliques. Il est probable qu'il s'était laissé emporter assez loin par son zèle, car l'original, conservé à la Bibliothèque de l'Escurial, a été soigneusement mutilé, si bien que l'on ne possède plus que le commencement et la fin de cette approbation [2].

---

1. D'après Nicolas Antonio, Alonso Gutierrez, qui prit le nom d'Alonso de la Veracruz, était né à Caspueñas dans le diocèse de Tolède. D'abord professeur d'humanités à Alcala, il se rendit aux Indes, où il prit l'habit des Augustins au Couvent de La Vera Cruz. Envoyé par les Ordres mendiants du Mexique en mission auprès de Philippe II, il fut nommé Prieur du couvent de San Felipe el Real pendant son séjour en Espagne. A son retour aux Indes, il enseigna la théologie scolastique à l'Université de Mexico. Entre autres ouvrages il publia en 1562, chez Andrés Portonariis, à Salamanque, un *Speculum conjugiorum* qui fut certainement connu de Luis de Leon. Il mourut en 1564 ou 1580.

2. Ce manuscrit est cité par le P. Mendez comme se trouvant à l'Escurial (K, III, nº 6). Le P. Mendez signale que trois des feuillets contenant cette approbation ont été coupés avec des ciseaux, et que le début et la fin, qu'on n'avait pu enlever, parce qu'ils étaient écrits sur les mêmes pages que la fin de la dédicace et le début du prologue, avaient été soigneusement raturés. Voici la traduction du fragment de la fin : « ...en sorte qu'elle donne à tout une protection et un éclat plus splendides, tandis qu'elle-même n'a besoin du secours de personne : et lorsqu'elle est parfaite elle attire sur elle l'admiration des yeux et des esprits même qui la haïssent. Que peut-on en effet citer ou imaginer de plus admirable qu'une âme remplie des plus hautes vertus, ornée avec une profusion sans limite de toutes les parures de l'honnêteté, grande et élevée, et surtout méprisant les choses de la terre ? Aussi ces grands hommes, ces évêques d'autrefois, aussi dépourvus de richesses que doués de vertus, attiraient les regards de tous ; et ceux que nous avons aujourd'hui, malgré leur opulence et leur magnificence, la foule ne s'en occupe pas ; les gens de bien les méprisent, les rois, qui les tiennent soumis à leur puissance, n'en font aucun cas. Mais ce sont là des[...] Je reviens donc à ce que je disais,

Dans cette lettre datée de Salamanque, le 25 novembre 1561, Luis prenait le titre de professeur à l'Université.

Il semble avoir joui dès lors d'une popularité bien assise auprès des étudiants. La devait-il uniquement à son mérite ? C'est peu probable, car, s'il est rare qu'un homme occupe la place qui lui revient naturellement, il est exceptionnel qu'il la doive aux qualités qui l'en rendent digne. Il serait téméraire d'attribuer à sa valeur scientifique et professionnelle la cause de son élection ; mais sa fougue, son esprit incisif, les plaisanteries qu'il se permettait, même à l'égard de l'Inquisition toute-puissante, son goût pour les hardiesses de la pensée, la familiarité avec laquelle il introduisait dans ses expositions latines des proverbes en langue vulgaire, amusaient, subjuguaient ses jeunes auditeurs [1].

Ils le suivaient d'ailleurs assez facilement, car si Luis ne dictait pas son cours, méthode formellement interdite par les règlements, il parlait assez lentement pour qu'on pût prendre par écrit ce qu'il disait, ce qui permettait aux moins vifs de recueillir son enseignement : c'est ce que constatent les procès-verbaux de deux inspections faites dans sa classe, la première par le vice-recteur et Gaspar de Torres, le 24 janvier 1562, lorsqu'il expliquait la question 81 de la *secunda secundae* de la Somme de saint Thomas [2], et la seconde en 1564-1565 par

---

que ce fut pour moi une grande peine et que votre livre apportera un remède efficace à cette maladie, comme je l'espère, et comme je souhaite à coup sûr qu'il en apporte. Adieu. — Salamanque, 25 novembre 1561. » (Mendez, vol. II, p. 158.)

1. Ses cours étaient presque entièrement écrits d'avance, puisqu'il put les produire devant le Saint-Office. Il déclare cependant (*Doc.*, t. X, p. 302) qu'il parlait plus vite que personne et ne répétait jamais les choses sous la même forme, en sorte qu'on n'aurait pu écrire sous sa dictée. Mais ailleurs il affirme que tous les étudiants prennent les cours mot à mot : « car il est notoire que dans cette Université tout ce que dit le maître est écrit mot à mot par ses auditeurs, comme je m'offre à le prouver si c'est nécessaire. » (*Doc.*, t. X, p. 229.)

2. « Ledit seigneur Vice-recteur, en compagnie du Très Révérend P.

le vice-recteur et Francisco Sancho, lorsqu'il commentait le *De incarnatione* 3e partie [1].

Les étudiants, interrogés sur la méthode d'enseignement de leur professeur, déclarèrent que l'on pouvait écrire ce qu'il disait, bien que, pour lui éviter une amende, ils assurassent qu'il ne dictait point [2].

---

Maître Fr. Gaspar de Torres, visita ladite chaire et ledit enseignement alors que le susdit faisait son cours devant un grand nombre d'auditeurs ; et ils reçurent le serment du bachelier Juan R. de Pedraza, naturel de San Miguel de Valdeiglesias, et de Fr. Bartolomé de Leijos, profès de l'Ordre de Saint-Benoît, auditeurs habituels de ladite chaire et dudit enseignement, dont j'ai moi, ledit notaire, reçu le serment, sur leur ordre. Et après avoir prêté serment dans les formes légales de dire la vérité, tous deux dirent que lorsqu'il gagna sa chaire, qu'il gagna il y a fort peu de temps, il commença à expliquer *De religione* la question 81 de la *secunda secundae* de saint Thomas, et que, pour le moment, il continue à traiter le même sujet et la même question ; et qu'il fait bien son cours et d'une manière utile, et qu'il le fait aux heures où il y est obligé ; et qu'il ne dicte pas son cours, bien qu'en somme les étudiants de la grande salle écrivent ce qu'il dit ; et que telle est la vérité par le serment qu'ils ont prêté. » (Registre des inspections de professeurs, 1561.)

1. Le t. IV des *Opera* renferme un traité *De Incarnatione* qui n'a rien à voir avec la leçon que Luis faisait alors, car il fut composé lorsque Luis était titulaire de la chaire de Durand. Mais le t. VII, p. 185, contient un fragment du Commentaire *in 3am partem divi Thomae* qui semble bien être emprunté aux leçons faites par Luis dans la chaire de Saint-Thomas, sur l'Incarnation en 1564-1565.

2. « Tous deux dirent qu'il commença à la Saint-Luc à expliquer le *De incarnatione* sur la troisième partie, article 1, et qu'il a fait un cours suivi sans rien sauter, et que pour le moment il en est au troisième article de la première partie ; qu'il parle de manière que ses auditeurs puissent écrire ce qu'il dit, et qu'ainsi ceux qui le veulent l'écrivent ; qu'il fait son cours en latin bien et d'une manière utile, sortant et arrivant aux heures fixées. » (Registre des inspections de professeurs, 1561, f. 82.) Mais, dix feuillets plus loin, on lit : « *Item* ils décidèrent et ordonnèrent de notifier à Maître Fr. Luis de Leon qu'on le priait de justifier pourquoi il explique la troisième partie de saint Thomas, puisque le professeur de Vêpres l'explique, car cela est contraire aux statuts ; et pour ce qui est de dicter il paraît bien qu'il le fait, ce qui est contraire aux défenses des statuts, et Messieurs le Rec-

teur et le Visiteur dirent qu'ils se réservaient et se réservèrent de l'élucider. » Lorsque Luis devint professeur de *Durand*, il ne changea pas de méthode. C'est ainsi que le 18 février 1566 un étudiant déclare : « Chacun écrit ce qui est indispensable, et on peut le suivre, parce que le Maître répète une, deux fois et quelquefois davantage les choses et il fait bien son cours et d'une manière utile ». (Registro de Visitas, 1564-1567, f. 139 v.) Mais le Recteur Diego Davalos et le doyen Francisco Sancho, qui avaient constaté dans une inspection du 6 septembre 1566 qu'en somme Luis de Leon, comme Espinar et Grajar, faisaient leurs cours d'une façon qui équivalait presque à les dicter, résolurent de sévir ; ils portèrent donc la sentence suivante qui se trouve à la fin du registre : « Étant donné que des inspections il résulte que les professeurs Espinar et Maître Fr. Luis de Leon et Maître Fr. Juan Gallo ont dicté leur cours et que le septième statut du titre douze dit expressément que les professeurs de théologie qui donnent par écrit ou apportent des papiers à leur cours pour les lire, doivent être frappés d'une amende de six ducats chaque fois, usant de bienveillance en raison de certaines excuses qu'ont alléguées lesdits professeurs, pour cette fois ils ont dit qu'ils les frappaient et les ont frappés d'une amende comme il suit : Maître Espinar, d'un ducat ; Maître Fr. Luis de Leon, d'un ducat ; Maître Gaspar, pour les raisons susdites, d'un ducat. Avec avertissement que si dorénavant ils ne s'amendent pas et ne font pas leur cours et ne se conduisent pas comme l'exigent les statuts, ils seront punis de l'amende qu'indique ledit statut. »

# CHAPITRE VI

## 1561-1565.

Sermon sur saint Augustin (1562?). — Procès contre Leon de Castro (1562). — Mort de Lope de Leon II (24 juillet 1562). — Voyage a Grenade (septembre 1562). — Chapitre de Dueñas (8 mai 1563). — Mort de Juan de la Peña (1565). — Compétition de Juan de Guevara et de Juan Gallo — Intervention passionnée de Luis de Leon. — Luis obtient la chaire de Durand (16 mars 1565).

Ce fut sans doute à la fin de l'année scolaire 1561-1562 que Luis de Leon prononça devant l'assemblée des professeurs un discours en latin à l'occasion de la fête de saint Augustin (28 août). Il y commentait les paroles de Salomon : « Vir intelligens in sapientia permanet sicut sol, nam stultitia ut luna mutatur. » *Le sage est constant comme le soleil, mais le sot change comme la lune.* Il débutait par les mots suivants, qu'il rappelait plus tard pour se justifier du reproche d'avoir méprisé saint Augustin [1] : « Au moment de parler de saint

1. « Comment personne pourrait-il dire de saint Augustin qu'il ne sait pas l'Écriture, alors qu'il est un des quatre docteurs les plus considérables de l'Église? Et encore moins doit-on croire qu'ait pu le dire un frère de son Ordre. Et dans un sermon en latin que j'ai fait dans les Écoles de Salamanque, le jour de sa fête, les premières paroles que je dis sont celles-ci : « De divo Augustino incredibili et plane divina sapientia viro, orationem habiturus, etc... » Ce sermon est avec mes quolibets, et je vous prie d'ordonner qu'on le verse au procès pour ma défense. (*Doc.*, t. X, p. 440, f. 273 v.)

Augustin dont la sagesse fut incroyable et presque divine, etc. »... Mais en dépit de ce début solennel, il n'est pour ainsi dire pas question du Docteur de la grâce dans ce panégyrique : en revanche, on y trouve de pittoresques descriptions du sot et un portrait satirique du docteur candidat à une chaire et s'avilissant devant les étudiants pour obtenir leurs suffrages. « Combien, dit-il, en s'adressant à son auditoire de gradués universitaires, combien font profession d'être sages et en sont fort éloignés, ce qui est le comble de la sottise ?... Pourquoi vous abaisser jusqu'à vous faire les misérables esclaves de ceux que vous devriez diriger, au point de croire, pour essayer d'obtenir leurs faveurs, ne vous devoir refuser à aucun acte, à aucune soumission si honteuse, si vile qu'elle soit ? Pourquoi vous écarter de la constance et de la gravité du sage au point de vous soumettre légèrement aux caprices du premier jeune homme, je dirais presque du premier enfant venu ? de vous tourner ici ou là, de contourner votre corps, votre visage, votre voix, votre pensée, vos discours comme le parasite de la comédie [1], pour les mettre en harmonie avec les manières de chacun ? Pourquoi, dis-je, si vous êtes sage, êtes-vous assez dépourvu de vértu et de qualités véritables pour, suspendu au souffle de la faveur populaire, en recueillir tous les bruits ? Ne pouvant l'obtenir par la supériorité de votre science, afin qu'on ait pour vous quelque estime, vous vous prônez et vous vantez vous-même, et à chaque développement vous ajoutez quelques notes brillantes, comme : « Voici qui est beau ! Voici qui est profond ! On ne saurait « rien dire de plus fin ! Attention, je vous prie ! Voilà qui ne

1. Dans le discours de Dueñas (p. 31), Luis de Leon avait cité les vers 2, 2, 20 de l'Eunuque de Térence : « His ultro arrideo, et eorum ingenia admiror, simul | quidquid dicant laudo ; id rursum si negant laudo id quoque. | Negat quis, nego ; ait, aio ; postremo imperavi egomet mihi | omnia assentari. Is quaestus nunc est multo uberrimus. »

« se trouve pas partout ! etc »... Artifice admirable, sans doute, mais ridicule [1]. »

On a peine à croire qu'il n'y ait pas là des allusions sarcastiques à des compétiteurs de Luis de Leon, et il est assez naturel de supposer qu'elles ont été lancées à la suite d'un triomphe de l'orateur. Si l'on réfléchit d'autre part que le fait d'être désigné pour ces harangues d'apparat était, au moins autant qu'un honneur, une charge que l'on devait imposer aux nouveaux venus, il est naturel de penser que ce panégyrique fut prononcé le 28 août 1562, jour de la fête de saint Augustin qui suivit l'entrée de Luis dans le corps des professeurs de l'Université de Salamanque.

Il est assez plaisant de constater que l'orateur n'échappe pas lui-même au travers qu'il reproche à ses collègues ; car, dans un de ses cours sur la Foi, qui a été conservé, il se vante. lui aussi, d'avoir découvert un argument que personne n'avait trouvé avant lui [2].

Le discours se termine un peu brusquement, et peut-être y manque-t-il la conclusion de cet *éloge de la vraie sagesse*, comme l'intitulent assez justement certains manuscrits. Mais on peut être assuré de son authenticité, car le texte conservé à l'Académie de l'histoire est celui même qui fut remis à l'Inquisition de Salamanque. Ce qui pourrait faire croire qu'il est incomplet, c'est une déclaration de Luis de Leon d'après laquelle la dernière des vingt-quatre feuilles du sermon se terminait par les mots *a magis sua*, tandis que le texte imprimé par le P. Lopez finit par les mots *sempiternaque circumfluunt* [3].

1. *Opera*, t. VII, pp. 377-378.

2. « Et je ne sache pas que cela ait été remarqué par un autre, » dit-il dans son *De Fide*. (*Opera*., t. V, p. 250.)

3. Le 13 novembre 1574, Luis comparut devant l'Inquisiteur Diego Gonzalez et « dit qu'il présentait un sermon sur saint Augustin qu'il prêcha dans les Écoles de Salamanque, et qui commence *De divo*

On peut donc supposer que le manque d'équilibre qui choque aujourd'hui dans ce morceau n'existait pas primitivement.

Les traits mordants qu'il contient et qui sont manifestement des allusions désobligeantes à l'adresse de quelques personnes de l'auditoire font songer au fameux discours de Dueñas dont ils confirment, s'il en était besoin, l'authenticité.

Il est difficile, après tout ce que l'on vient de lire, de contester le caractère agressif de Luis de Leon, qui se manifestait d'ailleurs à tout propos. Ainsi, cette même année 1562, Luis intentait précisément un procès à l'un de ses collègues, Leon de Castro, à propos de la salle dans laquelle ils devaient faire leur cours, procès qui se prolongea assez longtemps [1].

Leon de Castro n'était pas une figure banale [2]. Né vers 1500 à El Vierzo, il avait fait ses humanités sous la direction d'un maître célèbre, Fernan Nuñez, généralement connu sous le nom de *El Pinciano*, car il était originaire de Valladolid, ou *El comendador griego*. Nuñez enseignait à Salamanque vers 1520. Leon de Castro devint maître ès arts et, le 28 novembre

*Augustino ;* et la dernière des vingt-quatre feuilles in-quarto moyen écrites de sa main en latin, se termine par *A magis sua* (*Doc.*, t. XI, p. 37, II f. 86 v.,). Le sermon ne se trouve pas dans le procès, mais dans un volume de l'Académie de l'Histoire (signatura 10-10-5), intitulé *Papeles pertenecientes a la causa del M. Fr. Luis de Leon.* A la fin de l'*Oratio Sancto Augustino dicta*, se trouve le visa de l'Inquisiteur : « Ledit seigneur Inquisiteur le tint pour présenté et le fit verser au procès, et après l'avoir admonesté le fit reconduire à sa prison. » (*Opera*, t. I, pp. XXII-XXIII.) Sur le manuscrit original du Panégyrique de saint Augustin, voir mon introduction à la réédition du Discours de Dueñas. (Revue Hispanique, an. 1920, vol. L.)

1. Voir *Catalogus librorum* du Marquis de Morante, t. VII, p. 737.

2. Sur Castro, voir sa biographie par Vicente de la Fuente dans le *Catalogus librorum* du Marquis de Morante, t. VII, pp. 683-768. Elle est partiellement reproduite dans l'*Historia de las Universidades colegios y demas establecimientos de enseñanza de España por D. Vicente de la Fuente*. Madrid, 1884-1885, t. II, ch. L, pp. 279-302. Voir aussi Esperabé y Arteaga, *op. cit.*, t. II, pp. 339-340.

1549, titulaire d'une chaire de Salamanque [1] : il y enseignait avec un tel succès qu'en 1552, le 22 octobre, la salle des Petites Écoles, dans laquelle il professait, étant devenue insuffisante pour le nombre de ses auditeurs, il dut se transporter dans les Grandes Écoles où on lui attribua la salle dans laquelle faisait ses cours Martin Peralta, professeur de Scot [2].

Cependant le 20 décembre 1554 Francisco Sancho avait demandé à l'assemblée des professeurs d'ouvrir une enquête sur les moyens de porter l'enseignement de la grammaire, déplorable à l'Université de Salamanque [3], à la hauteur où il se trouvait à celle d'Alcala. Mais il ne semble pas qu'il faille voir dans cette démarche une manifestation d'hostilité contre Castro, bien qu'il fût chargé de cet enseignement ; car il fut élu membre de la commission nommée pour étudier la question [4], et ses rapports avec Francisco Sancho, dont il avait été l'élève, demeurèrent toujours excellents.

Il jouissait même de la confiance et de l'estime de ses collègues puisqu'ils lui confièrent, en 1560, conjointement avec Enriquez et Navarro, la mission de préparer la réforme de l'Université que Philippe II avait donné à l'évêque de Salamanque l'ordre de réaliser.

Travailleur infatigable, Leon de Castro ne s'était pas contenté d'étudier à fond le grec et le latin ; il avait eu l'énergie d'apprendre l'hébreu, dont il semble avoir acquis une connaissance passable, sinon profonde. Il avait également fait ses études de théologie sous la direction de Francisco Sancho.

Mais c'était un de ces étroits cerveaux que la pratique de l'enseignement semble avoir ossifiés, et qui prétendent traiter des hommes faits comme des élèves ; avides de parler et de

---

1. Morante, *op. cit.*, p. 699.
2. Morante, *op. cit.*, p. 699.
3. « Vu le mauvais état de la grammaire à Salamanque, » disait Sancho. Morante, *op. cit.*, p. 705.
4. Morante, *op. cit.*, p. 705.

discuter, mais incapables de comprendre qu'on puisse avoir un autre avis que le leur, prenant l'entêtement pour de la force d'âme et portés à s'attribuer une compétence universelle ; avec cela intéressé : en 1562 précisément, on le voit soulever une discussion acrimonieuse au sujet des pensionnaires (*pupilos*) que les professeurs pouvaient prendre chez eux et qui constituaient une source de revenus fort appréciable. Deux ans plus tard, en 1564, il accuse avec véhémence son collègue Francisco Sanchez *el clerigo* [1], de se montrer d'une injustice manifeste dans la façon dont il cote dans les examens les élèves des autres. En somme c'était un cuistre [2].

1. Francisco Sanchez el Clérigo ne doit pas être confondu avec Francisco Sanchez de las Brozas (el Brocense) le célèbre professeur de Salamanque, qui resta toujours en bons termes avec Leon de Castro en même temps qu'avec Luis de Leon.

2. Le 15 septembre 1569, Leon de Castro fut vice-écolâtre en remplacement de l'écolâtre Antonio de Solis. Le 25 juin de la même année il demanda sa retraite, qui lui fut accordée le 5 juillet. Mais il continua d'enseigner : il occupa une chaire de grec jusqu'en 1574, date à laquelle il se fit suppléer. En 1571 il fut envoyé par l'Université à Madrid pour apaiser le différend qui s'était élevé entre le Recteur et l'Écolâtre. On verra plus loin son rôle dans les discussions sur la Bible de Vatable et son attitude à l'égard de Luis de Leon et de Grajar. Vers 1580, Leon de Castro obtint la Prébende de Chanoine Lectoral de la cathédrale de Valladolid. Il mourut en 1585. — Il avait publié les ouvrages suivants : 1° *Commentaria in Esaiam Prophetam ex sacris Scriptoribus Graecis & Latinis confecta adversus aliquot commentaria & interpretationes quasdam ex Rabbinorum scriniis compilatas. Salmanticae typis Mathiae Gastii*, 1570. In-folio. — 2° *Apologeticus pro lectione Apostolica, & Evangelica, pro Vulgata D. Hieronymi, pro Translatione Septuaginta virorum, proque omni ecclesiastica lectione contra earum obtrectatores. Salmanticae*, 1585, in-folio. — 3° *Commentaria in Oseam Prophetam ex veterum Patrum scriptis, qui Prophetas omnes ad Christum referunt. Salmanticae apud heredes Mathiae Gastii*, 1586. —Son maître Fernan Nuñez était mort en 1553 : Leon de Castro publia le recueil de Proverbes qu'il avait préparé, sous le titre de *Refranes y proverbios glosados*, Salamanque, Canova, 1555. Une réédition parut chez le même libraire en 1578, d'après Nicolas Antonio. Il en existe une autre de Madrid, 1804 : *Refranes o Proverbios en castellano, Por el orden*

Peut-être cet incident, ridicule en apparence, aigrit-il l'esprit de Leon de Castro contre Luis de Leon : en tout cas, ce dernier en fut sans doute persuadé, obéissant à la tendance inconsciente qu'il avait de tranformer en ennemis mortels tous ceux qu'il avait attaqués.

Cependant le père de Luis mourut à Grenade le 24 juillet 1562, après avoir eu la joie de voir son fils préféré briller au rang des professeurs de l'Université de Salamanque. Il fut enterré au monastère de San Jeronimo, à Grenade [1]. Luis en parle avec émotion : il reconnaît la prédilection dont il avait été l'objet de sa part ; et les générosités dont il avait été comblé par Lope montrent qu'il ne se vante pas à ce propos.

Deux mois plus tard il se mettait en route pour Grenade où l'appelaient ses devoirs de fils et de chef de la famille.

En partant pour ce long voyage, il s'arrêta d'abord à Valladolid : les scrupuples de Diego Rodriguez l'avaient gagné à son tour et, en voyant les hérétiques se multiplier autour de lui, cédant à un moment d'abattement, il en vint à douter d'Arias Montano lui-même [2].

---

*alfabetico que junto y glosó El Comendador Hernan Nuñez, Profesor eminentisimo de Retorica y Griego en Salamanca : Revistos y enmendados por el celebre y R. M. P. Mtro. Fr. Luis de Leon, de gloriosa memoria, Catedratico en la misma Universidad, y discipulo del autor... Madrid. En la imprenta de don Mateo Repulles*, 1804. — L'éditeur a confondu Luis de Leon avec Leon de Castro, parce que le prologue est signé *del Maestro Leon.*

1. « D. Lope mourut en 1562, et son corps est enterré au monastère de San Jeronimo de Grenade dans une chapelle du cloître, que l'on appelle chapelle de Leon : sur une plaque encastrée dans le mur du côté de l'Épître, se lit cette inscription : *Dans cette chapelle est enterré le noble hidalgo Licencié Lope de Leon, du Conseil du Roi Notre Seigneur, qui fut Auditeur de Grenade, Assistant de Séville : il mourut le 24 juillet* 1562, *et Doña Inés Barela y Alarcon sa femme dota cette chapelle pour sa sépulture et celle de ses descendants.* » (Mendez, vol. I, p. 419.)

2. « Il est vrai que deux ans plus tard après ce qui s'était passé, comme j'ai dit, avec Zuñiga, je fus pris moi aussi d'un accès de mélan-

En effet, depuis trois ans, une série d'événements s'étaient déroulés près de lui qui avaient pu lui faire concevoir une défiance universelle. Il n'y avait pas encore longtemps qu'on avait découvert à Valladolid un foyer de protestantisme : le 21 mai 1559 avait été célébré dans cette ville, avec une solennité inaccoutumée, un *auto-de-fe* dans lequel, en présence de Don Carlos et de Doña Juana, trente et une personnes avaient été condamnées pour hérésie ; le docteur Agustin Cazalla et quatorze coupables, dont l'un en effigie, y avaient été brûlés.

Le 22 août avait éclaté un scandale sans précédent : l'archevêque de Tolède, un dominicain, Bartolomé Carranza, qui avait joué un rôle important au Concile de Trente, était arrêté par le Saint-Office en pleine tournée pastorale, à Torrelaguna, et conduit à Valladolid, puis à Madrid où son procès pendait depuis lors, sans que son innocence eût encore été reconnue.

Le 8 octobre 1559, c'était, toujours à Valladolid, un *auto-de-fe* encore plus solennel que le premier, puisqu'il était présidé par Philippe II en personne : Pedro de Cazalla, frère du docteur Agustin Cazalla, Frère Domingo de Rojas et quatre autres personnes y avaient été brûlées, vingt-six condamnées à des peines moindres.

Et, tout récemment encore, le 28 octobre 1561, on avait célébré de nouveau à Valladolid un *auto-de-fe* où trente-sept condamnés avaient comparu, bien qu'aucun n'eût été livré au bras séculier.

---

colie, et voyant les hérétiques que l'on avait découverts et que l'on découvrait tous les jours en Espagne, et qu'il semblait que rien n'était plus sûr, bien que je jugeasse bien de Montano et que je crusse qu'il m'avait dit la vérité touchant ce livre, je ne voulus pas en garder seul la responsabilité, mais vous en faire part afin que, s'il vous semblait nécessaire de prendre quelque autre mesure, vous la prissiez. » (*Doc.*, t. X, p. 378, f. 241.)

En réfléchissant à tous ces faits, comment Luis n'aurait-il pas soupçonné Montano ? Ce dernier lui avait affirmé qu'il avait brûlé le traité mystique italien qui avait tant troublé le pauvre Rodriguez ; mais se rappelant que *Dieu seul est véridique et que tout homme est menteur*, il jugea plus sûr de décharger sa responsabilité.

C'était un après-midi du mois de septembre 1562. Il se rendit au domicile de l'inquisiteur Riego, lui exposa ses doutes et lui demanda ce qu'il devait faire. Riego lui ordonna de rédiger une déclaration écrite et de passer la remettre, le lendemain dans l'après-midi au tribunal du Saint-Office [1].

Luis se rendit donc au monastère des Augustins, et s'était mis à rédiger la note en question, lorsque Diego Rodriguez entra dans sa cellule pour lui demander ce qui l'amenait à Valladolid. « Voyez ! » lui répondit Luis, en lui présentant le papier, et en ajoutant ce qui le déterminait à cette démarche tardive.

1. « Ainsi pendant les vacances, au mois de septembre, je crois que ce fut en 62 ou 63, comme j'avais à me rendre à Grenade pour voir ma mère, veuve depuis peu, je passai par ici [Valladolid] et parlai un soir chez lui à l'Inquisiteur Riego, qui était alors en résidence ici, et le mis au courant du livre, de son contenu et de celui qui me l'avait montré et de ce que j'en pensais, avec tout ce dont je me souvenais alors à ce sujet. Et je lui dis que j'avais fait un détour uniquement pour lui rendre compte de cela ; que je ne savais s'il suffisait que je le lui eusse dit à lui, ou s'il était nécessaire de faire quelque autre démarche : qu'il me dît ce que je devais faire. Il me répondit de tout mettre par écrit et le lendemain, après une heure de l'après-midi, de venir ici et de vous le présenter. Il me demanda quand je devais partir, et comme je lui disais que je partais le lendemain, il me dit : « Eh bien ! partez après dîner, et en chemin vous pourrez venir à l'Inquisition où vous nous trouverez à l'heure dite. » (*Doc.*, t. X, pp. 378-379, f. 241 v.) Bien que Luis, dans ce passage, hésite sur la date et fixe cette déposition à l'année 1562, ou 1563, il est clair que le voyage à Grenade eut lieu en 1562, puisque sa mère était veuve depuis peu et que nous savons, par l'épitaphe qu'a recopiée le P. Mendez, que Lope mourut le 24 juillet 1562.

Le lendemain, prenant congé de son couvent, il partit sur sa mule, en compagnie de son domestique Rapun, et, à l'heure fixée, s'arrêta devant le Saint-Office. Mettant pied à terre, il pénétra dans l'édifice, et trouva réunis les deux inquisiteurs Riego et Grijelmo auxquels il remit sa déposition, en présence du notaire du Saint-Office. Au bout d'une demi-heure il se remettait en route ; mais, fatigué par la chaleur, et ne pouvant retourner à son couvent, il alla passer la sieste dans une auberge hors des murs, avant de reprendre le chemin de Grenade [1].

1. « C'est ce que je fis ; le soir même je mis par écrit tout ce qui concernait ce livre et ce que j'en savais, car alors, comme les faits étaient plus récents, je m'en souvenais bien, et maintenant, comme ils sont si anciens, il y a bien des choses que je ne me rappelle pas. Et ce soir-là ledit Diego Rodriguez entra me voir dans ma cellule et me demanda la cause de ma venue à Valladolid : je lui donnai le papier que je tenais, en lui disant : « Vous pouvez le voir. » Il le lut et je lui dis la raison qui m'avait déterminé à faire cela et qui est celle que j'ai dite. Le lendemain, à l'heure fixée, je vins dans cette maison, sur ma mule, après avoir pris congé de mon monastère, et je présentai mon papier ici même devant Messieurs les Inquisiteurs Grijelmo et Riego, qui étaient réunis, et le secrétaire l'enregistra en y inscrivant ce qui est d'usage. Puis je sortis. Et comme il faisait trop chaud pour faire route à cette heure-là et que je ne pouvais retourner à mon monastère, puisque j'y avais pris congé, je passai la sieste dans une auberge hors de la ville. Et le garçon qui allait avec moi s'appelle Domingo Rapon ; il est resté à Valladolid lorsqu'on m'arrêta : il se rappellera que je suis venu ici à l'époque que j'ai indiquée, et que je descendis de ma mule et restai dans la salle d'audience plus d'une demi-heure. » (*Doc.*, t. X, p. 379, f. 241 v.- 242 r.) — La manière dont Rodriguez raconte les faits est sensiblement différente : « Et Luis de Leon arrivé à Valladolid, sans lui dire pourquoi, le fit sortir et le conduisit chez un Inquisiteur dont il ne saurait dire comment il s'appelait, ni où il habitait ; et en présence du déposant raconta à l'Inquisiteur tout ce qui s'était passé ; et l'Inquisiteur lui dit d'écrire tout cela et de l'apporter au tribunal ; et en sortant de chez l'Inquisiteur, comme il était déjà en bas, dans la cour, il lui demanda s'il était désormais satisfait et sans scrupules. Et le déposant répondit oui, si ce n'est qu'il avait oublié de dire qu'il y avait une hérésie touchant la confession, et ledit Frère Luis dit qu'il lui semblait n'avoir pas dit cela. Et comme le déposant

Luis ne se doutait pas que les scrupules avaient continué à torturer l'âme du malheureux Rodriguez depuis le jour où il lui avait parlé pour le rassurer. Celui-ci ressassait cette affaire; mais, docile au conseil que lui avait donné son prieur, il attendait de rencontrer son Provincial pour le consulter sur ce cas de conscience. Or Juan de San Vicente avait été élu Provincial [1] en mai 1560. Rodriguez eut l'occasion de le voir peu de temps avant que Luis vînt à Valladolid et lui communiqua ses scrupules, en lui disant ce que Luis avait fait pour le satisfaire. Juan de San Vicente, qui, sans doute, connaissait le personnage, et ne se souciait guère de mettre l'Inquisition en mouvement, lui déclara péremptoirement qu'il n'était nullement tenu à faire une dénonciation, après les satisfactions qui lui avaient été données, et sans même lui demander de qui il était question, ni lui poser la moindre question, il le congédia, un peu plus calme qu'auparavant. Mais il est probable que la venue de Luis à Valladolid ranima son inquiétude et qu'il se demanda s'il n'était pas tenu de l'imiter et de faire une dénonciation pour son propre compte [2].

---

insistait sur ce point, ledit Fr. Luis lui répondit qu'il le mettrait dans la note qu'il porterait au Saint-Office. C'est ce qu'il fit en l'écrivant dans sa cellule; et il la lut au déposant et lui dit qu'il la portait à l'Inquisition. » (*Doc.*, t. X, p. 70; f. 71 r.) Rodriguez déposait à Tolède le 4 novembre 1572 : sa mémoire l'a sûrement trompé Il est invraisemblable qu'il ait assisté à l'entretien, car il aurait reçu l'ordre de rédiger lui aussi une dénonciation, et de plus il était contraire assurément aux habitudes des Inquisiteurs d'entendre deux personnes à la fois.

1. Juan de San Vicente fut élu Provincial au chapitre de mai 1560, tenu à Arenas. Voir Herrera, *Historia del convento de San Augustin de Salamanca* ch. XLVIII, p. 319 et XLVIII, p. 321 ; Vidal, *Augustinos de Salamanca*, pp. 227 et 229.

2. « Ensuite le premier Provincial que rencontra le déposant fut le Prieur de là maison de Salamanque, qu'il avait mis au courant de l'affaire, et qu'on avait fait Provincial depuis peu. Et comme il l'interrogeait de nouveau sur le cas qu'il lui avait soumis et lui demandait s'il était obligé à le dénoncer, et qu'il lui contait les satisfactions que

Il est probable que le voyage de Luis à Grenade fut limité par la durée des vacances et qu'il était de retour à Salamanque pour la rentrée des classes, à la Saint-Luc, le 18 octobre 1562.

Alors âgé de trente-trois ans, il était devenu un personnage assez considérable et d'un âge assez mûr pour que les suffrages de ses confrères l'élevassent aux dignités de l'ordre. Au chapitre tenu le 8 mai 1563, à Dueñas, il fut élu définiteur [1] : on nommait ainsi les religieux chargés de composer le conseil du Provincial pour administrer la province.

Il se trouva justement que Diego Rodriguez assistait à ce chapitre : peut-être à titre de *discreto*, ou représentant du couvent de Valladolid [2]. Rodriguez, cédant à la violence qui lui était naturelle, eut une discussion avec le président de l'assemblée, qui était le Père Francisco Cueto, et s'oublia jusqu'à l'insulter.

Francisco Cueto se plaignit au Provincial Diego Lopez, Celui-ci réunit ses définiteurs, qui condamnèrent Rodriguez

lui avait faites depuis ledit Frère Luis de Leon, ledit Provincial lui répondit qu'avec de telles satisfactions il n'était pas obligé à le dénoncer. Et ledit Provincial étant juge de l'affaire ne le questionna pas davantage et ne lui demanda pas de lui nommer la personne. Et après cela le déposant fut rassuré. Et dans la suite ledit Fr. Luis de Leon soupçonnant que le déposant s'occupait encore de l'affaire, vint à Valladolid ; c'était presque immédiatement après que le déposant en avait parlé au Provincial, parce que dès lors il supposa que le déposant n'était pas tranquillisé. » (*Doc.*, t. X, pp. 69-70, ff. 70 v.- 71 r.)

1. Thomas de Herrera, *op. cit.*, p. 322.

2. « En 1563, dit le P. Muiños, nous le trouvons (Diego Rodriguez) au chapitre de Dueñas, auquel il assista indubitablement comme Capitulaire, peut-être... en qualité de Discreto ou délégué du couvent de Valladolid, puisque ni son âge, qui ne passait pas trente ans, ni des charges que l'on sache qu'il ait exercées, ni les titres qu'il est sûr qu'il ne possédait pas, ne peuvent expliquer son intervention dans cette assemblée des personnages les plus autorisés et les plus importants de la Province, et qu'on ne saurait l'attribuer qu'à l'élection par laquelle chaque couvent désignait un représentant chargé, sous le nom de Discreto, de mettre dans les chapitres une note démocratique. » (Muiños, *op. cit.*, p. 251.)

à recevoir la discipline en présence de la communauté réunie. La punition fut effectivement exécutée [1]. Rodriguez en sut-il mauvais gré particulièrement à Luis ? On en peut douter, la décision ayant été prise par les définiteurs réunis : dix ans plus tard les témoins de la scène déclaraient n'avoir rien remarqué de semblable chez Rodriguez. Mais Luis, qui était porté à s'exagérer son influence et la part qu'il prenait aux événements, comme on le verra dans la suite, resta persuadé qu'il était l'instigateur unique du châtiment, que Rodriguez le savait, et qu'en conséquence il était devenu son ennemi mortel.

1. Dans son cinquième questionnaire, présenté le 10 juin 1573, Luis demande que l'on pose aux Augustins Pedro de Rojas, Francisco Cueto, Diego de Salazar, Pedro Suarez et Juan Gutierrez, la question suivante : « S'ils savent... que dans un chapitre provincial de l'Ordre de Saint-Augustin, tenu il y a dix ou onze ans dans la ville de Dueñas, frère Diego Rodriguez ou de Zuñiga tint des propos déplacés à frère Francisco Cueto, qui était dans ce chapitre premier Définiteur, et que ledit Cueto s'en plaignit au Provincial frère Diego Lopez et aux définiteurs présents dont faisait partie ledit maître frère Luis, et que les définiteurs ordonnèrent de punir ledit frère Diego Rodriguez ou de Zuñiga ; et qu'en conséquence, le jour suivant, ledit provincial lui donna dans le réfectoire, devant toute la Province, la discipline, ce qui passe pour une grave humiliation ; et que, pour cette raison, ledit Zuñiga est l'ennemi dudit Provincial frère Diego Lopez et dudit maître qui était alors définiteur et qui est ami dudit Provincial. » (*Doc.*, t. XI, p. 335, II, f. 258.) — Juan Gutierrez, prieur du couvent de Ségovie, âgé de cinquante-deux ans, dépose, le 26 mai 1576 : « qu'il se rappelle avoir vu donner la discipline audit frère Diego de Zuñiga à cause de la discussion qu'il eut avec frère Francisco Cueto et qu'il ne sait pas si pour cette raison il est ennemi dudit frère Luis de Leon. » (*Doc.*, t. XI, p. 342 ; II, f. 261 r.) — Et Pedro Suarez, alors Provincial, âgé de quarante-quatre ans, dépose le 2 juin 1576 : « qu'il ne se rappelle pas à quel propos eut lieu la discussion entre ledit frère Diego de Zuñiga et Cueto, mais qu'il l'entendit et qu'il était présent quand on donna ladite discipline audit frère Diego de Zuñiga... et que ladite discipline lui fut donnée par ordre des Définiteurs, dont l'un était ledit frère Luis. Et que si pour cela il conçut pour lui de la haine, ou non, il ne le sait pas... Et qu'il ne se rappelle pas avec certitude s'il était présent à ladite discipline, mais qu'il fut de notoriété publique qu'on la lui donna. » (*Doc.*, t. XI, p. 347 ; II, f. 263 v.)

Cependant Juan de la Peña mourut en 1565 [1], laissant vacante la chaire de Vêpres de théologie ; Juan de Guevara la brigua aussitôt. Luis fit une campagne ardente en faveur de son ancien maître dont il convoitait la succession, et se vanta même d'avoir fait échouer son concurrent le plus redoutable, Juan Gallo [2].

1. Sur Juan de la Peña, voir plus haut p. 125, n. 1. — Juan de Guevara obtint la chaire de Vêpres le 6 mars 1565 : il en résulte que Juan de la Peña mourut en février. Voir l'article sur Juan de Guevara dans l'*Ensayo* du P. Gregorio de Santiago, t. III, pp. 428-431.

2. Dans son premier questionnaire du 24 juillet 1572, Luis demandait qu'on posât la question suivante aux témoins Juan de Guevara Francisco de Figueroa, Diego de Castilla recteur, Cristobal de Vela, docteur Ambrosio Nuñez, prébendé Covarrubias, Baltasar del Castillo, Alonso Gutierrez : « 18. S'ils savent... que maître frère Juan Gallo, antérieurement et au moment où il prêta serment et déposa dans le procès, était et est ennemi mortel dudit frère Luis de Leon, tant pour être frère dominicain, que parce que, lors de sa candidature à la chaire de vêpres contre un autre frère augustin, ledit frère Luis de Leon fit campagne contre ledit maître frère Juan Gallo et contribua plus qu'aucun autre à ce qu'il la perdît, comme il le fit, et qu'il sentit vivement cette perte. » (*Doc.*, t. XI, p. 261 ; II, ff. 235 v.- 236 r.) — Le docteur Ambrosio Nuñez, médecin, professeur à l'Université, dépose, à Salamanque, le 17 janvier 1573 : « Que ce qu'il sait c'est que ledit frère Juan Gallo est l'ennemi dudit frère Luis de Leon, et qu'il l'a toujours considéré comme son ennemi mortel, tant parce qu'il était religieux d'un autre ordre et que les ordres ne sont jamais d'accord, que parce que Luis de Leon devait être concurrent dudit frère Juan Gallo; mais qu'il veut dire que cette haine mortelle ne l'est pas tellement qu'aucun d'eux fasse rien contre sa conscience. Et de même le témoin dit qu'il sait que ledit frère Luis de Leon intervint lors de la candidature dudit frère Juan Gallo contre frère Juan de Guevara à la chaire de vêpres, de toute son influence, et contribua plus que tout autre à ce que ledit frère Juan Gallo la perdît, comme il fit, parce que le témoin le constata, et que lui et un de ses frères, étudiant en théologie, étaient partisans fanatiques dudit frère Juan de Guevara pour ladite chaire. » (*Doc.*, t. XI, p. 314 ; II, ff. 246 v.- 247 r.) Le 5 février 1573, l'étudiant Diego de Castilla, âgé de trente-trois ans, et ancien recteur, dépose à Salamanque : « qu'il ne sait pas que ledit frère Juan Gallo ait déposé dans ce procès et cette affaire ; mais que, depuis l'époque où ledit frère Juan Gallo vint à briguer la chaire de

Ce Juan Gallo était un important personnage. Né vers 1522 à Burgos, il était entré dans l'ordre des Dominicains. Il était le frère de Gregorio Gallo, l'ancien professeur d'Écriture sainte, que Grajar suppléait depuis 1560, et qui était devenu évêque de Ségovie [1]. Juan avait été, de 1561 à 1563, délégué au Concile de Trente comme théologien de Philippe II et avait, à ce titre, prononcé devant les Pères assemblés un panégyrique de saint Thomas, imprimé à Brescia en 1563. A son retour en Espagne, il avait occupé les fonctions de lecteur dans son couvent de Valladolid [2]. Malgré ses titres imposants, il fut battu par Guevara, et l'évêque de Ségovie accusait Luis d'être la cause de sa défaite ; il s'en plaignit même personnellement à Luis devant Guevara [3]. Et ce n'était pas sans

---

Vêpres que possède présentement frère Juan de Guevara, le témoin s'est aperçu qu'entre ledit frère Juan Gallo et ledit frère Luis de Leon il y avait mésintelligence, parce que ledit frère Luis de Leon intrigua pour ladite chaire et parce que l'on savait que ledit frère Luis de Leon devait être candidat contre ledit Gallo. Et cela le témoin le sut parce que c'était de notoriété publique dans les Écoles, et parce que, au moment où l'on recueillait les votes pour ladite chaire on pouvait le comprendre par les plaintes que ledit frère Juan Gallo exhalait contre ledit frère Luis de Leon ; et il sait que ledit frère Luis de Leon contribua plus que tout autre à faire perdre la chaire audit frère Juan Gallo, comme il arriva. » (*Doc.*, t. XI, p. 329 ; II, f. 255.)

1. Devenu évêque de Ségovie, Gregorio Gallo garda la propriété de sa chaire jusqu'à sa mort (25 septembre 1579). En pareil cas, la chaire était mise au concours tous les quatre ans, mais celui qui l'occupait n'était que suppléant. Grajar l'obtint en 1560, puis en 1564 et 1572, peut-être sans concurrents. Comme il mourut en prison en 1575 (4 septembre), il ne fut jamais titulaire.

2. Voir Quétif et Echard, *op. cit.*, t. II, p. 246.

3. Dans le questionnaire du 24 juillet 1572, Luis demandait qu'on posât à l'évêque Gregorio Gallo et à Juan de Guevara la question suivante : « 18. S'ils savent que l'évêque Gallo, frère de Fr. Juan Gallo, dans le cloître de la cathédrale de Salamanque, dit à frère Juan de Guevara et à frère Luis de Leon qu'il savait que ledit frère Luis de Leon faisait plus de tort à son frère pour sa candidature que tous les autres. » (*Doc.*, t. XI, p. 261 ; II, f. 213 v.) — Guevara déposa le 28 juillet 1572 : « 19... qu'il savait que l'évêque Gallo dit les paroles

raison, s'il faut en croire Diego de Castilla, qui prétend que Luis alla jusqu'à faire changer le bulletin de certains votants. Diego était d'ailleurs ami et partisan de Juan Gallo et, en allant lui présenter ses condoléances, put entendre, de la propre bouche du candidat malheureux, l'expression de la douleur que lui causait son échec [1].

Mais les étudiants réclamèrent pour lui la création d'une chaire, et l'assemblée des députés, dont Luis faisait alors partie, vota à cet effet une somme de deux cents ducats.

Bien que Luis eût voté comme les autres, il se ravisa, et à son instigation, le procureur des Augustins poursuivit l'annulation de ce vote et obtint même une cédule royale exigeant de l'assemblée qu'elle justifiât sa conduite. Celle-ci n'eut pas de peine à le faire, puisque la décision avait été prise à l'unanimité, et les députés, à l'exception de Luis de Leon, qui n'en faisait plus partie, et de Juan de Guevara, demandèrent au roi, le 13 juillet 1565, de confirmer le salaire du nouveau professeur [2].

---

rapportées dans la demande, parce qu'il était présent lorsqu'il les dit. » (*Doc.*, t. XI, p. 277 ; II, f. 220 r.)

1. Diego de Castilla dépose, le 5 février 1573, qu' « il sait que ledit frère Luis de Leon contribua plus que tout autre à ce que ledit frère Juan Gallo perdît la chaire, comme il la perdit, parce que ledit frère Luis de Leon avait beaucoup d'amis et d'élèves, et intriguait avec beaucoup de zèle, au point qu'il fit changer certains bulletins en faveur de Gallo, comme il résultera du procès-verbal fait par-devant Guadalajara, qui a été vu par le témoin. Et il sait que ledit frère Juan Gallo sentit vivement la perte de ladite chaire, parce que ledit témoin alla le consoler à titre d'ami et de partisan, et qu'il le lui dit. » (*Doc.*, t. XI, p. 329-330 ; II, f. 255.) — Juan Gallo mourut sans doute en décembre 1574, car en novembre il occupait encore la chaire de Bible (V. Esperabé y Arteaga : *Historia de la Universidad*... t. II, pp. 352-353), dans laquelle il était remplacé en janvier 1575 par l'augustin Pedro de Uceda (V. : *El P. Mtro. Fr. Pedro de Uceda* par le P. Gregorio de Santiago : *Archivo* H.-A., vol. V, juin 1916, pp. 408-409.)

2. Les députés adressèrent au roi une lettre où ils disaient : « Votre Majesté saura que Maître Fr. Juan Gallo vint briguer la chaire de

Mais le procureur des Augustins, Juan Ortiz, obtint que le roi annulât cette décision des députés et donnât l'ordre de traiter la question en une assemblée plénière.

Le recteur la convoqua donc le 31 août ; elle se réunit le premier septembre. Mais, à peine la lettre de convocation était-elle lue, que Juan Ortiz présenta une requête tendant à contester la légalité de la convocation, prétendant que ce que demandait la lettre royale, c'était qu'on examinât s'il était nécessaire d'augmenter le nombre des chaires de théologie, et, dans l'affirmative, quelles étaient les personnes qui réunissaient les conditions nécessaires pour être choisies [1].

On relut donc la lettre royale, et après s'être reporté au paragraphe 15 du titre X des statuts, qui ordonnait de faire sortir de la salle, en pareil cas, les intéressés à quelque titre que ce fût, on invita Gallo, Guevara et Luis de Leon, qui pré-

---

Vêpres, vacante par la mort de Fr. Joan de la Peña, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et durant la vacance de cette chaire il se fit si souvent et si avantageusement connaître et fit si bien voir dans ses leçons qu'il était un si bon professeur et si éminent dans sa partie, que lorsque la chaire eut été occupée par maître Guevara, augustin, et qu'il voulait retourner au Collège de Valladolid où il était lecteur, les étudiants en théologie demandèrent instamment à l'Université de ne pas permettre que s'éloignât d'elle un homme qui pouvait rendre de si grands services et être si utile dans cette faculté. Aussi l'Université réunit-elle le Conseil, et tous ceux qui en faisaient partie, sans exception, votèrent ladite chaire, et Maître Fr. Luis de Leon, sur la demande de qui fut rendue la décision royale de Votre Majesté, la vota et l'accepta alors qu'il était député. » (Libro de Claustros 1564-1565, folio 91 et suivant. — Claustro de diputados du 12 juillet 1565.)

1. « S'il est utile et nécessaire d'augmenter dans cette Université les chaires de théologie, et au cas où elles devraient être augmentées, quelles sont les personnes en qui se rencontrent les qualités nécessaires pour cela, parce que c'est là ce que Sa Majesté ordonne par sa décision royale et non ce que contient la convocation. » (Libro de Claustros, 1564-1565, folio 24 r. ; Claustro pleno du 2 septembre 1565.)

tendait se porter candidat à la nouvelle chaire, à se retirer [1].

Gallo sortit sans se faire prier ; mais Luis protesta : il fallut voter sur sa protestation : vingt-sept voix demandèrent l'exclusion des religieux ; onze leur maintien et trois que Guevara seul fût admis à la séance. Luis et Guevara durent donc sortir flanqués de leur procureur, en compagnie duquel ils avaient déposé une nouvelle protestation entre les mains du notaire. La séance fut renvoyée au lendemain 2 septembre 1565.

Mais ce jour-là Guevara et Luis protestèrent de nouveau, et réclamèrent que, si l'on créait une nouvelle chaire, elle fût mise au concours ; car, en agissant autrement, « on discréditerait bien des personnes capables de l'Université qui y prétendaient [2] ».

Malgré tous leurs efforts, la chaire fut créée et attribuée à Juan Gallo le 8 octobre, et le nouveau professeur en prit possession le 19 octobre 1565.

La violence avec laquelle Luis avait fait campagne contre Gallo lui fit croire plus que jamais qu'il s'était acquis désormais la haine de l'ordre des Dominicains tout entier.

Cependant Guevara avait abandonné sa chaire de *Durand.* Luis s'y présenta. Cette fois encore il eut pour concurrent Maître Diego Rodriguez, qu'il battit par cent quarante-qua-

---

1. « Quand il faudra voter en assemblée plénière... sur une affaire intéressant quelqu'une des personnes présentes à ladite assemblée, que ce soit un arrêt ou une faveur, la personne qui y sera intéressée en quelque manière que ce soit, directement ou indirectement ne devra pas être présente. Et le Recteur et l'Écolâtre ne doivent pas permettre sous les peines qu'il leur conviendra de fixer que, pendant que quelqu'un émet son vote, un autre prenne la parole. » (*Statut* 15 *du titre X.*)

2. « Car si l'on en décide autrement, ce sera un affront manifeste pour beaucoup de personnes fort habiles et capables de cette Université, qui peuvent et veulent y prétendre. » (Libro de Claustros 1564-1565, folio 24 v. Claustro pleno du 2 septembre 1565.)

tre voix contre cent vingt-trois, mais qui ne tarda pas à le remplacer comme professeur de Saint-Thomas [1].

1. Luis eut 144 voix, Diego Rodriguez 123, Pedro del Espinar 30, Cristobal Vela 28 et Diego Bravo 11. — La vacance fut déclarée le 6 mars 1565 et Luis gagna la chaire le 16 mars. Il eut à expliquer la distinction 17 du IVe livre des Sentences qui commence : Ad tertium sic... *(Processo de la catreda de Durando q baco del muy rdo padre y maestro fray joan de guevara que tuuo por ascenso a la de visperas de teulogia.* — Archives universitaires de Salamanque.) Maître Diego Rodriguez obtint en 1566 la chaire de Saint-Thomas.

# CHAPITRE VII

## 1565-1566.

La cellule de Luis de Leon. — Sa bibliothèque. — Son portrait. — Son caractère. — Ses amis : Gaspar de Grajar. — Martin Martinez. — Francisco Sanchez de las Brozas. — Juan de Almeida. — Alonso de Espinosa. — Felipe Ruiz. — Cherinto. — Juan Grial. — Francisco Salinas. — Sebastian Perez. — Pedro Portocarrero. — Juan de Guevara. — Bartolomé Carranza. — Juan Gutierrez. — Diego Lopez. — Hernando de Peralta. — Pedro de Rojas. — Diego de Tapia. — Pedro Suarez. — Luis, directeur de conscience. Ses démêlés avec la famille de sa pénitente Ana Abarca.

On sait peu de chose sur la vie que menait Luis de Leon à cette époque. Dans son ordre, il jouissait évidemment d'une considération particulière due, non seulement à l'influence de sa famille, mais encore à son mérite et aux espérances qui reposaient sur lui. Dans un ordre mendiant, les religieux qui pouvaient aspirer à occuper une des chaires bien rentées de l'Université, dont ils étaient tenus d'abandonner les revenus à leur couvent, ne pouvaient manquer d'être l'objet d'égards particuliers. Luis semble avoir en effet disposé librement des sommes importantes que son père lui avait fait remettre.

Pour faire ses courses, l'accompagner dans ses déplacements, il avait un domestique, le même depuis 1562, du nom de Domingo Rapon ou Rapun [1] ; et un de ses con-

1. « Le 15 mai 1572, le très Magnifique et très Révérend Seigneur Maître Francisco Sancho, commissaire du Saint-Office, fit appeler

frères, Alonso Siluente, s'occupait de ses affaires d'argent [1].

Il ne vivait d'ailleurs pas dans une étroite cellule. Dès 1566, il était administrateur du collège de San Guillermo, fondation de la duchesse de Béjar, dépendant du couvent de Saint-Augustin de Salamanque, mais indépendant pour son régime intérieur. En 1572 il fut nommé recteur de cet établissement [2].

C'est là sans doute qu'il habitait. Il possédait un logement

---

et comparaître devant lui Domingo Rapun, étudiant, valet du Maître Frère Luis de Leon... Et Rapun signa sa déclaration, et qu'il est âgé de 28 à 30 ans environ, et qu'il y a dix ans qu'il sert le P. Maître Fr. Luis de Leon. » (*Doc.*, t. X, pp. 139-140 ; f. 121 r.) Le nom de ce valet se trouve sous la forme Rapon. (*Doc.*, t. X, p. 379 ; f. 242.)

1. « Ce même jour, 15 mai 1572, sur convocation, le révérend P. Fr. Alonso Siluente, de l'ordre de Saint-Augustin, compagnon habituel du P. Maître Fr. Luis de Leon, comparut devant le très magnifique... Seigneur Francisco Sancho. » (*Doc.*, t. X, p. 140 ; f. 121.) Fr. Alonso Siluente professa le 8 octobre 1565 : il avait pris l'habit le 9 juin 1564 et son noviciat dura seize mois, comme l'indiquait une note du registre des professions, parce qu'il n'avait pas seize ans comme l'exigeait le Concile de Trente... Il était fils de Pedro Siluente ou Siruente, capitaine de l'Alhambra de Grenade... En 1566, il fut envoyé comme étudiant au couvent de Guezixa. Il est donc vraisemblable qu'il fut peu de temps le compagnon de Luis de Leon... (V. Thomas de Herrera, *op. cit.*, ch. XLIX, pp. 322-323.) A la fin de sa vie, Luis eut pendant quatre ans pour compagnon Fr. Luis Moreno de Bohorquez, qui fournit à Pacheco les éléments dont celui-ci fit usage pour la notice biographique qu'il inséra dans son *Livre des véritables portraits*.

2. Un acte du 16 septembre 1565 publié par le P. Gregorio de Santiago dans l'*Archivo Historico H.-A.* (vol. IX, 1919, p. 211) montre qu'il était à cette date administrateur du Collège de San Guillermo avec les PP. Diego Lopez, Provincial, et Juan de San Vicente. En 1566, il est appelé Administrador, et, en 1569, Rector de ce Collège par le P. Vidal (*Agustinos de Salamanca*, t. I, p. 334 et 248). Mais Thomas de Herrera prétend qu'il ne fut recteur qu'en 1572. En parlant des nominations faites au chapitre de Valladolid du 19 juillet 1572, il dit : « On nomma... Recteur du Collège de San Guillelmo de la duchesse de Béjar (c'est la première fois qu'on lui donna un recteur) le P. M. Fr. Luis de Leon ; et ensuite le P. M. Fr. Pedro de Uceda. » (*Op. cit.*, p. 318.)

assez vaste, éclairé par une fenêtre unique, mais comportant une alcôve où se trouvait son lit et où pouvaient tenir quelques meubles, puisque, dans un tiroir à la tête du lit, se trouvait un des volumes qu'il lisait [1].

Il y avait une cheminée, dans laquelle il arrivait à Luis de brûler des papiers [2].

Aux murs étaient pendus un miroir [3] et quelques toiles d'un caractère religieux. Lorsqu'il fut incarcéré, Luis demanda qu'on lui en apportât une qui représentait la Vierge, ou, à défaut, une autre représentant un crucifix [4]. Peut-être était-il l'auteur de ces peintures, car Pacheco prétend qu'il avait appris tout seul à peindre et qu'il était assez habile pour avoir fait son propre portrait [5].

---

1. Dans la note des livres remis de Salamanque aux Inquisiteurs de Valladolid, on lit : « Un commentaire sur les Psaumes qu'on appelle de Vatable, imprimé par Robert Estienne, in-quarto en parchemin. Il se trouve dans un tiroir dans l'alcôve où dormait maître frère Luis, à la tête du lit. » (*Doc.*, t. X, p. 391 ; f. 248 r.)

2. « En conséquence je le brûlai [le livre de magie] cette nuit même dans ma cellule dans une cheminée qui s'y trouve. » (*Doc.*, t. X, p. 201 ; f. 142 v.)

3. Parlant de la *Bibliotheca Sancta* qu'il possédait, il dit : « Elle se trouve sur la même étagère, de l'autre côté du miroir. » (*Doc.*, t. X, p. 312 ; f. 212 r.)

4. « Objets demandés aux Inquisiteurs par Luis de Leon le 31 mars 1572 lorsqu'il était dans les prisons du Saint-Office de Valladolid... Une image de Notre-Dame ou un crucifix peint. » (*Doc.*, t. X p. 179 ; f. 127 r.)

5. Pacheco dit : « Il étudia sans maître la peinture et la pratiqua si habilement qu'entre autres choses il fit (chose difficile) son propre portrait. » Il existait à Salamanque un portrait de lui qui est reproduit dans l'ouvrage intitulé : *Virorvm illustrivm ex Ordine Eremitarvm D. Avgvstini Elogia cum singvlorvm expressis ad vivvm iconibus, Avctore Fr. Cornelio Cvrtio, eiusdem ord. Historiographo et Diffinitore generali. Antverpiae. Apvd Ioannem Cnobbarvm. OO. I C C. XXXVI. Cum priuilegio Regis Catholici ;* puis dans le *Parnaso español*, Madrid, 1771 ; dans l'édition du Commentaire du Cantique des cantiques de 1798, et dans le *Tesoro de escritores misticos*, Paris, 1847. (V. Tejada, *op. cit.*, p. 83 et Reusch, *op. cit.*, p. 48.)

La pièce renfermait plusieurs tables, dont un grand bureau surmonté de rayons où prenaient place divers volumes et pourvu de tiroirs [1]. Un banc à dossier, dont la partie inférieure servait de coffre; faisait office de siège [2].

Mais ce qui frappait, en entrant dans cette demeure, c'étaient les livres qui se trouvaient entassés partout, sur les tables, dans les tiroirs, sur les étagères ; ils envahissaient tout, tables et sièges, alcôve même ; car Luis achetait sans se lasser, grâce aux libéralités de son père, de nouveaux volumes à son fournisseur ordinaire, le libraire Lucas de Junta. Il lui devait au moment de son arrestation, en 1572, la somme

---

1. Requête de Luis de Leon aux Inquisiteurs, Valladolid, 5 avril 1573 : « Illustres Seigneurs : Les livres que j'ai besoin que vous me fassiez apporter de ma cellule, pour ma défense, sont les suivants : Une Bible de Vatable ; elle est dans les casiers de petits livres qui se trouvent sur le grand bureau, reliée en bois et noir, tranche dorée. — Une Bible hébraïque, in-8° en quatre volumes, imprimée par Plantin, reliée en parchemin avec des rubans de soie : un des tomes se trouvait sur la table, et les trois autres dans les tiroirs du haut de la grande table, dans le premier tiroir en commençant par la fenêtre. — Les œuvres de saint Hilaire ; elles se trouvent au même endroit : c'est un livre in-folio relié en bois et maroquin à ce que je crois. — Le livre intitulé *Bibliotheca Sancta :* il se trouve sur la même étagère, de l'autre côté du miroir. C'est un in-folio relié en bois et en basane. — Lindanus, *De optimo genere interpretandi*. Il doit y en avoir deux : l'un se trouvait sur la table ; l'autre doit être sur les petits casiers du grand bureau : ce sont des in-quarto en parchemin, et celui qui se trouve dans ces casiers est relié avec une autre œuvre d'un autre auteur, et le Lindanus est à la fin. — Titelman sur Job et le Cantique des cantiques : ce sont deux petits volumes in-octavo couverts en parchemin et avec des rubans de soie : ils se trouvaient sur les tables. — Un Nouveau Testament en grec, impression de Robert Estienne, in-octavo, couvert de carton et cuir noir : il se trouve sur la table. — Une troisième partie de saint Thomas. » (*Doc.*, t. X, pp. 312-313 ; f. 212 r.)

2. Le 16 juillet 1575, Luis demande plusieurs vêtements, entre autres un manteau : « ...un manteau, comme nous l'appelons : il se trouve dans le coffre du banc à dossier ». (*Doc.*, t. X, p. 147 ; II, f. 153 r.)

considérable pour l'époque, de quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatorze maravédis [1], soit environ cent vingt ducats. Il avait même recours aux bons offices d'Arias Montano, lorsque celui-ci se trouvait en Flandre, pour faire venir les ouvrages qui paraissaient à l'étranger.

Il serait intéressant d'avoir le catalogue de cette bibliothèque, qui devait embrasser à peu près toutes les branches des connaissances humaines. Les titres des quelques livres qu'il demanda qu'on lui fît venir lorsqu'il était prisonnier du Saint-Office à Valladolid, permettent au moins de s'en faire une idée.

Horace et Virgile s'y trouvaient en nombreuses éditions, Homère en édition gréco-latine, Aristote en grec. Luis avait un dictionnaire grec, la grammaire grecque de Vergara, celle de Thomas Linacer, la grammaire hébraïque de Martinez.

---

1. « Requête de Lucas Junta libraire, réclamant une dette à Frère Luis de Leon, présentée au Seigneur licencié Diego Gonzalez, Inquisiteur, à l'audience du soir, le 17 mars 1575. — Illustres Seigneurs. Lucas de Junta, libraire, je dis : que frère Luis de Leon, prisonnier dans les prisons de ce Saint-Office, me doit quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatorze maravédis comme il le confesse et le reconnaît. Je vous supplie de me faire donner provision, pour que de tous les biens que l'on trouvera appartenir audit frère Luis de Leon, les officiers de justice me paient lesdits maravédis, car il y a si longtemps qu'on me les doit... Et pour cela... etc. Lucas de Junta. — Sa Seigneurie, après l'avoir lue, ordonna de communiquer à maître frère Luis de Leon ladite pétition qui lui fut notifiée séance tenante ; et après l'avoir vue et examinée et après avoir reconnu sa signature, il dit qu'il est bien aise qu'on paie cent ducats, à prendre sur les maravédis que lui doit Don Miguel de Leon, son frère, bourgeois de Grenade, qui lui doit chaque année douze mille maravédis que son père avait hypothéqués en faveur du déposant, sur le majorat qu'il lui laissa, comme on pourra le voir dans l'acte de fondation ; et qu'il ne lui a pas payé lesdits douze mille maravédis depuis l'année 70 inclusivement, en sorte que la somme monte à soixante-dix mille maravédis; et que, lorsqu'il sera sorti de prison, et que les comptes seront arrêtés, il finira de lui payer le restant. — Frère Luis de Leon. Devant moi Monago, secrétaire. » (*Doc.*, t. XI, pp. 51-52 ; II, f. 97 r.)

En fait d'ouvrages en langue moderne, on voit qu'il possédait les *Prose* de Bembo.

Les ouvrages religieux prédominaient naturellement. Il avait la Bible de Vatable, la Bible hébraïque de Plantin ; le Nouveau Testament, en grec, de Robert Estienne; la *Glossa ordinaria*, les Concordances ; la *Bibliotheca sancta* de Sixte de Sienne ; les œuvres de saint Augustin, en particulier les *Quinquagenae* et le *De Doctrina christiana ;* celles de saint Bernard, de saint Hilaire, de saint Justin, de saint Léon pape, de saint Thomas ; les Commentaires d'Euthymius sur es Psaumes, d'Augustin Eugubinus sur le Pentateuque ; les traités de Lindanus : *De optimo genere dicendi* et sa *Panoplia ;* ceux de Titelman sur Job et sur le Cantique des cantiques ; un traité du jugement dernier ; un opuscule du Général de l'ordre Girolamo Seripando ; le traité de Luis de Grenade sur l'oraison ; même une Bible en hébreu et en chaldéen avec des commentaires en écriture rabbinique [1].

A ce fonds s'ajoutaient une masse de manuscrits : les siens tout d'abord, leçons, œuvres en préparation, poésies ; puis ceux qu'il avait acquis ou fait copier par des scribes à ses gages : leçons de confrères, de collègues, de professeurs connus. Enfin, un certain nombre d'entre eux, de même que plusieurs livres, lui avaient été prêtés, comme ce Commentaire du Can-

1. « De même je me suis demandé si quelqu'un s'est offusqué d'une Bible que j'ai parmi mes livres, qui est une Bible hébraïque et chaldéenne avec les commentaires des Hébreux en leur langue, et écrits dans l'écriture qu'ils emploient sous le nom de provençale, que je ne comprends ni ne sais lire. Je ne sais et n'ai vu nulle part que cette Bible soit prohibée ; au contraire dans la bibliothèque des écoles de Salamanque il y en a une autre comme elle que l'on voit et que l'on lit publiquement et beaucoup de savants en ont de pareilles dans le royaume ; et celle que j'ai appartenait à l'archevêque de Valence, feu X. de Ayala. » (*Doc.*, t. X, pp. 196-197; f. 139 v.) — Il s'agit de Martin Perez de Ayala, né en 1504, archevêque de Valence en 1564, mort en 1566, protecteur d'Arias Montano.

tique en langue vulgaire que lui avait communiqué Arias Montano et qu'il ne lui avait pas encore restitué au bout de dix ans.

C'est dans cette bibliothèque que Luis se trouvait vraiment dans son élément ; c'est là qu'on aime à se le figurer, assis à sa table de travail, se levant à chaque instant pour aller atteindre un livre sur les rayons qui garnissaient les murs, ou consulter celui qu'il avait laissé ouvert sur une table à la page qui l'intéressait.

Luis était de petite taille, mais bien proportionné. La tête forte, mais bien faite, couronnée de cheveux abondants et légèrement frisés, portait une tonsure étroite. Le front vaste surmontait un visage plutôt rond qu'allongé. Luis était châtain et ses yeux verts et vifs [1].

Il était d'un tempérament délicat, sujet à des idées noires, à des malaises qu'il prenait pour l'effet de troubles cardiaques et contre lesquels il faisait usage de certaines poudres que préparait une religieuse du couvent de Madrigal, sœur Ana de Espinosa.

Il jeûnait fréquemment et rigoureusement, poussant l'austérité jusqu'à ne même pas prendre de collation et à ne pas manger avant trois heures ; il passait fréquemment la nuit sans se coucher, et son domestique trouvait souvent le matin le lit encore fait [2]

---

1. Voir la notice biographique donnée par Pacheco dans son *Livre des véritables portraits*, etc., et Muiños Saenz, *Verdadero retrato de Fr. Luis de Leon. (Revista Agustiniana*, 1909, vol. LXXX, pp. 99-125.)

2. « Il aimait la très Sainte Vierge tendrement, jeûnait la veille de ses fêtes, mangeant à trois heures du soir et ne faisant pas collation... Il était si pénitent et si austère pour lui-même que la plupart des nuits il ne couchait pas dans son lit, et celui qui l'avait fait le trouvait le matin de la même façon. » (Pacheco, *op. cit.*) — Dans les Noms du Christ (*Obras.*, t. III, p. 276). Nombre de Rey, Marcelo, qui représente Luis de Leon dit : « Je serais confus de ce que vous avez

Il semble que le travail acharné, joint à la solitude et à la contention d'esprit qu'il impose, l'avait rendu neurasthénique. Les juges impitoyables qui voulurent plus tard le mettre à la question reconnaissaient eux-mêmes qu'il était « maladif et délicat [1] ».

Singulièrement taciturne, ne riant, pour ainsi dire, jamais, toujours compassé, quoique modeste [2], il ne recherchait guère la société et se vante même à plusieurs reprises, par exemple dans la préface de ses poésies, de n'être connu que d'un petit nombre de personnes [3]. Il fréquentait peu ses collègues et se bornait aux rapports qu'il pouvait avoir avec eux dans les actes publics ou les assemblées de professeurs. Il semble que ce fussent les nécessités de sa profession qui le rapprochaient d'eux. Grajar, dont il fait le plus bel éloge dans des circonstances où cette attitude était méritoire, lui resta longtemps étranger.

Gaspar de Grajar avait, on s'en souvient, battu Luis de

---

dit, Sabino, si je n'étais accoutumé depuis longtemps à parler aux étoiles auxquelles je communique mes soucis et mes anxiétés la plupart des nuits ; et pour ma part je les tiens pour sourdes. »

1. « Lesdits seigneurs licenciés Menchaca, Alava, Luis Tello et Albornoz, dirent qu'ils étaient d'avis et votaient que ledit frère Luis de Leon fût mis à la question, pour lui faire avouer son intention, etc... et qu'on lui donnât la torture avec modération, attendu que l'accusé est délicat. » (Sentence du 28 septembre 1576. *Doc.*, t. XI, p. 352 ; II, f. 267 r.)

2. « Au moral il avait un don spécial de silence, c'était l'homme le plus muet que l'on ait jamais vu, bien que ses propos fussent singulièrement piquants... Il était froid, ne souriant guère ou même jamais : on lisait dans la gravité de son visage la noblesse imposante de son âme ; et au milieu de tout cela resplendissait surtout une profonde humilité. » (Pacheco, *op. cit.*)

3. « Surtout étant naturellement si attaché à une vie obscure, qu'après tant d'années qu'il y a que je suis venu dans ce Royaume, ceux qui m'y connaissent sont si peu nombreux que, comme vous savez, on peut les compter sur les doigts. » (Préface des Poésies, — *Obras.*, t. VI, p. 2.)

Leon lors de sa candidature à la chaire d'Écriture sainte en 1560 ; mais lorsque celui-ci se présenta, en 1561, à celle de Saint-Thomas et plus tard, en 1565, à celle de *Durand*, Grajar, sans en rien laisser paraître, lui fournit l'appui le plus efficace.

Lorsqu'il connut la conduite généreuse et délicate de son ancien rival, Luis s'empressa de l'aller remercier : c'est ainsi que s'établirent entre les deux professeurs des rapports qui, de courtois au début, devinrent bien vite franchement amicaux [1].

Luis prétend que leurs conversations ne roulaient jamais sur leurs études, mais qu'il ne recherchait Grajar que comme un homme de bien dont la société et le commerce ne pouvaient que pousser à la vertu [2]. Quelques années plus tard, poursuivi par le Saint-Office et sachant que son ami l'était aussi, il lui

1. Voir p. 147. Il résulte des paroles mêmes de Luis qu'il ne connut Grajar que contraint en quelque sorte (quedé obligado à tratalle) et seulement après avoir obtenu la chaire de Durand en 1565. Il ne fut en effet candidat qu'en 1561 et en 1565, comme on l'a vu, après son échec à la chaire de Bible, et il déclare que Grajar le soutint dans les autres candidatures (en las demas oposiciones que yo hice).

2. « Je fus obligé d'entrer en rapports avec lui, et de nos rapports il résulta que je connaissais un des hommes les plus sincères et les plus candides que j'aie jamais pratiqués ; et notre amitié fut toujours, non pas celle de lettrés qui se communiquent et comparent les résultats de leurs travaux, mais celle de deux hommes qui s'occupaient de devenir gens de bien, et comme chacun savait cela de l'autre, nous nous aimions bien. Et cela est si vrai que je jure par le vrai Dieu que, durant les nombreuses années de nos relations, à part ce que je l'entendais, ou qu'il m'entendait dire dans les actes publics en argumentant ou soutenant une thèse comme les autres maîtres, il ne parla pas avec moi, ni je ne lui parlai de sujets de science plus de trois fois ; et si ce fut trois fois ce ne fut pas quatre ; et je peux dire quelles elles furent et à quel sujet : car la première ce fut à propos d'une opinion de saint Augustin à l'éloge de la loi évangélique, qui parut nouvelle à quelques personnes, qui, après examen, s'y rangèrent ; la seconde à propos des promesses de l'ancienne loi... et la troisième lorsqu'il m'avertit de la réunion qu'avait faite Medina, et des propositions que lui imputaient ses calomniateurs. » (*Doc.*, t. X, pp. 326-327; f. 218 v.)

rendait cependant ce noble et courageux témoignage : « Grajar a été, et est mon ami [1]. »

Gaspar de Grajar était né vers 1530 à Villalon, petite ville de la Tierra de Campos. Son père Baltasar était marchand de drap ; son aïeul paternel avait été domestique de Juan de Vega, comte de Grajal ; son grand-père maternel Alonso Gomez était notaire d'Astudillo près de Palencia et avait laissé sa charge à son fils Pero Gomez. Un de ses frères, Cristobal de Grajar avait, semble-t-il, repris le commerce de Baltasar à Villalon [2].

Il jouissait d'une véritable aisance [3] ; aussi put-il faire sans hâte ses études et voyager pour s'instruire. Après avoir fait ses classes élémentaires à Villalon, il fut envoyé, à l'âge de treize ans, à Medina de Rioseco [4] probablement chez sa tante Catalina Gomez, femme de Juan de Zamora. A seize ans il arrivait à Salamanque, où il passa neuf années, pendant lesquelles il prit le grade de bachelier ès arts et en théologie, puis il alla recevoir la maîtrise ès arts à l'Université de Siguenza. Il passa encore deux ans à l'Université de Salamanque, fut ordonné prêtre et se rendit à Louvain où il vécut deux années, comme étudiant d'abord, puis, lorsqu'il eut pris

1. *Doc.*, t. X, p. 326 ; f. 218 v.

2. Voir sur sa généalogie son interrogatoire d'identité, Appendice III. Il signe toujours Gaspar de *Grajar* et non *Grajal*, bien que le greffier ou le tribunal de l'Inquisition l'appellent toujours *Grajal*. Voir sa signature à la fin de sa lettre du 6 septembre 1575 traduite à l'Appendice V. Il est d'ailleurs curieux qu'au début de cette même lettre il orthographie cependant son nom *Grajal*. Nicolas Antonio l'appelle Gaspar de *Graxar*.

3. Voir sa lettre aux Inquisiteurs où il déclare qu'on peut engager des dépenses pour lui, « car, ajoute-t-il, j'ai assez de bien » ; et l'avis de Francisco de Albornoz proposant de le frapper d'une amende de deux mille ducats, vu l'importance considérable de sa fortune. (Biblioteca Nacional de Madrid, mss. 12.748, f. 467 r. et 438 r. et Appendice V.)

4. Le texte dit *Ruyseco* évidemment par erreur.

sa licence de théologie, comme professeur suppléant. Il vint ensuite à Paris où il suivit cinq mois les cours de théologie et retourna enfin, à l'âge de trente ans environ, à Salamanque, où il obtint la suppléance de la chaire de Bible, en 1560. L'année suivante il prenait le grade de maître en théologie. Il était abbé de Santiago de Peñalva dans le diocèse d'Astorga, et publia en 1570 un commentaire sur Michée [1].

Tant du chef de son père que de celui de sa mère, il descendait de juifs convertis ; aucun de ses parents cependant n'avait eu affaire à l'Inquisition, à l'exception toutefois de son oncle paternel Cristobal de Grajar, le marchand de Villalon, qui avait été l'objet de poursuites du Saint-Office en 1555. Cristobal s'était converti à l'âge de treize ou quatorze ans et était soupçonné d'être revenu à la loi mosaïque. On l'accusait, entre autres délits, d'avoir profané une hostie consacrée ; il est probable que le fait ne put être prouvé, car il n'est pas douteux qu'un pareil sacrilège aurait mené Cristobal au bûcher ; or il ne semble pas avoir encouru de condamnation [2].

1. Je n'ai pu voir ce commentaire : Nicolas Antonio dit qu'il parut à Salamanque, chez Mathias Gast en 1570, in-8° et qu'en tête se trouvaient les vers suivants de Francisco Sanchez El Brocense : « An magnum praestasse putas post tempora longa — Micheam parvum si dederis populis? — An docti periere, rogo, monumenta laboris, — Quae vidi in pluteis multa jacere tuis? — Cum tanta invideas orbi bona, etc... » Grajar avait préparé d'autres études scripturaires : le 26 août 1572, il demandait aux Inquisiteurs qu'on lui remît ses commentaires sur Osias, Amos et Abdias qu'il désirait revoir et mettre au net pendant qu'il était en prison... (Procès de Grajar, f. 246 r.). Il est intéressant de remarquer qu'en 1589 Luis de Leon donna lui-même une *Expositio in Abdiam*.

2. L'accusation est rédigée d'une manière ambiguë : « Certain jour ledit Cristobal de Grajar entra dans l'église tandis que l'on donnait la communion à certaines personnes qui recevaient le très saint Sacrement. Ledit Cristobal de Grajar y alla, et sans prier ni s'agenouiller avant de s'approcher pour recevoir le saint Sacrement, il le reçut et s'en alla; et incontinent, après avoir fait deux pas, il expectora du fond

Mais cette parenté compromettante devait forcément rendre suspecte l'orthodoxie de Gaspar de Grajar.

Dès 1559, un certain Gabriel Canseco, domestique de l'archevêque de Séville, vint accuser Grajar devant le Saint-Office de Valladolid d'avoir fait venir de l'étranger des livres de doctrine pernicieuse [1]. A cette époque, Grajar n'avait pas encore de chaire, et par conséquent n'était pas un personnage assez notable pour qu'on s'inquiétât beaucoup de cette dénonciation ; elle n'eut donc pas de suite, mais fut néanmoins soigneusement classée.

Deux ans plus tard, en 1561, Grajar, dans un couvent de Hiéronymites, eut une violente discussion avec ces religieux sur l'interprétation littérale de l'Écriture sainte, qu'il aurait prétendue avoir été inconnue des Pères de l'Église ; il aurait aggravé son cas en soutenant que le pape ne pouvait condamner quelqu'un comme hérétique [2].

Peut-être les moines avaient-ils mal compris, car la distinction entre l'hérésie théologique et l'hérésie inquisitoriale est assez subtile. Toujours est-il que les Hiéronymites allèrent

---

de sa gorge avec force et cracha sur le sol ; et il retourna du pied ce qu'il avait rejeté et se baissa pour le regarder, ce qui parut fort mal et scandalisa grandement ceux qui le virent. Puis il se retira et s'en fut de l'église sans faire de prière, de telle sorte que, ni en entrant ni en sortant de l'église, il ne fit de génuflexion ni de prière, ce qui fait qu'on ne peut s'empêcher de présumer que ledit Cristobal de Grajar le fit pour expectorer et cracher le très saint Sacrement qu'il venait de recevoir. » (*Ibidem*, mss. 12748, f. 118 v.)

1. Cette dénonciation se trouve dans le Procès de Grajar conservé à la Biblioteca Nacional de Madrid, f. 7. Elle date du 5 avril 1559.

2. Cette scène se passa en mars 1561, dans le couvent de San Vicente: parmi ceux qui déposèrent contre Grajar se trouvaient Leon de Castro et le bénédictin Pedro La Puente qui l'accusa d'avoir soutenu « que les saints grecs n'avaient pas bien entendu le sens littéral de l'Ancien Testament », et que « le pape ne pouvait pas condamner quelqu'un pour hérétique ». (Procès de Grajar, f. 104.) Une lettre de Francisco Sancho du 28 avril 1561 raconte les faits qui se seraient passés le 21 mars, jour de la Saint-Benoît. (Procès de Grajar, f. 1.)

dénoncer Grajar au commissaire du Saint-Office. Mais le dominicain Vicente Barron, qui avait assisté à la scène, assura que Grajar n'avait pas donné à ses affirmations un sens incorrect [1].

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle affaire mit en éveil les inquisiteurs qui provoquèrent une déclaration sur la première dénonciation, mais ne poussèrent pas les choses plus loin [2].

En 1566 de nouvelles attaques se produisirent contre Grajar ; il en eut cette fois connaissance, se présenta spontanément devant le Saint-Office pour se justifier et offrit même de rétracter tout ce qui aurait pu lui échapper de suspect [3].

On lui attribuait une foule de propos qui, rapprochés les uns des autres, et isolés des circonstances dans lesquelles il les avait prononcés, étaient de nature à faire violemment suspecter son orthodoxie. On prétendait qu'il aurait dit dans son cours que saint Joseph était jeune en se mariant, bien qu'on le peignît d'un certain âge avec intention ; que la Vierge n'avait pas été pauvre ; qu'elle n'avait pas accouché dans une étable, mais chez elle ; que saint Jacques le Mineur n'était pas un des Apôtres, etc... [4]

---

1. Le P. Vicente Barron, qui avait assisté à la dispute, défendit complètement Grajar : « Interrogé s'il avait entendu dire à maître Grajar que le pape ne pouvait condamner personne pour hérétique, il dit que celui qui fut le plus modéré et le plus modeste dans la dispute fut maître Grajar et qu'il ne se rappelle pas lui avoir entendu dire pareille chose, et que s'il la dit, il la dit et l'exposa dans un sens sûr et véritable. » (Procès de Grajar, f. 11 ; déposition du 24 mars 1561 à Salamanque.) Le P. Barron, dominicain, avait confessé sainte Thérèse qui en faisait le plus grand cas et en parle avec reconnaissance dans sa *Vie*, ch. VII. Sur ces dénonciations voir Getino, *op. cit.*, p. 437-439.

2. Procès de Grajar, folio 20. Le 27 juin 1562, le Saint-Office recueillait la déposition du licencié Maldonado sur les livres suspects reçus par Grajar.

3. Procès de Grajar, f. 20.

4. Voir Getino, *op. cit.*, p. 186. Procès de Grajar, f. 73 r.

On l'accusait aussi d'avoir soutenu qu'on pouvait manger de la viande les jours d'abstinence ; que ce n'était pas une péché mortel de ne pas jeûner [1]. Il aurait dit à des jeunes gens timorés : « N'ayez pas de scrupules ; si vous ne voyez pas le péché long de deux palmes, n'en tenez pas compte. » Il aurait conseillé à des femmes « de ne pas aller à la messe le dimanche, à moins qu'elles n'eussent rien à faire [2] ».

Sans doute la malveillance et l'ignorance avaient défiguré les propos de Grajar, qui, d'ailleurs, affligé d'un défaut de prononciation ne parvenait pas toujours à se faire bien entendre dans les réunions de professeurs. Luis de Leon avait l'habitude d'intervenir en pareil cas et d'expliquer ce que son ami voulait dire [3].

Ce n'est pas le moment d'exposer quelles étaient ses idées exégétiques ; qu'il suffise de savoir qu'elles étaient en harmonie avec celles de Luis de Leon.

A peu près à l'époque où Grajar éprouva le besoin de justifier son orthodoxie, commençaient à se produire des attaques contre un de ses collègues, Martin Martinez, professeur d'hébreu à l'Université.

Martin Mart nez était né vers 1519 à Cantalapiedra [4], petite ville située à onze lieues au nord de Salamanque ; son père et son grand-père y avaient été pharmaciens. Par sa mère Leonor Martinez, il descendait de cultivateurs qui se

1. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 187. Procès de Grajar, f. 110 r.

2. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 187. Procès de Grajar, f. 94.

3. « Il est vrai que, dans les actes et les réunions, quelquefois en exprimant son avis, il ne le faisait pas assez clairement parce qu'il a un défaut de prononciation ; et moi qui l'entendais sans passion, quand je l'entendais, je disais aux maîtres qui argumentaient contre lui : « Je crois que Maître Grajar veut dire ceci, et s'il le dit, c'est une « chose toute simple. » Et le fait est qu'il disait cela et que c'était une chose indiscutable. Et ainsi la querelle s'apaisait. (*Doc.*, t. X, p. 327; f. 219 r.)

4. Le 17 avril 1572, il déclare être âgé de 53 ans. — Procès de Martinez, f. 96 *r*.

disaient *hidalgos*. Un de ses frères avait un emploi au Pérou, un autre avait été pharmacien à Salamanque. Il était issu de vieux chrétiens dont la pureté de sang ne paraît avoir été altérée par aucune alliance.

Élevé jusqu'à dix-huit ans à Cantalapiedra, il vint à Salamanque étudier « le latin, les arts, les langues et la théologie » et y résida sans interruption, sauf en 1552, où il alla passer un an à Alcala [1].

Dès 1543 il avait un cours d'hébreu, comme suppléant de la chaire des trois langues (hébreu, chaldéen et arabe) qui était alors sans titulaire. Le 14 avril 1561, il fut nommé professeur titulaire d'hébreu. Aux mois de novembre et de décembre 1561, il prit sa licence et son doctorat en théologie [2].

En 1565, il avait publié à Salamanque un ouvrage intitulé *Hypotyposeon theologicarum, sive regularum ad intelligendas Scripturas divinas libri X* [3]. L'Inquisition condamna plusieurs des idées soutenues dans cet ouvrage, sans qu'il en advînt d'autre désagrément à Martinez [4]. Il préparait à cette époque une grammaire hébraïque, qui parut en 1571, à Salamanque, sous le titre : *Institutiones linguarum hebraicae et chaldaicae*, et qui faisait partie de la bibliothèque de Luis, sans doute dès son apparition.

Martinez, bien qu'il fût en communauté d'idées, sur la plupart des points, avec Luis de Leon [5], n'était pas lié avec

1. Voir sa déclaration du 17 avril 1572. Procès de Martinez, fol. 96.

2. *Historia de la Universidad de Salamanca*, par Esperabé y Arteaga t. II, p. 371.

3. Imprimé chez Gast, in-8°.

4. Ce livre était dédié à l'évêque de Plasencia Pedro Ponce de Leon, Prohibé par le Catalogue du Concile de Trente, il fut réédité plus tard après la mort de l'auteur en 1582, et en 1771 à Madrid.

5. Ils « décidèrent de dénoncer Maître Grajar et Maître Martinez..., comptant que s'ils rendaient suspectes la doctrine et la personne de ces deux-là, comme j'étais leur ami et particulièrement celui de Maître Grajar, ils me rendraient suspect... » (*Doc.*, t. X, p. 318 ; f. 215 r.)

lui comme avec Grajar. Luis le considérait comme l'homme de Salamanque le plus versé dans la lecture des saints ; mais il restait un an ou deux sans le voir ailleurs qu'aux actes universitaires, où Martinez lui signalait les livres grecs ou atins intéressants qui venaient de paraître et qu'il lui conseillait d'acheter. En expliquant la Bible il arrivait à Martinez de dire: « Voyez-vous, c'est cela, et il n'y a pas autre chose que cela. » Ce que des esprits malveillants auraient pu interpréter comme une négation du sens allégorique de l'Écriture, mais ce que ses auditeurs prenaient comme une marque de candeur [1].

De toute façon ce n'était guère une amitié véritable qui s'était établie entre Martinez et Luis, mais plutôt une sympathie inconsciente.

On en peut dire autant de ses rapports avec le célèbre érudit Sanchez de las Brozas (El Brocense) : ce dernier était pourvu d'un poste à l'Université dès 1554, et cependant ne se lia qu'en 1567 ou 1568 avec Luis de Leon. Voici peut-être à quelle occasion.

Juan de Almeida, Alonso de Espinosa et Sanchez de las Brozas, ayant traduit chacun de leur côté en vers espagnols l'ode d'Horace (I, 14) : *O navis referent in mare te novi*, en-

---

1. « A propos de Maître Martinez j'ai vaguement entendu dire à des personnes de l'Université que, dans ses leçons, en expliquant certaines choses, il disait : « Voyez, c'est cela et il n'y a pas autre chose « que cela. » Mais ceux dont je l'ai appris ne me le disaient pas comme s'ils étaient scandalisés ; mais ils disaient plutôt que c'était par simplicité. Je ne lui ai jamais entendu déprécier les saints, autant qu'il me souvienne, et si je disais autre chose je porterais contre lui un faux témoignage. Et je n'avais pas avec lui de rapports ni de conversations fréquentes ; au contraire, il se passait un an ou deux sans que je le visse ni lui parlasse ; et quand je lui parlais, c'était lorsque nous nous rencontrions aux actes des écoles, et notre conversation ordinaire consistait à me parler de quelque livre des saints grec ou latin qui était nouvellement arrivé, afin que je l'achetasse... Je l'ai toujours tenu et le tiens pour l'homme le plus versé dans la lecture des saints de tous ceux qu'il y a dans l'Université. » (*Doc.*, t. X, p. 227 ; f. 161.)

voyèrent leurs poèmes à Luis en le priant de déclarer quel était le meilleur [1]. Luis répondit prudemment qu'il n'osait faire un choix, mais qu'il préférait prendre part lui aussi à la lutte, et il envoya une traduction, qu'il avait faite le jour même, de l'ode latine. Il est intéressant de noter qu'il choisit la même disposition rythmique qu'avait adoptée Alonso de Espinosa, dont il semble d'ailleurs préférer la traduction, la strophe de six vers hendécasyllabes et heptasyllabes [2].

1. Il est assez vraisemblable que ce défi poétique eut lieu en 1567 ou 1568. En effet, lorsque Sanchez de las Brozas déposa au procès de Luis, le 27 janvier 1573, il déclara le connaître depuis cinq ans : « Il connaît frère Luis de Leon...depuis cinq ans... Il dit qu'il est âgé de quarante ans et qu'il est ami dudit frère Luis de Leon et qu'il a prié Dieu de faire paraître la vérité dans l'accusation ou les accusations pour lesquelles il est arrêté. » (*Doc.*, t. XI, p. 297 ; II, f. 237 r.) D'autre part, Juan de Almeida était Recteur de l'Université au moment où Heitor Pinto sollicita la création d'une chaire en sa faveur, en 1567-1568. (*Doc.*, t. XI, p. 262 ; II, f. 213 v. Voir Tejada, *op. cit.*, p. 26.)

2. Cette anecdote est connue par une note de Juan de Almeida, qui se trouve dans l'édition que Quevedo donna des œuvres de Francisco de la Torre, p. 143 : *Obras del Bachiller Francisco de la Torre. Dalas a la impresion Don Francisco de Queuedo Villegas Cauallero de la Orden de Santiago. Ilvstralas con el nõbre, y la protecciõ del Excelentissimo Señor Ramiro Felipe de Guzman, Duque de Medina de las Torres, Marques de Toral, &c... Con privilegio. En Madrid en la Imprenta del Reyno. Año de M. DC. XXXI. A costa de Domingo Gonçales mercader de libros.* — La lettre d'envoi est ainsi rédigée : « Votre Paternité peut se plaindre d'avoir été importunée par l'obligation qu'on lui fait de perdre son temps à des choses de si peu de valeur et à juger le mauvais espagnol que portent ces nefs. Dieu leur accorde plus de chance que n'en ont eu leurs maîtres en les fabriquant et que n'en aura Votre Paternité en jugeant ces trois monstres, bien qu'ils aient meilleur caractère que les trois déesses, puisqu'ils se tiendront satisfaits de n'importe quel arrêt. L'ode est la 14^e^ du livre I d'Horace et elle est habillée comme une mariée de village par trois mauvais poètes, aussi mauvais qu'ils sont déterminés serviteurs de Votre Paternité. » Luis de Leon répondit : « Je tiens pour une bonne fortune toute occasion de me mêler à de si beaux esprits, bien que porter un jugement sur eux soit bien difficile, surtout en cette circonstance où chaque poésie dans son genre est aussi parfaite que possible. La troisième a pris quelque licence en s'étendant plus que ne le permettent

Lorsqu'il publia son commentaire sur Garcilaso, Francisco Sanchez de las Brozas y inséra plusieurs traductions d'Horace [1], faites par Luis de Leon, sans le nommer. Dans une lettre au secrétaire Juan Vazquez del Marmol, du 23 janvier 1574, concernant cette édition, il dit qu'il maintient une ode d'Horace que Marmol avait rayée « parce que l'auteur est fort connu, et la laissera publier sans regret, bien qu'il ne consente pas que son nom soit divulgué dans cette circonstance, parce que c'est un grand savant dont on attend beaucoup plus [2] ». Ce trait est d'autant plus méritoire que Luis

---

les règles de la traduction ; quoique en bien des endroits elle suive bien les métaphores d'Horace, et qu'elle semble le faire parler espagnol. Les deux autres sont plus littérales et il y a dans chacune des choses exquises. Enfin, messieurs, le fait est que je veux être matelot avec de si bons pilotes, et non juge ; car je me sens trop obligé d'être le serviteur de chacun de vous. Donc moi aussi je vous envoie ma nef, et assez mal en point, car c'est l'œuvre de cette nuit : « Quieres por auentura, etc. ». Mayans dans la B.A.E., t. XXXVII, p. XIII, a reproduit la note d'Almeida. La traduction de Luis de Leon se trouve dans l'édition Merino, t. VI, pp. 480-481, avec quelques variantes.

1. *Obras del excelente Poeta Garci Lasso de la Vega. Con Anotaciones y enmiendas del Maestro Francisco Sanchez Cathedratico de Rhetorica en Salamanca Por Pedro Lasso.* 1577. In-12. — On trouve dans ce Commentaire quatre traductions d'Horace dues à Luis de Leon : la vingt-deuxième ode du livre I ; la dixième du livre II ; la treizième du livre IV ; et la deuxième du livre V (p. 91, v. ; 95 r. ; 96, v. ; et 114, v.) En transcrivant l'ode 10 du livre I, Sanchez écrit : « Horace a traité ce sujet élégamment... dans son ode 10 du livre II. Et comme un savant de ces royaumes l'a bien traduite, et qu'il y a peu de choses de ce genre en notre langue, je la mettrai ici tout entière, et j'entends en faire autant au cours de ces annotations quand l'occasion s'en présentera. » Les traductions de Luis de Leon se trouvent dans les *Obras*, t. VI, p. 242 ; 247 ; 269 ; 271, presque sans variantes, à l'exception de la première.

2. « Ce que vous me recommandez dans votre lettre m'a paru fort bien, et c'est ce que l'on fait dans l'impression, car nous nous guidons sur ce que vous décidez, ôtant ce qui est étranger, si ce n'est une ode d'Horace que vous avez rayée; car nous l'avons mise parce qu'elle est du même auteur que les autres que vous n'ôtez pas, et parce que l'auteur est connu, et qu'il ne lui déplaira pas qu'on l'imprime, bien

était alors dans les prisons du Saint-Office, depuis près de deux ans. Lors de l'apparition du livre, en 1577, il était acquitté.

Alonso de Espinosa, qui prit part au défi poétique d'Almeida était peut-être le frère d'Ana de Espinosa, cette religieuse si habile à préparer les poudres que Luis employait contre ses accès de mélancolie. Il ne semble pas avoir été particulièrement lié avec Luis de Leon.

Les rapports de ce dernier avec Juan de Almeida furent également plus courtois qu'amicaux. On sait malheureusement peu de chose sur ce personnage : il était fils de Francisco de Almeida, capitaine général de Tanger, conseiller de Philippe II, seigneur de Couto de Avintes. Élève de Pedro Chacon, il mérita le surnom de savant (*sabio*) [1]. Jacinto Cordeiro célèbre son talent poétique [2].

Il avait préparé pour l'impression les poésies de Francisco de la Torre. C'est ce manuscrit revêtu de l'approbation d'Alonso de Ercilla, que Quevedo retrouva en 1629 et qu'il publia en 1631 en l'attribuant au bachelier Francisco de la Torre [3]. Ce recueil avait été formé entre 1562 et 1573 : en

---

qu'il ne consente pas que son nom paraisse en cette circonstance, parce que c'est un grand savant et dont on attend bien davantage. » (*Gallardo*, t. IV, col. 449.) La copie de cette lettre se trouve à la B. N. M., mss. R. 176.

1. Ces détails sont fournis par Fernandez Guerra y Orbe, dans le la B.A.E., t. XLVIII, p. 489, n. *a*.

2. *Egloga de los poetas lusitanos, estancia* 2. Citée par Barbosa. (*Biblioteca lusitana*, t. II, p. 581.)

3. Dans sa dédicace à Ramiro Felipe de Guzman, duc de Medina de las Torres, gendre d'Olivares, Quevedo disait : « J'ai trouvé ces poésies... entre les mains d'un libraire, qui me les vendit avec dédain. Elles étaient approuvées par Alonso de Ercilla, et enregistrées par le Conseil pour l'impression. En cinq endroits le nom de l'auteur était effacé avec tant de soin qu'on avait ajouté de la suie à l'encre... Mais les ratures mêmes, se montrant pitoyables, proclamèrent par différents indices le nom de Francisco de la Torre. »

effet Ercilla ne revint d'Amérique qu'en 1562, et au mois de janvier 1573, Juan de Almeida était déjà mort [1].

Almeida était d'ailleurs en assez bons termes avec Luis de Leon pour que celui-ci pût croire que les Dominicains lui en voulurent de quelques plaisanteries lancées par Juan dans une cérémonie universitaire à l'adresse de Bartolomé de Medina. En rapportant la scène, Luis déclare être le dévoué serviteur de Juan de Almeida [2].

---

1. Juan de Almeida avait été cité comme témoin par Luis. *(Doc.*, t. XI, p. 257 ; II, f. 213.) Mais il ne put déposer, car en janvier 1573, il était défunt. (*Doc.*, t. XI, p. 296 ; II, f. 231.) Ceci contredit l'opinion admise par Fernandez Guerra, que Francisco de la Torre était encore vivant en 1594, opinion fondée sur la présence de Lope de Vega, à cette date, dans la région où aurait vécu le poète. La strophe que Lope lui consacra en 1630 dans son *Laurel de Apolo* est d'ailleurs mal interprétée. L'édition de Quevedo était prête dès 1629, bien qu'elle n'ait paru qu'en 1631. L'approbation de Lorenço Van Der Hammen y Leon est datée du 17 septembre 1629, et de Madrid. Lope de Vega a pu la connaître, et c'est à cette résurrection de la mémoire de Francisco de la Torre qu'il fait allusion en disant : « Mais déjà Phébus vient au secours de sa lyre qu'emportait le Léthé, comme le Strymon celle d'Orphée. » *(Silva* III, 4e strophe avant la fin.)

2. « Sur le troisième chef d'accusation, outre ce que j'ai dit, remarquez qu'à la fin du mois de janvier de l'année 1571 trois maîtres en théologie prirent leur grade dans cette Université, Maître Francisco Gil et un frère de la Merci ; et dans la brimade (*Gallos*) qui suivit, D. Juan de Almeida traita quelque peu durement de ce témoin, qui est Maître Bartolomé de Medina, et qui était absent, en réponse à d'autres avanies et bagatelles que Medina avait dites lors d'autres brimades contre ledit D. Juan en son absence. Les Dominicains en éprouvèrent un vif ressentiment ; et comme je suis tout particulièrement serviteur dudit D. Juan, ils crurent que c'était un coup monté, et le rapportèrent audit Medina ; et celui-ci, mû du zèle très saint que put exciter en lui cette nouvelle, parut devant vous... pour faire cette seconde déposition. » (*Doc.*, t. X, pp. 320-321 ; f. 216 r.) Juan de Almeida soutenait sans doute des idées assez libérales ; un passage de la déposition de Bartolomé de Medina, faite au procès de Grajar, le 18 février 1572, mais dont le texte est malheureusement mutilé, donnerait à le penser : « Item il (Bartolomé de Medina) dit que l'année dernière on a défendu dans lesdites écoles de Salamanque des nou-

Le nom de Francisco de la Torre évoque celui d'un personnage avec lequel Luis de Leon semble avoir été particulièrement lié, mais sur lequel malheureusement les renseignements font presque totalement défaut. Un des manuscrit des poésies de Luis le nomme en effet Felipe Ruiz de la Torre y Mota [1]. Sans doute était-il de la même famille que l'augustin Juan Ruiz de la Mota qui fut, à l'Université d'Alcala, élève de Cipriano de la Huerga, et qui avait passé à Luis les notes prises par lui à l'un des cours de ce professeur sur les Psaumes [2]. Juan Ruiz vivait encore au moment où Luis fut arrêté, en 1572 [3].

veautés, par exemple que le ciel... et que sont mauvais les statuts (?) interdisant aux nouveaux chrétiens d'entrer dans les collèges, les ordres religieux ou les inquisitions ; et qu'il n'est pas nécessaire de connaître rien de surnaturel pour aller au ciel ; que les deux premières ont été soutenues par Maîtres Termon et Don Juan de Almeida son maître, et que pour la dernière elle fut le sujet de conclusions imprimées de la part des Théatins (nom donné aux Jésuites) qui furent enlevées et effacées parce que le déposant y fit opposition et que le président de ces conclusions était le docteur Enriquez, Portugais, de ladite Compagnie et ami des nouveautés et qui nommera le Théatin. » (Procès de Grajar, fol. 48.)— Maître Termon soutint en effet, en 1571, des conclusions sur les statuts, qui firent scandale. Voir plus loin ch. XI.

1. Luis le cita comme témoin afin de prouver que Domingo Bañez, qui avait été son concurrent à la chaire de Vêpres, était demeuré son ennemi. (*Doc.*, t. XI, p. 261 ; II, f. 213 v.) Nicolas Antonio cite un Felipe de la Torre, maître en théologie, qui habitait Louvain lorsqu'il publia son : *Institucion de un Rey Christiano colegido principalmente de la Sagrada Escritura y Sagrados Doctores*. A Philippe Roi d'Espagne et de Grande-Bretagne, Anvers, 1555.

2. Le 9 novembre 1573, Luis, passant en revue les papiers pris dans sa cellule, énumère les pièces contenues dans un portefeuille : « Ledit portefeuille contient encore un cours de Maître Cipriano, qui fut professeur à Alcala, sur les Psaumes. Je le fis copier sur un cahier de frère Juan Ruiz de la Mota, augustin, qui l'écrivit lorsqu'il était auditeur dudit Cipriano : il le reconnaîtra et témoignera de ce que je dis. » (*Doc.*, t. X, p. 475 ; II, f. 4 r.)

3. Juan Ruiz de la Mota était sans doute parent de Garci Ruiz de la Mota, commandeur de Montixo dans l'ordre de Saint-Jacques.

A Felipe Ruiz Luis adressa plusieurs de ses plus belles poésies : d'abord l'ode VIII, *Cuando será que pueda*, dans laquelle l'auteur exprime son vœu ardent d'arriver au ciel où son amour de tout connaître sera enfin satisfait ; puis l'ode VII sur l'Avarice, *En vano el mar fatiga* ; mais surtout l'ode IX *Que vale cuanto vee*, qui contient quelques-uns des vers les plus vigoureux du poète, inspirés pour la plupart du souvenir d'Horace, mais modernisés avec un art admirable [1]. La septième strophe explique l'emblème que Luis mit plus tard en tête de ses ouvrages : un arbre au pied duquel se voit une cognée, et en exergue les mots *ab ipso ferro* [2]. Cet emblème semble bien faire allusion aux souffrances que Luis avait endurées lors de son procès et par conséquent autorise à supposer que l'ode en question date au plus tôt de 1576. Quant aux autres, rien ne permet d'en fixer même approximativement l'époque.

En 1582, lorsque Luis donna la deuxième édition de son commentaire latin du Cantique des cantiques [3], Felipe Ruiz

---

qui obtint, le 11 mars 1524, l'autorisation de se construire un tombeau et d'en élever un à son frère Pedro Ruiz de la Mota, évêque de Plasencia, dans le chœur inférieur de l'église des Augustins de Burgos.

1. *Obras.*, t. VI, pp. 21-23 ; 20-21 ; 24-28.

2. « Duris ut ilex tonsa bipennibus | Nigrae feraci frondis in Algido | Per damna, per caedes, ab ipso | Ducit opes animumque ferro. | (Horace, IV, 4, v. 57-60.) Dans son Exposition de Job, Luis a cité cette strophe sous la forme suivante : « Bien como la ñudosa | carrasca en alto monte desmochada | con hacha poderosa, | que de ese mismo hierro que es cortada cobra | vigor y fuerzas renovada. || (*Obras*, t. I, p. 233.) — Voir sur cette devise Basilio Ponce de Leon : *Primera parte de Discursos para todos los Evangelios de la Quaresma, Salamanca* 1608, p. 82.

3. *F. Lvysii Legionensis Avgvstiniani divinorum librorum primi apud Salmanticenses interpretis, in Cantica Canticorum Salomonis Explanatio. Secunda editio, ab ipso authore recognita, & purior a mendis quam prima. Salmanticae, Excudebat Lucas a Junta. Anno* 1582. In-8°.

adressait à l'auteur neuf vers iambiques latins assez pauvres d'inspiration [1].

On n'est pas mieux renseigné sur ce Cherinto, qui eut le privilège de se voir adresser par Luis de Leon l'ode XIII, sur les Sirènes, *No te engañe el dorado*. Ce personnage menait sans doute une existence trop mondaine au gré du poète qui le met en garde contre les séductions des femmes et lui rappelle que l'âge mûr, auquel il est arrivé, doit être employé d'une manière utile [2]. Ce nom de Cherinto n'est sans doute qu'un pseudonyme adopté par l'ami du poète dans quelque académie : il avait pu l'emprunter aux poésies de Tibulle, dont Cerinthus était l'ami. Ce n'est d'ailleurs que le mot grec *kerinthos* qui désigne une fleur que butinent les abeilles. Il ne serait pas surprenant que le nom véritable fût Chirinos : les académiciens du temps se plaisaient dans ces à peu près, et Chirinos était un nom fort répandu, à Cuenca en particulier.

Juan Grial [3] paraît avoir entretenu avec Luis des rapports fidèles : les documents qui le prouvent sont antérieurs et postérieurs à son emprisonnement. Chanoine de Calahorra, Grial fut chargé par Philippe II de préparer une édition de saint Isidore : il donna en effet le texte des Origines et des Etymologies de cet écrivain, et l'illustra des notes d'Alvar Gomez, de Pedro Chacon et des siennes propres. Cette édition parut à Madrid en 1599. Il annota également le *De Natura*

---

1. « Libelle sensuum abditorum conscie | Orationis eloquentis, et gravis | Fecundus idem fons uti aerea cadens | De rupe liquidum perstrepit fugax iter : | Fessis per aestum grata pocula dividens | Quorum sub antro roscido sedens Leo, | Utrumque tempus impeditus laurea | Dictavit haec tam pulchra, tam doctissima | Incana quæ miretur aetas postera. (*Opera*, t. II, p. 8.)

2. C'est ce qu'indique la quatrième strophe : « Ton printemps a passé ; maintenant l'âge mûr te demande le fruit d'une gloire véritable : ah ! de la boue grossière, porte tes pas sur un terrain ferme et sec ! » (Ode XIII. *Obras.*, t. VI, p. 35.)

3. Sur Grial voir Nicolas Antonio.

*rerum*, le *De ecclesiasticis officiis* du même saint. Il avait écrit un commentaire sur Virgile, resté manuscrit dans la bibliothèque de Sanchez Hurtado de la Puente, juge de Séville. Il était poète. Luis lui dédia, en 1571, une imitation de l'ode d'Horace *Nolis longa ferae bella Numantiae* [1]. Plus tard il lui adressait une de ses plus belles odes, la dixième, *Recoge ya en el seno*, qui fut évidemment écrite après 1576 : il y invite son « cher ami » Grial à cultiver la poésie, mais déclare qu'il ne saurait lui tenir compagnie, car sa lyre et ses ailes ont été brisées par la tempête [2].

Lors de la deuxième édition du commentaire latin du Cantique des cantiques, en 1582, Grial composa trente distiques latins qui furent imprimés en tête de l'ouvrage, et dans lesquels il faisait élégamment allusion à la devise et à l'emblème que Luis avait adoptés [3]. Lorsque parut la troisième édition, en 1589, Grial écrivit une censure courte, mais très élogieuse, datée de Madrid, le 28 janvier 1587 [4].

En 1590, Luis dédiait à Grial un court traité sur la date de la Pâque [5], et le terminait par ces simples mots : « Ton jugement et ta science hors de pair te feront juger ce qu'il en est [6]. »

---

1. Ode XXVII. *Obras.*, t. VI, p. 71.

2. « Car pour moi, saisi par un tourbillon perfide, au milieu de ma route jeté aux abîmes, j'ai brisé mon archet aimé, ainsi que les ailes qui soutenaient mon vol. » (Ode X. *Obras*, t. VI, p. 28.)

3. Sic tamen ut ferro quae sit modo tonsa recenti, | Et reparet laeta brachia densa coma, | Sive ilex ea sit, sive altera fertilis arbos, | Hac siet immites abstinuisse manus. | (*Opera*, t. II, p. 7, vers 25-28.)

4. « A mon avis, notre époque n'a donné rien de plus saint ni de plus élégant que ces Commentaires, que leur défense, soit dit sans offenser personne, a rendus plus attirants et plus utiles. » (Censure de Grial, *Opera*, t. II, p. 6.)

5. *Fr. Luysii Legionensis, Augustiniani, divinorum librorum apud Salmanticenses interpretis. De utriusque agni, typici atque veri, immolationis legitimo tempore. Ad Joannem Grialum. Sup. permissu. Salmanticae. Apud Guillelmum Foquel. Anno* 1590.

6. *Opera*, t. VII, p. 359.

Guillermo Foquel, l'éditeur de Luis de Leon, dédia de son côté, en 1591, à Juan Grial, alors chanoine de Saragosse, une édition des *Bucoliques* de Virgile due à Sanchez de las Brozas. Grial avait prêté pour la faire un curieux manuscrit [1].

Diego Loarte était né vers 1539 [2]. Il avait vingt ans lorsque, vers 1559, il connut Luis de Leon dont il fut probablement l'élève. En 1573, il était archidiacre de Ledesma. Luis connais-

1. *P. Virgilii Maronis Bucolica serio emendata, cum scholiis Fr. Sanctii Brocensis, in incluta Salmant. Academia Primarii Rhetorices Graecaeque linguae Doctoris. — Sub permissu, Salmanticae Apud Didacum a Cussio,* 1591. — A la fin : *Salmanticae excudebat Didacus a Cussio anno* 1591. — Voir Gallardo, t. IV, col. 466. L'exemplaire décrit par Gallardo, provenant de la Bibliothèque de Salazar, se trouve aujourd'hui à l'Académie de l'Histoire.

2. Diego Loarte déposa le 27 janvier 1573 à Salamanque. « Il dit qu'il connaît Fr. Luis de Leon pour l'avoir fréquenté et avoir causé avec lui en cette cité de Salamanque... Il dit qu'il est âgé de trente-quatre ans environ. » (*Doc.*, t. XI, p. 301 ; II, f. 239.) Dans les *Documentos* sa déposition est signée Diego de Olarte, bien que le greffier ait transcrit son nom sous la forme Diego de Loarte. Dans son premier questionnaire (24 juillet 1572) Luis, en rédigeant la question 10 « S'ils savent qu'il était de notoriété publique dans l'école de théologie qu'aucun dominicain ne pouvait lutter contre ledit Luis de Leon pour lui faire perdre la chaire de Prime ou celle de Bible si elles vaquaient », cite parmi les témoins à interroger Juan Loarte. (*Doc.*, t. XI, p. 258 ; II, f. 212 v.) — D'autre part Diego Loarte fut interrogé sur cette dixième question. (*Doc.*, t. XI, pp. 301-302; II, f. 239 r.) Dans ce même questionnaire Diego Loarte est cité comme un des témoins à qui doit être posée la question 20 : « S'ils savent... que Maître Fr. Domingo Ibañez, avant le temps et au moment où il jura et déposa dans ce procès, était et est ennemi mortel dudit Fr. Luis de Leon, tant parce qu'il est dominicain que parce qu'il se porta candidat contre lui à une suppléance de Vêpres, et que Fr. Luis de Leon l'emporta à une grosse majorité, ce dont ses frères se ressentirent beaucoup. » (*Doc.*, t. XI, pp. 261-262 ; II, f. 213 v.) Il est appelé Diego Loarte dans la 13e question du second questionnaire présenté par Luis le 17 octobre 1572 : « S'ils savent que ledit Maître Fr. Luis de Leon ne se moque ni ne médit ni des saints ni de ceux qui ne le sont pas, mais qu'il est par caractère modeste et humble. » (*Doc.*, t. XI, p. 272 ; II, f. 217 r.) Ni l'une ni l'autre de ces deux dernières questions ne furent posées à Diego Loarte.

sait sans doute sa famille : un certain Francisco Loarte était en effet professeur de droit de Prime à l'Université en 1543, et, se trouvant sans succession, fonda un couvent de Franciscaines à Salamanque. Il avait donc pu se trouver en rapports avec l'oncle de Luis dont il avait été le collègue. D'autres Loarte vivaient à Grenade. Un anonyme cite comme un écrivain de cette ville le licencié Gaspar de Loarte, qui aurait écrit un livre sur la Connaissance de soi-même [1]. Luis cita plus tard Diego Loarte pour prouver que l'on disait communément à l'Université qu'aucun dominicain ne pouvait prétendre lui disputer la chaire de Prime de théologie ; que le dominicain Bañez lui en voulait, et qu'il ne se moquait ni des saints ni de personne. Il lui dédia la célèbre ode XIII *Cuando contemplo el cielo*, si admirable par son harmonie et sa sérénité [2].

Des rapports plus étroits existèrent entre Luis et un musicien éminent, professeur à l'Université, Francisco Salinas [3].

1. Gallardo, t. I, col. 865, cite un manuscrit anonyme datant de 1621 intitulé: *Granada o descripcion historial del insigne reino y ciudad ilustrisima de Granada* &c... qui contient un catalogue des écrivains originaires de Grenade ; on y lit : « Le L. Gaspar de Loarte écrivit un livre sur le Rosaire et un autre sur la Connaissance de soi-même. » Mais il doit y avoir là une erreur : en effet Nicolas Antonio cite lui aussi un Gaspar de Loarte, né à Medina, jésuite, et mort en 1578 à Valence, qui serait auteur de *Méditations sur le Rosaire*, mais non d'un traité sur la connaissance de soi-même.

2. *Obras.*, t. VI, pp. 31-34.

3. Sur Salinas voir Esperabé y Arteaga, *Historia de la Universidad*, t. II, p. 391. — D'après sa déclaration au procès de Luis de Leon reproduite plus loin, le 17 janvier 1573, il aurait eu cinquante-cinq ans. Mais dans sa demande de mise à la retraite, qu'il avait faite à loisir, il déclare, le 11 août 1587, qu'il était âgé de soixante-treize ans, ce qui permet de fixer sa naissance à 1514. (Libro de claustros 1586-1587, fol. 123 v. - 124 r.) — « A Salamanque, le 17 janvier 1573... [Salinas] dit qu'il connaît ledit maître Fr. Luis de Leon pour l'avoir fréquenté et avoir causé avec lui depuis six ans. Il dit qu'il avait cinquante-cinq ans environ et qu'il était ami dudit Fr. Luis de Leon qui venait souvent chez le témoin qui lui apprit la théorie et auquel il communi-

Né vers 1514 à Burgos, Salinas aurait complètement perdu la vue à l'âge de dix ans. Il apprit néanmoins d'abord la musique, puis le latin, et se rendit à l'Université de Salamanque où il étudia le grec et la philosophie. Le hasard le fit entrer au service de l'archevêque de Compostelle, Pedro Sarmiento, qui l'emmena avec lui à Rome, où il devint cardinal, en 1538. Là Salinas put continuer ses recherches dans les bibliothèques, ce qui semble indiquer qu'il était moins aveugle qu'il ne le dit. Fernando de Toledo, duc d'Albe, alors vice-roi de Naples, lui conféra l'abbaye de San Pancrazio di Rocca Scalegna, et Salinas, pour en prendre possession, dut recevoir les ordres. Enfin, après vingt-trois ans d'absence il revint en Espagne où il obtint, le 31 janvier 1587, la chaire de musique à l'Université de Salamanque [1]. Ce fut là qu'il publia, en 1577, son grand ouvrage sur la musique [2] qui eut assez de succès pour être réédité en 1592.

Le 11 août 1587, âgé de soixante-treize ans et paralysé des pieds, il demanda sa retraite : on la lui accorda en ce qui concernait sa chaire, bien qu'il n'eût que vingt et un ans et demi d'enseignement, à condition qu'il continuerait à tenir l'orgue aux fêtes de l'Université.

Il mourut le 15 janvier 1590.

---

quait des poésies et autres choses touchant son art... et comme il est aveugle, il n'a pas pu signer. » (*Doc.*, t. XI, pp. 302-303 ; II, ff. 239 v. - 240 r.).

1. Juan de Oviedo occupait la chaire de musique depuis le 20 novembre 1542. (V. Esperabé y Arteaga, *op. cit.*, t. II, p. 381.) Il mourut le 16 décembre 1566. Le recteur, qui était alors Pedro Portocarrero, proclama la vacance le 17. — Le 31 janvier la chaire fut conférée à l'abbé Francisco Salinas par le Conseil des députés, avec un traitement de cent mille maravédis, malgré la protestation du docteur Francisco de Castro, syndic de l'Université, qui déclara que cette somme était exorbitante : « es grande y excessivo ». (Libro de claustros, 1566-1567, fol. 28, v. - 29 r. ; 51 r.)

2. *Francisci Salinae Burgensis, abbatis sancti Pancratii de Rocca Scaligna in regno Neapolitano, et in Academia Salmanticensi Musi-*

Ce fut en 1567 qu'il entra en relations avec Luis, qui, toujours avide d'accroître ses connaissances, avait avec lui de longs entretiens sur son art : c'est là l'origine de l'ode célèbre entre toutes : *El aire se serena*, dans laquelle, s'adressant à son ami, Luis exalte le pouvoir de la musique et chante le ravissement qu'il éprouvait à écouter le savant artiste. Émouvante scène assurément que celle dans laquelle Luis lut à Salinas ces vers admirables, où l'enthousiasme le fait rompre avec cette gravité et cette retenue dont il donnait généralement la preuve, pour s'adresser avec effusion au mélodieux aveugle : « C'est le bonheur auquel je vous convie, gloire du chœur sacré d'Apollon, ami que j'aime plus qu'aucun trésor, car tout ce que l'on voit n'est que tristesse et pleurs ! »

A este bien os llamo
gloria del Apolineo sacro coro,
amigo, a quien amo
sobre todo tesoro,
que todo lo visible es triste lloro [1] !

Salinas déposa comme témoin à décharge dans le procès de Luis devant le Saint-Office, et usa peut-être de la faveur dont il jouissait auprès du cardinal Quiroga, le Grand Inquisiteur, pour faire casser l'impitoyable sentence des juges de Valladolid.

---

*cae professoris, De Musica libri septem, in quibus ejus doctrinae veritas tam quae ad harmoniam, quam quae ad rhythmum pertinet, juxta sensus ac rationis judicium ostenditur et demonstratur. Cum duplici Indice capitum et rerum. Salmanticae excudebat Mathias Gastius.* 1577. In-folio.

1. *Obras*, t. VI, p. 16, Ode v, strophe 9. Bien que le texte de Quevedo, cité plus haut, donne *amigos*, il faut, malgré la diérèse qui en résulte, lire *amigo*, car le contexte prouve que le poète s'adresse au seul Salinas : en effet le dernier vers est une allusion à l'infirmité du musicien qui était aveugle et c'est une délicatesse de Luis de Leon de rabaisser les jouissances du monde visible interdites à son ami.

Sebastian Perez doit être compté sans doute parmi les plus anciens amis de Luis de Leon. Né à Montilla, Perez accompagna comme précepteur, à l'Université de Salamanque, Antonio et Lorenzo, fils du marquis del Priego : là il fut admis au collège d'Oviedo et devint professeur de philosophie. Il publia alors un commentaire et une traduction latine du *De Anima* d'Aristote (Salamanque, 1544). Philippe II l'appela à l'Escurial pour enseigner les lettres sacrées aux élèves du collège qu'il avait fondé sous le nom de Collège de Parraces, puis le nomma précepteur du cardinal Albert.

En 1583, Perez devint évêque de Burgo de Osma. En 1587, il publiait un traité sur les sens de l'Écriture, puis en 1588, au même endroit, un traité sur les sacrements, tous deux en latin. Mais il est plus curieux de voir qu'il donna dans sa ville épiscopale, en 1586, un catéchisme en langue vulgaire sous le titre de *Doctrina christiana y su declaracion.*

Luis eut recours à lui pendant son procès et voulait l'avoir pour théologien conseil (*patrono*). Plus tard Perez écrivit l'approbation de la deuxième édition du commentaire latin du Cantique des cantiques que Luis donna en 1582.

Un de ses plus fidèles amis fut Pedro Portocarrero [1], qui semble avoir été aussi l'un des plus utiles. Il appartenait à l'une des plus illustres familles d'Espagne, étant le troisième enfant de Cristobal Osorio Portocarrero et de Maria Manuel de Villena. Son grand-père, premier marquis de Villanueva del Fresno, avait épousé Maria Osorio, et par Pedro Portocarrero, *El sordo,* se rattachait à Juan Pacheco, Maître de

1. Sur Pedro Portocarrero voir Fernandez de Bethencourt (Francisco) : *Historia genealógica y heráldica de la monarquía española, casa real y grandes de España por don... Madrid,* 1897-1912, t. II, p. 151 et 334., et la *Historia de la muy noble y leal ciudad de Cuenca... por Juan Pablo Martyrriço. En Madrid,* 1629. — In-4°, p. 202, c. XV. Voir aussi à la B.N.M. la *Visite de l'évêché de Calahorra par D. P. Portocarrero.*

Santiago, premier marquis de Villena, duc d'Escalona, qui avait embelli Belmonte [1].

Après avoir étudié à l'Université de Salamanque où il prit le grade de licencié *in utroque jure*, et où il fut plusieurs fois recteur, il devint chanoine de Séville, auditeur de la chancellerie de Valladolid, régent et gouverneur de Galice en 1571. Il remplit ces dernières fonctions avec beaucoup d'habileté pendant neuf ans. En 1580 il fut nommé membre du Conseil royal, et commissaire de la croisade ; en 1588, le roi le désigna pour l'évêché de Calahorra, puis le promut évêque de Cordoue. Nommé inquisiteur général le 5 mai 1596, il fut transféré à l'évêché de Cuenca le 24 juillet de la même année. Mais, en 1599, il fut remplacé comme inquisiteur général et renvoyé par Philippe III dans son diocèse. Dégoûté de sa disgrâce, il mourut bientôt de chagrin, le 20 septembre 1600. Comme on lui demandait de faire son testament, il répondit tristement : « Pourquoi ? Je n'ai rien à moi que des dettes. Aussi faudra-t-il m'ensevelir comme un pauvre ; et je ne puis rien léguer, les revenus de mon évêché ne suffisant pas, en deux années, à payer ce que je dois : or je suis au terme de ma vie [2]. »

Luis, qui ne le connut que dans la prospérité, resta constamment en rapports étroits avec lui, et l'Université de Sala-

---

1. Juan Pacheco naquit à Belmonte en 1419 et fut baptisé dans la paroisse de San Bartolomé, qu'il devait transformer en Collégiale en 1460. Il abandonna son palais à l'hôpital de San Andrés de Belmonte en 1457, fonda dans la même ville un monastère de Franciscains, un autre de Franciscaines, et un troisième de Dominicaines. Il mourut à cinquante-cinq ans, le samedi 1er octobre 1474, au village de Santa Cruz de la Sierra, en assiégeant Trujillo et fut enterré près de Ségovie au monastère du Parral qu'il avait fondé. (Fernandez de Bethencourt, *op. cit.*, t. II, p. 178.) Juan II le créa marquis de Villena le 12 septembre 1445. Enrique IV le fit duc d'Escalona le 12 décembre 1472. Il fut nommé, quoique marié, XXXIXe maître de l'ordre de Santiago, à Ocaña, le 19 juillet 1467.

2. *Historia de la muy noble y leal ciudad de Cuenca... por Ivan Pablo Martyrriço*, p. 203.

manque n'ignorait pas les services qu'il pouvait obtenir de son puissant ami. Il lui adressa plusieurs poésies : l'ode III, *La cana y alta cumbre* [1], lorsque Portocarrero était chanoine de Séville, en 1569, au moment de la rébellion des Morisques ; l'ode II, *Virtud hija del cielo* [2], lorsqu'il était gouverneur de Galice (1571-1580) ; l'ode IV, *No siempre es poderosa* [3], qui date de sa sortie de prison, en 1576 ; et l'ode XVII, *A saint Jacques* [4] fut peut-être composée à l'occasion d'une visite de Portocarrero à Compostelle.

Le prélat s'intéressait assez aux poésies de son ami pour que celui-ci les lui dédiât, bien qu'il ne soit pas arrivé à les publier de son vivant.

Dans son ordre même Luis comptait de nombreuses amitiés : son maître Juan de Guevara, qui fut son collègue à l'Université ; Bartolomé Carranza, Juan Gutierrez, Diego Lopez, Hernando de Peralta, qui semble lui avoir été particulièrement dévoué, Pedro de Rojas, Diego de Tapia, Pedro Suarez. Presque tous ces religieux appartenaient à l'élite de leur ordre et occupèrent des prélatures importantes ; l'un d'eux, Pedro de Rojas, devint évêque d'Astorga [5]. Quelques-unes de ces amitiés, il faut l'avouer, succombèrent au cours des ans. Peut-être même est-il inexact d'appeler amitié ce qui n'était que de l'estime, de l'admiration ou du respect.

Il est rare en effet que les fortes personnalités soient sympathiques ; elles s'imposent ou se font haïr ; elles ne peuvent

1. *Obras*, t. VI, pp. 9-12.
2. *Obras*, t. VI, pp. 8-9.
3. *Obras*, t. VI, pp. 13-14.
4. *Obras*, t. VI, pp. 44-50.
5. Il semble qu'il ait été en bons termes avec Diego Arias, *alias* Diego de Zuñiga : c'est de lui, sans doute, qu'il parle à propos d'un commentaire de Zacharie, dans ses Noms du Christ : « Certains, Sabino, dit-il, que vous connaissez bien et que nous aimons et apprécions fort pour l'excellence de leurs vertus et de leur science, ont voulu dire &c... » (*Obras*, t. III, p. 324.)

se plier aux concessions, aux abdications qui sont le fond même de l'amabilité, et qui ne sont à leurs yeux qu'un manque de sincérité. Éloigné des hommes par ses occupations, Luis, en revenant au milieu d'eux, sentait plus vivement leurs défauts qu'un commerce continuel rend moins saillants. Les accommodements avec la loi morale la plus stricte lui étaient inconnus et le silence gardé en présence de ce qu'il croyait mal, lui semblait une complicité. Fatalement le jour venait où il lui fallait rompre avec ses plus intimes familiers, et l'on peut même admirer qu'il n'ait pas fini par vivre dans un isolement absolu.

En même temps qu'il enseignait, Luis était directeur de conscience, ce qui n'allait pas sans lui causer quelques ennuis. Sans doute c'était son talent de prédicateur qui lui attirait ces pénitents. Bien qu'il n'ait pour ainsi dire rien subsisté des sermons qu'il prononça, il semble bien qu'il ait été un des orateurs sacrés les plus éminents de son temps. Son neveu Basilio Ponce de Leon déclare qu'il était aussi remarquable à ce titre que comme théologien.

Il avait été directeur d'une certaine Ana Abarca, qui appartenait sans doute à la riche et noble famille de ce nom. Celle-ci, en formulant ses dernières volontés, avait nommé Luis son exécuteur testamentaire. Deux majorats avaient été créés par elle pour ses fils Fernando Alvarez Abarca et Rodrigo Arias Maldonado, avec faculté de révocation par l'exécuteur testamentaire. En outre, de son vivant et sur le conseil de Luis, elle avait doté sa petite-fille Ana Abarca de Sotomayor, qu'elle avait mariée à Rodriguez de Arauzo. Enfin elle avait laissé à la discrétion de son confesseur le soin de faire une rente viagère à son domestique Francisco de Almansa [1].

1. Dans son cinquième questionnaire, présenté le 10 juin 1573, Luis demande qu'on pose à un certain nombre de témoins les questions suivantes : « Témoins D. Francisco Rodriguez de Arauzo ; Doña

Fernando Alvarez, qui avait déjà fait à sa mère des procès de son vivant, vit de fort mauvais œil la constitution de la dot d'Ana Abarca de Sotomayor et de la rente viagère de Francisco de Almansa. Il prétendit contraindre Luis à révoquer le legs de Rodrigo Arias Maldonado et le traduisit même devant le juge ecclésiastique en réclamant qu'on l'excommuniât.

Son fils Garcia prit naturellement son parti, en compagnie

Ana Abarca de Sotomayor sa femme, Francisco de Almansa, Ana de Isla, X. de Auedillo domestiques de ladite doña Ana, habitants de Salamanque. — 1° S'ils savent ou ont entendu dire que Fernando Alvarez Abarca eut des querelles et des procès avec Madame sa mère Doña Ana Abarca, et que ledit frère Luis de Leon dirigeait la conscience de ladite Doña Ana et la confessait; et que ledit Fernando Alvarez croyait et disait que les choses, en lesquelles il se tenait pour lésé par ladite Madame sa mère, se faisaient par ordre dudit maître. — Les mêmes. — 2° Item s'ils savent que ledit maître par ordre de ladite Doña Ana s'occupa du mariage de Doña Ana Abarca de Sotomayor sa petite-fille, et le mena à bonne fin, ce qui indisposa fort ledit Fernando Alvarez parce que ladite dame Doña Ana dota ladite petite-fille ; et que ledit Fernando Alvarez croyait perdre ce que l'on donnait à sa nièce... — Les mêmes. — 3° Item s'il savent que ladite dame Doña Ana dans son testament donna audit maître le pouvoir de révoquer en certaine manière, de changer et refaire deux constitutions de rentes que ladite dame avait octroyées à Rodrigo Arias Maldonado, et que ledit Fernando Alvarez, prétendant être intéressé à ce qu'elles fussent révoquées, insista auprès dudit maître pour qu'il les révoquât, et alla à ce sujet jusqu'à l'actionner devant l'ordinaire, et vouloir le faire excommunier; et que ledit maître ne voulut jamais les révoquer, ce dont se ressentit fort ledit Fernando Alvarez... — Les mêmes. — 4° Item s'ils savent etc... que ladite dame Doña Ana dans son testament chargea ledit maître d'assigner à Francisco de Almansa, domestique de ladite dame, en raison des nombreux et fidèles services qu'il lui avait rendus, outre ce qu'elle lui avait donné, une rente de pain et d'argent pour toute la vie dudit Almansa, comme il semblerait bon audit maître et sur la portion de ses biens qu'il jugerait bon ; et que ledit maître le fit : et que ledit Fernando Alvarez se trouva fort lésé dans ses intérêts, et à ce propos échangea des paroles très désobligeantes avec ledit maître, et jura de ne plus lui parler de sa vie, comme il le faisait, partout où il le rencontrerait. » (*Doc.*, t. XI, pp. 332-333 ; II, f. 257.) Sur Ana Abarca, voir plus loin fin du ch. IX.

de sa femme Elvira Suarez, de sa belle-mère Leonor Suarez et de son beau-frère Melen Suarez.

Sur cette affaire s'en greffa une autre: une certaine Aldonza Suarez ou de Avila, parente apparemment d'Elvira et de Melen Suarez, avait sans doute essayé de compromettre le jeune Francisco de Anaya, et prétendait qu'il l'épousât. Une consultation écrite de Juan de Guevara et de Luis de Leon avait déclaré que le jeune homme n'était pas obligé en conscience de conclure ce mariage, et, forts de cet avis, les parents de Francisco lui refusaient leur autorisation. Mais la famille de la jeune fille travaillait de son côté: elle finit par obtenir, grâce à de puissantes influences, que Guevara, au bout de quelques années, retirât sa signature. Quant à Luis, aucune pression ne vint à bout de sa résolution : il maintint ce qu'il avait signé, et les parents du jeune homme maintinrent aussi leur opposition. Et lorsque le mariage fut enfin conclu, ce fut sans l'autorisation des parents de Francisco [1].

---

1. « Les mêmes. — 5° Item s'ils savent que pour toutes ces raisons susdites ils sont ennemis dudit maître Fr. Luis, non seulement ledit Fernando Alvarez, mais aussi son fils Don Garcia et sa femme Doña Elvira, et Melen Suarez et Doña Leonor, frère et mère de ladite Doña Elvira sa femme, et que tous les susdits ont parlé et parlent mal dudit maître. — Témoins frère Juan de Sotomayor, augustin; D. Francisco de Anaya; le licencié Luis de Alcocer, prieur de Calatrava de Salamanque. — 6° Item s'ils savent etc... que lorsque Doña Aldonza Suarez ou de Avila prétendit se marier avec D. Francisco de Anaya, ledit maître Fr. Luis de Leon et maître Guevara signèrent que ledit D. Francisco n'était pas en justice obligé à se marier avec elle, ce qui fit différer de longues années cette union. — Les mêmes. — 7° Item s'ils savent etc... qu'après quelques années ledit maître Guevara, sur les instances de certaines personnes, désavoua son avis et que le maître frère Luis, bien qu'il en fût sollicité par des personnes fort considérables, ne voulut pas le faire ; au contraire il s'en tint toujours à son opinion, ce qui fit que les parents dudit Francisco ne voulurent pas l'autoriser à se marier à ladite Doña Aldonza, et à la fin il se maria sans autorisation; aussi ladite Doña Aldonza fut-elle et est-elle mal disposée pour ledit maître. » (*Doc.*, t. XI, pp. 333-334; II, f. 257 v.)

On conçoit que cette intervention ne fut pas de nature à calmer l'hostilité de Fernando Alvarez Abarca, ni de la famille Suarez contre Luis, qui, selon son habitude, les considéra comme des ennemis mortels, bien que rien n'indique qu'ils aient pris part à la campagne qui n'allait pas tarder à être organisée contre lui.

# CHAPITRE VIII

## 1565-1568.

Démêlés avec Bartolomé de Medina. — Cours sur la foi, 1566-1567. — Doctrine de Luis sur la Vulgate. — Ses cours. — Lutte contre Heitor Pinto, 1568.

La conquête de la chaire de Durand n'était pour Luis qu'un premier pas vers le but ardemment convoité de tout théologien, la chaire de Prime de théologie. En 1566, le titulaire de cette dernière, le dominicain Mancio de Corpus Christi, s'étant absenté, fut suppléé par un nouveau venu qui devait jouer un rôle singulier dans l'existence agitée de Luis de Leon ; c'était le dominicain Bartolomé de Medina.

Né en 1527 à Medina[1] de Rioseco, Bartolomé était entré

1. On ne sait avec certitude si Bartolomé naquit à Medina de Rioseco : mais ses parents, Andrés de Lillo et Ana de Santillana, étaient originaires de cette localité. Bartolomé entra chez les Dominicains, au couvent de San Esteban de Salamanque, en 1546. (*Vida escritos y fama póstuma del Maestro Fr. Bartolomé de Medina, por Fr. Alonso Getino* dans la *Revista Ibero-Americana de ciencias eclesiásticas*, t. IV, nº 22, octobre 1902, pp. 303-310.) Il obtint la chaire de Durand le 7 avril 1573, et celle de Prime de Théologie le 21 août 1576. (Esperabé y Arteaga : *Historia de la Universidad de Salamanca*, t. II, p. 373). Il mourut le 30 ou le 31 décembre 1580. — Il avait publié un Commentaire latin sur saint Thomas (Prima secundae) à Salamanque, 1577, 1578, 1582 ; Bergame, 1586 ; Saragosse, 1587 ; Salamanque, 1588 ; Venise, 1590 et 1602 ; Barcelone, 1604 ; Cologne, 1619. — Un traité *De Incarnatione*, Salamanque,

dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, et après avoir étudié à Alcala, revint à Salamanque où il brigua les chaires de l'Université.

C'était le candidat sur lequel comptaient les dominicains pour s'assurer la possession ininterrompue de la chaire de Prime. Froid, habile et décidé, soutenu par la communauté la plus puissante de Salamanque, au reste travailleur acharné, Bartolomé n'avait pas tardé à conquérir la faveur des étudiants : c'est ainsi qu'il fut désigné pour cette suppléance. Mais dans les autres facultés, on choisissait toujours pour suppléer les titulaires le docteur le plus ancien. Luis de Leon réclama donc pour lui cette suppléance le 2 mai 1566, avec d'autant plus d'énergie que Medina n'était pas encore docteur [1].

1578 ; Venise, 1582 ; Salamanque, 1584 et 1596 ; Venise, 1802 ; Cologne, 1619. Il avait écrit un petit traité en espagnol sur la Confession : Salamanque, 1580 ; Pampelune, 1581 ; Saragosse, 1583 ; Salamanque, 1585 ; Alcalá, 1589 ; Lisbonne, 1591 ; Valladolid, 1600, 1602 et 1604 ; Burgos, 1612 ; Pampelune, 1625. Je donne le titre de l'édition de 1626 : *Breve instruccion de como se ha de administrar el sacramento de la penitencia, diuidida en dos libros. Compuesta por el P. M. F. Bartholome de Medina, Cathedratico de prima de Theologia en la Vniuersidad de Salamanca de la orden de santo Domingo. En la qual se contiene todo lo que ha de saber y hazer el Confessor para cvrar almas, y todo lo que deue hazer el penitente para conseguir el fructo de tan admirable medicina. — En esta vltima impression se ha añadido vna Tabla copiosissima de las materias mas graues en este volumen cõtenidas. Año* 1626. — *Con licencia. En Pamplona : por Iuan de Oteyza, Impressor del Reyno de Nauarra. A costa de Iuan de Oteyza, mercader de libros.* — Ce traité fut traduit et publié en latin : Venise, 1601 ; Cologne, 1601, 1618 et 1619. Il fut également publié en italien : Vérone, 1580 ; Venise, 1582 ; Ferrare, 1584 ; Vérone, 1589 ; Venise, 1601. — D'après le P. Getino, Bartolomé de Medina serait l'inventeur du *Probabilisme*.

1. « A comparu en personne le très révérend père frère Andrés Nuñez de l'ordre de Saint-Augustin, et au nom de maître frère Luis de Leon professeur, en cette Université, de la chaire de *Durand*, de ladite école, et en vertu du pouvoir qu'il tient dudit maître, devant moi ledit secrétaire ; et il dit qu'il demandait et demanda à faire depuis la Saint-Jean du mois de juin la suppléance de la chaire de Prime de théo-

Le recteur Diego de Avalos, ayant pris pour assesseur le docteur Diego Perez, rendit un arrêt qui déboutait Luis [1]. Celui-ci fit appel au Conseil royal [2] qui lui donna gain de cause,

logie sacrée de cette école, parce que son mandant, avec la permission de Dieu, prétend la remplir : et ainsi il dit qu'il la réclamerait et la réclama, et demanda à sa grâce Diego de Avalos de la considérer comme réclamée ; et il en demanda reçu. » (*Doc.*, t. XI, p. 323 ; II, f. 252 r.)

1. « Sentence. Après avoir vu ce procès (en marge: 12 août) entre, d'une part, le très révérend père et maître frère Luis de Leon de l'ordre de Saint-Augustin de cette cité, et d'autre part le très révérend père *présenté* frère Bartolomé de Medina de l'ordre de Saint-Dominique et habitant du couvent de Santistevan sur la suppléance de la chaire de Prime de théologie du très révérend père et maître frère Mancio de Corpus Christi, et nous fondant sur les autres causes et raisons contenues dans ce procès, auxquelles nous nous référons... Décidons sans fondement ce qu'a demandé le très révérend père maître frère Luis de Leon et que nous devons déclarer et déclarons, ordonner et ordonnons qu'il n'y a pas lieu pour les professeurs anciens ou non des chaires de théologie, de prétendre aux suppléances et aux cours après la Saint-Jean de juin desdites chaires titulaires de théologie, mais qu'on doit y pourvoir *ad vota audientium*, selon les constitutions de l'Université qui traitent de ce cas, et attendu que le statut et la provision royale de Sa Majesté contenue dans le procès ne parlent que des cours et des suppléances de droit civil et de droit canon, et qu'ainsi ladite constitution reste en vigueur pour toutes les autres chaires de toutes les autres facultés, que pour éviter la prolixité nous ne spécifions pas, nous ordonnons et arrêtons ce qui est dit plus haut audit maître frère Luis de Leon. Et c'est ainsi que nous le déclarons et l'ordonnons en ce tribunal et y jugeant. — D. Diego Davalos, recteur. — Le Docteur Diego Perez assesseur. » (*Doc.*, t. XI, pp. 324-325 ; II, f. 252 v.)

2. « Appel. — Ladite sentence fut frappée d'appel de la part dudit maître frère Luis de Leon et le procès fut forcément porté devant Messieurs du Conseil royal de Sa Majesté. » (*Doc.*, t. XI, p. 325 ; II, f. 253 r.) Un procès de même nature fut engagé en 1567 entre Gaspar de Grajar qui avait suppléé Juan de Guevara dans sa chaire de Vêpres et le bénédictin Juan de la Puente. Le vice-recteur Juan de la Torre rendit le 30 juin un arrêt donnant raison à Grajar. (Archives de l'Université de Salamanque : « Processo entre partes de la vna el maestro frayle pedro de la puente de la horden de S. benyto y de la otra el mº grajal teologos sobre la sostitucion de visperas en sta theologia desta vniuersidad ».)

mais seulement pour l'avenir et non dans l'espèce. L'arrêt ne fut rendu que le 23 septembre 1566 [1], et, comme il s'agissait de suppléer Mancio à partir de la fin du mois de juin, Bartolomé de Medina resta en possession du poste convoité. Mais ce fut dorénavant Luis qui eut le droit de suppléer le professeur de Prime de théologie.

Ainsi évincé, Medina se mit à faire un cours dans son propre monastère de San Esteban, à l'heure de Vêpres. Son succès était grand. L'Université prit ombrage de cette concurrence inattendue. Luis, saisissant l'occasion au vol, se vante d'avoir obtenu du recteur une sentence interdisant à Medina de faire ses cours à cette heure-là, et, chose plus grave, aux étudiants séculiers d'y assister [2].

Cette seconde attaque ne pouvait manquer d'indisposer davantage Medina contre son impitoyable rival, et ne fut peut-être pas sans influence sur les événements qui faillirent terminer d'une façon tragique la carrière de Luis de Leon.

---

1. « En la ville de Madrid le 23 septembre 1566, Messieurs du Conseil de Sa Majesté ayant examiné l'affaire pendante entre frère Lesmes de Malvenda, procureur général de l'ordre de Saint-Augustin de Salamanque au nom du monastère de Saint-Augustin de Salamanque et de frère Luis de Leon, professeur de théologie à l'Université de Salamanque d'une part, et frère Bartolomé de Medina de l'ordre de Saint-Dominique d'autre part, dirent, nonobstant la décision de D. Diego de Avalos, recteur de l'Université de ladite cité de Salamanque, prise entre les deux parties le 12 août de ladite année sur la prétention à la suppléance de la chaire de Prime de théologie de maître Mancio, qu'à partir de la Saint-Jean du mois de juin de cette année il soit pris des mesures pour que soit observé et respecté en ladite faculté de théologie et dans toutes les autres facultés enseignées dans ladite Université ce qui a été décidé et arrêté pour les facultés de droit civil et canon par la décision et l'ordre de Sa Majesté en date du 29 septembre 51. — Messieurs Gasca-Agreda-Jarava-Atienza-Fuenmayor-Francisco Fernandez de Liebana. — Le licencié Agustin Guedeja. » (*Doc.*, t. XI, p. 326 ; II, f. 253 r.)

2. Le procès dépourvu de sa sentence se trouve aux archives de l'Université de Salamanque sous le nº 365.

Justement cette année s'était produit un incident auquel Luis n'avait pas attaché d'importance, mais qui avait dû éveiller l'attention malveillante du dominicain.

Le Concile de Trente avait pris fin en 1563 : il avait décidé que, dans toute la chrétienté, les archevêques réuniraient leurs suffragants en conciles provinciaux, où seraient prises les mesures disciplinaires qui découlaient des décrets promulgués [1].

L'archevêque de Compostelle, Gaspar de Zuñiga y Avellaneda, désigna Salamanque comme lieu de réunion du concile provincial, qui s'ouvrit le 8 septembre 1565, jour de la Nativité de la Vierge. Les prélats se rendirent processionnellement, mitre en tête et crosse en main, de l'église Saint-Martin à la cathédrale, escortés du chapitre, du clergé et des ordres religieux. Là une messe solennelle fut célébrée par l'évêque de Salamanque, Pedro Gonzalez de Mendoza ; puis les membres du concile prêtèrent serment et s'ajournèrent à la session suivante. Il y eut deux autres réunions qui se tinrent le 28 avril et le 26 mai 1566 et qui suffirent à l'accomplissement de la tâche fixée aux prélats [2].

Mais, dans l'intervalle, ceux-ci eurent l'occasion de faire connaissance avec les professeurs réputés de l'Université. C'est sans doute grâce à cette circonstance que Luis put apprécier, et sans doute connaître personnellement l'évêque de Plasencia, Pedro Ponce de Leon, aux bons offices de qui, plus tard, il songeait à recourir. Et c'est peut-être de là que date

1. « Que les métropolitains en personne ou, s'ils en sont légitimement empêchés, le plus ancien suffragant au moins dans l'année qui suivra la fin du présent concile, et ensuite au moins tous les trois ans après l'octave de la Pâque de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou à une autre époque plus commode selon l'usage de la province, n'omettent pas de réunir un synode dans leur province, etc... » (Concile de Trente : session XXIV, ch. II.)

2. Voir Dorado, *Compendio historico de la ciudad de Salamanca*... 1766, p. 413-414.

son antipathie pour l'évêque de Zamora, Juan Manuel, qui semble avoir fait courir sur lui, dans la suite, des bruits calomnieux.

Des cérémonies eurent lieu en l'honneur des prélats : l'Université leur offrit le régal de quelques disputes publiques, et, dans l'une d'elles [1], on aborda la question de la valeur de la Vulgate, dont le Concile de Trente, dans un décret célèbre, avait fait le seul texte autorisé pour les catholiques dans les discussions exégétiques. Luis y fit preuve d'une indépendance et d'une hardiesse qui devaïent plus tard lui être perfidement reprochées comme rendant suspecte son orthodoxie. On verra plus loin quelles étaient exactement les idées qu'il avait développées et ce qui pouvait en faire un objet de trouble pour quelques esprits timorés.

Pendant l'année scolaire 1567-1568, Luis avait pris pour sujet de son cours : *la Foi* [2]. Il suivait dans cette exposition

1. Grajar, dans la confession écrite qu'il remit aux Inquisiteurs le 29 mars 1572, attribuait son arrestation aux idées sur la Vulgate qu'il avait soutenues dans cet acte public devant les évêques de Leon, de Plasencia et de Zamora : « Deux ou trois ans plus tard, ajoute-t-il, maître frère Luis de Leon fit un cours sur le même sujet et enseigna les mêmes théories que moi, et avec son talent et sa science y ajouta diverses choses qui découlaient *consequenter* de ce que j'avais dit ; aussi fis-je faire de son cours une copie que l'on trouvera parmi mes papiers ; puis la même année sous sa présidence, il fit soutenir à un étudiant la même thèse qui fut soutenue avec beaucoup de bonheur et de talent, avec des réponses qui satisfaisaient très bien aux objections qui furent faites, de sorte qu'il n'y eut personne qui s'émût ni s'indisposât de ce que l'on y soutint. » (Procès de Grajar, fol. 229.) Luis de Leon dans sa confession écrite du 6 mars 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 97-102), ne parle pas de la première dispute ; il y avait cependant pris part puisqu'il dit ailleurs qu'il avait soutenu ces idées sur la Vulgate dans un acte public, au temps du concile provincial, acte qui ne saurait être autre que celui dans lequel Grajar prit l'initiative de défendre cette doctrine hardie sur l'Écriture sainte.

2. Le traité *De Fide* est conservé dans un manuscrit, désigné par la lettre M. dans les *Opera :* c'est un volume in-4° de 371 folios, couvert en basane, datant de la fin du XVI^e siècle ou du commencement du

le III^e livre des Sentences, commenté par Durand de Saint-Pourçain. Il fut naturellement amené à examiner une question délicate, intimement liée aux origines du protestantisme, et matière de discussions passionnées, celle de la valeur des documents écrits sur lesquels se fonde le christianisme.

Il y avait à peine trente-trois ans qu'avait paru la traduction allemande de la Bible que Luther [1] avait écrite afin d'opposer aux interprétations latines des livres saints dont se servait l'Église romaine et qu'il accusait d'erreurs, l'étude directe du texte sacré, devenu, à l'exclusion de toute tradition, le fondement de la foi. Luther, on ne saurait l'oublier, avait appartenu à l'ordre des Augustins et n'était mort qu'en 1546.

Pour répondre aux attaques des protestants, le Concile de Trente, réuni en 1545, avait, dès sa IV^e session, porté le décret dans lequel il décidait que la traduction latine de la Bible, connue sous le nom de Vulgate, serait désormais considérée comme la seule authentique, dans les leçons, les lectures publiques, les prédications et les expositions [2].

La question semblait donc définitivement tranchée par le Concile pour les catholiques, si l'incertitude du sens qu'il fallait donner au mot *authentique* n'avait laissé place à toutes les discussions ; elles se produisirent aussitôt, chacun apportant son interprétation personnelle. A son tour Luis se lança

XVII^e. (Bibliothèque de l'Escorial, II-O-32.) Il est reproduit dans le t. V des *Opera latina*, pp. 9-447.

1. Luther avait entrepris dès 1522 cette traduction, qui ne fut achevée que douze ans plus tard, en 1534.

2. « Considerans sancta Synodus non parum utilitatis posse accidere Ecclesiae Dei, si ex omnibus latinis editionibus quae circumferuntur, sacrorum librorum, quaenam pro authentica habenda sit, innotescat ; statuit, et declarat, ut haec ipsa vetus, atque Vulgata editio, quae longo tot saeculorum usu probata est, in publicis lectionibus, praedicationibus et expositionibus, pro authentica habeatur et ut nemo illam quovis praetextu audeat, aut praesumat rejicere. » (*Session IV*, décret 2. — 8 avril 1546.)

sur ce terrain brûlant, où sa finesse et son audace devaient ravir ses jeunes auditeurs.

L'Écriture sainte est pour lui un texte écrit par l'auteur sous l'impulsion de Dieu qui dirige sa volonté, son intelligence et sa plume [1]. L'Ancien et le Nouveau Testament répondent à cette définition. Rien donc n'est indifférent dans ces textes et tout y est vrai Les différentes erreurs que l'on a cru y découvrir, soit en généalogie, soit en topographie, soit en citations, n'y existent pas en réalité [2]. A ce propos, Luis essaie de mettre d'accord le sens dans lequel il faut entendre le verset 3 du psaume VIII : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem populo propter inimicos tuos* et celui dans lequel il est cité par le Christ dans l'Évangile de saint Mathieu (ch. XXI, verset 16 [3]).

1. « On tire de là la définition de l'Écriture sainte : l'Écriture sainte et divine est celle qui a été écrite alors que Dieu mouvait d'une façon particulière la volonté de l'écrivain, dirigeait son intelligence et lui fournissait les mots, et qui est utile tant aux peuples qu'aux individus. » (*Opera*, t. V, p. 230.)

2. « Deuxième question : l'humanité possède-t-elle une écriture sainte? » (*Opera*, t. V, p. 231 et suivantes.)

3. « Au quatrième témoignage *Ex ore infantium et lactentium*. etc... du Psaume VIII, je réponds que les expositeurs ne sont pas d'accord pour l'expliquer ; car Théodoret entend par le mot *d'infantium* les apôtres qui étaient ignorants et semblables à des enfants, et cependant célébrèrent le nom de Dieu par tout l'univers, et cela au sens historique et littéral. Mais si Dieu défend les enfants des reproches des Juifs parce qu'ils disaient *Hosanna in excelsis*, cela ne peut s'entendre au sens littéral. Donc le sens le plus simple de ce passage est que les enfants, même ne sachant pas encore parler, louaient Dieu et défendaient son honneur contre les injures des impies, c'est-à-dire de ceux qui nient la Providence divine, parce que, ce que Dieu fait pour les enfants, aussi longtemps qu'ils sont dans le sein de leur mère, et qu'ils sont d'un âge tendre, marque assez qu'il pourvoit aux choses humaines et s'occupe de nous avec sollicitude. Mais si c'est là le sens on peut se demander pourquoi le Christ a appliqué ce passage aux enfants chantant Hosanna. — A cela l'on peut dire d'abord qu'il n'a pas fait usage du témoignage de David, mais a fait allusion à ses paroles ; car comme les Juifs et les Pharisiens s'indignaient que les

Ces difficultés le conduisent à poser une question vivement controversée : celle de la pureté des textes de l'Écriture. Voici comment il la résout en s'appuyant sur les données linguistiques de son temps [1].

L'Ancien Testament fut écrit en hébreu, langue originelle de l'humanité, *quae linguarum omnium prima fuit*, à l'exception du Livre de Tobie, rédigé en chaldéen [2]. Le Nouveau Testament fut écrit en grec, sauf l'Évangile de saint Mathieu et l'épître de saint Paul aux Hébreux, qui auraient été primitivement rédigés en hébreu [3].

Les originaux des Livres saints, qui avaient été déposés dans l'arche furent brûlés lors de l'incendie de Jérusalem par les Babyloniens. Esdras les refit de mémoire, ou en s'aidant d'autres moyens. Mais ces nouveaux manuscrits disparurent

---

enfants louassent le Christ, il leur dit qu'il ne devait leur sembler ni nouveau ni extraordinaire que les enfants louassent Dieu, puisqu'il est écrit : *Ex ore infantium, etc...* En second lieu on peut dire, et cela vaut mieux à mon avis, que le Christ n'a pas usé de ce témoignage dans un autre sens que celui qu'il a à sa place, mais que c'est plutôt une phrase générale, appliquée à un cas particulier : car David ayant dit d'une manière générale que la jeunesse et l'enfance rendaient à Dieu témoignage de sa bonté et de sa providence, par cette parole David a compris tout ce que les enfants devaient jamais dire ou faire pour louer Dieu ; le Christ donc entendant cela, affirma à bon droit que ces louanges que les enfants lui donnèrent étaient comprises dans ce verset. De même le Christ a dit au même chapitre lorsqu'il chassait les vendeurs du Temple : *Scriptum est enim : Domus mea domus orationis vocabitur* » qu'Isaïe avait dit en général : *domus orationis futura est*, c'est-à-dire réservée aux usages divins en n'importe quel temps et pour n'importe quelle affaire. Le Christ s'est servi de ces paroles pour enseigner qu'en ce temps-là cette demeure ne devait pas être profanée par une foule de marchandises. » (*Opera*, t. V, pp. 254-255.)

1. Luis de Leon ne soupçonne pas l'évolution qu'a pu subir la langue hébraïque au cours des siècles : il ignore que la langue parlée par le Christ n'était autre que l'araméen, et différait par conséquent des textes de la Bible.

2. Voir *De Fide*. Question IV, *Opera*, t. V, p. 259.

3. *Opera*, t. V, p. 259.

plus tard, eux aussi, sans qu'on sache quand ni comment.

Au temps de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, sous le pontificat d'Eléazar, l'Ancien Testament fut traduit en grec par soixante-douze savants juifs, six de chaque tribu, réunis à Alexandrie : c'est la traduction dite des Septante en raison du nombre des traducteurs.

Six autres traductions grecques de l'Ancien Testament sont dues : à un Juif du Pont, Aquila, qui vivait au temps du Pape Sixte; à un certain Théodotion; à Symmaque, au temps de l'empereur Sévère, ou à des anonymes.

Les quatre premières versions grecques furent publiées par Origène avec le texte hébreu, en caractères hébraïques et en caractères grecs, sur six colonnes, ce qui fit donner à cette édition le nom d'Hexaple. Enfin une édition reproduisant le texte des Septante fut donnée par le prêtre Lucien [1].

Quant aux traductions latines, la première fut faite sur le grec des Septante par un auteur inconnu : les textes en variaient un peu d'Église à Église. Saint Jérôme la corrigea d'abord, puis en donna une nouvelle, faite sur le texte hébreu, « selon la vérité hébraïque », dit Luis, employant une de ses expressions favorites [2]. Il corrigea ensuite la version du Nouveau Testament en usage dans l'Église latine. A la longue l'Église latine ne connut plus qu'une seule traduction latine de la Bible dont on ignore l'auteur et qui n'est peut-être qu'un mélange des deux précédentes : c'est celle qu'on appelle la Vulgate.

---

1. Voir : Question IV : « Les manuscrits que nous possédons contiennent-ils la Sainte Écriture pure et simple, telle qu'elle a été écrite par les auteurs eux-mêmes. » (*Opera*, t. V, p. 259 et suivantes.)

2. « Caeterum Divus Hieronymus editionem illam latinam (il s'agit de la première faite par un inconnu d'après les Septante), quae ante ejus tempora vigebat, repurgavit a mendaciis, et ipse fecit aliam *juxta veritatem hebraicam.* » (*Opera*, t. V, p. 261.) D'ailleurs cette expression se retrouve dans d'autres commentateurs de la Bible. Voir plus haut, p. 135.

Quelle est donc l'autorité respective du texte hébreu, du texte grec et de la Vulgate ?

La plus haute appartient au texte hébreu, si toutefois les manuscrits qui en subsistent sont absolument conformes à l'original. Quant aux traductions grecque et latine, elles n'ont de valeur que confrontées avec l'original hébraïque.

Mais comment retrouver le texte hébreu primitif ? Il existe en effet plusieurs passages dans lesquels se présente une double leçon, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude quelle est la véritable [1].

Faut-il croire que ces incertitudes sont dues à une altération volontaire opérée par les Juifs, soit avant, soit après la venue du Christ ? Mais cette hypothèse, déjà rejetée par saint Jérôme et saint Augustin, est manifestement inadmissible.

En réalité, ce sont des erreurs de copistes, dues en grande partie à la date tardive à laquelle furent notées les voyelles hébraïques et au système de ponctuation par lequel on les représente, qui prête à de nombreuses confusions.

Pour sortir d'embarras, il faut appliquer la règle suivante : quand les manuscrits hébreux diffèrent des traductions grecque ou latine, et que cette différence naît seulement de la ponctuation, alors il ne faut pas considérer l'hébreu comme certain, mais collationner les exemplaires les plus anciens (ce qui est de première importance) et toutes les traductions et les commentaires qui ont été donnés du passage douteux « surtout par les catholiques et les saints » ; parfois alors il sera possible de corriger le texte hébreu [2].

Quant à la traduction des Septante, elle n'a qu'une valeur inférieure. D'abord il n'est pas certain qu'elle ait compris la Bible en entier : il semble au contraire qu'elle ait été limitée

1. Première proposition. (*Opera*, t. V, p. 266.)
2. *Opera*, t. V, p. 274.

à la Loi, c'est-à-dire au Pentateuque ou aux cinq livres de Moïse. Il est de plus douteux que les Septante soient véritablement les auteurs de la version qu'on leur attribue. En admettant que l'on possède leur version authentique, il n'est ni vrai, ni même probable qu'elle ait été écrite sous l'inspiration prophétique, puisque l'Église ne s'y est pas tenue. Comparée à la « vérité hébraïque », elle présente des lacunes, des additions, des contradictions et des obscurités. Toutefois elle est supérieure aux autres versions grecques de la Bible [1].

Reste la Vulgate : c'est en majeure partie la traduction faite par saint Jérôme sur le texte hébreu ; elle contient toutefois des passages empruntés à l'ancienne version latine, par exemple le Psautier tout entier.

Les textes de la Vulgate, non seulement diffèrent entre eux, mais sont altérés en bien des endroits, soit par des imprimeurs, soit pour toute autre cause : on ne possède donc pas la véritable Vulgate.

Par exemple dans le texte actuel, on constate que certains témoignages dont se sont servis des conciles ou des papes pour confirmer les vérités de la foi, font défaut, ou sont exprimés d'une manière différente [2].

Lorsque, dans le texte hébreu, des mots ou des phrases sont équivoques de telle sorte qu'on puisse leur donner plusieurs sens, le sens adopté par la Vulgate n'est pas tellement certain que les autres soient négligeables ; au contraire le sens négligé par l'auteur de la Vulgate est parfois meilleur que celui qu'il a adopté [3].

Luis prouve cette proposition hardie par de nombreux exemples parmi lesquels méritent une place spéciale ceux qu'il emprunte à sa version du Cantique des cantiques.

1. « Sur la version des Septante. » (*Opera*, t. V, pp. 275-289.)
2. Sur la Vulgate... (*Opera*, t. V, pp. 290-305.)
3. Troisième conclusion (*Opera*, t. V, p. 306.)

Ainsi dans le chapitre I, § I, la Vulgate porte : *Quoniam meliora sunt ubera tua vino ;* elle aurait pu traduire : *Quoniam meliores sunt àmores tui vino*, parce que le mot hébreu דֹּדֶיךָ. signifie les deux choses, et *amores* vaudrait mieux, car l'épouse désirait les embrassements de l'époux, et marque la cause de son désir, qui est qu'elle était, pour ainsi dire, enivrée de son amour [1].

« De même (chapitre VII, § 5) la Vulgate dit : *Comae capitis tui sicut purpura regis juncta canalibus*. Or ici le sens des mots hébreux est tel qu'ils peuvent être non seulement traduits comme fait la Vulgate, mais encore de la façon quė font les traducteurs modernes : *Comae capitis tui sicut purpura, rex ligatus in canalibus*, traduction qui rend la pensée plus élégante et plus facile [2].

Au chapitre VI, § 3, la Vulgate dit : *Pulchra es amica mea, et suavis*. Le mot hébreu תִרְצָה a deux sens, car c'est le nom d'une ville de Palestine dont les Israélites avaient fait leur capitale avant la fondation de Samarie et il signifie également *suavis* et *dulcis ;* en adoptant donc le premier sens il aurait mieux valu traduire : *Pulchra es et suavis, sicut Thirtsa*, etc [3]...

Certains passages des Écritures, interprétés selon le texte hébreu ou le texte grec, confirment mieux les dogmes catholiques que ne fait le texte de la Vulgate [4].

Dans les passages où il y a une double leçon, si les Docteurs de l'Église n'en suivent aucune comme certaine, on n'est pas tenu de recevoir comme certaine celle qui se trouve dans la Vulgate. Ainsi dans la première épître aux Corinthiens, la Vulgate porte : *Omnes resurgemus, sed non omnes immu-*

1. *Opera.*, t. V, pp. 307-308.
2. *Opera.*, t. V, pp. 308-309.
3. *Opera.*, t. V, pp. 309-310.
4. Quatrième proposition. (*Opera*, t. V, p. 310.)

*tabimur*, et le texte grec : *Non omnes dormiemus sed omnes immutabimur*, et bien que certains manuscrits grecs portent le même sens que la Vulgate, les Docteurs de l'Église ne s'étant pas prononcés sur ce point, on n'est pas forcé d'adopter le sens de la Vulgate [1]. En avançant cette proposition, qui pouvait paraître audacieuse, Luis de Leon se couvrait d'ailleurs de l'autorité de son maître Melchor Cano, qui l'avait soutenue dans un de ses ouvrages [2].

On ne saurait nier qu'il y a dans la Vulgate des passages mal traduits et qui ne rendent pas clairement la pensée des traducteurs [3]. Par exemple dans le Cantique des cantiques, Chapitre VI, § 6, la Vulgate porte : *Sicut cortex mali punici, sic genae tuae*, alors qu'il aurait fallu traduire : *Sicut fragmen mali punici*, car le mot hébreu פֶּלַח ne signifie pas *cortex* [4].

L'auteur de la Vulgate n'a pas été inspiré de l'esprit prophétique lorsqu'il traduisait les Saintes Écritures : on ne saurait donc croire qu'il n'y ait en elle rien qui puisse être traduit plus clairement ou plus exactement, et le Concile, en ordonnant qu'on la tînt pour authentique, n'a rien voulu dire de pareil [5].

Ce que le Concile a décidé, c'est que : 1° la Vulgate doit être préférée à toutes les autres traductions latines ; 2° qu'elle doit être tenue pour authentique ; 3° qu'elle ne peut être

1. Cinquième proposition. (*Opera*, t. V, p. 311.)
2. Voir Melchor Cano, *Locorum Theologicorum libri XII, in quibus non modo vera refellendi universos Christianae religionis hostes, confirmandique sacra dogmata ratio ac usus exacte ostenditur verum etiam omnia fere, quae hodie in controversia habentur, luculentissime examinantur*... Cet ouvrage fut édité à Salamanque chez Mathias Gast, sur l'initiative de l'archevêque de Séville, Inquisiteur général, Fernando Valdés, en 1562, in-folio. Le passage auquel se réfère Luis de Leon se trouve dans le livre II, chap. XIV.
3. Sixième proposition. (*Opera*, t. V, p. 311.) Voir Cano, *op. cit.*, livre II, chap. XV.
4. *Opera*, t. V, p. 315.
5. Septième proposition. (*Opera*, t. V., p. 317.)

rejetée sous aucun prétexte, mais qu'on doit s'en servir dans les chants, les sermons, les discussions.

De ces trois décisions la seconde seule laisse place à des interprétations diverses. Pour Luis de Leon, lorsque le Concile a décidé que la Vulgate devait être tenue pour authentique, cela signifie : qu'elle ne contient aucune erreur pernicieuse ; qu'on n'y trouve aucune pensée fausse ; que, dans son ensemble, elle exprime avec plus de vérité et de propriété que les autres le sens de l'Esprit-Saint [1].

Cette doctrine n'était pas nouvelle : un des prédécesseurs de Luis dans la chaire de *Durand*, le célèbre théologien franciscain Andrés de Vega, qui avait pris part au Concile de Trente, avait écrit en propres termes : « Le Concile a approuvé la Vulgate, mais n'a pas voulu qu'on l'adorât comme si elle était tombée du ciel ; il savait que l'auteur, quel qu'il soit, n'était pas prophète, et par conséquent n'a ni interdit, ni voulu interdire les recherches des savants, qui enseignent parfois que certains passages auraient pu être mieux traduits et qu'un même mot peut avoir plusieurs sens, et qu'il peut y avoir parmi eux des sens préférables à celui de la Vulgate [2]. »

Mais de pareilles théories ne pouvaient manquer de troubler les esprits des étudiants naïfs ou des maîtres d'esprit étroit ou timoré qui, incapables de se diriger seuls dans le monde des idées, les uns par piété, les autres par sottise, donnaient au décret du Concile le sens le plus strict, ce qui les dispensait de réfléchir.

1. Huitième proposition. (*Opera.*, t. V, pp. 318-319.)

2. *Commentaria in aliquot Concilii Tridentini Decreta. Alcala*, 1564, livre XV, ch. VII. Andrés de Vega né à Ségovie, avait abandonné la chaire de *Durand* pour entrer dans l'ordre des Franciscains. Envoyé par l'empereur Charles-Quint au Concile de Trente, il publia à Venise un ouvrage sur la Justification qui précéda les décisions de la sixième session : *Doctrina Universa de Justificatione libris XV. absolute tradita, & contra omnes omnium errores defensa.* Vega était mort en 1560.

Pour comprendre à quels dangers s'exposait le professeur qui les enseignait publiquement, il faut se rappeler dans quelles conditions se faisaient les leçons de théologie.

Elles se développaient suivant un plan traditionnel et invariable. Après avoir cité la *Distinction* de Durand de Saint-Pourçain qu'il allait commenter, Luis en énonçait la première *Question* et présentait la série d'arguments qui pouvaient déterminer à la résoudre dans un sens ou dans un autre. Puis il posait un certain nombre de conclusions qu'il démontrait au fur et à mesure, et qui constituaient sa propre doctrine.

Cela fait, reprenant les arguments qu'il avait exposés au début de la leçon, il en faisait la critique, en montrait l'insuffisance ou la fausseté, et prouvait la solidité de celui qu'il adoptait.

Cette méthode offrait deux inconvénients fort graves : elle supposait d'une part que l'auditeur était présent du commencement à la fin de l'explication, d'autre part qu'il avait suffisamment retenu les arguments présentés au début pour en comprendre à la fin la critique.

Or, les cours ayant lieu tous les jours, il est à présumer que plus d'une absence interrompait pour les étudiants les plus réguliers la série des déductions, et que l'on pouvait se tromper en écoutant une leçon isolée, et plus encore une partie de leçon, sur le point de savoir si le professeur *argumentait*, c'est-à-dire faisait valoir des arguments qu'il se réservait de détruire ensuite, ou s'il exposait sa propre doctrine [1].

1. Le 24 juin 1572, le prêtre Francisco Hernandez, auditeur de Grajar, déclare que « comme il ne pouvait continuer à suivre régulièrement les cours, en raison de l'obligation où il était de résider dans son bénéfice, il ne sait si les paroles que, dans sa déposition, il dit avoir entendu prononcer à maître Grajar, faisaient partie d'un argument, ou s'il les a dites *assertive ;* et qu'ainsi il ne sait si dans d'autres leçons il se prononça plus nettement ou si sa conclusion fut différente ». (*Doc.*, t. X, p. 54 ; f. 54 r.)

Les cours avaient lieu dans une vaste salle (*el general*) où s'entassaient plus de trois cents auditeurs [1], attirés par l'audace du maître, par le mélange d'érudition profonde et de familiarité dont il faisait montre tour à tour : citations de poètes profanes, discussions sur des mots hébreux, recours à des proverbes en langue vulgaire qui venaient rafraîchir l'atmosphère scolastique [2], ironies à l'égard de collègues ou de personnages redoutés, tout cela contribuait à amener la foule au pied de la chaire du jeune religieux.

Quel joyeux murmure dans l'auditoire lorsqu'il prêtait aux défenseurs inintelligents de la Vulgate des arguments comme le suivant : « Il faut qu'elle soit inspirée par l'Esprit-Saint, car les théologiens scolastiques et les inquisiteurs, qui ne savent ni le grec, ni l'hébreu, se fondent sur elle pour décider des cas douteux de la foi ou des mœurs. — Eh bien ! riposte Luis, s'ils ne savent ni le grec ni l'hébreu, qu'ils l'apprennent ! Et d'ail-

---

1. Luis dit, à propos d'une leçon sur la Vulgate qu'il fit lui-même : « D'abord je fais remarquer que le cours contenu dans ce cahier, je le fis dans mon cours ordinaire à Salamanque, devant plus de trois cents auditeurs. » (*Doc.*, t. XI, p. 56 ; II, f. 101 r.)

2. Voici par exemple un passage du cours sur la Foi : « Il faut remarquer qu'il arrive à l'Écriture sainte la même chose qu'aux ouvrages célèbres : certaines phrases qu'on en tire et qu'on cite souvent dans la conversation, servent de proverbes ; Erasme en énumère un grand nombre tirées des vers de Virgile et d'Homère ; et de même l'adage espagnol qui s'emploie lorsque quelqu'un s'éloigne pour ne pas revenir : *le départ du corbeau* (la ida del cuervo), ou cet autre lorsqu'on dit d'un homme qui découvre entièrement sa pensée à un autre dans une affaire, *qu'il lui a dit son rêve et lui en a donné l'explication* (le ha dicho el sueño y la soltura) (d'après Daniel) ; ces phrases employées comme proverbes s'emploient comme les autres proverbes comme des phrases adaptées au raisonnement que l'on tient et au sujet que l'on traite, bien que le premier auteur s'en soit servi pour d'autres choses. Ainsi Virgile a dit poétiquement de la ville de Rome : « Verum haec tantum alias inter caput extulit urbes, | Quantum lenta solent inter viburna cupressi. » Et je pourrais dire d'un homme très savant comme saint Augustin : « Inter alios doctos caput extulit, quantum lenta solent, etc... » (*Opera*, T. V,. p. 249-250.)

leurs ce n'est pas un article de foi que les théologiens soient infaillibles [1]. »

L'assistance en effet n'était pas silencieuse : on n'entendait pas toujours bien au fond de la salle, d'autant plus que Luis avait la voix faible et s'enrouait facilement [2]. Alors les étudiants frappaient du pied pour inviter le professeur à répéter en parlant plus haut [3], et il arrivait qu'il leur répondît plaisamment : « Je suis enroué, et mieux vaut que je parle à voix basse pour que messieurs les inquisiteurs ne nous entendent pas [4]. »

On conçoit que, dans ces conditions, le professeur eût bien des chances de n'être pas compris ou de voir défigurer sa pensée par des auditeurs inintelligents ou malveillants.

Ainsi un certain Diego de Gaona, que la réputation de Luis avait attiré à ses cours, mais qui n'y paraissait que rarement, parce qu'il le trouvait trop hardi dans son enseignement,

---

1. Réponse au quatrième argument. (*Opera*, t. V, p. 322.)

2. Dans les *Noms du Christ*, il déclare que le bruit de la chute d'eau empêchera d'entendre sa voix : « Et je crois, Sabino, tant j'ai la voix basse, que le bruit de la chute d'eau dans le canal, qui augmentera avec la nuit, vous dérobera la plupart de mes paroles. » (*Obras*. ,t. III, pp. 276-277.)Et plus haut dans le même ouvrage, Sabino dit à Marcelo, qui n'est autre que Luis, pour l'encourager à prendre la parole : « Un homme qui a coutume, en pleine canicule, de faire trois leçons quotidiennes dans les Écoles, plusieurs jours de suite, serait bien capable de parler sous ces branches un jour entier, matin et soir, ou plutôt il n'y aura pas d'imprudence qu'il ne fasse. » (*Obras*., t. III, p. 226.)

3. « Dans la plupart de ces leçons, maître Grajar, surtout quand il enseignait quelque nouveauté, parlait très vite, et si l'on frappait du pied pour qu'il répétât ce qu'il avait dit afin que ses auditeurs pussent l'écrire, il disait que, par ordre du Conseil, il ne pouvait pas dicter : que chacun prît ce qu'il pourrait, etc... » Déclaration de l'étudiant Amador de Aguilar. (*Doc.*, t. X, p. 56 ; f. 42 r.)

4. « Je n'en dis pas davantage ; mais comme nous étions un peu loin en disant cela, je me rappelle que les étudiants les plus éloignés de la chaire me firent signe de hausser la voix, car j'étais enroué et ils ne m'entendaient pas bien, et je dis alors : Je suis enroué etc... » (*Doc.*, t. X, pp. 193-194 ; f. 137 r.)

avait assisté par hasard à une des leçons sur la Vulgate dans laquelle le professeur expliquait qu'on pouvait apporter certaines corrections à ce texte. Il en avait été scandalisé, bien qu'il n'en eût rien dit jusqu'au jour où, devenu curé du bourg d'Astudillo, il s'était décidé à libérer sa conscience et à parler de ses scrupules au commissaire du Saint-Office d'Arevalo, qui fit aussitôt usage de cette dénonciation [1].

Gaona était timoré ; d'autres étaient inintelligents : tel ce Pero Rodriguez, étudiant zélé, tout fier de frôler des maîtres éminents, les harcelant de questions, lorsqu'ils se promenaient dans le cloître, en attendant l'heure du cours, ou qu'adossés à l'un des piliers, une fois la leçon finie, ils éclaircissaient les

1. « Il dit qu'il connaît ledit frère Luis de Leon... religieux augustin, professeur titulaire de la chaire de *Durand* dans ladite université, depuis environ six ou sept ans ; le déposant le tenait pour un homme fort habile dans sa faculté de théologie, bien qu'un peu audacieux dans la manière dont il faisait ses cours ; aussi le témoin, bien que sa faculté fût celle de théologie, dont ledit frère Luis de Leon était professeur, allait à ses cours rarement, parce qu'il voyait son indépendance dans ses cours. Et une des fois où il y assista, il lui entendit un jour dire que la traduction dite Vulgate de la Sainte Écriture, dont le sacré Concile de Trente parle dans la quatrième session, était authentique, et qu'elle devait être tenue pour telle, comme le sacré Concile le décide, pour les phrases ou les propositions entières ; mais qu'en ce qui touchait aux mots isolés, on pouvait fort bien la modifier en changeant le sens de ces mots ou de quelque autre traduction reçue. Le témoin se fit toujours scrupule de cela, et en conséquence un jour où il parlait de ce sujet au Commissaire Talavera, il le lui dit pour décharger sa conscience, parce que le témoin pensa toujours que ce qu'il disait sur ce point était directement en opposition avec ce qu'avait déterminé le sacré Concile de Trente dans la session susdite... Comme on lui demandait quelles étaient les personnes présentes, s'il s'en souvient, il dit que, comme il l'a dit, il entrait rarement entendre ledit frère Luis de Leon, et qu'en conséquence il ne se rappelle pas qui était là, si ce n'est que la grande salle était comble. » (Déposition du licencié Diego de Gaona, curé d'Astudillo, âgé de trente-deux ans, devant le Commissaire Talavera, le 11 décembre 1574, *Doc.*, t. X, pp. 81-83 ; f. 82.) Il semble que Gaona ne se décida à parler que lorsque Luis était depuis longtemps en prison.

doutes de leurs auditeurs ou répondaient à leurs objections.

Ce benêt de Rodriguez, que ses camarades avaient surnommé par dérision le *Docteur Subtil*, poursuivait Luis jusque dans sa cellule, et sa victime essayait de s'en débarrasser, soit en ne lui répondant pas, soit en lui disant qu'elle était fatiguée de son cours. Une fois même, exaspéré, Luis le congédia brutalement en lui déclarant qu'il était un sot, comme put l'entendre le brave frère portier Agustin de la Cruz [1].

Un jour que Luis, avant d'entrer dans la salle de cours, expliquait un point de doctrine à un étudiant, le Docteur Subtil, qui les écoutait, crut découvrir dans ses paroles une proposition d'où découlait une hérésie ; il l'interrompit aussitôt et lui dit : « Ne dites pas cela, mon Père, car la conséquence en est dangereuse ! » Luis se tut dédaigneusement et entra faire sa leçon, laissant Rodriguez tout fier de l'avoir réduit au silence [2].

1. « Il vit que quelquefois ledit bachelier Rodriguez, autrement appelé le docteur subtil, se rendait audit monastère de Saint-Augustin pour voir ledit frère Luis de Leon et causer avec lui ; et le témoin vit que quelquefois ledit frère Luis de Leon disait audit bachelier Rodriguez de le laisser, car il revenait rompu et fatigué des Écoles. » ( Déposition d'Agustin de la Cruz, 4 janvier 1573, *Doc.*, t. XI, p. 320 ; II, f. 250 v.) — Dans son premier questionnaire, Luis fait demander à Juan de Almeida, à Sancho de Avila, au prébendé Covarrubias, à Fr. Bartolomé de Carranza, à Fr. Francisco de Figueroa : « S'ils connaissent le bachelier Rodriguez que, par dérision, on appelle le docteur subtil ; et s'ils savent que c'est un homme dépourvu de bon sens et si malade de mélancolie et de folie, qu'il se forme mille imaginations folles, et que, sur le soupçon le plus léger, il pense des autres des choses fort graves et les dit. » (Question 30, *Doc.*, t. XI, p. 266 ; II, f. 214 r.)

2. « Il se rappelle qu'il y aura environ quatre ans (donc en 1568) se trouvant avec maître frère Luis de Leon dans les Grandes Écoles, en face de la grande salle de théologie, avec un étudiant auquel il expliquait une doctrine de laquelle il sembla au témoin qu'il résultait que seule la foi justifiait, ou que, par suite de n'importe quel péché mortel, on perdait la foi, ou une autre erreur ; mais le témoin croit plutôt que c'était une des deux premières ; et le témoin arrêta ledit

Une autre fois Luis se rendait de son couvent à l'Université en compagnie d'un augustin. Rodriguez, qui les escortait, crut saisir qu'il déclarait que le Cantique des cantiques devait s'entendre littéralement de Salomon et de son épouse, ce qui l'offusqua fort [1].

Et, dans un cours où Luis suppléait Mancio, il aurait déclaré qu'il n'était pas de foi que la Vierge n'eût jamais commis de péché véniel. A la fin de la leçon, Rodriguez, scandalisé, vint discuter ce point avec Luis qui eut l'audace de défendre et de répéter ce qu'il avait soutenu [2].

Et combien de Docteurs Subtils ! Un autre augustin, avec lequel Luis semble avoir été en assez mauvais termes, professeur à l'Université d'Osuna, Alonso Gudiel, avait parmi ses auditeurs un frère minime distingué par son inintelligence, et qui n'avait jamais pu comprendre la différence faite par les exégètes entre le sens historique, le sens prophétique et le sens littéral des Écritures. Ce type de docteur subtil portait le sobriquet de *Frère Thon*, et Gudiel, fatigué de sa bêtise, se laissa un jour aller à lui rappeler que saint Jérôme avait dit « qu'un sot était incapable d'être hérétique ». Frère Thon, qui

maître, en lui disant : « Ne dites pas cela, mon Père, parce que la conséquence en est dangereuse » et il le disait parce que c'était une hérésie ; et alors Luis de Leon se tut et entra faire sa leçon. (Déposition de *Pero* Rodriguez, *Doc.*, t. X, p. 19 ; f. 19 v.)

1. « Une fois il lui entendit dire distinctement que le Cantique des cantiques s'entend de la femme de Salomon à la lettre, comme il allait de Saint-Augustin aux Écoles, et il y avait un frère avec lui... et il y a environ trois années que la chose s'est passée, » dit Rodriguez dans sa déposition du 29 décembre 1572 (par conséquent en 1569). (*Doc.*, t. X, p. 19 ; f. 19 v.)

2. « Il entendit dire à maître frère Luis de Leon, il y a environ quatre ans, alors qu'il suppléait maître Mancio dans la grande salle, en présence de ses auditeurs, qu'il n'était pas de foi que Notre-Dame la Vierge Marie ne pécha jamais véniellement ; et lorsqu'il eut fini son cours le témoin discuta sur ce point avec lui, et il soutint ce qu'il avait dit et recommença à le dire. » (*Doc.*, t. X p. 20; ff. 19 v. - 20 r.)

n'avait pas compris, se fit expliquer la chose par ses confrères et en conçut un vif ressentiment [1].

Ces naïfs ne se privaient pas de raconter partout leurs indignations, leurs doutes ou leurs triomphes imaginaires. Plus redoutables que des calomniateurs, car ils étaient sincères, ils éveillaient le scrupule ou la malveillance dans l'âme de leurs camarades, ou finissaient par aller confier leur émoi à des collègues de Luis, qui naturellement n'étaient pas de ses amis. Ces confidences ne pouvaient leur déplaire, puisqu'elles leur faisaient entrevoir un moyen de se débarrasser d'un confrère dont la réputation les offusquait, ou d'un compétiteur dont la ruine laisserait libre carrière à leur ambition.

Mais insoucieux de ce qu'on disait de lui, le professeur de *Durand*, absorbé par son travail, continuait sa route et se créait sans y penser de nouvelles inimitiés.

En 1568, un hiéronymite portugais, Heitor Pinto [2], vint à

---

1. « Certains étudiants... n'entendaient pas ce qu'il faut entendre par sens historique, prophétique ou littéral, bien qu'il l'eût expliqué mille fois en classe et hors de classe. Et Messieurs les Inquisiteurs n'ont qu'à voir les papiers des principaux étudiants qui l'écoutaient, et qui étaient des docteurs en Théologie... comme le docteur Fuentes, et beaucoup d'autres, mais non ceux d'un frère Thomas, frère minime, qu'il appelait *frère Thon*, et un autre nommé Ledesma qui ne parvenaient pas à le comprendre. Car un jour il dit audit frère Thomas une malice en lui disant que saint Jérôme avait dit quelque part, il ne se rappelle plus où, qu'un sot ne pouvait être capable d'être hérétique, et les frères minimes de sa maison le lui expliquèrent ; et ledit frère Thomas en avait été fort irrité contre lui et vint plus tard déposer au Saint-Office contre lui, parce qu'il n'entendait pas ce qu'étaient le sens Prophétique et le sens Historique. » (Procès de Gudiel, B.N.M. Ms. 12 751, fol. 151, alias 173. Cité par Muiños, *op. cit.*, p. 145, n. 1, et dans l'article *Gudiel* de l'*Ensayo* du P. Gregorio de Santiago, t. III.)

2. Sur Heitor Pinto voir Nicolas Antonio et Barbosa, *Bibliotheca Lusitana*. — Pinto entra au couvent de Belen le 8 avril 1543. Il fut élu Provincial de Portugal en 1571. Rodrigo de Yepes avait écrit, d'après Nicolas Antonio, une docte préface à un Commentaire de Pinto sur Ezéchiel : « De Propheticae doctrinae nimia obscuritate, magna necessitate et fructu, atque horum commentariorum laudibus. »

Salamanque pour y faire imprimer un ouvrage. Docteur en théologie de l'Université de Sigüenza, lecteur d'Écriture sainte à Coimbra, il profita de son séjour à Salamanque pour donner des conférences qui eurent bientôt un grand succès. Elles étaient sans doute accessibles à ceux dont le bagage théologique était léger, et tenaient plus du sermon que de la leçon scientifique : aussi n'étaient-ce pas uniquement les théologiens, mais surtout les étudiants canonistes qui s'y pressaient [1].

Encouragé par ce début, Pinto, soutenu par tous les Portugais, Juan de Almeida en tête [2], essaya de se faire créer une

1. C'est ce qui résulte des paroles de Gaspar de Torres lorsqu'il s'opposa à ce qu'on créât pour Pinto une chaire nouvelle : « Il dit qu'il ne convenait pas aux intérêts de l'Université et qu'il était présentement impossible de voter sur la proposition du Recteur, d'abord parce que ce traitement fut sollicité par des incompétents, puisque la pétition qui fut remise à l'assemblée était signée de canonistes, et, s'il y eut quelques théologiens qui la signèrent, ce fut importunés par quelques Portugais qui, pendant plusieurs jours, allèrent recueillir des signatures... Ensuite à cause de la variété d'auditeurs qu'a le P. Maître Heitor Pinto parce que leur nombre fait voir clairement que ce ne sont pas seulement des théologiens et qu'il y a de bonnes raisons de penser que ce que fait le P. Pinto c'est plutôt prêcher qu'interpréter l'Écriture ; car s'il l'interprétait comme il convient dans les Écoles, seuls pourraient suivre ses cours ceux qui s'y connaissent, c'est-à-dire les étudiants ès Arts et les théologiens... Ensuite afin que cette insigne Université continue à être pure de toute erreur comme elle le fut jusqu'à présent, il convient d'éviter ce qui a donné occasion à tant de mal dans les autres universités, où, sans théologie scolastique, et seulement à l'aide de la philosophie, bien des professeurs se sont mis à expliquer l'Écriture et ont prétendu que tout le monde peut l'entendre et l'expliquer : ce qui causa principalement les malheurs de l'Allemagne. Par conséquent il est nécessaire d'abord que l'on soit assuré que le P. Maître est suffisamment savant en théologie scolastique, après l'avoir vu présider ou soutenir des thèses, ce que personne ne l'a vu faire dans cette Université. » (Libro de Claustros 1567-1568, fol. 110 : séance du 20 mai 1568.)

2. Dans son premier questionnaire Luis fait poser la question suivante à : Juan de Almeida, Guadalajara greffier de l'Assemblée, docteur Ambrosio Nuñez, docteur Hector Rodriguez, frère Diego

chaire supplémentaire à l'Université : une pétition circula parmi les étudiants à cet effet, et se couvrit de signatures ; elle fut présentée à l'assemblée des professeurs le 17 mai 1568. Mais elle ne recueillit que huit voix, dont celles de l'écolâtre et du recteur [1].

Pinto ne se découragea pas et obtint une provision royale exigeant de l'assemblée des professeurs un nouvel examen de la question. Cette provision fut lue à l'assemblée du 3 juillet. Mais Pinto se heurtait à l'opposition acharnée de Luis qui voyait de mauvais œil toute création nouvelle ; il l'avait bien fait voir à Juan Gallo et, sur ce point, il était d'accord avec l'immense majorité de ses collègues, qui résolurent de répondre au roi par une fin de non-recevoir. Une commission fut nommée pour rédiger la réponse : elle était composée de Leon de Castro, de Luis de Leon et de Gaspar de Grajar, et repoussa naturellement les prétentions du Portugais [2].

---

Lopez, frère Juan de Guevara, frère Vicente de Quintanilla, frère Juan de Vega augustins. — 21. Item s'il savent que frère Hector Pinto hiéronymite, avant le temps et au temps où il prêta serment, et ensuite dans ce procès, était et est ennemi mortel dudit frère Luis de Leon, parce que, lorsque D. Juan de Almeida était recteur, il demanda que l'Université lui donnât un traitement pour faire un cours de Bible, et que frère Luis de Leon s'y opposa, ainsi que d'autres à cause de lui, tant dans l'Assemblée qu'à la cour : ce qui fit qu'on ne le lui donna pas. (*Doc.*, t. XI, p. 262 ; II, f. 213 v.)

1. Luis rédigea son avis par écrit : « Que le Recteur n'ordonne pas et ne consente pas qu'il se fasse une autre enquête spéciale, parce qu'il est manifeste et notoire que le Père et ceux qui s'occupent de son affaire ont fait grande diligence maintenant et auparavant pour intriguer de différentes manières auprès des membres de l'Assemblée pour qu'on donne ce traitement audit Père, et qu'on n'y mette pas opposition, en faisant pour cela des promesses et des menaces. » (Libro de Claustros 1567-1568, fol. 130 v.)

2. On fit remarquer que dans l'Université se trouvaient des professeurs éminents, aussi bien en théologie scolastique qu'en exégèse et l'on conclut : « On a considéré le nombre considérable de cours de la faculté de théologie : il y en a huit, six de scolastique et deux de positive, qui sont ceux de maître Gaspar Grajar pour la Bible latine

En vain Pinto, pour amadouer son adversaire, lui dépêcha-t-il le docteur Hector Rodriguez, afin de lui assurer qu'en cas de succès, il s'engageait par écrit à ne pas poser sa candidature à la chaire de Bible si elle devenait vacante [1]. Luis resta inflexible et finit par obtenir le rejet de la proposition.

La demande de Pinto avait été faite en mai : le rejet définitif eut lieu au commencement de juillet 1568. Précisément ce mois-là expiraient les quatre années de suppléance de Grajar dans la chaire de Bible, qui devait être de nouveau mise au concours [2]. Pinto s'y porta candidat [3], et l'on conçoit avec quelle ardeur Luis prit fait et cause pour son ami qui courait risque d'être dépossédé par cet étranger. Il y mit une violence telle, que Fr. Bartolomé de Santo Domingo, un hiéronymite, vint s'en plaindre au prieur de Saint-Augustin, qui était alors Diego Lopez. En sortant, il rencontra le barbier du couvent, Francisco de Palacios, et ne put s'empêcher de lui dire, en lui montrant le monastère : « Je viens de là-bas, de chez vous, de me plaindre au prieur et à Fr. Juan de Gue-

---

(et bien qu'il ne soit que suppléant c'est un homme fort savant et fort capable et très versé dans cette étude) et l'autre celui de maître Martin Martinez, professeur titulaire de Bible hébraïque et maître en théologie et très versé dans cette science, et qui, à ce titre, a imprimé un livre sur un sujet d'Écriture sainte très bien accueilli par les hommes compétents. Et en outre il y a à la cathédrale de ladite cité, annexe des Écoles, un autre cours d'Écriture sainte fait par Maître Francisco Sancho, professeur titulaire en retraite, chanoine de ladite église pour la prébende du cours d'Écriture sainte : et c'est un homme fort ancien et fort éminent en ladite faculté. » (Libro de Claustros, 1567-1568, fol. 142 r.) L'ouvrage de Martin Martinez dont il est ici question ne saurait être que son livre des *Hypotyposeon*, etc., paru en 1565, et qui fut condamné par l'Inquisition.

1. Premier questionnaire ; question 22. (*Doc.*, t. XI, p. 262 ; II, f. 213 v.)

2. Grajar avait été nommé à la chaire de Bible en 1560 et réélu en 1564. Voir plus haut, p. 118.

3. Premier questionnaire ; question 24. (*Doc.*, t. XI, p. 263 ; II, p. 213 v.)

vara du mauvais procédé de Luis de Leon contre nous [1] ! »

Mais le résultat fut que Grajar obtint de nouveau la suppléance de Gregorio Gallo pour quatre ans, et que Pinto quitta Salamanque, laissant les Hiéronymites très irrités contre Luis de Leon. L'un d'eux, se trouvant seul dans la loge d'Agustin de la Cruz, lui en parla sur un ton piqué : « Allons ! le Père Luis de Leon a fait un beau travail en nous faisant partir Heitor Pinto ! » Et comme le portier essayait de disculper Luis : « Voyons ! reprit le gros hiéronymite, tout se sait ! Et votre Frère Luis a pris parti contre Heitor Pinto pour le chasser de Salamanque ! Mais dès qu'une chaire deviendra vacante, Pinto reviendra ici [2] ! »

Or Pinto n'était pas un concurrent à dédaigner ; outre qu'il était soutenu par tous les Portugais de l'Université, Juan de Almeida en tête, il avait publié à Lyon, en 1561, un traité sur Isaïe. Il se posait en linguiste, et, dans ses Commentaires sur Ezéchiel, parus à Anvers en 1570, qui sont probablement l'ouvrage qu'il voulait faire imprimer à Salamanque, après avoir donné le sens littéral, il ajoutait à la fin de chaque chapitre des explications tirées de l'hébreu, du chaldéen et du grec, comme auraient pu le faire Gaspar de Grajar, Martin Martinez ou Luis de Leon.

Pinto, battu, retourna en Portugal où il fut élu Provincial de son ordre en 1571, et ne revint jamais à Salamanque. Lors des troubles qui suivirent la mort du roi Sébastien, il se retira au monastère de Cisla près de Tolède, où il mourut en 1584.

Les Hiéronymites ressentirent évidemment cet échec, bien

1. La déclaration de Francisco de Palacios, alors âgé de quarante ans et connaissant Luis depuis vingt ans, est du 5 janvier 1573. (*Doc.*, t. XI, pp. 327-328 ; II, f. 254 r.)

2. Agustin de la Cruz portier de San Agustin, sexagénaire et connaissant Luis depuis environ quatorze ans, déposa le 4 janvier 1573. Il rapporte qu'un Portugais lui avait déclaré que les Hiéronymites se plaignaient beaucoup de Luis de Leon. (*Doc.*, t. XI, pp. 320-321 ; II, f. 250 v.)

qu'ils ne l'attribuassent sans doute pas au seul Luis de Leon; mais celui-ci, avec cette naïveté qui lui faisait croire qu'il était toujours en vedette, les compta, de ce jour, pour des ennemis mortels : c'était là une des manifestations de cette monomanie de la persécution qui torturait cet esprit d'ailleurs si vigoureux.

Dans le courant de l'année 1568, sans doute pendant les grandes vacances, au début d'octobre, Luis de Leon avait eu l'occasion de se rendre au couvent de Madrigal: il y retrouva Diego Rodriguez ou de Zuñiga[1]. Rodriguez se vantait d'une grande facilité d'improvisation et se prétendait capable de parler sans préparation sur n'importe quel sujet pendant un heure ou plus. Bien que Luis de Leon l'accuse de n'avoir jamais lu autre chose que la Bible et de se targuer de ne jamais lire les ouvrages des saints, il semble qu'il eût au moins quelques notions de la langue hébraïque.

Il avait sans doute oublié les scrupules que lui avait causés jadis le livre mystique d'Arias Montano[2], et ne gardait pas rancune à Luis de la discipline que lui avaient fait infliger les définiteurs du chapitre de Dueñas en 1563[3]. Ce bavard n'était d'ailleurs pas fâché d'apprendre les nouvelles de Salamanque : justement le régent d'hébreu, Cristobal de Madrigal[4], lui avait appris que de violentes discussions s'étaient élevées entre les théologiens de l'Université à propos de la

1. Diego Rodriguez avait alors trente-deux ans. Voir sa déposition *Doc.*, t. X, pp. 67-68.

2. Voir plus haut, pp. 106-109.

3. Voir plus haut, pp. 163-164.

4. Cristobal de Madrigal, né à Salamanque, était, en 1561, vice-recteur du Collège Trilingue. Lorsque Martinez devint titulaire de la chaire des trois langues, Madrigal obtint une conférence d'hébreu. Il suppléa Martinez durant son procès et lui succéda le 8 février 1580 ; il prit les grades de licencié et de maître en théologie le 12 et le 24 août 1580. Il mourut sans doute le 11 décembre 1592. — Voir Esperabé, *op. cit.*, t. II, pp. 369-370.

Vulgate. Qui pouvait mieux que Luis de Leon le renseigner à se sujet ?

Au cours d'une promenade qu'il fit hors du village avec ce dernier, en compagnie du prieur de Madrigal, Esteban Sanchez, cédant à la vanité qui lui était naturelle, il se vanta d'être fort connu et fort estimé du Pape, et, pour l'expliquer, débita toute une longue histoire dans laquelle apparaissaient un marchand et un cardinal, grâce auxquels son nom était célèbre dans la Ville éternelle. Peut-être y avait-il quelque chose de vrai dans son récit, car il semble que Rodriguez fut en effet en rapports avec le cardinal Altemps, neveu de Paul IV.

Il raconta qu'il avait envoyé au Pape un petit traité qu'il avait composé parce que Sa Sainteté souhaitait voir quelque chose de sa main, et il le montra à Luis de Leon : c'était un cahier de six ou huit feuillets, intitulé : *Manière d'apprendre toutes les sciences.* Dans la seconde partie, qui devait être fort brève, il examinait la façon d'apprendre l'Écriture sainte. Il y soutenait que le texte hébreu de la Bible n'était pas altéré, et le prouvait par quelques exemples tirés des Livres saints, attribuant en somme à la Vulgate encore moins d'autorité que Vega [1].

Prié de donner son avis sur ce travail, Luis répondit sans ambages qu'il aurait souhaité qu'un écrit destiné à un si haut personnage fût plus substantiel, ou tout au moins que le sujet fût traité avec plus d'abondance; car l'auteur ne donnait qu'un petit nombre d'exemples qui traînaient partout, bien

1. Nicolas Antonio,qui confond les deux Diegos de Zuñiga, ou plutôt qui ne connaît que le professeur d'Osuna, lui attribue un ouvrage manuscrit intitulé *De optimo genere tradendae Philosophiae et Sacrae Scripturae explicandae* dont il avait trouvé mention dans le catalogue de la Bibliotheca Altempsiana. Cet ouvrage semble répondre à celui que Rodriguez se vantait d'avoir composé pour le Pape et qu'il dut naturellement offrir à son protecteur, ce qui expliquerait sa présence dans la Bibliothèque du Cardinal Altemps.

qu'il fût persuadé que Rodriguez les avait découverts lui-même et non dans des livres courants.

Rodriguez déclara en effet qu'il les avait trouvés tout seul, sans recourir au secours d'aucun livre [1].

« Pour moi, ajouta imprudemment Luis de Leon, dernièrement j'ai traité ce sujet dans mon cours, en apportant une quantité de textes pour ou contre. Plus tard il me fournit la matière d'une dispute publique ; et quoique Leon de Castro et moi nous soyons disputés à propos de ses chers Septante, tous les maîtres furent satisfaits. Et pour la Vulgate, je soutins l'opinion de Vega, bien qu'avec plus de modération que lui ; car Vega et Tiletanus disent ouvertement que parfois le *traducteur ne saisit pas la pensée de l'Esprit-Saint*, et pour mon compte, je ne l'ai ni dit ni enseigné, bien que j'aie apporté les livres de ces deux docteurs à la soutenance et que j'aie lu aux maîtres ce que disent ces docteurs : et ils laissèrent passer la chose sans qu'elle leur parût mal [2]. »

C'en était trop pour la vanité de Rodriguez : furieux de voir ainsi dédaigner ce qui lui avait coûté tant de peine, son âme passionnée et vindicative lui fit trouver dans les paroles de Luis de Leon matière à dénonciation. Il ne dit rien sur le moment ; mais, quatre ans plus tard, il accusait devant l'Inquisition de Tolède Luis de Leon d'avoir pris à son compte l'affirmation audacieuse de Vega et de s'être vanté d'avoir fait accepter par les maîtres de Salamanque cette opinion irrévérencieuse pour l'auteur de la Vulgate [3].

---

1. *Doc.*, t. X, pp. 373-374 ; f. 239.
2. *Doc.*, t. X, pp. 374-375 ; f. 239 v.
3. Dans sa déposition du 4 novembre 1572 à Tolède, Rodriguez dénonça Luis de Leon en ces termes : « Ledit frère Luis de Leon lui avait dit : Nous leur avons fait souffrir *ou* nous leur avons fait accepter (*pasar*) cette proposition : le traducteur de la Vulgate ne saisit pas parfois la pensée de l'Esprit-Saint (Interpres Vulgatus aliquando non attingit mentem Spiritus Sancti). » (*Doc.*, t. X, p. 68 ; f. 69.)

# CHAPITRE IX

## 1569-1570.

La Bible de Vatable. — Luis de Leon et Leon de Castro. — Réélection a la chaire de Durand (février 1569). — Chapitre de Dueñas (7 mai 1569) : lutte contre Francisco Serrano et Gabriel de Montoya.

Le 26 janvier 1569, l'imprimeur de Salamanque Gaspar de Portonariis sollicita du Conseil de l'Inquisition la permission d'imprimer, avec les corrections qu'on lui indiquerait, la Bible que Robert Estienne avait publiée en 1545 sous le nom de François Vatable et pour laquelle il avait effectivement utilisé les leçons de ce professeur d'hébreu.

L'abbé François Wattebled, dit Vatable, mort à Paris le 16 mars 1547, avait professé l'hébreu au Collège de France dès la fondation de cet établissement, sans que son orthodoxie eût été mise en doute, mais n'avait rien publié. Ce sont les notes prises à ses cours que Robert Estienne prétendit avoir utilisées dans ses éditions de 1545, in-8° et 1547, in-folio.

Cette manière d'agir ne plut pas à Vatable, qui n'avait pas été consulté. Il paraît qu'il fit venir Robert Estienne et l'accusa d'avoir commis un faux. En effet, on suppose que, parmi les commentaires authentiques de Vatable, Robert Estienne en introduisit quelques-uns de son propre cru et par conséquent d'une orthodoxie plus que suspecte. Le texte reproduit était celui de la Vulgate, mais il était accompagné d'une se-

conde traduction qui n'était autre que celle de Leon Juda parue dans la Bible de Zurich de 1543.

Le Saint-Office commit à Francisco Sancho, doyen de la Faculté de théologie, la mission de corriger cette édition, avec l'aide de ses collègues.

Celui-ci forma une commission dont faisaient partie Leon de Castro, Juan Gallo, Juan de Guevara, Gaspar de Grajar, Martin Martinez, maître Bravo et maître Puente [1].

Les séances avaient lieu à l'*Hospital del Estudio* ou dans la maison de Sancho. Elles étaient fort animées. Deux tendances en effet se manifestaient parmi les correcteurs : les scolastiques, représentants de l'enseignement traditionnel, préoccupés presque exclusivement du sens allégorique du texte, n'éprouvaient guère le besoin de se reporter à l'original hébraïque ou grec, que d'ailleurs, pour la plupart, ils n'entendaient pas. Six chaires de théologie sur huit étaient encore réservées, comme on l'a vu, à l'enseignement scolastique, dont les titulaires possédaient une écrasante majorité dans l'Université. En face d'eux s'élevaient seulement deux chaires de théologie positive, celles de Martin Martinez et de Gaspar de Grajar : mais l'influence de l'enseignement de ces derniers non moins que la nécessité de discuter avec les protestants, qui n'étudiaient la Bible qu'au sens littéral, leur acquéraient une autorité grandissante ; leurs tendances commençaient même à entamer le milieu scolastique, puisque, dans la chaire de *Durand*, Luis de Leon faisait pénétrer les méthodes et l'esprit de ses deux collègues, les professeurs de Bible et d'hébreu.

---

1. « Les maîtres qui assistaient le plus souvent aux réunions tenues à propos de la Bible de Vatable étaient maître Francisco Sancho, qui y assista toujours, maître Leon, maître Gallo, maître Guevara, maître frère Luis, maître Grajar, maître Martinez, maître Bravo, maître Puente » (Treizième question du deuxième questionnaire présenté par Luis de Leon et déclaré *inopérant* (impertinente). (*Doc.*, t. XI, p. 272 ; II, f. 217 r.)

Partant donc de ce principe que Dieu avait exprimé d'abord ses oracles en hébreu, que cet hébreu était la plus ancienne langue du monde et ne différait en rien de celui des manuscrits de la Bible, les hébraïsants voulaient contrôler le texte de la version des Septante, et même celui de la Vulgate, par l'original hébreu ; et, bien qu'en minorité dans la commission, ils y jouaient un rôle prépondérant, en présence de collègues dont l'incompétence éclatait chaque fois qu'il plaisait à Grajar à Martinez ou à Luis de Leon de faire appel à la langue hébraïque.

Entre les deux partis, Leon de Castro, ancien professeur de grec, n'ayant appris l'hébreu que tardivement, et ne le possédant que médiocrement, réservait toutes ses faveurs à la version des Septante qu'il prétendait inspirée de l'esprit prophétique ; car il tenait pour démontré que les Juifs avaient sciemment altéré les textes hébreux afin d'en faire disparaître les passages propres à prouver les dogmes chrétiens.

Les discussions entre les commissaires étaient parfois dépourvues d'aménité. Luis, qui prétend avoir joué là, comme ailleurs, un rôle prépondérant, reconnaît lui-même « que, dans la chaleur de la dispute, on dépasse quelquefois les bornes de la raison et de la modération et qu'on s'aveugle si bien qu'au bout de peu de temps on ne sait plus ce que l'on dit [1] ». Juan de Guevara, qui assistait à ces joutes passionnées, déclarait avec bonhomie que c'est là ce qui arrive à presque tous les théologiens lorsqu'ils disputent [2].

---

1. Mémoire présenté par Luis de Leon le 18 avril 1572. (*Doc.*, t. X, p. 193 ; f. 137 r.)

2. « A la sixième question il répondit qu'il pouvait bien se faire que ledit maître Leon de Castro n'entendît pas ce qu'on lui disait, surtout lorsqu'il était enflammé de colère, et que c'est ce qui arrive généralement à tous les théologiens dans la chaleur de la dispute. » (Déposition de Juan de Guevara du 23 juillet 1572, *Doc.*, t. XI, p. 276 ; f. 219 v.)

Entre Luis de Leon et Leon de Castro les querelles prenaient souvent une violence fâcheuse. Le premier était brillant, tenace et confiant dans la supériorité de sa science ; l'autre était atrabilaire, jaloux et ambitieux ; il préparait un énorme volume sur Isaïe, dans lequel il dénonçait l'Université de Salamanque comme un repaire de judaïsants et d'hérétiques [1] ; il y avait consacré des années de travail. Sa doctrine était bien connue de ses collègues, en particulier de Grajar, Martinez et Luis de Leon, qui la battaient forcément en brèche. Aussi dès 1565, l'année du Concile provincial, Leon de Castro avait-il prié les évêques de Plasencia et de Zamora de faire consentir Martinez à supprimer de son livre des *Hypotyposeon*, qui parut cette année-là, les passages qui détruisaient la doctrine de son traité sur Isaïe. N'ayant rien obtenu, il avait dénoncé l'ouvrage à l'Inquisition [2].

---

1. *Commentaria in Esaiam Prophetam, Ex Sacris Scriptoribus Graecis et Latinis confecta, adversus aliquot commentaria et interpretationes quasdam ex Rabbinorum scriniis compilatas : Autore Leone Castro, sacrae Theologiae et ingenuarum artium Salmanticensi Magistro. Sunt in extrema huius operis parte Periochae, quae singulorum capitum Esaiae summam continent, juxta interpretationem sanctorum, quae docent totum Esaiam nihil aliud quam Christum sonare, additis singulis partibus suis numeris, ut quilibet legere possit sanctorum de ea re sententias consentaneas Hebraeae, Graecae et Latinae editioni. — Est et concordia Evangelica cum Esaia, Propheta, ut praedictae singula nostrae fidei misteria videas in Esaia, et in litteris Evangelicis completa. Sunt etiam loci quinquaginta, quos juxta LXX viros ex hoc propheta citant Apostoli, et Evangelistae, collati inter se Graece, ubi notatur Evangelistas et Apostolos citare etiam paraphrases LXX virorum. — Index rerum praedictarum de Christo ab Esaia. Est opus totum argumentosum, quo adversus judaeorum nationem rebellem multa fieri necesse est, quae sequens facies indicat. — Salmanticae. Excudebat Mathias Gastius MDLXX. Cum licentia et Privilegio.*

2. Martinez écrivait à l'Inquisiteur Diego Gonzalez : « Le temps passa et maître Leon sachant que certaines choses qu'il y avait dans mon livre des *Hypotyposeon* détruisent le sien, parla aux évêques de Plasencia et de Zamora lorsqu'ils étaient à Salamanque pour le Concile provincial, pour qu'ils intervinssent près de moi pour que je

Or dans une des réunions tenues en 1569 dans la chapelle de l'Hôpital, Luis de Leon, dans l'ardeur de la dispute, dit à Leon de Castro qu'il ferait brûler son livre ; il s'emporta même jusqu'à traiter à plusieurs reprises son adversaire de misérable, à quoi Leon de Castro riposta qu'il ferait brûler Luis en personne, faisant ainsi allusion à ses ascendances juives [1].

Luis de Leon semblait d'ailleurs prendre plaisir à exciter la fureur de son adversaire, en le reprenant sur des points qui engageaient son honneur professionnel. Il lui arriva un jour de discuter avec cet helléniste sur le sens d'un mot grec, et Leon furieux, de lui crier : « Voulez-vous m'apprendre maintenant ce qu'il y a dans le grec [2] ? »

---

supprimasse dans mon livre ce qui le gênait pour la vente du sien... Et comme ledit maître se vit déçu, il dénonça mon livre au Conseil de la Sainte Inquisition. » (Procès de Martinez, fol. 3. Cité par Getino, *op. cit.*, pp. 435-436.) Voir cette lettre à l'Appendice VII.

1. Dans son premier questionnaire, Luis fait demander aux témoins Francisco Sancho, Juan de Guevara et Gaspar de Grajar : « s'ils savent que Leon de Castro est ennemi mortel dudit maître Luis de Leon, pour plusieurs raisons : la première parce que, dans une des réunions à propos de la Bible de Vatable l'an 69, frère Luis de Leon se querella avec maître Leon de Castro et lui dit qu'il lui ferait brûler un livre qu'il faisait imprimer, et le défia en paroles, et lui dit à plusieurs reprises qu'il était un misérable (*ruin hombre*) ; et maître Leon de Castro dit à frère Luis de Leon qu'il le ferait brûler en personne ». (*Doc.*, t. XI, p. 255 ; II, f. 212 r.) Le livre de Castro était prêt depuis longtemps, car la licence royale date de 1567, et les censures de Villalpando et de Balbas sont de mars de la même année.

2. Dans son premier questionnaire Luis demandait qu'on posât à Francisco Sancho, au licencié Sanchez el retórico, à Juan Escribano, régent du Collège trilingue, à Florencio Ovando, à Madrigal, régent de la chaire d'hébreu, et à Martinez Cantalapiedra, la question suivante: 3° « ...s'ils savent que dans, la plupart des réunions, ledit frère Luis de Leon et maître Leon se contredisaient et se querellaient et que frère Luis de Leon l'arrêtait ordinairement dans ce qu'il avançait, non seulement en théologie, mais encore en des matières fondées sur la connaissance du latin et du grec, et frère Luis citait des auteurs et des livres qui montraient que maître Leon de Castro se trompait, ce dont il éprouvait un vif ressentiment parce que cela touchait précisément à sa profession ». (*Doc.*, t. XI, pp. 256-257 ; II, f. 212 r.) —

Castro s'échauffait si fort que son emportement l'empêchait d'entendre ce qu'on lui disait, et qu'alors, si l'on soutenait la même chose que lui, il criait et gesticulait encore comme si on l'eût contredit [1].

Mais quelque violentes qu'elles fussent, ces discussions s'apaisaient grâce à l'intervention de Francisco Sancho, homme bienveillant et pondéré, désireux de n'avoir point d'affaires, de vivre en paix avec tout le monde, et, sans doute, d'obtenir l'évêché dans lequel il finirait tranquillement ses jours. Et, Sancho étant commissaire du Saint-Office, les discussions sur des points de doctrine ne pouvaient avoir de conséquences fâcheuses, puisqu'il était évident qu'il aurait interposé son autorité si l'on avait soutenu devant lui des opinions suspectes ou malsonnantes [2].

---

Guevara répondit le 25 juillet 1572 : « que ledit frère Luis et maître Leon se contredisaient dans lesdites réunions sur les Écritures et sur des points de théologie ; et même il se rappelle qu'une fois comme ledit frère Luis de Leon discutait un mot grec, ledit maître Leon lui dit : « Voulez-vous m'apprendre maintenant ce qu'il y a dans le texte grec ? » Et d'autres fois, autant qu'il lui en souvient, ils se disputèrent sur la signification de tel ou tel mot hébreu ». (*Doc.*, t. XI, p. 276 ; II, f. 219.)

1. Dans son premier questionnaire Luis de Leon fait demander à Juan de Guevara, à frère Bartolomé de Carranza, augustin, au prébendé Covarrubias, à D. Juan de Almeida, à D. Sancho de Avila, au chanoine Valenzuela : « 6º s'ils savent que maître Leon de Castro a la particularité, lorsqu'il se met à disputer et à s'échauffer, de ne plus entendre ce qu'on lui dit, et qu'il lui arrive même, si l'on dit la même chose qu'il dit, de pousser des cris et de gesticuler comme si on lui disait le contraire, et qu'il prend une chose pour une autre d'ordinaire, dans ces disputes ». (*Doc.*, t. XI, p. 257 ; II, f. 212 v.)

2. Francisco Sancho était doyen de la Faculté de théologie, sans doute depuis la mort de Domingo de Soto en 1560. Il fut théologien de l'évêque de Salamanque à Trente, où il est officiellement qualifié : « Franc. Sancius Decanus Fac. Theol. et Canonicus Salmanticensis cum Rev. Salmanticensi. » En janvier 1573 il se trouvait à Rome. (*Doc.*, t. XI, p. 296.) Il semble qu'il ait occupé la chaire de Philosophie naturelle, puisqu'elle devint vacante en juin 1578 par la mort de Francisco Sancho, évêque de Segorbe. Voir Tejada, *op. cit.*, p. 60.

En fait les membres de la commission convinrent, après quelques discussions, de suivre une méthode dont Luis de Leon prétend avoir été l'auteur.

Il fut décidé que l'on supprimerait les explications de Vatable lorsqu'elles seraient manifestement contraires à la saine doctrine, ou en opposition avec la doctrine unanime des saints Docteurs ; mais que, si elles en différaient sans y être contraires, on les conserverait. Leon de Castro s'était naturellement élevé contre cette dernière décision ; mais Sancho intervenant, lui avait fait voir avec Aristote que deux choses pouvaient être différentes sans être contraires [1].

---

En 1577 le doyen de la faculté de théologie était Diego (?) Rodriguez. (V. Reusch, *op. cit.*, p. 44.)

1. « Je me souviens qu' ...en examinant les explications nouvelles que donnait Vatable, et la façon dont il fallait les admettre ou les rejeter, mon avis fut le suivant : que quand les saints diffèrent sur l'explication d'un passage et que l'Église n'a pas choisi un sens plutôt qu'un autre, les catholiques peuvent librement s'attacher à l'avis des saints qu'il leur plaît ; mais que, lorsque tous sont d'accord pour expliquer un passage de la même façon, cette explication doit être tenue pour certaine et catholique, surtout en ce qui touche la foi ou les mœurs ; mais que, sans rejeter cette explication, et en la respectant comme je viens de le dire, s'il existe un autre sens qui n'y soit pas contraire, bien qu'il en diffère, et qui soit catholique et de bonne doctrine, on peut l'admettre, mais en lui accordant moins d'autorité qu'au premier que donnent les saints ; et je le prouvai par des raisons et des textes tirés de saint Augustin. Cela mécontenta maître Leon ; mais je me souviens que maître Francisco Sancho m'approuva et allégua pour le confirmer un passage d'Aristote, dans lequel il déclarait que ce n'était pas la même chose d'être contraire que d'être différent ; et, en conséquence, les autres maîtres l'approuvèrent. Et ce fut d'après cette règle que nous corrigeâmes ladite Bible, et lorsque nous trouvions quelque chose de contraire à l'avis des saints, ou qui ne fût pas d'une bonne doctrine, nous le supprimions, et ce qui n'était pas contraire, bien que ce fût différent, nous le laissions. Et nous avertîmes au début dans une censure générale que nous laissions ces explications, non pour porter le moindre préjudice à celles des saints, qui doivent avoir la plus haute autorité, mais comme des opinions probables et dites en quelque sorte par un docteur, et pour qu'en les comparant à celles des saints on vît combien plus profondes étaient les

Cette solution rappelle la théorie que Luis avait appliquée déjà dans sa traduction du Cantique des cantiques, et qu'il ne cessa de soutenir toute sa vie, de la pluralité des sens de l'Écriture ; mais, pour la faire passer, il dut ajouter, à la demande de Juan Gallo, qu'on ne conserverait ces dernières explications que pour faire voir la supériorité de l'enseignement et de l'interprétation des saints. « On verrait ainsi, disait Gallo, combien l'esprit l'emporte sur la lettre [1]. »

---

explications de l'Écriture données par eux que celles des nouveaux commentateurs. Et j'arrangeai cette censure, et lorsque je l'eus arrangée elle fut signée par tous les maîtres, et ce qui y est dit était en définitive tout ce que j'avais proposé. » (*Doc.*, t. X, pp. 195-196, ff. 138 v.-139 r. Déclaration de Luis du 18 avril 1572.)

1. « Un des maîtres, je ne me souviens plus bien si ce fut Sancho ou Guevara, souleva sur ce point une difficulté : c'est que les lecteurs, en voyant cette Bible approuvée par la Faculté de théologie de Salamanque et que nous y laissions ces gloses et ces explications, pourraient se tromper en pensant que nous rejetions celles des saints ou que nous mettions celles de cette Bible sur le même plan que les leurs. A cela je dis que l'objection me paraissait fondée et que l'on remédierait à cet inconvénient en faisant une censure générale qui s'imprimerait en tête de la Bible, et avertirait le lecteur que, pour notre compte, nous ne voulions pas nuire à la Vulgate en laissant la traduction nouvelle de cette Bible, et qu'en admettant ces explications de Vatable nous ne voulions pas les préférer ni les égaler à celles des saints, mais que l'interprétation et la traduction nouvelles n'étaient reçues qu'en tant qu'elles servaient à mieux faire entendre la Vulgate, et que nous ne donnions aux gloses de Vatable pas plus d'autorité qu'à celles de n'importe quel docteur particulier... Cela parut fort bien à tout le monde et lorsque je le disais, je me rappelle que maître Gallo ajouta : « Et qu'on dise de plus dans la censure qu'on laisse ces gloses afin « que, comparées à celles des saints, on voie combien vaut mieux « l'esprit vivant que la lettre morte, et combien plus profonds se sont « montrés les docteurs d'autrefois que ceux d'aujourd'hui. » Je dis que cela me paraissait fort juste, et l'on décida dans cette réunion, qui eut lieu à l'hôpital des Écoles, de faire ladite censure en la forme indiquée quand nous aurions fini de voir la Bible. » (Défense de Luis, du 24 mai 1573, *Doc.*, t. X, pp. 345-346 ; ff. 226 v.-227 r.) Dans la même défense (pp. 336-339) Luis donne un exemple de la pluralité des sens de l'Écriture à propos du v. d'Isaïe : *Generationem ejus quis enarrabit?* (ff. 222 v.-224 v.)

Luis fut chargé de rédiger la préface, dans laquelle serait exposée la méthode suivie par les correcteurs [1].

A la fin de l'année 1569, la revision de l'Ancien Testament était achevée : la commission se réunit dans la maison de Francisco Sancho pour signer la censure générale. A ce moment Leon de Castro éleva de nouvelles prétentions : il aurait voulu faire ajouter que les interprétations de Vatable que l'on laissait subsister étaient empruntées aux Juifs. C'était beaucoup s'avancer. Après une vive discussion, il finit par obtenir que l'on spécifierait qu'une partie de ces gloses *paraissaient* empruntées aux Juifs [2].

---

1. « Dès le début de la revision de la Bible, sur mon avis, on décida de faire une censure générale qui s'imprimerait en tête de ladite Bible pour l'Ancien Testament et une autre pour le Nouveau. Presque à la fin de l'année soixante-neuf nous finîmes de voir tout l'Ancien Testament, et nous fîmes ladite censure générale, et je la rédigeai comme je l'ai déclaré ailleurs, et le texte écrit de ma main resta en possession du bachelier Martinez qui servait de secrétaire dans ces réunions ; et immédiatement, sans la signer, nous procédâmes à la revision du Nouveau Testament. Peu après il arriva, et c'était au commencement de l'année soixante-dix, que Messieurs du Conseil de la Sainte Inquisition firent appeler Maître Sancho, et qu'en même temps l'Université m'envoya à la cour pour certaines affaires ; de sorte que maître Sancho et moi, fûmes absents jusqu'à la Saint-Luc de l'année soixante-dix ce qui fut cause que la correction du Nouveau Testament cessa pendant tout ce temps. » (Requête de Luis de Leon du 13 février 1574. *Doc.*, t. X, pp. 523-524 ; II, f. 33.)

2. « On finit de voir tout l'Ancien Testament, et je me souviens, comme de ce que j'écris en ce moment, que nous nous réunîmes un jour dans la maison de maître Sancho pour rédiger ladite censure conformément à ce qui avait été décidé. Et comme on en parlait, maître Leon dit qu'on ajoutât quelque chose et qu'on dît que les interprétations que nous laissions étaient l'œuvre des Juifs : là-dessus je me souviens que je dis qu'il ne me paraissait pas à propos de leur donner ce nom en général : d'abord parce que, si elles étaient mauvaises, il n'y avait pas lieu de les laisser, même en disant qu'elles provenaient de Juifs, parce que ce qui est mal, qu'on en dise l'auteur ou qu'on le taise, on ne doit pas lui permettre de circuler ; et que si elles étaient bonnes et catholiques, il n'y avait pas de raison de leur donner un nom infâme comme un sambenito ; ensuite, parce que nous ne

Prenant aussitôt du papier et de l'encre Luis alla s'asseoir dans l'embrasure d'une fenêtre d'angle de la salle, pour rédiger le nouveau texte ; il introduisit un ou deux mots défavorables pour Vatable, et, en lisant sa rédaction à ses collègues, arrivé aux mots qu'il avait ajoutés, il dit : « Cela je l'ai mis, en plus de ce que vous aviez décidé, pour contenter maître Leon », et se tournant vers celui-ci : « Aujourd'hui tout au moins continua-t-il, vous ne pourrez pas dire que je ne vous ai pas satisfait. » Tout le monde se mit à rire et se sépara cordialement [1].

Cette même année 1569, au mois de février, expirait la délégation de Luis dans la chaire de *Durand*. Un nouveau concours eut lieu et il fut réélu pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 1573.

Peu après sa réélection, il se rendit au chapitre tenu par son Ordre à Dueñas, le 7 mai 1569.

---

pouvions pas affirmer ce que nous ne savions pas, puisque personne de ceux qui étaient là ne lisait les commentaires des Juifs, et que nous ne savions pas que ces gloses en fussent tirées, et que maître Leon ne l'avait pas fait voir ; en troisième lieu parce que, pour quelques-unes, il était impossible qu'elles fussent l'œuvre de Juifs, comme celle de *generationem ejus quis enarrabit*, parce qu'il est certain que les Juifs ne maudissent ni ne condamnent ceux de leurs ancêtres qui ont crucifié le Christ, comme cette glose les condamne, ainsi que beaucoup d'autres de même genre, et aussi parce que beaucoup de ces gloses que donnait Vatable, et qui paraissaient nouvelles à Leon, j'avais démontré que les saints les donnaient. A ce propos il y eut quelque discussion, et nous décidâmes, autant qu'il m'en souvient, qu'on dirait qu'une partie de ces gloses paraissaient tirées des commentaires des Juifs. » (Défense du 14 mai 1573, *Doc.*, t. X, pp. 346-347 ; f. 227.)

1. « Je me souviens clairement que lorsqu'on eut pris cette décision je pris du papier et de l'encre et m'assis près d'une fenêtre d'angle qui se trouve dans une des pièces de la maison de maître Sancho où nous nous trouvions, et que je rédigeai ladite censure dont on m'avait alors chargé, de même que d'ordinaire j'avais la charge de rédiger toutes nos décisions, etc... Tout le monde se mit à rire et nous nous levâmes tous paisiblement et en bonne amitié. » (*Doc.*, t. X, p. 347 ; f. 227 v. Déposition de Luis de Leon.)

Le Provincial sortant, Francisco Serrano [1], avait lié partie avec Gabriel de Montoya [2], ce compatriote de Luis de Leon qui l'avait peut-être déterminé à entrer chez les Augustins, et qui le connaissait depuis son enfance. Grâce à ses manœuvres, le vote étant public, il pensait faire triompher son candidat, qui déjà tenait tout prêts des mémoires concernant le gouvernement de la province et disposait d'avance de toutes les dignités. Luis engagea la lutte contre ces deux politiques; il exigea que, conformément aux décrets du Concile de Trente, le vote fût secret [3], et, pour l'obtenir, produisit des consultations de canonistes et une lettre royale exigeant ce mode de votation. Le candidat de Serrano échoua et devint la risée de ses confrères, car un autre augustin, Gabriel de Goldaraz [4], colportait les brouillons des mémoires que Montoya se pré-

1. Sur Francisco Serrano, voir plus haut, p. 64.

2. Sur Gabriel de Montoya voir plus haut, p. 65. Dans sa déposition du 1[er] août 1572, Montoya déclare qu'il a environ cinquante-trois ans. (*Doc.*, t. X, p. 31 ; f. 27 r.)

3. Mode d'élection des supérieurs. — Pour l'élection des supérieurs quels qu'ils soient... afin que tout se passe correctement et sans fraude, avant tout, le Sacré Concile ordonne formellement que tous ...doivent être élus au scrutin secret. (*Concile de Trente*, session XXV, ch. 6, 4 décembre 1562.)

4. Il déposa plus tard au procès de Luis, et en sa faveur. Il était fort remuant, à ce qu'il semble. En 1573 il avait sans doute critiqué vertement le général Thadeo Perusino : à la date du 3 mai 1573 on lit en effet dans le *Regestum* de ce dernier : « Nous avons écrit à Fr. Gabriel de Goldaraz... que nous n'avons rien contre lui, si ce n'est qu'il a parlé de nous et des mœurs de nos frères d'Italie avec peu de charité : si cette accusation est vraie ou non, nous le rechercherons en temps et lieu. » (Regestum Rmi. Thaddae Perusini, ab an. 1572 ad an. 1574. Dd. 34. Cité par Muiños, *op. cit.*, p. 232, n. 1.) Gabriel de Goldaraz, né à Pampelune, était définiteur au chapitre général de 1570 et succéda comme Provincial de Castille au P. Antonio de Arce, le 25 mai 1592. C'était un prédicateur éminent. En 1594, il fut chargé par les Ordres religieux de présenter au Nonce les objections qu'ils faisaient à l'exécution du Bref de Clément VIII *De largitione munerum regularium*. (G. de Santiago, *Ensayo*, vol. III, pp. 125-127.)

parait à lancer dès son élection, et qui avaient été trouvés dans sa cellule du couvent d'Agreda [1].

Montoya était un homme vindicatif, qui n'attendit que le moment propice pour satisfaire son ressentiment. Et cependant la part de Luis dans ces événements n'avait peut-être pas été aussi prépondérante qu'il se plaisait à le dire ; car son ami Pedro Suarez n'en fut instruit que par ouï-dire, et ne semble pas s'en être douté au moment même de l'élection [2].

1. Voir le cinquième questionnaire présenté par Luis le 10 juin 1573 : « Témoins fr. Pedro Arias, fr. Hieronimo de la Cruz, fr. Francisco Cueto, fr. Diego de Salazar, fr. Pedro Suarez, augustins. — 8. Item s'ils savent, etc... qu'il y aura environ quatre ans, en un chapitre tenu par l'ordre de Saint-Augustin en la ville de Dueñas, frère Francisco Serrano, qui était provincial sortant, prétendit choisir pour son successeur frère Gabriel de Montoya, et ledit maître frère Luis contribua à l'en empêcher en faisant que l'on changeât le mode d'élection en un autre plus secret, car ledit maître produisit de nombreuses signatures et des consultations de juristes ; et une lettre du Roi qui survint sur cette affaire passa pour avoir été obtenue par ledit maître : et de tout cela il résulte que ledit Serrano n'arriva pas à son but, et s'en ressentit vivement en particulier contre ledit maître... Les mêmes. 9. Item s'ils savent... que ledit frère Gabriel de Montoya fut au courant de ces intentions dudit Serrano bien longtemps avant ledit chapitre et durant ce chapitre et se considéra comme Provincial, et qu'il avait déjà fait des mémoires sur le gouvernement de la province, et que les brouillons se trouvèrent dans sa cellule, au monastère de Saint-Augustin d'Agreda, et qu'il se ressentit beaucoup de son insuccès et en voulut à ceux qui en étaient cause et particulièrement audit maître. » (*Doc.*, t. XI, pp. 334-335.) Dans sa déposition du 2 juin 1576, Pedro Suarez dit : « 9. ...que ce qu'il sait... c'est que, se trouvant à Medina del Campo, un certain frère Gabriel de Goldaraz dudit ordre, lui montra des mémoires qui faisaient comprendre qu'il se considérait comme provincial et disposait déjà des offices, mais qu'il ne sait pas s'ils étaient dudit frère Gabriel de Montoya, si ce n'est qu'on le disait publiquement dans l'ordre ». (*Doc.*, t. XI, p. 347 ; II, f. 263.)

2. « A la huitième question il dit que ce que dit la question sur l'élection du Provincial est exact et qu'alors il ne comprit pas que maître frère Luis de Leon fût l'auteur du changement de votation pour l'élection du Provincial, bien que, depuis lors, il l'ait entendu dire à quelques religieux : mais que si cela fut cause que ledit frère Gabriel de Montoya conçut quelque ressentiment personnel contre ledit maître

Quant au candidat malheureux, cette mésaventure ne l'empêcha pas d'être nommé prieur de Tolède en 1572.

A ce chapitre de Dueñas, Luis avait eu l'occasion de constater le bruit qu'avait fait son cours sur la Vulgate, car un de ses confrères, Francisco de Arboleda, lui fit compliment à ce propos [1].

Le 6 juillet 1569, il assistait à l'assemblée réunie par le Primicier pour décider d'un cas singulier. A la mort du docteur Sandoval, le prêtre chargé de prononcer son oraison funèbre en latin tomba malade ; il indiqua pour le remplacer le docteur Hector Rodriguez. Mais celui-ci était marié : un laïc, et de plus marié, pouvait-il monter en chaire ? Telle était la question à résoudre. Le temps manquait pour préparer un discours latin d'apparat ; Rodriguez se chargeait de le faire : fallait-il refuser ses offres de service et se résigner à faire prononcer par un ecclésiastique une oraison funèbre en langue vulgaire ? Juan de Guevara et Luis de Leon déclarèrent qu'il n'existait aucune loi qui interdît de confier le discours à un laïc, et qu'il serait d'une inconvenance plus grande de le faire prononcer en langue vulgaire ; il fut donc décidé que le docteur Rodriguez, professeur de droit de Prime, bien que marié, ferait le lendemain jeudi l'oraison funèbre du docteur Sandoval dans la chapelle de San Jeronimo, mais sans surplis, et après la messe et les répons [2].

frère Luis de Leon, il n'en savait rien, si ce n'est qu'il a entendu dire entre membres de son ordre comme un fait public que ledit frère Gabriel de Montoya était vindicatif. » (Déposition de Pedro Suarez, du 2 juin 1576. *Doc.*, t. XI, p. 346 ; II, f. 363 r.)

1. « Item il dit qu'il se souvient également que frère Francisco de Arboleda, il y aura environ un peu plus de trois ans, étant venu à un chapitre tenu à Dueñas, lui dit qu'il avait lu son cours sur l'édition Vulgate, et qu'il lui avait paru très bien, et il le remercia de la peine qu'il y avait prise. » (Déposition de Luis de Leon du 2 août 1572, *Doc.* t. X, p. 234 ; f. 165 v.)

2. Libro de Claustros, 1568-1569, fol. 136-138. Cité par Getino, *op. cit.*, pp. 159-161.

Le 6 août 1569, eut lieu une cérémonie dans laquelle Luis dut jouer un rôle important. Ce jour-là en effet fut célébrée la translation des restes de saint Jean de Sahagun dans le tombeau qui lui avait été élevé par souscription. Les restes du saint avaient été découverts par hasard, le 16 novembre 1533, en creusant dans le cloître des Augustins pour faire les travaux de la chapelle que venait de fonder Ana de Abarca, sans doute la pénitente dont Luis de Leon avait dirigé la vie spirituelle dans ses dernières années [1].

1. Sur Ana Abarca et les démêlés de Luis avec sa famille, voir plus haut pp. 202-205. Le récit de la découverte des restes de saint Juan de Sahagun se trouve dans Dorado, *op. cit.*, p. 413. Sur le tombeau était gravée l'inscription suivante : « Augustiniani Salmanticenses ex stipe quam Populus contulit, Johanni Sahaguni viro dum vixit sancto, a morte miraculis claro, posuere. » (Dorado, *op. cit.*, p. 415.)

# CHAPITRE X

## 1569-1571.

Bartolomé de Medina supplée Juan Gallo. — Mission de Luis de Leon a Madrid et a Cordoue (février-octobre 1570). — Luis et l'astrologie : Le licencié Poza. — Fin de la revision de la Bible de Vatable (janvier 1571). — Voyage a Belmonte (janvier-mars 1571). — Traduction latine du Cantique des Cantiques. — Intrigues de Bartolomé de Medina.

A la rentrée des classes, en octobre 1569, Luis subit une mortification qui dut lui paraître cruelle. L'Université désirait charger d'une mission à Rome le dominicain Juan Gallo, possesseur de la chaire supplémentaire à la création de laquelle Luis s'était si ardemment opposé quatre ans auparavant [1].

Mais Gallo ne consentait à l'accepter qu'à condition d'être suppléé, pendant son absence, par Bartolomé de Medina, et, à défaut de celui-ci, par un dominicain.

Luis de Leon, comme on pouvait s'y attendre, protesta contre cette prétention dans l'assemblée du 25 octobre 1569 [2].

---

1. Sur Juan Gallo, voir plus haut, pp. 166-169.

2. L'Université lui accorda « de se faire suppléer dans sa chaire par qui il voudrait pour faire le cours, en son absence » ; mais Luis s'y était opposé : « Maître Fr. Luis de Leon dit que la désignation de Juan Gallo était légitime et qu'il était juste d'accorder à maître Fr. Juan Gallo la faculté qu'il sollicite pour ce qui regarde son traitement ; mais pour ce qui regarde la suppléance de sa chaire, il est

Mais la majorité, qui tenait évidemment à ce que Gallo acceptât, semble avoir fait la sourde oreille aux protestations, d'ailleurs parfaitement justifiées, de Luis de Leon.

Gallo partit donc pour son ambassade et Bartolomé de Medina s'installa triomphalement dans sa chaire, ce dont la vanité de Luis dut être profondément blessée.

Une marque de déférence de ses collègues ne tarda pas toutefois à tempérer son amertume. Le 1er février 1570, l'Université lui donna en effet mission de se rendre à Madrid pour y traiter de l'augmentation du salaire des chaires inférieures (*catedras menores*) au nombre desquelles était précisément celle de *Durand* [1].

Luis se mit en route le 11. N'ayant pas trouvé la Cour à Madrid, il poussa jusqu'à Cordoue pour la rejoindre ; mais ses démarches n'eurent d'autre résultat que la demande, faite par le roi, d'un supplément d'information.

Peu satisfaits en apprenant cette nouvelle, les députés manifestèrent leur mauvaise humeur en décidant que Luis avait excédé ses pouvoirs en allant de Madrid à Cordoue, et que, par conséquent, on ne lui paierait ni ses frais de voyage,

---

d'avis qu'on la lui rende lorsqu'il reviendra et qu'on ne permette pas qu'elle ne soit occupée que par un suppléant de son ordre : sur ce point il dit qu'il n'y consentait pas ni n'y consent. » (Libro de Claustros, 1568-1569, séance du 25 octobre 1569, fol. 200. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 145.)

1. C'est ce qui ressort de la lettre royale adressée de Cordoue à l'Université, le 22 avril 1570 : « Philippe, par la grâce de Dieu roi de Castille et de Leon etc... à vous Recteur, Écolâtre, Conseillers, Assemblée des députés des écoles et Université de la cité de Salamanque, salut et bénédiction : Sachez que Maître Fr. Luis de Leon, en votre nom et en celui des docteurs et maîtres qui y sont professeurs, nous a fait un rapport disant que, comme nous le savions, dans cette Université il y avait beaucoup de professeurs en toutes facultés, qui possédaient des chaires dites mineures, dont les traitements étaient fort petits, et que le travail qu'elles exigeaient était égal à celui des chaires titulaires... » (Libro de Claustros, 1569-1570, assemblée du 8 mai 1570, fol. 76 v. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 157.)

ni même son traitement à dater du jour où il avait quitté Madrid [1]. Cependant, le 2 juin, sur l'intervention de Juan de Guevara, l'assemblée consentit à lui accorder le *mois de grâce,* qu'il était d'usage de concéder aux professeurs absents [2].

Cette petite manifestation contre Luis de Leon n'implique évidemment pas une hostilité réelle de la part de ses collègues : on était cependant porté, semble-t-il, à redouter son initiative et son esprit frondeur. Ainsi, pendant qu'il était absent, un certain Termon, qui prenait son doctorat, soutint un quolibet qui fit scandale : on répandit le bruit qu'il l'avait fait d'accord avec Luis et que ce dernier avait pris sa défense dans la discussion. Or Luis n'apprit l'histoire de ce quolibet qu'à son retour à Madrid, trois mois plus tard, de la bouche de Francisco Sancho ; et quelques jours après, lorsque Termon lui-même vint lui conter son aventure, il lui déclara que, s'il avait été à Salamanque au moment où ces événements se pas-

1. « Ensuite dans la même assemblée on commença à s'occuper de ce que ledit maître Fr. Luis de Leon avait excédé la commission et le mandat que ladite Université lui avait confiés, en disant que ses pouvoirs et sa mission se bornaient à aller à Madrid s'occuper de la susdite affaire, et que c'était sans pouvoirs et sans permission qu'il avait été à Cordoue ; en conséquence ledit seigneur docteur Antonio de Solis, vice-écolâtre, dit qu'il faisait opposition et fit opposition à ce que l'on donnât et payât quelques maravédis ou quelque traitement que ce fût audit maître Fr. Luis de Leon pour son voyage de Madrid à Cordoue, et à ce qu'on lui payât rien à dater du jour où il sortit de Madrid pour Cordoue. On décida de lui écrire et de supprimer son traitement. » (Libro de Claustros, fol. 77 r., séance du 8 mai 1570. Cité par Getino, *op. cit.*, pp. 157-158.)

2. « Dans cette réunion maître Fr. Juan de Guevara au nom de maître Fr. Luis de Leon demanda et supplia qu'on donnât audit maître Fr. Luis de Leon le mois de grâce que l'on a coutume et qu'il est d'usage de donner aux autres professeurs de l'Université et ladite Université dit qu'elle lui donnait et lui donna, concédait et concéda ledit mois de grâce pour qu'il puisse s'absenter. » (Libro de Claustros, 1569-1570, séance du 2 juin 1570, fol. 86 v. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 158.) Bartolomé de Medina, absent à la séance du 8 mai, assistait à celle du 2 juin.

sèrent, il l'aurait dissuadé instamment de choisir un pareil sujet[1].

Il était encore absent le 26 août lorsque l'Université décida, sur le rapport de Juan de Guevara et de Gaspar de Grajar, de transformer la chaire de Scot, négligée par les étudiants, à cause de l'obscurité du texte de ce docteur. On résolut de lui maintenir le nom de Scot, mais de modifier le programme de l'enseignement qu'on y donnait [2].

---

1. « Je crains beaucoup qu'on ne m'ait lancé quelque accusation fausse, car je sais que depuis deux ans on a dit, et on dit de moi des mensonges manifestes, et je sais que j'ai beaucoup d'ennemis. Quand maître Termon soutint ses quolibets, on a dit et on dit de moi que je m'y trouvais et que je le soutins chaudement et que ce fut sur mes instances qu'il soutint le quolibet sur les statuts ; et j'étais alors à Cordoue quand il les soutint et toute cette année, depuis le onze février jusqu'à la fin de septembre, j'étais absent de Salamanque. Et en vérité par le serment que j'ai prêté, ni lui ni personne ne m'a jamais averti qu'il voulait soutenir ce quolibet, et je ne l'ai su que quand, au mois de juillet, à Madrid, Maître Francisco Sancho me conta ce qui était arrivé à Salamanque et que quelques jours plus tard Termon lui-même me le conta à Madrid ; et je me souviens que je lui dis ceci : « Je regrette, seigneur, ce qui est arrivé, et j'aurais voulu avoir été à Salamanque, parce que si j'avais su que vous vouliez traiter cette question, je vous aurais prié de ne pas vous y lancer, car il était clair que vous alliez vous heurter à beaucoup de monde. » (Déclaration de Luis du 18 avril 1572. *Doc.*, t. X, pp. 199-200; f. 141 r.) Dans les *Obras*., t. VI, pp. 97-101, le P. Merino a inséré une poésie très faible, attribuée par deux manuscrits à Luis de Leon, sur la mort de maître Termon. Cette poésie, dans un des manuscrits, est suivie d'une autre de Juan de Almeida sur le même sujet.

2. « Maître Fr. Juan de Guevara, professeur de Vêpres de Théologie et maître Gaspar de Grajar, suppléant de la chaire de Bible, Abbé de Santiago, commissaires, en ce qui concerne la chaire de Scot et ce que l'on pourrait faire pour qu'elle profite davantage aux étudiants... disent qu'il semble, tout en laissant la chaire avec son titre de Scot, qu'il convient que le programme, tant en ce qui touche à l'enseignement qu'on y donne qu'à la forme qu'il faut lui donner, soit conforme à la décision que prendra Monsieur le Recteur sur le Conseil et l'avis du maître qu'il aura choisi en ladite faculté, parce que, par elle-même, la chaire de Scot est odieuse à beaucoup d'étudiants, et si l'on y enseigne en suivant Scot, il est très prolixe en beaucoup de choses et fort obscur, sans qu'il soit utile aux étudiants qu'on le leur

Luis était de retour à Salamanque pour la rentrée de 1570[1]. Il y avait trouvé son rival Bartolomé de Medina devenu son égal : en effet, au mois de février, Medina avait pris le grade de maître en théologie [2].

Ce fut la veille de la Toussaint de 1570 que sainte Thérèse arriva à Salamanque pour y établir le septième couvent de Carmélites déchaussées. Son séjour ne fut pas de longue durée, car, à la fin de décembre, elle partit fonder une nouvelle maison à Alba de Tormes. Mais elle était de retour à Salamanque à la fin de mars 1571 et vivait dans le palais des comtes de Monterey jusqu'à son départ pour Medina. Elle ne revint à Salamanque qu'en 1573 et ce fut le 24 août de cette année qu'elle reçut de son confesseur, le jésuite Ripalda, l'ordre de rédiger le livre de ses fondations dont elle écrivit les vingt premiers chapitres, jusqu'à ce qu'en février 1574 elle quittât la ville pour n'y plus revenir.

Luis de Leon n'aurait pu la connaître que pendant l'un de ses deux premiers séjours : il n'eut cependant pas l'occasion de se trouver en face d'elle pendant sa vie, tandis que Bartolomé de Medina, qui, d'abord, avait conçu à son égard une certaine hostilité, serait entré en rapports avec elle et à partir de ce jour aurait conçu pour elle une grande estime [3]. Il eut

---

commente, parce que sa nomenclature est inusitée dans les écoles, et qu'on ne s'en occupe pas. » (Libro de Claustros, 1569-1570, fol. 122. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 159.)

1. Il assistait à l'assemblée de la Saint-Luc 1570. (Libro de Claustros, 1570-1571, fol. 136 v.)

2. Le 22 février. Voir Esperabé y Arteaga, *Historia de la Universidad*, t. II, p. 373 et plus haut, p. 206.

3. Dans une lettre à Luis de Leon dont l'auteur présumé serait Yepes (B. N. M. Caxon de Nuestra Santa Madre, numéro 16, p. 295) on lit : « Le Père fr. Bartolomé de Medina, lumière des Écoles de Salamanque, bien qu'au commencement, lorsqu'il entendait parler d'elle, il critiquât sa conduite, lorsqu'il la connut, l'aima beaucoup, et lui accorda sa protection et son estime. » (*Obras de Santa Teresa*, t. I, p. 570, col. 2, B. A. E., édition La Fuente.)

même le privilège de faire une copie de la *Vie* de la Sainte qu'elle avait rédigée par ordre de son confesseur [1].

Les cours avaient repris, lorsqu'un jour Luis reçut dans sa cellule un licencié en droit canon, nommé Poza, qui lui enseignait les principes de l'astrologie. Il semble bien, d'après un passage du cours que Luis fit sur la *charité*, qu'il crût à cette fausse science : il y met en parallèle les avis d'un médecin et d'un astrologue sur les chances de vie d'un malade, sans paraître établir la moindre distinction dans le degré d'efficacité de leurs sciences respectives [2].

Le licencié lui remit un cahier d'environ cent feuilles d'une écriture serrée où se trouvaient certaines formules magiques, qu'il lui soumettait, afin de savoir s'il pouvait le garder, comme il aurait souhaité de le faire. Luis le parcourut, lorsqu'il fut seul, par curiosité, et eut la faiblesse d'essayer une de ces formules. Sur une lame de plomb, que lui avait remise Poza, il traça quelques traits et prononça quelques paroles

1. Cette copie était celle que lisait le duc d'Alba lors de son internement à Uceda. Voir *Obras de Santa Teresa*, t. I, p. 14, col. 2

2. « Quiconque juge selon les raisons propres qui sont de sa partie, dit la vérité ; car si le médecin, considérant une maladie mortelle, dit que le malade doit mourir, et qu'un astrologue, considérant les influences de la marche des globes célestes, qui lui promettent une prolongation d'existence, dit qu'il doit vivre, tous deux disent la vérité et jugent bien ; car chacun d'eux juge selon les causes propres de sa partie. » (De Charitate. *Opera.*, t. VI, p. 72.) — Dans l'Ode VIII, strophe 11, il marque également cette croyance lorsqu'il dit : « Veré... las causas de los hados, los señales. » — Il croyait aussi aux philtres amoureux, comme le prouve le passage suivant de son commentaire latin du Cantique des cantiques : « On dit que la *catanancè* fournit des philtres amoureux très puissants, ce qui me fait conjecturer que Habazaleth désigne la *circée* ou la *catanancè*, ou du moins la fleur de la *circée* ou de la *catanancè*, qui est noire et très efficace pour concilier l'amour et à laquelle on compare avec raison l'épouse, qu'on a dite plus haut être noire et belle. » (*Opera*, t. II, p. 174.) Ce passage fait partie de la seconde explication allégorique qui fut rédigée pour la troisième édition de cet ouvrage en 1589.

sacrées, en protestant toutefois qu'il les prononçait dans le sens que leur avait donné l'Esprit-Saint [1].

Un autre jour, se trouvant seul, il eut la pensée d'essayer une autre incantation qui semblait d'exécution facile ; mais il y renonça. Il voulut alors brûler le livre en présence de son propriétaire, lorsque celui-ci reviendrait lui donner sa leçon d'astrologie ; mais Poza ne vint pas, car il était parti deux jours auparavant pour Avila, fuyant l'épidémie de variole qui sévissait alors à Salamanque. Luis de Leon brûla donc le cahier le soir même dans la cheminée de sa cellule en présence de Bartolomé Carranza, à qui il expliqua ce qu'il faisait. Quant à Poza, il écrivit quelques jours plus tard pour réclamer son livre, et Luis ne lui ayant pas répondu, parce qu'il n'avait pas le moyen de faire porter la lettre, n'en eut plus de nouvelles.

Ce petit incident montre que la crédulité n'avait pas totalement disparu de l'esprit, pourtant critique, de Luis de Leon; mais son amour de la science explique, dans une large mesure, la curiosité, sans doute indiscrète, dont il fit preuve en la circonstance [2].

La correction de la Bible de Vatable avait été poussée jusqu'à la fin de l'Ancien Testament, pendant l'année 1569, et l'on avait immédiatement commencé la revision du Nouveau Testament. Au début de 1570, Sancho ayant été mandé

---

1. Ceci se passait au début de janvier 1571. Voir *Doc.*, t. X., pp. 200-202 ; ff. 142 r. - 143 r.

2. Dans l'Exposition du Psaume LVII, qui date probablement de 1581, on trouve un passage qui montre cette croyance aux incantations : « *Sicut aspidis surdae*, c'est-à-dire, que, de même que l'on voit que les serpents éclatent, dans le vers du poète : *Frigidus in pratis, etc.*, Virgile [Eg. VIII, 71]... Comment cela peut-il se faire, ou même cela peut-il se faire, c'est ce qu'enseignent saint Thomas dans sa II$^{a}$ II$^{ae}$, question VI, article 5, et saint Augustin dans son livre III sur la Trinité. Mais que cela se produise naturellement, ou de quelle façon, cela n'importe pas à notre sujet, pourvu qu'il soit certain que cela se produit, car la Sainte Écriture prend ses comparaisons de ce qui se produit. » (*Opera*, t. I, pp. 96-97.)

à Madrid par le Conseil suprême de l'Inquisition, les séances avaient été suspendues. D'ailleurs, au mois de février, Luis avait été lui-même envoyé à Madrid par l'Université. Tous deux ne revinrent que pour l'ouverture des cours, à la Saint-Luc (18 octobre). Les réunions des reviseurs recommencèrent aussitôt pour prendre fin au début de l'année 1571. Luis rédigea la censure qui devait être imprimée en tête du Nouveau Testament, et le secrétaire de la commission, le bachelier Martinez, commença à mettre au net, en double expédition, la censure de l'Ancien Testament qui n'avait pas encore été signée et celle du Nouveau. L'un des exemplaires devait être placé dans la Bible qui resterait aux mains de Sancho, et l'autre dans celle qu'on remettrait à l'imprimeur Portonariis.

Sur ces entrefaites éclata l'épidémie de variole, qui fut assez violente pour que les cours de l'Université fussent interrompus. Luis en profita pour se rendre à Belmonte, où l'appelaient des affaires de famille [1].

Sa mère était morte, et le règlement de la succession nécessitait sans doute sa présence à Belmonte. Bien qu'il ne reste pas trace de plaintes de Luis contre ses frères, il semble que Miguel, qui devait lui payer une rente viagère, comme on l'a vu, s'abstint à partir de ce moment de la servir : il avait cessé les versements depuis l'année 1570 inclusivement, et, le 17 mars 1575, Luis le constate dans un document officiel [2].

1. « Sur ces entrefaites, dit Luis en terminant, l'épidémie de variole commença à Salamanque, et fut cause que bien des gens s'éloignèrent de l'Université ; et moi, sous ce prétexte, je m'absentai alors et allai à Belmonte pour une affaire concernant un de mes parents ; j'y restai jusqu'à la moitié de mars de ladite année 71. » (*Doc.*, t. X, p. 524 ; II, f. 33 v.)

2. Le 17 mars 1575, Lucas de Junta, libraire, fait présenter à Luis, alors prisonnier de l'Inquisition, une note de 5.474 maravédis. Le jour même elle est communiquée à Luis : « et après l'avoir vue et entendue et avoir reconnu ses signatures, il dit qu'il sera heureux qu'on paie cent

Or, le 23 novembre 1575, Miguel était redevable à son frère de vingt-deux mille ducats [1]. La différence entre les arrérages s'élevant à cette date à soixante-dix mille maravédis, soit cent quatre-vingt-sept ducats et ces vingt-deux mille ducats constituait évidemment la part d'héritage de sa mère. Le 13 mars 1572, Luis écrivait à ce propos de Salamanque à son ami le prieur Hernando de Peralta, qu'il ne savait quelle décision prendre à l'égard de sa famille, et qu'il serait forcé d'aller à Grenade s'entendre avec elle [2].

Peralta, dans sa réponse, montre que l'on ne songeait nullement à payer [3]. Les difficultés durent commencer dès le décès d'Inés Varela, les héritiers espérant peut-être que Luis, entré dans la vie religieuse, ne réclamerait pas sa part. Mais les Augustins n'entendaient évidemment pas abandonner cet argent nécessaire aux diverses fondations que faisaient les Provinciaux et durent envoyer Luis essayer de régler cette affaire ; il séjourna un certain temps à Belmonte, puisqu'il ne revint à Salamanque qu'au mois de mars 1572.

A son retour il reçut dans sa cellule la visite du bachelier

---

ducats pris sur les maravédis que lui doit son frère Don Miguel de Leon, habitant de Grenade, qui lui doit chaque année douze mille maravédis que son père a hypothéqués au profit du déposant, sur son majorat, qu'il lui laissa, comme on peut voir par l'acte de fondation ; et qu'il ne lui a pas payé lesdits douze mille maravédis depuis l'année soixante-dix inclusivement, ce qui fait actuellement soixante-dix mille maravédis. » (*Doc.*, t. XI, p. 51-52 ; II, f. 97 r.)

1. « Il demande qu'on écrive à son frère D. Miguel de Leon à Grenade de payer vingt-deux mille ducats qu'il lui doit, pour payer certaine dette de conscience. » (Requête présentée par Luis de Leon à l'audience du 20 novembre 1575, *Doc.*, t. XI, p. 196 ; II, f. 176 v.)

2. « Pour mes parents je ne sais que dire, si ce n'est de tout remettre entre les mains de Dieu ; et il faudra que j'aille là-bas et que je trouve quelque arrangement avec eux. » (*Doc.*, t. X, p. 131 ; f. 113 v. Lettre à Hernando de Peralta, Prieur de Grenade, à Grenade.)

3. « Ces messieurs se portent bien, et ne se souviennent plus de payer. » (Lettre de Hernando de Peralta, adressée à Luis de Leon, de Grenade, le 27 mars 1572, *Doc.*, t. X, p. 139 ; f. 119 v.)

Martinez, secrétaire de Sancho, et du libraire Portonariis, qui venaient le prier de signer la censure de la Bible de Vatable, comme l'avaient déjà fait tous les autres commissaires. Luis s'excusa d'avoir ainsi retardé involontairement l'impression du volume ; mais le libraire répondit aimablement qu'il aurait attendu indéfiniment, car il tenait avant tout à la signature de Luis, sachant bien que celui-ci avait travaillé plus qu'aucun autre à cette revision. Tout au moins est-ce Luis de Leon qui l'avance, cédant peut-être une fois de plus à cette illusion naïve qui lui faisait croire qu'il jouait partout le premier rôle. Car on peut se demander si cette visite eut lieu autrement que dans son imagination. Lorsqu'en effet, pendant son procès, après de nombreuses réclamations, on lui présenta la Bible de Sancho et celle de Portonariis, il dut constater que l'une ne portait pas de signatures et que l'autre portait celles des autres commissaires à l'exception de la sienne[1].

Dans le courant de l'année 1571, Luis s'était mis à traduire en latin le commentaire du Cantique des cantiques, qu'il avait écrit jadis en espagnol. Des observations lui étaient venues de différents côtés, d'amis ou d'indifférents, sur le danger qu'il y avait à laisser courir cette traduction d'un texte d'un caractère si dangereux pour le vulgaire. Et il entreprit son commentaire latin, afin, comme il le dit lui-même, de désavouer sa version espagnole. Il était malheureusement trop tard[2].

1. Requête de Luis de Leon, du 13 février 1574. (*Doc.*, t. X, pp. 524-525 ; II, ff. 33 v.-34 r.)

2. « Et bien qu'il soit vrai que ledit livre a fort satisfait bien des savants qui l'ont vu, et qu'en ce qui concerne la doctrine qui s'y trouve, personne, qui l'ait lu, n'y ait fait de critiques, et qu'au contraire, j'aie reçu à ce sujet bien des compliments pleins d'amitié et d'approbation de personnes éminentes par leur science comme le Père Foreiro, qui me les fit transmettre par un frère dominicain portugais, son parent, qui se trouve au monastère de San Esteban, et d'autres personnes, nonobstant cela, quelques-uns de mes amis et

Au cours de cette année, Luis croyait avoir acquis un nouvel ennemi en la personne de Juan Manuel, évêque de Zamora : des couplets satiriques sur le compte de ce prélat avaient été publiés à Salamanque ; il en avait eu connaissance et on lui avait assuré qu'ils étaient l'œuvre de Luis de Leon [1].

Peut-être n'était-ce là qu'une imagination de Luis, atteint manifestement du délire de la persécution. Mais des faits plus précis pouvaient lui inspirer quelques craintes.

Un étudiant vint un jour le trouver et lui apprit, sous le sceau du secret, que Bartolomé de Medina faisait une enquête sur deux professeurs de l'Université, qu'il ne lui nomma pas,

---

d'autres personnes ont cru voir un inconvénient à ce qu'il fût en langue vulgaire ; et pour la même raison j'ai regretté moi-même qu'il circulât, et si j'avais pu l'empêcher je l'aurais empêché. Et pour y remédier, l'an passé, j'ai commencé à le mettre en latin, afin, une fois approuvé et examiné, de l'imprimer, en donnant comme une production étrangère et n'ayant rien à voir avec moi, tout ce qui circulerait en langue vulgaire et manuscrit. Et mon manque de santé que l'on connaît bien m'a empêché de l'achever. » (Déclaration de Luis du 6 mars 1572. *Doc.*, t. X, p. 99; f. 98 r.) Francisco Foreiro était dominicain. Envoyé au Concile de Trente en 1561 par le roi de Portugal, il revint à Lisbonne en 1566, y fut nommé prieur en 1568 et se retira en 1571 au couvent d'Almada où il vécut dans l'étude et la retraite jusqu'à sa mort en 1581. C'est donc entre 1571 et le 26 mars 1572, date de l'arrestation de Luis de Leon, qu'il put connaître la traduction des Cantiques en langue vulgaire. C'était un hébraïsant éminent qui avait donné d'Isaïe une traduction nouvelle accompagnée d'un commentaire, en 1573, et qui s'était formé lui-même un lexique d'hébreu. Il avait préparé un commentaire sur Job auquel il tenait particulièrement. (Quétif et Echard, *op. cit.*, t. II, pp. 261-262.)

1. Premier questionnaire présenté par Luis le 24 juillet 1572. « Témoins frère Francisco de Figueroa, fr. Pedro Suarez, fr. Jeronimo de la Cruz, Espinosa, collégial du Collège de Cuenca. — 28. Item s'ils savent que D. Juan Manuel, évêque de Zamora, est mal avec ledit frère Luis de Leon, parce que l'année passée on publia à Salamanque des couplets qui parlaient de lui et dans lesquels il y avait des choses dont il put se ressentir beaucoup. Ces couplets vinrent à sa connaissance et on lui dit comme une chose certaine que l'auteur était ledit frère Luis de Leon, et il en est persuadé. » (*Doc.*, t. XI, pp. 264-265 ; II, f. 214 r.)

mais qu'il était facile de reconnaître comme étant Grajar et Martinez. Medina avait questionné sur eux l'étudiant, qui avait cité cinq ou six propositions qu'il leur avait entendu soutenir : deux d'entre elles frappèrent Luis de Leon, car il lui parut qu'elles le touchaient personnellement. L'une était que l'on pourrait faire une traduction de la Bible meilleure que la Vulgate ; et Luis, interrompant l'étudiant, lui dit en riant : « On veut donc lier les mains à Dieu et l'empêcher de susciter un prophète dans son Église ! » L'autre était que le Cantique des cantiques était un poème d'amour. A quoi Luis répondit : « Poème d'amour ne dit ni bien ni mal ; si l'on veut dire poème d'amour charnel, cela est mal ; mais si l'on veut dire poème d'amour spirituel, c'est la vérité. »

L'étudiant rapporta encore différentes propositions auxquelles Luis ne dit rien ; mais son visiteur ayant attribué à l'un des deux professeurs l'idée qu'on savait actuellement l'Écriture mieux qu'au temps de saint Augustin, Luis riposta que « si l'on voulait dire qu'un individu savait mieux l'Écriture alors qu'en ce temps-là, c'était faux ; mais que l'Écriture fût mieux comprise dans l'Église qu'au temps de saint Augustin, c'était vrai, puisque les conciles, les papes, les docteurs l'avaient expliquée depuis lors [1] ».

Quel rôle jouait cet étudiant si discret ? celui du tentateur chargé d'entraîner Luis à des déclarations compromettantes ? celui d'un ami timide qui l'avisait d'un danger menaçant ? Peut-être l'un et l'autre : naïf que son affection pour Luis aurait transformé inconsciemment en accusateur.

---

1. Luis de Leon n'est pas affirmatif sur ce dernier point et déclare ne pas se rappeler si c'est le même étudiant qui lui rapporta ce propos sur saint Augustin. Voir *Doc.*, t. X, pp. 228-229 ; f. 161 v. Déclaration écrite de Luis de Leon, non datée, mais sans doute du 10 mai 1572, à en juger par sa place dans le procès. Il semble donc que ce ne fut pas seulement un, mais plusieurs étudiants qui vinrent lui faire de pareilles confidences.

Il est probable que cet étudiant n'était autre que Francisco Cejalvo de Alarcon, collégial du Collège de Cañizares, âgé de vingt-quatre ans, qui, au mois de mai 1571, vint trouver, dans son couvent de San Francisco, le frère mineur Gaspar de Uceda, et lui remit une note contenant des propositions défendues par « Grajar et ses amis [1] ».

Ces propositions étaient les suivantes : 1° en aucun passage de l'Ancien Testament il n'est fait mention de la vie éternelle ; 2° le Cantique des cantiques est un poème d'amour ; 3° saint Augustin n'a pas su l'Écriture sainte.

« Mais alors, dit Uceda, il suffit de savoir la grammaire pour expliquer les Écritures, et la théologie est inutile ! » Et il se mit à démontrer à son visiteur, qui lui affirmait que les professeurs visés soutenaient formellement ces idées, qu'elles constituaient des erreurs certaines. Il attendit cependant que Grajar vînt au couvent de San Francisco et lui dit qu'on l'accusait d'avoir soutenu ces trois propositions. Grajar aussitôt nia la deuxième et la troisième, mais reconnut sans hésiter la première. Là-dessus s'engagea une vive discussion dans laquelle le franciscain aurait si bien confondu son adversaire que Grajar, démonté, lui demanda ce qu'il devait faire : « Vous expliquer sur ce sujet avec le dominicain frère Bartolomé de Medina, abandonner votre chaire et rejoindre votre église », répondit l'impitoyable Uceda [2].

1. Alarcon n'était que l'instrument des ennemis de Luis. Ce fut comme témoin convoqué (*llamado*) et non spontané qu'il déposa devant le Saint-Office à Salamanque le 27 décembre 1571 devant Francisco Sancho. (*Doc.*, t. X, p. 7 ; f. 15 v.) Cejalvo de Alarcon était originaire de la Manche. Le 19 mars 1576 l'Inquisiteur Benito Rodriguez, chargé de l'interroger, constate qu'il n'a pu le faire « parce qu'il réside actuellement au Castillo de Garci Muñoz, évêché de Cuenca, d'où il est originaire, bien qu'il ait obtenu un bénéfice près de Valparaiso, évêché de Zamora ». (*Procès de Martinez,* fol. 251 v.)

2. Uceda déposa spontanément, *sin ser llamado*, le 30 mars 1572 ; il avait alors plus de cinquante ans. Il dit que Francisco Cejalvo de Alarcon, étudiant, bachelier en théologie, est venu le trouver au mois

Sans doute Grajar garda pour lui cette entrevue désagréable avec Gaspar de Uceda et n'eut pas l'occasion, ni peut-être le temps d'aviser Luis de Leon, qui aurait immédiatement soupçonné d'où partait le coup. Il est en effet remarquable qu'Uceda ait invité Grajar à se justifier devant Medina, dont il n'avait pas été question jusqu'alors, et cette phrase démontre, jusqu'à l'évidence que l'organisateur de cette cabale, était bien, effectivement, le dominicain prudemment caché au fond de sa cellule [1].

---

de mai 1571 et lui a remis une note, *un memorial*, renfermant les propositions incriminées. Il prétend avoir dit à l'étudiant que « cela lui paraissait une erreur, et contraire aux Écritures, car si l'Écriture pouvait s'entendre avec la grammaire seule, un infidèle pourrait l'entendre, sans qu'il fût besoin pour cela d'une lumière surnaturelle, ce qui est contraire à ce qu'a écrit saint Luc, ch. XXIV, v. 45 : *Aperuit, illis sensum ut intelligerent Scripturas*. Car si la connaissance des langues suffisait, il eût été inutile de communiquer aux Apôtres l'Esprit-Saint pour entendre les Écritures, et Isaïe a dit, ch. VII, v. 9: *Nisi credideritis non intelligetis*. Et je lui dis que cet esprit se trouve dans l'Église et dans les Conciles pour pouvoir entendre la divine Écriture. Ensuite j'attendis que maître Grajar vînt à San Francisco et je lui dis que j'avais appris qu'il avait énoncé les susdites propositions. Il les nia toutes, sauf la première qui est qu'il n'y a pas dans l'Ancien Testament de texte pour prouver la félicité éternelle, et il me montra un passage de saint Thomas sur saint Paul qui disait cela. Je lui répondis qu'Isaïe, ch. LXIV, en parlait quand il dit : *A saeculo non audierunt, neque auribus perceperunt : oculus non vidit Deus absque te, quae praeparasti exspectantibus te*. Il me répondit qu'Isaïe parlait des biens temporels : je lui dis qu'il ne parlait que des biens éternels, et le lui prouvai par saint Paul, 1e aux Corinthiens, v. 2, où l'apôtre allègue ce même passage d'Isaïe pour prouver les récompenses éternelles promises aux justes. Quand nous eûmes fini il me demanda de lui dire mon avis sur ce qu'il devait faire : je lui répondis qu'il s'expliquât avec le dominicain maître frère Bartolomé de Medina, qu'il abandonnât sa chaire et s'en fût à son église ». (*Doc.*, t. X, pp. 24-26 ; ff. 21 v.-22 r.) Dans sa confession du 29 mars 1572, Grajar raconte son entrevue avec Uceda qui lui avait révélé que Medina s'occupait de réunir des dénonciations contre lui, Martinez et Luis de Leon. (*Procès de Grajar*, fol. 230 r.)

1. Dans sa confession du 29 mars 1572, Grajar dit qu'après son

Quoi qu'il en soit, au mois de juillet 1571, Bartolomé de Medina jugea sans doute son enquête assez avancée pour déposer, entre les mains du dominicain Pedro Fernandez, une dénonciation qui allait provoquer un énorme scandale, dont le dénonciateur devait d'ailleurs être le bénéficiaire.

---

entrevue avec Uceda, il chercha en vain à voir Medina dans son couvent ; qu'il ne rencontra que Domingo Bañez qui lui confirma les démarches de Medina et lui déclara que les propositions qu'on lui reprochait, sans être condamnables, ne laissaient pas d'être nouvelles et qu'il voyait avec regret les trois maîtres lancer tant de *nouveautés*. (*Procès de Grajar*, fol. 230 v.)

# CHAPITRE XI

## 1571-1572.

Inquiétude de Luis de Leon. — Les dix-sept propositions dénoncées par Medina sont remises au Conseil suprême de l'Inquisition le 2 décembre 1571. — Enquête de Francisco Sancho a Salamanque. — La procédure inquisitoriale. — Diego Gonzalez est chargé de l'instruction. — Arrestation de Gaspar de Grajar, le 1er mars 1572. — Arrestation de Luis de Leon et de Martin Martinez le 26 mars 1572.

La confidence de l'étudiant dessilla les yeux de Luis de Leon. Le retour involontaire qu'il fit sur lui-même, en reconnaissant dans les propositions reprochées à Grajar et à Martinez quelques-unes de celles qui faisaient le fond de son exégèse, quoique grossièrement défigurées, lui donna brutalement conscience du danger qu'il courait. Partis des mêmes principes philologiques, sans s'être entendus, tous trois aboutissaient à la même doctrine ; leur amitié publique reposait, sans qu'il s'en fût rendu compte jusqu'alors, sur des affinités intellectuelles qui scandalisaient la majorité de leurs collègues. Gallo ne leur avait-il pas discrètement, mais malignement rappelé, lors de la revision de la Bible, que seul l'esprit vivifie et que la lettre tue ? Il devenait clair que tous trois passaient aux yeux des juges superficiels ou mal disposés, pour avoir répudié l'esprit et s'être, comme les Juifs ou les réformateurs, cantonnés dans l'étude exclusive de la lettre.

Avec son énergie coutumière, il essaya de parer le coup qui le menaçait. La traduction du Cantique des cantiques était le point le plus dangereux de sa situation ; il s'en rendait bien compte : là, en effet, il avait contrevenu à une disposition formelle de l'autorité ecclésiastique. Tout au plus pouvait-il dire qu'il ne l'avait pas publiée et qu'elle n'avait été divulguée que contrairement à sa volonté.

Il semble cependant qu'il ait conçu l'idée de la publier, afin de démontrer qu'elle ne contenait rien de répréhensible. Il envoya en effet un exprès à Francisco Sancho, qui se trouvait alors à Madrid, pour lui demander son avis sur l'opportunité de cette publication : une fois couvert par l'autorité du commissaire du Saint-Office, il aurait été difficile de le poursuivre.

Sancho reçut la lettre le 16 juillet et y répondit sur-le-champ. Mais après avoir comblé son correspondant de témoignages d'estime et d'affection, il lui déclarait nettement qu'il lui semblait tout à fait contraire aux décisions de l'Église de publier cette traduction en langue vulgaire et l'engageait à la mettre en latin [1].

---

1. Lettre autographe de Maître Francisco Sancho à Fr. Luis de Leon (Madrid 16 juillet 1572) : « Mon très Révérend Père et Maître, ce matin un jeune homme m'a remis une lettre de vous, comme j'entrais au tribunal pour l'affaire Hacha : il m'a dit qu'il allait à Alcala de Henares, et qu'il reviendrait ici le lendemain chercher la réponse. Et en sortant j'ai lu cette lettre, et préparé cette réponse écrite, afin que le messager ne partît pas sans elle. J'ai pris grand plaisir à votre lettre où je retrouvais les marques et les preuves de notre ancienne amitié, qui me fait regretter d'être si longtemps absent, et d'être privé de la bonne et douce société et de la fréquentation de tous ces Messieurs mes confrères, particulièrement de la vôtre. C'est moi qui perds infiniment à être privé d'un si vif plaisir ; et comme le véritable amour n'a pas besoin de compliments je n'ai pas pris soin de vous en faire, et je n'ai pas écrit jusqu'à présent parce que je n'ai pas eu pour le moment sujet de vous écrire : aussi ai-je été ravi de l'occasion qui m'en est donnée maintenant. Ainsi, pour le travail que vous avez fait sur le Cantique des cantiques, je dis que je pense qu'il doit être digne de l'érudition, de la science et du talent que je sais que montrent

Cette première manœuvre n'avait donc pas donné de bons résultats. Bien qu'il n'eût pas connaissance de la démarche faite par Medina, Luis vit le danger, et avec la décision qui ne l'abandonnait jamais, crut bon de prendre l'offensive au lieu de rester timidement sur ses gardes. Il résolut d'aller, à la clôture des cours, s'accuser lui-même et se justifier devant le Saint-Office, à Valladolid. Mais très souffrant pendant toutes les vacances, ce ne fut qu'à la rentrée, peu après la Saint-Luc, qu'il alla, en compagnie de Grajar, trouver Francisco Sancho, commissaire du Saint-Office, et lui dénoncer les manœuvres de Bartolomé de Medina : ils le prièrent d'exiger de ce dernier qu'il déclarât publiquement, dans une des assemblées de théologiens que présidait régulièrement Sancho, ce qui l'avait offusqué dans leur enseignement, lui assurant qu'ils étaient prêts à se soumettre à la décision de leurs collègues. Martinez, et cela surprend, ne les accompagnait pas.

---

d'ordinaire et toujours toutes vos productions. Mais pour le publier et l'imprimer, à mon avis il ne convient pas qu'il soit en langue vulgaire, parce qu'il courrait risque d'être interdit, pour rouler sur des livres de la Sainte Écriture, et que, dans le Catalogue, de pareils livres sont prohibés, et que dans celui-ci il y a une raison particulière, qui est les mystères qu'il renferme, et en raison desquels, comme vous le savez, déjà sous l'ancienne Loi on n'en permettait pas la lecture à n'importe qui : et je crois qu'à présent on restreindra encore les permissions d'imprimer des livres en langue vulgaire sur des sujets concernant la religion chrétienne. C'est ainsi que l'on n'a pas permis l'impression du catéchisme romain lorsqu'il a été mis en langue vulgaire, et le Souverain Pontife a envoyé un *proprio motu* dans lequel il ordonne de recueillir une quantité d'Heures en langue vulgaire. Aussi me paraîtrait-il plus sûr que, comme vous le dites dans votre lettre, vous écriviez ce travail en latin, et que vous le perfectionniez comme il vous semblerait convenable pour les savants et les érudits et que vous préfériez contenter ces lecteurs que la *turba multa*. Et si en cela comme en toute autre chose, je puis vous être utile, je le ferai de bien bon cœur et comme j'y suis obligé. Que Notre-Seigneur vous conserve en bonne santé et en vie, pour son saint service. De Madrid 16 juillet 1571. Votre très obéissant serviteur. Maître Francisco Sancho. » (*Doc.*, t. X, p.p 468-470 ; f. 288.)

La réunion sollicitée n'eut pas lieu, Medina ayant été opportunément malade ; et cela est regrettable, car on se demande, avec quelque curiosité, s'il aurait reproduit en présence de ses collègues les imputations émises contre eux dans le secret. Lorsqu'il fut remis, Medina partit pour Valladolid. Alors ce fut Luis qui tomba de nouveau malade, et le resta jusqu'au mois de février 1572 [1].

Cependant Medina, comme on l'a vu, avait remis au Père Pedro Fernandez, pour la transmettre au Conseil suprême de l'Inquisition à Madrid, la note que voici :

« Les propositions suivantes, ont, dit-on, des défenseurs à l'École de Salamanque.

« 1° Le Cantique des cantiques est un poème d'amour de Salomon à la fille d'un Pharaon, et il est puéril d'enseigner le contraire ;

« 2° Le Cantique des cantiques peut être lu et expliqué en langue vulgaire ;

1. « J'ai soupçonné que peut-être ma confession et ma comparution n'eurent pas lieu en temps voulu ; et il est vrai que peu avant les dernières vacances je commençai à entendre dire que frère Bartolomé de Medina, religieux dominicain essayait de faire suspecter lesdites propositions; et le Cantique des cantiques que j'ai commenté en langue vulgaire. Et pendant les vacances je voulais venir ici me présenter devant vous; mais je fus tout le temps très malade. Et après la Saint-Luc maître Grajar et moi nous parlâmes à maître Francisco Sancho votre Commissaire, et lui dîmes le scandale qu'on nous disait qu'était en train de soulever ledit frère Bartolomé de Medina et nous lui demandâmes, puisqu'il savait ce que nous disions et que tous les maîtres en théologie se réunissaient fréquemment avec lui, qu'il fît en sorte que dans une de ces réunions ledit frère Bartolomé dît ce qui l'offensait, et que, pour nous, nous n'avions ni ne voulions avoir d'autre avis que le sien et celui de ces Messieurs. Cela n'eut jamais lieu parce que frère Bartolomé était malade alors et que peu après il se rendit ici à Valladolid, et que moi-même je retombai malade et que ma maladie dura jusqu'à l'arrivée dudit Seigneur Inquisiteur à Salamanque. » (*Doc.* t. X pp. 185-186 ; f. 132 v. Déclaration écrite de Luis de Leon du 18 avril 1572.)

« 3° D'une manière générale et ordinaire, on explique les Saintes Écritures selon les explications des rabbins, rejetant ou négligeant celles des Saints ;

« 4° On n'a ni égards ni sympathie pour l'antiquité, mais pour les nouveautés et les opinions particulières ;

« 5° Il n'y a pas d'inconvénient à avancer que les anciens Pères qui n'ont pas possédé la langue hébraïque, n'ont pas eu l'intelligence véritable des Saintes Écritures ;

« 6° Il n'y a pas d'inconvénient à produire des explications des Écritures contraires à celles de tous les Saints ;

« 7° Certaines personnes affirment sous serment que de nombreux passages de l'Écriture Sainte ne sont pas encore compris dans l'Église, et se vantent d'être seules à les comprendre ;

« 8° On tourne en dérision les explications des Saints, par exemple celle de ce passage du premier chapitre de la Genèse : « In principio creavit Deus cœlum et terram » pour prouver le mystère de la Trinité. Et celui-ci : « In Verbo Domini « cœli firmati sunt et spiritu, etc... » Et celui-ci : « Benedicat « nos Deus, Deus noster. » Et de même celui-ci : « Signatum « est super nos..., » pour montrer la lumière de la raison naturelle. Et celui-ci : « In lumine tuo videbimus lumen, » pour montrer la lumière de la gloire. Et celui-ci : « Anima mea « in manibus meis semper, » pour montrer le libre arbitre. Et celui-ci : « Gratiam et gloriam dabit Dominus, » pour montrer que Dieu est l'auteur de la grâce et de la gloire surnaturelles ;

« 9° Chaque fois que l'on produit des explications des Saints contraires à celles que l'on enseigne, on n'en tient aucun compte, et on les ramène à l'allégorie ; et quelqu'un a toujours à la bouche ce refrain : « Le savant Allégorin, » quand on produit des opinions des Pères [1] ;

---

1. Cette neuvième proposition fut reprochée à Martinez : voici comment il y répondit le 18 avril 1573 : « Au premier témoignage qu'a

« 10° Lorsqu'on explique les Saintes Écritures selon les explications des rabbins, on dit qu'il y en a d'autres qu'on doit construire et que l'on construit à son gré par-dessus, et que c'est l'affaire des prédicateurs ignares. (Sans doute Medina impute-t-il à ses ennemis une raillerie à l'égard des Dominicains, et peut-être, au lieu de Prédicateurs, faudrait-il mettre Prêcheurs.)

« 11° Il n'y a pas de sens allégorique dans les Écritures ;

« 12° L'enseignement scolastique nuit à l'intelligence des Saintes Écritures ;

« 13° On pourrait avoir une traduction meilleure de l'Écriture que celle qu'on a aujourd'hui dans l'Église ;

« 14° La traduction que possède l'Église contient beaucoup d'erreurs, sauf en ce qui concerne la foi ou les mœurs.

« 15° Dans l'Ancien Testament il n'y a pas de promesses de la vie éternelle [1] ;

« 16° Les Saints-Pères expliquent communément les Écritures dans le sens allégorique ; aussi la vérité de la foi ne peut-elle être prouvée par les écrits des Saints ;

« 17° Le sens littéral est très facile, et c'est pour cela que les Saints-Pères ne s'y arrêtent pas [2]. »

Le Père Pedro Fernandez, prieur de San Esteban, reçut donc ce papier, mais il hésita d'abord à le remettre à l'Inqui-

---

dit le témoin, que le déposant appelait *Allégorins* pour se moquer des allégories, il dit que le déposant appelait ainsi maître Gallo et maître Leon qui sont ceux qui déposent sur ce point, parce que dans la Bible de Vatable quand on la corrigeait par ordre du Conseil, alors qu'on ne s'occupait à ce moment que du sens littéral qu'enseignait Vatable, ils se plaignaient toujours parce qu'il ne produisait pas d'allégories, comme ils se plaignent du déposant quand il enseigne l'hébreu, et pour cette raison il les appelait *les savants Allégorins* par plaisanterie et par moquerie. » (*Procès de Martinez*, f. 129 r.)

1. Voir sur les promesses de la Loi l'*Expositio in Psalmum XXVI*. (*Opera*, t. VII, vers. 11, p. 430.)

2. Voir *Procès de Grajar*, f. 29.

sition. En effet, cette dénonciation, si elle était accueillie, outre le scandale énorme qu'elle allait déchaîner, menaçait d'une vaste et périlleuse enquête, non pas un, mais, en définitive, tous les professeurs de l'Université de Salamanque. Quel était en effet celui qui ne pouvait prêter le flanc à la médisance ? l'hérésie n'est-elle pas bien souvent qu'une pensée juste, mal exprimée ? Et parmi tous ces maîtres qui enseignaient chaque jour devant une assistance nombreuse et turbulente, parfois sans doute sans une préparation approfondie, quel était donc celui qui pouvait s'assurer de n'avoir jamais prononcé une parole équivoque ou imprudente ? Il fallait s'attendre à ce que les inculpés se défendissent en attaquant leurs collègues.

Fernandez garda donc quelque temps la note, sans en faire usage, et ce ne fut que le 2 décembre 1571 qu'il la remit au Conseil suprême de l'Inquisition à Madrid [1].

En ce moment même l'un des professeurs de Salamanque, maître Barrientos, était incarcéré par le Saint-Office de Valladolid.

Pour bien comprendre le véritable caractère de la démarche de Medina, il faut se rappeler quelle était la procédure inquisitoriale en Espagne [2].

En tout temps, toute dénonciation était soigneusement

---

1. Cette date résulte d'une annotation à la note remise par le P. Fernandez et qui se trouve dans le *Procès de Grajar*, f. 27 r. La note remise par Fernandez était une copie ; Medina le reconnaît dans sa seconde déposition : « Le témoin (Medina) dit que ces propositions (qu'on lui montra) sont les propositions mêmes qu'il donna mais que l'écriture n'est pas de lui. » Ratification de Medina, Valladolid 3 décembre 1572. (*Doc.* t., X p. 65 ; f. 67 v.)

2. Les règlements de la procédure du Saint-Office rédigés par Fernando de Valdés, archevêque de Séville et Inquisiteur général en 1561, ont été reproduits par Llorente (II, 297) et dans le livre anonyme : *Vorschriften für das heilige Inquisitions Gericht aus dem Spanischen übersetzt von Dr. S. Stuttgart, Cotta,* 1830 p. 194.

accueillie par le Saint-Office : il en faisait usage sur-le-champ pour engager des poursuites, ou la tenait en réserve, si elle ne lui paraissait pas suffisamment édifiante, en attendant que de nouvelles accusations, renforçant la première, vinssent le déterminer à agir. Les dénonciations restant secrètes, outre la tentation permanente qu'elles offraient de nuire impunément à autrui, faisaient des amis les plus intimes, pour peu qu'ils fussent de conscience timorée ou de tempérament craintif, des espions redoutables. On a vu comment Diego Rodriguez s'apprêtait à dénoncer Luis, si celui-ci, prenant les devants, n'avait accusé, sous conditions, il est vrai, Arias Montano avec lequel, cependant, il resta étroitement lié. Ainsi les archives du Saint-Office renfermaient sur une quantité d'Espagnols, des notes de police, que l'on pouvait laisser dormir dans un tiroir, ou en sortir à volonté.

Ce n'est pas sans raison qu'on peut employer ces mots de notes de police, à propos de l'Inquisition espagnole, véritable instrument politique entre les mains des Souverains. Lorsque Ferdinand et Isabelle demandèrent, en 1478, au pape, Sixte IV, pour l'Inquisition d'Espagne des pouvoirs si étendus qu'il hésita longtemps à les accorder, ils avaient en vue d'unifier le pays au point de vue religieux, afin de lui donner l'unité politique, et d'empêcher, par des mesures impitoyables, les convertis juifs ou maures de retourner à leur ancienne croyance.

Les rigueurs déployées atteignirent en somme leur but, bien qu'elles se heurtassent parfois à une résistance désespérée, comme le prouve l'assassinat de l'inquisiteur Pedro Arbues, en 1485, dans la cathédrale de Saragosse. Mais l'apparition du protestantisme allait mettre l'Inquisition en face de procès plus délicats que ceux qu'elle avait eus à juger jusque-là.

En effet, l'Inquisition poursuivait, non pas l'hérésie elle-même, mais la manifestation de l'hérésie. Le grand théori-

cien du Saint-Office, Eymeric [1], dont le *Directorium* fut publié avec des scolies par Francisco Peña en 1578, conseille aux inquisiteurs de se refuser par prudence à entendre des confessions sacramentales, car, en tant qu'inquisiteurs, ils ne sont pas juges du for intérieur, mais du for extérieur. L'Inquisition punit donc l'hérétique non pour sa pensée mais pour ses actes. Elle n'aurait pu d'ailleurs, sans faire double emploi, le punir pour un fait de conscience, celui-ci relevant uniquement du tribunal de la pénitence [2].

1. Le dominicain Eymeric fut créé inquisiteur pour la Catalogne et l'Aragon, vers 1348. Il a laissé un traité intitulé *Directorium Inquisitorum* publié avec des notes par le dominicain Francisco Peña en 1578 : *Directorivm Inqvisitorvm R. P. F. Nicolai Eymerici Ord. Praed. S. Theol. Mag. Inquisitoris haereticae prauitatis in Regnis Regis Aragonum. Denvo ex collatione plvrivm exemplarivm emendatum, & accessione multarum literarum Apostolicarum, officio Sanctae Inquisitionis deseruientium, locupletatum, Cvm scholiis sev annotationibus eruditissimis D. Francisci Pegnae Hispani, S. Theologiae & Iuris Vtriusque Doctoris. Accessit rerum & verborum multiplex & copiosissimus Index. (Ecusson). Cum Priuilegio, & Superiorum approbatione, Romae, in aedibus Pop. Rom. MDLXXVIII.* In-folio.

2. « En effet les inquisiteurs, en tant qu'inquisiteurs, ne sont pas juges du tribunal de la pénitence ni du for intérieur, mais du tribunal judiciaire et du for extérieur : aussi ne doivent-ils pas accéder volontiers à entendre des confessions sacramentales, de peur de voir déjouer leur office d'inquisiteurs et mépriser le sacrement de pénitence, et pour éviter que l'inquisiteur lui-même en écoutant de telles confessions sacramentales ne soit un objet de scandale. Car si l'inquisiteur entend la confession sacramentale d'une personne qui lui confesse avoir pendant un certain temps persévéré dans telle ou telle erreur, et qu'elle en a infecté plusieurs autres, ou quelque autre aveu de même genre ; et que dans la suite une dénonciation ou une accusation soit portée devant l'inquisiteur sur ce délit, et que celui-ci fasse une enquête judiciaire : le fait est découvert, l'accusé est cité, interrogé après avoir prêté serment, et reproche à l'inquisiteur d'avoir révélé le secret de la confession et porté dommage à lui-même et au sacrement de pénitence. On a vu en effet souvent (et pour l'avoir vu et éprouvé je sais que c'est vrai) que certains demandent à être entendus en confession sacramentale par un inquisiteur afin qu'une fois qu'ils ont avoué de cette manière ils ne puissent ni être découverts, ni être punis ;

Mais comment reconnaître l'acte hérétique ?

Au point de vue théologique, l'hérétique est celui qui ayant été baptisé, adhère sciemment et opiniâtrément à une erreur contraire à une révélation divine proposée par l'Église catholique par l'intermédiaire d'un de ses organes infaillibles, parlant dans l'exercice de la fonction où il est infaillible. Ces organes sont le Pape, le Concile œcuménique, et l'enseignement unanime de l'épiscopat dispersé [1].

Les Inquisiteurs ne sont donc pas autorisés à qualifier d'hérétique une proposition, si celle-ci ne l'a pas été déjà par ceux qui en ont le droit.

Le juge inquisitorial doit, par conséquent, se borner à rechercher si l'acte commis découle d'une hérésie déjà cataloguée et proclamée : recherche facile lorsqu'on est en présence de pratiques religieuses comme les rites juifs ou musulmans, mais infiniment délicate lorsqu'il s'agit de l'émission d'opinions théologiques. Aussi les juges du Saint-Office ont-ils cherché dès le début à créer un concept réel et pratique de l'hérésie, plus large que le concept théologique, et ont-ils été jusqu'à tenir préventivement pour hérétiques des opinions que l'Église n'avait pas encore officiellement condamnées. Leurs arrêts, par conséquent, ne pouvaient avoir une valeur universelle [2].

---

aussi leurs confessions sacramentales ne doivent-elles pas être acceptées par les inquisiteurs. Qu'ils dévoilent donc leur crime et leur erreur devant les inquisiteurs au tribunal judiciaire. » (Eymeric, *Directorium*, p. 281.)

1. Voir à ce sujet l'ouvrage de l'abbé Léon Garzend : *L'Inquisition et l'Hérésie. Distinction de l'hérésie théologique et de l'hérésie inquisitoriale, à propos de l'affaire Galilée. Paris*, 1913, p. 116.

2. « Il y eut au temps de l'Inquisition deux notions de l'hérésie, l'une théologique, stricte, la même que la notion moderne, et valable pour le for intérieur ; l'autre disciplinaire, plus large que la première et valable pour le for inquisitorial, où elle avait pris naissance. » (Garzend, *op. cit.*, p. 7.) « Principaux caractères du concept d'hérésie dans le droit de l'Inquisition : 1° la notion inquisitoriale d'hérésie

Les dénonciations se faisaient sous trois formes. Le dénonciateur pouvait se porter accusateur ; mais il est probable que ce cas ne se présentait jamais, car il fallait s'engager à subir la peine du talion si l'accusation était reconnue fausse.

Le second procédé consistait à dénoncer en refusant de se porter partie, mais en alléguant qu'on y était poussé par les menaces d'excommunication lancées contre ceux qui contribueraient à cacher l'hérésie ou l'hérétique. Il offrait toute garantie au dénonciateur dont le nom demeurait secret, même pour l'accusé.

Mais il en restait un troisième, encore plus sûr : c'était de déclarer qu'on ne voulait ni accuser, ni dénoncer en termes formels, mais qu'on rapportait un bruit répandu et persistant. Ainsi, outre la sécurité que donnait le secret à l'égard de l'accusé, on était encore garanti du côté des juges, puisqu'on avait fait preuve de zèle, sans prendre à son compte les accusations formulées [1].

C'est ce dernier procédé qu'avait employé Bartolomé de

---

est différente de la théologique et la *déborde ;* 2° l'extension donnée au concept d'hérésie par le droit inquisitorial a consisté, en certains cas, à y substituer la notion de *foi divine* à celle de foi catholique ; 3° elle a consisté en d'autres cas, dans la substitution de la notion de *doctrine* à celle de *foi* catholique ; 4° la notion d'hérésie, d'absolue qu'elle était est devenue relative ; 5° l'hérésie, censure définitive, a revêtu quelquefois, au for inquisitorial, un caractère *provisoire ;* 6° l'Inquisition a été conduite à ces diverses extensions parce qu'elle avait besoin d'un concept *réel* de l'hérésie ; 7° et parce qu'elle avait besoin d'un concept *pratique ;* 8° c'est pour arriver à ces fins que l'on a substitué la *notion morale analogique* de l'hérésie à sa notion canonique ; 9° en certains cas les notions de l'hérétique et de l'hérésie ont de même revêtu un caractère *préventif ;* 10° on en est arrivé à un concept purement *juridique* et *adoctrinal* de l'héréticité des personnes ; 11° et même des doctrines ; 12° en sorte que les déclarations d'hérésie lancées par les tribunaux d'Inquisition, tant contre les personnes que contre les doctrines, n'ont qu'une valeur particulière. » (Garzend, *op. cit.*, p. 294.)

1. Eymeric, *op. cit.*, p. 283, col. 1-2.

Medina. Le Père Pedro Fernandez remit donc cette dénonciation *contre inconnu* entre les mains du Conseil suprême.

Celui-ci la renvoya au commissaire de Salamanque, pour faire qualifier les propositions contenues dans la note et vérifier quels en étaient les auteurs. L'Inquisition ne possédait pas en effet de tribunal à Salamanque ; elle n'y avait qu'un délégué, avec le titre de Commissaire du Saint-Office, et qui se trouvait alors être Francisco Sancho. Ceci expliquerait dans une certaine mesure que Medina n'ait pas adressé sur place sa dénonciation au représentant du Saint-Office, qu'il avait l'occasion de rencontrer aux assemblées des maîtres de théologie, et qu'il avait vu bien souvent aux réunions dans lesquelles on revisait le Nouveau Testament de Vatable : la signature de Medina placée parmi celles des reviseurs, indique qu'il y avait assisté.

Mais il est moins justifiable qu'il ne se soit pas adressé directement au tribunal de Valladolid où il avait souvent l'occasion de se rendre, et du ressort duquel dépendait Salamanque. Il semble que, pour mieux cacher son jeu, il ait voulu que le Père Fernandez prît la dénonciation à son compte, et ce luxe de précautions vraiment excessif ne contribue guère à rendre son attitude sympathique.

Le Conseil suprême de l'Inquisition écrivit donc au commissaire de Salamanque, Francisco Sancho, de faire une enquête et d'en envoyer le résultat aux juges de Valladolid [1].

---

1. La lettre datée de Madrid, 13 décembre 1571 se trouve dans le Procès de Grajar, fol. 28. Une autre lettre de Francisco Sancho aux Inquisiteurs, malheureusement sans date, se trouve dans le même procès, fol. 19. On y lit ce paragraphe curieux sur Grajar : « En réponse à ce que vous m'ordonnez par votre lettre, je dis que je connais ledit maître Grajar, comme doyen de la faculté de théologie de cette Université, et que j'ai présidé comme parrain ses *principios* et sa licence et que je lui ai donné les insignes de la maîtrise, et que de même j'ai présidé ses quolibets et sa *répétition* et que dans tous ses exercices il a montré sa science et que ce qu'il y a dit était entièrement bon et

Sancho se trouvait dans une situation délicate : ces propositions ne pouvaient être surprenantes pour lui, car il les avait entendu soutenir, sous leur forme exacte, il est vrai, dans les Actes publics ou dans les réunions des correcteurs de la Bible de Vatable. Mais il ne pouvait se récuser sans s'accuser lui-même de négligence : il vérifia donc la réalité des bruits fâcheux qui circulaient, fit qualifier les propositions dénoncées par des théologiens, et avertit les juges, qu'avant d'aller plus loin, il faudrait avoir la confession de ceux à qui elles étaient attribuées. L'affaire, à son avis, était délicate et grave, aussi ne donnait-il aucun nom, bien que cela, sans doute, lui eût été facile. Sa lettre était datée du 3 janvier 1572 [1].

sain ; et que la réputation dont il jouit dans cette Université est également bonne, tant au point de vue de sa doctrine que de sa vie, et que son plus grand tort consiste dans son origine et sa généalogie, surtout étant donnée sa fonction d'enseigner et d'être suppléant dans la chaire d'Écriture Sainte. »

1. Lettre de Francisco Sancho aux Inquisiteurs de Valladolid : « Très illustres Seigneurs. Vers Noël dernier, j'ai reçu de Messieurs du conseil de la Sainte et Générale Inquisition, une lettre conçue dans les termes suivants. « Le Révérend P. frère Pedro Fernandez de l'ordre de Saint-Dominique, Prieur du monastère de San Esteban de cette cité, a remis le papier et les propositions ci-joints, que vous ferez qualifier ; et vous prendrez des informations sur ceux qui les ont dites, écrites ou les soutiennent ; et l'enquête une fois faite, vous l'enverrez aux révérends Seigneurs Inquisiteurs de Valladolid afin qu'après l'avoir vue, ils prennent les mesures qui seront justes ; et vous nous aviserez de ce qui aura été fait. A Madrid, ad mandata P. V. Le licencié Don Rodrigo de Castro, le licencié de Vega de Fonseca. » Et en raison des fêtes de Noël je n'ai pu remplir la mission qui m'était donnée par cette lettre avant aujourd'hui. Ainsi je vous envoie dans ma lettre les propositions en question qui furent présentées au Conseil Suprême avec la décision prise, écrite en marge et autour, et au dos et à la suite se trouve l'examen fait selon l'ordre de ces Messieurs, et, après l'enquête les qualifications de ces propositions, le tout ensemble et cousu ; et il semble que ces propositions en elles-mêmes sont d'une nature fort grave : mais d'après l'enquête il ne semble pas que les auteurs à qui on les attribue, ni d'autres, les aient toutes affirmées

Les dix-sept propositions avaient été qualifiées par Francisco Sancho et Leon de Castro, Mancio de Corpus-Christi, Garcia del Castillo, le docteur Frechilla et Juan Gutierrez [1].

Le 26 janvier se fondant sur leurs conclusions, les Inquisiteurs licencié Diego Gonzalez, docteur Guijano de Mercado et licencié Realiego, décidèrent de faire arrêter Grajar et Martinez, de séquestrer leurs biens et leurs papiers et d'ouvrir une information. Cette arrestation préventive avait pour

---

dans la forme expresse où elles sont reproduites, et quant à celles qu'ils semblent avoir voulu affirmer, il n'est pas prouvé du tout, ni d'une façon certaine ni suffisante comment et dans quel sens ils les ont affirmées : il serait donc nécessaire de faire une enquête plus vaste et plus approfondie et d'obtenir en particulier la déposition de ceux à qui ces propositions sont imputées, et comme on ne m'en avait pas donné l'ordre et que je pense que cela ne conviendrait pas jusqu'à ce que vous ayez vu ce qui s'est fait jusqu'ici et que vous ayez examiné l'affaire et ordonné ce qu'il convient de faire, je n'ai pas poussé plus loin... J'entends bien qu'il y a quelque trouble dans notre Université et que la doctrine de ces propositions est soutenue dans certains groupes ; mais il n'y a eu jusqu'à présent d'autre constatation que celle de la présente enquête qui, si l'on veut qu'elle soit concluante, maintenant qu'elle est terminée, nécessitera une autre qualification des propositions dont il aura été prouvé définitivement qu'elles ont été énoncées ou écrites et quels furent ceux qui les dirent ou les écrivirent conformément à l'enquête. Et c'est là une affaire bien ardue et bien importante ; et il convient d'y remédier dès le début pour éviter les graves inconvénients que la malice du démon en pourrait faire découler. Que Notre-Seigneur vous garde en bonne santé et en vie pour son saint service, Salamanque le 9 janvier 1572. Votre chapelain et serviteur qui baise vos mains, F. Maître Francisco Sancho. » (Procès de Grajar, fol. 1 et suivant.)

1. Voir Procès de Grajar, fol. 163 r. — 166 r. — Grajar ne semble pas s'être préoccupé beaucoup de sa propre défense : le 10 janvier 1572 il écrivait à Rome au franciscain Miguel de Medina et lui adressait un cahier de propositions sur la Vulgate qu'il le priait de soumettre au cardinal Osio ou à d'autres savants. Ce cahier, composé de huit feuillets, fut versé au procès. Il commence par les mots : « Qvaeritur quantum autoritatis habeat Latina et Vulgata editio, nam de hoc non parua dissensio est. » Ce sont les sept propositions sur la Vulgate reproduites au chapitre XIII, avec quelques légères variantes ; il n'y manque que le nom de Luis de Leon. (Procès de Grajar, f. 126.)

objet de donner à leurs élèves toute liberté de déposer contre eux [1].

Avant de mettre cette sentence à exécution il fallait l'autorisation du Conseil suprême, qui répondit le 13 février 1572.

L'affaire lui semblait grave, il s'agissait de procéder avec précaution. Ordre était donc donné à Gonzalez de se rendre à Salamanque sous couleur de faire la visite ordinaire [2].

---

1. « A Valladolid, le 26 janvier 1572, Messieurs les Inquisiteurs licencié Diego Gonzalez, docteur Guijano de Mercado, licencié Realiego, étant à l'audience... vu la qualité des personnes et les propositions avec la qualification qui en a été faite à Salamanque par maîtres... ont été d'avis que l'on peut procéder contre maître Grajar et maître Martinez, comme suspects d'hérésie. — Le même jour à la même audience lesdits inquisiteurs Diego Gonzalez, docteur Guijano de Mercado et licencié Realiego, ayant vu lesdites propositions, avec le procès et les qualifications, ont émis leurs votes en la forme suivante : Ledit seigneur inquisiteur licencié Diego Gonzalez dit que les propositions qualifiées à Salamanque par les maîtres Francisco Sancho, Leon, Mancio, et frère Garcia del Castillo, et par lesdits seigneurs Frechilla et Juan Gutierrez sont pour la plupart hérétiques, erronées scandaleuses et malsonnantes, et énoncées par des hommes instruits, maîtres de l'Université de Salamanque, pour lesquels le fait même de les dire implique obstination, et comme ce sont des personnes qui enseignent, il en pourrait résulter un dommage irréparable pour la religion dans notre Université, et dans nos royaumes d'où l'on vient de toutes parts pour s'instruire ici ; et comme notre temps offre tant de dangers pour la religion, et qu'en punition de nos péchés il n'y a plus de religion dans d'autres royaumes que ceux d'Espagne, et que les propositions énoncées, par les maîtres Grajar et Martinez, sont de l'école de Luther, et celles de Grajar sentent le luthéranisme et le judaïsme, puisqu'il est, comme il l'est, petit-fils d'un Juif arrêté par notre Saint-Office. — Son vote et son avis sont que les susdits soient arrêtés, leurs biens séquestrés, leurs papiers confisqués : lorsqu'ils seront arrêtés, leurs élèves diront en toute liberté ce qu'ils pensent, et ce qu'ils ont pensé de leur doctrine. Et je le signe. Et avant que cette décision soit exécutée, on consultera Messieurs du Conseil. — Le licencié Diego Gonzalez. » (Procès de Grajar, f. 207-208.) A la suite se lisent les avis des autres juges, qui sont conformes à celui de Gonzalez. Cité par Getino, *op. cit.*, pp. 468-469.

2. « Révérends Seigneurs : On a vu ici le procès contre les maîtres

En effet, de temps en temps le Saint-Office envoyait un délégué inspecter les différentes villes de son ressort [1]. L'inqui-

Grajar et Martinez, et après avoir consulté l'Illustrissime Seigneur Cardinal Inquisiteur général, il a été décidé que vous, le Révérend licencié Diego Gonzalez, sous prétexte d'aller faire la visite de la cité de Salamanque, vous y partiez immédiatement et y publiiez les édits. Après quoi vous interrogerez dans le même ordre ceux qui sont donnés comme témoins d'accord entre eux, et les autres qu'on pourra trouver, et si vous pouvez croire que pendant le temps que vous employez à ces formalités, ledit maître Grajar veut s'absenter de ladite cité, pour sortir de ces royaumes, vous l'arrêterez et le mettrez dans une pièce de la maison dudit maître Francisco Sancho, Commissaire, où l'on soit assuré de lui ; vous confisquerez ses papiers et ferez en sorte que personne ne lui parle, ni ne communique avec lui. Et après ces mesures vous examinerez l'affaire et l'enverrez avec votre avis à vos collègues pour qu'il l'examinent avec l'Ordinaire et les Consulteurs et rendent justice dans cette cause, sans mettre à exécution ce qu'ils auront décidé avant d'avoir consulté le Conseil. Nous avons reçu vos lettres du 6 et du 9 courant avec le procès de frère Gonzalo de Cuellar, qui a été vu, et qu'on vous retourne pour que vous exécutiez ce que vous avez décidé à ce sujet : vous avertirez les supérieurs de l'affaire des luthériens déguisés, qui doivent venir dans nos royaumes, comme vous l'écrivez, sans attendre les lettres de leur majordome, car il semble qu'il n'en est pas besoin. Que Notre-Seigneur garde vos Révérendes personnes. Madrid, le 13 février 1572. Ad mandata P. V. Le licencié Don Rodrigo de Castro. — L'évêque de Segorbe. — Le licencié Hernando de Vega Fonseca. — Le licencié Velarde. » (Procès de Grajar, f. 203.) Cité par Getino, *op. cit.*, p. 460.

1. « Avant l'établissement de l'Inquisition, dès le sixième siècle en Gaule et en Espagne, les évêques avaient l'habitude de parcourir leur diocèse une fois l'an : les fidèles amenés par leurs curés constituaient le synode, *synodus*. Ceux qui avaient commis des fautes publiques se voyaient infliger par l'évêque la pénitence convenable. » Au neuvième siècle les *synodalia judicia* acquirent un ressort nouveau ; il s'y constitua un véritable jury d'accusation... L'évêque au synode, choisissait parmi les fidèles assemblés un certain nombre des plus respectables (sept en général), et leur faisait prêter serment de révéler tous les délits dont ils auraient la connaissance et qui relevaient des *causae synodales*. Comme un magistrat directeur du jury, il instruisait de leurs fonctions ces *juratores synodi*, puis leur posait une série de questions, où défilaient les divers délits réprimés par l'autorité ecclésiastique. Les *juratores* devaient indiquer les coupables. Si ceux-ci étaient présents, et avouaient, l'évêque, entouré de ses clercs sta-

siteur, dès son arrivée, publiait un édit sommant, sous peine d'excommunication, tous ceux qui auraient connaissance de fautes contre la foi, de venir spontanément les dénoncer devant lui, dans un délai fixé. Il était impossible que, parmi les nombreuses délations qu'allait recevoir Diego Gonzalez, il ne s'en trouvât pas quelques-unes qui concernassent l'objet véritable de sa visite, c'est-à-dire les propos suspects tenus à l'Université.

Gonzalez devait donc publier cet édit, puis faire surveiller Martinez et Grajar : ce dernier en particulier, s'il faisait mine de s'absenter, devait être arrêté et tenu au secret dans la maison de Francisco Sancho.

Gonzalez répondit le 15 février en disant, à ce qu'il semble, que Grajar avait déjà été interrogé et que de ses réponses ressortait suffisamment sa culpabilité.

En effet, le 24, les juges de Madrid lui écrivirent d'arrêter le professeur de Bible dès son arrivée à Salamanque [1].

---

tuait et leur infligeait la peine convenable. Si l'accusé niait, comment procédait-on ? C'étaient simplement les principes germaniques sur les preuves qui intervenaient : l'*infamatus* devait se disculper, par le serment, si c'était un homme libre, ou par les ordalies, s'il était de condition servile, ou si, quoique libre, des faits trop graves lui étaient reprochés, ou que de trop fortes présomptions s'élevassent contre lui. » Esmein. *Histoire de la procédure criminelle en France et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours. — Paris*, 1882, pp. 70-72.

1. « Révérend Seigneur. Nous avons reçu votre lettre du 15 et considérant ce que vous y dites, bien qu'il ne fût pas dans nos intentions que maître Grajar fût interrogé maintenant, jusqu'à ce qu'on eût fait toutes les formalités convenables à l'affaire, et qu'elle eût été de nouveau vue par vous et vos collègues et par le Conseil et qu'on eût décidé ce qu'il fallait faire, étant donné ce que vous écrivez, il nous a paru bon que dès que vous serez arrivé à la cité de Salamanque, vous enfermiez, de la manière qui vous paraîtra la meilleure, maître Grajar dans la maison de maître Francisco Sancho, pour qu'il y demeure sans que personne lui parle ni communique avec lui et qu'il y soit sous bonne garde. Et vous lui prendrez sur-le-champ ses papiers dont vous dresserez l'inventaire. Et vous ne

C'est ce qu'il fit : Grajar fut immédiatement appréhendé, conduit dans la maison de Francisco Sancho, et mis au secret : on fit main basse sur ses papiers et l'on en dressa l'inventaire. C'était le 1er mars 1572 [1].

Gonzalez en avisait immédiatement le Saint-Office, et constatait que Grajar, en apprenant que ses amis Ibarra et Armando avaient voté son arrestation, avait dit : « C'est qu'elle est juste. » Cette réflexion du malheureux professeur de Bible montre la timidité et la faiblesse de son caractère [2].

Gonzalez cependant ne perdait pas de temps et revoyait ou complétait les déclarations reçues par Sancho, qu'il faisait déposer en personne.

Le 5 mars, ce dernier, sans doute à titre de doyen de la Faculté de théologie, demandait à l'assemblée des Députés,

---

l'interrogerez pas avant que son procès soit examiné de nouveau par l'Inquisition de Valladolid, conformément à ce qui vous a été écrit par le Conseil après consultation de l'Illustrissime Seigneur Cardinal Inquisiteur général, et vous nous aviserez de ce que vous aurez fait... Que Notre-Seigneur garde votre Révérende personne. A Madrid, le 21 février 1572. Ad mandata. » Suivent les signatures. (Procès de Grajar, f. 205 r.) Cité par Getino, *op. cit.*, p. 461.

1. Au dos de la lettre des Inquisiteurs du 21 février on lit : « Arrestation de maître Grajar. — En la cité de Salamanque le premier mars quinze cent soixante-douze, Monsieur l'inquisiteur licencié Diego Gonzalez ayant vu la lettre de Messieurs du Conseil de Sa Majesté de la Sainte et Générale Inquisition, dit qu'il ordonnait et ordonna à Juan Velazquez de Ortega alguazil de ce Saint-Office, qu'il fit entrer... d'aller dans la maison de maître Grajar professeur de cette Université et de l'arrêter, et une fois arrêté de le conduire à la maison de maître Francisco Sancho qui était présent et de l'y mettre dans une pièce que ledit maître lui donnerait, de manière que personne ne lui parlât ni ne communiquât avec lui, et de lui prendre tous ses papiers et d'en faire l'inventaire. » (Procès de Grajar, f. 4.) Cité par Getino, *op. cit.*, p. 462.

2. « Ledit maître Grajar est arrêté et dit qu'il est stupéfait qu'Ibarra et D. Armando l'aient fait arrêter ; mais que s'ils l'ont décidé, alors qu'ils étaient si fort de ses amis, c'est que son arrestation est juste. » Lettre de Diego Gonzalez au Conseil Suprême de l'Inquisition, 1er mars 1572. (Procès de Grajar, f. 4.) Cité par Getino, *op. cit.*, p. 462.

qui y consentit, de vouloir bien accorder à Grajar le « mois de grâce » d'usage, qui permettait de payer leur traitement aux professeurs absents irrégulièrement [1].

Cette réunion des Députés avait été précédée d'une assemblée plénière de l'Université dans laquelle avait été notifiée aux professeurs l'interdiction portée par l'Inquisition de discuter publiquement la question de savoir si les descendants de convertis juifs ou maures ne devaient pas être exclus des collèges, congrégations, ordres religieux ou dignités [2]. Cette prohibition avait été votée le 22 février 1572 par le Saint-Office de Valladolid, et faisait évidemment allusion à quelque dispute scandaleuse qui aurait eu lieu au sein de l'Université de Salamanque. Peut-être l'origine en était-elle le quolibet

---

1. « Une fois l'assemblée plénière finie, restèrent pour former l'Assemblée des députés lesdits seigneurs Recteur et Vice-Ecolâtre et les docteurs Moya, Bernal, Navarro Peralta, le licencié Espinosa, Frechilla, Manuel Alfonso, Diego Muñoz députés et le docteur Francisco Castro syndic ; et une fois réunis, comme il était déjà tard, Monsieur le maître Francisco Sancho au nom de maître don Gaspar de Grajar demanda et requit qu'on donnât et concédât audit maître Grajar le mois de grâce, comme il est d'usage et comme c'est la coutume de le donner aux autres professeurs de l'Université. Et ladite Université le lui donna et concéda. » Libro de Claustros de 1571-1572, f. 52 v. Cité par Getino, *op. cit.*, pp. 463-464.

2. L'Université se réunit en assemblée plénière « pour y traiter d'affaires concernant le Saint-Office. — Après la lecture de la convocation, on fit entrer dans l'assemblée Garcia de Malla, l'un de six greffiers titulaires de l'audience épiscopale de la cité, qui attendait qu'on le laissât et le fît entrer, et une fois entré, il lut et notifia comme officier et familier du Saint-Office un ordre de la teneur suivante : « Nous Inquisiteurs contre la perversité hérétique et l'apostasie dans les royaumes de Castille, Leon et Galice, y compris la principauté des Asturies, résidant en cette ville de Valladolid par autorité apostolique... par la présente ordonnons à l'Illustrissime Recteur et aux Très Magnifiques et très Révérends maîtres et docteurs en théologie et autres facultés de l'Université de Salamanque et à toute autre personne de ladite Université de quelque état ou condition qu'elle soit, etc. » Voir le texte de cette décision plus haut, p. 26, n. 3.

de maître Termon sur les statuts, qui avait causé peu de temps auparavant tant d'émotion [1].

Martinez assistait encore à cette assemblée plénière : il n'allait pas tarder à être arrêté lui aussi [2].

Le 10 mars, Gonzalez demande à l'Université de dispenser Mancio de Corpus-Christi de ses cours afin qu'il puisse qualifier en même temps que Francisco Sancho une série de propositions [3]. Les deux qualificateurs se mirent à l'œuvre et déposèrent leur travail le 15.

En accordant à Mancio cette autorisation, l'Université chargea les docteurs Moya et Solis d'aller trouver l'Inquisiteur pour le prier de bien vouloir prendre garde à l'honneur des professeurs de Salamanque. En effet le scandale menaçait de prendre des proportions énormes : on s'attendait à

1. Sur maître Termon, voir plus haut, pp. 251-252.

2. Martinez s'attendait dès ce moment à son arrestation. Le 10 mars 1572 il écrivait à l'évêque de Plasencia pour lui apprendre celle de Grajar et récuser pour l'examen de son livre des Hypotyposeon Leon de Castro et Bartolomé de Medina : cette lettre fut versée au procès. (Procès de Martinez, f. 81 r.) — Le 20 mars il écrivait encore au même prélat à propos de livres qu'il venait d'acheter et lui exposait les causes qu'il soupçonnait de l'arrestation de Grajar. (Procès de Martinez, f. 84.)

3. Le Recteur exposa l'affaire et demanda de voter « ce que l'on jugerait convenable, son avis étant que ladite permission soit accordée, puisque ce sont des affaires concernant le Saint-Office et notre sainte foi catholique et que c'était une convenance et un honneur pour l'Université que ledit seigneur inquisiteur voulût utiliser en cette affaire des membres de l'Université : et il dit qu'il votait ainsi. — Et ensuite tous votèrent dans l'ordre où ils étaient assis et par ancienneté, jusqu'au dernier et ladite Université résolut et convint d'aider ledit seigneur inquisiteur, en lui faisant conscience, comme ils dirent qu'ils le faisaient et le firent, si les affaires qu'il doit traiter et examiner avec Sa paternité le permettaient tant par leur date que par leur nature, de ne pas empêcher qu'il fasse le cours de prime qu'il fait, puisqu'il le fait depuis si longtemps, qu'il continue à le faire, sinon non, et que durant ce temps, bien qu'il ne fasse pas son cours il soit considéré comme présent. » Libro de Claustros, 1571-1572, f. 54. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 465.

de nouvelles arrestations qui donneraient à croire en Europe que l'Université de Salamanque était devenue un foyer d'hérésie [1].

L'arrestation de Grajar n'avait pas été sans inquiéter Luis de Leon. Le professeur de Bible, qui se savait directement menacé depuis la première enquête faite par Francisco Sancho, s'était déjà auparavant plaint à Luis des calomnies répandues contre lui.

Il venait d'être arrêté lorsque Luis, sortant de sa leçon de *Durand*, s'approcha de maître Rejon et lui apprit la nouvelle : il ne put s'empêcher de lui exprimer son indignation de voir des maîtres de l'Université accueillir des bavardages d'étudiants de nature à compromettre leurs collègues ; il lui cita précisément la calomnie qui accusait Grajar d'avoir enseigné qu'il n'y avait pas dans la Bible de promesse de la vie éternelle, alors que le professeur de Bible aurait dit qu'il n'était stipulé nulle part dans l'Ancien Testament que le bonheur éternel consistât dans la vision de Dieu [2].

L'enquête faite en même temps contre Martinez, qu'il ne pouvait ignorer, le convainquait de l'approche imminente de l'orage ; pour y parer dans la mesure du possible, il résolut

1. « Et ensuite et en passant, qu'on lui recommande de bien vouloir veiller à l'honneur de l'Université, spécialement dans l'affaire particulière qui se présente actuellement. » Libro de claustros, 1571-1572, f. 54 v. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 465.

2. Après avoir rapporté le début de la conversation qu'il eut avec Luis, maître Alonso Rejon ajoute : « Le témoin croit se souvenir que ledit frère Luis de Leon lui dit avoir entendu de la bouche de maître Grajar que ce qu'il disait c'était qu'il n'y avait pas de passage de l'Ancien Testament qui dît que le bonheur éternel consistât en la vision de Dieu, mais qu'il lui semble plutôt qu'il lui dit que les récompenses promises pour l'observation de la loi de Moïse étaient temporelles, ce qui lui sembla exclure (bien qu'il n'en soit pas bien certain) le bonheur éternel : et il sembla au témoin que maître frère Luis de Leon se ralliait à cette opinion et la tenait pour probable, et qu'il lui dit qu'elle était celle de saint Thomas. » Ratification d'Alonso Rejon, du 18 juin 1572. ( *Doc.*, t. X, p. 51 ; f. 47 v.)

de s'accuser lui-même devant le Saint-Office de ce qu'il pouvait soupçonner dans son enseignement comme susceptible d'être interprété défavorablement. En agissant ainsi d'ailleurs, il ne faisait qu'obéir aux édits inquisitoriaux.

Il se présenta le 5 mars devant Diego Gonzalez et lui fit une confession orale que l'Inquisiteur lui ordonna de rédiger par écrit [1].

Le lendemain, 6 mars, à 1 heure du soir il remit donc une confession autographe, dans laquelle, protestant de son respect, « en fils obéissant et humble de la Sainte Mère Église de Rome », il soumettait au tribunal les scrupules qu'il avait conçus au sujet des deux points suivants.

D'abord il déclarait qu'en expliquant la matière *De la Foi* [2] il avait été amené à traiter de l'autorité de la Vulgate, et qu'il avait résolu la question en huit propositions ; que, quelques jours plus tard, dans une dispute (acto mayor) devant toute la Faculté de théologie, il avait soutenu ces huit propositions de nouveau, sans que personne les eût désapprouvées, mais qu'à présent il se demandait si elles n'avaient pas scandalisé quelques-uns des assistants. Ces faits remontaient à l'année 1566 [3], lors du Concile Provincial qui avait suivi le Concile de Trente.

En second lieu, il reconnaissait avoir traduit le Cantique des cantiques en langue vulgaire ; il expliquait comment

1. « Le 5 mars dernier de la présente année 1572 je fis de vive voix une confession devant l'Illustre Inquisiteur Diego Gonzalez et lui exposai certaines propositions que j'avais enseignées sur l'édition Vulgate ; et le lendemain, qui était le six mars, à une heure de l'après-midi, je fis de nouveau la même confession et la même déposition par écrit, parce qu'on me l'avait ordonné. » (*Doc.*, t. X, p. 185 ; f. 132 r.) Déclaration autographe de Luis de Leon, du 18 avril 1572.

2. Le cours *De Fide* se trouve reproduit dans les *Opera*, t. V, pp. 9-448. La partie qui concerne la Vulgate se trouve pp. 223-323 et le résumé présenté à l'Inquisition, pp. 324-338.

3. Voir plus haut, p. 211.

les copies de cette version s'étaient répandues contre sa volonté, et comment, sur le conseil « de quelques amis et d'autres personnes », il avait entrepris de la mettre en latin avec la pensée de l'imprimer.

Il terminait en avertissant le tribunal, que, si l'on choisissait des qualificateurs pour examiner la doctrine de ses leçons sur la Vulgate, contenue dans deux cahiers qu'il déposait entre les mains du juge, il récusait par avance l'ordre des Dominicains tout entier, en raison des compétitions qui s'étaient élevées, entre eux et lui, à propos de chaires de l'Université ; l'ordre des Hiéronymites en entier, à cause de l'affaire Pinto [1] ; maître Rodriguez, son compétiteur pour les chaires de Saint-Thomas et de *Durand*, et le docteur Muñoz contre lequel il avait soutenu maître Ojeda lors de sa candidature à une chaire [2].

Comme il entrait chez l'Inquisiteur, Luis avait remarqué Leon de Castro, qui essayait de sortir sans être aperçu [3].

Deux mois auparavant il avait cherché des approbations de sa doctrine sur la Vulgate à Alcala, Tolède, Séville et Grenade. Il avait même écrit à Arias Montano, alors en Flandre, de consulter à ce sujet les professeurs de Louvain.

Le 13 mars, il écrivait au prieur des Augustins de Grenade, son ami Hernando de Peralta, le priant instamment de sou-

1. Sur Heitor Pinto et ses démêlés avec Luis, voir plus haut, pp. 227-232.

2. La Confession de Luis de Leon se lit dans les *Doc.*, t. X, pp. 96-101 ; f. 96-99 r. Au dos se trouve la note suivante : « En ladite cité de Salamanque le six mars quinze cent soixante-douze, tandis que Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez était à l'audience du soir, le Père frère Luis de Leon maître en sacrée théologie de l'Université y entra et présenta cette confession et avec elle les deux cahiers dont il y est fait mention. Et il jura dans les formes légales que ce qu'il y dit est la vérité et ce qu'il sait et ce qui est. On lui recommanda le secret et il le promit. — Devant moi Celedon Gustin secrétaire. » (*Doc.*, t. X, pp. 101-102.)

3. *Doc.*, t. X, p. 186, f. 133 r. Déclaration autographe de Luis du 18 avril 1572.

mettre à l'archevêque Pedro Guerrero l'exemplaire de ses propositions sur la Vulgate qu'il lui remettait, et d'essayer d'obtenir son approbation écrite afin de fermer la bouche à ceux dont il craignait les attaques. Il attachait une telle importance à cette approbation qu'il envoya sa lettre par un exprès, qui avait ordre d'attendre la réponse [1].

1. Lettre de Luis de Leon à Hernando de Peralta, Prieur de Saint-Augustin à Grenade. « Très Révérend Père, J'ai reçu votre lettre que m'a apportée le courrier, et aujourd'hui je serais infiniment heureux qu'il m'apportât la signature et l'avis de Monseigneur l'archevêque D. Pedro Guerrero, parce qu'ils arriveraient le plus à propos du monde. Car dans notre Université il doit y avoir quelque agitation, et comme nous sommes les compétiteurs des Pères de Santisteban, il convient qu'en tout nous soyons bien sur nos gardes... En fait de nouveauté il est arrivé que maître Grajar a été arrêté par l'Inquisition, et qu'il y a ici un Inquisiteur qui fait sa visite ordinaire. Et à coup sûr ce qui vient d'arriver à maître Grajar a bouleversé tout le monde et donné de justes raisons de craindre et de se méfier de tout. Quand j'ai examiné cette question dans mon cours, un mois plus tard elle fut soutenue dans un acte solennel (*acto mayor*) dans les Grandes Écoles : et toute la faculté et les maîtres en théologie l'ont trouvée toute simple. Aujourd'hui je ne sais si quelqu'un de mal intentionné, ne voudra pas en tirer parti pour me nuire. Et avec l'avis de Monseigneur l'archevêque et celui d'autres savants qui ont dit et signé la même chose, l'affaire n'offrira pas de difficulté et nous fermerons la bouche à ceux qui voudraient y chercher malice, bien que jusqu'à présent je ne sache pas que personne l'ait fait. Mais je sais que les Pères en question et d'autres ne m'aiment pas beaucoup, et plus grandit la faveur publique dont je jouis dans l'école, plus doit grandir leur hostilité. Je vous supplie de voir Monseigneur l'archevêque et de le supplier de nous faire la grâce de signer sur ce papier ce que pensera Sa Seigneurie, car je viens de vous en dire l'importance ; et ce sera servir Dieu que de calmer les cœurs de certaines personnes, et de couper court à des intentions malignes, ce à quoi contribuera son avis plus que celui d'aucun autre, en raison de sa grande autorité et de sa réputation de science et de vertu. L'homme que j'envoie ne va pas là-bas pour autre chose. Et comme vous voyez l'importance de la chose, je sais bien que je n'ai pas besoin de vous éperonner davantage. Qu'il ne revienne à aucun prix sans cette réponse... L'argent que vous me dites que devait envoyer le docteur Peralla, est déjà entre mes mains. Ce sont dix ducats : je les garderai comme vous me le mandez jusqu'à votre arrivée. Pour le séjour à Madrid vos démarches seront fort justifiées. Pour

Mais elle ne pouvait arriver à temps. Dans l'enquête que Gonzalez avait faite sur Grajar et Martinez, les dépositions des témoins avaient compromis Luis de Leon et l'Inquisiteur se déclara suffisamment éclairé pour proposer aux juges de Valladolid son arrestation [1].

---

ma part, c'est-à-dire si je peux ou si je pouvais vous servir en cela de quelque chose, vous pouvez être sûr de moi comme de vous-même en cela comme en tout ce que je pourrai. Notre-Seigneur garde pour son saint service votre Révérende personne. Salamanque, 23 mars 1572. Pour ma famille je ne sais que dire, si ce n'est tout remettre entre les mains de Dieu : il faudra que j'aille là-bas m'entendre de quelque manière avec eux. — Que votre Révérence m'écrive quand arrivera le messager, et aussi quand il en partira. Il attendra aussi longtemps que vous le lui ordonnerez pour rapporter la réponse. — J'envoie deux copies de la thèse. Je vous supplie de faire en sorte que toutes deux portent la signature et l'avis de l'archevêque. Votre fils, Fr. Luis de Leon. » (*Doc.*, t. X, pp. 130-132, f. 112.) Cette lettre fut remise à Gonzalez et à Realiego à l'audience du soir, par Hernando de Peralta lui-même, à Valladolid, le 30 juillet 1572. (*Doc.*, t. X, p. 130, f. 112 r.)

1. « Vote de Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez. — En la cité de Salamanque, le 15 du mois de mars 1572, Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez étant à l'audience du soir. Vu les informations, actes et qualifications contre lesdits maîtres Grajar et Martinez [en marge d'une autre main se lit le mot *leon*] et ce qui est survenu depuis et a été qualifié contre eux, dit qu'il émet les mêmes votes et avis qu'il a émis : qu'ils soient arrêtés et leurs biens séquestrés... Et aussi il dit que maître frère Luis de Leon semble avoir dit, comme en témoigne ledit maître Leon de Castro que l'interprétation des Juifs peut être vraie comme celle des Saints, que le prophète a pu vouloir dire l'un et l'autre et que de même dans l'Ancien Testament il n'y a pas de promesse de la vie éternelle ; et que le susdit préfère Vatable et Pagnini, qui étaient Juifs, et autres rabbins à la Vulgate et au sens des saints, comme le dit frère Bartolomé de Medina dans son second interrogatoire de Valladolid. — Il paraît aussi par la seconde déclaration du bachelier Antonio de Salazar que ledit frère Luis parlait mal de la traduction des Septante, disant que lesdits Septante traduisirent mal bien des choses et qu'ils n'avaient pas bien compris la langue hébraïque, ce qui suffit à montrer qu'il veut détruire la religion et ce que croit notre Mère la Sainte Église. *Item* il paraît que le bachelier Pedro Rodriguez dit dans sa deuxième déposition que frère

Ceux-ci, le 19 mars, la demandèrent en effet au Conseil suprême, qui l'accorda le 22.

---

Luis de Leon, parlant à un étudiant d'une certaine opinion, dont il ne se souvient plus, si ce n'est qu'il en résultait que seule la foi justifiait ou qu'un péché mortel faisait perdre la foi, erreurs luthériennes, comme ledit bachelier Pedro Rodriguez avait fait remarquer audit frère que ces erreurs en découlaient, il ne lui répondit rien, mais entra dans la grande salle pour faire son cours, ce qui fit comprendre que ce devait être vrai, puisque quoique ce fussent des erreurs notoires de Luther, il ne répliqua pas. — *Item* il paraît que les idées dudit frère Luis sur la Vulgate sont très pernicieuses pour la religion et de nature à faire que les chrétiens n'aient pas confiance dans ce que disent les saints et puissent s'attacher aux écrivains hébreux, ou rabbiniques et s'écarter de ce que l'Église tient pour certain, comme elle est certaine de ce que pensent les Saints, illuminés par l'Esprit-Saint. Et à mon avis tous les livres hébreux ou grecs n'ont jamais offert et n'offrent pas la même certitude que la Vulgate, tant par suite de l'approbation que lui donne l'Église que de celle que lui a donnée le Saint Concile de Trente, et c'est chose à mon sens qui mérite une sérieuse attention, que le Concile ayant désigné et ratifié ladite Vulgate, défendant qu'on essaye de la discréditer en rien, ledit frère Luis ait été chercher des avis du docteur Balbas, et du docteur Velazquez et du docteur Barriovero, et ce qui choque le plus, c'est que les susdits docteurs lui ayant dit dans leurs avis qu'ils étaient offusqués de certaines choses qu'il disait, ledit frère Luis ait voulu s'entêter à les soutenir à l'Université et se soit attaché à l'opinion des rabbins plus qu'à celle des Saints, comme il résulte des témoignages que l'on recueille contre lui, et comme le déclarent en particulier les maîtres Leon et frère Juan Gallo en plus de ce que disent d'autres témoins, et qu'il les soutenait avec beaucoup de fermeté et de ténacité et de chaleur. — *Item* il paraît que maître Grajar a dit à Alonso de Fonseca, fils du comte de Monterey, que les opinions qu'il avait étaient celles que défendait frère Luis de Leon, comme le dit maître frère Domingo Ibañez dans sa déposition et comme le susdit don Alonso l'affirme dans sa déclaration d'où il résulte que ledit frère Luis ne cessait de soutenir tout ce que soutient ledit maître Grajar. Et cela ledit maître Leon le dit dans sa déclaration lorsqu'il dit que ledit frère Luis de Leon défend avec acharnement lesdits maîtres Grajar et Martinez. Et comme ce sont là de grandes nouveautés, et en des matières si importantes pour la religion, puisque l'Université de Salamanque est le miroir et la source de toute la chrétienté et que le démon n'aurait rien fait de plus important pour lui-même que de mettre des doctrines nouvelles contraires à la religion chrétienne dans le cœur et dans la bouche de

Ce même jour, à 8 heures du matin, Grajar arrivait à Valladolid sous la garde du familier Cosme de Castro qui le remettait entre les mains du geôlier des prisons secrètes du Saint-Office [1].

Le lundi 24 mars 1572, à 3 heures de l'après-midi [2], Luis fut arrêté, en même temps que Martin Martinez, et détenu dans la demeure de l'Inquisiteur Diego Gonzalez [3]. Le lendemain, par acte passé devant le notaire Garcia de Malla, en présence de Pedro de Parada, de Francisco de Almansa, et d'Antonio Beltran, familiers de l'Inquisition, Diego de

maîtres qui enseignent, et de les inspirer à des enfants, jeunes plantes qui jurent, comme dit le proverbe, d'adopter la doctrine de leurs maîtres, il me semble qu'il y faut remédier par toute espèce de manifestations, parce que, comme on lit dans quelques histoires, lorsque quelque nouveauté est apparue dans cette Université, outre la manifestation que le Saint-Office fit pour sa part, l'Université de Salamanque fit la sienne par exemple en proposant que Sa Sainteté par un bref particulier traitât l'affaire de Pedro de Osma, professeur de Prime de théologie en ladite Université, et ladite Université fit une procession solennelle et par une aspersion d'eau bénite, réconcilia lesdites écoles et brûla la chaire où il enseignait. Et de même pour Juan de Oria on le fit rétracter, et si ce fut à une époque où il n'y avait pas les misérables et calamiteuses hérésies d'aujourd'hui, il y a d'autant plus de raisons pour couper court à des doctrines si étonnantes, qui veulent préférer les explications des rabbins à la doctrine de l'Église et des saints docteurs ; car, Grajar et frère Luis étant notoirement des convertis, je pense qu'ils ne doivent pas vouloir autre chose que d'obscurcir notre sainte foi catholique et revenir à leur Loi. Aussi mon vote et mon avis sont-ils que ledit frère Luis de Leon soit arrêté et conduit dans les prisons du Saint-Office afin que le procureur lui fasse son procès. — Le licencié Diego Gonzalez. Par-devant moi Celedon Gustin. » Extrait du procès de Grajar ff. 209-210 r. Cité par Getino, *op. cit.*, pp. 466-469.

1. Procès de Grajar, f. 220 v.

2. « Et le 24 du même mois [mars] à 3 heures du soir, un lundi, il fit arrêter maître frère Luis de Leon, augustin, et maître Martin Martinez professeur titulaire des trois langues », dit l'annaliste anonyme cité par Gallardo. (*Ensayo*, t. IV, col. 1328.)

3. « Alors que le déposant était à Salamanque détenu dans la demeure de Monsieur l'Inquisiteur Diego Gonzalez... » dit Luis de Leon de lui-même le 2 août 1574. » (*Doc.*, t. XI, p. 18; II, f. 75 r.)

Valladolid, bourgeois de Salamanque, se portait caution, pour la somme de deux mille ducats, que Luis se rendrait, sans résistance, en compagnie de la personne que désignerait Diego Gonzalez, à la prison du Saint-Office de Valladolid [1].

Le 26 enfin, Diego Gonzalez signait le mandat d'arrêt et le séquestre des biens de Luis de Leon [2].

1. « En la cité de Salamanque, le 25 du mois de mars de 1572, en présence de et par-devant moi greffier et notaire public et apostolique et par-devant les témoins soussignés, parut en personne Diego de Valladolid, bourgeois de ladite cité de Salamanque, qui dit qu'il engageait et engagea sa personne et ses biens meubles et immeubles, présents et futurs comme caution que maître frère Luis de Leon, frère profès de la maison et du monastère de Monsieur Saint-Augustin de ladite cité, ira sûrement, sans prendre la fuite, avec la personne ou les personnes que Monsieur le licencié Diego Gonzalez, inquisiteur de la ville de Valladolid et son district, lui enverra, jusqu'à ce qu'il soit déposé dans la prison dudit Saint-Office, et livré à l'alcade d'icelle, sous peine de payer, comme il payera, faisant siens, comme il dit qu'il ferait et fit, une dette étrangère et un fait étranger, deux mille ducats auxquels dès maintenant il se considère comme condamné en ce cas. Et pour qu'on lui fasse remplir cette promesse il renonça à son statut personnel, à ses droits et à son domicile et à toutes les autres lois, fêtes et forces qui parlent en faveur des cautions, spécialement à la loi *Sancimus*, dont la valeur lui a été indiquée par moi, le présent greffier, et il se soumit à la juridiction desdits Seigneurs Inquisiteurs, et donna caution en forme devant moi Garcia de Malla, greffier et notaire public apostolique ; témoins Pedro de Parada, etc..., et moi, ledit greffier qui certifie connaître le bailleur, et je le signe, Diego de Valladolid. Fait devant moi. Garcia de Malla. » (*Doc.*, t. X, pp. 143-144, f. 123 r.)

2. « Mandat d'arrêt contre Luis de Leon. — Avec séquestre de ses biens. — Nous inquisiteurs apostoliques contre la dépravation hérétique et l'apostasie dans les Royaumes de Castille, Leon, Galice et la Principauté des Asturies, résidant en cette noble ville de Valladolid etc... Par la présente ordonnons à vous, Francisco de Almansa, familier de ce Saint-Office, que nous nommons notre alguazil, que dès que cette nomination vous aura été remise, vous alliez à la ville de Valladolid, et dans toutes les autres parties et localités nécessaires, et appréhendiez au corps frère Luis de Leon de l'ordre de Saint-Augustin, qui vous a été livré, n'importe où vous le trouverez, avec l'as-

Le jour même Almansa prenait possession de son prisonnier qui était fouillé aussitôt ; on ne lui laissait ni argent ni

sistance du receveur de ce Saint-Office, et par-devant le notaire des séquestres ; et vous remettrez ce séquestre à des laïcs, honnêtes et offrant des garanties de manière à contenter ledit receveur. Et à ces personnes au pouvoir de qui vous les laisserez en séquestre, nous ordonnons de les garder fidèlement séquestrées, et en évidence ; et qu'elles n'en utilisent pas la moindre partie au profit de personne sans notre permission et notre ordre, sous peine de le payer de leurs personnes et de leurs biens, outre les autres peines que vous leur infligeriez par notre ordre ; et que pour cela elles signent une obligation en forme au bas dudit séquestre par-devant ledit notaire des séquestres, auquel nous ordonnons de donner une copie dudit séquestre audit séquestre signée de son nom et de vous notre alguazil, sans lui faire payer aucun droit. Et si dans ledit séquestre il y a de l'argent, vous prendrez avec vous pour la dépense et la nourriture du susdit 40 ducats, ainsi qu'un lit où il puisse dormir. Et si l'on n'en trouve point, vendez en enchère publique, par-devant le juge dudit lieu, et devant ledit notaire des séquestres, devant qui et en notre présence vous remettrez ces ducats à Bartolomé Ruiz, portier et dépensier des prisonniers de ce Saint-Office, pour que dorénavant il le nourrisse ; et vous apporterez les vêtements et le linge dont il aura besoin pour son entretien, et qui seront remis à l'alcade de ce Saint-Office, par-devant le notaire des séquestres. Et une fois arrêté vous le conduirez sous bonne garde aux prisons de ce Saint-Office et le remettrez au gouverneur, auquel nous ordonnons de le recevoir de vous par-devant un des notaires du Secret du Saint-Office, et avant de le mettre dans ladite prison, de le fouiller, par devant ledit secrétaire, conformément aux règlements, et de le tenir prisonnier sous bonne garde, et de ne le pas relâcher, ni de le confier à d'autres sans notre permission et notre ordre : et qu'il note au bas dudit mandat, dans quel état il l'a reçu, et les formalités qu'il lui a fait subir, avant qu'il entre dans ladite prison. Et si, pour accomplir et exécuter ce qui est contenu dans notre mandat, il a besoin de notre faveur et de notre aide, nous exhortons et requérons, et s'il est nécessaire en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication majeure, *latae sententiae trina canonica monitione praemissa*, et d'une peine de cent ducats pour les frais extraordinaires dudit Saint-Office, nous ordonnons à tous et à chacun des juges et magistrats, tant ecclésiastiques que civils, des royaumes et domaines de Sa Majesté, s'ils en sont requis par vous, de vous donner et de vous fournir toute la faveur et toute l'aide que vous leur demanderez et dont vous aurez besoin, aux prix usuels, sans surfaire, ainsi que les hommes de garde et les animaux pour porter, emmener le susdit avec son lit, ses vête-

papiers. Ses biens étaient mis sous séquestre après inventaire. On faisait un paquet des hardes et du linge qui lui étaient nécessaires ; on emportait son lit et quarante ducats pour son entretien.

Francisco de Almansa, était l'ancien domestique d'Ana Abarca, dont Luis avait fixé lui-même jadis la rente viagère. Cette circonstance était heureuse pour le prisonnier, sûr d'être traité avec égards par son geôlier pendant le voyage de Valladolid. En route il causa avec lui et lui conta ses querelles avec Leon de Castro et Bartolomé de Medina ; il lui déclara que ce dernier s'était vanté de lui faire perdre le crédit dont il jouissait dans l'Université, et le récit de ces querelles entre religieux ne laissa pas de scandaliser le discret Almansa [1].

ments et ses gardes, et les aliments dont vous aurez besoin aux prix usuels sans surfaire ; et que l'on vous donne un logis pour vous ledít receveur, le notaire des séquestres et les prisonniers, et que ce ne soit pas des auberges, ni des maisons suspectes, avec les draps et les lits dont vous aurez besoin sans payer. Fait à Salamanque, le 16 mars 1572. — Le licencié Diego Gonzalez. — Par ordre de Messieurs les Inquisiteurs. — Celedon Gustin, secrétaire. (*Doc.*, t. X, pp. 174-176, f. 128 r.)

1. « Témoins Francisco de Almansa, Doña Abarca, femme de D. Fernando Rodriguez. — 16. *Item* s'ils savent... que frère Bartolomé de Medina dans son inimitié, sa malveillance et son hostilité pour frère Luis de Leon, dit qu'il aurait peu d'influence ou qu'il ferait déchoir ledit frère Luis de Leon de la faveur et du crédit qu'il avait dans l'École. » Premier questionnaire présenté par Luis de Leon, le 24 juin 1572. (*Doc.*, t. XI, p. 260 ; II, f. 213 r.) — Le 30 janvier 1573 Almansa déposa : « Interrogé s'il sait que, dans sa malveillance, ledit frère Bartolomé de Medina a dit contre frère Luis de Leon qu'il aurait peu d'influence ou qu'il ferait déchoir ledit frère Luis de Leon de la faveur et du crédit qu'il avait dans l'École, il dit au témoin qu'il ne craignait personne autre que ledit maître Bartolomé de Medina et maître Leon, parce qu'il avait entendu dire audit frère Luis de Leon formellement les paroles rapportées dans la question : et qu'il les dit au témoin quand celui-ci le menait en prison et que personne n'était là ; qu'il lui entendit alors dire quelques-unes des choses qui s'étaient passées entre lui et ledit frère Bartolomé de Medina et maître Leon qui le faisaient se

Ils arrivèrent tous deux à Valladolid le 27 mars 1572 et Almansa remettait à 6 heures du soir son prisonnier aux mains du geôlier du Saint-Office, Francisco de Chaves, qui l'écrouait dans les prisons secrètes, tandis que Bartolomé Ruiz, portier de la prison entrait en possession des quarante ducats qui allaient servir à payer les frais d'entretien de ce nouvel hôte [1].

Martinez, amené par le familier Cristobal de Cepeda, venait d'être écroué deux heures plus tôt [2].

méfier d'eux : et le témoin trouva fâcheux qu'elles se fussent passées entre gens portant l'habit religieux. » (*Doc.*, t. XI, p. 315 ; II, ff. 247 v. — 248 r.)

1. Au dos du mandat d'arrêt on lit : « Jeudi à 6 heures du soir, le 27 mars 1572, Francisco de Almansa, familier, amena prisonnier frère Luis de Leon, nomme dans le mandat ci-contre : on lui fit subir les formalités d'usage devant Esteban Monago secrétaire de ce Saint-Office, et on ne trouva rien sur lui. — J'ai pris livraison du prisonnier et comme c'est la vérité, j'ai signé : Francisco Chaves. » (*Doc.*, t. X, p. 176, f. 128 v.)

2. Le mandat d'arrêt contre Martinez avait été signé à Salamanque le 26 mars 1572. (Procès de Martinez, f. 80 r.) Au dos on lit : « Jeudi à 4 heures du soir, le 27 mars 1572, Cristobal de Cepeda, familier, amena prisonnier maître Martinez, désigné dans le mandat ci-contre ; on lui fit subir les formalités d'usage. Devant Lorenzo Velazquez secrétaire de ce Saint-Office, je reconnus avoir reçu le susdit, et comme c'est la vérité, je le signe. — Francisco de Pedrosa. » (Procès de Martinez, f. 80 v.) — Le matin même Grajar avait comparu pour la première fois devant ses juges. (Voir son interrogatoire, Appendice III.)

## CHAPITRE XII

### 27 mars 1572-5 mai 1572.

LUIS EN PRISON. — SA PROFESSION DE FOI CATHOLIQUE. — SA DOCTRINE SUR L'INQUISITION. — CAUSES RÉELLES DE SON ARRESTATION. — PREMIÈRE AUDIENCE (15 AVRIL). — CONFESSION DU 17 AVRIL. — ACTE D'ACCUSATION, 5 MAI 1572.

Le coup était accablant pour Luis de Leon. Sans doute il y avait longtemps qu'il avait pu deviner et sentir croître dans l'ombre l'hostilité qui l'entourait ; mais, habitué qu'il était à se croire des ennemis partout, il n'avait pu prévoir que l'orage allait éclater précisément à cette date.

Que d'espérances détruites en un instant ! La dernière des quatre années de sa chaire de *Durand*, conquise en février 1569, était déjà commencée : lorsqu'il sortirait des cachots du Saint-Office, même absous, ne resterait-il pas suspect d'hétérodoxie, et par suite exposé à subir un échec lors d'une nouvelle candidature ? En outre l'époque approchait où la chaire de Prime de théologie allait devenir vacante : Mancio, qui l'occupait, était âgé [1] ; Luis convoitait certainement sa succession, que le discrédit jeté sur sa doctrine l'empêcherait peut-être de recueillir.

Ces tristes pensées ne pouvaient manquer d'accabler tout

---

1. Sur Mancio de Corpus Christi, voir plus haut, pp. 80-81, Mancio avait, en 1572, soixante-quatre ans.

d'abord cet être nerveux et mélancolique : la douleur lui fit croire qu'il allait mourir, sans avoir même eu le temps de venger son honneur, et lui dicta l'émouvante protestation que voici :

« Comme je ne sais ce que Dieu daignera décider de moi, ni quand, ni comment il voudra me rappeler, pour le repos de ma conscience, j'ai voulu exposer ici ce qui suit :

« Tout d'abord je proteste devant la Majesté de Dieu et de notre Rédempteur Jésus-Christ, universel Seigneur et Juge des vivants et des morts, et en présence de ses Saints Anges, que je vis et meurs, vivrai et mourrai dans la foi et la croyance qu'a et que croit notre Sainte Mère l'Église catholique, Apostolique et Romaine, à la sainte doctrine de qui, comme à la doctrine vraie et enseignée par l'Esprit-Saint, je soumets toute ma raison et mon intelligence, avec la volonté ferme et le désir de mourir pour la confesser et la défendre toutes les fois que l'occasion s'en trouvera.

« En second lieu, je confesse devant le ciel et la terre que le temps de ma vie que j'ai reçu de la main de Dieu pour le connaître et l'aimer, ainsi qu'une multitude de grâces et de bienfaits que j'ai reçus de lui pour le même objet, tout cela je l'ai perdu et mal employé, vivant comme un homme sans loi, plein d'une affreuse ingratitude, et d'un nombre de péchés graves et énormes pour lesquels je confesse mériter justement beaucoup d'enfers, sans que rien de mon côté me vaille ni me disculpe. Et, comme je les ai confessés à mes confesseurs, je les confesse maintenant dans ce papier avec une profonde douleur, et si ma langue me fait défaut pour le demander, par ce papier je demande à celui de mes confesseurs qui se trouvera présent au moment de ma mort, de m'absoudre de tous ces péchés, car, dès à présent je dis que je leur confesse tout ce que j'ai confessé à chacun d'eux en plusieurs fois ; et je m'accuse fortement de tout, maintenant pour alors, et alors pour maintenant ; et comme un accusé

qui reconnaît sa faute, et en présence du Christ, Seigneur et Juge suprême, s'en accuse, prosterné sur le sol, je prie et supplie sa souveraine Majesté, comme il est mon juge pour me juger, de se souvenir qu'il est aussi mon frère plein de douceur et de tendresse, pour avoir pitié de moi et me pardonner. Et devant lui, de même que je reconnais et confesse la multitude et la gravité de mes fautes, de même, pour m'en décharger, j'offre et je présente la valeur infinie de son sang, de sa bienheureuse passion, de ses divins et très riches mérites, qu'il veut, par sa donation divine, devenir miens; car je crois en lui, j'espère en lui, et je l'aime par-dessus toute chose, lui en qui seul mon cœur, bien que plus pécheur que celui d'aucun autre homme, se confie et se repose. — Frère Luis de Leon [1]. »

Il écrivit cette protestation d'une écriture ferme, régulière, presque sans ratures, ce qui prouve que le prisonnier avait gardé toute sa maîtrise. Son caractère énergique et batailleur allait lui fournir d'inépuisables ressources dans la lutte qu'il lui fallait engager contre des ennemis insaisissables, puisqu'ils demeuraient anonymes.

Le 31 mars 1572 il demandait à ses juges de lui faire remettre une image de la Vierge ou du Christ, qui se trouvait dans sa cellule de Salamanque ; quelques-uns de ses livres : les *Quinquagenae* et le *De Doctrina christiana* de saint Augustin ; les Œuvres de saint Bernard ; le *Traité de l'Oraison* de Luis de Grenade ; une discipline, un chandelier de laiton et des mouchettes. Il chargeait le prieur de son couvent, Gabriel Pinelo [2], d'avertir Ana de Espinosa, religieuse du monastère

1. *Doc.*, t. X, pp. 177-178, f. 126 r. Cette protestation est autographe. Elle n'est pas datée, mais elle est placée en tête du procès, et, selon toute apparence, fut écrite dès le début de l'emprisonnement de Luis.

2. Ses confrères ne l'oubliaient pas : le mardi 1er avril 1572 Juan de Guevara demanda et obtint que l'Université concédât le *mois de grâce* à Luis de Leon. (Libro de Claustros, 1571-1572, ff. 70 v., — 71 r.) Les professeurs avaient en effet le droit de s'octroyer un mois d'absence appelé *mes de justicia*. Ils y pouvaient ajouter, sous

de Madrigal, de lui préparer la poudre dont il se servait contre ses accès de mélancolie et ses maux de cœur, et dont elle connaissait seule la recette. Il priait enfin qu'on lui donnât un couteau pour couper ses aliments, et il ajoutait, dans un sursaut d'énergie, qu'on pouvait le lui donner sans crainte de le voir attenter à ses jours, car il n'avait jamais autant désiré vivre qu'en ce moment [1].

Le tribunal voulut bien accéder à ses demandes, et, vu son état maladif, autorisa le gouverneur de la prison à lui donner un couteau *sans pointe* [2].

Ce fut seulement le 14 avril que les juges nommèrent séquestre de ses biens le notaire Pedro de Castielo [3].

Enfermé dans les prisons secrètes, Luis voyait les jours

---

condition d'une autorisation que l'Université ne refusait jamais, un second mois appelé *mes de gracia*. Voir à ce sujet, l'*Archivo historico H.-A.*, vol. XII, décembre 1919, p. 329, n. 1.

1. « Et je vous supplie de bien vouloir permettre qu'on dise audit Père prieur, Gabriel Pinelo, d'aviser Ana de Espinosa, religieuse du monastère de Madrigal, d'envoyer une boîte de la poudre qu'elle avait coutume de faire et de m'envoyer pour mes mélancolies et mes douleurs de cœur, car elle est seule à la savoir faire, et je n'en ai jamais eu autant besoin que maintenant... Et également, si vous le voulez bién, je vous prie de nouveau de me faire donner un couteau pour couper ce que je mange ; et, par la miséricorde de Dieu, on peut me le donner sans danger : car jamais je n'ai désiré la vie et les forces autant qu'aujourd'hui, pour pouvoir aller jusqu'au bout de la grâce que Dieu m'a faite, et pour laquelle je le loue et le bénis. » (*Doc.*, t. X, pp. 179-160, f. 127 r.)

2. Au bas de la demande de Luis se trouve l'autorisation suivante: « Qu'on lui donne ce qu'il demande ; et comme c'est un homme malade et délicat, ils dirent qu'ils ordonnaient et ordonnèrent que le gouverneur lui donnât un couteau sans pointe. Cet ordre fut donné au gouverneur, aussitôt, en sa présence. » (*Doc.*, t. X, p. 180, f. 127r.)

3. « Le séquestre des biens de l'accusé fut confié à Pedro de Castielo, notaire des séquestres, par ordre de Messieurs les Inquisiteurs, le lundi 14 avril 1572, lesdits Messieurs siégeant au tribunal et en présence d'Esteban Monago et Alonso Osorio, secrétaires du Saint-Office. (*Doc.*, t. X, p. 96, f. 96 v.)

s'écouler sans qu'on l'eût encore averti des charges qui pesaient sur lui.

Les cachots étaient régulièrement inspectés et l'on tenait compte des plaintes des prisonniers : les archives de Madrid renferment de curieux documents sur la façon dont l'Inquisition de Valladolid traitait ses pensionnaires.

Le 24 mai 1560 le visiteur de la prison perpétuelle constate qu'Isabel et Catalina de Castilla couchent dans des lits qu'elles ont loués [1].

Le 7 mars 1562, le docteur Simancas écoute Teresa de Oipa qui déclare n'avoir à se plaindre de personne autre que du receveur Gaviria, parce qu'elle lui a dit qu'il pleuvait dans sa chambre, et qu'il faudrait réparer le toit, et qu'il n'a voulu rien faire [2].

Maria de Saavedra se déclare bien traitée à tous les égards, mais fait observer que la cheminée tombe en ruines, ce qui lui rend difficile d'y faire la cuisine. Le docteur Simancas donne aussitôt les ordres nécessaires et les réparations étaient faites le 15 mars [3].

La nourriture que pouvaient se procurer les prisonniers à leurs frais était suffisante. Le 10 octobre 1567, Leonor de Cisneros déclare qu'on lui donne d'ordinaire une demi-livre de mouton et des fruits autant qu'elle en veut, avec du pain et du vin : elle ignorait combien l'on payait pour elle par jour et par conséquent si le dépensier lui était redevable de quelque chose [4].

1. Archives de Simancas. S. 51. Leg. 553. f. 131. — Cité par Schäfer *Beiträge zur Geschischte des spanischen Protestantismus und der Inquisition im 16. Jahrhundert. Nach der Originalakten in Madrid und Simancas bearbeitet von Dr. Ernest Schäfer. — Gütersloh*, 1902, t. III, p. 127.

2. Archives de Simancas. S. 51. Leg. 553, f. 55. — Cité par Schäfer, *Ibidem*, pp. 127-128.

3. Cité par Schäfer, *op. cit.*, t. III, p. 128.

4. Archives de Simancas, S. 51, Leg. 553, f. 65. f. — Cité par Schäfer *op. cit.*, t. III, p. 129.

Les rigueurs même de la détention n'étaient pas inflexibles. Ainsi, lorsque le 7 mars 1562 le docteur Simancas fit son inspection, il constata l'absence de Daniel de la Quadra : c'était un ouvrier des champs, qui, le lendemain, se présenta devant le visiteur et déclara qu'il sortait au point du jour chercher du travail et ne rentrait que le soir [1]. L'Inquisition lui servait d'abri et, ne pouvant le nourrir, le laissait gagner sa vie au dehors : il semble qu'il lui eût été facile dans ces conditions de recouvrer sa liberté.

Il est évident que le régime des prisons secrètes était plus rigoureux. Néanmoins le cachot de Luis de Leon n'était peut-être pas aussi affreux qu'on serait tenté de se le figurer. Il était situé au rez-de-chaussée [2] ; il était possible d'y lire et d'y travailler, car c'est là que Luis élabora plusieurs de ses œuvres en prose ou de ses poésies. Au cours de sa longue captivité il ne s'est jamais plaint que de sa réclusion et du manque de soins ; il n'a pas protesté, comme l'avait fait avant lui le malheureux archevêque de Tolède, Bartolomé Carranza, contre l'insuffisance ou la pestilence du local qui lui était assigné [3]. On n'en saurait d'ailleurs conclure que sa prison fût confortable. Et l'isolement absolu, la longue at-

1. Cité par Schäfer, *op. cit.*, t. III, p. 128. Les papiers concernant l'Inquisition ont été transportés de Simancas à l'Archivo historico de Madrid où ils ne sont pas encore classés complètement. Les documents cités plus haut se trouvent presque tous actuellement dans le legajo 2136.

2. On peut conclure que son cachot était au rez-de-chaussée du fait qu'il lui fallait monter pour se rendre à la salle d'audience : c'est ce que constatent, à plusieurs reprises, les procès-verbaux : « En la ville de Valladolid... à l'audience du soir, l'Inquisiteur ordonna de faire monter des prisons de ce Saint-Office ledit frère Luis. » (*Doc.*, t. XI, p. 46 ; II, f. 92 v.)

3. Il parle cependant de la saleté affreuse des prisons dans un passage du Commentaire latin du Cantique des cantiques qui semble bien faire allusion à son emprisonnement : « Quem non carceris paedor confecit. » (*Opera*, t. II, p. 202.)

tente et l'incertitude, la privation de tout secours religieux, car il ne reçut jamais l'autorisation même de se confesser pendant sa détention, devaient surexciter et torturer son âme inquiète.

Aucune protestation ne pouvait s'élever dans son esprit contre l'Inquisition qui le poursuivait : dans son cours sur la *Foi*, en 1568, il avait eu l'occasion de traiter la question de l'hérésie et, parmi les propositions qu'il avait avancées, se trouvait la suivante : « Celui qui se trompe sur des vérités non définies par l'Église, et qui ne renonce pas à son erreur après avertissement de l'Évêque ou de l'Inquisiteur, qui déclarent que le contraire est de foi, celui-là commet un péché mortel et est présumé hérétique [1]... » Ce qui est remarquable dans ces lignes, c'est que Luis reconnaissait à l'Inquisiteur, simple juge, en réalité, le même pouvoir de définition qu'à l'Évêque.

Quant aux droits de l'Inquisition, inutile de dire qu'il les considère comme illimités. Dans ce même cours sur la *Foi*, il avait été amené à parler des peines corporelles prononcées par le Saint-Office, et s'était posé la question de savoir si la peine capitale était infligée aux hérétiques par la loi civile ou par la loi ecclésiastique. Contrairement à l'opinion commune, il affirme que le pouvoir civil n'est en pareil cas qu'un simple agent d'exécution. Il va même jusqu'à railler la formule consacrée par laquelle les Inquisiteurs, en livrant un condamné au bras séculier, priaient le juge civil de le traiter avec douceur. « C'est là, disait Luis, un motif de dérision pour l'Église ; les hérétiques prétendent en effet que nous faisons comme les Pharisiens, qui disaient à Pilate : « Il ne nous est pas permis de tuer » et ne lui permettaient pas cependant d'absoudre le Christ... » « L'auteur véritable de la mort, ajoute-t-il, est celui qui pousse par ses anathèmes

1. *Opera*, t. V, pp. 439-440.

à faire périr l'hérétique, bien qu'en termes artificieux il demande le contraire [1]. »

En interrogeant ses souvenirs et sa raison, il ne vit à son arrestation qu'une cause véritable : l'hostilité de Bartolomé de Medina et de Leon de Castro ; quant aux prétextes, ils se multipliaient dans sa mémoire.

D'abord c'était son cours sur la Vulgate et sa traduction du Cantique des cantiques en langue vulgaire, qu'il avait dénoncée lui-même oralement à Gonzalez, le 5 mars, et dont il avait exposé l'histoire avec plus de détails, dans sa confession écrite du lendemain.

Mais ne lui faisait-on pas également grief d'autres versions en espagnol de textes sacrés ? Par exemple de deux commentaires sur le psaume XLI : *Quemadmodum desiderat cervus* et sur le psaume LXXXVIII, verset 47 : *Usquequo Domine oblivisceris me in finem ?* Il avait aussi traduit de la même façon le *Livre de Job* avec l'intention de le publier lorsqu'il en aurait obtenu l'autorisation du Saint-Office [2].

Quelque temps auparavant, Grajar avait envoyé en Flandre une commande de livres et l'avait prié d'écrire à Arias Montano de les lui acheter, et s'il voyait quelque autre ouvrage intéressant, de l'acquérir pour lui. Luis avait reçu de Montano une réponse dans laquelle il l'avisait qu'aux livres demandés par Grajar, Benito avait joint quelques-unes de ses œuvres à son intention. Luis de Leon se demandait si, dans cet envoi, l'on n'avait pas trouvé par hasard des livres suspects [3].

1. *De Fide*, *Opera*, t. V, pp. 439-440.

2. Ces motifs sont énumérés dans la *Confision de el Maestro frai Luys de leon, catredatico de Salamanca en theulugia* (*Doc.*, t. X, pp. 96-102 ; ff. 97 r. — 99 r.), qu'il remit aux Inquisiteurs Diego Gonzalez et Realiego lors de la seconde audience le 17 avril 1572. (*Doc.*, t. X, pp. 184-203, ff. 132 r. — 143 v.)

3. « Maître Grajar me dit ces mois derniers qu'il envoyait en Flandre chercher certains livres : il ne me dit pas quels livres, ni ne m'en montra la liste, et je n'en eus pas connaissance. Il me pria d'écrire à

Certaines des idées qu'il avait développées dans ses cours, et qui avaient pu sembler nouvelles ou hardies, lui revenaient aussi à l'esprit.

Mais il ne voyait réellement d'autre raison du malheur qui le frappait, que des hostilités personnelles: celle de Leon de Castro et de Bartolomé de Medina d'abord ; celle de Juan Manuel, évêque de Zamora, qui avait répandu le bruit que l'Inquisition faisait examiner un cours de Luis sur le mariage ; celle enfin des ennemis de maître Termon, dont on le représentait comme le défenseur.

Toutefois, l'arrestation de Grajar et de Martinez, qu'il connaissait, lui laissait soupçonner les charges dont s'étaient servis ses ennemis. Il pouvait d'ailleurs les envisager avec moins d'inquiétude que ses malheureux collègues, sûr qu'il était d'avoir conservé hors de la prison des amis intéressés à le défendre: son Ordre d'abord, qui, sans doute, agirait de toutes ses forces pour empêcher qu'un de ses membres les plus en vue vît son orthodoxie condamnée; sa famille ensuite, son oncle Antonio, l'avocat célèbre, son frère Miguel, avec lequel il pouvait avoir des discussions d'intérêt, mais qui se sentirait toujours solidaire de lui, ne serait-ce que par ambition.

Il y avait près de trois semaines qu'il était au secret, sans qu'on l'eût avisé des charges qui pesaient sur lui, lorsqu'il vit pour la première fois ses juges. Le 15 avril 1572, en effet,

maître Benito Arias Montano, qui est mon ami, de les lui acheter au marchand qui en était chargé, et s'il voyait encore quelque autre bon livre qu'il connût, de le lui acheter. Il m'est venu à l'esprit que peut-être parmi ces livres était porté quelque livre qui ne fût pas bon : ce que je ne puis croire en aucune façon, car j'ai toujours tenu maître Grajar pour catholique, et maître Benito Arias Montano pour très catholique ; et je ne crois pas que l'un aurait demandé, ou que l'autre aurait envoyé rien de tel. J'ai reçu il y a peu de temps une lettre de Benito Arias, et elle est entre les mains du secrétaire, dans laquelle il dit qu'il m'envoie à moi quelques livres qu'il a composés. » (*Doc.*, t. X, p. 198, f. 140 v.)

il comparut à l'audience du matin devant l'Inquisiteur Guijano de Mercado [1].

Après avoir prêté serment de dire la vérité, déclaré son état civil et sa généalogie, il fit un rapide résumé de sa vie.

On lui posa ensuite la question insidieuse que l'on faisait à tous ceux qui comparaissaient devant le Saint-Office : savait-il ou présumait-il pour quelle raison il avait été arrêté ; formalité redoutable, puisqu'elle pouvait amener l'inculpé à produire contre lui-même des chefs d'accusation ignorés de ses juges.

La procédure consistant à faire prêter serment à l'accusé et à le transformer ainsi en son propre délateur, n'était pas particulière à l'Inquisition. Le droit français, depuis l'Ordonnance de 1498, l'employait régulièrement dans la procédure extraordinaire [2].

1. « En la noble cité de Valladolid, le quinze du mois d'avril quinze cent soixante-douze, Monsieur l'Inquisiteur docteur Guijano de Mercado étant à l'audience du matin, ordonna d'y amener maître frère Luis de Leon de l'ordre de Saint-Augustin, qui jura dans les formes et promit de dire la vérité et qui est prisonnier dans les prisons de ce Saint-Office, et âgé de quarante-quatre ans environ, [il ne devait avoir quarante-quatre ans qu'au mois de juin] et qui est frère profès de l'ordre de Saint-Augustin, et professeur de la chaire de *Durand*, et qui est originaire de la ville de Belmonte dans la Manche d'Aragon, et qui déclara sa généalogie de la manière suivante, etc... » (*Doc.*, t. X, p. 180.) Grajar avait attendu moins longtemps : incarcéré le 22 mars il avait comparu devant ses juges le 27 au matin. Il remit aux tribunal sa confession écrite le 29. (Procès de Grajar, f. 224 ; 229 r. — 232 v.) — Martinez, incarcéré le 27 mars, comme Luis de Leon, comparut le 17 avril. (Procès de Martinez, f. 96 r.)

2. « Si maintenant on entre dans le vif du procès, on constate l'emploi constant des deux plus odieux moyens d'instruction que connaîtra la procédure extraordinaire, je veux dire le serment de l'accusé et la torture. Pas une seule fois on ne manque de faire jurer à l'accusé qu'il dira toute la vérité : il jure « sus sainz Euvangiles de Dieu, sur le dampnement de l'âme de lui et sa part qu'il entendoit auoir en paradis qu'il dira la vérité de ce que l'en li demandera. » (Esmein, *op. cit.*, p. 125.)

Quoi qu'il en soit, si l'inculpé était honnête, lié préalablement par son serment, il devait presque toujours fournir des armes contre lui : c'est ce qui arriva pour Luis de Leon.

Il répondit qu'il avait déposé entre les mains de l'Inquisiteur Gonzalez une confession écrite dans laquelle il signalait certaines parties de son enseignement, ou de ses travaux, qui avaient pu scandaliser des tiers, et déclarait que, depuis son emprisonnement, il lui était venu à l'esprit beaucoup d'autres choses qu'il exposerait par écrit si on lui en fournissait le moyen [1].

On lui remit aussitôt quatre doubles feuilles de papier, et on lui dit que « le Saint-Office n'arrêtait personne sans qu'il y eût contre lui présomption de fautes contre la sainte foi catholique ; qu'en conséquence on l'invitait, par respect pour notre Seigneur Jésus-Christ et pour sa benoîte Mère, à dire entièrement la vérité : s'il le faisait pour ce qu'il savait, tant de sa propre personne que de celle des autres, on userait envers lui d'une grande miséricorde, sinon l'on ferait justice ».

Cette formule consacrée, mais pure clause de style, était de nature à pousser à des confidences, dangereuses pour lui-même ou pour ses amis, le malheureux accusé, complètement isolé du monde extérieur. Luis de Leon répondit fièrement en prenant Dieu à témoin qu'il ne désirait pas autre chose que de dire la vérité. Il fut alors reconduit à son cachot [2].

1. « Interrogé s'il sait ou présume la cause pour laquelle il a été arrêté par ce Saint-Office, il dit qu'il avait donné en la cité de Salamanque devant Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez certaine confession écrite dans laquelle il déclarait quelques choses qu'il soupçonnait avoir causé des scrupules à quelques personnes et que beaucoup d'autres s'étaient offertes à son esprit depuis qu'il était prisonnier, mais que comme elles étaient beaucoup trop longues à exposer il voulait les mettre par écrit si on lui donnait du papier pour cela. Et aussitôt on lui donna quatre feuilles de papier qu'il avait demandées et après cela on le reconduisit à sa prison. — Devant moi Celedon Gustin. » (*Doc.* t. X, p. 183, f. 131 r.)

2. *Doc.* t. X, p. 183. f. 131 r.

Là, dans la solitude et le recueillement, il remplit fiévreusement les feuilles de papier qu'on lui avait remises et que, le lendemain 17 avril, il présenta aux Inquisiteurs Diego Gonzalez et Francisco Realiego, à l'audience du soir.

Les juges donnèrent l'ordre de verser ce mémoire au dossier et rappelèrent de nouveau à l'accusé « que le Saint-Office n'arrêtait personne que pour avoir dit ou fait, vu faire ou entendu dire à d'autres, des choses contraires à notre sainte foi catholique ; qu'on lui recommandait donc de dire entièrement la vérité ; sinon l'on donnerait la parole au procureur et l'on ferait justice ». Luis répondit qu'il n'avait rien de plus à dire et fut reconduit à sa prison [1].

Dans le mémoire qu'il venait de remettre au tribunal, il avait rappelé tous les faits qui lui avaient semblé de nature à provoquer son incarcération, en particulier les manœuvres de Medina et de Castro ; il y avait ajouté, pour satisfaire sa conscience, quelques faits secrets, comme l'essai qu'il avait tenté des formules magiques du licencié Poza, et dénonçait deux propositions qu'il avait entendu émettre à Leon de Castro : que saint Jean Chrysostome judaïsait, et que tous les psaumes s'entendaient de la personne du Christ. Il accusait son livre sur Isaïe de détruire plus qu'aucun autre l'autorité de la Vulgate.

Il dénonçait également une opinion de Mancio, qui aurait dit que, dans le Christ, il n'y avait pas deux volontés : c'était d'ailleurs un rapport de troisième main, qu'il tenait de Grajar, qui lui-même le tenait d'étudiants.

Il accusait le dominicain Domingo Bañez d'avoir enseigné que les œuvres d'un juste, si bonnes qu'elles soient, ne lui donnent plus de mérite que si elles résultent d'un effort supérieur à son habituelle charité : Luis se vantait d'avoir, d'accord avec Francisco Sancho, Juan de Guevara et Garcia del

1. *Doc.* t. X, p. 183. f. 131 v.

Castillo, empêché un religieux de soutenir cette opinion dans un acte public, parce qu'il la trouvait dangereuse [1].

Il terminait en protestant qu'il avait toujours agi avec la plus entière bonne foi, qu'il n'avait pas conscience de s'être écarté de la saine doctrine, mais que, s'il l'avait fait, il en demandait pardon et soumettait son jugement à celui de l'Église et du tribunal.

Le surlendemain il présentait une note complémentaire [2] dans laquelle il précisait certains points de sa précédente déposition et demandait instamment que l'on s'enquît de la réponse qu'avait dû faire l'archevêque de Grenade au sujet de son cours sur la Vulgate et qu'on recherchât une note autographe contenant sept ou huit propositions qu'il avait rédigées pour une assemblée de théologiens [3].

---

1. Luis dit, de cette opinion : « Je l'ai vue dans des notes prises à son cours. » (*Doc.* t. X, p. 203, f. 143. v.)

2. Cette note fut remise le 19 avril 1572 à l'audience du soir à Guijano de Mercado. (*Doc.* t. X pp. 204-205 ; ff. 144 r. — 145 r.)

3. Propositions de F. Luis de Leon écrites de sa main. A Valladolid le 21 décembre 1572 : 1° Proposition : les Saintes Lettres, écrites par de vrais prophètes sous la dictée du Saint-Esprit, et inspirées de Dieu pour le profit des hommes ont une autorité et une vérité infaillibles ; 2° Proposition : les Saintes Lettres, par la volonté de Dieu, ont été écrites de telle sorte que les esprits ingénieux peuvent les interpréter en différents sens, les uns vrais les autres faux, sans que du texte même résulte avec évidence le sens véritable ; 3° Proposition : les Saintes Lettres seules, c'est-à-dire la seule parole écrite, si l'on n'y joint la parole non écrite ne permettent ni d'établir avec certitude les choses de la foi ni de réfuter complètement les hérétiques ; 4° Proposition : la vraie intelligence des Saintes Lettres, c'est-à-dire de la parole écrite, doit être cherchée dans la parole non écrite, c'est-à-dire la tradition et l'interprétation des Apôtres. Cette tradition résulte des définitions des Conciles et des Souverains Pontifes et de l'opinion et de l'interprétation communes des Saints ; 5° Proposition : lorsque les saints Conciles ou les saints Docteurs pour prouver les choses de la foi se servent des témoignages des Saintes Lettres ils s'en servent non pas tant pour convaincre les hérétiques devant les hérétiques, puisqu'ils savent que ceux-ci interprètent les Saintes Lettres à leur façon et méprisent le sens que leur donnent les Pères, que pour qu'aux

Le 5 mai enfin, Luis fut mandé à l'audience du matin pardevant Diego Gonzalez, et adjuré, une dernière fois, de dire toute la vérité avant que le procureur ne formulât son accusation : il déclara qu'il n'avait rien à dire.

Alors on introduisit le procureur Diego de Haedo qui remit au juge un acte d'accusation qu'il dit « ne pas déposer par méchanceté, mais pour obtenir justice [1] ».

En effet pendant que Luis s'impatientait dans son cachot, l'Inquisition poursuivait lentement son enquête. Le point de départ en avait été trois dépositions reçues dans le procès de Grajar.

La première était celle de Bartolomé de Medina ; elle remontait au 17 décembre 1571. Le dominicain reprochait à Luis, d'abord sa traduction en langue vulgaire du Cantique des cantiques, qu'il avait lue personnellement ; et en second lieu, ses attaques contre la Vulgate. Dans une seconde déposition faite le 18 février 1572 il l'accusait de faire montre d'opinions théologiques qu'il appelait par euphémisme, *nouvelles*, et qui lui étaient communes avec Grajar et Martinez ; il prétendait que si les trois professeurs en question n'avaient pas eu connaissance de l'opposition qui se dessinait contre eux dans l'Université, ils auraient été beaucoup plus loin dans leurs affirmations téméraires. Il lui reprochait enfin la préférence qu'il affichait dans les disputes publiques, d'accord avec Mar-

---

yeux des catholiques, qui respectent les opinions et les interprétations des Pères, il soit bien évident que les hérétiques ont été véritablement réfutés par nous et que nos dogmes sont vrais et les leurs faux ; 6° Proposition : il y a certaines choses concernant la foi et les mœurs dont il n'y a dans les Saintes Lettres que des traces imperceptibles ou vagues ; 7° Proposition : l'Église et les Conciles pour définir quelque question de foi n'ont pas toujours besoin de la Sainte Écriture. » (*Doc.* t. X pp. 246-248, f. 175.) Le texte latin commence par les mots : *Sacrae Litterae a veris prophetis, Spiritu Sancto, etc.* et finit : *non semper egent sacra Scriptura.*

1. « Et il jura formellement qu'il ne la déposait pas par méchanceté, mais pour obtenir justice. » (*Doc.*, t. X, p. 206, f. 146 r.)

tinez et Grajar, pour « Vatable, Pagnini et leurs Juifs [1] ».

La seconde était celle d'un jeune homme de vingt-quatre ans, collégial du Collège de Cañizares, Francisco Cejalvo de Alarcon [2] : il se bornait à rapporter qu'il avait ouï dire que Luis avait traduit le Cantique des cantiques en langue vulgaire. Elle datait du 26 décembre 1571 ainsi que la troisième, celle de Leon de Castro.

Le bilieux vieillard avait déposé avec une violence dont il avait lui-même conscience : il avait eu cependant la loyauté de déclarer qu'il disait la vérité, mais qu'il ne fallait pas oublier qu'il parlait d'hommes qui étaient ses adversaires dans le monde des idées. Tranquillisé par cet aveu, il rappela

1. Medina déposa à Salamanque, sur convocation, « llamado », entre les mains de Francisco Sancho. « Il déclara qu'il savait que court en langue vulgaire le livre des Cantiques de Salomon, composé par le très Révérend Père maître frère Luis de Leon, parce qu'il l'a lu lui-même. — *Item* il déclara que dans cette Université, en particulier Grajar et Martinez et frère Luis de Leon, dans leurs avis et dans les disputes, retirent quelque autorité à la Vulgate, disant *qu'on peut faire une autre traduction meilleure et qu'elle contient beaucoup d'erreurs*. Ce propos sur la Vulgate est public et notoire ; et il dit qu'il pensait avoir sans doute entendu d'autres propositions, mais qu'il ne s'en souvient pas. — « Dans sa seconde déposition (f. 159 du procès de Grajar), il ajoutait : « Que dans l'Université de Salamanque il y a beaucoup de goût pour les nouveautés, et peu pour ce qui est ancien dans notre religion et notre foi, et que c'est la principale chose à laquelle il faut porter remède ; que le témoin a toujours vu lesdits trois maîtres Grajar, Leon et Martinez, partisans des nouveautés sur les points qu'il a déclarés dans sa première déposition et dans celle-ci, et que ce sont des nouveautés trop grandes et qui méritent qu'on y remédie. Et le témoin croit que si l'été dernier les susdits n'avaient pas compris que ces nouveautés paraissaient mauvaises à d'autres maîtres de l'Université, ils auraient été plus loin ; mais que comprenant qu'on leur faisait face, ils ont mis quelque retenue. — Et qu'en outre quand il se présente des disputes, la plupart du temps lesdits trois maîtres préfèrent Vatable, Pagnini et leurs juifs à la Vulgate, et au sens des Saints, ce qui offusquait beaucoup le témoin. » (*Doc.*, t. X, pp. 6-7. f. 15 r.)

2. *Doc.*, t. X p. 7, f. 15 v.

tous les points sur lesquels il avait eu d'acrimonieuses discussions avec Luis, Martinez ou Grajar, lors de la revision de la Bible de Vatable, ou des disputes publiques au temps du Concile provincial ; il s'échauffait au souvenir de ces querelles, et malgré son désir de rester juste, incriminait la bonne foi des trois inculpés qu'il était difficile de convaincre parce qu'ils étaient restés prudents malgré leur audace [1].

Castro avait déposé une première fois devant Sancho, le 26 décembre 1571, et une seconde fois, plus en détail, devant Diego Gonzalez, le 3 mars 1572. Depuis lors aucun nouveau témoin n'avait été entendu. L'Inquisition s'était toutefois préoccupée d'établir si Luis avait des convertis parmi ses ancêtres : elle avait fait relever dans les registres du Saint-Office de Cuenca les condamnations portées par le tribunal de la Foi contre plusieurs des ascendants de l'inculpé, et en avait fait verser copie au dossier [2].

Ce ne fut que le 14 mars 1572 que Francisco Sancho, Juan de Guevara [3] et Juan Gallo [4] furent appelés à déposer sur

1. « *Item*, il déclara avoir entendu dire à quelques étudiants, il ne se souvient plus qui ils sont, que maître Grajar et Martinez raillent les interprétations des Saints, et que quelques-uns l'ont entendu dire aux trois maîtres susdits, mais ils se méfient du témoin parce qu'ils sont d'avis opposés aux siens et sont en lutte avec lui pour ces opinions sur cette matière, lui et les trois maîtres : aussi dit-il que sa déposition se devait prendre comme celle d'un homme qui est en lutte avec eux pour lesdites opinions ; mais il dit toute la vérité, et elle est telle qu'il l'a dite. » (*Doc.*, t. X, p. 9, f. 16 r.)

2. « Attestation délivrée par Pedro Perez de Ullivarri, notaire public apostolique et du secret du tribunal de la Sainte Inquisition des évêchés de Cuenca et de Siguënza, certifiant qu'il y a eu procès contre quelques ascendants de frère Luis de Leon, comme judaïsant. » (*Doc.*, t. X, pp. 146-175, ff. 2 r. — 12 v.) A la suite, ff. 13 v. — 14 r., se trouve l'arbre généalogique de Luis dressé par l'Inquisition : il n'a pas été reproduit dans les Documentos : on le trouvera dans les Appendices.

3. *Doc.*, t. X, pp. 12-13, f. 17 v,

4. *Doc.*, t. X, pp. 23-24; f. 21.

une des allégations de Castro : les deux premiers répondirent en termes vagues ; quant à Gallo il fut plus catégorique et confirma l'accusation dans une certaine mesure.

Le même jour Alonso de Fonseca, habitant de Salamanque, âgé de quarante-quatre ans, convoqué par Gonzalez, venait rapporter une conversation qu'il avait eue avec Grajar : il avait compris que dans une dispute publique où s'étaient trouvés aux prises les deux camps adverses, sur la traduction des Écritures qu'il fallait adopter, Grajar et Luis de Leon tenaient pour « celle de saint Jérôme, tandis que les Dominicains et Leon de Castro tenaient pour la Vulgate [1] ». Il ignorait que saint Jérôme est l'auteur de la Vulgate, ignorance excusable chez un homme qui n'avait aucune prétention à la science théologique, mais qui retirait quelque valeur à sa déposition. Alonso de Fonseca était d'ailleurs un important personnage, beau-frère de la comtesse de Monterey, Inés de Velasco [2].

Une déposition plus sérieuse avait été reçue le 28 mars : ce jour-là l'étudiant Martin Otin remit à Gonzalez une déclaration écrite contre Grajar, dans laquelle il attribuait à Luis de Leon la même opinion, que la Bible hébraïque n'était pas corrompue et que certains passages de la Vulgate pourraient être mieux traduits qu'ils ne l'étaient.

Les témoins précédents avaient été convoqués par le Saint-Office. Otin se présentait spontanément et muni d'une déposition soigneusement rédigée à l'avance, car elle renfermait des citations précises de textes de l'Écriture, dont l'interpréta-

---

1. *Doc.*, t. X, p. 23, f. 21 r.

2. Le docteur Ambrosio Martinez, professeur de médecine, vint déclarer le 9 juin 1572 « que D. Alonso de Fonseca, beau-frère de la comtesse de Monterey Doña Inés de Velasco, se trouvait pour le moment en Galice à Monterey, et qu'il était probable qu'il ne reviendrait qu'au commencement d'octobre de la présente année. » (*Doc.*, t. X, pp. 59-60, f. 62 r.)

tion avait choqué le jeune disciple, et même des notes prises au cours de Grajar. Ce dernier aurait invoqué à l'appui de sa thèse sur l'intégrité du texte hébreu, l'autorité de Luis de Leon. On est porté à croire que ce jeune homme de vingt et un ans obéissait à de mystérieuses influences en faisant cette démarche si minutieusement préparée [1].

1. « A Salamanque, le 28 mars 1582, devant Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez, la déclaration suivante fut présentée contre maître Grajar, par Martin Otin, étudiant à Salamanque, vivant derrière San Pablo dans les maisons de Buitron, et natif d'Almodovar, et âgé de 21 ans : il jura dans les formes légales que ce qu'il y disait était la vérité et ce qu'il savait et avait entendu dire audit maître Grajar, et qu'il ne le disait pas par haine, ni par hostilité. On lui recommanda le secret et il le promit. — Devant moi Celedon Gustin, secrétaire. — SEIGNEUR. La première proposition de maître Grajar est dans un cours sur Jérémie, dans le passage du chapitre 7 où il dit : que dans tout l'Ancien Testament il n'y a pas d'endroit où au sens littéral il fût fait mention, ni où il fût rien dit de l'enfer, mais que *gehenna* et *infernus* sont des noms tirés de *Tophet*, *infernus*, de *Enon*, *gemnon*, c'est-à-dire *gemna*, parce que Josias au 4e livre des Rois, chapitre 25, ordonna que toutes les immondices de Jérusalem fussent jetées dans l'endroit appelé *Tophet ;* et comme c'était un lieu fétide, on dit que l'on en prit occasion de l'appeler *Tophet*, c'est-à-dire *infernus* ou *genna*. — La seconde proposition, fut dans une leçon sur le même prophète Jérémie, chapitre 8, à propos des mots qu'il emploie : *Vere operatus est mendacium stylus mendax scribarum*, où il dit que certains concluaient de ce passage que la Bible hébraïque était altérée, et qu'il y manquait des lettres, ce qu'il déclara être faux, car elle est aussi intacte qu'au premier jour où Moïse l'écrivit en hébreu et cette bible en hébreu est d'accord avec notre Vulgate si ce n'est qu'il y a dans notre Vulgate quelques passages dans lesquels il y a plus que dans l'hébreu ; et pour ceux-là il ne pouvait croire, disait-il, que le traducteur latin les eût traduits de cette façon : ils pouvaient, disait-il, être mieux traduits d'après l'hébreu, par exemple ce passage de Jérémie, c. 8 : *Vere mendacium operatus est mendax stylus scribarum*, comme on peut voir dans ses notes sur ce passage où il dit : « Pour moi je traduis autrement d'après l'hébreu : *ecce frustra fecit stylum : frustra sunt scribae.* » Et de même pour un autre passage du psaume 93 dont le verset commence : *Nisi quia Dominus adjuvit me*, etc., que je ne me rappelle plus comment il explique : je sais seulement qu'il le traduit autrement qu'il n'est dans la Vulgate. Et il disait que le P. frère Luis

Le 30 mars, un second témoin spontané s'était présenté en la personne de Gaspar de Uceda, le franciscain qui prétendait avoir reçu les confidences de Cejalvo de Alarcon sur les opinions subversives de Grajar. Il rapporta la conversation qu'il avait eue avec ce jeune homme et la façon dont il avait conseillé à Grajar d'abandonner sa chaire après s'être expliqué avec Bartolomé de Medina, dont l'intervention était ainsi dévoilée [1].

Un mois plus tard, le 28 avril, à Grenade, un dominicain, Vicente Hernandez, se présentait aussi, sans avoir été convoqué, devant le Saint-Office et déclarait que, sur l'ordre de son prieur il avait recherché une traduction du Cantique des cantiques en langue vulgaire, œuvre de Luis de Leon, et qu'il l'apportait au tribunal.

Ainsi les couvents de l'ordre de Saint-Dominique avaient été avisés de la campagne menée contre Luis de Leon et y participaient dans leur mesure. Et il est curieux de voir que la traduction tant critiquée courait de main en main et se répandait avec une surprenante rapidité jusque chez les rivaux des Augustins : Vicente Hernandez tenait la sienne du licencié Juan Nuñez, qui l'avait reçue, lui-même, du licencié Sunio Campo.

Les dernières dépositions provoquées par le Saint-Office remontaient au 13 mars, et celles qui s'étaient produites depuis avaient été spontanées. Il peut paraître étrange que l'acte d'accusation n'ait pas été immédiatement rédigé et signifié à l'accusé. La raison de ce retard c'est que les propositions attribuées à Luis avaient été soumises à des qualificateurs.

Les juges du Saint-Office, en effet, n'étaient que des juristes et non des théologiens. Lors donc qu'ils se trouvaient

---

de Leon, était du même avis, à savoir que la Bible hébraïque n'est pas corrompue, et qu'il y a dans notre Vulgate des passages qui peuvent être mieux traduits qu'ils ne le sont. » (*Doc.*, t. X, pp. 73-74, f. 75.)

1. *Doc.*, t. X, pp. 24-26, ff. 21 v. — 22 r.

en présence, non plus de faits matériels, mais de délits d'opinion, leur compétence devenait insuffisante. Pour y remédier, ils soumettaient les doctrines suspectes relevées contre les accusés à des théologiens présumés éminents, qui étaient chargés de les qualifier et de dire si elles étaient hérétiques, erronées, téméraires, séditieuses, scandaleuses, injurieuses, malsonnantes ou offensantes pour les oreilles pieuses [1]. Ces théologiens, nommés qualificateurs, rédigeaient une consultation écrite, et c'était sur leurs avis que le tribunal jugeait. Il le faisait sans difficulté lorsque tous les qualificateurs étaient du même avis ; mais lorsque les avis différaient, il devait se guider par ses propres lumières : il semble qu'alors il n'eût qu'une chose à faire, absoudre l'accusé et le mettre hors de cour. Mais il n'en était rien et le tout-puissant tribunal s'arrogeait le droit de choisir entre les différentes opinions des qualificateurs.

Luis, suspectant l'ordre des Dominicains de lui être hostile, en raison des compétitions que les Augustins avaient eues avec les Frères Prêcheurs, pour les chaires de l'Université, l'avait récusé en bloc, ainsi d'ailleurs que celui des Hiéronymites pour l'affaire de Pinto. Ce fut pourtant deux dominicains que le tribunal choisit pour qualifier sa doctrine sur la Vulgate : Alfonso Carrillo, prieur du monastère de Santisteban de Valladolid, et Mancio Hernandez [2].

Ils remirent leur travail le 3 mai : leur avis était franchement défavorable : ils accusaient l'inculpé d'avoir fait le jeu des hérétiques en diminuant l'autorité de la Vulgate. Toutefois, ils n'allaient pas jusqu'à dire que ces leçons renfermassent une proposition nettement hérétique ; ils les trouvaient trop « libres et audacieuses » et leur reprochaient

1. C'est la classification que donne Luis de Leon dans son Traité sur la *Foi*. — De Fide, *Opera*, t. V, pp. 416-417.

2. Ce Mancio Hernandez, qu'il ne faut pas confondre avec Mancio de Corpus Christi, signe sa qualification : « Fr. V. Mancius Hernandez Praesentatus. »

d'être conformes aux méthodes des hérétiques qui prétendaient accorder aux textes hébreu ou grec de la Bible l'autorité qu'ils contestaient à la Vulgate [1].

La septième proposition était la plus durement traitée, car elle était qualifiée d'*erronée* [2].

Muni de ces quelques dépositions et de l'avis de Carrillo et de Mancio, le procureur avait immédiatement rédigé son réquisitoire, qui deux jours plus tard, le 5 mai, était communiqué à Luis de Leon.

Il y formulait dix chefs d'accusation, pour lesquels ils ne s'était pas mis en frais d'éloquence, car il reproduisait les dénonciations les plus caractéristiques des témoins sous la forme même où elles avaient été énoncées et sans avoir pris la peine de leur donner une tournure correcte. En réalité, ils se ramenaient à deux : avoir discrédité la Vulgate, et traduit en langue vulgaire le Cantique des cantiques. Le procureur affirmait que Luis était de race juive et terminait en réclamant contre l'accusé la question s'il ne confessait pas les charges portées contre lui [3].

1. « Et ainsi c'est un ensemble, à ce qu'il semble trop libre et trop audacieux, bien qu'il ne s'y trouve pas de proposition notoirement hérétique : mais on y trouve une tendance, dans le langage et dans la pensée, à diminuer l'autorité de la Vulgate, qui est ce que prétendent les hérétiques, et à donner cette autorité aux textes grecs et hébreux, alors que c'est chose démontrée qu'ils sont corrompus en bien des endroits et qu'il est dangereux de vouloir corriger avec eux les textes latins employés pendant tant de siècles par l'Église et dernièrement si complètement autorisés par le Saint Concile. » (*Doc.*, t. X, pp. 132-134, ff. 114 r. — 115 r.)

2. Voir la proposition 7 du cours sur la Vulgate, qui conteste que l'auteur de la Vulgate ait été inspiré par le Saint-Esprit, plus haut, p. 219.

3. Voir l'Appendice II : acte d'accusation du procureur. Le procureur était alors Diego de Haedo qui instrumenta également contre Grajar et Martinez. En janvier 1574 il était remplacé par le licencié Salinas. (*Doc.*, t. X, p. 511 ; II, f. 26 r.) L'acte d'accusation se trouve dans les *Doc.*, t. X, pp. 206-209, ff. 147 v. — 148 r.

# CHAPITRE XIII

## 5 mai 1572-3 mars 1573.

Nomination d'Ortiz de Funes comme conseil juridique de l'accusé. — Lenteurs de la procédure. — Luis demande qu'on le laisse poser sa candidature a la chaire de *Durand*.

L'acte d'accusation fut lu à Luis de Leon qui, « après avoir juré et promis de dire la vérité », fut invité à répondre, point par point, au factum de Diego de Haedo [1]. Les audiences du matin et du soir du 5 mai [2], et celle du matin du 6 mai [3] furent consacrées à cette justification.

Ce fut pour Luis un grand soulagement de savoir enfin ce qu'on lui reprochait ; sûr de sa bonne foi, persuadé qu'il n'y avait là qu'un malentendu, qu'il serait facile de dissiper promptement, et qu'il pourrait être remis en liberté au bout de quelques jours, il répondit avec sang-froid et simplicité. Il rectifia ce qu'il jugeait inexact dans la façon dont on avait exposé sa doctrine sur la Vulgate. Il nia les septième, huitième et dixième chefs d'accusation. Sur le sixième, qui avait trait à sa traduction du Cantique des cantiques, il déclara l'avoir faite à la demande d'Isabel Osorio, dont il n'avait pas jus-

1. *Doc.*, t. X, pp. 209-211, f. 149 r.
2. *Doc.*, t. X, pp. 211-214, ff. 149 r. — 152 r.
3. *Doc.*, t. X, pp. 214-218, ff. 152 v. — 155 r. A cette dernière audience assistait en plus de Diego Gonzalez, l'inquisiteur licencié Realiego.

qu'alors prononcé le nom, et avoua « la faute qu'il avait commise » en la communiquant [1].

On lui relut sa déposition, qu'il reconnut exacte, et dont on ordonna de lui donner copie. En même temps le tribunal lui désigna un conseil juridique en la personne du docteur Ortiz de Funes [2].

Le Saint-Office accordait en effet aux accusés un conseil juridique appelé *letrado* : faible secours d'ailleurs, car il n'était pas choisi par l'inculpé, et restait astreint à garder envers son client le secret le plus absolu touchant ce qui se passait hors des murs de la prison ou la personnalité des témoins : c'est ainsi que Luis demanda à plusieurs reprises à connaître la composition du Tribunal suprême de l'Inquisition, et qu'elle lui resta toujours cachée. Un avocat ordinaire aurait eu tôt fait de renseigner son client à cet égard.

De plus, les entrevues du conseil et de l'accusé avaient lieu seulement en présence des Inquisiteurs ; il semble même résulter des pièces du procès, que leurs conversations ne pouvaient avoir lieu à voix basse. Le rôle du *letrado* se bornait donc à rédiger les mémoires de son client, à lui indiquer les recours qui lui restaient ouverts, à l'empêcher de faire des démarches imprudentes.

---

1. « Et il dit que ledit livre se répandit contrairement à sa volonté, par suite des circonstances qu'il exposa dans la confession qu'il fit à Salamanque, dans laquelle il soumit le livre à la censure de ce Saint-Office et confessa la faute qu'il avait commise en cette affaire. (*Doc.*, t. X, p. 215, f. 153 r.)

2. L'acte d'accusation contre Grajar lui fut lu par Diego de Haedo, le 30 avril 1572 à l'audience du matin. Grajar y répondit sur-le-champ et on lui désigna comme conseil juridique Ortiz de Funes en présence de qui il fut mis le 2 mai. (Procès de Grajar, ff. 233-235.) Le 8 mai, Grajar remit aux juges sa confession écrite. (*Ibidem*, f. 240 et suiv.) L'acte d'accusation contre Martinez lui fut lu par Diego de Haedo le 6 mai à l'audience du matin ; lorsque l'accusé y eut répondu, on lui désigna comme conseil juridique Ortiz de Funes en présence de qui il fut mis le 14, à l'audience du soir. (Procès de Martinez, ff. 103 v. — 107 v.)

Ce fut le 10 mai que Luis fut mis en présence de son conseil [1]: Funes prêta d'abord serment, puis « promit de bien et loyalement défendre » son client. On lui lut alors toute la procédure : la confession remise à Salamanque le 6 mars, celles du 17 et du 19 avril, l'acte d'accusation et la réponse de Luis, ainsi qu'une déclaration écrite que ce dernier venait de remettre aux juges en arrivant à l'audience.

Car l'esprit inquiet de Luis travaillait ; les souvenirs qu'il s'acharnait à rappeler se précisaient, et, dans son scrupule, dans son ardent désir d'être véridique, il éprouvait le besoin de compléter ses déclarations. Il le fit dans deux mémoires nouveaux, qui furent versés au dossier [2].

Luis reconnut l'exactitude de ces documents, et d'accord avec son avocat déclara qu'il concluait. Le procureur qui était présent dit en faire autant et persister dans son accusation.

Le tribunal admit alors les parties à faire la preuve de leurs allégations, et accorda au procureur que les témoins seraient appelés à ratifier leurs dépositions et que leurs témoignages seraient publiés. L'audience fut alors levée [3].

---

1. « Et aussitôt il fit entrer à l'audience le docteur Funes qui avait été assigné comme *letrado :* et lorsqu'il fut entré on reçut son serment en forme légale, et après avoir juré, il promit de défendre bien et loyalement ledit frère Luis de Leon de toutes ses forces et de faire ce qu'est obligé de faire un bon et fidèle avocat ; et ce qui pourra lui nuire et lui porter dommage, il l'écartera et ce qui pourra lui être bon et profitable il le lui fournira. » (*Doc.*, t. X, p. 229, f. 162 r.) A cette audience se trouvaient Diego Gonzalez et Francisco Realiego.

2. *Doc.*, t. X, pp. 221-225 ; 225-229 ; ff. 158 r. — 159 v. ; 160 r. — 161 v. Le premier de ces mémoires est daté du 10 mai ; l'autre est sans date, mais semble avoir été remis le même jour.

3. « Ensuite par ordre desdits Messieurs les Inquisiteurs on lui lut les confessions faites par l'accusé jusqu'à présent, et depuis la confession écrite qu'il remit à Salamanque le 6 du mois de mars de la présente année, devant Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez, et la confession autographe qu'il présenta dans ce Saint-Office, le 17 avril, et le 19 du même mois, et l'accusation et la réponse, et la confession du 10 de ce mois, le tout *de verbo ad verbum.* Et ayant dit

Il semblait que tout dût marcher désormais rapidement : les témoins qui pouvaient établir la réalité ou la fausseté des accusations portées contre Luis n'étaient ni éloignés, ni difficiles à trouver ; la seule chose délicate était de décider si l'enseignement que Luis reconnaissait avoir donné était hétérodoxe.

L'enquête, en effet, continuait. Le 15 mai, Francisco Sancho interrogeait à Salamanque le domestique de Luis, l'étudiant Domingo Rapun [1] ; le Père Alonso Siluente, habituel compagnon de l'accusé [2] ; Antonio de Velasco, prieur du monastère de Saint-Augustin [3], au sujet de la démarche faite par Luis

---

qu'il l'avait entendu et compris, il dit que c'était bien écrit et consigné et que c'est la vérité. Et d'accord avec son conseil juridique et sur son avis ledit frère Luis dit qu'avec ce qu'il avait dit il concluait et conclut. Lesdits Seigneurs Inquisiteurs dirent qu'ils tenaient et tinrent ce procès pour conclu, et qu'ils devaient recevoir et recevaient les deux parties à prouver ce qu'elles avaient dit et allégué *salvo jure impertinentium et non admittendorum* conformément à la procédure de ce Saint-Office et à l'examen des témoins qui déposent contre le susdit. Messieurs lesdits Inquisiteurs ordonnèrent de donner copie au procureur qui était présent, et à qui on le notifia ; et il dit que, confirmant sa précédente accusation et niant tout ce qui lui était contraire, il concluait et conclut. Messieurs lesdits Inquisiteurs dirent qu'ils tenaient et tinrent ce procès pour conclu, et qu'ils devaient recevoir et recevaient les deux parties à faire la preuve de ce qu'elles avaient dit et allégué *salvo jure impertinentium et non admittendorum*, conformément à la procédure de ce Saint-Office. Ce qui fut immédiatement notifié aux deux parties. Et aussitôt le procureur dit qu'il produisait et produisit les livres et registres de ce Saint-Office, et les témoins qui déposent contre le susdit, et demanda qu'ils fussent ratifiés en audience plénière, et que l'on fît les autres formalités convenables pour établir son droit, et lorsqu'elles seraient faites il demanda qu'on fît la publication. — Messieurs lesdits Inquisiteurs ordonnèrent de le faire et quand on les aurait faites de faire ladite publication. Sur quoi on ordonna de le reconduire à sa prison. — Devant moi Osorio, secrétaire. » (*Doc.*, t. X, pp. 229-230, f. 162.)

1. *Doc.*, t. X, pp. 139-140, f. 121 r.
2. *Doc.*, t. X, pp. 140-142, ff. 121 r. — 122 r.
3. *Doc.*, t. X, pp. 142-143, f. 122.

de Leon auprès de l'archevêque de Grenade, Pedro Guerrero. Le manuscrit qu'avait envoyé Luis et qu'il avait fait communiquer à l'archevêque était en effet revenu sans la signature du prélat, qui, peu soucieux de se créer des ennuis, instruit par l'exemple de l'archevêque de Tolède, alors prisonnier de l'Inquisition, du peu de crainte qu'inspiraient au Saint-Office les princes de l'Église, refusait systématiquement d'approuver par écrit les œuvres qu'on soumettait à son appréciation.

Le mois de juin fut consacré à la ratification des témoins. Avant de faire connaître leurs dépositions à l'accusé, l'Inquisition faisait en effet comparaître les témoins à charge : on leur relisait leurs déclarations en les avertissant que le procureur allait en faire état contre l'accusé et, par conséquent en leur faisant un cas de conscience de bien rectifier ce qu'ils auraient pu avancer d'inexact [1].

Vingt et un témoins subirent cette formalité entre le 13 et le 28 juin [2]. La plupart ne firent aucune rectification à leur précédente déposition [2]. Cependant le prêtre Francisco Her-

1. La cérémonie se passait avec une certaine solennité, en présence de témoins qui promettaient de garder le secret, et qui, en général, étaient des religieux ou des ecclésiastiques, *religiosas personas*. Voici par exemple le début de la ratification de Vicente Hernandez. « A Grenade, le 2 avril 1576, Messieurs les Inquisiteurs docteurs Messia et Romano, et le licencié Mogrovejo étant à l'audience du matin, et, en qualité de personnes religieuses qui ont juré le secret, frère Baltasar de Valenzuela et frère Pedro de Carbajal, prêtres de l'ordre de Saint-Dominique, parut sur convocation et prêta serment dans les formes légales, en vertu de quoi il promit de dire la vérité, frère Vicente Hernandez, *presentado* de l'ordre de Saint-Dominique, résidant au couvent de Santa-Cruz de cette cité de Grenade, âgé de plus de quarante ans... On lui dit qu'on lui faisait savoir que le procureur de ce Saint-Office le présente pour témoin contre ledit frère Luis de Leon, qu'il fasse attention, et qu'on va lui lire sa déposition pour qu'il voie s'il a quelque chose à corriger, ajouter ou supprimer, afin qu'il le fasse et persiste à affirmer et ratifie ce qui est vrai, parce que ce qu'il va dire portera préjudice audit frère Luis de Leon. » (*Doc.*, t. X, pp.30-31, f. 26 r.)

2. Francisco Sancho reçut à Salamanque les ratifications de Fer-

nandez reconnut, qu'ayant dû cesser d'assister aux cours de Grajar, il ne savait si le propos qu'il lui reprochait avait été tenu sous forme d'argument ou d'affirmation, et si, dans les leçons suivantes, le professeur l'avait rectifié ou maintenu [1].

Diego Garcia Almiron, témoin contre Martinez, avouait qu'il avait sans doute mal compris et qu'il avait eu un moment de distraction [2].

Mais Juan Gallo aggrava sa déposition : il prétendit que la proposition qu'il avait voulu noter, lors d'une des séances de revision de la Bible de Vatable, quand il avait demandé du papier et de l'encre, était plus grave que celle qu'il avait mentionnée d'abord : toutefois, chose singulière, il ne pouvait s'en souvenir [3].

Le prêtre Amador de Aguilar ajouta, lui aussi, un trait hostile contre Grajar en prétendant que, lorsqu'il lançait en classe quelque nouveauté, il le faisait en parlant très vite et que, si les étudiants, frappant du pied, lui demandaient de répéter, afin que l'on pût prendre exactement ce qu'il avait dit, il s'excusait en alléguant la défense faite par l'Université de dicter les cours, et en ajoutant que chacun n'avait qu'à noter ce qu'il pouvait. Aguilar voyait là une précaution prise par Grajar contre une enquête future [4].

---

nandez de Salazar et de Leon de Castro le 13 juin ; celle de Domingo Bañez le 14 ; celles de Juan de Aguilar, de Ramon Vique, de Bartolomé Perez, de Gregorio de Valencia, jésuites, le 17 ; celles d'Alonso Rejon, de Cejalvo de Alarcon, de Valentin Cruzate, du franciscain Gaspar de Uceda, le 18 ; celle de Pedro Carrizo, de Juan Alonso Curiel et de Francisco de Salazar, le 19 ; celle de Rodriguez *le Docteur subtil*, le 20 juin ; celle de Francisco Hernandez le 24 ; celles du jésuite Alonso de Avila, de Diego Garcia de Almiron, du dominicain Juan Gallo le 25 ; celle de Martin Otin, le 27, et celle d'Amador de Aguilar le 28 juin 1572. (*Doc.*, t. X, pp. 47-56, ff. 29 r.-50 v.)

1. *Doc.*, t. X, p. 54, ff. 54 v.-56 v.
2. *Doc.*, t. X, pp. 54-56, ff. 56 v.-57 r.
3. *Doc.*, t. X, p. 56, ff. 58 v.-59 v.
4. *Doc.*, t. X, p. 56, f. 59 r.

Bien que Luis ignorât ce qui se passait, il supposait qu'on finirait par l'inviter à produire ses témoins à décharge : il comptait sur le témoignage d'un certain nombre de religieux de son ordre. Mais un chapitre des Augustins devait se tenir au mois de juillet à Valladolid : il était à craindre qu'à la suite des modifications qu'il apporterait dans les différentes prélatures, un certain nombre d'entre eux ne fussent déplacés, ce qui eût rendu difficile ou trop long de les interroger. D'accord avec son conseil, Ortiz de Funes, Luis remit donc à Diego Gonzalez, le 4 juin, une liste de dix-huit religieux, demandant que le Saint-Office interdît qu'ils fussent changés de résidence [1].

Isolés dans la même prison, Grajar, Martinez et Luis, ignorant les accusations portées contre les deux autres, se défendaient chacun de leur côté, soit en niant les propos qui leur étaient attribués, soit, lorsqu'ils les reconnaissaient, en se déclarant prêts à en prouver l'orthodoxie ou la légitimité. La science théologique du procureur ne lui permettait pas de les suivre sur ce terrain ; aussi requit-il le tribunal de désigner des qualificateurs pour juger de la valeur des défenses des accusés, et, comme ils avaient tous trois récusé en bloc les ordres de Saint-Dominique et de Saint-Jérôme, il proposait de désigner le docteur Ochoa, chanoine lectoral de Zamora, le docteur Liermo, chanoine lectoral de Burgos, et le docteur Vadillo de Palencia.

Mais les Inquisiteurs déclarèrent se réserver le droit de nommer ceux qui leur plairaient, jugeant inutile de causer des dépenses au Saint-Office en faisant venir du dehors des

1. C'étaient Juan de Guevara, Bartolomé Carranza, Diego Lopez, Francisco de Figueroa, Juan Gutierrez, Pedro de Rojas, Hernando de Peralta, Vicente de Quintanilla ; Juan de Vega, Alonso Manuel, Juan Agustin de la Cruz, Estevan de Guzman, Pedro Suarez, Hieronimo de la Cruz, Baltasar del Castillo, Diego de Tapia, Pedro de Uceda, Francisco Serrano. — Voir la requête remise à Gonzalez à l'audience du soir, par Luis de Leon et Ortiz de Funes. (*Doc.*, t. XI, pp. 253-255 ; II, f. 211 r.)

qualificateurs, alors qu'on en trouvait d'éminents à Valladolid [1].

Luis cependant ne restait pas inactif : le 24 juillet, après s'être concerté avec son conseil, il déposait entre les mains de ses juges une liste de trente-cinq questions à poser à plus de cinquante témoins. Ce questionnaire avait pour objet de prouver l'hostilité de Leon de Castro et de quelques autres personnes que Luis soupçonnait d'avoir déposé contre lui [2].

Le mois d'août fut marqué par un événement qui jette une vive lumière sur les causes profondes des procès des trois maîtres de Salamanque. Un augustin, professeur d'Écriture

1. *Doc.*, t. X, pp. 230-231, f. 163 r.

2. Les trente-cinq questions devaient être posées à cinquante-quatre témoins et à plusieurs religieuses : c'étaient : Ana Abarca de Sotomayor, femme de Fernando Rodriguez ; Francisco de Almansa, familier du Saint-Office ; Juan de Almeida ; Sancho de Avila ; Bartolomé de Carranza, augustin ; Diego de Castilla, le recteur ; Baltasar del Castillo, augustin ; Juan de Castro, augustin ; Hieronimo de los Cobos étudiant en théologie ; Diego Covarrubias, chanoine prébendé ; Agustin de la Cruz, portier du couvent de Saint-Augustin de Salamanque ; Geronimo de la Cruz, augustin ; Juan Escribano régent du Collège trilingue ; Espinosa, collégial du Collège de Cuenca ; Ana de Espinosa religieuse de San Vicente ; Francisco de Figueroa, augustin ; Florencio Ovando ; Gregorio Gallo, évêque de Ségovie ; Juan Gallo ; Galvan théologien ; Matias Gast, libraire ; Gaspar de Grajar ; Andrés de Guadalajara, notaire de l'Université ; Juan de Guevara, augustin ; Alonso Gutierrez, augustin ; Juan Gutierrez, prédicateur dominicain ; Estevan de Guzman, augustin ; Diego Loarte (appelé par erreur en un endroit *Juan Loarte*) ; Diego Lopez, augustin ; Madrigal, régent de la chaire d'hébreu ; Mancio de Corpus Christi, dominicain ; Alonso Manuel, augustin ; Martin Martinez ; docteur Ambrosio Nuñez, médecin ; Francisco de Palacios, barbier ; Hernando de Peralta, augustin ; Gabriel Pinelo, augustin ; Pedro Portocarrero ; Vicente Quintanilla, augustin ; Frère Antonio Quevedo ; docteur Hector Rodriguez, canoniste ; Pedro de Rojas, augustin ; Felipe Ruiz ; Francisco Salinas ; Francisco Sanchez, *el retorico ;* Francisco Sancho, Luis de Toledo, augustin ; Valenzuela, chanoine ; Juan de Vega, augustin ; Cristoval de Vela ; docteur Juan Yañez, médecin ; Pedro Xuarez ou Suarez, augustin ; enfin quelques religieuses qui ne sont pas nommées. (*Doc.*, t. XI, pp. 255-267 ; II, ff. 212 r.-215 r.)

Sainte à l'Université d'Osuna, maître Alfonso Gudiel, fut arrêté par l'Inquisition de Valladolid qui instruisit son procès [1].

Gudiel était venu à Valladolid pour prendre part au Chapitre provincial du 19 juillet 1572.

En s'arrêtant à Tolède, au mois de mai, il séjourna quelque temps au couvent des Augustins où résidait alors le Diego Rodriguez ou de Zuñiga, dont les scrupules absurdes avaient obsédé Luis de Leon dix ans auparavant. L'âge n'avait pas rendu plus pondéré, ni moins curieux l'infortuné religieux. Aussi, comme Luis à Salamanque ou à Valladolid, Gudiel vit-il entrer dans sa cellule l'inévitable Rodriguez : au cours de la conversation, il demanda à son visiteur s'il lui était arrivé de lire couramment, comme un livre ordinaire, l'Écriture Sainte : celui-ci, scandalisé, lui répondit que cela lui semblait mal [2].

Néanmoins Rodriguez, qui éprouvait sans doute une secrète jouissance à se faire scandaliser, se promenait quelque temps

1. Alonso Gudiel était né vers 1526 à Séville où son père était pharmacien. Il appartenait tant du côté paternel que du côté maternel à une famille de juifs convertis qui s'étaient d'ailleurs alliés à de vieux chrétiens. Il était entré dans l'ordre de Saint-Augustin à l'âge de quinze ans. Après avoir étudié à Grenade, à Salamanque, à Alcala, il avait occupé pendant deux ans la chaire de théologie de Huesca, puis était revenu à Séville comme prédicateur et enfin avait obtenu en 1562 ou 1563 la chaire de Bible à l'Université d'Osuna. Voir son interrogatoire d'identité. Appendice XI. Gudiel prit le grade de Maître en théologie à l'Université de Gandia, le 17 décembre 1557 ; et il était déjà titulaire de la chaire d'Écriture Sainte à l'Université d'Osuna, lorsqu'il y fit enregistrer son grade le 10 novembre 1565. Voir dans l'*Homenaje á Menendez y Pelayo, Madrid* 1899, l'article de Rodriguez Marin : *Cervantes y la Universidad de Osuna*, t. II, pp. 785-812, et Muiños, *op. cit.*, p. 207, note.

2. Voir dans le Procès de Gudiel (f. 59, *alias* 64) la déposition de Diego Rodriguez, *alias* Zuñiga. Citée par Muiños, *op. cit.*, p. 152, note. Voir surtout l'article du P. Gregorio de Santiago relatif à Gudiel dans son *Ensayo de una Biblioteca Ibero Americana, etc.* Vol. III, 1917, où sont publiés tous les documents intéressants concernant le professeur d'Osuna.

après avec Gudiel dans un dortoir contigu à la cellule de ce dernier, qui aborda de nouveau le même sujet, et dut subir de nouveau le blâme de Rodriguez, appuyé cette fois de quelques arguments.

Un autre jour, Rodriguez vit venir à lui un religieux de son couvent de Tolède, Gaspar de Aragon, qui lui dit joyeusement : « Quelle curieuse explication vient de me donner Gudiel de ce passage de Zacharie : *Dicite filiae Sion, ecce Rex tuus venit tibi mansuetus...* qui s'entendrait d'Alexandre le Grand lorsqu'il entra dans Jérusalem ! » A ces mots, Rodriguez fit la grimace : « Ne me parlez pas de cette explication ! dit-il. Tout cela ce sont des inventions des Juifs ! » Gaspar de Aragon ne répondit rien, mais sa physionomie traduisit son mécontentement [1].

Troublé par ces théories qui lui semblaient subversives, Rodriguez résolut d'interroger Gudiel en personne et lui demanda un jour s'il était vrai qu'il fût d'avis que tout l'Ancien Testament se pouvait expliquer sans allusion à Jésus-Christ : le professeur d'Osuna, à son grand étonnement, eut l'audace de répondre affirmativement. Rodriguez, indigné, lui déclara que c'était une funeste erreur et que tous les passages de l'Écriture avaient trait au Christ. Gudiel lui donna quelques explications qui parurent au pauvre prédicateur n'être que des défaites, parce qu'elles passaient sa compréhension et, pour se consoler, Rodriguez courut conter son indignation et sa belle attitude au savant docteur Velazquez qui fit mine de l'écouter avec bienveillance [2].

---

1. Procès de Grajar, f. 59, *alias* 64. Cité par Muiños, *op. cit.*, p. 153, note.

2. « Il dit aussi que... ledit frère Diego ayant entendu dire que frère Alonso Gudiel avait une opinion qui paraissait mal audit frère Diego, il lui demanda s'il en était ainsi, et il lui répondit oui. Et le déposant demanda audit frère Diego quelle était cette opinion ; et il dit que ledit frère Alonso de Gudiel affirmait que tout l'Ancien Testament

Gudiel supposait en effet que dans l'Écriture il y avait un sens *littéral historique* se rapportant à des faits contemporains de ceux qui l'avaient écrite, et un sens *littéral prophétique* s'appliquant à des événements futurs tels par exemple que la vie du Christ. Il déclarait d'ailleurs que le second était le *principal*, c'est-à-dire le plus important, et ne niait pas qu'il existât en outre un sens mystique ou allégorique qui se superposait aux deux premiers.

En interprétant le verset *Dicite filiae Sion*, Gudiel n'avait pas prétendu, comme l'avait compris son interlocuteur, qu'il ne s'entendait que d'Alexandre le Grand ; il soutenait au contraire qu'au sens *littéral historique* c'était une allusion à l'entrée d'Alexandre à Jérusalem, mais qu'en même temps, au sens *littéral prophétique*, c'était la description de l'entrée de Jésus-Christ dans cette ville.

Mais ces distinctions étaient aussi inintelligibles au simple Rodriguez que celles de Luis à l'entêté Leon de Castro. De ce que certains passages de l'Ancien Testament se rapportent au Christ, Rodriguez concluait qu'ils s'y rapportaient tous et que le nier d'un seul c'était le nier de tous.

Leon de Castro , lui aussi, prétendait que tous les Psaumes s'entendaient du Christ, et Luis soutenait que quelques-uns

---

pouvait s'interpréter sans recourir à Jésus-Christ de manière que l'on peut l'entendre au sens littéral... sans l'entendre de Jésus-Christ. Le déposant lui dit que c'était une erreur très pernicieuse... et qu'il avait une fois lu dans Isidore Clarus une interprétation sur ces paroles *Non auferetur sceptrum*... et qu'elle lui avait paru très mal parce qu'il ne l'entendait pas de Jésus-Christ. Et si pour une seule interprétation et un seul témoignage il est mauvais de nier qu'il s'entende de Jésus-Christ, combien le sera-t-il davantage de les nier tous ?... Et il lui demanda en outre comment il pouvait répondre aux passages où il est dit expressément dans l'Évangile : *Hoc factum est ut adimpleretur*. Et il répondit qu'il lui avait fait toutes ces objections, et cité ce passage d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet, etc*... et qu'il lui répondait par je ne sais quelles échappatoires. » (*Doc.*, t. X, pp. 95-96 ; f. 94 r.) Déclaration du docteur Velazquez.

s'entendaient seulement de David : ç'avait été l'occasion de violentes discussions entre les deux reviseurs de la Bible de Vatable [1].

Mais ce qui, dans l'enseignement de Grajar, comme dans celui de Martinez, chez Gudiel, comme chez Luis de Leon, alarmait les esprits timides, c'était cette tendance à étudier de préférence dans les Écritures le sens propre, comme le faisaient les protestants, et non le sens figuré auquel s'attachaient principalement ou presque exclusivement les docteurs catholiques.

Rodriguez dénonça donc spontanément Gudiel. Il ne fut pas toutefois seul cause de son arrestation. En effet, dès le 23 avril 1572, le dominicain Alonso Carrillo [2], prieur de Santa Cruz, était venu, sans avoir été convoqué, rapporter au Saint-Office de Grenade certains propos de Gudiel qu'il tenait du franciscain Cristobal de Vivero [3]. Celui-ci avait été convoqué le 16 mai et sa déposition avait été transmise au Conseil suprême le 26 juin. La qualification des paroles attribuées au professeur d'Osuna avait été confiée au dominicain Her-

1. « Un autre jour, dans ces mêmes réunions, je me souviens que comme maître Leon soutenait que tous les psaumes s'entendaient à la lettre de la personne du Christ et en aucune façon de David, ce qui à mon sens ne se peut dire, je dis que certains psaumes s'entendaient à la lettre de la personne du Christ et en aucune façon de celle de David, et je donnai en exemple quelques-uns des psaumes ; que d'autres s'entendaient de David et non du Christ, comme le psaume du *Miserere ;* que d'autres s'entendaient de tous deux en des choses où David fut la figure de notre Rédempteur Jésus-Christ ; que d'autres ne parlaient ni de David ni du Christ, mais que c'étaient des poèmes didactiques qui donnaient des préceptes et de saints conseils pour bien vivre. Tous les maîtres approuvèrent cette distinction à l'exception dudit maître Leon ». (*Doc.*, t. X, pp. 194-95 ; f. 138.) Déclaration de Luis du 18 avril 1572.

2. Procès de Gudiel, f. 2.

3. Cristobal de Vivero, déposa sur convocation, à Grenade, le 16 mai. Procès de Gudiel, f. 4.

nando del Castillo qui se montra fort ému de ces propos dont il fit une censure impitoyable [1].

Le 26 juin le Conseil suprême donnait l'ordre aux Inquisiteurs de Valladolid d'arrêter Gudiel et d'instruire son procès [2].

Le jour même de son arrivée à Valladolid, à 7 heures du soir, le professeur d'Osuna était arrêté dans son couvent et transféré dans les prisons secrètes du Saint-Office, le 18 juillet 1572 [3].

1. Voici la lettre de Hernando del Castillo adressée à Hernando de Vega de Fonseca, membre du Conseil suprême de l'Inquisition, le 26 juin 1572. « Illustre Seigneur. Pour ma part, j'ai été plus effrayé de ce papier que de tous ceux que j'ai vus à l'Inquisition depuis le temps que je m'en occupe. Car je vois clairement que si cette doctrine est acceptée, il n'y a plus de champion de la foi qui reste debout et tout le monde sera juif dans peu de temps. J'ai qualifié les propositions qui résultent des témoignages, simplement, sans exposer les fondements et les principes d'où se tire cette vérité, car ils sont clairs et notoires dans notre foi. Mais j'ai résolu de servir le Saint-Office et Messieurs du Conseil Suprême de l'Inquisition par un autre examen plus étendu de ces propositions ; car si elles sont pour notre époque très nouvelles, il est nécessaire qu'on voie qu'elles sont anciennes et quels en furent les auteurs, et le jugement qu'en portèrent les saints, et les inconvénients qui en résultent, et les raisons sur lesquelles se fonde l'avis qu'elles sont si pernicieuses et si dangereuses. Je le ferai avec l'aide de Dieu quand je reviendrai de Tolède, c'est-à-dire dans quinze jours : mais comme il me semble qu'il y a danger à tarder si peu de temps si l'on peut apporter quelque remède à ce mal, je n'ai pas voulu m'en aller sans faire ceci, etc. » Suivait une courte qualification des propos attribués à Gudiel.

2. Ordre d'arrêter Gudiel donné par le Conseil suprême : « En la ville de Madrid, le 26 juin 1572, Messieurs du Conseil de sa Majesté, de l'Inquisition générale, ayant vu l'information reçue à l'Inquisition de Grenade contre maître frère Alonso Gudiel de l'Ordre de Saint-Augustin, lecteur de théologie à l'Université d'Osuna ; Dirent que ledit maître frère Alonso Gudiel soit arrêté par les Révérends Inquisiteurs de la ville de Valladolid, et qu'on lui prenne les papiers qu'on trouvera sur lui, et qu'on séquestre les biens qu'il possédera, et que dans son affaire on fasse ce qui sera juste. » Procès de Gudiel, f, 10.

3. L'ordre d'arrêter Gudiel fut donné par les Inquisiteurs de Valladolid le 18 juillet 1572 à l'alguazil du Saint-Office Juan Velazquez de

Les jours et les mois s'écoulaient cependant pour Luis de Leon dans une effroyable monotonie, et ce devait être un terrible supplice pour cet esprit si prodigieusement actif, de vivre dans cet isolement lugubre, forcé de songer sans trêve à l'horreur de sa situation, sans pouvoir même chercher dans l'étude l'oubli de ses douleurs. De temps à autre le geôlier passait dans sa prison pour s'enquérir de ce que le détenu pouvait avoir à réclamer, ou bien c'était lui-même qui sollicitait une audience pour remettre des notes additionnelles dans lesquelles il complétait ses précédentes déclarations, présenter de nouveaux questionnaires destinés à des témoins à décharge, ou même demander simplement du papier [1].

Ortega. Au dos se trouve l'attestation que Gudiel a été arrêté le jour même au couvent de Saint-Augustin.

1. Le 4 août, il est appelé à l'audience du matin pour révéler le nom de la personne à laquelle il a envoyé sa leçon sur la Vulgate à Séville : il nomme Francisco de Arboleda. Le soir il revient, sur sa demande, compléter ses déclarations du matin. (*Doc.*, t. X, pp. 233-234 ; f. 164-165 v.) — Le 13 août, il remet une courte note sur le même sujet. (*Doc.*, t. X, pp. 234-235 ; f. 166.) — Le 27, il remet une autre note dans laquelle il se préoccupe des papiers que l'on pourrait trouver dans sa cellule et dont un grand nombre n'étaient que des cours de théologiens réputés, qu'il n'avait pas même eu le temps de lire, et dont il ne pouvait garantir la doctrine. (*Doc.*, t. X, pp. 235-238 ; ff. 167-168 v.) — Le 17 octobre il dépose un questionnaire de treize questions concernant Juan de Almeida, Leon de Castro, Bartolomé Carranza, Baltasar del Castillo, Francisco de Figueroa, Juan Gallo, Gaspar de Grajar, Juan de Guevara, Francisco Gil, Diego de Loarte, Martin Martinez, le bachelier Martinez, Isabel Osorio, Maria de Ovalle, Gaspar de Portonariis, Hector Rodriguez, Francisco Salinas, Francisco Sancho, Diego de Tapia, Gaspar de Uceda, Cristobal de Vela, et portant principalement sur la façon dont il s'était conduit lors de la revision de la Bible de Vatable. (*Doc.*, t. XI, pp. 268-272 ; II, ff. 216-217.) — Le 26 novembre (α) il présente un troisième questionnaire comportant deux questions à poser à quelques-uns des témoins nommés dans le deuxième, et visant principalement la conduite de Leon de Castro et de Bartolomé de Medina. Ces témoins sont Leon de Castro, Grajar, Guevara et Sancho. (*Doc.*, t. XI, pp. 273-275 ; II, f. 218.) — Le 13 novembre il avait demandé audience pour ajouter une question à son précédent questionnaire : c'est celle qui devint

Parfois sa douleur s'exhalait en belles strophes harmonieuses et, tourné vers la Vierge, il invoquait son appui en yers profondément touchants :

« Vierge plus pure que le soleil, gloire des mortels, lumière du ciel, en qui la pitié égale la grandeur, tourne les yeux vers le sol, et regarde un misérable dans une dure prison, entouré de ténèbres et de tristesse, et s'il est vrai que les hommes ne connaissent pas d'abaissement plus profond, ni même aussi profond que l'état dans lequel je me trouve par la faute d'autrui, d'une main puissante, Reine du Ciel, brise ma chaîne ! »

Virgen que el sol mas pura
gloria de los mortales, luz del cielo,
en quien es la piedad como la alteza,
los ojos vuelve al suelo,
y mira un miserable en carcel dura
cercado de tinieblas y tristeza
y si mayor baxeza
no conoce, ni igual el juicio hnmano,
que el estado en que estoy por culpa agena,
con poderosa mano
quiebra, Reyna del cielo, esta cadena [1].

---

la double question du 26 novembre. (*Doc.*, t. XI, pp. 285-286 ; II, f. 225 v.) Il demandait aussi, le 26, que l'on recherchât le papier sur lequel il avait écrit ses sept conclusions sur les sens de l'Écriture. « C'est, dit-il, une feuille double de papier sur laquelle se trouvent sept ou huit conclusions de mon écriture, un peu grande, plus grande que celle-ci. Elles traitent de la Sainte Écriture, et d'où l'on doit tirer son vrai sens... » (*Doc.*, t. X, p. 238 ; f. 169 r.) Ces propositions sont reproduites plus haut, page 307, note 3. Elles furent versées au procès le 21 décembre 1572. (*Doc.*, t. X, pp. 246-248 ; f. 175.) — Dans un autre écrit non daté (β), mais postérieur au 26 novembre, puisqu'il réclame encore ces sept propositions, Luis demande qu'on fasse venir la Bible de Vatable corrigée par les théologiens de Salamanque, et contenant la censure générale avec la signature des Commissaires, demeurée entre les mains de Sancho. (*Doc.*, t. X, p. 241 ; ff. 170 r.-171 v.) — α) Il semble qu'il faille lire *décembre* dans l'original, II, f. 218. — β) Il existe une date en partie lisible dans l'original : on peut en effet déchiffrer. « En Valladolid a XVI de... »

1. Ode XXI, *Obras.*, t. VI, p. 57. Cette ode, comme je l'ai montré

A la fin de novembre Luis crut comprendre, sans doute à un détail insignifiant, que rien de ce qu'il avait demandé ne se faisait [1]. Il se trompait en partie, car le premier questionnaire qu'il avait présenté le 24 juillet, avait été accueilli par le tribunal et l'on avait commencé d'interroger les témoins dès le 28 juillet. Les interrogatoires s'étaient poursuivis pendant le mois d'août : une commission rogatoire avait été adressée à cet effet à Benito Rodriguez, qui remplaçait Sancho comme commissaire du Saint-Office à Salamanque. Rodriguez n'avait d'ailleurs pu interroger ni Francisco Sancho, alors à Rome, ni le prébendé Covarrubias, alors à Madrid, ni le chanoine Valenzuela qui se trouvait à Cordoue, ni Pedro Portocarrero, alors en Galice, ni Sancho de Avila absent ; quant à Juan de Almeida il était mort [2].

---

dans un article de la *Revue Hispanique* (1919, t. XLVI), date des premiers temps de la détention du poète, mais elle fut retouchée par lui au cours de sa captivité. Si l'on suppose que le début fut composé à l'occasion d'une fête de la Vierge, on peut croire qu'elle fut écrite à l'occasion du 15 août 1572. La strophe 5, pour les raisons que j'ai données dans cet article, daterait du mois de mai 1573.

1. « A la fin de novembre de cette année 1572 j'ai compris que ledit questionnaire n'avait pas été envoyé, et qu'on n'avait pas fait ladite enquête, ni pris aucune autre mesure à cet effet. » Note présensentée par Luis le 10 décembre 1572. (*Doc.*, t. X, p. 243 ; f. 173 r.)

2. Le 26 juillet à Valladolid, Gonzalez et Realiego reçurent les dépositions de Juan de Guevara, Juan Gutierrez, Diego Lopez, Bartolomé Carranza et Francisco de Figueroa, augustins. (*Doc.*, t. XI, pp. 275-280 ; II, ff. 219 r,-219 v.) — Le 28, Agustin de la Cruz déposa devant Gonzalez. (*Doc.*, t. XI, pp. 280-282 ; II, f. 233 r.) Puis Gonzalez et Realiego firent déposer le 29 juillet Baltasar del Castillo, le 30 Hernando de Peralta ; le 2 août Luis de Toledo ; le 14, Pedro de Uceda. (*Doc.*, t. XI, pp. 282-285 ; II, ff. 223 r.-225 r.) La commission rogatoire fut expédiée à Benito Rodriguez le 29 juillet 1572 : ce dernier, on ne sait pourquoi, ne commença ses interrogatoires qu'en janvier. Il fit comparaître le 4 janvier 1573 Agustin de la Cruz et Andrés de Guadalajara, qui remit les pièces du procès que Luis avait fait à Bartolomé de Medina en 1566 ; le 17, Francisco de Salinas, Juan Galvan, Cristobal de Vela ; le 27, Francisco Sanchez *el retorico*, et Diego de Loarte (α) ; le 30, Juan Escrivano, Cristobal de Madrigal Juan Do-

Ces interrogatoires se poursuivirent jusqu'au 5 février 1573, à l'insu de l'accusé.

Au bout de neuf mois d'emprisonnement, il ne connaissait encore que les ridicules accusations du procureur et celui-ci ne se déterminait pas à faire la *publication* des témoignages qui permettrait à Luis de riposter avec efficacité sur des faits précis. En effet, bien que l'Inquisition gardât secrets les noms des témoins, elle communiquait au prévenu leurs dépositions intégrales, après avoir pris la précaution d'en faire disparaître les noms propres : mais, pour un esprit avisé, il n'était cependant pas impossible d'en identifier souvent les auteurs, ce qui était indispensable à la défense.

Luis avait jusqu'alors fait preuve d'un grand calme et montré beaucoup de déférence à ses juges, mais sa patience s'épuisait. Le 10 décembre 1572, il remit au tribunal une ferme protestation contre le retard apporté à la publication des témoignages et aux interrogatoires qu'il avait demandés : « Il était exposé, disait-il, à voir disparaître, par suite d'éloignement ou de décès, ceux qui pouvaient réduire à néant les accusations du procureur. » Il faisait remarquer que l'affaire était simple ; que l'accusation lui reprochait un certain nombre d'actes qu'il niait avoir commis et que, par conséquent, la question pouvait être rapidement tranchée par des dépositions ; que, d'autre part, sa doctrine pouvait être appréciée

mingo Florencio, Jeronimo de los Cobos, le médecin Ambrosio Nuñez, Francisco de Almansa, Mancio de Corpus Christi, Juan Gallo ; le 5 février le barbier Francisco de Palacios et Diego de Castilla. Tous ratifièrent le jour même leurs dépositions. Le 5 février Ambrosio Nuñez, qui avait comparu le 30 janvier, fut interrogé une seconde fois. (*Doc.*, t. XI, pp. 319-321 ; 302-306 ; 297-302 ; 297-302 ; 306-319 ; 327-331 ; II, ff. 250 r.-251 r. ; II, 251 r.-253 v. ; II, 239 v.-242 r. ; II 237 r.-239 r. ; II, 242 r.-249 v. ; II, 254 r.-265 v. ; II, 255 v.-256 r.) Benito Rodriguez envoya les dépositions en deux fois : le 20 janvier et le 8 février. (*Doc.*, t. XI, pp. 296 ; 296-297 ; II, f. 231 r. ; II, f. 233 v.) — α) Loarte signe : Diego de Olarte.

par les qualificateurs, en examinant ceux de ses papiers dont il prenait toute la responsabilité. Il faisait enfin appel à la conscience de ses juges et les requérait de hâter la conclusion de son procès [1].

Il ne semble pas douteux qu'il avait espéré jusqu'alors que son affaire serait promptement terminée : mais en présence de ces délais inexplicables, il crut devoir prendre quelques précautions pour protéger les papiers qu'il avait laissés dans sa cellule, sur lesquels il faisait fond pour sa défense, aussi bien que d'autres qui ne lui appartenaient pas : l'inventaire n'en avait sans doute pas été scrupuleusement dressé. Aussi demanda-t-il aux Inquisiteurs de remettre les clés de sa cellule, soit à Francisco Sancho, soit de préférence à Francisco de Almansa. En effet, le prieur allait changer, ce qui causerait toutes sortes de modifications dans l'arrangement intérieur du couvent [2].

Accédant à sa requête, le tribunal désigna Francisco de Almansa pour séquestre de sa cellule. Il est toutefois douteux que la chose ait pu être exécutée, car Pedro de Uceda était déjà désigné le 14 août 1572 comme recteur de San Guillermo et se préparait à quitter Valladolid pour rejoindre son poste. Il est donc vraisemblable que le nouveau recteur occupait

1. *Doc.*, t. X, pp. 242-246 ; ff. 173 r.-174 v.

2. « Je sais qu'avec le changement de prieur ma cellule va être bouleversée et qu'au bout de peu de temps il y manquera la plupart des choses qu'elle contient, car je connais la manière d'agir de mes gens et il pourra se faire que j'aie besoin pour mon affaire de quelques-unes de ces choses qui y sont ; et il s'y trouve aussi des choses qui appartiennent à d'autres et dont je dois compte, si Dieu veut bien me rendre la liberté quelque jour. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, de vouloir bien envoyer l'ordre à maître Francisco Sancho ou à Francisco de Almansa, le familier qui est venu avec moi, de la fermer et d'en prendre les clés et de les garder. Et cet Almansa le fera très bien, parce que c'est un homme très véridique et très consciencieux. Et je vous supplie de ne pas l'oublier. » (*Doc.*, t. X, p. 248 ; f. 176 r.)

depuis la fin du mois d'août la cellule de Luis à qui il succédait : le mal n'était d'ailleurs pas aussi grand qu'il aurait pu l'être, Uceda, élevé avec Luis depuis sa profession jusqu'en 1566, devant être bien éloigné de chercher à lui nuire [1].

L'année 1573, allait commencer [2] : c'était quatre ans plus tôt, au mois de mars, que Luis avait conquis la chaire de *Durand :* elle devait être de nouveau mise au concours. Se préoccupant de cette éventualité, il demanda, le 26 janvier [3], au tribunal, d'interdire à l'Université de pourvoir à son remplacement et de lui permettre à lui-même de poser sa candidature par un fondé de pouvoirs ; « car, bien que résolu, disait-il, à ne pas continuer à enseigner, il voulait quitter sa chaire spontanément et non en être dépossédé comme un coupable [4] ».

Ce qu'il demandait n'était pas une faveur exceptionnelle. En effet, au mois de mai 1572, un des collègues de Luis à l'Université, maître Barrientos, ayant été arrêté par le Saint-

1. « A Valladolid, le 14 du mois d'août 1572, devant Messieurs les Inquisiteurs licenciés Diego Gonzalez et Francisco Realiego, à l'audience du soir, comparut sur convocation et jura dans les formes légales et promit de dire la vérité frère Pedro de Uceda religieux augustin qui se rend à Salamanque comme recteur du collège de San Guillermo. » (*Doc.*, t. XI, p. 284 ; II, f. 225 r.) — Pedro de Uceda dit : « Qu'il connaît ledit frère Luis de Leon depuis vingt-huit ans environ, de vue, pour avoir été en rapports et avoir causé avec lui pendant tout ce temps-là. » (*Doc.*, t. XI, p. 284 ; II, f. 225 r.)

2. Le 21 janvier 1573 Luis adresse une nouvelle requête tendant à obtenir la publication des témoignages et la production de certains de ses papiers. (*Doc.*, t. X, pp. 249-252 ; f. 177.) Les juges « dirent que l'on s'en occuperait et que l'on ferait justice ; et quant aux papiers qu'il demande que l'on voie ils seront examinés par des théologiens, et sur leur rapport on prendra la décision convenable. » Arrêt du 29 janvier 1573. (*Doc.*, t. X, p. 252 ; f. 177 v.)

3. *Doc.*, t. X, pp. 252-255 ; f. 178.

4. *Doc.*, t. X, p. 254 ; f. 178 v. Le 5 novembre 1572, Grajar demanda qu'on ne déclarât pas sa chaire vacante, et qu'on le laissât y poser sa candidature par un fondé de pouvoirs. (Procès de Grajar, fol. 247 r.)

Office, celui-ci intima au recteur de ne pas disposer de sa chaire tant qu'il serait en prison [1].

Les juges prirent note de la requête de Luis, mais aucune pièce du procès n'indique quelle suite ils y donnèrent.

Quelle était cependant la fièvre qui dévorait le prisonnier en voyant se rapprocher la date à laquelle devait expirer sa délégation ! Ne recevant aucune nouvelle de sa demande, il présenta une protestation, plus énergique que les précédentes et d'une forme plus soignée [2].

Il constatait qu'il était arrêté depuis un an déjà sans qu'on l'eût mis à même, en publiant les témoignages, de se défendre efficacement. Il affirmait, cette fois en termes catégoriques, que son procès était le fait de Leon de Castro et de Bartolomé de Medina [3], ses ennemis mortels, intéressés de plus d'une manière à sa perte. Il rappelait qu'il n'avait jamais éveillé

1. « J'ai à répondre à trois de vos lettres : l'une sur la chaire de maître Barrientos, par laquelle vous m'ordonnez de dire au recteur de l'Université qu'il est détenu dans les prisons de ce Saint-Office de Valladolid, et que tant qu'il sera ainsi détenu, il ne faut pas faire occuper sa chaire, ni rien y changer. » Lettre de Francisco Sancho aux Inquisiteurs de Valladolid : Salamanque, 20 mai 1572. (*Doc.* t. X, p. 135 ; f. 117 r.) — Barrientos fut relâché peu après comme le prouve la lettre suivante du même Sancho : « Maître Barrientos est de retour ici comme libéré et acquitté et je crains qu'il n'en résulte de plus graves inconvénients parce qu'il prendra plus de liberté après cette aventure pour remplir ses fonctions. Bien que, lorsqu'il est venu me voir, je lui aie conseillé de n'en rien faire. » (Lettre aux Inquisiteurs de Valladolid du 28 mai 1572. *Doc.* t. X pp. 145-146 ; f. 124 r.) — Il s'agit sans doute de Bartolomé Barrientos, maître ès Arts, auteur de plusieurs traités grammaticaux publiés à Salamanque entre 1568 et 1574. (Voir Nicolas Antonio et Gallardo, *Ensayo*, t. II, col. 41-45, qui cite sept ouvrages de lui.) Dans la préface de son *Synonymorum liber* dont le privilège date de 1568, mais qui ne fut publié qu'en 1573, il écrit : *Abhinc viginti annis propria casta latina in hoc volumen aliquibus horis successivis congessi ;* ce qui semble indiquer qu'il avait au moins quarante ans en 1568.

2. *Doc.*, t. X pp. 256-257 ; ff. 180 r.-181 v. Requête du 7 mars 1573.

3. *Doc.*, t. X, pp. 257-258 ; ff. 180 v.-181 r.

aucun soupçon sur sa doctrine ; que ce qui prouvait surabondamment son orthodoxie, c'est qu'ayant enseigné pendant treize ans la théologie à Salamanque, toujours sous l'œil jaloux des Dominicains, ses rivaux, ceux-ci, malgré tous les efforts de Medina, n'avaient pu lui reprocher qu'une opinion sur la Vulgate, que partageaient les meilleurs théologiens [1]. Il insistait enfin sur la nécessité de terminer son procès avant l'expiration de sa délégation et montrait avec force le déshonneur qui rejaillirait sur lui, au cas où il serait remplacé ; il demandait que le Saint-Office, violant les statuts de l'Université dans son intérêt même, interdît au recteur de mettre sa chaire au concours, ou le laissât du moins poser sa candidature par un fondé de pouvoirs ; ainsi, une fois son innocence reconnue, comme celle des collègues poursuivis avec lui, leur honneur serait vengé : imprescriptible nécessité, car leur arrestation déshonorait l'Université tout entière, et les hérétiques allaient exploiter ce scandale en criant que ce n'était pas un ou deux professeurs de Salamanque, mais l'Université tout entière qui était gagnée au luthéranisme [1].

1. « Je vous supplie de nouveau de bien vouloir ou permettre qu'avec ma procuration quelques personnes posent à Salamanque ma candidature à cette chaire lorsqu'elle vaquera, ou ordonner au recteur de ladite université de ne rien innover à ce sujet jusqu'à la conclusion de mon procès, afin que vous ayez entière liberté ou de me rétablir ou de me punir conformément à la justice. Et cet ordre ne saurait être empêché par le fait qu'il semble violer dans une certaine mesure quelqu'un des statuts de ladite université, parce que c'est l'Université qui est la première intéressée à ce qu'il soit fait ainsi, parce que, en le faisant, et lorsqu'auront été entièrement rétablis dans leur situation ceux d'entre nous qui en font partie et ont été arrêtés, lorsque vous aurez été convaincus de leur innocence, on remédiera au blâme et à l'infamie que ces arrestations ont fait rejaillir sur ladite université, qui est la lumière de l'Espagne et de la chrétienté (Dieu le pardonne à ceux qui, pour satisfaire leurs passions personnelles, ont causé un mal si général et avec si peu de raison !), et on dissipera la faveur que ces nouvelles avaient donnée aux erreurs des nations hérétiques où on ne dira pas qu'un maître ou deux ont

Son impatience eût été diminuée s'il avait été seulement avisé que les interrogatoires qu'il avait réclamés se poursuivaient et cela même à l'encontre de la procédure habituelle. En effet, le 10 janvier 1573, le Conseil suprême de l'Inquisition, qui était tenu au courant de la marche de toutes les affaires, rappelait à l'ordre les juges de Valladolid pour avoir commencé à recevoir les dépositions des témoins à décharge avant qu'il eût été procédé à la publication des témoins à charge [1]. Malgré tout, ces interrogatoires se poursuivirent jusqu'au 5 février, où le médecin Ambrosio Nuñez comparut pour la seconde fois devant Benito Rodriguez à Salamanque. Ce n'est d'ailleurs pas la seule irrégularité de ce procès : certains témoins, lors de la publication de leur témoignage, n'avaient pas encore ratifié leur déclaration.

été arrêtés pour des disputes ou des soutenances, mais que toute la faculté de théologie de notre École est luthérienne. Et en même temps on remédiera à l'humiliation et au scandale dont ces poursuites auront été l'occasion pour nombre de catholiques. » (*Doc.*, t. X, pp. 258-259 ; f. 181.)

1. « Extrait d'une lettre de Messieurs du Conseil de la Sainte et Générale Inquisition, reçue à Valladolid le 13 janvier 1573 : *Item* dans le procès de frère Luis de Leon on a commencé à recevoir les dépositions des témoins à décharge, sans que la publication ait été faite, ce qui est contraire à tout ordre et toute méthode : il n'aurait pas fallu le faire malgré la demande faite par ledit frère Luis de Leon. » De Madrid, le 10 janvier 1573. » (*Doc.*, t. X, p. 249 ; f. 176 v.) Il semble résulter de ce passage que cette irrégularité de procédure était due à la constance des réclamations de Luis et ne fut pas commise dans les procès des deux autres maîtres.

## CHAPITRE XIV

### 3 mars 1573-14 mai 1573.

PUBLICATION DES TÉMOIGNAGES (3 MARS 1573). — RÉPONSES DE LUIS DE LEON. — TROIS TÉMOINS L'ACCUSENT DE PLAISANTERIE SACRILÈGE. — DÉFENSE DÉVELOPPÉE DE LUIS (14 MAI 1573).

Enfin le 3 mars 1573 Luis de Leon fut amené à l'audience du matin devant l'Inquisiteur Diego Gonzalez. On lui fit de nouveau prêter serment de dire toute la vérité et on lui demanda s'il avait quelque chose à ajouter : il répondit que non. On l'avertit alors que le procureur allait faire la publication des témoignages « qu'il réfléchît s'il l'acceptait ; et qu'auparavant il serait bon pour lui et pour sa cause, de dire entièrement la vérité ; qu'on lui recommandait de le faire parce que, s'il le faisait on userait envers lui de toute miséricorde ». Il répondit qu'il n'avait rien à dire [1].

Aussitôt eut lieu la publication des témoignages qui fut faite « en taisant les noms des témoins et les autres particularités » conformément aux habitudes du Saint-Office [2].

L'usage de cacher les noms des témoins n'existait pas primitivement dans la procédure inquisitoriale où il avait pénétré peu à peu. Eymeric reconnaît qu'il faut cacher à l'accusé le nom des témoins s'il peut résulter pour eux un grave danger de leur publication, mais qu'il doit lui être communiqué

---

1. *Doc.*, t. X, p. 260 ; f. 182 r.
2. *Doc.*, t. X, p. 260 ; ff. 183 r.-195 v.

dès que le danger cesse, et par danger, il entend la mort, la mutilation ou la ruine [1] : aucune de ces catastrophes n'aurait menacé les ennemis de Luis si leurs noms lui avaient été communiqués ; mais la procédure du Saint-Office était devenue entièrement secrète et les garanties de l'accusé n'étaient autres que la bonne foi et l'intelligence de ses juges.

Cette manière d'agir n'était d'ailleurs pas spéciale à l'Inquisition. Elle avait été légitimée en France dans la procédure extraordinaire, où, moins heureux encore que les prisonniers du Saint-Office, l'inculpé n'avait connaissance ni du nom des témoins, ni même des pièces de l'instruction [2]. L'Inquisition lui donnait au moins une copie des dépositions : le passage suivant, tiré du témoignage de Leon de Castro, fera aisément saisir qu'il était fort possible pour un accusé perspicace de découvrir la personnalité de ses accusateurs.

« Le témoin dit qu'il y a cinq ou six ans ledit maître frère

1. « Question LXXV. — Faut-il publier les noms des témoins et des délateurs. — Sommaire : 1. Il ne faut pas publier les noms des témoins et des dénonciateurs s'il peut en résulter pour eux un péril grave. — 2. Mais si le péril disparaît, ils doivent être publiés... 4. « Quel est le danger qui résulte d'ordinaire d'une pareille publication ? » Voici le développement de ce dernier paragraphe : § 4. « Ce qu'est ce danger grave Io. And. l'explique en ces termes dans le paragraphe cité plus haut sur le mot danger : *Danger* parce que l'on craint la mort, ou la mutilation, ou pour soi ou pour les siens, ou la ruine, ou toute autre chose semblable. » (Eymeric, *Directorium inquisitorum*, p. 378, col. II-p. 379, col. I.)

2. « Un autre trait distingua bientôt la procédure extraordinaire : on n'y donnait pas à l'accusé communication des dépositions des témoins : on lui cachait tout afin de lui enlever les moyens d'éluder la poursuite. A l'origine conformément aux principes du droit canon, dans l'enquête d'office, comme dans celle qui avait lieu sur l'accusation d'une partie, les *acta inquisitionis* étaient communiqués à l'accusé. Cette communication était ordonnée par l'Ordonnance de 1524, article 21... Mais peu à peu on tendit à refuser la communication des pièces à l'inculpé... Ce secret, qui rappelle les procédés de l'*inquisitio haereticae pravitatis*, devint un des traits distinctifs de la procédure extraordinaire. » (Esmein, *op. cit.*, pp. 116-117.)

Luis de Leon soutint des conclusions un matin et un soir, pour défendre le texte hébreu sur certains passages de l'Écriture, dont il ne souvient pas : et comme quelqu'un avait argumenté contre lui toute la matinée et aussi le soir, ledit frère Luis s'éleva contre cette personne qui argumentait, et contre un certain ouvrage, disant qu'il détruisait le texte hébreu et que, s'il n'était pas corrigé, il porterait plainte au Saint-Office, et le passage était *deleamus justum quia inutilis est nobis*, parce que ladite personne qui argumentait disait qu'il était ordinaire en hébreu qu'il y eût deux leçons par le changement d'une seule lettre et qu'en conséquence ladite leçon *diliximus justum, etc.*, qui est celle de l'Église, était bonne aussi bien que celle de saint Jérôme. Et ladite discussion fut telle qu'une fois dehors, plusieurs personnes dont il ne se rappelle plus les noms, sauf que l'une était certaine personne qu'il nomma, demanda au témoin : « Pourquoi la personne qui avait argumenté contre ledit maître frère Luis ne lui avait pas dit de venir en armes, puisqu'il était du parti de Jésus-Christ ; qu'une autre fois elle le lui dît si l'on affichait de semblables conclusions, car elle traiterait ledit maître frère Luis et certaines autres personnes, etc. ...[1] »

Les dépositions retenues par le réquisitoire étaient celles des seize témoins suivants : 1. Bartolomé de Medina [2]. — 2. Francisco Cejalvo de Alarcon [3]. — 3. Leon de Castro [4]. —

1. *Doc.*, t. X, pp. 267-268 ; f. 186 v. Chapitre 12 de la publication du témoignage de Leon de Castro.

2. Il déposa le 17 décembre 1571 (*Doc.*, t. X, pp. 5-6 ; f. 15 r.) et le 18 février 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 6-7 ; f. 15 r.) ; se ratifia le 3 décembre 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 63-65 ; ff. 66 r.-67 r.), et fit une déposition complémentaire le 22 décembre 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 65-67 ; ff. 67 r.-68 r.).

3. Il déposa le 26 décembre 1571 (*Doc.*, t. X, p. 7 ; f. 15 v.) et le 5 mars 1572 (*Doc.*, t. X, p. 52 ; f. 48 r.) et se ratifia le 18 juin 1572. (*Doc.*, t. X, p. 52 ; f. 48).

4. Il déposa le 26 décembre 1571 (*Doc.*, t. X, pp. 7-18 ; ff. 15 r.-

4. Pero Rodriguez, le *Docteur subtil*[1]. — 5. Le bachelier Antonio Fernandez de Salazar[2]. — 6. Alonso de Fonseca[3]. — 7. Juan Gallo[4]. — 8. Le franciscain Gaspar de Uceda[5]. — 9. Le dominicain Vicente Hernandez[6].— 10. Gabriel de Montoya[7] — 11. Francisco de Arboleda[8]. — 12. José de Herrera[9]. — 13. Maître Alonso Rejon[10]. — 14. Hernando de Peralta[11]. — 15. Diego Rodriguez ou *de Zuñiga*[12]. —

19 r.), le 17 décembre 1571 (*Doc.*, t. X, p. 48 ; f. 41 v.) puis le 3 mars 1572 (*Doc.*, t. X, p. 48 ; f. 42 r.) et se ratifia le 13 juin 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 48-50 ; ff. 41 r.-42 v.).

1. Il déposa le 29 décembre 1571 (*Doc.*, t. X, pp. 18-20 ; ff. 19 r.-20 r.) et le 5 mars 1572 (*Doc.*, t. X, p. 83 ; f. 52 v.) et le 10 mars 1572 (f. 53 r.) et se ratifia le 20 juin 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 53-54 ; ff. 52 r.-53 v.).

2. Il déposa le 29 décembre 1571 (*Doc.*, t. X, pp. 20-22 ; f. 20 r.) et se ratifia le 13 juin 1572 (*Doc.*, t. X, p. 48 ; f. 53 r.).

3. Il déposa le 13 mars 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 22-23 ; ff. 20 v.-21 r.) et mourut avant de s'être ratifié, comme l'indique une note marginale : *defunto y no se ratifico.*

4. Il déposa le 13 mars 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 23-24 ; f. 21) et se ratifia le 25 juin 1572 (*Doc.*, t. X, p. 56 ; ff. 56 v.-57 r.).

5. Il déposa le 30 mars 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 24-26 ; ff. 21 v.-22 r.) et se ratifia le 18 juin 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 52-53 ; ff. 49 v.-50 r.).

6. Il déposa le 28 avril 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 28-29 ; ff. 23 r.-24 r.) et se ratifia le 2 avril 1576 (*Doc.*, t. X, pp. 30-31 ; f. 26 r.).

7. Il déposa le 1er août 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 31-32 ; f. 27) et le 2 août 1572 (*Doc.*, t. X, p. 33 ; f. 28 r.) et se ratifia le 2 août 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 33-34 ; f. 29 r.).

8. Il déposa le 30 juillet 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 34-40 ; ff. 30 r.-33 v.) et le 1er août 1572 (*Doc.* T. X, p. 40-42 ; f. 33 v.-34 v.) et se ratifia le 1er août 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 43-44 ; f. 35 r.).

9. Il déposa le 2 août 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 44-46 ; ff. 36 r.-37 v.) et se ratifia le 4 août 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 46-47 ; f. 38 r.).

10. Il déposa le 6 mars 1572 et se ratifia le 18 juin 1572 (*Doc.*, t. X, p. 51 ; ff. 46 v.-47 v.).

11. Il déposa le 30 juillet 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 61-62 ; f. 64) et se ratifia le 3 septembre 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 62-63 ; ff. 64 v.-65 r.).

12. Il déposa le 4 novembre 1572 (*Doc.*, t. X, p. 67 ; ff, 69 r.-71 v.) et le 23 décembre 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 71-72 ; ff. 71 r.-72 v. et 74 r.) et se ratifia le 6 février 1573 (*Doc.*, t. X, p. 72 ; ff. 72 v.-73 r.).

16. L'étudiant Martin Otin [1]. On remit en même temps à Luis les dix-sept propositions rédigées par Bartolomé de Medina, qui avaient été le point de départ de l'accusation [2].

Luis répondit sur-le-champ aux dépositions de Bartolomé de Medina et de Cejalvo qu'il semble ne pas avoir reconnus : elles étaient en effet trop générales et trop vagues. Il commença ensuite à répondre à la longue accusation de Leon de Castro, et poursuivit à l'audience du 7 mars, sans pouvoir achever encore ce jour-là ; le 12 mars, en terminant il nommait son adversaire dans sa réfutation du sixième chef d'accusation : un détail le lui avait fait reconnaître. Il discuta encore ce jour-là les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième témoignages. Enfin, le 1er avril il répondit aux six derniers témoins [3] et fut reconduit à sa solitude, après avoir été invité à bien réfléchir « amonestandole que lo piense bien [4] ».

Il pouvait se croire tranquille lorsque, deux jours plus tard, le 3 avril, le procureur publia une nouvelle liste de trois

---

1. Il déposa le 28 mars 1572 (*Doc.*, t. X, pp. 72-74 ; f. 75) et se ratifia le 27 juin 1572. (*Doc.*, t. X, p. 56 ; ff. 57 v.-58 v.)

2. Voir plus haut, p. 267, le texte de ces propositions.

3. *Doc.*, t. X, pp. 288-293 ; 293-296 ; 296-301 ; 301-309 ; ff. 197 r.-199 v. ; 199 v.-203 r. ; 203 r.-206 r. ; 206 r.-209 v. — « Chapitre 10. Sur le dixième point il dit qu'il ne savait ce dont il était question, si ce n'est qu'il comprenait que le déposant était maître Leon de Castro qui, lorsqu'il dispute, ne sait plus ce qu'il dit ni ce qu'il fait. » (*Doc.*, t. X, p. 297 ; f. 203 v.)

4. *Doc.*, t. X, p. 306 ; f. 209 r. La publication des témoignages contre Martinez eut lieu le 15 avril 1573 : les témoins à charge étaient Bartolomé de Medina, Leon de Castro, le docteur Subtil, le bachelier Antonio Rodriguez de Salazar, le bachelier Almiron, Francisco de Salazar, Juan Gallo et des jésuites dont le P. Ramon Vique et le P. del Aguila. (Procès de Martinez, f. 109 r. et suivants.) La publication des témoignages contre Grajar eut lieu le 7 mai 1573 à l'audience du matin, devant Diego Gonzalez : Grajar reconnut immédiatement et nomma Leon de Castro, Bartolomé de Medina et Juan Gallo. (Procès de Grajar, f. 293 et suivants.)

témoignages [1], ceux de Juan Ciguelo [2], de Luis Enriquez [3] et de Diego de Leon [4], dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième témoins.

Tous trois étaient augustins et, par conséquent, leurs accusations étaient particulièrement redoutables pour l'inculpé : la naïveté, l'étourderie et le bavardage de ces trois personnages pouvaient fournir contre leur confrère des armes empoisonnées.

Voici de quoi il s'agissait.

Au mois de juin ou de juillet 1572 un jeune prédicateur augustin de vingt-sept ans était malade à Barcelone : il s'appelait Diego de Leon, et, selon toute apparence n'était autre que le frère autrefois chargé de la cellule de Luis de Leon à Salamanque, celui qui s'était permis de retirer d'un tiroir la traduction du Cantique des cantiques, d'en prendre copie et de laisser d'autres en faire autant [5]. Un de ses confrères lui

1. *Doc.*, t. X, pp. 307-310 ; f. 210.

2. Déposition du 4 février 1573 à Murcie (*Doc.*, t. X, pp. 76-78 ; f. 78) ratifiée séance tenante.

3. Déposition du 19 février 1573 à Carthagène (*Doc.* T. X, pp. 78-79 ; f. 79) ratifiée séance tenante.

4. Déposition du 19 février 1573 à Carthagène (*Doc.*, t. X, p. 80 ; ff. 79 v.-80 r.), non ratifiée.

5. Dans sa Confession du 6 mars 1572, Luis dit à propos de sa traduction du Cantique des cantiques : « Il advint qu'un frère qui était chargé de ma cellule, et qui s'appelle frère Diego de Leon, qui se trouve aujourd'hui dans la province d'Aragon, trouvant ouvert un pupitre où je gardais ledit livre, l'en tira avec d'autres papiers et le copia... » C'est en 1561 que dut avoir lieu cet acte d'indélicatesse ; Diego, en déposant, le 19 février 1573, déclare avoir vingt-sept ans : il aurait donc eu environ quinze ans en 1561, ce qui suffit à expliquer les fonctions dont il était chargé près de Luis. Pourquoi passa-t-il de la province de Castille dans celle d'Aragon ? Sans doute parce qu'il ne pouvait s'accommoder de la rigidité qu'on pratiquait dans la première. Barcelone était précisément dans la province d'Aragon. Tout cela semble confirmer l'identité du Diego de Salamanque avec celui de Barcelone et de Carthagène, et ouvrir sur son caractère des vues très conformes à la manière dont il desservit deux fois Luis de Leon. (Voir *Doc.*, t. X, p. 98 ; f. 87 v.)

ayant rendu visite, lui apprit que l'Inquisition venait d'arrêter Luis de Leon, et comme Diego en demandait la raison, il lui répondit qu'un étudiant de Salamanque [1], qui passait en Italie, lui avait dit que c'était à cause d'une plaisanterie déplacée : dans un banquet, probablement un de ceux que les aspirants au doctorat offraient à leurs juges, un convive qui demandait du vin aurait dit : « Quoi ! il n'est pas venu ? » Et Luis aurait répondu : « Qu'il soit venu, nous sommes bien forcés de le confesser, bien qu'il puisse y avoir quelque doute sur ce point. » Les assistants auraient compris que Luis entendait faire une plaisanterie sacrilège sur la venue du Christ.

Il était en effet connu par ses saillies, et l'étudiant, en lui prêtant celle-ci, n'y avait sans doute pas attaché plus d'importance qu'à un bon mot invraisemblable, désireux de montrer par là quels absurdes racontars suffisaient aux Inquisiteurs pour molester les gens de mérite.

Malheureusement Diego était jeune et bavard : il raconta partout cette anecdote, peut-être sans y croire, et par simple étourderie, mais à toute sorte de personnes, entre autres à Luis Enriquez, prédicateur lui aussi, et appartenant à la famille des Amiraux de Castille : cet homme de quarante-quatre ans semble avoir pris cette histoire au sérieux : s'en trouvant fort offusqué, il la redit à un de ses confrères du nom de Juan Ciguelo, un brouillon que ses cinquante ans n'avaient pas rendu plus réfléchi [2], et que l'aventure de Luis, qui agitait

1. Cet étudiant était peut-être Luis Niño, prêtre et théologien résidant à Rome, qui avait été l'élève de Grajar, et qui connaissait l'arrestation de Grajar, de Luis de Leon, de Martinez et de Barrientos, lorsqu'il fut interrogé à Rome sur Grajar par Antonio Mauricio de Pacos, sur commission rogatoire de l'Inquisition d'Espagne. (Procès de Grajar, f. 120 v.)

2. En parlant de la mobilité de Diego Rodriguez, *alias* Zuñiga, qui passait continuellement d'un couvent à un autre, Muiños (*op. cit.* p. 253) écrit : « De cette extraordinaire mobilité que jamais ou presque jamais ne justifient des charges, et qui l'amenait partout à temps pour

assurément les esprits dans tous les couvents de l'Ordre, avait dû particulièrement surexciter. Mais en lui contant l'anecdote, il l'enjoliva d'un calembour. Le convive aurait dit, comme on apportait du vin : « Voilà de bon vin ? » et un autre aurait ajouté : « S'il vint, pourquoi ne le reçurent-ils pas ? » Luis aurait alors continué : « Qu'il soit venu, forcément il nous faut le croire et on nous y contraint, bien que ce soit fort douteux. »

Cette conversation aurait eu lieu le lendemain de la fête de saint Sébastien (20 janvier). Après avoir passé par les lèvres d'étourdis et d'imprudents, l'histoire, ainsi mise au point, était parvenue aux oreilles d'un niais : Ciguelo se sentit tout scandalisé ; il entendit le même récit de la bouche du prieur de Carthagène, Pedro de Castro, qui la tenait lui-même de Luis Enriquez ; il ne la mit plus en doute.

Justement, un mois auparavant, se trouvant à Valladolid, il avait, comme il était naturel, parlé avec Martin de Guevara qui avait souvent servi la messe de Luis de Leon, et Martin avait remarqué que Luis disait toujours des messes de Requiem, même les jours de fête, ce qui lui ne lui avait pas semblé moins suspect que la manière dont le célébrant parlait, si vite et si bas qu'il était impossible de l'entendre [1].

Rapprochant les deux faits, Ciguelo en conclut que Luis devait être un impie et vint libérer sa conscience en déposant

surprendre une plaisanterie ou provoquer un conflit, je ne trouve de représentant semblable que cet autre accusateur de frère Luis, frère Juan Ciguelo, un saltimbanque, dont on rencontre le nom à chaque instant dans le *Regestum*, passant de Castille en Aragon, comme en Amérique ou en Sardaigne, embrouillant tout et provoquant le désordre. »

1. « Ledit frère Martin dit qu'il avait souvent aidé ledit frère Luis de Leon à dire la messe dans sa cellule de Salamanque, et que toujours il la lui entendait dire de *Requiem*, même les jours de fête, et qu'il n'entendait jamais ce qu'il disait parce qu'il parlait *tu, tu, tu*, de sorte qu'il ne l'entendait pas et qu'il avait bien vite fini. » (*Doc.*, t. X, p. 77 ; f. 78 r.)

*spontanément*, le 4 février, devant l'Inquisiteur de Murcie.

Cette accusation odieuse et absurde fut donc ajoutée au réquisitoire du procureur et signifiée à Luis, à qui elle parut si ridicule qu'il ne semble pas tout d'abord s'en être ému. Il nia avec le plus grand calme cette nouvelle imputation et demanda justement que l'on fît une enquête pour découvrir le nom du premier auteur de ce propos et celui des convives de ce soi-disant banquet dont, par un singulier hasard, personne n'avait gardé le souvenir. Diego de Leon avait même oublié le nom du religieux qui lui avait rapporté cette anecdote [1].

Négligeant cette accusation, il se préoccupait surtout de répondre à celles qu'il connaissait enfin et qui résultaient de la publication des seize premiers témoignages. Il en avait copie, et, en les examinant attentivement, s'aidant du secours de sa mémoire, il allait en déterminer les auteurs et réfuter à fond les charges dirigées contre son orthodoxie.

Pour cela, il lui fallait un certain nombre de livres, qu'il avait besoin de consulter et qui étaient restés dans sa cellule, à Salamanque ; c'étaient la Bible de Vatable, une Bible de Plantin ; une Bible en hébreu ; les Œuvres de saint Hilarion ; la *Bibliotheca Sancta* de Sixte de Sienne ; le *De optimo genere interpretandi* de Lindanus ; le Commentaire de Titelman sur Job et le Cantique des cantiques ; un Nouveau-Testament en grec, de Robert Estienne, et la troisième partie de Saint-Thomas. Il en fit donc le 4 avril la demande à ses juges, qui accédèrent à sa requête [2].

Pendant qu'il méditait ainsi sa réponse, Bartolomé de Medina recueillait le fruit de ses manœuvres, et le 7 avril 1573,

1. « Et il ne se rappelle plus le nom du frère qui le lui a dit, ni rien d'autre : et il l'a dit à beaucoup de personnes en beaucoup d'endroits comme l'ayant entendu dire. » (*Doc.*, t. X, p. 80 ; f. 80 r.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 312-313 ; f. 212 r. Ces livres furent remis à Luis le 8 mai 1573. (*Doc.*, t. X, p. 389 ; f. 246.)

obtenait la chaire de *Durand*, supplantant ainsi son infortuné rival [1],

Si l'accusation des trois nouveaux témoins n'avait pas de prime abord fait grande impression sur Luis de Leon, il est probable, qu'en y réfléchissant, il vit tout le danger qui en résultait pour lui devant un tribunal qui le regardait comme d'origine juive. Avec son impétuosité habituelle, il demanda, le 15 avril, que le dix-neuvième témoin, qu'il ne soupçonnait pas être son ancien compagnon Diego de Leon, fût arrêté et mis en demeure de prouver ses dires, ou condamné comme parjure [2].

Il se préoccupait également d'approfondir les témoignages qui lui avaient été communiqués ; il les lisait avec la plus grande attention, cherchant à y découvrir quelque contradiction, quelque indice dont il pût tirer parti ; il s'inquiétait de savoir si les copies qu'on lui avait remises étaient bien exactes : il demanda même à s'en assurer et le greffier lui relut les passages qui lui paraissaient suspects, tandis

1. Voir aux Archives de l'Université de Salamanque : *Processo de la catreda de Durando alias de Gregorio de Arimino q vaco por ser cumplido el quadrienio del padre maestro fray luys de leon agustino. proueyose al senor mº fray Bartolome de Medina. — abril* 1573. — Le Recteur Sancho de Avila convoqua l'assemblée des Conseillers le dimanche 29 mars 1573 pour s'occuper de la chaire de *Durand* vacante depuis le 22 mars, jour où expirait la suppléance de Luis de Leon. Pedro de Uceda y posa sa candidature et obtint 181 voix contre Bartolomé de Medina qui l'emporta par 246. Un procès fut engagé, qui se termina le 7 avril 1573 par une sentence de Sancho de Avila donnant gain de cause à Medina. — Pedro de Uceda avait déjà concouru pour la suppléance de Bible qu'avait gagnée Juan Gallo le 12 décembre 1572. Il semble avoir joui d'une grande faveur parmi les professeurs, car à la suite de son échec dans sa candidature à la chaire de *Durand*, qui rapportait environ 56 ducats, il demanda et obtint qu'on lui créât un enseignement dont, le 12 juin 1573, l'Université fixa le traitement à 100 ducats. Voir dans l'*Archivo Historico H. A.*, vol. V, juin 1916, pp. 401-417, l'article du P. Gregorio de Santiago sur : *El P. Mtro. Fr. Pedro de Uceda.*

2. « Car plus, en ce qui touche les intérêts de la foi, vous prenez

que Luis suivait sur sa copie et constatait qu'elle était fidèle [1].

Cependant à quelques pas du prisonnier se déroulait, sans qu'il pût le soupçonner, un drame poignant.

Enfermé dans un cachot malsain et en contre-bas, dans les bâtiments de la cour, le malheureux Gudiel était tombé gravement malade. Déjà le 29 août 1572 il avait présenté la requête suivante où apparaissait toute sa souffrance physique et morale.

« J'ai grand besoin de m'occuper : si vous voulez bien me faire donner quelques livres : une Bible, une *Bibliotheca Sancta*, Saint Jérôme, Saint Augustin *De Civitate Dei*, Saint Bernard, Sanctis Pagnini ou n'importe quels autres livres aussi bien d'histoire que de science, ou ceux qu'il vous plaira de me faire donner ! Et du papier et de l'encre, en paraphant le papier, ou un portefeuille, afin qu'en écrivant je me distraie de mes rêveries. Je suis très malade de l'estomac ; je rends ce que je mange, en raison de sa faiblesse, tous les jours. J'ai besoin de vêtements d'hiver (on était au mois d'août !), de chausses de drap, d'un pourpoint de drap et d'une soubreveste, d'une culotte de drap, de deux draps de tête, de draps, de chaussettes de drap. Et pour le logement je ne veux pas vous ennuyer davantage, bien que je me meure dans celui-ci, car mes péchés méritent bien plus !

« Messieurs, j'ai une mère vieille et malade, qui a grand besoin d'assistance. Il y a longtemps que je la soutiens,

soin que ne souffrent aucun dommage ceux qui déposent dans ce procès en cachant leurs noms et leur qualité, plus vous êtes obligés, toutes les fois que vous apercevez ou présumez que quelqu'un porte un faux témoignage, de procéder contre lui avec la plus grande rigueur, afin que personne ne s'enhardisse à mal user d'un si saint Office, ni n'ose faire de vous, ministres de justice et de vérité, les exécuteurs de ses passions et de sa malignité. » (*Doc.*, t. X, pp. 314-315 ; ff. 213v.-214 r.)

1. Luis obtint pour cela une audience de Guijano de Mercado, le 15 avril 1573. (*Doc.*, t. X, p. 316 ; f. 214 v.)

comme sait Notre-Seigneur ; s'il était possible que de ce que je mange on lui donne la moitié, je m'en passerai et me restreindrai pour qu'elle ne souffre pas autant. Et s'il est possible, qu'on demande au Père Provincial d'en avoir soin jusqu'à ce que Dieu la pourvoie autrement. Et qu'on demande au Père frère Diego de Salamanca, frère de mon Ordre, qui le peut et qui est mon ami, d'avoir soin d'elle. — Fr. Alonso Gudiel[1]. »

Le 21 mars 1573 en visitant les prisons, l'Inquisiteur Diego Gonzalez, le trouva atteint de lèpre sur les bras et le corps et saigné quatre fois : sur son avis Gudiel fut transporté dans la prison dite *de repos*, où il devait être un peu plus confortablement.

Le 6 avril le geôlier Francisco de Pedrosa venait annoncer que le malheureux demandait un confesseur et qu'il fallait lui en donner un immédiatement sur l'avis du médecin. Le tribunal confia cette mission au franciscain Nicolas Ramos après lui avoir toutefois fait jurer de ne rien découvrir au malade de ce qui se passait au dehors, de ne lui transmettre aucun avis et de n'en recevoir aucun de lui sous le sceau de la confession, de ne l'absoudre d'aucun crime d'hérésie, mais au contraire de l'inviter à décharger sa conscience, et d'agir en tout avec la plus grande prudence[2].

Le 8, Ramos venait rendre compte de sa mission : Gudiel avait témoigné des meilleures dispositions ; il demandait à être entendu de nouveau « avec le plus vif désir d'être corrigé et remis dans la bonne voie s'il s'était égaré, car son intention n'avait jamais été de rien dire qu'il comprît s'écarter de la commune et véritable doctrine de notre sainte mère l'Église de Rome ; mais que s'il avait dit quelque chose de mal, ç'avait été par ignorance et il était tout prêt à se rétracter et à accepter avec humilité toute pénitence quelle qu'elle fût

1. Procès de Gudiel, f. 157 r.
2. Procès de Gudiel, f. 170 r.

que lui donnerait le Saint-Office ». Il demandait qu'on voulût bien écrire ou lui permettre d'écrire à sa mère qui était pauvre et âgée, une lettre pour la consoler et lui faire savoir qu'il mourrait corrigé et catholique, et non en hérétique endurci [1].

Un Inquisiteur vint en conséquence lui faire subir un nouvel interrogatoire auquel il répondit longuement.

Le 11 avril, le licencié San Pedro, médecin de la prison, vint dire au tribunal qu'il visitait le détenu depuis près de huit jours matin et soir : que ce dernier était en danger de mort en raison d'un accès de dysenterie et de la lèpre qui lui rongeait tout le corps ; qu'il fallait l'alimenter et le transporter dans une maison particulière [2].

Mais ces conseils d'humanité n'eurent aucun résultat. Ramos qui avait entendu la confession de Gudiel le samedi, ne le quittait plus, le harcelant de ses exhortations à dire toute la vérité, lui faisant entendre que les Inquisiteurs n'étaient pas satisfaits de ses réponses. Et l'infortuné, versant un torrent de larmes, répétait qu'en son âme et conscience il ne se rappelait rien d'autre que ce qu'il avait confessé, mais qu'il priait qu'on lui relût les charges qu'on faisait peser sur lui afin de voir si cette lecture ne réveillerait pas dans sa mémoire quelque nouveau souvenir.

Guijano de Mercado accompagné d'un secrétaire descendit donc au cachot de Gudiel le 13 avril : il en fit sortir Juan Castaño son compagnon de captivité et l'on relut au mourant le premier chef d'accusation en lui demandant s'il avait quelque chose à dire ; il répondit qu'il avait dit tout ce qu'il savait et qu'il ne désirait plus qu'une chose : « *aller au ciel* [3]». Puis la lecture continua et le malade répondait péniblement : arrivé au onzième chapitre « il supplia qu'on ne le tourmentât pas

1. Procès de Gudiel, f. 171.
2. Procès de Gudiel, f. 176.
3. Procès de Gudiel, f. 176 v.

davantage, car il était très fatigué et avait beaucoup de peine à répondre et *quaestiones clericorum debent esse faciles*, surtout à l'heure de la mort ; et qu'on ne le fatiguât pas davantage » et il répétait avec insistance : « Pas davantage ! pas davantage ! » et au bout d'un instant, l'Inquisiteur s'étant retiré, Gudiel murmura : « Aussi vrai que le Christ est vivant, je n'ai rien d'autre à dire [1] ! »

Deux jours plus tard, le 15 avril, vers 4 heures du soir, Gudiel rendait l'âme entre les bras de Nicolas Ramos [2].

Le soir même, à 9 heures, le cercueil contenant ses restes, dissimulé sous une toile, était sorti secrètement de la prison et enterré dans une cour de l'hôpital de la Résurrection, qui servait de cimetière aux pauvres [3].

Sur ces entrefaites Luis entra en possession des ouvrages qu'il avait demandés et qui lui furent remis le 8 mai [4]. Six jours plus tard il déposait entre les mains de Diego Gonzalez une longue et admirable réponse, dans laquelle il examinait point par point les accusations portées contre lui et même, obéissant à son tempérament hardi et primesautier, d'accusé se muait en accusateur [5].

Rien ne fait mieux apprécier la vigueur intellectuelle qu'il avait conservée, après ces quatorze mois, passés dans l'angoisse et la solitude, séparé du reste du monde, que cette magnifique défense.

---

1. Procès de Gudiel, ff. 177 v.-178 r.
2. Procès de Gudiel, f. 179.
3. Procès de Gudiel, f. 179. Voir l'article Gudiel dans l'*Ensayo de una biblioteca Ibero-Americana de la Orden de San Agustin par le P. Gregorio de Santiago Vela* (t. III, 1917), où la plupart des documents originaux ont été publiés, et les appendices XI, XII et XIII.
4. Voir plus haut p. 346.
5. Cette défense pour laquelle Luis avait consulté son conseil, Ortiz de Funes, qui la signa avec lui, porte, dans les *Documentos*, mais non dans l'original, le titre de *Amplia defensa*. *(Doc.*, t. X, pp. 317-388 ; ff. 215 r.-246 v.)

Dès le début, il nomme les deux principaux témoins dont on lui cachait si soigneusement les noms : Bartolomé de Medina et Leon de Castro ; il les accuse d'avoir, pour satisfaire des rancunes personnelles, mené contre lui cette campagne hypocrite. Reprenant en détail certaines allégations de Medina, il lui reproche d'avoir mis un an de distance entre les plaintes qu'il prétendait avoir reçues des étudiants et la dénonciation qu'il en fit au Saint-Office. Il l'accuse négligemment d'ignorance, déclarant que, n'ayant lu que peu d'auteurs, et la plupart modernes, il croit que les opinions des Saints et des Conciles sont des nouveautés ; il montre les contradictions qui existent entre ses diverses dépositions : Medina se disant d'abord l'écho de bruits qu'il n'a pu contrôler, et reconnaissant ailleurs involontairement qu'il n'a tenu qu'à lui de les vérifier.

Le troisième témoin n'était autre que Leon de Castro qui poursuit en lui l'ami de Grajar, à qui Luis rend bravement et noblement un témoignage éclatant d'estime et de confiance. Mais Castro avait, dans sa déposition, renouvelé les vieilles disputes de la Commission de revision de la Bible : Luis lui riposte longuement, avec la même ardeur et la même netteté qu'il faisait jadis, devant Sancho et ses confrères. Castro lui reprochait, en admettant qu'un même passage de l'Écriture pouvait avoir plusieurs sens, de s'interdire ainsi le moyen de convaincre les hérétiques. Luis le réfute avec un lumineux bon sens. « L'expression *convaincre*, dit-il, a deux significations bien différentes : convaincre les juifs et les hérétiques à leur propre jugement, chose impossible si Dieu n'éclaire pas leur intelligence, puisqu'ils interprètent l'Écriture autrement que les catholiques et qu'il n'est point d'autorité reconnue par les deux parties qui puisse trancher le différend ; et les convaincre au jugement de l'Église, c'est-à-dire montrer, au moyen des témoignages de l'Écriture, entendus comme les entendent les Saints et les Conciles, que leurs opinions sont erronées. »

Il raille en passant le mot *columbrean*, barbarisme employé par Castro : « C'est là, dit-il, un de ses mots et bien digne de lui. »

Il lui reproche aussi, comme à Medina, d'avoir tant tardé à le dénoncer, s'il trouvait sa doctrine suspecte. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait lorsque l'Inquisiteur Gonzalez était venu visiter Salamanque en 1569 ? Pourquoi a-t-il attendu deux ans? C'est qu'il n'était pas encore l'ennemi de Luis et qu'il ne l'est devenu qu'à partir du jour où son livre sur Isaïe a été traduit devant le Saint-Office. Et Luis prouve de nouveau que la théorie de Leon de Castro sur la traduction des Septante détruit l'autorité de la Vulgate de la façon la plus dangereuse.

Dans le quatrième témoin, il a reconnu le bachelier Rodriguez, le fameux *Docteur subtil*, l'étudiant fâcheux et niais, aux questions oiseuses, auquel il avait pris le parti de ne plus répondre ; il en trace un portrait impitoyable et plein de verve [1].

Il ne semble pas avoir découvert quels étaient les cinquième, sixième et septième témoins, le bachelier Salazar [2], Alonso de Fonseca [3] et Juan Gallo [4]. Quant au huitième, le franciscain Gaspar de Uceda [5], il croit vaguement reconnaître en lui un dominicain [6] : il lui répond avec vigueur et termine par un défi dans lequel il est plaisant de voir comme les termes de bataille viennent spontanément sous sa plume. « Il est toujours facile, dit-il, de reprendre les autres, et très difficile de faire quelque chose qui ne mérite pas d'être repris. Mes

1. *Doc.*, t. X, pp. 357-358 ; f. 232.
2. *Doc.*, t. X, pp. 358-359 ; ff. 232 v.-233 r.
3. *Doc.*, t. X, p. 359 ; f. 233 r.
4. *Doc.*, t. X, p. 360 ; ff. 233 r.-234 v.
5. *Doc.*, t. X, pp. 359-362.
6. « Et ce doit être un des frères dominicains ou quelqu'une des autres personnes que j'ai signalées comme mes ennemis. » (*Doc.*, t. X, p. 360 ; f. 233 v.)

adversaires parlent de loin et comme des gens en sûreté et libres, et moi, comme un prisonnier et un aveugle, je ne puis même pas bien voir à qui je réponds. Et croyez bien que si entre eux et moi on partageait également le soleil, entendu et jugé par des personnes doctes et sans passion, je leur ferais voir clairement qu'ils sont, comme on disait il y a cent ans en Castille, « pauvres de science et riches d'arrogance[1] ».

Aucun indice ne pouvait non plus lui permettre de reconnaître le neuvième témoin, le dominicain Vicente Hernandez[2] : ce religieux avait été fort scandalisé de lire le Cantique des cantiques en langue vulgaire ; il trouvait que l'exposition de Luis n'était qu'une épître amoureuse qui ne se distinguait pas de celles d'Ovide. Luis le secoue de la belle façon ; il l'accuse de n'avoir jamais lu le Cantique des cantiques en latin. « Ce qui ressemble le plus aux amours charnelles, dit-il avec raison, c'est le texte lui-même et non la glose ; c'est donc le texte qui offense le témoin, et, en le mettant en langue vulgaire, je n'ai pu éviter de l'offenser, puisque je n'avais pas d'autres mots pour traduire *oscula*, *ubera*, *amica mea*, *formosa mea* et d'autres mots semblables que *baisers*, *gorge*, *ma bien-aimée*, *ma belle ;* car je ne connais d'autre espagnol que celui que m'ont enseigné mes nourrices, et qui est celui que nous parlons d'ordinaire. Que si j'eusse su le langage secret et artificieux avec lequel ce témoin et ses pareils expriment leurs pensées, j'aurais employé d'autres termes plus spirituels. Et je sais bien sur ce chapitre ce que je garde pour moi et pourquoi je le garde pour moi ; car, bien que l'intolérable injure qui m'est faite m'ouvre la bouche et me délie la langue, elle est paralysée et retenue par la crainte de Dieu, et le respect que je dois à la gravité du tribunal devant lequel je parle. Enfin je conclus en disant que si cet homme tout

1. *Doc.*, t. X, p. 362 ; f. 234.
2. *Doc.*, t. X, pp. 362-365 ; ff. 234 v.-236 r.

spirituel trouve que ce livre est charnel, je pourrais lui nommer plus de deux et plus de trois couples d'hommes, non seulement des plus savants de ce Royaume, mais même des plus spirituels qui s'y trouvent, qui m'ont avoué que sous cette écorce, si rude et mal expliquée qu'elle soit, ils trouvaient la route directe pour entendre le véritable esprit qui s'y renferme, et m'ont prié, si j'avais écrit quelque autre chose du même genre, de le leur communiquer. Et ils m'ont demandé et recommandé d'employer tous mes soins et toute mon étude à expliquer quelques livres de la Sainte Écriture, affirmant que Dieu me communiquait pour cela une grâce particulière ; et, bien que je ne connaisse en moi ni cette grâce, ni rien de bon, ces personnes, bien que n'étant pas aussi spirituelles que ce *spiritualissime* témoin, en jugeaient ainsi [1]. »

Le dixième témoin était Gabriel de Montoya, prieur de Tolède que, quatre ans auparavant, Luis avait empêché de devenir provincial, en faisant procéder au vote secret, conformément aux décrets du Concile de Trente. « C'est un frère de mon ordre, et mon ennemi, s'écrie Luis, bien que je ne le nomme pas... c'est un frère de mon ordre et très ancien dans l'ordre, et qui me connaît et me voit depuis mon enfance, et qui sait en détail tout ce qu'il y a de bon ou de mauvais en moi [2]. » Dans sa déposition haineuse, Montoya avait accusé Luis d'avoir soutenu que les moines disposaient d'une somme plus considérable qu'on ne le croyait généralement, et cela à propos d'un Agnus-Dei [3] donné par un religieux à un autre, sans avoir consulté le prieur. « Si je ne craignais, riposte Luis, cette parole : *Maledici regnum Dei non possidebunt*, et cette autre : *Invicem mordentes, invicem consumemini*, je pourrais rapporter plus de deux choses un peu plus graves que le ca-

1. *Doc.*, t. X, pp. 364-365 ; f. 235 v.
2. *Doc.*, t. X, p. 367 ; f. 236 r.
3. Petit objet de dévotion, parfois en argent, représentant l'agneau mystique.

deau d'un Agnus-Dei fait par un religieux à un autre, sans demander l'autorisation de son supérieur, et dont cet homme si religieux ne se fait pas scrupule. Et ce serait la réponse qu'il mérite ; mais, bien qu'il parle de ce qu'il ne sait pas, et de ce dont il ne doit pas parler, moi j'aurai égard à mon habit et à ma personne [1]. »

Il l'accusait cependant de ne dire la vérité que par mégarde [2].

Luis n'avait pas nommé Montoya, qui peut-être avait été son supérieur [3]. Il n'avait pas les mêmes raisons de ménager le onzième témoin qui avait été son élève. « C'est, dit-il, un religieux de mon ordre, qui s'appelle Fr. Francisco de Arboleda, grand ami du précédent. » On se souvient que quatre ans plus tôt, en se rendant à un chapitre de l'ordre, Arboleda avait fait à Luis de Leon les plus chaleureux compliments pour ses leçons sur la Vulgate. C'est peut-être cette circonstance qui avait déterminé Luis à s'adresser à lui pour soumettre ces leçons à des théologiens de Séville : l'un de ces derniers, le prébendé Isidoro de la Cueva, avait refusé son approbation en disant « qu'il ne voulait pas savoir autre chose que saint Thomas, les Saints, Soto et Cano et pas de nouveautés [4]. » — « Je dis, riposte Luis, que cette manière de parler est ordinaire chez tous ceux qui savent peu de chose et veulent se persuader qu'ils savent beaucoup : ils se flattent eux-mêmes, et il leur semble que s'ils ont dix couples de livres pleins de poussière dans leur chambre, et s'ils s'appellent maîtres, ils ont satisfait à ce qu'exige le nom d'érudit, et doré-

1. *Doc.*, t. X, p. 369 ; f. 237 v.

2. « Il dit que celui qui ment en matière insignifiante mentira en matière grave ; et il doit le savoir par lui-même, car parmi nous il est connu comme un homme qui, si ce n'est par mégarde, ne dit jamais la vérité. » (*Doc.*, t. X, p. 368 ; f. 236 v.)

3. Montoya, prieur de Tolède, avait cinquante ans lorsqu'il déposa le premier août 1572. (*Doc.*, t. X, p. 31 ; f. 30 r.)

4. *Doc.*, t. X, p. 38 ; f. 32 r.

navant peuvent se laisser aller à dormir et à vivre à leur aise en toute sécurité [1]. Et plût à Dieu que le témoin et ses pareils sussent bien les livres dont ils disent se contenter, et même quelques-uns de moins; car savoir seulement les Saints serait savoir infiniment. Mais le fait est qu'ils doivent se contenter de cela, non parce qu'ils le savent, mais parce qu'ils ont les livres, et qu'il leur semble que, s'ils les ont et qu'une fois dans l'année ils y voient quelque paragraphe, ils savent saint Thomas et les Saints ; et les autres livres qui traitent des langues, et aident à la connaissance de l'écriture, comme ils ne les entendent pas, ils ne les ont pas et les méprisent ; car c'est la dernière consolation de ceux qui n'ont pas une chose et n'espèrent pas l'avoir, de montrer qu'ils n'en font pas cas [2]. » Et Luis montre fort spirituellement que dans les œuvres même de Cano, qu'Isidoro de la Cueva prétend si bien connaître, se trouve un passage dans lequel sont formellement admises les inexactitudes de la Vulgate [3].

1. « Un homme à la cour, dit La Bruyère, et souvent à la ville, qui a un long manteau de soie ou de drap de Hollande, une ceinture large et placée haut sur l'estomac, le soulier de maroquin, la calotte de même, et d'un beau grain, un collet bien fait et bien empesé, les cheveux arrangés et le teint vermeil, qui, avec cela se souvient de quelques distinctions métaphysiques, explique ce que c'est que la lumière de gloire, et sait précisément comment l'on voit Dieu, cela s'appelle un docteur. Une personne humble, qui est ensevelie dans le cabinet, qui a médité, cherché, consulté, confronté, lu ou écrit pendant toute sa vie, est un homme docte. » *Du mérite personnel*, Maxime 28. Édition Servois.

2. *Doc.*, t. X, pp. 371-372 r.

3. « Et s'il avait lu Cano derrière lequel en fin de compte il se retranche, il ne lui semblerait pas que ce soit une nouveauté de dire que dans la Vulgate il y a quelques fautes et quelques passages qui ne sont pas bien traduits, sous la forme où je le dis, car il aurait vu que Cano dans son livre II, chapitre 18, dit en termes formels : « Nous soutenons que notre Vulgate ne contient rien de faux, mais nous ne prétendons pas qu'elle soit exempte de toute imperfection. » Et dans le même chapitre, un peu plus bas : « On ne doit pas s'indigner si nous avons dit que notre édition est imparfaite en certains endroits : on

Sans hésitation, Luis nomme le douzième témoin, José de Herrera, qui, après avoir donné son approbation à sa doctrine sur la Vulgate, a voulu la reprendre [1], et le quatorzième, Diego Rodriguez ou de Zuñiga, dont il raille agréablement la crédulité et la présomption qui lui font croire que le Pape s'occupe de sa modeste personne [2].

Arrivant enfin aux trois derniers témoins, qui lui étaient inconnus, il montre que leurs dépositions se ramènent à une seule, celle de Diego de Leon : c'est l'œuvre d'un parjure, qui prétend avoir eu connaissance de ces propos scandaleux par une personne dont il aurait oublié le nom, et qui reste une année sans le dénoncer, tout en propageant ce bruit calomnieux ; le second témoin, Luis Enriquez, se contredit lui-même en affirmant, d'abord qu'on ne lui a pas nommé les personnes qui assistaient au banquet, et ensuite qu'on les lui a bien nommées, mais qu'il ne s'en souvient plus. Et, dans un beau mouvement d'indignation, Luis rappelle que rien dans son passé n'autorise un soupçon si injurieux ; il évoque fièrement le souvenir de ses aïeux : son père, son grand-père Gomez de Leon, son grand-oncle le licencié Pedro de Leon, collégial

---

peut en effet citer certains mots hébreux que saint Jérôme lui-même, dans ses Commentaires, reconnaît avoir pu traduire d'une manière plus exacte et meilleure. » Et c'est tout ce que je dis de la Vulgate. » (*Doc.*, t. X, p. 372 ; f. 239 v.) L'ouvrage de Cano fut publié après sa mort sous le titre : *Reverendissimi D. Domini Melchioris Cani Episcopi Canariensis, ordinis praedicatorum, & sacrae Theologiae professoris, ac primariae cathedrae in academia Salmanticensi olim praefecti, De locis Theologicis Libri duodecim. Cum Indice copiosissimo atque locupletissimo... Salmanticae, Excudebat Mathias Gastius, Anno Domini M. D. LXIII. Cum Priuilegio. Esta tasado en tres marauedis el pliego.* — In-folio. — Les deux passages cités se trouvent p. 93, col. 2.

1. Cet augustin, âgé de quarante ans, déposa à Valladolid, le 2 août 1572 et ratifia sa déposition le 4 août de la même année. (*Doc.*, t. X, pp. 44-47 ; ff. 36 r.-38 r.)

2. Voir plus haut, p. 233.

du Collège du Cardinal, son bisaïeul Lope de Leon, son trisaïeul Pero Fernandez de Leon, tous honorés et honorables ; il rappelle qu'à quatorze ans il a lui-même pris l'habit, qu'il s'est montré pendant trente ans un religieux exemplaire, et qu'enfin, bien loin de nier la venue du Messie, il a toujours manifesté une dévotion spéciale « pour la très sainte humanité de Notre Rédempteur Jésus-Christ », qu'il a cherché à exalter dans son enseignement. C'est lui, qui par des raisonnements qu'aucun théologien n'avait découverts jusqu'alors, a fait triompher dans l'Université de Salamanque l'opinion de Scot : que le Verbe se serait incarné même si Adam n'avait pas péché ; c'est lui aussi qui a prouvé que Jésus-Christ a mérité non seulement la grâce donnée aux hommes, mais celle qui a été donnée aux anges, et qu'il est le justificateur de tous ; qu'il a été la cause méritoire de la prédestination, et que c'est pour lui que Dieu a créé toutes choses [1].

Il déclare enfin qu'il a une dévotion spéciale pour le nom de Jésus, car « j'ai toujours eu, dit-il, et j'ai toujours pour appui ce nom très saint, et j'ai confiance qu'il me délivrera de cette épreuve et fera triompher mon innocence ; qu'il se souviendra qu'au milieu de toutes mes fautes, toujours mon cœur s'est tourné vers lui, et qu'il ne consentira jamais que mes ennemis prévalent contre moi pour nombreux qu'ils soient, en entachant ma foi tant en sa venue qu'en aucun autre article de la doctrine catholique, sachant, comme il le sait, avec quelle ardeur j'ai toujours désiré mourir pour la confesser, lui qui vit avec le Père, digne d'une louange infinie, dans la gloire

1. *Doc.*, t. X, pp. 386-387 ; f. 245 r. En effet dans le *De Incarnatione Tractatus* on lit ce qui suit : « Question II : Convenait-il que Dieu se fît chair ? 3° Conclusion : Dieu a voulu que les hommes existassent afin que le Christ existât : c'est pourquoi dans l'ordre et préjudiciellement il a voulu d'abord que le Christ existât : en second lieu il a voulu que les hommes existassent, eux sans qui il n'y a pas de vie humaine, afin que le Christ existât. » (*Opera*, t. IV, p. 47.)

éternelle. Amen ! — *Factus sum insipiens, vos me coegistis* [1] ».

Cette vigoureuse réponse semblait épuiser la question et le prisonnier n'avait plus qu'à attendre patiemment que ses juges décidassent enfin de son sort. Mais il comptait sans les lenteurs de la procédure du Saint-Office. Il restait sans nouvelles de la marche de son procès depuis le 1er avril, où lui avait été signifiée l'accusation de Diego de Leon. Aussi le voit-on assaillir le tribunal, avec une ténacité fébrile, de demandes d'explications et de requêtes, le 20 mai [2], le 4 [3], le 10 [4], le 23 [5],

1. *Doc.*, t. X, pp. 387-388 ; f. 245 r. La citation *Factus sum, etc*, est empruntée à la deuxième Épître aux Corinthiens (XII, 11). Ces mots sont la justification de l'éloge que l'Apôtre vient de prononcer de lui-même en énumérant les visions dont Dieu l'a favorisé.

2. Le 20 mai il réclame les papiers qu'il a déjà demandés, et qu'il déclare indispensables à sa défense. (*Doc.*, t. X, pp. 392-393 ; f. 250.)

3. Le 4 juin il demande une rectification à l'un des procès-verbaux et réclame qu'on fasse venir la Bible de Vatable restée entre les mains de Sancho, ou celle qu'a gardée Portonariis, avec la censure générale signée de tous les Commissaires ; il demande aussi un certain nombre de manuscrits de lui-même ou d'autres auteurs, restés dans sa cellule, (*Doc.*, t. X, pp. 393-396 ; ff. 250 v.-252 r.) — A la même audience il remet une requête tendant à faire poser une question sur la méthode adoptée par les théologiens de Salamanque pour la formation du catalogue... « Je vous supplie, dit-il, puisque ledit Medina réside ici et que la chose se peut faire rapidement et facilement, de bien vouloir le faire appeler immédiatement et l'examiner sur ce que je demande. » (*Doc.*, t. X, pp. 396-398 ; f. 253.) Comment savait-il que Medina se trouvait à Valladolid ?

4. Le 10 juin, il demande qu'on pose une série de questions à plusieurs témoins, en particulier à Bartolomé de Medina et Leon de Castro ; il prie qu'on fasse venir *à ses frais* les trois derniers témoins, 17, 18 et 19, et qu'on les interroge jusqu'à ce qu'on ait trouvé la personne qui est le premier auteur de l'anecdote du banquet, ou qu'on ait vérifié qu'ils sont des calomniateurs. (*Doc.*, t. X, pp. 398-404 ; ff. 254 r.-256 v.)

5. Le 23 juin Luis remet une addition à sa réponse aux accusations de Medina et de Castro. (*Doc.*, t. X, pp. 408-409 ; f. 259.)

le 30 juin [1], le 4 juillet [2], et remettre parfois deux mémoires le même jour.

Celui qu'il déposa le 4 juillet 1573 avait une importance considérable : il porte dans le procès le titre de *Escripto de bien probado :* c'est donc le dernier acte de défense qu'entend faire l'accusé, persuadé que son innocence est suffisamment démontrée pour que le tribunal puisse juger en connaissance de cause [3].

Reprenant une à une les accusations portées contre lui, il renvoie aux différentes défenses qu'il a déjà données ; il met fort habilement les témoins en contradiction avec eux-mêmes, ou essaye de prouver leur mauvaise foi, notamment celle de Medina et de Castro. Le neuvième témoin, qui était le dominicain Vicente Hernandez, lui demeure inconnu : il le soupçonne à tort d'être un hiéronymite. En revanche, il persiste à croire que le huitième, Gaspar de Uceda, est un dominicain, et même que c'est Domingo Bañez.

Le 13 juin, Luis avait été mis en possession de différents livres qu'il avait réclamés, dans le courant du mois de mai, et dont il fit usage, en particulier pour rédiger son mémoire du 30 juin [4].

1. Le 30 juin, longue démonstration prouvant par un examen méthodique des Psaumes, que Vatable les entend du Christ, et par conséquent d'une façon différente de celle des Juifs. (*Doc.*, t. X, pp. 410-419 ; ff. 260 v.-264 v.)

2. Le 4 juillet, il reproche à Castro des opinions hérétiques et signale Medina comme ayant découvert des propositions hérétiques dans un livre du docteur Simancas, évêque de Badajoz. (*Doc.*, t. X, pp. 419-422 ; ff. 265 r.-266 v.)

3. Ce mémoire fut remis à Diego Gonzalez à l'audience du soir, le 4 juillet 1573. Il est signé de Luis et du docteur Ortiz de Funes, son conseil. (*Doc.*, t. X, pp. 422-445 ; ff. 267 r.-277 v.)

4. Une lettre du licencié Benito Rodriguez (Salamanque, 26 mai 1573), annonçait l'envoi des volumes suivants : « Titelman sur lé Cantique des cantiques. C'est un in-8°, en parchemin avec des rubans de soie : il se trouve sur les tables. — De la glose ordinaire. la partie

A l'audience où il avait remis son *Escripto de bien probado*, Diego Gonzalez lui fit présenter une caisse pleine de papiers trouvés dans sa cellule de Salamanque : Luis en fit l'inventaire, signala au tribunal ceux qu'il entendait produire pour sa défense et constata que ceux qu'il avait réclamés le 4 juin n'étaient pas là [1].

qui traite du Cantique des cantiques. — Euthymius sur les Psaumes, c'est un in-4° en parchemin. — Il se trouve dans les casiers de petits livres. — Un commentaire sur les Psaumes, que l'on dit être de Vatable, imprimé par Robert Estienne, in-4° en parchemin. Il est dans un tiroir dans l'alcôve où dormait maître frère Luis, au chevet du lit. — Des opuscules de saint Augustin en trois tomes : ce sont des in-4° en basane et en papier. Ils se trouvent dans les compartiments de petits livres qui sont sur le grand bureau. Une grammaire hébraïque imprimée à Anvers par Plantin, in-4° en parchemin, et une autre plus petite de Martinez. — Les Notes d'Augustin Eugubinus sur le Pentateuque : c'est un in-4°, relié en basane et carton : il se trouve dans les compartiments de petits livres qui sont dans les casiers à main gauche en entrant dans le bureau. — « A Valladolid le 13 juin 1573, Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez étant à l'audience du matin fit amener ledit frère Luis de Leon, et on lui remit les livres contenus dans ce mémoire, et il les reçut en dix volumes et les emporta dans sa prison, et le signa de son nom. — Frère Luis de Leon. — Fait devant moi Celedon Gustin, secrétaire. » (*Doc.*, t. X, pp. 391-392 ; ff. 247 r.-248 r.)

1. (A Valladolid le 21 juillet 1573, Monsieur l'Inquisiteur licencié Diego Gonzalez étant à l'audience du matin, fit amener ledit maître frère Luis de Leon, et lorsqu'il fut là il dit que dans un écrit qu'il présenta le 4 juin dernier, il demandait que l'on versât au procès certains papiers qu'il demanda qu'on lui montrât. Et Monsieur ledit inquisiteur lui fit montrer les papiers renfermés dans un coffre et appartenant audit maître frère Luis qui chercha parmi eux et en tira : Un cahier de l'exposition qu'il fit du Cantique des cantiques, et qu'il présente pour les passages soulignés. — *Item* il tire un quolibet sur la venue du Messie qui se trouve dans un portefeuille in-folio, et il dit qu'il ne le tirait pas parce qu'il était dehors ; et que lorsqu'on l'aurait apporté on le plaçât dans le procès. (En marge : Il est dans son coffre, relié en parchemin, in-folio. On l'examinera lors du procès.) — *Item* il présente un autre quolibet du même portefeuille qui traite de la différence de la grâce du Nouveau et de l'Ancien Testament. Et du même portefeuille un autre quolibet qui traite de la satisfac-

Il continuait cependant à accabler ses juges de demandes ou de réclamations, soit qu'il s'inquiétât de ce que devenaient les papiers laissés dans sa cellule, soit qu'il sollicitât de nouveaux interrogatoires de témoins [1], qu'il attaquât Bartolomé de Medina ou Leon de Castro, ou qu'il protestât contre l'intrusion des dominicains dans son procès [2]. Le

tion à laquelle sont obligés les hommes après la pénitence. Et du même portefeuille un sermon en latin sur saint Augustin. — *Item* il présente un cahier qui traite la question si Notre-Dame pécha quelquefois véniellement et quelle est la qualité de cette proposition. — *Item* une lettre de maître Francisco Sancho, doyen de Salamanque ; c'est une réponse à une lettre du déposant par laquelle il lui communiquait le livre du Cantique des cantiques qui avait été publié contre sa volonté. — *Item* un avis qu'il donna dans lequel il disait que c'était une opinion pieuse et probable que Notre-Dame, à elle seule, avait plus de grâce que tous les autres saints ensemble. — *Item* une lettre de frère Hernando de Peralta dans laquelle il dit l'avis de l'archevêque de Grenade sur la question de la Vulgate, que le déposant avait traitée et qu'on communiqua audit archevêque. — *Item* il dit encore que les autres papiers qu'il a demandés ne sont pas là, et que jusqu'à ce qu'ils soient venus il est impossible de les présenter. Et là-dessus il fut reconduit à sa prison. » (*Doc.*, t. X, pp. 447-449 ; ff. 278 v.-279 r.)

1. Requête du 20 août 1573, tendant à faire interroger Francisco Cueto qu'il croyait à tort avoir omis de citer. Il demande qu'on lui soumette ses papiers avant de les faire qualifier. (*Doc.*, t. X, pp. 473-475 ; II, f. 3.)

2. Requête du 7 septembre 1573. La date est peu lisible, mais c'est un 7 ; car dans sa requête du 20 octobre Luis dit : « Digo q̄ en siete dias del mes pasado de setiembre por vna peticion supplique a Vs. mds. fuesen seruidos q̄ a la vista y examen de mis Leturas y papeles no fuesen admitidos los frailes de la orden de S° domingo, etc. » Il répond de nouveau à certaines accusations de Medina et de Castro ; il dit qu'il a compris dans la précédente audience qu'on avait donné ses papiers à examiner à Juan Gutierrez qui était dominicain, et rappelle qu'il a récusé l'ordre de Saint-Dominique en entier, craignant que, même si les religieux de cet ordre sont de bonne foi, ils ne fassent exprès traîner les choses en longueur. (*Doc.*, t. X, pp. 480-483 ; II, ff. 7 r.-8 v.) — Requête du 20 octobre : il proteste de nouveau contre le choix des dominicains comme qualificateurs ; demande *de nouveau* qu'on recherche les personnes qui sont hostiles à son oncle Antonio de Leon ou à ses frères afin de les exclure du jugement ou de l'examen

13 [1] et le 29 juillet [2], le 7 novembre, il réclame, toujours sans succès, la production de la Bible de Vatable contenant la censure qu'il a signée. Il comptait beaucoup sur ce moyen de confondre Leon de Castro ; et pourtant ses souvenirs sur ce point étaient incertains : il ne se rappelait pas si les deux exemplaires corrigés, celui de Sancho et celui de Portonariis avaient été signés tous les deux par les théologiens [3].

Cependant, sa longue réclusion le minait lentement ; naturellement maladif, l'isolement, le manque de soins et l'anxiété l'éprouvaient sérieusement. Il le rappelle aux juges, en se

---

de son procès puisqu'il est dans l'impossibilité de les rechercher lui-même et de les découvrir du fond de sa prison. Il répond encore une fois à certaines accusations de ses adversaires. (*Doc.*, t. X, pp. 483-488 ; II, ff. 9 r.-11 r.)

1. Le 13 juillet il remet une nouvelle réponse à Leon de Castro. (*Doc.*, t. X, pp. 445-447 ; ff. 277 r.-278 r.)

2. Le 29 juillet il remet un mémoire pour demander qu'on n'examine pas les papiers trouvés dans sa cellule avant qu'il ait pu dire s'il en est l'auteur, car il possède beaucoup de choses « composées par d'autres savantes personnes, qu'*il* avait fait copier à ses secrétaires. » Il réclame la Bible de Vatable signée des théologiens de Salamanque. (*Doc.*, t. X, pp. 473-475 ; II, ff. 1 r.-2 v.)

3. « Je dis que je vous ai suppliés de bien vouloir ordonner qu'on apporte de Salamanque la Bible de Vatable originale que nous, maîtres en théologie de l'Université, nous avons corrigée, afin de présenter dans ce procès quelques parties de cette Bible qui sont utiles à ma défense. Et maintenant je dis que je me souviens que les censures, les notes et les corrections que nous mîmes dans cette Bible, furent écrites sur deux Bibles, et que l'une, comme original, resta au pouvoir de maître Francisco Sancho, et que l'autre fut donnée à Gaspar de Portonariis, libraire, pour la faire imprimer, amendée comme nous l'avions fait. Et je ne me rappelle pas bien si on les écrivit sur une seule de ces deux Bibles : en conséquence je vous supplie de faire apporter un des volumes imprimés, afin qu'apparaisse avec plus de clarté en tout ceci la vérité de ce que je dis. » (*Doc.*, t. X, pp. 488-489 ; II, f. 12.) — Il demandait aussi qu'on lui donnât une copie de sa traduction du Cantique des cantiques, afin de pouvoir répondre aux reproches qui lui avaient été faits à ce sujet.

plaignant avec douceur de la longueur anormale et inutile de son procès. Vaine sollicitation [1] !

La traduction du Cantique des cantiques d'Arias Montano, que les Inquisiteurs avaient trouvée parmi ses papiers, semble les avoir vivement préoccupés. Ils la firent voir à Luis le 13 novembre et l'invitèrent à s'expliquer à ce sujet. Il répondit en affirmant qu'elle était de la main même d'Arias, et qu'il en était certain pour l'avoir vu écrire plus d'une fois [2]. Les Inquisiteurs décidèrent néanmoins de la soumettre à l'examen de qualificateurs, soit qu'ils crussent qu'elle était en réalité l'œuvre de Luis, soit qu'ils eussent l'intention de poursuivre Arias en personne [3].

Le même jour, le procureur publia un nouveau témoignage, celui d'un prémontré, Agustin de Leon, dont la déposition remontait au 14 juillet : elle offre certaines particularités intéressantes.

Agustin de Leon, qui déclare n'avoir aucune hostilité contre Luis, dont il avait été l'élève, mais au contraire être bien disposé pour lui [4], ne s'était pas présenté spontanément : il avait été mandé par le Saint-Office. Cependant, dès qu'il comparut et qu'on lui demanda, selon l'usage, s'il présumait pour-

1. « Car, pour des raisons que vous connaissez, vous reculez beaucoup la conclusion de mon procès et l'examen de ma défense, et j'ai une faible santé et je ne sais ce que Dieu voudra décider de moi. » (*Doc.*, t. X, p. 489 ; II, f. 12 v.)

2. « *Item* il dit que l'écriture du petit livre desdits Cantiques est de Benito Arias Montano lui-même, car il l'a vu écrire bien des fois, et le secrétaire Zayas de Corte, la reconnaîtra. » (*Doc.*, t., X, p. 492, II, f. 14 r.)

3. « Lesdits seigneurs Inquisiteurs Diego Gonzalez et Guijano de Mercado dirent que l'on donne à qualifier lesdits Cantiques afin que l'on sache s'ils contiennent quelque chose de suspect en matière de foi. » (*Doc.*, t. X, p. 492 ; II, f. 14 r.)

4. « Il ne le dit pas par hostilité ; au contraire, il est bien disposé à l'égard dudit maître frère Luis parce qu'il a été son maître. » Ratification d'Agustin de Leon. (*Doc.*, t. X, p. 84 ; f. 85 r.)

quoi on l'avait fait venir, il répondit que c'était sans doute pour ce qu'il savait de Grajar, de Martinez et de Luis de Leon [1]. Et, bien qu'il fût abbé du monastère de San Saturnil de Medina del Campo, ce fut à Medina de Rioseco qu'il fut interrogé par Guijano de Mercado. Or Medina de Rioseco était la patrie de Bartolomé de Medina : n'y aurait-il pas là une trace de l'action souterraine de ce dernier [2] ?

Quant à la déposition du témoin elle se réduisait à si peu de chose qu'on est surpris de voir qu'elle se soit présentée à sa mémoire aussi rapidement [3].

Trois ans auparavant, par conséquent en 1570, Agustin de de Leon , qui avait alors vingt-neuf ans, était étudiant à Salamanque : un jour que Luis sortait de son cours de *Durand*, il l'attendit à la porte de la salle et, lorsqu'ils furent seuls, lui demanda s'il était vrai, comme le disaient Grajar et Martinez, que la Vulgate contînt beaucoup de passages mal traduits ; Luis répondit que oui ; que cette opinion n'était pas

1. « On lui demanda s'il savait ou présumait la cause pour laquelle il avait été appelé pour être interrogé dans ce Saint-Office, il répondit qu'il soupçonnait qu'on l'avait appelé pour déclarer certaines choses que le témoin savait sur maître Grajar et maître Martinez et maître frère Luis de Leon. » (*Doc.*, t. X, p. 84.)

2. « En la ville de Medina de Rioseco le 14 juillet 1573, Monsieur l'Inquisiteur Guijano de Mercado étant à l'audience du matin, comparut sur convocation et jura en forme légale et promit de dire la vérité frère Agustin de Leon, originaire de la ville de Marchena, diocèse de Séville, abbé du monastère de San Saturnil de Medina del Campo, extramuros, de l'ordre de Prémontré, diocèse de Salamanque et profès du monastère de Retuerta, qui dit être âgé de trente-deux ans environ, prêtre, et maître ès arts et théologie de l'Université d'Oñate. » (*Doc.*, t. X, pp. 83-84.)

3. « On lui demanda pour quelle raison il n'est pas venu déjà auparavant faire connaître ce qu'il vient de déposer en ce Saint-Office. Il répondit que c'était qu'il pensait qu'à moins que les édits n'eussent été publiés au lieu même de sa résidence, il n'était pas obligé à le dire ni à le révéler, et de plus que, les témoins étant si nombreux, il supposa que sa déposition n'était pas nécessaire. » (*Doc.*, t. X, p. 85 ; f. 84 v.)

contraire à la doctrine du Concile de Trente ; et, sans discuter davantage, s'éloigna, car il était pressé.

Cette déposition fut d'ailleurs transmise à Luis sous une forme inexacte et qui devait lui rendre impossible d'en découvrir l'auteur. Le témoin, d'après le procureur « vit et entendit une *certaine personne*, qu'il nomma », poser la question à Luis, et *vit et entendit* Louis de Leon y répondre : ce qui semblerait signifier que le témoin ne posa pas lui-même la question, et qu'il se trouvait là en tiers [1].

Invité à répondre à ce nouveau témoin, Luis renvoya à ce qu'il avait dit précédemment sur ce sujet, sans nier le fait.

L'année 1573 prit fin sans qu'apparût aucune trace de l'activité du procureur [2]: aussi bien au commencement de l'an-

---

1. « Le témoin vit et entendit comment certaine personne, qu'il nomma demanda à frère Luis de Leon s'il était vrai, comme le disaient certaines personnes, qu'il avait déclaré de la Vulgate, etc... Et le témoin vit et entendit que ledit frère Luis de Leon répondit que c'était vrai. » Publication du nouveau témoin. (*Doc.*, t. X, p. 490 ; II, f. 3 r.) Dans sa déposition Agustin de Leon avait dit : « Et étant à la porte de la grande salle, le témoin lui demanda s'il était vrai, etc... et, ceci se passa entre le témoin et ledit frère Luis de Leon, en tête à tête, parce que le témoin attendit que les étudiants qui étaient avec lui fussent partis. (*Doc.*, t. X, pp. 84-85 ; ff. 84 r.-85 r.) L'allégation d'Agustin de Leon avait été l'objet de la qualification suivante : « Proposition à qualifier, émise par un théologien. Censure du docteur Frechilla. — Quelqu'un lui demandant si ce que disait une autre personne était vrai, à savoir que la Vulgate contient beaucoup de passages mal traduits ; ladite personne dit que c'était vrai ce que disaient lesdites personnes et que ce n'est pas contraire au saint Concile. — Cette proposition est qualifiée de vraie au sens où quelques mots ne sont pas bien traduits de l'hébreu ou du grec ; mais la traduction n'est ni erronée ni pernicieuse à la foi ; et ceci n'est pas contraire au saint Concile *ut dictum est : et hoc sub censura ecclesiae*. Valladolid le 3 novembre 1573. — Le docteur Frechilla. » (*Doc.*, t. X, p. 129 ; f. 111 r.) — Ce Frechilla, un des qualificateurs habituels du Saint-Office de Valladolid, représentait l'Ordinaire. — La déposition d'Agustin de Leon fut utilisée contre Martinez : son témoignage fut publié par le procureur le 14 novembre 1573. (Procès de Martinez, fol. 155 r.)

2. Le 2 décembre Luis présente une requête tendant à poursuivre

née 1574, Diego de Haedo, qui avait jusqu'alors suivi l'affaire, était remplacé par le licencié Salinas, qui, le 11 janvier [1], procédait à la publication de deux nouveaux témoignages : celui de l'augustin Pedro de Uceda, fidèle ami de l'accusé, datant du 14 août 1572, et celui du docteur Velazquez, chanoine de Tolède, du 9 février 1572 [2]. Contrairement à la procédure du Saint-Office, ni l'un ni l'autre n'avaient encore ratifié leurs dépositions au moment où elles furent produites par l'accusation. On ne s'en aperçut que tardivement et l'on ne remplit cette formalité que le 4 février [3] et le 25 janvier 1576 [4]. Il y eut donc là une véritable irrégularité.

Ces dépositions n'ajoutaient d'ailleurs rien aux accusations précédemment portées contre Luis, qui y répondit sommairement [5]. Quelques jours plus tard, cependant, après en

---

pour parjure Bartolomé de Medina et Leon de Castro. (*Doc.*, t. X, pp. 493-496.) On possède de lui un fragment d'une défense de sa traduction du Cantique des cantiques concernant les chapitres IV, I et VII, 5, et daté du 18 décembre 1573, ἐν τῇ φυλακῇ. Merino l'a reproduit dans son tome V, pp. 281-292.

1. Le 11 janvier 1574 il réclamait encore la Bible de Vatable ; qu'on lui donnât communication de *tous* ses papiers, dont il n'avait encore vu qu'une partie ; qu'on fît venir à ses frais les trois témoins du banquet. (*Doc.*, t. X, pp. 497-500 ; II, ff. 13 r.-18 v.)

2. La publication des témoignages de Velazquez et d'Uceda (*Doc.*, t. X, pp. 500-503) n'est pas datée ; mais il résulte de la requête présentée par Luis le 25, qu'elle avait été remise le 11 : « Au sujet de la troisième publication de témoins, dit Luis, qui fut faite lundi dernier onze janvier de cette année 74. » (*Doc.*, t. X, p. 512 ; II, f. 27 r.)

3. *Doc.*, t. X, pp. 85-92 ; ff. 86 r.-92 v. Pedro de Uceda déposa le 14 août 1572 à Valladolid et se ratifia le 4 février 1576 à Salamanque.

4. *Doc.*, t. X, pp. 500 ; 92-96 ; II, f. 20 r. ; I, ff. 93 r.-95 v. Velazquez déposa le 9 octobre 1572 à Tolède et se ratifia le 25 janvier 1576 à Tolède.

5. *Doc.*, t. X, pp. 500-505 ; II ff. 20 r.-22 v. En quittant l'audience Luis demanda du papier, comme il le faisait souvent ; on ne le lui refusait jamais et il semble qu'on n'eût pas toujours la précaution de le signer : ce jour-là on lui donna l'ordre d'apporter le compte du papier qu'il avait dans sa prison : « Il demanda quatre feuilles de papier et

avoir conféré avec son conseil [1], il décida d'y répondre par écrit : il remit cette nouvelle défense le 25 janvier 1574. Il y nommait Uceda et Velazquez qu'il avait reconnus et auxquels il ripostait, en termes modérés, mais habiles, et terminait une fois de plus en déclarant qu'il concluait [2].

---

on les lui fit donner. Et on lui ordonna aussi d'apporter le compte du papier qu'il avait dans sa prison, et on lui donna lesdites quatre feuilles paraphées de moi ledit secrétaire. » Peut-être craignait-on qu'il ne correspondît avec des prisonniers ou des amis de l'extérieur.

1. Le 19 décembre 1574. Cet entretien eut lieu en présence de Gonzalez. (*Doc.*, t. X, pp. 510-511 ; II, ff. 26 r.-30 v.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 511-520 ; II, f. 26 v.

# CHAPITRE XV

## 25 janvier 1574-1er avril 1574.

Production de la Bible de Vatable (12 février) : elle n'est pas signée de Luis de Leon. — Dix-sept propositions latines extraites du cours de la Vulgate sont incriminées (20 mars). — le 22 mars Luis est prié de qualifier trente propositions. — Il s'y refuse.

Cependant la Bible de Vatable ne paraissant toujours pas, le prisonnier demanda, vers la fin de janvier que, s'il était impossible de l'apporter à Valladolid, on fît au moins constater par des religieux de son ordre que sa signature figurait bien à la fin de la censure générale [1].

En attendant, malgré toutes les tortures morales qu'il éprouvait, son intelligence restait toujours aussi active : il est probable qu'au moment où il répondait à la déposition de Pedro de Uceda pour la dernière fois, il était occupé du commentaire de Job qu'il avait entrepris depuis si longtemps, et qui semble avoir été un de ses travaux de prédilection : car ce n'est assurément pas par hasard qu'il cite dans cette ré-

---

1. Cette requête n'est pas datée ; mais comme elle est insérée à la suite de la défense du 25 janvier et qu'elle se termine par les mots : « Et comme je l'ai déjà dit dans une autre requête, je conclus et demande qu'on formule un arrêt. » (*Doc.*, t. X, p. 521 ; II, f. 31 r.), il est probable qu'elle lui est postérieure.

ponse les versets 18 et 20 du vingtième chapitre de Job. En même temps il demandait de nouveaux livres et, cette fois, ce n'étaient pas seulement des ouvrages de théologie destinés à sa défense : sur sa liste figurent Homère, Aristote, Horace et Virgile. Il fut mis en possession de ces volumes, le 30 janvier 1574 [1].

Désespérant sans doute de voir se terminer son procès et ayant épuisé tous les moyens de défense à sa disposition, il allait demander aux lettres l'oubli de ses chagrins.

Enfin, le vendredi 12 février 1574, à l'audience du soir, en présence du tribunal au complet, composé de Diego Gonzalez, de Guijano de Mercado et du licencié Valcarcer, on lui communiqua l'exemplaire de la Bible de Vatable qu'il réclamait en vain depuis si longtemps. C'était celui de Francisco Sancho, qu'il disait avoir signé avec tous les autres membres de la Commission. Il portait en effet les signatures de Francisco Sancho, de Leon de Castro, de Diego Gonzalez, de Juan de Guevara, de Gaspar de Grajar, de Martin Martinez, de Bartolomé de Medina, de Muñoz, de D. Carlos, de Juan Vique, de Juan de Almeida, et de Garcia del Castillo : celle de Luis de Leon n'y figurait pas [2] !

---

1. La liste comprenait : « La glose ordinaire sur les grands et les petits prophètes. L'écrit de saint Thomas sur le quatrième livre des Sentences... Les opuscules de saint Thomas... Les œuvres de saint Justin martyr : elles sont en grec... Homère grec-latin... Un dictionnaire grec... Une grammaire grecque de Vergara... Et une autre grammaire de Thomas Linacer... Un Horace et un Virgile... Un petit livre intitulé *De extremo judicio*... : il est relié avec un petit traité du cardinal Seripando. — Les œuvres d'Aristote en grec. » Cette liste n'est pas datée ; mais on lit plus loin : « Moi frère Luis de Leon je dis que j'ai reçu les livres de cette liste le 30 janvier 1574. (*Doc.*, t. X, pp. 509-511 ; II, f. 25.)

2. Il réclamait cette Bible environ depuis le 26 novembre 1572. (*Doc.*, t. X, p. 241 ; f. 171 r.) Le premier mémoire où il en est question n'est pas daté, mais est inséré dans le procès après une note du 26 novembre 1572.

Sans se déconcerter, Luis rappela aussitôt qu'il avait également réclamé la Bible qui était aux mains du libraire Gaspar de Portonariis; il affirma qu'il avait signé l'une des deux, mais qu'il ne s'était plus rappelé laquelle : qu'on fît examiner l'exemplaire de Portonariis par des religieux de son ordre, et l'on y trouverait assurément sa signature.

Mais, en attendant, avec une présence d'esprit admirable, il déclarait présenter pour sa défense le premier chapitre du Cantique des cantiques et d'autres passages contenant les propositions que Leon de Castro lui reprochait d'avoir soutenues et qui n'étaient « ni effacées, ni corrigées, ni commentées » par les signataires de l'exemplaire de Sancho, « mais laissées sans censure, comme évidentes et vraies [1] ».

Il montre en particulier que dans la Bible de Vatable, les théologiens n'ont fait aucune objection à la qualification de *carmen amatorium*, « poème d'amour », donnée au Cantique des cantiques, et que l'interprétation du fameux passage du psaume VIII *Ex ore infantium*, etc., que Castro lui reprochait si violemment d'avoir défendue, n'a été l'objet d'aucune observation et se trouve couverte par conséquent par la signature de Castro lui-même [2]. La riposte était excellente.

---

1. *Doc.*, t. X, pp. 521-522 ; II, f. 32 r.

2. « En outre je dis que de cette Bible qu'on a apportée, qui est signée de maître Sancho et de maître Leon et des autres, afin de faire apparaître clairement mon bon droit et pour qu'on reconnaisse que les propositions dont m'accuse le troisième témoin, qui est maître Leon, et quelques autres, sont des propositions tenues pour naturelles et sûres, et maintenues comme telles par Leon lui-même et les autres maîtres de Salamanque, je présente les passages suivants : d'abord le chapitre I[er] des Cantiques de Salomon, où tout au commencement, Vatable dit ce qui suit : « Universa Christi misteria hoc carmine divinissimo continentur, nam schemate amatoris carminis ut psalmo 44 quo dotes Salomonis et filiae Pharaonis celebrantur, eorumque mutuus amor et legitima conjunctio, Evangelium laetissime canitur. » Paroles qui, comme on peut le voir, dans ladite Bible ne sont aucunement censurées et contiennent la proposition que le témoin 4, le témoin 9

Cette fois l'Inquisition fit diligence. En vertu d'une Commission rogatoire le commissaire de Salamanque, Benito Rodriguez, se transporta chez Gaspar de Portonariis le 18 février 1574, et se fit présenter la Bible qu'il possédait et qui était destinée à l'impression : elle ne portait aucune signature ; le libraire déclara qu'il avait bien eu entre les mains l'exemplaire signé par les théologiens, mais qu'il ne se souvenait pas d'y avoir lu la signature de Luis et ne la connaissait même pas [1].

C'était un de ses meilleurs moyens de défense qui échappait définitivement à l'accusé.

Mais comment s'expliquer l'insistance qu'il avait mise à réclamer cette Bible, l'assurance avec laquelle il affirmait l'avoir signée, et surtout ce récit de la visite de Portonariis, accompagné du bachelier Martinez, secrétaire de Sancho, qui serait venu lui faire signer la censure ? Luis était-il la proie d'une hallucination lorsqu'il croyait se rappeler les paroles échangées par le libraire et par lui-même ? Cette explication ne serait pas inadmissible, étant donné l'état physique et moral dans lequel devait se trouver le malheureux, après tant de mois de réclusion solitaire dans lesquels il torturait sa mémoire à la recherche d'arguments décisifs pour confondre ses adversaires. Quant à sa bonne foi elle est hors de cause ; et, n'eût-il pas été sincère, Luis était trop avisé pour ne pas comprendre qu'une allégation mensongère, si facile à démon-

---

et le témoin 15 déclarent que j'ai écrite dans le Cantique que j'ai commenté, au sujet de Salomon et de son épouse... Et pour la même raison je présente le psaume VIII où se trouve la même proposition sous une forme plus longue et où se lit l'explication de ce psaume et du passage *Ex ore infantium*, etc., que le témoin 3 en son paragraphe 7 m'accuse d'avoir défendue, et qui se trouve dans cette Bible considérée comme naturelle par lui et par les autres. » (*Doc.*, t. X, pp. 525-526 ; II, f. 34 r.)

1. *Doc.*, t. X, pp. 526-527 ; II, f. 35 r. Ce procès-verbal fut sans doute communiqué à Luis de Leon, mais rien n'indique à quelle date.

trer, serait de nature à lui porter un préjudice irréparable dans l'esprit de juges déjà mal disposés.

Mais on trouve dans cette affaire certains côtés suspects. D'abord comment se fait-il que la réclamation du prisonnier n'ait pas été immédiatement satisfaite ? Pour sa défense, la production de la Bible corrigée par la Commission était indispensable ; le parti qu'il en a tiré sur-le-champ le prouve. En effet, s'il avait signé avec les autres commissaires, ils avaient tous pris la responsabilité des interprétations qui n'avaient pas été supprimées, et nul des signataires n'était en droit de l'accuser d'avoir défendu celle-ci plutôt que telle autre. Si, au contraire, en guise de protestation, Luis n'avait pas signé, comme les interprétations qu'on lui reprochait se trouvaient admises dans la Bible corrigée, les signataires restaient seuls en cause et Luis aurait dû être *ipso facto*, mis hors de cour.

Or, le premier des signataires, le personnage vraiment responsable, puisqu'il avait continuellement présidé toutes les réunions, qu'aucune décision n'avait pu être prise sans son aveu, en raison de son âge, de son titre de doyen et, par surcroît, de commissaire du Saint-Office, c'était Francisco Sancho : n'est-il pas tout naturel de chercher de ce côté la cause du retard extraordinaire apporté à la production de l'exemplaire dont il était détenteur ? Sancho, homme prudent, n'aimait pas les « histoires » ; son attitude le prouve. Cette affaire le mettait en cause d'une façon fort désagréable pour un ecclésiastique qui allait être nommé évêque. Ainsi s'expliquerait son peu d'empressement. On ne saurait aller plus loin et supposer qu'il prit la précaution de faire disparaître les censures originales, et que, mis en demeure de les produire, il invita les commissaires à donner une nouvelle signature de complaisance. Luis semble insinuer quelque chose de ce genre lorsqu'il dit que le papier sur lequel se trouvaient les signatures semblait y avoir été placé depuis peu

de temps [1]. Mais le fait que la signature de Grajar et celle de Martinez, en prison depuis deux ans déjà, s'y trouvaient aussi, et qu'il ne les a pas récusées, rend inacceptable cette supposition.

Il est également étrange de trouver parmi ces signatures celle de Bartolomé de Medina, qui n'avait pas, semble-t-il, fait partie de la Commission qui avait corrigé l'Ancien Testament.

Quant à Portonariis, n'est-il pas singulier que la Bible restée entre ses mains ne contînt pas au moins la censure générale qui devait paraître en tête de l'édition ? Les questions que lui posa le commissaire du Saint-Office sont tout à fait insuffisantes. Pourquoi ne lui demanda-t-on aucune explication sur la visite qu'il aurait faite, en compagnie de Martinez, et que Luis avait racontée avec tant de détails ? Pourquoi l'impression de la Bible, prête depuis 1571, n'était-elle pas encore commencée ? Pourquoi enfin aucun des signataires n'a-t-il été interrogé sur l'absence de la signature de Luis de Leon, ni sur la date à laquelle la censure avait été signée, ni sur les circonstances de cette formalité ? Toutes ces questions restent sans réponse et l'histoire de la censure de la Bible de Vatable demeure inexpliquée.

A la veille de son arrestation, Luis avait remis entre les mains de l'Inquisiteur Diego Gonzalez, à Salamanque, le cahier contenant le résumé de ses leçons sur la Vulgate. Le 20 mars 1573 [2], le tribunal le fit comparaître pour lui apprendre qu'on avait trouvé dans ce cahier dix-sept propositions [3] qui paraissaient hérétiques, erronées ou scandaleuses, et qu'on

1. « Et parmi les signatures qui se trouvaient sur un papier qui paraissait y avoir été mis depuis peu de temps, la mienne n'était pas. » (*Doc.*, t. X, p. 523 ; II, f. 33 r.)

2 *Doc.*, t. X, p. 533-534 ; II, ff. 40 r.-42 r.

3. *Doc.*, t. X, p. 527-533 ; II, ff. 36 r.-39 v.

l'invitait, en raison du serment qu'il avait prêté de dire toute la vérité, à exposer ce qu'il pensait de chacune d'elles [1].

Avec sa vivacité coutumière Luis commença par déclarer « qu'il ne pouvait comprendre comment un théologien savant et impartial avait pu trouver dix-sept propositions de mauvaise doctrine là où ni l'archevêque de Grenade, ni le docteur Balbas, ni le docteur Velazquez, ni le docteur Barriovero, ni les maîtres Alonso de la Cruz et Lorenzo de Villavicencio, ni bien d'autres personnes doctes qui avaient vu ce cahier, n'en avaient trouvé ». Il répondit alors sommairement aux propositions latines qui lui étaient lues successivement sous la forme même où il les avait rédigées, se bornant à déclarer de nouveau qu'elles étaient de foi, ou probables, et que les propositions contraires sont téméraires ou hérétiques.

Les propositions incriminées étaient les suivantes :

« 1° Les manuscrits de la Vulgate actuellement en circulation, non seulement varient entre eux, mais encore sont en beaucoup d'endroits corrompus par les copistes ou par d'autres et ne contiennent pas la Vulgate vraie et pure ;

« 2° Aussi faut-il encore aujourd'hui une critique approfondie pour discerner en bien des passages quelle est la véritable Vulgate ;

« 3° On peut le prouver par les Bibles de Robert Estienne et de Plantin, dans lesquelles sont mises en marges différentes leçons, et par celles que l'on appelle Bibles de Benoît, dans lesquelles est indiqué par un obèle ou une astérisque tout ce que les différents manuscrits ajoutent ou omettent. En second lieu cela ressort de nombreux passages dont je vais citer trois ou quatre (car il serait trop long de les passer tous en revue).

1. Ces *dix-sept propositions latines* extraites des leçons sur la Vulgate, ne doivent pas être confondues avec les *dix-sept propositions latines* rédigées par Medina et reproduites plus haut, page 267.

« Au livre II des Rois, chapitre VIII, toute la phrase *de quo fecit Salomon omnia vasa aerea in templo, etc...* est passée de la marge dans le texte comme l'indique Lira et le reconnaît Cano (liv. I, ch. X), et cela ressort du texte hébreu et du texte grec et de l'édition d'Alcala.

« De même au livre IV des Rois, chapitre XI [verset 3] : *Athalia regnavit septem annis ;* ces mots *septem annis* ont été ajoutés par le copiste, comme le montrent les textes hébreu et grec et le manuscrit d'Alcala.

« Au livre de Josué, chapitre XI [verset 19], *Non fuit civitas quae se non traderet*, la seconde négation est de trop, comme il apparaît de ce qui suit et des plus anciens manuscrits.

« 4° Dans notre Vulgate certains témoignages dont autrefois les Conciles et les Souverains Pontifes se sont servis pour prouver des dogmes de la foi, manquent ou se trouvent sous une autre forme.

« Ainsi dans le Concile de Milevum, le huitième canon, pour prouver que tous les hommes sont pécheurs, cite le chapitre XXXVII de Job : *Qui in manu hominum signat ut noverint omnes infirmitatem suam.* Et cependant dans la Vulgate nous lisons non pas *infirmitatem*, mot sur lequel s'appuie le Concile, mais *ut noverint opera sua* [v. 7].

« De même dans le 6e Concile d'Afrique (chapitre LIX) pour enseigner avec quelle douceur nous devons traiter nos frères, est cité le chapitre LXVI, [verset 5 ?] d'Isaïe : *iis qui se dicunt fratres nostros non esse ;* d'après le prophète nous devons dire *fratres nostri estis ;* ces mots manquent dans la Vulgate.

« De même Alexandre Ier dans une lettre décrétale cite le chapitre IV d'Osée [v. 16] : *Quasi vaccae lascivientes declinaverunt et dilexerunt afferre ignominiam pastoribus*, et cependant dans la Vulgate tous ces mots *dilexerunt, etc.*, manquent.

« Dans la même lettre, pour prouver le mystère de la Tri-

nité, il dit ce qui est dit dans l'Exode chapitre XXXIV [v. 6] : il est dit trois fois *Domine, Domine, Domine misericors ;* et cependant dans la Vulgate le nom de Dieu ne se trouve que deux fois, alors que le texte hébreu le répète trois fois.

« Il dit de même qu'au livre III des Rois, chapitre XVIII [v. 36], Elie dit trois fois *Domine ;* mais dans la Vulgate il ne le dit que deux fois.

« Pareillement Judith, au chapitre IX [v. 2] dit trois fois : *Domine Deus*, et, dans la Vulgate deux fois seulement, *Domine Deus.*

« De même dans la même lettre, pour prouver la même chose, il est dit que, dans l'Apocalypse, au dernier chapitre [v. 6] il est dit : *Dominus Deus et spiritus prophetarum ;* mais dans la Vulgate on lit : *Dominus Deus spiritus prophetarum.*

« 5° Lorsque dans l'original hébreu des mots ou des phrases ont un sens douteux, de sorte qu'on puisse les interpréter de différentes façons, et qu'entre ces différents sens l'auteur de la Vulgate en a choisi un, ce sens n'est pas tellement certain que les autres doivent être négligés, et même parfois le sens que la Vulgate a négligé n'est pas moins propre et heureux que celui qu'elle a choisi et rendu.

« 6° Il y a dans l'Écriture Sainte certains passages qui, cités d'après les textes hébreu ou grec prouvent mieux les choses de la foi que cités d'après la Vulgate. Dans la Genèse, chapitre III [v. 15], la Vulgate lit : *ipsa conteret caput tuum ;* les manuscrits hébreux : *ipse conteret*, ce qui se rapporte au Christ; et ainsi cette leçon prouve que le Christ viendrait pour écraser la puissance du péché et du serpent.

« De même dans le psaume II [v. 12], la Vulgate lit : *Apprehendite disciplinam ;* l'hébreu : *osculamini filium vel adorate*, comme traduit saint Jérôme, leçon qui prouve la divinité du Christ et exhorte les juifs à embrasser la foi du Christ.

« De même dans le psaume LXXI [v. 16] la Vulgate lit :

*Erit firmamentum in summis montium ;* l'hébreu : *erit placentula panis,* ou *insigne frumentum in summis, etc.*, comme traduit saint Jérôme ; leçon qui, prise au sens mystique, peut être employée à prouver le sacrement de l'Eucharistie.

« 7° Dans les passages où existe une leçon double ou multiple, et où les Saints-Pères et les docteurs de l'Église n'en ont adopté aucune comme certaine, mais ont averti qu'on pouvait lire de plusieurs façons, et qu'il était douteux quelle était la leçon certaine, nous ne sommes pas tenus de recevoir comme catholique et certaine celle que contient la Vulgate.

« 8° On ne saurait nier qu'il y a dans la Vulgate des passages que le traducteur n'a pas rendus avec assez de force ni de clarté.

« 9° L'auteur de la Vulgate n'a pas été rempli de l'esprit prophétique en traduisant les lettres sacrées et tous et chacun des mots latins de cette édition ne doivent pas être considérés comme dictés par l'Esprit-Saint, et l'on ne doit point juger qu'il n'y a rien dans cette traduction qui n'eût pu être traduit avec plus de force, de propriété ou de conformité avec les originaux hébreux ; et le Concile de Trente, en la déclarant authentique, n'a pas entendu la définir de cette manière.

« 10° Pour dire que l'Église possède véritablement l'Écriture Sainte il n'est pas nécessaire qu'elle possède tout ce qu'ont écrit les auteurs sacrés.

« 11° Car il est certain que beaucoup des écrits des auteurs sacrés ont péri.

« 12° De même qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que des livres entiers des prophètes aient péri, il ne semble pas qu'il y en ait non plus à ce que, dans ceux qui subsistent, on doute en quelques parties de la véritable leçon.

« 13° Car, même en admettant que la Vulgate a été l'œuvre du Saint-Esprit, il faut nécessairement avouer, qu'en nombre d'endroits de cette édition, nous n'avons pas une Écriture Sainte exempte de tout soupçon.

« 14° Car partout où les manuscrits de la Vulgate offrent des différences telles qu'on ne peut décider avec certitude quelle est la vraie leçon de la Vulgate, de même qu'on peut douter du texte de la Vulgate, on pourra aussi douter de ce qu'a dicté le Saint-Esprit et, par suite, nous n'avons pas en ces endroits indubitablement l'Écriture Sainte.

« 15° En second lieu, je raisonne comme il suit : les Conciles définissent ce qui est de foi par le moyen de la Vulgate ; donc, si elle n'est pas l'œuvre de l'esprit prophétique, l'Église, en définissant pourra se tromper. Je réponds en niant la conséquence, car l'Esprit-Saint assiste les Conciles pour les empêcher de se tromper ; et de même qu'il fait par son assistance que, si les Conciles se servent des témoignages de la Sainte Écriture pour définir quelque chose, ils ne se trompent pas en s'en servant, de même il fait qu'en définissant les choses douteuses ils tirent de la Vulgate les passages dans lesquels l'Écriture Sainte originale est traduite en toute vérité et en toute fidélité. Et l'Église et les Conciles, de même qu'ils ne se trompent pas en définissant les choses de foi, de même ne se trompent pas en décidant quelle est la vraie Écriture. Je dis donc que tous les témoignages pris dans la Vulgate, avec lesquels les Conciles et les Pontifes définissent et fixent les choses de foi, par cela même que les Conciles et les Pontifes les prennent pour cet usage, sont manifestement l'expression véritable du sens de l'Esprit-Saint qui se trouvait dans l'Écriture Sainte originale et ne sont pas en désaccord avec le véritable original. Et si, en ces passages, les manuscrits grecs et hébreux sont en désaccord avec la Vulgate, il faut juger que ce sont les manuscrits grecs et hébreux qui sont corrompus, et que c'est la Vulgate qui contient la véritable leçon.

« 16° Troisième objection : lorsque, pour définir une question, on nous produit un témoignage de la Vulgate, ou bien il faut s'en tenir simplement à elle, et ainsi l'on arrive à ses fins, ou bien il sera permis d'en appeler aux textes grec et hébreu ;

ce qui semble impossible, car il ne nous resterait plus de moyen de convaincre les hérétiques puisqu'ils en appelleraient aussitôt à d'autres textes. Je réponds d'abord que tous les témoignages, par lesquels les choses et les dogmes de notre foi peuvent être prouvés, sont si fidèlement traduits que personne ne peut véritablement dire qu'ils sont autrement dans l'Écriture Sainte originale. Ensuite que si, par hasard, dans quelque question nouvelle on produisait quelque témoignage de la Vulgate qui ne serait pas d'accord avec le texte original, si la définition de la question dépendait seulement de ce seul passage, il appartiendrait au jugement de l'Église et du Souverain Pontife de décider de la véritable leçon, et, par le fait même qu'il aurait défini en se fondant sur ce témoignage, il aurait déclaré que la véritable leçon est celle de la Vulgate. Et ce jugement pourrait être formulé en comparant beaucoup de manuscrits en toute langue et en examinant les citations et les interprétations des Saints-Pères. Et quand l'on dit que nous n'aurions pas de quoi convaincre les hérétiques, je le nie, car ils pourraient être convaincus au jugement de l'Église à qui les hérétiques sont tenus d'obéir, et à qui il appartient de décider, aussi bien que du vrai sens de l'Écriture, de la véritable leçon des textes. Et sur ce point, il faut remarquer que les hérétiques ne peuvent être convaincus par nous dans leur esprit en raison de leur opiniâtreté. Car si nous leur opposons l'avis des Saints-Pères, ils disent que les Pères se sont trompés ; si nous leur opposons les définitions des Conciles, ils se moquent des Conciles ; si ce sont les témoignages des saintes Lettres, bien qu'ils soient d'accord avec nous sur la vraie leçon et l'Écriture véritable, ils les interprètent et les expliquent autrement. Mais pour un catholique, il suffit de convaincre les hérétiques devant des catholiques, c'est-à-dire des gens qui tiennent pour sacro-sainte l'autorité des Conciles, et qui révèrent ce qu'ont dit les Pères, et qui tiennent pour vraie l'Écriture que l'Église et les Pontifes tiennent pour vraie, et

pour véritable le sens de l'Écriture que l'Église admet : car elle a, comme j'ai dit, la prérogative de juger du vrai sens et du vrai texte de l'Écriture.

« 17° Enfin je dis que rien ne s'oppose à ce que dans l'avenir on puisse faire une traduction qui rende en tout avec plus de force et de propriété l'Écriture Sainte originale, que la Vulgate ; car si l'on supprime les erreurs qui se sont glissées dans la Vulgate par la faute des copistes, si l'on traduit clairement ce qui a été traduit d'une manière ambiguë, si l'on rend avec plus de force ce qui l'a été avec moins de force qu'il ne fallait, en gardant cependant tout ce qui, dans la Vulgate, est traduit avec une entière compréhension et une pleine fidélité, en y ajoutant des explications qui la complètent, on aura certainement une édition dans laquelle aucun catholique n'aura plus rien à souhaiter. Et cependant, lorsque je dis qu'on pourrait faire une autre édition meilleure, je ne dis pas que tout le monde ait le droit de le faire ; mais si nous devions l'avoir ce serait sur le désir et l'ordre de l'Église et des Souverains Pontifes qu'il faudrait l'essayer, et il faudrait qu'ils l'approuvassent [1]. »

C'était en somme toujours la doctrine de Luis sur la Vulgate qui troublait la quiétude de ces légistes étroits, bien incapables de comprendre les arguments philologiques ou théologiques sur lesquels elle était fondée.

Mais pourquoi cet interrogatoire après deux années d'enquête ? Était-ce le résultat de l'activité du nouveau procureur, le licencié Salinas ? On pourrait le croire, lorsqu'on voit le 22 mars le tribunal présenter à Luis les trente propositions suivantes résultant de l'information faite jusqu'alors et rassemblées par le procureur :

« 1° Il est possible de faire une autre édition meilleure que la Vulgate.

1. *Doc.*, t. X, pp. 527-533 ; II, ff. 36 r.-39 v.

« 2° La Vulgate contient beaucoup de faussetés.

« 3° Dans les discussions on préfère Vatable, Pagnini et leurs Juifs à la Vulgate et au sentiment des Saints.

« 4° La Vulgate n'est pas infaillible.

« 5° Dans les discussions sur les passages des prophètes que les Évangélistes et Dieu lui-même déclarent dans les Évangiles, bien que cette interprétation prise en elle-même soit la vérité, celle des Juifs peut être aussi vraie, et le prophète peut signifier l'une et l'autre.

« 6° On a peu de respect pour les Saints-Pères, mais beaucoup pour les interprétations des rabbins.

« 7° On peut produire des explications nouvelles de l'Écriture, non contre l'explication des Saints, mais *praeter*.

« 8° On se moque des explications des Saints.

« 9° Bien des choses dans la Vulgate sont mal traduites, *ou*, certaines choses dans la Vulgate pourraient être mieux traduites et rendues.

« 10° Dans l'Ancien Testament, il n'y avait pas de promesse de la vie éternelle.

« 11° Quelqu'un traitant de l'explication de ce passage : *Ex ore infantium et lactentium* que le Christ lui-même a déclaré, et montrant par des livres que ce fut un des plus grands miracles que Dieu fit sur cette terre, que les enfants à la mamelle dans les bras de leurs mères, dans le temple, et les enfants qui ne savaient pas encore articuler nettement, dissent : *Hosanna filio David*, nettement et parfaitement, et que le Christ, par ce mot, ferma la bouche aux scribes et aux pharisiens qui, comme des Inquisiteurs, voulaient l'empêcher de se laisser appeler Dieu, en leur disant : « Ne voyez-vous pas ce qui se passe ? Les enfants à la mamelle, et les petits enfants disent ce que vous autres ne comprenez pas » ; et que c'est là ce que veulent dire les mots *ut destruas inimicum et ultorem* qui, en hébreu, ont un sens plus clair, pour arrêter ses ennemis et ceux qui voulaient l'empêcher, quelqu'un soutint

que ce n'était pas le sens de ce passage ; et lorsqu'on eut regardé dans les Saints, qui étaient saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostome et saint Cyrille et d'autres, ce quelqu'un continua à soutenir que le sens des Juifs pouvait être aussi vrai.

« 12° *Canticum canticorum ad litteram intelligitur de Salomone ad suam uxorem, ou bien* historiquement et littéralement le Cantique est les amours de Salomon et de son épouse, fille de Pharaon, roi d'Égypte.

« 13° Le Concile de Trente n'a pas défini comme étant de foi que l'édition Vulgate de la Bible était la meilleure, mais il l'a seulement approuvée comme la meilleure de toutes.

« 14° Il n'est pas de foi que Notre-Dame la Vierge Marie n'a pas péché véniellement.

« 15° Il y a bien des choses que les Septante ont mal traduites d'hébreu en grec.

« 16° Les Septante ne savaient pas bien l'hébreu.

« 17° Bien que le sens donné par les Apôtres et les Évangélistes aux passages qu'ils invoquent de l'Ancien Testament, soit vrai, celui que leur donnent les Juifs peut être aussi vrai et exact, bien qu'il soit différent.

« 18° En aucun passage de l'Ancien Testament il n'est fait mention de la gloire éternelle.

« 19° Les Cantiques de Salomon sont un *carmen amatorium*.

« 20° Saint Augustin ne savait pas l'Écriture Sainte.

« 21° La seule grammaire suffit pour entendre l'Écriture, et la théologie n'est pas nécessaire.

« 22° L'interprète de la Vulgate a traduit en quelques endroits ce qu'il lui a paru bon et non ce qu'il trouvait dans l'hébreu, selon la propriété de cette langue.

« 23° A propos du vœu de pauvreté, comme entre religieux tout est une propriété commune, ils peuvent prendre plus de liberté qu'on ne le dit généralement, et celui qui l'affirmait le dit parce que quelqu'un demanda à un religieux comment il avait reçu un Agnus-Dei d'un autre religieux.

« 24° Le texte hébreu n'est pas aujourd'hui corrompu et falsifié comme quelques-uns l'ont dit.

« 25° Les religieux peuvent dépenser et donner sans la permission du supérieur jusqu'à deux réaux ou environ.

« 26° Il n'y a pas dans l'Ancien Testament de passage disant que la félicité surnaturelle est dans la vision de Dieu.

« 27° Par l'observance de la loi de Moïse, sont promises des récompenses temporelles, et, d'après l'avis de quelqu'un, celui qui l'affirmait excluait ou paraissait exclure par cette observation la félicité surnaturelle.

« 28° *Interpres Vulgatus aliquando non attingit mentem Spiritus Sancti.*

« 29° La Bible hébraïque n'est pas corrompue.

« 30° Il y a dans notre Vulgate des passages qui peuvent être traduits mieux qu'ils ne le sont, d'après l'hébreu [1]. »

Ainsi le procès semblait recommencer : ces trente propositions sous une forme ou sous une autre avaient été déjà reprochées à l'accusé et niées ou discutées par lui. On est frappé d'ailleurs de la négligence ou de l'incompétence avec laquelle la liste en avait été rédigée : certaines sont énoncées sous une forme manifestement invraisemblable, d'autres sont répétées deux fois ; elles ne sont ni groupées ni classées d'après un ordre quelconque.

Ce n'était toutefois qu'une des étapes de la procédure du Saint-Office, un piège si subtil tendu à l'accusé que celui-ci ne s'en aperçut pas immédiatement.

Dé à en effet le 20 mars, en lui présentant les dix-sept propositions latines extraites de ses leçons sur la Vulgate, on lui avait demandé de dire *ce qu'il pensait de chacune d'elles ;* et il avait répondu sans défiance, puisqu'il reconnaissait effectivement les avoir soutenues [2].

1. *Doc.*, t. X, pp. 537-540 ; II, ff. 43 r. -44 v.
2. Voir plus haut pp. 376-382.

Le 22 mars, en lui soumettant ces trente propositions en langue vulgaire ou en latin, on l'invitait à dire séparément de chacune d'elles ce qu'il pensait, sans rien cacher de la vérité, en disant si elle était hérétique, erronée ou scandaleuse, comme on l'en accusait. Or il y en avait un certain nombre qu'il n'avait jamais soutenues : en lui imposant de les qualifier ainsi au pied levé et sous la foi du serment, on l'exposait, soit à condamner ceux qui les avaient prononcées, soit à se rendre lui-même coupable d'une hérésie dont il était jusqu'alors innocent [1].

Il vit certainement le danger, peut-être songea-t-il à ses malheureux amis Grajar et Martinez enfermés, non loin de lui, dans les mêmes prisons, et contre lesquels on sollicitait sans doute un avis qui leur serait funeste. L'attitude qu'il adopta fut parfaite.

La première proposition se trouvait sur la confession remise par lui à Salamanque le 6 mai 1572 : il déclara qu'il l'avait tenue pour vraie et naturelle, mais qu'il n'avait actuellement d'autre avis sur ce point que celui du Saint-Office [2].

Il reconnut de même la cinquième, la neuvième, la quinzième et la dix-septième en ajoutant à chacune d'elles la restriction qu'il n'avait plus d'autre avis que celui de ses juges.

Pour la onzième, il avoue n'avoir jamais entendu parler de ce miracle des enfants de deux mois acclamant le Christ et chantant *Hosanna* avant que Leon de Castro le lui ait montré dans saint Cyrille : il n'a d'ailleurs élevé alors aucune objection [3].

---

1. *Doc.*, t. X, p. 541 ; II, ff. 45 r.-47 v.

2. « A la première proposition, il dit qu'elle est dans le papier qu'il présenta à Salamanque devant Monsieur l'Inquisiteur Diego Gonzalez le six mars 72, et que lorsqu'il l'enseigna, il la considérait comme vraie et naturelle, et qu'il la présenta dans l'intention de suivre sur ce point et sur toute autre partie de sa doctrine le jugement du tribunal. Ainsi le jugement définitif qu'il fait de cette opinion et de toute autre est de suivre l'avis qu'aura le tribunal. » (*Doc.*, t. X, p. 541 ; II, f. 45 r.)

3. *Doc.*, t. X, p. 542 ; II, f. 45 v.

Il rétablit la douzième proposition telle qu'il l'avait exprimée dans sa traduction du Cantique ; déclare que la quatorzième n'a été ni qualifiée d'hérétique ni absoute par lui. Pour la seizième : il a rapporté l'avis d'autrui sans exprimer le sien. Quant à la dix-neuvième, il rétablit la distinction qu'il avait déjà faite entre chant d'amour *charnel* et chant d'amour *spirituel*.

Il nie avoir tenu les deuxième, troisième, quatrième, sixième, huitième, douzième, treizième, dix-huitième, vingtième et vingt et unième propositions.

Cette dernière disait que, pour entendre l'Écriture Sainte, il suffisait de la grammaire et qu'on pouvait se passer de la théologie : en réalité les témoins l'avaient attribuée à Grajar ou à Martinez [1]. Luis avait donc parfaitement raison d'affirmer qu'il ne l'avait pas tenue. Mais les juges l'interrompirent pour lui faire observer qu'on lui avait lu ces propositions uniquement pour qu'il dît ce qu'il en pensait et comment il les qualifiait, puisqu'il avait déjà auparavant répondu s'il les avait émises ou non.

Avec une admirable fermeté et une présence d'esprit singulière, Luis se défendit de cette manœuvre insidieuse. Il répondit qu'il pouvait dire immédiatement comment les propositions qu'il avait soutenues autrefois lui paraissaient devoir être qualifiées à ce moment-là, car pour l'instant son jugement était suspendu à la décision du Saint-Office. Quant à celles qui n'étaient pas de lui, il ne croyait pas pouvoir les qualifier au pied levé, d'autant plus que « les soucis qui troublaient son âme ne lui permettaient pas de songer à autre chose et ne lui laissaient pas de jugement pour autre chose ». Lorsqu'il aurait recouvré sa liberté d'esprit et disposerait d'un délai suffisant, il s'offrirait à les qualifier.

Mais les juges insistaient : ils prétendaient qu'il était tenu

1. Voir plus haut, p. 384.

par son serment de répondre à toute question de fait ou d'appréciation (*pericia*), qu'il devait donc exprimer son opinion sur chacune de ces propositions, puisque l'audience n'avait pas d'autre objet. Au reste s'il avait besoin de temps pour réfléchir on lui en donnerait.

Malgré cette concession, Luis, avec une prudence et une énergie dignes d'éloge, resta ferme dans la position qu'il avait prise, déclarant qu'il se ferait scrupule de pécher mortellement s'il qualifiait des propositions qu'il n'aurait pas étudiées à loisir [1].

Le tribunal n'insista pas et Luis continua de répondre sur les vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième propositions qu'il avait effectivement soutenues. A l'audience du soir il répondit sur les vingt-cinquième, vingt-septième et vingt-huitième propositions, et, pour la vingt-sixième et la vingt-huitième, s'offrit à les qualifier dans les conditons qu'il avait précédemment indiquées.

En concluant il déclarait que si on lui demandait, en qualifiant ces propositions, d'expliquer les raisons sur lesquelles il se fondait et les auteurs sur lesquels il s'appuyait, il était prêt à le faire, à condition qu'on lui donnât du papier, et copie des propositions ainsi que des motifs sur lesquels s'étaient fondés les qualificateurs qui les entachaient d'hérésie [2].

Mais, comme il pouvait s'y attendre, le tribunal se contenta de lui faire remettre copie des propositions, sans consentir à lui faire connaître les motifs des qualificateurs [3].

Quatre jours plus tard, après en avoir conféré avec son conseil Ortiz de Funes, Luis remettait un mémoire dans lequel il répétait qu'en émettant les propositions incriminées, il l'avait fait de bonne foi[4]. «Et si vous me demandez, ajoutait-il,

1. *Doc.*, t. X, pp. 545-546 ; II, f. 47.
2. *Doc.*, t. X, pp. 541-548 ; II, f. 48.
3. *Doc.*, t. X, p. 548 ; II, f. 48 v.
4. Le 26 mars 1574. *Doc.*, t. X, pp. 549-552 ; II, ff. 49 r.-50 r.

quel est mon jugement sur ces propositions, je dis que celui que j'ai eu est celui que j'ai dit ; quant à celui que j'ai actuellement, je suis déterminé et résolu à n'en avoir aucun autre que celui que vous donnerez définitivement ; car c'est là seulement ce que j'ai prétendu dès le premier jour : ne pas m'entêter, ni lutter, mais être instruit, éclairé et corrigé, si par hasard je me suis trompé, bien que je ne sache pas en quoi [1]. »

On peut s'étonner de cette abdication entre les mains de gens qui n'avaient sur les questions qu'ils allaient trancher qu'une incompétence notoire : cette confusion entre les pouvoirs judiciaires du tribunal auquel il avait le devoir de se soumettre, et les pouvoirs de définition dogmatique de l'Église réservés aux Conciles et au Pape, pourrait faire croire que la fatigue d'une longue réclusion avait eu raison de la vigueur intellectuelle et morale du malheureux professeur de théologie. Il n'en est rien cependant : en agissant ainsi, Luis restait fidèle aux principes qu'il avait soutenus, comme on l'a vu, dans son enseignement, antérieurement à son procès. « Celui, disait-il, qui se trompe sur des vérités non définies par l'Église, et qui ne renonce pas à son erreur, après avertissement de l'Évêque ou de *l'Inquisiteur*, qui déclarent que le contraire est de foi, celui-là commet un péché mortel, et est présumé hérétique [2]. »

Le 29 mars, il remettait encore une courte réponse écrite à ces trente propositions. Il y fait remarquer qu'il a déjà répondu aux accusations portées contre lui, d'abord de vive voix, puis par un écrit de seize feuilles, et par l'*Escripto de bien probado ;* qu'il en résulte que la plupart des propositions qu'on lui reproche n'ont pas été proférées par lui, ou l'ont été sous une autre forme, ou sont expliquées et justi-

1. *Doc.*, t. X, p. 551 ; II, f. 50 r.
2. Voir plus haut. p. 301.

fiées dans ses écrits, que quelques-unes font double emploi. Il demandait, en conséquence à ses juges de ne plus attendre pour l'absoudre et le rétablir dans son ancienne situation [1].

Le surlendemain il présentait une nouvelle requête où perçaient l'irritation et la défiance que lui inspiraient ses juges [2]. Se préoccupant des qualificateurs qu'on lui donnerait, il récusait, en plus des dominicains et des hiéronymites, tous les professeurs d'Alcala, dont la rivalité avec ceux de Salamanque pouvait égarer le jugement. Il déclarait que, parmi les théologiens, qui pouvaient être choisis pour cet office « il y en avait quelques-uns qui n'avaient pas la liberté nécessaire pour dire ce qu'ils pensaient de ses leçons sur la Vulgate, parce qu'ils étaient intimidés par son arrestation et par celles qui avaient été faites sous ce prétexte, et d'autres qui, bien qu'ils eussent le nom de théologiens, n'avaient pas les connaissances qu'exige ce nom, ni celles qui étaient nécessaires pour donner un avis sur sa doctrine [3] ». Il rappelle en effet avec fierté qu'il enseigne depuis vingt-quatre ans dans son Ordre ou dans l'Université, qu'il compte bien des élèves qui sont devenus des maîtres, et que ses connaissances ne se bornent

---

1. *Doc.*, t. X, pp. 555-559 ; II, ff. 53 r.-54 v. Dans un mémoire non daté, mais qui semble antérieur au 27 mars et fut probablement remis le 26, il avait complété en quelques mots son *escripto de bien probado.* (*Doc.*, t. X, pp. 552-555 ; II, f. 51.) — Le 27 il avait conféré avec son conseil Ortiz de Funes sur les dix-sept propositions latines ; le procès-verbal montre que cette conférence n'avait rien de secret : « En la ville de Valladolid le 27 mars 1574, Messieurs les Inquisiteurs licencié Diego Gonzalez et Valcarcer, étant à l'audience du soir, firent amener devant eux frère Luis de Leon, détenu dans ces prisons ; et, lorsqu'il fut là, il conféra avec le docteur Ortiz de Funes son conseil, qui était présent, au sujet des dix-sept propositions qu'on lui avait données en latin, et ils les examinèrent quelque temps. Et lorsqu'il les lui eut communiquées et qu'ils les eurent examinées l'audience prit fin. » (*Doc.*, t. X, p. 555 ; II, f. 52 r.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 559-561 ; II, f. 55.

3. *Doc.*, t. X, p. 560 ; II, f. 55 r.

pas à la théologie, qu'elles embrassent d'autres branches de la science et en particulier l'étude des langues grecque et hébraïque : le premier venu ne pouvant donc le juger il demande qu'on soumette sa doctrine à l'archevêque de Grenade, Pedro Guerrero, à l'évêque de Jaen, Francisco Delgado, à l'évêque de Ségovie, Diego de Covarrubias, à l'évêque de Plasencia, Pedro Ponce de Leon, et déclare se soumettre au jugement que tous les quatre, ou même seulement deux d'entre eux porteront sur elle après un examen complet et sérieux.

De ces quatre prélats, Pedro Ponce de Leon, était mort le 17 janvier 1573, ce dont Luis ne pouvait avoir connaissance. Quant aux trois autres, ils avaient pris part au Concile de Trente, et personne ne semblait avoir plus d'autorité pour trancher les questions débattues [1].

---

1. « Ce sont, dit Luis en parlant des quatre prélats, des personnes *omni exceptione majores*, et telles que les nombreuses qualités qui se trouvent réunies en elles, tant de science que de situation, de vertu et d'esprit chrétien, ne permettent pas de soupçonner ni de présumer que dans leur jugement elles auront égard à autre chose qu'à Dieu et à la vérité, ce qui est ce que vous cherchez et ce que je désire. Ainsi je dis que je soumets ma manière de voir et ma doctrine au jugement qu'en feront ces quatre susdits prélats, ou la majorité d'entre eux, ou deux d'entre eux, après qu'on leur aura donné les moyens suffisants de la connaître ainsi que les motifs et les fondements sur lesquels je me suis basé en la formulant. » (*Doc.*, t. X, p. 561 ; II, f. 55 v.)

# CHAPITRE XVI

## 1er avril-9 octobre 1574.

Luis de Leon est invité a se choisir un théologien-conseil (patrono). — Rôle du théologien-conseil. — Luis de Leon refuse de le choisir sur la liste que lui présente le Saint-Office. — Ses incertitudes. — Il demande enfin comme conseils le Docteur Cancer, Mancio de Corpus-Christi et Bartolomé de Medina.

Le 1er avril 1574 le tribunal fit comparaître Luis et l'invita à se choisir un théologien-conseil pour défendre les propositions qui lui étaient reprochées [1].

Le rôle de ce conseil, dénommé *patrono teologo*, était distinct de celui du conseil juridique ou *letrado*. Ce dernier devait en effet guider le prévenu dans le dédale de la procédure, lui ouvrir les yeux sur le danger de telle ou telle démarche, sur l'utilité de telle autre et lui indiquer les recours juridiques qui lui restaient ouverts.

Le *patrono*, lui; ne s'occupait pas de procédure ; il avait primitivement la charge d'aider le prévenu à défendre les

---

1. « On lui dit que pour parler et discuter à l'encontre desdites propositions, et faire à ce propos ce qu'il doit et ce qui convient à la justice et à sa défense, il est nécessaire qu'il se nomme des théologiens-conseils sur les conseils et les avis desquels il puisse le faire : qu'il voie qui il veut nommer pour cela. — Et lorsqu'il eut entendu cela, il dit qu'il désignait le docteur Sebastian Perez, collégial du collège d'Oviedo qui est à Parraces. » (*Doc.*, t. X, p. 562 ; II, f. 57 r.)

opinions qui lui étaient reprochées, et jouait par conséquent la partie du rôle d'avocat interdite au *letrado* par son incompétence. Mais l'Inquisition d'Espagne avait singulièrement transformé ce rôle, et l'avait rendu dérisoire : le *patrono* n'avait plus pour mission, comme dans d'autres Inquisitions, de défendre, fussent-elles hérétiques, les opinions de son client, mais bien de détromper l'accusé sur leur qualité et de le remettre dans la voie de l'orthodoxie [1].

Si insignifiant qu'eût été rendu par là le rôle de ce conseil, il n'était pourtant pas absolument inutile lorsqu'il s'agissait d'un prévenu aussi docte et aussi éloquent que Luis de Leon. En effet, le *patrono* devenait une sorte de qualificateur, et, s'il approuvait les opinions du prévenu, s'il jouissait lui-même d'une autorité scientifique un peu considérable, il pouvait contre-balancer les avis des autres qualificateurs avec lesquels l'accusé n'avait pas été mis à même de discuter, tandis qu'il ne lui était pas interdit de convertir à ses vues son conseil.

Luis désigna sur-le-champ, pour remplir cet office, le docteur Sebastian Perez, avec lequel il était lié depuis longtemps, et déclara qu'il réfléchirait avant d'en nommer d'autres [2].

Deux jours plus tard, en effet, il désignait le docteur Pero Garcia, chanoine de Murcie, le docteur Velazquez, chanoine de Tolède qu'il croyait pouvoir compter parmi ses approbateurs et dont il ignorait la déposition prudente, ainsi que le docteur Ribera et le docteur Ojeda, deux théatins [3].

Mais en invitant ainsi le malheureux prisonnier à se nommer

1. Le 30 avril 1574 le Conseil suprême de l'Inquisition écrivait aux juges de Valladolid : « Il n'y a aucun inconvénient à ce que les qualificateurs qui ont qualifié les propositions soient *patronos*, car leur rôle est de détromper les accusés et de leur conseiller ce qu'ils doivent croire, et non de défendre les propositions qui sont des hérésies, comme cela se fait dans d'autres Inquisitions. » (*Doc.*, t. X, p. 565 ; II, f. 59 r.)

2. *Doc.*, t. X, p. 562 ; II, f. 57 r.

3. Le 3 avril 1574. (*Doc.*, t. X, pp. 562-563 ; II, f. 57 r.)

des conseils, on lui donna l'impression que son procès allait pour ainsi dire recommencer : après deux années passées dans les prisons secrètes, il se trouvait plus loin d'une solution que le jour de son arrestation. Il craignait qu'il n'y eût eu faute ou omission de sa part dans les actes de procédure. Il demanda donc que tout ce qui avait été fait jusqu'alors fût communiqué aussi complètement que possible à son conseil juridique, et cet examen eut lieu le 3 avril [1].

En réalité une des raisons de la lenteur de son procès était que les juges de Valladolid ne faisaient aucun pas sans le soumettre au Conseil suprême de l'Inquisition, à Madrid. C'est ainsi que la requête du 31 mars, dans laquelle Luis proposait de soumettre sa doctrine au jugement de quatre prélats avait été transmise à ce Conseil ; celui-ci prit le temps de réfléchir, car sa réponse est datée du 20 avril.

Il refusait de communiquer à l'accusé les motifs des qualificateurs et autorisait seulement qu'on lui donnât le degré de leurs qualifications ; il rejetait également la demande de choisir les qualificateurs parmi les quatre prélats désignés [2].

1. *Doc.*, t. X, p. 563 ; II, f. 58 r.

2. Lettre du Conseil suprême aux juges de Valladolid : « Vous dites que maître frère Luis de Leon, prisonnier dans nos prisons, a demandé copie des fondements et des allégations sur lesquels se sont fondés les qualificateurs de ses propositions : il semble qu'il ne faut pas innover sur ce point, et on lui donnera seulement copie de la qualité de la qualification des propositions. Et quant à la demande qu'il a faite que les qualificateurs de ses propositions soient les évêques de Ségovie, de Plasencia et de Jaen et l'archevêque de Grenade, on lui répondra que l'on fera ce qui conviendra pour la bonne expédition de son affaire. Et pour les *patronos* qu'il a nommés, vous nous aviserez, Messieurs, quels sont ceux que l'on donne d'ordinaire dans votre ressort, et qui en sont qualificateurs, afin que, sur votre rapport, on vous désigne ceux que vous devrez lui donner comme *patronos*. Que Notre-Seigneur garde vos Révérences. Madrid, le 20 avril 1574. — Ad mandata P. V. — Le licencié D. Rodrigo de Castro. — Le licencié Hernando de Vega Fonseca. — Le licencié Velarde. » (*Doc.*, t. X, pp. 564-565 ; II, f. 58 v.)

Ce dernier refus s'explique parfaitement : l'Inquisition tendait de plus en plus à empiéter sur le domaine des évêques et même à s'élever au-dessus d'eux, comme le montre bien le procès de l'archevêque de Tolède, Bartolomé Carranza. Comme cependant leur pouvoir doctrinal restait légalement intact, il eût paru vraiment trop anormal que la décision de ces prélats ne fût pas enregistrée docilement par le Saint-Office. Pour échapper à ce danger, l'Inquisition prétendait choisir uniquement parmi ses qualificateurs habituels, ce qui n'offrait aucune garantie à l'accusé ; d'autant que les juges du Tribunal suprême étaient bien forcés d'avouer qu'il ne s'était pas encore présenté d'affaires analogues à celles de Luis de Leon, de Grajar et de Martinez [1].

Ce qui n'est pas moins étrange c'est que l'Inquisition prétendait que l'accusé choisît ses *conseils* parmi les qualificateurs qui s'étaient déjà occupés d'examiner sa doctrine [2].

1. « Très révérends Seigneurs. Nous avons vu ce que vous écrivez dans votre lettre du 24 courant, à propos des qualificateurs nommés dans votre Inquisition ; et bien qu'il ne se soit jamais offert de procès touchant des propositions comme l'affaire actuellement pendante de maître frère Luis de Leon et des autres où l'on ait eu à donner des théologiens-conseils aux accusés, il semble qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que les qualificateurs qui ont qualifié les propositions soient théologiens-conseils, car leur rôle est de détromper les accusés et de leur conseiller ce qu'ils doivent croire, et non de défendre les propositions qui sont des hérésies, comme cela se fait dans d'autres Inquisitions. Ainsi parmi ceux qui sont reçus comme qualificateurs, vous recevrez pour théologiens-conseils ceux que nommeront les accusés ; et s'il vous paraît nécessaire, vous pourrez, Messieurs, en ajouter d'autres, pourvu qu'ils réunissent les qualités nécessaires. — Quant à la requête dudit maître Luis de Leon, qu'aucun des qualificateurs qui jusqu'à présent se sont occupés de son affaire ne s'en occupe plus, il n'y a pas lieu d'y accéder... Madrid, le 30 avril 1574. Ad mandata P. V. — Le licencié D. Rodrigo de Castro. — Le licencié évêque de Segorbe. — Le licencié Hernando de Vega de Fonseca. — Le licencié Velarde. » Lettre du Conseil suprême au Saint-Office de Valladolid, reçue le 4 mai 1574. (*Doc.*, t. X, p. 565 ; II, f. 59 r.)

2. Le 30 avril 1574 on communiqua à Luis des papiers lui apparte-

La lettre par laquelle le Conseil suprême rejetait ainsi les demandes essentielles du prévenu contient un paragraphe intéressant concernant la traduction du Cantique des cantiques en espagnol, faite par Arias Montano. Le Conseil avait fait soigneusement vérifier que l'écriture du manuscrit était bien celle d'Arias. Mais, en tête, se trouvaient quelques lignes qui avaient été rayées, et les Inquisiteurs ordonnaient de demander à Luis de Leon qui les avait rayées et pourquoi. Il est évident que la traduction d'un texte sacré en langue vulgaire, même inédite, leur semblait un délit et une infraction au décret du Concile de Trente ; et peut-être songeait-on à impliquer Arias dans l'affaire de Luis. Mais les puissants protecteurs sur lesquels pouvait compter Montano, qui d'ailleurs se trouvait en ce moment hors de leur atteinte, les rendait particulièrement prudents [1].

nant : il refusa d'en présenter pour sa défense : « Et lorsqu'il fut présent on lui dit de voir parmi les papiers qu'on lui avait saisis à Salamanque, ceux qu'il voulait présenter pour sa défense et qu'il les présentât : et pour cela on lui montra ses portefeuilles et ses papiers qui se trouvent dans une caisse de bois blanc fermée à clé. Et lorsqu'il les eut vus, il dit qu'il n'avait pas à en présenter d'autres que ceux qu'il avait présentés, et que pour son cours *de gratia et justificatione* il n'était pas nécessaire de le verser au procès parce que le quolibet était suffisant ; et que les prologues en latin sur le Cantique des cantiques étaient sans importance , puisqu'ils se trouvaient dans le texte en langue vulgaire. » (*Doc.*, t. X, p. 564 ; II, f. 58.)

1. « Nous avons également vu le livre manuscrit contenant l'exposition des Cantiques de Salomon trouvé parmi les papiers dudit maître frère Luis de Leon, et comme on sait que l'auteur en est le docteur Arias Montano, de la main duquel il est écrit, pour le vérifier on a comparé l'écriture dudit livre avec des lettres que ledit docteur Arias Montano avait écrites à Monseigneur l'évêque de Segorbe et au secrétaire Mateo Vazquez dont les déclarations se trouvent à la fin dudit livre. Et de même on fera en sorte de savoir dudit frère Luis de Leon ce que contenaient quelques courtes lignes qui sont raturées en tête du volume, et qui les a raturées et pour quelle raison, et vous nous donnerez avis au fur et à mesure de ce que vous aurez découvert en menant l'affaire le plus discrètement et le plus secrètement possible. (*Doc.*, t. X, pp. 565-566 ; II, f. 59 r.)

Luis ignorait si bien la part que le Conseil suprême prenait à son procès, que, lorsqu'on l'avertit, le 5 mai, que sa prétention de connaître les motifs des qualificateurs était rejetée, il déclara qu'il faisait appel de cette décision, précisément devant le Conseil suprême ; il demandait également qu'on lui fît connaître les noms de l'Inquisiteur général et des membres du Conseil suprême, afin de voir s'il n'avait pas de motif de récuser quelqu'un d'entre eux, et protestait qu'en cas de refus il ferait appel [1].

Ce n'était pas une vaine menace ; l'appel était de droit contre toute irrégularité réelle ou supposée des juges, et non pas seulement l'appel devant le Tribunal suprême de Madrid, mais celui devant la Cour de Rome. Un accusé énergique, pourvu d'argent, comme Luis de Leon, pouvait causer à ses juges de longs ennuis. Eymeric, qui avait lui-même vu frapper d'appel plusieurs de ses sentences, expliquait à ses confrères quelle peine il avait eue à obtenir la condamnation de certains accusés, obligé qu'il avait été de se rendre à Rome où il gaspillait son temps et son argent : aussi leur recommandait-il d'éviter avec le plus grand soin toute faute de procédure [2].

---

1. *Doc.*, t. X, p. 567 ; II, f. 60 r.

2. « Voici ce que je conseille aux Inquisiteurs quels qu'ils soient, moi frère Nicolas Eymeric, inquisiteur d'Aragon, qui pendant nombre d'années importunes, ai poursuivi devant la Curie Romaine pour crime d'hérésie, comme ils le méritaient, plusieurs coupables jusqu'à leur condamnation ; et qui, à mon tour, ai, pendant nombre d'années aussi, été importuné par des dégoûts, des misères, des peines et des dépenses que m'ont causés les procédés de la Curie : que, dans les affaires de foi, évoquées devant la Curie Romaine par suite d'appel, les Inquisiteurs ne cherchent pas à agir personnellement, ni ne se portent partie, à moins de pouvoir compter sur une bourse bien garnie et sur un grand crédit dans la Curie, qui leur fasse expédier promptement leur affaire... mais qu'ils mettent tous leurs soins, leur prévoyance et leur circonspection à établir leurs procès sur des bases solides, etc. » (Eymeric, *Directorium*, p. 460.)

Le 15 mai 1574 Luis fut mandé à l'audience : le docteur Guijano de Mercado lui montra un cahier de soixante-huit feuillets, contenant une série de leçons sur la Vulgate [1] : Luis fut invité à écouter la lecture qu'on allait lui en faire et à dire si elles étaient de lui. Il se récusa sur-le-champ, déclara que ce manuscrit n'était pas de son écriture, qu'il ignorait quel en était l'auteur, et que, s'il consentait à répondre comme on le lui demandait, il s'exposerait au danger manifeste de se tromper, soit en admettant comme sien ce qui ne l'était pas, soit en ne reconnaissant pas comme sien ce qui l'était [2].

Le froid procès-verbal laisse percer l'irritation que le juge ressentit à cette réponse : il répliqua « que l'intention du Saint-Office n'était pas de le mettre, comme il le disait, en danger, mais de savoir et de connaître la vérité [3] ».

On commença donc la lecture du manuscrit qui se poursuivit le 17, le 21 et le 22 sans que l'accusé répondît autrement à chaque audience que par la protestation qu'il avait formulée au début [4]. Le dernier jour il remit une déclaration écrite, dans laquelle il disait que, même s'il voulait répondre

1. « On lui dit que dans un portefeuille versé au procès se trouve un cours attribué par son titre au déposant et écrit sur soixante-huit feuilles in-quarto ; il commence : *Durandus in Tertio Sententiarum, distinction* 25, *question* 1, et continue : *sequitur disputatio de sacrae Scripturae ratione et auctoritate*, et se termine par les mots *caeteris an differenda siet.* » (*Doc.*, t. X, p. 568 ; II, f. 61 r.)

2. *Doc.*, t. X, pp. 568-569 ; II, f. 61.

3. *Doc.*, t. X, p. 569 ; II, f. 61 v.

4. « Le déposant dit qu'il se souvient bien d'avoir traité cette même question dans son cours régulier de la chaire de *Durand* à l'époque où il l'a dit, c'est-à-dire il y a environ huit ans, et que dans ce qu'on lui a lu dudit cahier, il y a beaucoup de choses qu'il ne reconnaît pas, et d'autres qui lui semblent erronées, et que cela le fait douter si le reste est bien ou mal transcrit et que pour cette raison, à moins de l'examiner à loisir et de le conférer avec l'original, il ne pourra dire ni spécifier ce qui est sa doctrine et ce qui ne l'est pas, sans courir les risques qu'il a dits. » (*Doc.*, t. X, p. 570 ; II, f. 61 v.)

à la question qui lui était posée, l'Inquisition ne devrait pas le permettre, en raison de la délicatesse et de la gravité du sujet ; que d'ailleurs, il pouvait craindre qu'un de ses ennemis n'eût rédigé ce cahier pour lui nuire, et que sa véritable doctrine se trouvait dans les papiers qu'il avait spontanément remis au Saint-Office [1].

Deux idées l'obsédaient cependant : la première c'est que la prolongation indéfinie de son procès ne pouvait s'expliquer que par l'hostilité cachée de personnages influents ; la seconde que, s'il était mis en face des arguments dont s'étaient servis les qualificateurs pour condamner sa doctrine, il les réduirait en poussière.

Aussi, le 12 mai, avait-il adressé à l'Inquisiteur général une demande d'enquête tendant à rechercher les inimitiés que son oncle Antonio de Leon avait pu se susciter dans sa brillante carrière d'avocat : « Il a occupé, disait Luis, et soutenu une des parties dans toutes les principales affaires... d'où est résulté qu'il a pour ennemis et adversaires les seigneurs et les personnages contre lesquels il a plaidé, ainsi que leurs parents, amis intimes et protecteurs ; et en raison de ma parenté si étroite avec lui, ce sont aussi mes ennemis ; car tout dommage qui pourrait m'arriver, tournerait en peine et affront dudit licencié et de mes autres parents [2]. »

Le 19 mai il écrivait de nouveau à l'Inquisiteur général : il en appelait à lui de la décision, qu'il croyait émaner de ses juges de Valladolid, et qui lui refusait communication des motifs de ses qualificateurs. Il faisait ressortir que les propositions qu'on lui reprochait, ayant été soutenues par une foule de docteurs catholiques, et n'ayant pas été désapprouvées par Francisco Sancho qui les avait entendues, il ne pouvait

---

1. *Doc.*, t. X, pp. 572-575 ; II, ff. 63 r.-64 r. Déclaration du 26 mai 1574.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 5-6 ; II, f. 64.

deviner pourquoi elles avaient été trouvées suspectes : si elles étaient discutables, elles n'étaient pas criminelles, le Saint-Office n'ayant jamais fait grief à personne de soutenir dans les questions non définies par l'Église le pour ou le contre, à condition de déclarer qu'on se soumettait d'avance au jugement de celle-ci [1]. A mesure qu'il écrit, l'injustice de son long emprisonnement l'échauffe ; il conjure l'Inquisiteur de résister à ceux qui, pour assouvir leurs passions, soulevèrent de pareils scandales dans l'Église, et de ne pas tolérer qu'ils profitent de ce qui devrait être puni [2].

Il fut avisé le 5 juin du refus définitif, qu'on lui faisait de lui communiquer les motifs des qualifications [3]. Le Conseil suprême ordonnait en même temps de nommer les nouveaux qualificateurs et réclamait les noms de ceux qui avaient déjà exprimé leur avis. Comme les juges de Valladolid prétendaient ne pas pouvoir en trouver, en dehors des six personnes auxquelles ils s'adressaient d'ordinaire, le Conseil résolut de s'en contenter, et de faire choisir à Luis ses théologiens-conseils parmi les qualificateurs mêmes qui avaient déjà censuré ses propositions [4]. Pourquoi cette obstination à refuser au prisonnier les motifs des qualifications, tout en lui imposant comme conseils ces mêmes qualificateurs ? Était-ce afin qu'il pût ainsi prendre connaissance, sans violer les habitudes de mystère, chères au Saint-Office, des motifs que son conseil ne pourrait manquer de faire valoir auprès de lui pour le convertir à ses idées ?

1. *Doc.*, t. XI, pp. 7-11 ; II, ff. 66 r.-67 v.

2. *Doc.*, t. XI, p. 10 ; II, f. 67 r.

3. *Doc.*, t. XI, pp. 11-12 ; II, f. 68 v. La lettre du 12 mai adressée par Luis à l'Inquisiteur général ne lui parvint que le 28. Elle fut annotée des mots « que se oye » qui indiquent qu'elle fut prise en considération, sinon exaucée. Le Conseil suprême écrivit le 29 aux Inquisiteurs de Valladolid en réponse à leur lettre du 22 mai. (*Doc.*, t. XI, pp. 11-12 ; II, f. 68 r.)

4. Lettre du Conseil suprême aux Inquisiteurs de Valladolid,

Quoi qu'il en soit, le 26 juin, le Tribunal invita Luis à se choisir des *conseils* parmi les quatre personnages suivants : Frère Placido de Salinas, bénédictin ; Frère Raimundo Teran, trinitaire ; le docteur Cancer, professeur à l'Université de Valladolid, du Collège du Cardinal ; Frère Nicolas Ramos, franciscain, lecteur au monastère de San Francisco de Valladolid.

Luis répondit que ces doctes personnages lui étaient inconnus ; qu'il ignorait s'ils possédaient les lumières nécessaires pour juger sainement de ses propositions sur la Vulgate, attendu qu'il fallait pour cela d'autres connaissances que celle de la théologie scolastique. Il demandait donc de nouveau qu'on lui donnât pour conseils le docteur Sebastian Perez, son ami, ainsi que le dominicain Hernando del Castillo, ou le docteur Cancer [1].

Peut-être son choix se porta-t-il sur ce dernier, parce qu'étant professeur à l'Université, il lui parut offrir plus de garanties que des théologiens ignorés. La désignation de Hernando del Castillo s'explique sans doute par sa réputation de prédicateur et peut-être par d'anciennes relations nouées à l'Université de Salamanque. Castillo était en effet à peu près du même âge que Luis ; il avait fait profession à Salamanque le 17 septembre 1545 [2].

Ce ne fut qu'avec une douloureuse incertitude que le malheureux prisonnier se résolut à les désigner : séparé depuis deux ans du monde extérieur, hanté naturellement par le délire de la persécution, il se voyait fortifié dans l'idée qu'une haine invisible le poursuivait sans relâche, par les longueurs inex-

---

en réponse à leur lettre du 5 juin. (*Doc.*, t. XI, pp. 12-13 ; II, f. 69 r.)

1. *Doc.*, t. XI, pp. 13-14 ; II, f. 70 r. Luis, avant de se résoudre à désigner ces trois *patronos*, voulut conférer avec Ortiz de Funes, ce qu'il fit le 28 juin, et ce fut d'accord avec lui qu'il les choisit (*Doc.*, t. XI, pp. 14-15 ; II, ff. 70 v.-71 r.)

2. Voir Quétif et Echard : *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, t. II, p. 186 b.

plicables de son procès, par le refus de lui faire connaître ou de lui laisser reconnaître ceux qui qualifiaient sa doctrine, par l'imposition de conseils qui lui étaient totalement inconnus et qu'il soupçonnait d'être d'accord avec ses ennemis.

Le 30 juin, changeant d'avis, il déclarait qu'il ne voulait plus de Hernando del Castillo comme conseil [1]. Quinze jours plus tard, protestant contre l'exclusion de Perez, il en appelait sur ce point à l'Inquisiteur général [2]. Il protestait également contre le silence gardé par ses juges sur la recherche qu'il avait demandé que l'on fît des ennemis de son oncle Antonio [3].

Cependant son insistance avait obtenu un résultat inattendu : le 27 juillet [4] on lui permettait de choisir Perez pour conseil, à condition qu'il le fît venir à ses frais, [5]. Mais bientôt le Conseil suprême s'était ravisé, et faisait avertir Luis que, sans s'opposer à la nomination de Perez, il faisait remarquer qu'avant de l'accepter comme qualificateur, il faudrait faire une enquête préalable sur la pureté de ses origines, que cette enquête demanderait du temps, car il faudrait la faire en Andalousie d'où Perez était originaire, enfin que, si elle était favorable au professeur de Parraces, il resterait encore à obtenir du roi qu'il le laissât abandonner quelque temps sa

1. Audience du 30 juin 1574. (*Doc.*, t. XI, pp. 1-5 ; II, ff. 70 v.-71 r.)

2. Requête du 14 juillet 1574. (*Doc.*, t. XI, pp. 15-16 ; II, f. 72 r.) En marge, de la main d'un secrétaire : « Qu'on lui donne ceux qu'il demande à condition que ce soit aux frais dudit maître frère Luis de Leon, et que ceux qu'il aura nommés réunissent les qualités requises. »

3. *Doc.*, t. XI, p. 17 ; II, f. 73 r. Requête du 14 juillet 1574.

4. Audience du 27 juillet 1574. (*Doc.*, t. XI, pp. 17-18 ; II, f. 74 r.)

5. Le 2 août 1574 il comparaissait, à sa demande, devant le tribunal pour donner certaines explications relatives à la traduction du Cantique d'Arias Montano qu'il croyait mort. « Et à présent, disait-il, que ledit maître (Montano) est mort... on lui demande de nouveaux témoins pour vérifier l'exactitude de son dire. » (*Doc.*, t. XI, pp. 17-21 ; II, f. 75.)

chaire, ce qui serait difficile ; toutes ces formalités retarderaient considérablement la conclusion du procès [1].

Luis comprit que ce n'était là que des prétextes. Après avoir examiné la question avec Ortiz de Funes, il prit une résolution désespérée : il demanda comme théologiens-conseils, outre le docteur Cancer, deux religieux de l'un des ordres qu'il avait récusés en bloc : Mancio de Corpus Christi, son ancien maître, et Bartolomé de Medina, son ennemi, s'ils n'avaient pas besoin d'être soumis à une enquête pour être admis par le Saint-Office [2].

---

1. Extrait d'une lettre du Conseil suprême, du 31 juillet 1574, reçue par les Inquisiteurs de Valladolid le 3 août : « Vous dites que maître frère Luis de Leon, détenu dans vos prisons, veut que maître Sebastian Perez vienne à ses frais et lui soit donné pour *patrono*. Après avoir consulté sa Révérendissime Seigneurie, il semble que, bien qu'il ait été collégial du collège d'Oviedo, il faut faire une enquête sur sa pureté de sang ; vous en aviserez ledit frère Luis de Leon, et lui direz que, comme l'enquête doit se faire en Andalousie d'où il est originaire, et en d'autres endroits éloignés, cela prendra du temps. Et s'il veut, malgré tout, qu'il vienne, vous ferez en sorte, Messieurs, que cette enquête se fasse le plus discrètement et le plus secrètement possible. Et pour l'autorisation de Sa Majesté, qui, selon vous sera nécessaire, il y aura bien de la difficulté, ce dont vous aviserez ledit frère Luis de Leon. » (*Doc.*, t. XI, p. 21 ; II, f. 76 r.) Cette décision fut communiquée à Luis le 4 août, et il est remarquable que, contrairement à ce qui s'était passé jusqu'alors, on semble avoir lu à l'accusé, à qui on avait toujours caché l'intervention du Conseil suprême, le texte même de la lettre : « On lui donna connaissance de ce que Messieurs du Conseil ordonnent dans le paragraphe d'une lettre transcrit plus haut, et lorsqu'il l'eut entendu il dit qu'on lui amenât son conseil juridique. » (*Doc.*, t. XI, pp. 21-22 ; II, f. 76.)

2. « Il demande qu'on fasse venir Mancio, qu'il nomme son *patrono* si l'on a déjà fait une enquête sur lui pour qu'il paraisse au Saint-Office, sinon, non ; et en même temps frère Bartolomé de Medina, sans se dédire de l'accusation d'inimitié qu'il a portée contre lui, au cas où il serait témoin, et il le nomme pour *patrono* si l'on a déjà fait une enquête sur lui pour qu'il paraisse au Saint-Office, sinon il ne le nommera pas. » Audience du 4 août 1574. (*Doc.*, t. XI, p. 22 ; II, f. 76 v.) Le 26 juin 1574, Grajar avait demandé qu'on lui donnât comme *letrado teologo* Mancio ; le 14 juillet on lui offrit de choisir entre Ni-

Tenir enfin en sa présence ce Medina qui se dissimulait si soigneusement, le convaincre de mensonge ou d'incapacité, face à face ! Quel rêve, pour Luis, ce grand passionné, dont les obstacles ne faisaient que surexciter la volonté de vaincre, et qui fonçait sur eux tête baissée ! Et, quelque maître de lui que fût Medina, quelle épreuve de paraître devant celui qu'il avait supplanté dans la chaire de *Durand*, et qu'il allait écarter définitivement de celle de Prime !

Mais les jours passèrent sans que le prisonnier eût aucune nouvelle de son audacieuse démarche. Sans se décourager, tour à tour il protestait contre le refus de lui communiquer les noms des membres du Conseil suprême, et interjetait appel auprès de qui de droit [1] ; réclamait pour la troisième fois qu'on lui fît connaître les noms des ennemis de son oncle [2], et, bien que le Tribunal rejetât ces deux requêtes [3], revenait à la charge le 21 août en s'adressant à l'Inquisiteur général [4] pour connaître la composition du Conseil suprême. Il réclamait enfin de nouveau qu'on lui donnât pour théologiens-conseils Perez, Medina et Mancio, tous ensemble, ou deux seulement, à condition que Mancio fût l'un des deux [5].

colas Ramos, le docteur Cancer et Raimundo Teran. (Procès de Grajar, f. 327 r. ; 354 r.) — Le 16 septembre 1574 Martinez fut invité à faire choix d'un *patrono*, et le 17 on lui proposa à cet effet Mancio, Ramos et Cancer ; le 18 il choisit Mancio qui fut mis en sa présence le 7 décembre. (Procès de Martinez, f. 173 v. ; 174 ; 175 r.)

1. Requête du 7 août 1574. (*Doc.*, t. XI, pp. 23-24 ; II, f. 78.) En tête on lit ces mots : « Inopportun. Madrid 14 août 1574. »

2. Requête à l'Inquisiteur général du 7 août 1574. En tête on lit cette annotation : « Sa requête est inopportune. Madrid, 13 août 1574. » (*Doc.*, t. XI, pp. 24-25 ; II, f. 79.)

3. Audience du 17 août 1574. (*Doc.*, t. XI, p. 25 ; II, f. 79 v.)

4. Requête du 21 août 1574 à l'Inquisiteur général. (*Doc.*, t. XI, pp. 28-29 ; II, f. 82 r.)

5. Requête du 21 août 1574. Elle se termine par quelques observations qu'il déclare joindre à l'*Escripto de bien probado.* (*Doc.*, t. XI, pp. 25-28 ; II, ff. 80 r.-81 v.)

A partir de cette date, pendant les derniers jours d'août et le mois de septembre 1574, il semble qu'il se soit renfermé dans le silence de son cachot : sans doute las, et désespérant d'obtenir justice, le prisonnier cherchait, dans l'étude ou dans la poésie, un réconfort et l'oubli !

## CHAPITRE XVII

### 9 octobre 1574 - juin 1575.

Luis fait choix de Mancio de Corpus Christi comme théologien-conseil. — Il confère avec lui. — Avis de Mancio. — Intervention de l'Université de Salamanque en faveur des trois professeurs poursuivis. — Commentaire du Psaume XXVI.

La Saint-Luc approchait ; les vacances universitaires allaient prendre fin et il était à prévoir que, rappelés par leurs fonctions à Salamanque ou à Parraces, les théologiens-conseils que Luis avait demandés ne pourraient pas conférer avec lui. Cependant l'Inquisition s'était décidée à lui donner pour conseil le dominicain Mancio de Corpus Christi : celui-ci se rendit donc à Valladolid, et, le 9 octobre 1574, à l'audience du soir, tenue par Diego Gonzalez, Guijano de Mercado et Valcarcer, fut mis en présence de son client qui fut autorisé à s'expliquer avec lui.

Mancio après avoir prêté serment de bien remplir son office et de garder le secret, fut mis au courant par les Inquisiteurs d'abord, par Luis de Leon ensuite, de l'état du procès ; puis on lui remit les dix-sept propositions latines sur la Vulgate et trente-deux feuilles de papier constituant la défense que l'accusé avait écrite dans sa prison « et on le congédia en lui recommandant instamment le secret [1] ».

---

1. *Doc.*, t. XI, pp. 29-30 ; II, f. 82 v.

C'était le premier visage connu que le prisonnier revît depuis le 27 mars 1572, jour de son arrivée à Valladolid.

Quatre jours plus tard, Mancio remettait au tribunal une double déclaration en latin et en espagnol sur les dix-sept propositions incriminées. La première seule lui paraissait pernicieuse ; quant aux autres, elles lui semblaient acceptables si elles étaient bien comprises et si Luis les complétait par l'adjonction de quelques mots [1].

Cette déclaration était suivie du bref résumé que voici :

1. « A Valladolid, le 13 du mois d'octobre 1574, le Très Révérend Père frère Mancio se trouvant au Saint-Office, après avoir vu ce cours de maître frère Luis de Leon sur l'autorité de la Vulgate dit qu'il lui semblait : « Premièrement : que dans la Vulgate il y avait quelques passages qui « par la négligence des copistes ou des imprimeurs ont été corrompus, et d'autres qui auraient pu être traduits avec plus d'élégance, plus de force et d'exactitude; néanmoins, la Vulgate est véritablement une Écriture sainte et canonique, même dans chacune de ses parties prise isolément : quant à ce qui a été ajouté ou interpolé cela n'appartient pas à la Vulgate ni à la sainte Écriture. Donc tout ce qui se trouve dans la véritable Vulgate a été dicté par le Saint-Esprit ; j'entends non pas les mots mais le sens et la pensée. En second lieu je dis qu'il faut plutôt douter des manuscrits grecs et hébreux que de la Vulgate. — Il en résulte que des trois opinions que l'auteur examine au début, la première n'est pas une opinion mais une maxime pernicieuse. En outre à la seconde proposition il faut ajouter : *non tamen sunt talia quae vera non sint*. — *Item* ce qui est dit dans la cinquième proposition, à savoir que nous ne sommes pas tenus d'accepter cette leçon comme catholique et certaine, comprenez : quand on doute avec raison si c'est ainsi qu'a traduit l'auteur de la Vulgate ; car s'il était certain qu'il eût ainsi traduit, il faudrait l'accepter comme catholique et certaine comme si elle avait été dictée par le Saint-Esprit. — *Item*, ce qui est dit dans la septième proposition doit s'entendre seulement de la propriété et de l'élégance de l'expression, car pour la pensée et le sens des mots, il était guidé par la main du Saint-Esprit qui l'empêchait de se tromper. — Enfin, je dis qu'il prouve mal la septième proposition, en disant que si la Vulgate émanait du Saint-Esprit elle aurait été immédiatement reçue par l'Église. Fr. Mancio. — Devant moi Osorio Alonso. » (*Doc.*, t. XI, pp. 30-32 ; II, f. 83.) Cette déclaration est en latin à partir des mots : par la négligence, etc.— La seconde déclaration en espagnol est la traduction de la première. (*Doc.*, t. XI, pp. 32-34 ; II, f. 84.)

« En la ville de Valladolid, le 13 du mois d'octobre 1574, le Très Révérend Père Maître Mancio se trouvant à l'audience du Saint-Office de l'Inquisition, ayant vu les trente-deux feuilles qu'on lui a remises, écrites par Maître Frère Luis de Leon et les ayant diligemment vues et examinées, ainsi que les passages qu'il cite dans chacune des dix-sept propositions dont on lui a fait grief, dit qu'il lui semble que ledit Frère Luis se justifie suffisamment de toutes, à condition qu'il confesse que l'édition Vulgate est de vérité infaillible, non seulement pour ce qui touche à la foi et aux mœurs, mais encore dans les détails les plus insignifiants. Et bien qu'il semble le confesser dans cette réponse, cependant il ne va pas jusqu'où je dis, ni ne le montre aussi clairement qu'il est besoin[1]. »

Cet avis semblait justifier complètement Luis de Leon et faisait honneur à la loyauté de Mancio qui, bien que dominicain, logé vraisemblablement, pendant son séjour à Valladolid, dans le même couvent que Medina, rendait ainsi hommage à la vérité. Malheureusement tout cela se passait à l'insu de l'accusé. On ne voit guère la raison de ce mystère observé à l'égard de l'intéressé : dans ces conditions le rôle du théologien-conseil ne différait pas sensiblement de celui d'un simple qualificateur, et ce silence pouvait avoir de funestes conséquences pour l'accusé.

En effet, Luis s'impatientait et s'inquiétait. Sans nouvelles de Mancio depuis le 9 octobre, il songeait que la fin des vacances approchait et, qu'à la Saint-Luc, le dominicain devrait reprendre ses cours à Salamanque ; qu'il logeait sans doute sous le même toit que Medina et qu'il y emportait les pièces du procès qu'on lui avait confiées et qui risquaient de tomber entre les mains ou sous les yeux de son ennemi. Saisi d'une invincible angoisse, il demandait le

1. *Doc.*, t. XI, pp. 34-35 ; II, f. 85 r. Cette nouvelle déclaration est contresignée du secrétaire Celedon Gustin.

16 octobre [1] qu'on ne permît à Mancio d'emporter aucun de ses papiers, dans la crainte qu'il ne les laissât voir à ses confrères, et exigeait que l'examen n'en eût lieu qu'en sa présence. Six jours plus tard, certain désormais que son conseil était retourné à Salamanque, son inquiétude devint fébrile : il réclamait qu'on lui remît les trente-deux feuilles qu'il avait confiées à Mancio : elles lui furent aussitôt restituées, après qu'on les eut comptées devant lui [2].

Le 25 octobre enfin, après avoir consulté Ortiz de Funes, il récusa formellement Mancio et demanda que, s'il avait écrit ou dit quelque chose concernant son affaire, on lui en délivrât copie, puisqu'il était venu à titre de conseil « pour le soutenir s'il avait raison, et le détromper s'il avait tort [3] ».

Il n'avait toujours aucune nouvelle de Mancio lorsque, le 13 novembre, il demandait à verser au procès le sermon qu'il avait prononcé en 1561 (?) sur saint Augustin [4].

Peut-être aurait-il repris courage s'il avait pu savoir qu'en dehors de sa prison on pensait encore à lui. En effet, le 4 décembre 1574, l'Assemblée plénière de l'Université de Salamanque décidait d'écrire à l'évêque de Cuenca, Inquisiteur général, pour le prier d'activer la solution du procès des trois professeurs de théologie, Luis de Leon, Grajar et Martinez, incarcérés depuis bientôt trois ans [5]. La lettre, rédigée par le

1. Audience du 16 octobre 1574. (*Doc.*, t. XI, p. 35 ; II, f. 85 v. )
2. Audience du 22 octobre 1574. (*Doc.*, t. XI, pp. 35-36 ; II, f. 86 r.)
3. Audience du 25 octobre 1574. Averti de sa récusation, le Conseil suprême, en date du 4 novembre 1574, ordonnait de dire à Mancio de ne plus revenir jusqu'à nouvel ordre, interdisait de communiquer à l'accusé l'avis écrit de son *patrono* et prescrivait de continuer le procès. (*Doc.*, t. XI, p. 37 ; II, f. 87 r.)
4. Audience du 13 novembre 1574 : « Il dit qu'il présentait un sermon sur saint Augustin qu'il prêcha dans les Écoles de Salamanque; il commence *De divo Augustino* et à la dernière page des vingt-quatre feuilles in-octavo, écrites de sa propre main en latin, il se termine par *A magis sua.* » (*Doc.*, t. XI, p. 37 ; II, f. 86 v.)
5. « *Item* l'Assemblée décida qu'on écrirait à l'Illustrissime et Révé-

docteur Solis, vice-écolâtre, fut envoyée à Bernardino de Mendoza, qui n'était autre que ce bouillant partisan de Leon de Castro qui voulait trancher à coups d'épée les querelles théologiques : il se trouvait alors à la Cour et fut chargé de remettre ce placet à l'Inquisiteur ; et en effet, le 3 janvier 1575, il avisait l'Université qu'il avait fait la commission et que l'Inquisiteur avait promis que l'on agirait avec diligence [1]. Peut-être, il faut l'avouer, cette démarche n'était-elle issue que de vues égoïstes, et dictée par le désir de trancher une situation qui laissait peser sur le corps universitaire un soupçon ignominieux. Mais elle ne pouvait que servir les trois victimes, dont elle resta naturellement ignorée.

L'approche de la fin de l'année, marquée par la suspension des cours de l'Université, fut sans doute la cause de la requête présentée par Luis le 7 décembre [2]. Il y rappelait dans quelles conditions il avait été amené à récuser Mancio et exposait les raisons qu'il avait de le nommer de nouveau. Il demandait cependant que, si Mancio n'était pas de retour, bien qu'on

rendissime évêque de Cuenca, Inquisiteur général, pour que Messieurs les Inquisiteurs de Valladolid jugent promptement les trois maîtres en théologie qui sont arrêtés, attendu qu'il y a bientôt trois ans qu'ils le sont. On chargea M. le docteur Solis, vice-écolâtre, de la rédiger et de l'envoyer à D. Bernardino de Mendoza qui la remettra à Monseigneur l'évêque, puisqu'il est à la Cour. » (Libro de Claustros, 1574-1575, fol. 19 r. Claustro de Profesores y Diputados du 4 décembre 1574. Cité par Getino, *op. cit.*, p. 223.)

1. « Quant à la lettre qu'on lui avait donnée pour Messieurs du Saint-Office, il la remit au destinataire, et l'Inquisiteur général qui la reçut promit que l'affaire dont elle parle serait dépêchée promptement. » (Claustro de Profesores y Diputados du 3 janvier 1575, fol. 30 r. Cité par Getino, *op. cit.*, pp. 223-224.)

2. « Requête du 7 décembre 1574. (*Doc.*, t. XI, pp. 38-44 ; II, ff. 88 r.-90 r.) : « En outre, étant donné qu'au temps où je me suis plaint devant vous du tort que me fit ledit maître Mancio en s'en allant, et où je regrettai de l'avoir pris comme *patrono*, vous me dîtes qu'il avait eu des raisons de s'absenter et que sans faute aucune il reviendrait ici au plus tard le 15 du mois de novembre passé. » (*Ibidem*, p. 43 ; II, ff. 89 v.-90 r.)

lui eût assuré qu'il serait revenu avant le 15 novembre, on lui donnât pour conseils le docteur Vadillo, chanoine de Palencia et l'augustin Francisco Cueto, tous deux commissaires du Saint-Office.

Le Conseil suprême autorisa alors Mancio à reprendre ses fonctions de conseil[1]. L'attitude de celui-ci, déjà singulière, puisqu'il était parti en donnant son avis subrepticement, pour ainsi dire, devient cette fois plus suspecte encore. Il semble que son honnêteté native, peut-être même la sympathie qu'il éprouvait pour son ancien et brillant élève, fussent contrariées par une influence occulte. Mancio avait environ soixante-six ans[2]; il était fatigué et Medina n'attendait que sa disparition pour prendre sa place dans la chaire de Prime de théologie. Chaque jour gagné dans la prolongation de l'emprisonnement des trois théologiens de Salamanque était une chance de plus de réussite pour Medina, délivré, non seulement de la compétition de Luis de Leon, mais encore de la campagne qu'auraient faite contre sa propre candidature Grajar et Martinez: ces réflexions hantaient cer-

1. Lettre du Conseil suprême aux juges de Valladolid, du 11 décembre 1574, reçue le 13. Cette lettre est signée pour la première fois des évêques de Zamora et de Segorbe et du licencié Hernando de Vega. (*Doc.*, t. XI, p. 45 ; II, f. 91 v.) — Le 11 décembre, le licencié Diego de Gaona, curé d'Astudille, déposait à Arevalo, sur l'audace de l'enseignement de Luis de Leon. Sa ratification n'eut lieu que le 14 janvier 1576. (*Doc.*, t. X, pp. 82-83 ; ff. 82 r.-83 r.)

2. Quétif, *op. cit.*, t. II, p. 243, dit qu'il avait fait profession le 11 juin 1524, ce qui reporte sa naissance environ à 1508.

3. « Particulièrement étant donné qu'il est si vieux, dit de Mancio Luis de Leon, que son âge seul pourra lui servir d'excuse quand on insistera pour qu'il vienne, de sorte que voyant que dans mon procès il n'y a pas moyen de me nuire en rien, il essaye de le faire par ses délais, afin que maître Bartolomé de Medina, le monastère de Santisteban et son ordre, obtiennent le même résultat qui est de me faire disparaître, car je suis le plus grand obstacle qu'il trouve dans sa prétention aux chaires. » Requête du 7 décembre 1574. (*Doc.*, t. XI, p. 42 ; II, f. 89 r.)

tainement l'esprit de Luis et l'avaient déterminé à récuser Mancio.

Quoi qu'il en soit, ce dernier revient le 23 décembre à Valladolid, se fait remettre les papiers qui le concernaient et les étudie, sans hâte, sans les discuter avec l'accusé ; puis, les treize jours de vacances étant écoulés, il retourne à Salamanque, sans avoir vu Luis et sans avoir rien fait. Comment Luis de Leon fut-il mis au courant de ces détails ? Aucun des documents du procès ne l'explique, et l'on pourrait supposer qu'ils sont nés seulement de son ardente imagination. Le fait est qu'il formulait cette accusation avec dates à l'appui, le 13 janvier 1575, et récusait par avance l'avis que son conseil aurait rédigé et déposé sans l'avoir consulté [1].

Celui-ci ne reparaissant toujours pas, le 6 mars Luis présenta une nouvelle requête [2] dans laquelle il réclamait une entrevue avec Mancio, déclarant que, s'il avait donné son avis sans avoir consulté son client, il avait oublié son rôle de *patrono ;* que, d'ailleurs, il ne pouvait être consulteur,

1. Requête du 13 janvier 1575. « Le fait est qu'il [Mancio] est venu au mois d'octobre dernier et a vu le cours sur la Vulgate que j'ai versé au procès, et qu'il donna son avis sur lui sans s'être entendu avec moi et non autrement, et sans dire qu'il le donnait, comme il l'a depuis lors confessé, et c'est dans ces conditions qu'il s'en est allé sans achever ce qui lui restait de mon affaire, bien que ce fût court et facile ; et après il revint s'en occuper et commença à l'examiner le 23 décembre dernier, et il a terminé son examen le lendemain ; et il aurait pu donner immédiatement son avis puisque, comme il l'a reconnu lui-même, c'étaient des choses faciles et très simples que toutes celles que j'avoue avoir dites ou enseignées ; et il ne le donna pas et garda les papiers qui concernaient cette affaire tout le temps des congés derniers, c'est-à-dire treize jours, au bout desquels il n'avait rien fait, et il les détient encore. » (*Doc.*, t. XI, p. 45 ; II, f. 92 r.)

2. Audience du 6 mars 1575. (*Doc.*, t. XI, pp. 46-49 ; II, ff. 92 v.-95 r. ) En réalité Luis veut surtout récuser Mancio comme consulteur : « Et s'il n'a pas donné, dit-il, son avis comme *patrono*, comme consulteur il ne peut le donner dans mon procès parce que je l'ai justement entaché afin qu'il ne le soit pas dès le début. » (*Doc.*, t. XI, p. 48 ; II, f. 94 r.)

puisqu'il avait prêté serment d'être conseil : on a vu que l'Inquisition était d'un avis différent. Luis s'imaginait que le silence de ses juges résultait de ce qu'ils avaient déjà rendu leur arrêt, mais que la promulgation en était sans doute retardée par un appel du procureur, la sentence n'ayant pu manquer d'être favorable à l'accusé : dans ce cas il réclamait qu'on lui communiquât les raisons de cet appel ; il se demandait également si le tribunal n'attendait pas la fin du procès de ses deux collègues, et, dans ce cas, protestait qu'il ne pouvait être jugé que pour les propositions qu'il avait personnellement émises et qu'il était, en conséquence, inique de le retenir en prison.

Sa détresse s'augmentait du fait que, depuis son arrestation, c'est-à-dire depuis trois ans, il était privé de l'usage des sacrements, bien qu'il n'eût commis aucune faute contre la foi, et que tout son crime fût d'avoir émis des opinions discutables, et cela, en se soumettant d'avance au jugement de l'Église. Le 12 mars 1575 il demandait donc qu'on lui permît de se confesser à un prêtre désigné par le tribunal, et de célébrer la messe dans la salle d'audience, au moins une fois par quinzaine. Les juges n'osèrent pas prendre sur eux de répondre à cette demande si naturelle, et en référèrent au Conseil suprême, qui semble n'en avoir tenu aucun compte [1].

On a vu en effet, comment Eymeric recommandait aux Inquisiteurs de ne point écouter la confession sacramentelle des prévenus, et pour quelles raisons. Mais les mêmes motifs

1. Requête du 12 mars 1575. Ce n'est pas dans son cachot, mais bien dans la salle d'audience qu'il demande à célébrer la messe : « dans cette salle », dit-il à la fin. « Et la requête ayant été vue par le tribunal, il ordonna de l'envoyer à Messieurs du Conseil. » (*Doc.*, t. XI, pp. 50-51 ; II, f. 96.) La demande fut apparemment transmise le jour même à Madrid, comme l'indique la lettre du Conseil suprême datée du 22 mars, invitant le tribunal à se hâter de terminer le procès des trois maîtres, mais ne répondant rien à la demande des sacrements. (*Doc.*, t. XI, pp. 52-53 ; II, f. 98 v.)

s'opposaient à ce qu'un ecclésiastique quelconque confessât les prisonniers du Saint-Office, puisqu'il était un témoin à charge possible et que le secret de la confession aurait pu sembler violé par sa déposition. Ainsi l'archevêque Carranza, pendant les sept années qu'il fut tenu dans les prisons du Saint-Office, en Espagne, avait été privé de se confesser et de communier, et ce ne fut qu'une fois transporté à Rome, en 1567, qu'il obtint de Pie V l'autorisation de se confesser quatre fois l'an, mais non de communier [1].

Le tribunal sentait peut-être que la prolongation de cet interminable procès devenait intolérable ; il avait écrit à Mancio de revenir à Valladolid, car les usages du Saint-Office forçaient le conseil à venir en personne remettre son avis. Le 15 mars, le vieillard s'excusait, par des obligations impérieuses, de n'être pas encore revenu à Valladolid, mais promettait de le faire bientôt s'il ne survenait aucun obstacle [2].

Il ne tarda guère, en effet ; le 30 mars à l'audience du matin, il était en présence de son client [3], qui lui remit les trente-deux feuilles [4] dans lesquelles il justifiait

1. Voir, Reusch, *op. cit.*, p. 96. — Le 17 mars Lucas Junta, libraire, fait présenter à Luis la note des livres dont il est question plus haut, page 256, n. 2 et Luis donne les ordres nécessaires pour la payer. (*Doc.*, t. XI, pp. 51-52 ; II, f. 97 r.)

2. Voici la lettre de Mancio reçue le 18 mars à Valladolid. « Très illustres Seigneurs. S'il était en mon pouvoir de revenir à Valladolid ou non, c'est ce que sait Monsieur le Réformateur, qui peut en témoigner ; et puisque la faute n'est pas de moi, il n'est pas juste que j'en porte la peine. Et puisqu'il n'est pas possible d'envoyer mon avis sans venir, je ferai ce que vous me mandez par votre lettre, à condition qu'il ne survienne pas quelque nouvel obstacle qui m'empêche de venir. Que Notre-Seigneur garde vos très illustres personnes. Salamanque, 15 mars 1575. Frère Mancio. » (*Doc.*, t. XI, p. 52 ; II, f. 98 r.)

3. Audience du 30 mars 1575. (*Doc.*, t. XI, pp. 53-55 ; II, ff. 99 r.-100 r.)

4. *Doc.*, t. XI, pp. 55-120, II, ff. 100 v.-132 v. Le ton de cette riposte en trente-deux feuillets est parfois acerbe ; le qualificateur y est supposé incapable et ignare : « Ainsi je n'ai rien à dire sur ce

son cours sur la Vulgate ; il y reprenait les dix-sept propositions qui le constituaient et terminait par une foule de citations de saint Jérôme et d'autres docteurs catholiques, antérieurs ou postérieurs au Concile de Trente, montrant les incertitudes du texte de la Vulgate et prouvant qu'elle n'était pas l'œuvre du Saint-Esprit ; il remettait en même temps une note complémentaire [1].

Leur entretien porta surtout sur la huitième proposition que Luis compléta et éclaircit, en disant que la Vulgate est infaillible quant au sens. Il le fit avec une grande véhémence, jurant « par les ordres qu'il avait reçus » que c'était ce qu'il avait en effet toujours voulu soutenir, et qu'en le faisant, il avait favorisé la Vulgate plus qu'aucun autre théologien.

Dans son désir de persuader son conseil, qui avait en effet reconnu que son client avait donné à la Vulgate plus d'autorité qu'aucun des auteurs qu'il avait lus à ce sujet, Luis tire naïvement vanité d'avoir été le premier à enseigner que la Vulgate est infaillible quant au sens [2].

Le soir, il revit Mancio, qui déclara que son client avait, par ses réponses, donné entière satisfaction sur l'infaillibilité de la Vulgate [3].

---

point, dit Luis par exemple, sinon que je m'en réfère aux livres, et demande à Dieu de conserver la vue au qualificateur et de ne pas permettre qu'il oublie de savoir lire. » (*Doc.*, t. XI, p. 67 ; II, f. 105.)

1. *Doc.*, t. XI, pp. 120-124 ; II, ff. 133 r.-134 v.

2. « Il dit qu'il jurait par les ordres qu'il a reçus que du jour où il enseigna sa doctrine sur la Vulgate et l'écrivit dans sa cellule, lorsqu'il dit que le Concile avait défini que la Vulgate au point de vue de la pensée est tout entière véritable, ainsi que chacune de ses parties, comme on le voit dans son susdit cours, il entendit toujours et a dit à tous ceux qui l'interrogèrent, que toutes les pensées de la Vulgate sont de foi et infaillibles, et que jamais il ne lui est venu une autre idée, et qu'il a cru et croit qu'en enseignant cela il a favorisé et favorise plus la Vulgate qu'aucun autre catholique de tous ceux qui ont écrit sur elle, comme il paraît par leurs livres, et qu'il fut le premier qui enseigna publiquement cette vérité. » (*Doc.*, t. XI, p. 54 ; II, ff. 99 v.-100 r.)

3. « Et il semble audit maître Mancio que ledit maître frère Luis

A la demande de l'accusé on fit alors entrer Ortiz de Funes qui s'entretint avec lui quelques instants ; puis l'Inquisiteur Gonzalez se retira avec Funes et l'audience continua sous les yeux de l'Inquisiteur Andres Santos [1].

La conversation de Luis et de Mancio dura trois heures, au bout desquelles ce dernier se retira emportant les papiers que lui remit l'accusé : un brouillon de quinze feuilles et une feuille volante.

Huit jours plus tard, Mancio apportait enfin la qualification qu'il avait rédigée, et qu'après avoir conféré avec son client, il remit au tribunal [2]. Cet avis était entièrement favorable : Mancio se déclarait d'accord avec Luis sur toutes les propositions reconnues par lui ; sauf pour la vingt-troisième, qui n'est pas de foi, mais peut se soutenir, et pour la vingt-cinquième que Mancio déclarait tenir personnellement pour fausse, mais qui ne touchait pas à la foi : ces deux propositions concernaient en effet la discipline ecclésiastique et l'étroitesse du vœu de pauvreté [3].

Après cette justification complète, formelle et signée d'un professeur de théologie de Prime de Salamanque, d'un homme que l'accusé entachait d'inimitié à son égard, il semble que le procès eût dû prendre fin immédiatement par l'acquittement pur et simple. Et cependant les jours s'écoulèrent de nouveau sans apporter au malheureux prisonnier aucun espoir de liberté : il supposa donc que les propositions qui avaient été soumises à Mancio l'étaient maintenant à d'autres qualificateurs. Aussitôt il demanda qu'on les fît venir en sa présence, afin de pouvoir se justifier devant eux comme il avait

---

dans son cours favorisa la Vulgate plus qu'aucun autre de ceux que le P. Mancio a vus ou lus. » (*Doc.*, t. XI, p. 54 ; II, f. 99 v.)

1. Audience du 30 mars 1575. (*Doc.*, t. XI, p. 125 ; II, f. 135.)

2. Audience du 7 avril 1575. (*Doc.*, t. XI, pp. 125-129 ; II, ff. 136 r.-138 r.)

3. Voir plus haut ces propositions, pp. 384-385.

fait devant Mancio. Il offrait de se nommer de nouveaux conseils, tels que le docteur Valcarcer, chanoine d'Avila, le docteur Vadillo, chanoine de Palencia, le P. Francisco Cueto augustin, et même le docteur Cancer, dans le cas où ils n'auraient pas encore donné leur avis : en même temps il remettait de nouvelles explications écrites sur les trente propositions qu'on lui avait soumises [1], tandis que son avocat Ortiz de Funes déposait entre les mains des juges une longue défense juridique de son client [2].

Le surlendemain il remettait une nouvelle déclaration, s'offrant à désigner d'autres conseils ou à soutenir une discussion publique avec ses qualificateurs. Il soulignait de nouveau le scandale qui résultait de son emprisonnement, et rappelait encore une fois qu'il n'était poursuivi que pour des opinions non encore définies, et qu'il était par suite loisible à tous de soutenir, à condition de se soumettre d'avance, comme il l'avait fait, au jugement de l'Église [3].

Il priait aussi [4] qu'on lui achetât, à ses frais, le Commentaire sur Isaïe, de Leon de Castro, et la Bible de Vatable, qu'il croyait déjà imprimée par Portonariis. Avec la même persévérance que par le passé, il insistait pour obtenir les motifs de ses qualificateurs ; il priait enfin que l'on payât son conseil juridique Ortiz de Funes [5].

Deux mois s'écoulèrent encore sans que le prisonnier eût aucune nouvelle de son procès. Aussi, le 14 juillet protestait-il

1. Audience du 4 mai 1575. (*Doc.*, t. XI, pp. 129-141 ; II, ff. 135 r.-149 r.)

2. Cette défense (II, ff. 141 r.-144 v.) n'a pas été reproduite dans les *Documentos.*

3. *Doc.*, t. XI, pp. 141-146 ; II, ff. 150 r.-151 v.

4. Dans une seconde requête : audience du 6 mai 1575. (*Doc.*, t. XI, p. 146 ; II, f. 152 r.)

5. « Je vous demande aussi de faire payer mon conseil juridique de toute la peine qu'il a prise et qu'il prend dans mon affaire, car c'est une chose légitime et nécessaire. » (*Doc.*, t. XI, p. 146 ; II, f. 152 r.)

vivement contre cet emprisonnement prolongé de quarante mois, en menaçant à demi-mot ses juges de la punition céleste. « Vous devriez en droit et en conscience, disait-il, me déclarer libre immédiatement [après la qualification de Mancio] ... et me rétablir dans mon ancien état, en réparant le tort que j'ai subi et que je subis encore, et en mettant fin au scandale que mon emprisonnement et les autres, ont causé et causent encore ; et vous ne le faites pas ; au contraire, vous persévérez à me tenir en prison, comme si j'étais hérétique, privé de l'usage des sacrements, au notable péril de mon corps et de mon âme, sans produire contre moi quelque charge nouvelle, sans me donner d'autre raison de votre conduite que votre volonté. Aussi je vous prie et requiers au nom de la crainte de Dieu et du compte étroit que vous devez lui rendre, de mettre fin à cette détention et de me laisser au moins mourir libre et entre mes frères, puisque vous m'avez désormais ôté la vie, pour avoir voulu prêter l'oreille à deux hommes qui ont fait de vous les exécuteurs de leurs passions[1]. »

Ne comptant plus voir la fin de son procès [2], il recommençait à travailler dans sa prison, et demandait qu'on lui fît venir, en même temps que quelques vêtements, les œuvres du pape saint Léon, une Bible en hébreu, un Sophocle en grec, les *Prose* de Bembo, un Pindare gréco-latin [3]. En ce mois de juin il cherchait dans la lecture et l'étude des textes

1. Requête du 14 juillet 1575, remise aux Inquisiteurs Diego Gonzalez et Andres de Alava ; ce dernier apparaît ici pour la première fois. (*Doc.*, t. XI, pp. 148-150 ; II, ff. 154 r.-155 r.)

2. Dans ses *Nombres de Cristo*, publiés en 1583, mais commencés sans doute en prison, il fait un retour sur les alternatives d'espoir et de découragement qui se succédaient pour lui dans son procès, en parlant du Christ : « Et ce qui n'apparaît pas au milieu de tout cela, et qui est le plus douloureux, ce fut qu'en ce jour de son arrestation la cause du Christ parut tant de fois prendre une tournure meilleure qui permettait d'espérer, et arrivée à ce point, recommençait soudain à empirer. » (*Obras*, t. II, p. 174.)

3. Requête du 16 juillet 1575. (*Doc.*, t. XI, pp. 147-148 ; II, f. 153 r.)

de l'Écriture un allégement à ses peines[1] ; il relisait et commentait, en se l'appliquant à lui-même le psaume XXVI *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo ?* dans lequel David, en butte aux poursuites de Saül et aux trahisons des habitants de Ceila, affirmait sa confiance dans le Seigneur : il y voyait l'exemple de la manière dont « tous ceux qui sont dans l'infortune et la misère, sans autre espérance que la protection divine » doivent s'adresser à Dieu [2]. Il y retrouvait le détail même de ses malheurs [3]. David était haï de Saül à cause de son talent militaire ; Luis était persécuté par ses envieux, qui l'avaient privé non seulement de ses honneurs, mais de la liberté même. Et reprenant confiance dans la protection divine, il répétait d'un cœur fervent avec le Prophète : « *Qui tribulant me inimici mei ipsi infirmabuntur et cadent* (v. 2) » et surtout le verset du psaume : « *Insurrexerunt in me testes iniqui et mentita est iniquitas sibi* (v. 12) » ; puis il s'encourageait par ces paroles : « *Quoniam pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me* (v. 10) » : et surtout par celles-ci : « *Si consistant adversus me castra non timebit cor meum : si exsurgat adversus me praelium, in hoc ego sperabo* (v. 5) [4] ».

---

1. « Dans mon malheur, je n'ai d'autre consolation que la lecture des Saintes Lettres et la méditation de la bonté divine. » (*Opera*, t. I, p. 116.)

2. « Ici David a compris encore que dans ce psaume il indiquait une manière de s'adresser à Dieu, dont pourraient faire usage tous les malheureux et les misérables qui, en général, n'ont d'autreappui que le secours de Dieu. » (*Opera*, t. I, p. 116.)

3. « Ce fut la raison que nous eûmes de commenter de préférence ce psaume, parce que presque tous les versets, dans la situation où je suis, peuvent légitimement et véritablement être employés par moi. » (*Opera*, t. I, p. 116.)

4. « En effet, certains hommes auxquels je n'avais fait aucun tort, mais dont le peu de réputation que m'avait acquise mon travail avait fait mes ennemis, m'ont perfidement circonvenu, accablé de leurs calomnies, et non seulement privé de tous les biens et de tous les hon-

Ce commentaire peint admirablement l'état d'esprit du malheureux prisonnier, tantôt bercé dans les régions sereines de la spéculation et de la science, tantôt faisant un soudain retour sur sa déplorable situation [1]. En expliquant le treizième verset : *Ne tradideris me in animas tribulantium me*, il déplore les afflictions qui accablent si injustement les justes parce qu'elles sont un motif de découragement pour les bons et un sujet de triomphe pour les impies. « Voyez, disent-ils, ce qu'est devenue cette candeur affectée, quelle scélératesse cachaient la modestie et la pudeur peintes sur ce visage ! A quoi bon avoir tout consacré au Christ, à quoi bon avoir pratiqué un genre de vie austère, à quoi bon les veilles saintes, à quoi bon les jeûnes, à quoi bon ce zèle pour prier, si tout cela engendre de pareils monstres ? Était-ce là le but de cette étude infatigable des lettres sacrées et de la science théologique ? Au diable la science ! Qu'on pratique la piété ! Pour bien vivre, il faut, comme a dit le poète, vivre bien pendant toute sa vie [2]. »

Il terminait son commentaire par quelques phrases émouvantes où apparaît son âme indomptable.

« Pour ne parler que de moi seul, disait-il, qui, au moment où j'écris ces mots, emprisonné et accusé de crimes contre la foi, suis accablé des plus grands maux... si voici quarante mois que mes ennemis ont commencé à triompher de moi, et que tantôt m'accusant auprès de mes juges, tantôt me diffamant et me calomniant auprès de l'univers, ils ne cessent d'attaquer ma vie, si depuis ce moment ne m'apparaît ni allégement à mes maux ni lueur d'espoir de salut, perdrai-je cependant courage, et croirai-je que Dieu ne viendra pas au secours de l'innocence ? Loin de moi, loin de moi une pensée

---

neurs dont je jouissais précédemment, mais encore dépouillé du droit de respirer librement comme tout le monde. » (*Opera*, t. I, p. 116.)

1. *Opera*, t. I, pp. 116-117.
2. *Opera*, t. I, pp. 157-158.

si impie ! Jamais, ô Père saint, dussent tous les maux s'abattre sur moi, jamais je ne jugerai moins favorablement de toi, ni ne détournerai de toi mes regards ou mes espérances [1] ! » Et remerciant Dieu de cette douleur salutaire par laquelle il le rappelle à la pratique de la vertu, il reconnaît l'étendue de ses fautes ; avec une véhémence qui peut surprendre, il s'accuse d'avoir cédé au mal, de s'être laissé engloutir par les flots du péché [2]. De quel péché monstrueux peut-il ainsi s'accuser? Ce n'est pas d'une faute contre la foi, car il proteste de la pureté de la sienne et voit précisément la main de Dieu dans le succès que ses adversaires ont obtenu par une accusation mensongère [3]. Ce ne sont pas non plus des fautes contre le prochain, puisqu'il déclare que personne ne pouvait critiquer justement sa conduite. L'orgueil, la concupiscence du savoir,

1. *Opera*, t. I, p. 165.

2. « Jamais je n'aurai pour toi d'autres sentiments que ceux qu'on peut avoir avec confiance pour le meilleur et le plus indulgent des pères. Car pour ne pas rappeler les bienfaits multiples et considérables dont tu m'as comblé les années précédentes, la douleur même qui m'oppresse aujourd'hui et présentement étreint mon cœur, qui pourrait faire croire que tu agis sévèrement envers moi comme si tu étais irrité et offensé, est tout entière, je le reconnais, la marque singulière de ton amour pour moi. En effet, comment aurait fini ma vie, où m'aurait mené, encouragée par l'impunité, mon audace excessive à pécher, si tu m'avais permis de continuer la route que j'avais prise ? ou si, lorsque, dans mon emportement aveugle je courais à ma perte, tu ne m'avais pas fait sentir le frein de ta crainte ? J'ai péché, je l'avoue, malheureux ! beaucoup envers toi, infiniment envers moi, beaucoup envers les autres hommes ; mes passions intérieures m'ont subjugué, et ont livré aux ennemis la citadelle de mon âme ; je me suis trahi moi-même. Et alors qu'enfant, avant d'être corrompu par les passions terrestres tu m'avais appelé à la vie religieuse, c'est-à-dire à toi, que jeune homme, tu m'avais enflammé des plus nobles désirs et qu'arrivé à l'âge d'homme tu m'avais comblé de dons magnifiques et sans nombre, j'ai mal payé de retour des bienfaits si nombreux et si grands, et non seulement j'ai été ingrat envers toi, mais encore, autant qu'il fut en moi, j'ai été funeste à moi-même. » (*Opera*, t. I, pp. 165-166.)

3. « Jamais, en effet, mes ennemis n'auraient tant pu contre moi,

ces fautes contre Dieu, sont sans doute celles qu'il confesse et se reproche si amèrement.

Il termine par une prière, après avoir déclaré qu'il pardonne à ses ennemis, qu'il ne jalouse pas leur prospérité : « Qu'ils soient, s'il ne tient qu'à moi, heureux et prospères, je ne m'y oppose pas ; mais à moi, délivré de leurs calomnies, qu'il me soit donné de garder intacte auprès des hommes la bonne opinion de ma foi que j'ai conservée pure envers toi ; c'est ce que je te demande en suppliant. Tu as été mon appui dès ma jeunesse ; aujourd'hui que ma force me fait le plus défaut, ne m'abandonne pas ! Sois ma lumière, maintenant que je suis accablé par les épaisses ténèbres du malheur ; sois mon salut, maintenant que je lutte pour ma renommée et pour tous mes biens ; dissipe les projets des impies, et en envoyant ta lumière céleste, découvre les mensonges et les perfidies et arrache-moi à ces maux. Et lorsque tu m'y auras arraché, rends-moi aux miens, c'est-à-dire à tes serviteurs, et, du séjour de la mort, rends-moi aux régions de la vie. Si ce n'est pas à moi, c'est à coup sûr à ta nature que tu le dois : tu le dois à ta bonté ; tu le dois à ta fidélité ; tu le dois à ta clémence ; car, pour moi, je suis décidé à te presser sans relâche de mes prières, à fatiguer de mes plaintes tes oreilles si patientes ; la pupille de mon œil n'aura point de repos, et,

si tu n'avais voulu te servir de leurs injustes attaques pour mon salut. En effet, qu'y a-t-il qui convienne moins à mon caractère que l'infidélité ? quoi de plus éloigné de moi que de m'écarter d'une foi droite et entière, moi qui ai toujours souhaité la défendre au prix de ma vie et de mes biens ? Mais pour qu'il fût plus clair que l'affaire se passait plutôt d'après tes desseins que d'après ceux des hommes, c'est pour cela que je suis blessé maintenant, par ce qui, si l'on examinait comme il faut les choses, était le moins capable de me blesser ; et le côté où je semblais le mieux fortifié et assuré contre les attaques des ennemis est celui où mon flanc reçoit maintenant tous leurs traits. C'est par leurs fausses accusations que tu punis mes péchés, et quand tu permets que je sois accusé de crimes que je n'ai jamais commis tu me punis des péchés que j'ai commis. » (*Opera*, t. I, pp. 166-167.)

si souvent que je sois repoussé, plus souvent encore je m'écrierai : « Seigneur, je souffre l'injustice, réponds pour moi. » Tu accorderas à mes instances ce que tu refuses à mes péchés, et en l'accordant tu feras que, des lèvres reconnaissantes d'un grand nombre, qui souffrent à cause de moi, s'élèvent tes louanges, ô Dieu, toi qui, seul digne d'une louange éternelle, es vraiment un et vraiment triple. Amen ! [1] »

Ce touchant appel à la protection divine prend toute sa valeur lorsqu'on songe aux conditions dans lesquelles il fut écrit. D'ailleurs, dans ce bref commentaire, la personnalité de l'auteur se manifeste avec plus d'ingénuité que dans tout autre de ses ouvrages : on sent qu'en l'écrivant il y trouva vraiment la consolation et la confiance qu'il y cherchait. Aussi, lorsque, sorti de sa longue captivité, il dédia cet opuscule au cardinal Gaspar de Quiroga, Inquisiteur général [2], ne changea-t-il rien au texte primitif qui lui rappelait si impérieusement ses souffrances et sa situation lamentable. Il disait dans sa dédicace que, pendant son emprisonnement, il avait connu une tranquillité et une joie de l'âme si grandes, qu'il lui arrivait souvent, depuis lors, de les regretter [3]. Cette joie, il l'attribuait moins à la tranquillité de sa conscience qu'à la grâce divine qui le transportait hors de lui-même [4].

1. *Opera*, t. I, pp. 167-168.

2. *F. Lvysii Legionensis, Avgvstiniani, Divinorvm librorvm primi apvd Salmanticenses Interpretis. In Psalmvm vigesimvm sextvm Explanatio... Salmanticae, Excudebat Lucas à Iunta. M. D. LXXX. Cvm privilegio.* In-4°. Ce psaume fait suite à l'édition latine du Commentaire sur le Cantique des cantiques.

3. « Telles étaient, en effet, la sérénité et la joie dont je jouissais alors, qu'aujourd'hui que j'ai été rendu à la lumière et que je jouis du commerce de mes plus chers amis, je les regrette souvent. » (*Opera*, t. I, p. 112.)

4. « Aussi ma conscience adoucissait mon chagrin, mais ce qui me consolait surtout, et non seulement me consolait, mais même me remplissait parfois d'une joie si grande que je ne saurais le dire, c'était l'action immense et incroyable de la bonté de Dieu. » (*Opera*, t. I,

Mais tout en cherchant dans cette étude une consolation et un délassement [1], il n'abandonnait pas les idées qui lui étaient chères, et qui causaient cependant ses malheurs. S'il rend à la Vulgate l'honneur qui lui est dû, il ne peut s'empêcher à plusieurs reprises de manifester sa prédilection pour le texte hébreu dont il admire la clarté ou la précision, et de rappeler que la Vulgate ne suffit pas toujours à l'intelligence du texte des Saints Livres, si elle n'est pas éclairée par la comparaison du texte hébreu ou de la traduction grecque des Septante. Et il est intéressant de le voir reprendre un des exemples qu'il avait donnés de la variété des sens des mots hébreux, pour un passage dans lequel il maintient une traduction différente de celle de la Vulgate [2].

---

p. 112.) — Ce Commentaire fut réédité en 1582 et 1589 du vivant de l'auteur. Les Augustins ont reproduit dans les *Opera* l'édition de 1589. Après la mort de Luis de Leon, il y eut encore une édition à Venise (1604) et une autre à Paris en 1608.

1. « Désireux de tirer quelque fruit de mes loisirs présents, et de détourner mon esprit de réflexions affligeantes, dit-il. » (*Opera*, t. I, p. 112.)

2. A propos du verset 2 : « L'idée de ce verset, quoique assez bien rendue dans la traduction des Psaumes dont on se sert habituellement, et qui a été régulièrement approuvée et préférée à toutes les versions latines est cependant bien plus claire en hébreu, si on la rend mot pour mot de la manière suivante : « *In ipso appulsu nocentium adversus me ad edendum carnem meam, hostes quidem et inimici mei in me, at ipsi impegerunt et corruerunt.* Nous lisons en effet *inimici mei*, לי et ce mot rend avec force l'idée de l'attaque d'un ennemi qui se rue, comme nous l'avons dit, et frappe déjà. Les traducteurs grecs ont traduit par κακομήτας, c'est-à-dire *nocentes*, et saint Jérôme dans sa seconde traduction des Psaumes faite sur l'hébreu, traduit *maligni ;* comme le mot hébreu מרעים si l'on modifie légèrement les points voyelles signifie *malefacientes* ou *amicos*, peut-être pourrait-on préférer ici l'entendre ainsi et sans crainte de s'écarter du sens exact, traduire : *Dum appropiant super me amici mei, ut edant carnes meas*, etc. (*Opera*, t. I, p. 121.) — A propos du verset 3 : « Les mots : *In hoc ego sperabo*, semblent laisser dans le doute si c'est en Dieu, ou dans la guerre même dont il parle, qu'il place son espoir de salut : mais cette ambi-

On peut remarquer d'autre part que le verset 4 : *Unam petii a Domino, hanc requiram*, qui offre une difficulté, les féminins *unam* et *hanc* ne se rapportant à aucun substantif exprimé, ne l'a pas arrêté et qu'il n'en a donné aucune explication [1].

Un des passages du Commentaire du psaume XXVI a inspiré plus tard une des strophes qu'il adressait à son ami Felipe Ruiz. « Oui, faisait-il dire à David, cruel ennemi, pourquoi t'enorgueillir ? Pourquoi te vanter si haut de ta puissance et de tes actes ? En quoi penses-tu m'avoir nui ou pouvoir me nuire ? — Je te dépouillerai de toutes tes dignités. — Mais la conscience d'avoir passé une vie innocente, avec une foi intacte, jamais tu ne me l'arracheras. — Je ferai en sorte que tous parlent et jugent mal de toi. — Mais Dieu, de qui seul sont les jugements incorruptibles, me jugera bien. Et d'ailleurs, qui sont, je te prie, ces hommes, combien sont-ils, combien de temps jugeront-ils ? — J'irai jusqu'à t'ôter la

---

guïté réside dans le latin, car dans le grec et l'hébreu des manuscrits, il n'y a ni difficulté ni obscurité. Car l'hébreu dit : נֹדאת אֲבִי בּוֹטֵחַ, et les Septante : ἐν ταύτῃ ἐγὼ ἐλπίζω, etc. » (*Opera*, t. I, p. 125.) — « En effet, c'était pour ainsi dire l'annonce de son sort que déjà au commencement des temps Dieu faisait au perfide serpent lorsqu'il lui dit (Genèse, III, 15) : *Tu insidiaberis calcaneo ejus, ipse autem conteret caput tuum.* » (*Opera*, t. I, p. 123.) — La Vulgate porte « *ipsa* » *autem conteret.* Dans la défense qu'il remit le 30 mars 1575, à propos de la 6e proposition dans laquelle il déclare que certains passages de la Bible, traduits selon le texte hébreu ou grec « confirment mieux la foi que ne fait la Vulgate », il écrit : « En voici la preuve. (Genèse, 3.) la Vulgate lit : *Ipsa conteret caput tuum ;* les manuscrits hébreux : *ipse conteret*, qui se rapporte au Christ ; et ainsi cette leçon confirme que le Christ devait venir pour écraser la puissance du péché et du serpent. » (*Doc.*, t. XI, p. 76.) Cette défense est à peu près de la même époque que le Commentaire du psaume XXVI.

1. Le féminin est ici pris pour le neutre. Voir Touzard : Grammaire hébraïque abrégée. Paris, 1911, p. 12 : « Le féminin est souvent employé pour désigner des choses qui, en latin ou en grec, seraient du genre neutre. C'est ce que mettent en relief certaines méprises de traducteurs trop serviles, v. gr. : *Unam* petii a Domino, *hanc* requiram, pour *Unum* petii a Domino, *hoc* requiram. » (Ps. XXVI, 4.)

vie. — Tu m'annonces un bien, car, du troupeau des envieux, des malveillants et des gens semblables à toi, tu me feras passer dans les bienheureuses assemblées des gens vertueux [1]. »

Et dans sa IXe Ode, il fait dire par le juste au tyran : « Tu as brisé ma chaîne dans ton ardeur à me saisir ; c'est à la grande consolation que je me suis élevé grâce à ton châtiment ; libre maintenant, mon vol s'élève ; je monte au-dessus de l'éther, je foule la voûte du ciel. »

Rompiste mi cadena
ardiendo por prenderme ; al gran consuelo
subido he por tu pena,
ya suelto encumbro el vuelo,
traspaso sobre el aire, huello el cielo. (Strophe 13) [2].

1. *Opera*, t. I, p. 133.
2. *Obras*, t. VI, p. 26. Les cinq dernières strophes de cette Ode semblent inspirées de l'Hymne à saint Vincent de Prudence. Voir mon article : *Notes pour une édition des poésies de Luis de Leon. (Revue hispanique*, 1919, t. XLVI.)

## CHAPITRE XVIII

### Juin 1575-11 décembre 1576.

QUALIFICATIONS DE CANCER ET FRECHILLA. — MORT DE GRAJAR, 8 SEPTEMBRE 1575. — LUIS MALADE DEMANDE QU'ON LE LAISSE SORTIR DE PRISON POUR MOURIR. — QUALIFICATIONS DE CANCER, ASENJO GALLEGO, ANTONIO DE ARCE, NICOLAS RAMOS, HERNANDO DEL CASTILLO, FRECHILLA.— MORT DE MANCIO DE CORPUS-CHRISTI, 8 JUILLET 1576. — BARTOLOMÉ DE MEDINA OBTIENT LA CHAIRE DE PRIME DE THÉOLOGIE, ET GARCIA DEL CASTILLO CELLE DE *Durand*. — SENTENCE DES JUGES DE VALLADOLID, LE 28 SEPTEMBRE 1576. — SENTENCE DU CONSEIL SUPRÊME, 7 DÉCEMBRE 1576. — ACQUITTEMENT DE LUIS DE LEON LE 11 DÉCEMBRE 1576.

Cependant l'Inquisition avait remis aux qualificateurs Cancer, Ramos et Frechilla [1] les dix-sept propositions latines sur la Vulgate [2].

Cancer remit en effet une solennelle et pédante qualification, entièrement rédigée en latin, et dans laquelle il instituait une sorte de dialogue entre la Foi, modestement représentée par le qualificateur, et l'accusé, dont les échappatoires (*fuga asserentis*) étaient triomphalement réduites à néant par les réponses de la Foi (*responsio Fidei*) [3].

Bien que Cancer daignât reconnaître qu'un certain nombre

1. Cancer avait déjà donné une qualification, ainsi que Frechilla, le 3 novembre 1573. (*Doc.*, t. X, pp. 122 et 129 ; II, 108 r.-109 v. ; 111 r.) Voir plus haut, p. 367, n. 1.

2. Voir ces dix-sept propositions pp. 376-382.

3. *Doc.*, t. XI, pp. 151-173 ; II, ff. 156 r.-163 v. La qualification

des dix-sept propositions étaient inattaquables, il trouvait la seconde partie de la cinquième « fausse, téméraire, scandaleuse, injurieuse pour l'auteur de la Vulgate, et enfin hérétique au second degré ; la sixième, injurieuse, scandaleuse, téméraire et hérétique au second et au troisième degrés ; la septième et la huitième injurieuses, scandaleuses, téméraires et hérétiques au second degré ; la neuvième vraie en soi, quoique suspecte en la foi ; la douzième et la treizième scandaleuses, téméraires et hérétiques au second degré ; la dix-septième vraie en soi, mais suspecte en la foi, étant données les précédentes. »

Cancer était un juriste [1] ; le second qualificateur, Nicolas Ramos, gardien du couvent des Franciscains de Valladolid [2], était un théologien : il aurait pu, semble-t-il, être plus apte à comprendre les théories de l'accusé ; malheureusement il était lui-même partie dans cette discussion. Né en 1531, et par conséquent âgé alors de quarante-quatre ans, Ramos, connu seulement par ses succès de prédicateur, n'avait encore rien publié ; mais il se préparait à faire paraître un livre qu'il annonce naïvement, et dans lequel il défendait, dans le sens le plus étroit, l'autorité de la Vulgate. A la fin de sa qualification, datée de Valladolid « en son couvent de San Francisco, le 15 juin 1575 », cessant brusquement de s'exprimer en espagnol pour écrire en latin, il ajoutait : « Il y a bien d'autres arguments en faveur du sens et de la lettre de la Vulgate qu'il serait trop long d'exposer ; s'il plaît à Dieu j'ai l'intention de les imprimer [3]. »

de Cancer n'est pas datée ; mais celle de Ramos, qui dut être remise à peu près en même temps, est du 15 juin 1575.

1. C'est ce qu'indique son titre de docteur ; s'il avait été docteur en théologie, il aurait porté le titre de maître.

2. Voir Nicolas Antonio et Antonio Daza, 4e partie de l'Historia Franciscani ordinis, livre I, chapitre XII.

3. *Doc.*, t. XI, p. 178 ; II, f. 167 v. Ce livre était intitulé : *Assertio*

Il n'est donc pas étonnant que sa qualification soit nettement hostile : elle prouve d'ailleurs que ce théologien manquait des connaissances indispensables que Luis réclamait de ses juges et qu'il ignorait l'hébreu ; aussi se fonde-t-il uniquement sur les écrits du franciscain Titelmann [1], docteur de Louvain, qui passait alors pour une autorité. Par suite il est incapable de suivre son adversaire sur le terrain qui lui était propre. Il compense cette infériorité par des injures. « Que l'accusé n'ait pas l'audace de dire que les paroles de la Vulgate ne signifient pas autant que celles qu'il prétend innover, ni que l'Esprit-Saint lui ait révélé à lui, qui n'est pas si saint, ni même vieux chrétien, ce qu'il a caché à un aussi glorieux interprète que saint Jérôme. Il me semble qu'il parle comme Luther, qui dit que, jusqu'à sa venue, l'Église fut dans l'erreur, et qu'à lui, qui vivait dans la dissolution, Dieu avait révélé ce qu'il avait caché à tant de martyrs et de saints [2]. »

Cette consultation pouvait malheureusement avoir un grand poids : Ramos était bien en cour. Quelques années plus tard il fut élevé au siège épiscopal de Puertorico, puis à l'archevêché de Saint-Domingue.

---

*veteris vulgatae lectionis juxta decretum Sacrosancti Concilii Tridentini.* La première partie parut à Salamanque en 1576, in-4° ; la seconde, à Valladolid, chez Diaz Fernandez de Corduba, en1577, in-4°. En 1591 Ramos, qui avait été Provincial de Castille, fut nommé évêque de Puertorico, puis archevêque de Saint-Domingue, où il mourut.

1. Voir Foppens, *Bibliotheca Belgica, sive Virorum in Belgio Vita Scriptisque illustrium catalogus, librorumque nomenclatura, etc.* — Bruxelles, 1739. Titelmann, né à Hasselt, avait joui de la faveur de Charles-Quint. Luis de Leon en fait grand cas, et sans doute, eut recours à ses Commentaires du Cantique des cantiques (Anvers, 1545) et des Psaumes. (Paris, 1545.)

2. *Doc.*, t. XI, p. 178 ; II, f. 166 v. Il est à noter que Ramos savait de qui étaient les propositions qu'il qualifiait et que les origines judaïques de Luis l'indisposaient par avance.

Cependant les qualificateurs avaient relevé dans la réponse que Luis avait faite jadis à la septième proposition latine, cinq nouvelles propositions suspectes :

« 1° Les théologiens donnent au livre de saint Augustin *De ecclesiasticis dogmatibus* la même autorité qu'aux définitions des Conciles.

« 2e Le Concile de Trente, en approuvant la Vulgate, n'a pas entendu se prononcer sur le passage de saint Paul *omnes quidem resurgemus, etc.* [1], ni sur d'autres semblables, mais les a laissés dans la même incertitude qu'auparavant.

« 3° Si le Concile de Trente avait défini comme catholique et de foi la leçon de la Vulgate en cet endroit de saint Paul, il aurait défini comme de foi que les justes qui seraient vivants à la venue du Christ, doivent mourir, et condamné comme hérésie l'opinion contraire : ce qu'on ne peut croire ni penser qu'ait fait le Concile.

« 4° Il serait absurde de dire que le Concile a condamné comme hérétique une opinion que tous les docteurs saints et anciens affirment les uns véritable, et les autres probable, sans faire quelque recherche, sans en parler et sans en faire mention.

« 5° L'Esprit-Saint n'a pas dicté chacune des paroles à l'interprète latin de la Vulgate, s'il est exact que certaines paroles ne sont pas traduites *satis significanter*. Et il est reconnu qu'en améliorant quelques passages et en leur donnant une forme plus claire et significative et en les joignant aux autres qui sont singulièrement traduits, on pourrait faire un ensemble ou une traduction plus parfaite que la première et

1. Ce passage de saint Paul se trouve au chapitre xv, verset 51 de la 1re épître aux Corinthiens : « Ecce mysterium vobis dico : Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur. 52 : In momento, in ictu oculi, in novissima tuba : canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » — Dans le texte grec on a une autre leçon : « Omnes quidem non dormiemus, sed omnes immutabimur. Ἰδοὺ, μυστήριον ὑμῖν λέγω· πάντες μὲν οὐ κοιμηθησόμεθα, πάντες δὲ ἀλλαγησόμεθα. » (*Doc.*, t. XI, pp. 80-82 ; voir plus haut, pp. 218-219.)

répondant en tout point avec plus de clarté et de signification à l'original. »

Ces cinq propositions furent l'objet d'une critique acerbe de Cancer [1], et d'une censure contresignée par Frechilla, Cancer et Ramos, le 4 août 1575 [2]. Ils déclaraient que la première proposition était fausse, la deuxième hérétique au deuxième degré, ainsi que la troisième ; la quatrième fausse et erronée; la cinquième avait été déjà qualifiée dans la huitième proposition latine et la neuvième proposition espagnole [3].

En conséquence, Luis fut invité le 20 août, à dire ce qu'il pensait de ces cinq propositions [4].

Il répondit sagement qu'il s'en référait au jugement qu'avait exprimé Mancio ; mais avant qu'on le remenât en prison, il déclara « qu'il souffrait d'une forte fièvre, qu'il n'avait personne pour le soigner qu'un jeune prisonnier simple d'esprit, fort difficile à éveiller » ; il était arrivé à ce singulier serviteur d'oublier de lui donner de quoi manger. Luis demandait qu'on lui donnât un religieux de son ordre « pour prendre soin de lui et l'aider à bien mourir, si l'on ne voulait pas qu'il finît seul entre quatre murs ». Il pensait qu'Alonso Siluente, son ancien compagnon, viendrait volontiers partager sa captivité [5].

1. *Doc.*, t. XI, pp. 179-183 ; II, ff. 168 r.-169 r.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 183-186; II, ff. 170 r.-171 v.
3. Le texte de cette censure implique l'approbation de Ramos. Cependant ce dernier ne la signa que le 15 octobre.
4. *Doc.*, t. XI, pp. 186-188 ; II, ff. 171 v.-172 r.
5. « Et avant d'être reconduit en prison il dit qu'il est très souffrant de fièvres, comme on peut le constater, et qu'il n'a personne qui le soigne dans son cachot si ce n'est un jeune garçon prisonnier, simple d'esprit qu'il a beaucoup de peine à réveiller ; et il est arrivé au prisonnier de défaillir de faim, pour n'avoir personne qui lui apportât à manger etc. » (*Doc.*, t. XI, p. 188 ; II, f. 172 r.) Audience du 20 août 1575.

Les procédés habituels de l'Inquisition empêchaient de lui donner immédiatement satisfaction. Il fallait d'abord en référer au Conseil suprême, qui le 15 septembre, autorisa Luis, vu son état de santé, à avoir un compagnon de son ordre qui serait astreint à rester en prison jusqu'à la fin du procès, et qu'on aviserait de cette clause avant de le laisser entrer [1].

Il est étonnant que le Conseil ait donné cette autorisation : le compagnon du prisonnier aurait pu en effet lui apporter des nouvelles du dehors, fort utiles : par exemple que le 8 septembre 1575 le malheureux Grajar avait succombé dans sa prison, séparé par quelques pas, de l'ami qui avait rendu un si beau témoignage à son honnêteté [2].

Nature plus faible, n'ayant pour le soutenir ni la protection active d'un ordre puissant, ni l'influence de sa famille, l'infortuné professeur de Bible n'avait pu résister à sa longue détention.

L'autorisation n'arriva que le 20 septembre à Valladolid et ne semble pas avoir été suivie d'effet, car il n'est question nulle part d'un compagnon de prison de Luis. Peut-être Alonso Siluente manqua-t-il de courage au moment de s'enfermer dans le cachot où languissait depuis trois ans déjà son confrère. Le décès de Grajar ne fut sans doute pas étranger à la concession inattendue faite par le Conseil suprême, qui pouvait craindre de voir Luis mourir à son tour dans son cachot.

1. Extrait d'une lettre du Conseil suprême aux juges de Valladolid en date du 15 septembre, reçue le 20 septembre 1575. (*Doc.*, t. XI, p. 194 ; II, f. 175 v. )

2. « L'an 1575, le jour de Notre-Dame de Septembre [la Nativité de la Vierge le 8 septembre] mourut en prison maître Grajar. On publia un édit à Villalon pour que quelqu'un de ses parents allât défendre sa cause à Valladolid dans un certain délai. » (Anonyme cité par Gallardo, *Ensayo*, t. IV, col. 1328.) Voir à l'Appendice V les documents sur la mort et l'ensevelissement de Grajar.

Il est probable que Luis de Leon resta malade pendant quelque temps, car ce ne fut que le 12 septembre 1575 qu'il remit une réponse écrite aux cinq propositions relevées contre lui [1].

Cette brève riposte était suivie d'une nouvelle demande de mise en liberté : Luis prétendait qu'il y avait un an et demi que le tribunal l'avait jugé déchargé de toute accusation, et que ce jugement était devenu définitif, puisque le procureur n'avait fait appel que du refus du tribunal de lui faire grief du cours sur la Vulgate qu'il avait spontanément présenté avant son arrestation [2].

Il déclarait enfin, qu'ayant enseigné pendant vingt-quatre ans la théologie, il était étrange qu'on eût mis si longtemps à s'apercevoir qu'il émettait des théories subversives, alors qu'il avait compté tant d'élèves enthousiastes que ses leçons auraient corrompus [3].

Quoi qu'il en soit, les cinq nouvelles propositions furent communiquées au Conseil suprême, qui ordonna d'abord de les faire examiner par Domingo Bañez et Antonio de Arce [4] ; puis comme Bañez était dominicain et, par suite, récusé par le prévenu, il décida de le remplacer par Ramos si ce dernier

1. *Doc.*, t. XI, pp. 189-194 ; II, ff. 173 r.-175 r.

2. Ainsi le tribunal aurait jugé en avril 1574 la cause entendue. On ne voit sur quoi se fondait cette assertion de Luis de Leon.

3. *Doc.*, t. XI, p. 192 ; II, f. 174 v.

4. Extrait d'une lettre du Conseil suprême aux juges de Valladolid, en date du 26 septembre, reçue le 21 octobre 1575 : « Nous avons reçu vos lettres du 17 et du 20 courant avec la copie des cinq propositions que les qualificateurs ont tirées des réponses que maître fr. Luis de Leon a faites sur celles dont on lui avait fait grief tout d'abord : elles ont été examinées avec la réponse et soumises au Révérendissime seigneur Inquisiteur général. Il a semblé bon que vous les soumettiez à frère Domingo Ibañez et frère Antonio de Arce, quand vous l'aurez admis au nombre des qualificateurs, selon ce qui vous a été ordonné ; et d'après ce qu'ils y répondront, vous rendrez justice, etc... » (*Doc.*, t. XI, pp. 194-195 ; II, f. 175 v.)

n'avait pas déjà qualifié ces propositions, que l'on soumettrait encore à d'autres théologiens. Les juges de Madrid finissaient par la recommandation, qui peut paraître ironique, de hâter la conclusion de cette importante affaire [1]. Les juges de Valladolid soumirent en conséquence les cinq propositions aux maîtres Medina, qu'il ne faut pas confondre avec Bartolomé de Medina, et Espinosa, du Collège de Santa Cruz [2].

A peu près au même moment Luis écrivait à l'Inquisiteur général : il rappelait la longueur inexplicable de son procès, suppliant qu'on eût égard à sa faiblesse, et qu'on le mît sous caution dans un monastère, au besoin même chez les Dominicains, afin de pouvoir au moins mourir en chrétien, au milieu de chrétiens, aidé de leurs prières, muni des sacrements et « non comme un païen, seul dans sa prison, avec un Maure à son chevet [3] ».

---

1. Lettre du Conseil suprême aux juges de Valladolid, en date du 8 octobre, reçue le 20 octobre 1575. (*Doc.*, t. XI, p. 195 ; II, f. 176 r.)

2. Audience du 16 novembre 1575. (*Doc.*, t. XI, p. 188 ; II, f. 172 r.)

3. « Illustrissime Seigneur, Moi maître frère Luis de Leon, dans le procès que je soutiens contre le procureur de ce Saint-Office, je dis : qu'il y a près de quatre ans que je suis détenu en raison de soupçons qu'ont fait peser sur moi les propos de deux hommes qui sont notoirement mes ennemis, et qu'après bien des recherches et au bout de deux ans d'emprisonnement, alors que j'étais lavé de ces suspicions, on m'a fait grief d'un cours sur la Vulgate que j'ai présenté dans ce procès avant mon arrestation ; et alors que j'ai justifié ce qui s'y trouve par l'autorité de nombre de docteurs catholiques qui ont écrit la même chose, et les signatures d'autres qui l'approuvèrent ensuite, et enfin par l'avis signé de maître Mancio, mon conseil, qui l'a vu ; alors qu'il semblait que je devais être acquitté puisqu'il est notoire que ce qu'ont affirmé tant de savants catholiques est tout au moins admissible, et que j'ai pu le dire sans commettre une faute, en le soumettant à la censure de l'Église, comme je l'y ai soumis, on ne le fait pas, et au contraire, je ne sais pour quelle cause, on recule chaque jour davantage la conclusion de mon procès. En conséquence, et attendu que j'ai fourni sur ce point toutes les excuses que je possède, et que j'ai offert de me défendre devant un ou plusieurs autres conseils, et attendu que je crois qu'il résulte du procès qu'il n'y a, ni

Il ne paraît pas que cette lettre ait été prise en considération et les jours recommencèrent à se succéder sans que rien pût faire espérer au prisonnier la fin de ses tortures. De temps à autre il demandait audience pour remettre une requête, formuler une protestation ou une réclamation [1].

---

qu'il n'y eut jamais en moi d'entêtement, mais soumission complète à l'Église de Rome et à votre décision ; attendu le long temps de ma détention, mes malaises et mes faiblesses, au cas où il semblerait nécessaire de différer l'arrêt qui terminera ce procès, je supplie votre Illustrissime Seigneurie de vouloir bien, au nom de Jésus-Christ, en échange d'une caution suffisante que je fournirai, me faire déposer dans un des monastères de cette ville, fût-ce même à San Pablo, de la manière que votre Illustrissime Seigneurie l'ordonnera, jusqu'au prononcé de la sentence, afin que si, durant ce temps, le Seigneur m'appelle à lui, ce que je dois redouter en raison des dures épreuves que je subis et de ma grande faiblesse, je meure comme un chrétien au milieu de personnes religieuses, aidé de leurs prières, et recevant les sacrements, et non comme un infidèle, seul dans une prison et avec un Maure à mon chevet. Et puisque la haine de mes adversaires et mes péchés m'ont ôté ce que l'on souhaite dans la vie, que la grande piété et l'esprit chrétien de votre Illustrissime Seigneurie daignent m'accorder ce bienfait et ce repos pour mourir, car je ne désire ni ne prétends rien d'autre, et c'est la vérité même. Et si pour cela il est nécessaire que je conclue, je conclus dès maintenant avec ce que j'ai allégué et renonce à tout ce qui pourrait être utile désormais à ma défense. Et en tout j'implore la pitié de votre Illustrissime Seigneurie et son office. — Frère Luis de Leon. » (*Doc.*, t. XI, pp. 196-198 ; II, f. 177.) Cette lettre n'est pas datée, mais une note marginale indique qu'elle fut reçue à Madrid le 21 novembre 1575. — Le Maure dont il est question dans cette lettre semble être le jeune prisonnier niais qui servait Luis dans son cachot. Voir plus haut, p. 431, note 5.

1. Le 23 novembre 1575 il demande qu'on écrive à Grenade à son frère Miguel de payer les 20.000 ducats qu'il lui doit « para cierto descargo de conciencia » ; il se plaint de n'avoir pas reçu les livres qu'il a demandés le 16 juillet. (Voir plus haut, pp. 418) bien qu'on lui ait remis les vêtements. (*Doc.*, t. XI, p. 196 ; II, f. 176 v.) — Le 5 décembre il récuse le docteur Barriovero, chanoine de Sigüenza « ancien collégial du collège de S. Bartolomé de Salamanque », « et la raison de l'inimitié dont il l'accuse c'est que, alors qu'il était collégial dudit collège de S. Bartolomé, ils furent tous deux candidats à certaines chaires que le déposant gagna. » (*Doc.*, t. XI, p. 198 ; II, f. 178 r.) — Le 12 décembre il remet une requête à l'Inquisiteur général, qui a

Mais les nouveaux qualificateurs étaient à l'œuvre : on leur avait remis copie des cinq propositions suspectes.

Le docteur Francisco Asenjo Gallego, collégial de Santa Cruz, remit sa censure le 5 décembre : elle était hostile, mais modérée, et se bornait à qualifier la cinquième proposition de « plus que téméraire [1] ». Le docteur Espinosa se contenta de contresigner la consultation de Gallego avec cette aggravation qu'il remplaçait « plus que téméraire » » par « hérétique au second degré [2] ».

Le 24 décembre, le dominicain Antonio de Arce remettait la sienne : elle était assez bénigne, mais se terminait par l'observation suivante : « Ce qui choque le plus dans toutes ces propositions 2, 3, 4, et 5... c'est la tendance à affaiblir et ruiner notre Vulgate ; car, bien que cette intention ne soit pas formellement exprimée, elle semble bien s'en déduire, et cela est malsonnant, d'un goût plus fâcheux encore, suspect et périlleux, surtout aujourd'hui, où les hérétiques confondent tout et veulent nous enlever la foi, les sacrements et la Sainte Écriture [3]. »

En même temps, vingt et une autres propositions, extraites des leçons de Luis sur la Vulgate, dans son cours de 1569 sur la Foi, leur étaient aussi déférées [4]. On peut se demander qui les avait choisies, car il semble bien qu'elles dépassaient la portée de la science théologique des membres du Saint-Office. Ce ne saurait être non plus le procureur dont la capa-

disparu du procès. (*Doc.*, t. XI, pp. 198-199 ; II, f. 178 r.) — Le 29 novembre 1575 le licencié San Pedro, médecin des prisons secrètes déclare que Martinez est souffrant de la fièvre, que son cas est grave, qu'il est dépourvu de soins et vit dans la saleté, et qu'il faudrait le sortir de sa prison pour le soigner. Aucune suite ne semble avoir été donnée à cette requête. (Procès de Martinez, f. 171 r.)

1. *Doc.*, t. XI, pp. 208-214 ; II, ff. 183 r.-184 v.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 214-215 ; II, f. 184 v.
3. *Doc.*, t. XI, pp. 199-208 ; 209 ; II, ff. 180 r.-182 r. ; 182 r.
4. *Doc.*, t. X, pp. 102-111 ; ff. 100 r.-103 v.

cité était, comme on a vu, des plus limitées. Il ne reste qu'une explication : c'est que ce choix soit dû à l'un des théologiens qui avaient pris connaissance du procès. Mais il est étrange qu'aucune mention n apparaisse, dans le dossier, de l'origine de ces extraits.

L'importance de ce document est considérable et dépasse de beaucoup celle de l'accusation incohérente du procureur. On y voit ce qu'en définitive le tribunal retenait contre l'accusé, ce qui, d'autre part, offrait enfin à celui-ci matière à discussion : c'était sa doctrine tout entière sur la Vulgate, et non pas seulement les dix-sept propositions, nécessairement écourtées, dans lesquelles il l'avait jadis condensée, mais, cette fois, accompagnée des preuves et des références sur lesquelles il l'avait étayée, qui allait enfin être soumise à des théologiens.

Le cours sur la Foi était, depuis le début du procès, entre les mains des Inquisiteurs : il leur avait fallu trois ans pour se décider à en tirer parti.

Voici le document soumis aux qualificateurs :

*Propositions à qualifier, écrites et enseignées par un théologien.*

1° Pour qu'un document soit considéré comme Écriture Sainte il n'est pas nécessaire que tout ce qu'il contient vienne d'une révélation divine [1].

2° Dans l'Écriture Sainte, non seulement il faut que l'écrivain, lorsqu'il écrit, soit soutenu par la présence de l'Esprit-Saint ; il faut encore qu'il soit disposé et poussé à écrire par l'Esprit-Saint, c'est-à-dire qu'il faut qu'il écrive ce qu'il écrit, non parce qu'il le choisit, mais parce que le Saint-Esprit veut que ce soit écrit. On le prouve par ce passage de la deuxième Épître de saint Pierre, chapitre 1, § 21 : *Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia : sed Spiritu Sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines.* En effet, ce

1. *Opera*, t. V, De Fide, p. 226.

que l'interprète latin traduit par *inspirati* aurait été mieux traduit par *permoti et impulsi*, car c'est ce que signifie proprement le mot grec. Et, dans la même Épître, un peu plus haut, Pierre dit : « *Hoc primum intelligentes quod omnis prophetia Scripturae propria interpretatione non fit* (v. 20). » Et là encore où l'interprète a mis *interpretatione*, il aurait mieux fait de mettre *impulsu atque impetu*, car le mot grec signifie les deux choses, et cette seconde manière cadre mieux avec la suite. Ainsi les écrivains sacrés sont poussés et déterminés par le Saint-Esprit, et si l'Écriture Sainte ne résulte pas d'une impulsion spontanée, il s'ensuit manifestement que notre conclusion est vraie [1].

3° Il serait donc plus convenable de dire que les Septante, comme l'interprète latin, se sont trompés en traduisant ce passage de Michée (En marge : De ce qui précède on suppose que ce passage est : *Et tu Bethleem terra Judae, etc...* [2]).

4° Tout d'abord pour ce qui est de la vérité hébraïque, il est certain et accordé par tout le monde que, si les manuscrits hébreux que nous possédons aujourd'hui répondent en tout aux manuscrits hébreux antiques et originaux, ils ont sans doute une autorité suprême et sacro-sainte, parce qu'ils contiennent le texte même et les paroles mêmes que le Saint-Esprit a dictés, et que toutes les autres éditions doivent être corrigées d'après les manuscrits hébreux et ramenées à eux, et que toutes les questions de foi doivent être définies d'après ces mêmes manuscrits [3].

5° Avant la venue du Christ les manuscrits sacrés des Hébreux n'ont jamais été intentionnellement corrompus [4].

6° Depuis la naissance du Christ jusqu'à l'époque de saint

1. *Opera*, t. V, p. 226.
2. *Opera*, t. V, p. 257.
3. *Opera*, t. V, p. 262.
4. *Opera*, t. V, p. 267.

Jérôme, les manuscrits sacrés n'ont jamais été intentionnellement corrompus par les Juifs, mais sont toujours demeurés intacts comme auparavant [1].

7° Depuis saint Jérôme jusqu'à notre époque, les manuscrits hébreux n'ont pas été intentionnellement corrompus [2].

8° Au premier argument on répond que les versets *sepulcrum patens* et quelques-uns des suivants, n'existent pas chez les Hébreux dans le psaume XIII : et lorsqu'on conclut « Ainsi leurs manuscrits sont corrompus », la conclusion est niée. La raison en est que ces versets n'appartiennent pas à ce psaume. Si l'on donne pour preuve que, dans l'édition des Septante, ces versets se trouvent dans le psaume, on nie qu'il en soit ainsi, et on le prouve d'abord par le manuscrit d'Alcala, ensuite par ce fait que Chrysostome et Euthymius, en commentant ce psaume d'après l'édition des Septante, dont ils se servaient, ne font aucune mention de ces versets [3].

9° Il n'est pas certain que les Septante aient traduit tout l'Ancien Testament ; il est au contraire fort probable qu'ils ne traduisirent que la Loi, c'est-à-dire les cinq livres de Moïse [4].

10° Que nous ayons ou non aujourd'hui l'édition des Septante il n'est cependant en aucune façon ni vrai ni probable que leur édition ait été faite sous l'inspiration de l'esprit prophétique [5].

11° On le prouve surtout par un seul argument, tiré de l'indication et du fait de l'Église. En effet, l'Église s'était servie pendant nombre d'années de la seule édition des Septante, et lorsque celle-ci eut été peu à peu abandonnée, en ayant admis d'autres, ou celle que nous appelons Vulgate,

1. *Opera*, t. V, p. 267.
2. *Opera*, t. V, p. 268.
3. *Opera*, t. V, p. 269.
4. *Opera*, t. V, p. 276.
5. *Opera*, t. V, p. 280.

qui diffère étonnamment de l'édition des Septante, l'Église a indiqué par là même que les Septante ont traduit les lettres sacrées, non sous l'inspiration prophétique et l'impulsion divine, mais comme peuvent le faire des savants, dans la mesure de leurs moyens [1].

12° Je dis en second lieu que, même si nous accordons que les Septante ont fait usage de l'esprit prophétique en traduisant quelques parties des Saintes Lettres, il ne s'ensuit pas qu'ils aient traduit tout le reste dans le même esprit [2].

13° On ne peut nier que, tant dans les manuscrits hébreux que nous possédons maintenant, que dans de plus anciens et dans les plus anciens manuscrits, il y a certains passages bien connus dans lesquels existe une double leçon, sans que l'on puisse établir laquelle est la leçon véritable et propre [3].

14° Et pareillement au chapitre VII des Proverbes, à l'endroit où le traducteur de la Vulgate tourne : *Veni inebriemur uberibus*, il aurait été plus convenable d'adopter un autre sens et de traduire *Veni inebriemur amoribus*. Ce sont en effet les paroles de la courtisane qui appelle le jeune homme, en lui faisant concevoir de grandes espérances de joie et de volupté, qu'elle fait entendre par les mots d'*amour* et d'*ivresse*. Et de même au chapitre X, verset 9 des Proverbes, la Vulgate porte : *Qui autem depravat vias suas manifestus erit* où, au lieu de *manifestus erit*, le mot hébreu a deux sens : *manifestus erit* et *conteretur*, et ce dernier cadre mieux avec ce qui précède [4].

15° De même au chapitre VII du Cantique, la Vulgate dit : *Comae capitis tui sicut purpura Regis juncta canalibus*. Or la qualité des mots hébreux est telle que, non seulement ils

1. *Opera*, t. V, p. 280.
2. *Opera*, t. V, p. 286.
3. *Opera*, t. V, p. 266.
4. *Opera*, t. V, pp. 307-308. Sur le mot *uberibus*, voir plus haut, p. 143, n. 3.

peuvent se traduire comme fait la Vulgate, mais qu'il faut dire, comme les récents traducteurs : *Comae capitis tui sicut purpura : Rex ligatus in canalibus.* Cette traduction offre un sens plus élégant et plus facile. Car, dans la première version, il est difficile d'expliquer ce qu'est *purpura regis juncta canalibus.* Mais cette seconde version n'a rien de difficile : car dans les premiers mots, l'époux célèbre la chevelure de l'épouse, quant à sa couleur, lorsqu'il dit : *Capilli capitis tui sicut purpura.* Car de même qu'en Occident les cheveux blonds paraissent plus beaux, les cheveux noirs ou *colore purpureo* passent pour beaux en Orient. Mais dans ce qui suit : *Rex ligatus in canalibus* est une figure poétique, et, comme il arrive chez les amoureux charnels, il exagère dans son enthousiasme la beauté des cheveux. « Ils sont, dit-il, si beaux et si séduisants que le Roi, c'est-à-dire l'époux, est enamouré par ces cheveux. » Mais il appelle les cheveux *canales* en les comparant avec de l'eau qui, lorsqu'elle court dans des canaux, se frise comme des cheveux abondants et longs, tombant et ondoyant sur les épaules ; et cela pour le sens historique ; car pour le sens mystique et plus profond, etc. [1]...

16° Nous disons donc que, même aujourd'hui, on peut douter laquelle de ces deux manières de dire est la plus vraie. Et quoique la Vulgate ait la première leçon, il est toutefois encore permis à un catholique de suivre celle qu'il préférera [2].

17° De même dans le psaume [CXXVIII,] la Vulgate porte : *Ecce nunc benedicite Dominum, etenim non potuerunt mihi ;* il eût été plus clair et meilleur de traduire : *etenim non praevaluerunt mihi,* ou *non superaverunt me.* Et dans le psaume LXXVII on a mis *Non est creditus cum Deo spiritus ejus,* et dans le

1. *Opera,* t. V, p. 308. Voir dans la traduction en espagnol du Cantique des Cantiques comment Luis a interprété ce passage difficile. (*Obras,* t. IV, pp. 120-122), et plus haut, pp. 139-141.
2. *Opera,* t. V, p. 311.

même psaume on a employé *Sanctificium* incorrectement et obscurément. De même dans le psaume XCI : *Bene patientes erunt ut annuntient* a été mis incorrectement et obscurément pour *corpore sani et valentes erunt ut annuntient.* Car les auteurs et les saints docteurs exposent ici le bonheur de tous ceux qui, entre autres biens dont ils sont pourvus, dans leur vieillesse même, alors que les autres hommes, accablés par les maladies et la vieillesse dépérissent, sont eux-mêmes sains et vigoureux, au point de pouvoir célébrer aux autres la justice et l'équité de Dieu. De même dans le psaume CXXXVIII, verset 9, la Vulgate dit : *Si sumpsero pennas meas diluculo et habitavero in extremis maris,* ce qui est obscur et sans élégance, au lieu de : *Si ab oriente in occidentem volavero.* Et dans le psaume CIX, verset 3, la Vulgate dit : *Tecum principium in die,* etc... où *principium* est obscur et insuffisant pour ce qui en grec est *principatus* et *imperium,* comme il résulte de la vérité hébraïque et de la suite même des phrases et de la doctrine de saint Jérôme. — De même dans le psaume XXXVIII, verset 6, où la Vulgate a *Ecce mensurabiles posuisti dies meos,* elle n'a pas assez fortement marqué par ces mots la force du mot grec et hébreu qui signifie la plus courte de toutes les mesures, c'est-à-dire quatre doigts. Il aurait donc fallu traduire *Ecce dies meos definivisti palmares,* c'est-à-dire très courts, enfermés dans la plus petite mesure. De même au psaume XXXIII, verset 8, la Vulgate dit : *Mittet angelus Domini in circuitu timentium eum,* où le traducteur de la Vulgate a insuffisamment exprimé la force du mot grec qui signifie *castrametari :* il aurait donc dû traduire plutôt *Angelus Domini castra sua collocavit circum timentes Deum,* parce qu'il les défendait de toutes ses forces et de toute sa puissance. De même dans l'Épître aux Romains, chapitre III, verset 25, la Vulgate dit : *Propter remissionem praecedentium delictorum et peccatorum,* comme l'ont enseigné Chrysostome et Théophylacte : car le mot grec *paresis* [πάρεσις], dont Paul se

sert en cet endroit signifie rémission et indulgence, mais non celle par laquelle nous disons que les péchés sont remis et pardonnés; car cette remise et ce pardon des péchés sont appelés dans l'Écriture *aphesis* [ἄφεσις] ; mais ce mot signifie ce relâchement que nous entendons lorsque nous disons que les membres et la vigueur physique languissent et se dissolvent : sens qui cadre très bien avec la pensée de Paul en cet endroit ; car il se proposait de prouver que tous les hommes ont péché, et ont pour cela besoin de la grâce de Dieu, mais que cette grâce leur est conférée par Jésus-Christ ; et par conséquent, comme tous étaient pécheurs, il était nécessaire à tous de croire dans le Christ, afin que, unis avec lui par une foi vivante, ils devinssent participants de ses mérites et de sa justice [1].

Après avoir exposé cela, il ajoute aussitôt : *Justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem quae est in Christo Jesu, quem proposuit Deus propitiatorem in sanguine ipsius propter remissionem*, c'est-à-dire à cause de la langueur de la corruption qu'avaient introduite dans le monde les péchés passés. C'est-à-dire : il l'a proposé comme propitiateur, parce que les péchés du passé ont rendu le genre humain languissant et défait. De même dans la première Épître aux Corinthiens, chapitre x, verset 17, la Vulgate traduit : *Unus panis, unum corpus sumus omnes qui de uno pane participamus.* Saint Paul exhorte en effet les fidèles à l'unité des âmes et à la concorde, et pour le prouver il pose que tous les fidèles forment un seul corps et que la nature ne permet pas que les membres d'un seul corps soient en désaccord. Or, il prouve que nous sommes un seul corps par l'argument suivant : lorsque nous mangeons le pain céleste à la table du Seigneur, nous devenons partie du corps du Christ. « Le pain, dit-il, que nous mangeons n'est-il pas une participation

1. *Opera*, t. V, pp. 313-314.

du corps du Christ ? » Et il ajoute immédiatement : « Mais c'est un pain unique, donc nous sommes un seul corps. » Et il prouve la conclusion, car tous nous participons à un seul pain [1].

18° De même au chapitre XIX d'Isaïe, la Vulgate dit : *Caput et caudam incurvantem et refrenantem*, où il fallait mettre non *refrenantem* mais *perversam et lascivientem*, afin de respecter la pensée du prophète et le sens du mot hébreu ; car saint Jérôme avertit qu'il s'est trompé en traduisant ce passage, n'ayant pas suffisamment fait attention dans sa précipitation à la force du mot hébreu. Et Cano d'après le même saint Jérôme, sur Zacharie, chapitre X, avoue que, dans la Vulgate, c'est à tort qu'il y a *agrum statuarii* alors qu'il fallait traduire *agrum figuli*, etc. [2].

19° L'auteur de la Vulgate n'a pas eu l'esprit prophétique, lorsqu'il traduisait les Saintes Écritures, et tous les mots latins en particulier de cette édition ne doivent pas être tenus pour dictés par le Saint-Esprit. Et le Concile de Trente, lorsqu'il a voulu qu'on la tînt pour authentique, n'a pas entendu ni voulu définir rien de pareil [3].

20° Mais lorsque le Concile décide que la Vulgate doit être tenue pour authentique, il comprend sous ce mot trois choses : 1° Cette édition ne contient aucune erreur pernicieuse ; 2° elle ne contient nulle part aucune pensée fausse ; 3° enfin elle exprime en général le sens de l'Esprit-Saint avec plus de vérité et de propriété que toute autre. Mais, en défendant que personne osât la rejeter, le Concile a voulu que cette seule édition fût employée par l'Église, c'est-à-dire chantée dans les églises, citée dans les discussions, démontrée dans les sermons ; et il l'a fait parce que quelques-uns, pour donner place à leurs interprétations, s'efforçaient de chasser cette Vulgate de l'Église [4].

1. *Opera*, t. V, pp. 313-314.
2. *Opera*, t. V, p. 315.
3. *Opera*, t. V, p. 317.
4. *Opera*, t. V, pp. 318-319.

21° Que ce fût bien la pensée vraie du Concile et que cette décision n'eût pas d'autre cause, on le prouve, d'abord par le témoignage de ceux qui prirent part à la rédaction du décret. Car au livre XV de ses Commentaires sur le Concile de Trente, chapitre VII, Vega, qui assista au Concile lorsque fut fait ce décret, dit : « Le Concile approuva la Vulgate sans prétendre qu'on l'adorât, comme si elle était tombée du ciel. Il savait en effet que l'auteur, quel qu'il fût, n'en était pas prophète ; et par conséquent il n'a ni interdit, ni voulu interdire les recherches des savants qui enseignent que quelques passages auraient pu être mieux traduits, qu'un seul et même mot peut avoir plusieurs sens, ou même d'autres plus appropriés que ceux de la Vulgate. » Et, un peu plus loin : « Il n'a voulu, en la donnant pour authentique, qu'assurer à tous qu'elle n'est défigurée par aucune erreur d'où l'on puisse conclure quelque dogme pernicieux pour la foi ou pour les mœurs [1]. »

Antonio de Arce déposa, le 29 février 1576, la censure qu'il avait rédigée de ces vingt et une propositions : elle était achevée le 27. Il y montrait une grande modération et déclarait que, pour déterminer si la septième proposition était suspecte d'hérésie ou sentait l'hérésie, il lui fallait connaître qui en était l'auteur. Son hostilité perce néanmoins, et l'une des causes s'en manifeste ingénument lorsqu'il examine la treizième proposition : « Des livres écrits en hébreu, avoue-t-il, je ne puis rien dire, car je n'ai jamais étudié cette langue bien que j'en aie souvent eu d'excellentes occasions, parce qu'il m'a semblé qu'il y avait déjà beaucoup à étudier et à savoir en latin, en raison de la brièveté de la vie et des forces humaines [2]. » Luis de Leon lui aurait répondu qu'il était

1. *Opera*, t. V, p. 319.
2. *Doc.*, t. X, pp. 118-119. Il reconnaît d'ailleurs son insuffisance qui le force à en croire Luis sur parole : « Il doit, dit-il, en être comme

vraiment regrettable qu'il n'eût pas profité de ces excellentes occasions d'apprendre l'hébreu. Antonio de Arce conclut en disant que, ce qui le frappe dans ces vingt et une propositions, comme dans les cinq qu'il avait déjà censurées, c'est qu'elles semblent tendre à diminuer l'autorité de la Vulgate [1]. D'ailleurs Antonio de Arce était pénétré de respect pour le traité de Leon de Castro sur Isaïe, et, par conséquent, admettait avec lui la corruption des Bibles hébraïques, qu'il ne pouvait pas lire [2].

Cancer, de son côté, remit une censure [3] assez courte mais violente, des mêmes propositions : il s'emporte surtout en parlant de la septième, où il est nié que les Juifs aient intentionnellement corrompu le texte des Écritures. Il est à supposer qu'il avait également puisé dans les Commentaires sur Isaïe cette doctrine chère à Leon de Castro [4].

Pendant plus de trois mois Luis ne comparut pas devant ses juges [5]. Le 22 mars 1576, il leur remit un nouveau mé-

---

il le dit ici, parce que dans notre Vulgate latine, il y a quelques passages qui ont une leçon dans le texte et une autre dans la marge ; mais non pour des choses importantes. » (*Ibidem.*)

1. « Et bien que ces quatre propositions 4, 5, 6, 7 prises chacune en soi, ne doivent pas être qualifiées avec plus de sévérité que je n'ai dit, toutes ensemble et enchaînées forment une chaîne fâcheuse et peuvent passer pour suspectes, parce que l'on en inférera, et qu'il en résulte avec évidence qu'il faut actuellement recourir aux livres hébreux pour corriger les latins. Et bien que l'auteur ne formule pas ici cette conclusion, il pose les prémisses d'où elle résulte. » (*Doc.*, t. X, p. 115.)

2. « Et beaucoup d'autres auteurs, dit-il, qu'il [Castro] a réunis doctement en un traité qui se trouve en tête de ce qu'il a écrit sur Isaïe. » (*Doc.*, t. X, p. 114. )

3. Elle n'est pas datée, mais insérée dans le procès après celle d'Antonio de Arce qu'elle précédait peut-être d'abord. (*Doc.*, t. X, pp. 122-127 ; ff. 108 r.-109 v.)

4. *Doc.*, t. X, pp. 126-127 ; f. 109 v.

5. Il avait comparu pour la dernière fois le 12 décembre 1575. Voir plus haut, p. 435, n. 1

moire [1] : sous une forme concise et nette, il résumait une fois de plus son procès, montrait qu'il s'était justifié sur tous les points, et, énumérant rapidement les témoignages réunis contre lui, renvoyait aux différentes explications ou réfutations qu'il en avait données précédemment.

Le 5 mai, ne voyant toujours rien venir, il demande audience, réclame une fois encore qu'on hâte son affaire [2]. L'Inquisiteur Guijano de Mercado lui répondit qu'on « ferait tout ce qui serait juste en temps et lieu [3] » ; réponse peu encourageante : mais en même temps il annonçait au prisonnier que le neuvième témoin de la première publication, venait seulement d'être ratifié. Ce témoin était Vicente Hernandez, qui venait, en effet, de ratifier à Grenade, le 2 avril 1576 [4], la déposition qu'il y avait faite le 28 avril 1572 [5]. La publication de son témoignage ayant été faite avant qu'il eût été ratifié, c'était une irrégularité qui aurait motivé une protestation de Luis de Leon. Mais celui-ci, sollicité de dire s'il avait quelque observation à faire, et peu soucieux de voir recommencer une procédure déjà si longue, se contenta de dire qu'il concluait une fois de plus définitivement.

En se retirant, il demanda quatre doubles feuilles de papier afin « de rédiger quelques notes sur certaines choses qu'il avait étudiées [6] » : las de répondre toujours aux mêmes objections, de ne voir apparaître aucun signe de la fin de son procès, il cherchait dans la méditation, l'étude et la poésie un dérivatif à ses douleurs. Sans doute il relisait passionnément le Livre de Job, compagnon fidèle de toute sa vie, où le problème du mal et de la douleur humaine se pose en des

1. *Doc.*, t. XI, pp. 215-219 ; II, ff. 185 r.-186 v.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 215-219 ; II, f. 187 r.
3. *Doc.*, t. XI, p. 220 ; II, f. 187 r.
4. *Doc.*, t. X, p. 30 ; ff. 23 r.-24 r.
5. *Doc.*, t. X, pp. 26-29 ; f. 26 r.
6. *Doc.*, t. XI, p. 220 ; II, f. 187 v.

termes si émouvants, ou rédigeait les chapitres d'une inspiration si suave et si sereine de son futur chef-d'œuvre les *Noms du Christ*.

Enfin le 21 mai 1576, au matin, les qualificateurs se réunirent pour donner une censure définitive des dix-sept propositions latines [1] et des réponses que Luis y avait faites : c'étaient Hernando del Castillo, dominicain, prieur de San Pablo ; Nicolas Ramos, gardien de San Francisco, franciscain ; le docteur Cancer, collégial de Santa Cruz et professeur à l'Université de Valladolid ; Antonio de Arce, dominicain, résidant au monastère de San Pablo. L'audience était tenue par Guijano de Mercado.

Castillo, Cancer et Arce se déclarèrent satisfaits pour les cinq premières propositions ; seul, Ramos protesta contre chacune d'elles.

A l'audience du soir, aux qualificateurs précédents vint se joindre le docteur Frechilla, professeur de l'Université de Valladolid.

Les dixième, onzième, quatorzième, quinzième, seizième propositions furent acceptées à l'unanimité, sauf cette dernière, contre laquelle Ramos protesta seul. La treizième était admise, à condition que l'auteur y ajoutât les mots *multis in locis codicum vel librorum*. La douzième était acceptée par les trois premiers qualificateurs ; mais Ramos protestait contre l'interprétation des mots *omnes quidem resurgemus*. Sur la septième on demandait à l'accusé des éclaircissements. Restait la sixième qui fut à l'unanimité déclarée hérétique.

Le 2 juin Hernando del Castillo, remettait une qualification des huit propositions [2] sur la Vulgate d'où avaient été extraites les dix-sept propositions latines précédemment cen-

1. *Doc.*, t. XI, pp. 220-230 ; II, ff. 188 r.-192 v. Voir l'énoncé des dix-sept propositions plus haut, pp. 285-286.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 376-382.

surées. Ce jugement est remarquable par sa modération et par son équité : on peut considérer qu'il traduit bien l'effet généralement produit par l'enseignement de Luis.

Castillo déclare n'avoir trouvé dans ces huit propositions « rien contre la foi, ni doctrine erronée, téméraire ou scandaleuse ». Mais il reproche à l'auteur d'avoir traité un sujet aussi délicat, à pareille époque, devant un auditoire d'étudiants dont beaucoup étaient inintelligents, brouillons ou audacieux [1].

« Ces propositions, disait-il, dans l'exposition suivie, ne produisent pas le même effet que séparées... Il semble que, prises seules et isolément, elles offrent plus de difficultés qu'en les lisant dans le contexte et dans la suite où elles se trouvent dans ce cahier, où ce qui précède et ce qui suit fait voir la vérité de la doctrine et l'opinion qu'a eue l'auteur sur ce point : elle est conforme aux réponses qu'il donne ensuite, et celles-ci concordent bien avec ce qu'il a écrit dans le traité,

1. « Dans le cahier qui commence : *Quaeritur quantum auctoritatis habeat latina et Vulgata editio, etc.*, et qui se termine par les mots *et eorumdem judicio approbandum*, où l'auteur résume sa pensée en huit propositions et dans le développement duquel ont été relevées dix-sept propositions à qualifier, il ne me semble pas qu'il y ait rien contre la foi, ni doctrine erronée, téméraire ou scandaleuse. Mais l'auteur ne peut se défendre d'avoir commis une lourde faute en traitant un sujet et une question semblables à notre époque, et en les développant devant une foule d'étudiants parmi lesquels se trouvent des esprits frustes, stupides, aventureux, inquiets ou mal intentionnés, sans que les esprits simples et faibles puissent en tirer profit ni édification, mais au contraire une impudente audace et peu de respect pour la Vulgate que l'Église catholique nous donne pour authentique. » (*Doc.*, t. XI, p. 228 ; f. 193 r.) Le cahier dont il est question plus haut existe encore aujourd'hui en trois exemplaires. L'un d'eux porte l'approbation d'Alonso de la Vera Cruz et de Lorenzo de Villavicencio ; l'autre est celui que Luis avait envoyé à l'archevêque de Grenade et le troisième celui qu'il avait adressé au docteur Balbas. Il a été reproduit à la suite du cours sur *la Foi*, dans les *Opera*, tome V, pages 324-338.

sans être ni forcées ni violentes. Mais toutes les vérités ne doivent pas se mettre en évidence, et tous les auditeurs ne sont pas capables de les entendre ; et au lieu de science ils en tirent d'ordinaire des erreurs et du scandale, comme c'est le cas : car l'office du théologien dans les leçons publiques n'était pas de dépouiller, mais de revêtir autant qu'il le pouvait l'édition qu'approuve le Concile, et de ne pas la laisser à l'état de squelette autant qu'il le fait : car c'est tout ce qu'il est possible de faire sans être hérétique, ni noté d'erreur, de témérité ou de suspicion dans la foi, et sans que les propositions soient scandaleuses [1]. »

La quatrième, cependant, lui paraissait fausse, sans toutefois qu'il y eût lieu de la faire rétracter [2].

Cancer et Arce contresignèrent cette censure [3]. Mais Nicolas Ramos faisait bande à part : il prit son temps pour rédiger son avis qu'il acheva le 3 et remit le 4 juin. Il concluait, plus doucement qu'on n'eût pu s'y attendre « qu'il suffisait que l'auteur se rétractât, sans lui demander d'abjuration, ni lui imposer aucune autre peine [4] ».

Le 6 juin les qualificateurs se réunirent de nouveau pour déclarer si l'accusé avait justifié les cinq propositions tirées de ses réponses aux dix-sept propositions latines déjà qualifiées.

Ils admirent la réponse à la première proposition, à l'exception naturellement de Nicolas Ramos. Pour la deuxième, Frechilla la laissa passer ; mais les autres demandèrent à réfléchir et à donner leur avis par écrit : il s'agissait en effet de la leçon de la Vulgate *Omnes quidem resurgemus* que Luis déclarait encore incertaine, même après l'approbation du Concile de Trente [5].

1. *Doc.*, t. XI, p. 229 ; II, f. 193 r.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 229-230 ; II, f. 193 .
3. *Doc.*, t. XI, p. 230 ; II, f. 193 v.
4. *Doc.*, t. XI, pp. 230-232 ; II, f. 194.
5. *Doc.*, t. XI, p. 234 ; II, ff. 195 v.-196 r. V. plus haut, pp. 218-219 et 430.

Le 7 juin, Ramos [1] et Cancer [2] remirent un avis défavorable ; Antonio de Arce, sans approuver la doctrine de Luis, déclarait qu'on ne pouvait la noter d'hétérodoxie [3].

Puis ils reprirent en commun leur examen et donnèrent sur la troisième proposition le même avis que sur la deuxième.

Le 14, ils continuèrent par la quatrième, qu'ils admirent ; pour la cinquième ils s'en référaient à ce qu'ils avaient dit de la huitième proposition latine et à ce qu'ils allaient dire de la neuvième proposition en espagnol [4].

En effet, le 18 juin ils abordèrent l'examen des trente propositions en espagnol, après avoir pris connaissance des réponses de l'accusé, ainsi que de l'avis de Mancio. Cet examen se continuait le 19, le 20 et le 22 juin [5].

Comme il était naturel, leur opinion ne s'était pas modifiée : elle ne donna donc pas lieu à de longs débats : seul, Ramos avec un entêtement peu intelligent, jugea opportun de manifester à plusieurs reprises son intransigeance et son étroitesse d'esprit [6].

Tandis que ces rites s'accomplissaient, l'Inquisition faisait procéder à l'audition des témoins à décharge, cités par l'accusé : le 26 mai 1576, les augustins Juan Gutierrez [7] et Jero-

1. *Doc.*, t. XI, pp. 234-237 ; II, f. 197.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 237-240 ; II, ff. 198 r.-199 v.
3. *Doc.*, t. XI, pp. 240-242 ; II, f. 200.
4. *Doc.*, t. XI, pp. 243-244 ; II, ff. 201 r.-202 v.
5. *Doc.*, t. XI, pp. 244-253 ; II, ff. 203 r.-209 r.
6. Ramos n'était pas toujours aussi intransigeant. Le 7 février 1576 Martinez l'avait pris comme *patrono* et avait conféré avec lui ; mais le lendemain il l'avait récusé et avait demandé le docteur Cancer ; on lui répondit que ce dernier n'était pas disponible. Le 1er mars Martinez se résigna à s'entretenir de nouveau avec Ramos qui avait, à son insu, rédigé, dès le 12 février, un avis entièrement favorable à l'accusé, mais qui ne fut notifié au procureur que le 19 mars 1576. (Procès de Martinez, f. 173 v. ; 179 r. ; 180 r. ; 184 v.)
7. *Doc.*, t. XI, pp. 341-342 ; II, 261.

nimo de la Cruz [1] ; le 30 mai, les augustins Diego Lopez [2], Diego de Carvajal [3], prieur de Grenade, et Pedro Suarez [4] déposèrent en faveur de Luis de Leon, en confirmant d'une manière générale les dires de l'accusé.

Cependant Mancio de Corpus Christi ne devait pas voir la fin de ce long procès dans lequel son avis pouvait avoir, et semble bien avoir eu un grand poids, comme le montre l'adoucissement des qualifications qui succédèrent à la sienne : il mourait en effet le 8 juillet 1576 [5].

Sa chaire fut mise au concours et Bartolomé de Medina l'obtint, devenant enfin professeur de Prime, le 21 août 1576 [6]. Il abandonnait sa chaire de *Durand*, dans laquelle il avait supplanté son malheureux rival et qui, mise au concours, fut gagnée par le bénédictin Garcia del Castillo [7].

Rien n'empêchait plus Luis de sortir de prison : ses adversaires triomphaient et pouvaient se désintéresser de son sort.

Ce ne fut pourtant que le 25 septembre que le tribunal se décida à le faire comparaître pour lui demander, selon le

1. *Doc.*, t. XI, p. 343 ; II, 261 v.
2. *Doc.*, t. XI, pp. 343-344 ; II, 261 v.
3. *Doc.*, t. XI, pp. 344-345 ; II, 262 r.
4. *Doc.*, t. XI, pp. 346-347 ; II, ff. 262 r. - 263 v.
5. Voir Esperabé y Arteaga, *op. cit.*, t. II, p. 343.
6. Archives de l'Université de Salamanque : *Processo de la Cathedra de Prima de theologia que se proueyo al m° fr. Bar$^{me}$ de medina Dominico a* 21 *de Agosto de* 1576 *años.* — Juan de Guevara qui s'était porté candidat obtint 178 voix et Medina 231.
7. Archives de l'Université de Salamanque : *Processo de la cathedra de durando que vaco por el maestro fray Bartolome de Medina por ascenso que de Ella hiço a la de prima de theologia. Anno* 1576. Garcia del Castillo qui, depuis le 20 juillet 1573, occupait la chaire de Scot, l'emporta par 213 voix contre Juan de Orellana et Domingo Bañez. L'arrêt lui assurant sa chaire est du 1$^{er}$ septembre 1576. Garcia del Castillo mourut en avril 1577 et fut remplacé par Bañez qui obtint 280 voix contre 210 à Pedro de Uceda. Voir à l'Université de Salamanque : *Processo de la Cathedra de durando que Vaco por fin y muerte de El padre m° fr. Garcia de el Castillo Vizentino. Año de* 1577.

désir exprimé le 21 mai par les qualificateurs, ce qu'il entendait par les mots suspects de *hujus editionis* employés par lui dans la treizième proposition latine : Luis répondit qu'il n'avait jamais entendu désigner par ces mots la Vulgate telle qu'elle était sortie des mains de saint Jérôme, mais le texte corrompu par les copistes ou les imprimeurs. Et comme les juges insistaient, en le pressant de dire *dans son intérêt* si ç'avait bien été là sa première pensée, puisqu'on ne pouvait contester que ce fût bien l'idée exprimée dans sa réponse [1], Luis s'échauffant, prit Dieu à témoin de la sincérité de ses affirmations [2].

Le lendemain 27 septembre, il remettait au tribunal une brève et ferme déclaration sur ce point [3].

Enfin les Inquisiteurs se crurent suffisamment éclairés : le 28 septembre 1576 le tribunal se réunit pour formuler son verdict. En pareil cas des juges civils se joignaient aux représentants du Saint-Office et prenaient même la présidence, ce qui donnait bien à cette juridiction espagnole son caractère politique. Francisco de Menchaca, conseiller du Roi, présidait donc le jury, composé du docteur Guijano de Mercado et du licencié Andrés de Alava, inquisiteurs, des licenciés Luis Tello

1. « Et si telle a été sa pensée, il doit, pour décharger sa conscience et servir ses propres intérêts, déclarer entièrement la vérité sur ce qu'il a pensé. D'autant que par respect pour Dieu, Notre-Seigneur, on lui donne ordre et on le presse, s'il a pensé autre chose que ce qu'il a déclaré jusqu'ici, ainsi que dans d'autres réponses, de le dire et de décharger sa conscience. » (*Doc.*, t. XI, p. 349 ; II, f. 264 v.)

2. « Et il dit qu'il jurait par les ordres qu'il avait reçus, et par Jésus-Christ qui est son juge, et qu'il prie de le tirer de là ou, en cas contraire, de ne jamais l'en tirer, que jamais il ne lui est passé par l'esprit de signifier par cette parole *hujus editionis* l'édition Vulgate pure telle que saint Jérôme l'écrivit ; car aucun hérétique, si fou qu'il fût, ne dit jamais, ni n'imagina de dire que ce que l'Esprit-Saint dit et dicte est mensonger, et le déposant ne pouvait pas être assez fou ni insensé, pour dire ni imaginer ce que jamais personne n'a dit. » (*Doc.*, t. XI, pp. 349-350 ; ff. 264 v.-265 r.)

3. Audience du 27 septembre 1576. (*Doc.*, t. XI, pp. 350-351 ; f. 266 r.)

Maldonado, Pedro de Castro, Francisco de Albornoz, auditeurs royaux, du docteur Frechilla, professeur de l'Université et représentant l'Ordinaire, c'est-à-dire l'évêque de Valladolid ; les licenciés Juan de Ibarra et Hernando Niño, qui avaient suivi le procès jusqu'à la moitié, puis étaient tombés malades, ne purent prendre part au vote [1].

Menchaca, Tello [2], Albornoz et l'Inquisiteur Alava proposèrent de mettre Luis à la question pour lui arracher des aveux sur les propositions hérétiques qui lui étaient reprochées, bien que les théologiens eussent déclaré qu'il les expliquait d'une façon satisfaisante. Au reste, vu sa faiblesse physique, on ne lui appliquerait la torture qu'avec modération.

Guijano et Frechilla proposèrent de le réprimander pour avoir traité un pareil sujet, en de pareilles circonstances, et de le forcer à lire dans la grande salle de l'Université de Salamanque, devant les étudiants et les professeurs, une déclaration dictée par les qualificateurs sur les propositions suspectes ; en même temps on avertirait ses supérieurs de lui interdire tout enseignement public, et l'on recueillerait soigneusement tous les exemplaires de la traduction en espagnol des Cantiques que l'on pourrait découvrir.

Pedro de Castro déclara qu'il donnerait son avis par écrit ; mais il n'en est pas resté trace au dossier [3].

---

1. La cause de l'abstention de ces deux juges est indiquée en marge du verdict. (*Doc.*, t. XI, p. 351 ; f. 267 r.)

2. Luis Tello, qui prit part au procès de Martinez, proposait également de mettre ce dernier à la torture. (Procès de Martinez, fol. 264 v.)

3. « En la ville de Valladolid le 28 septembre 1576, Messieurs le licencié D. Francisco de Menchaca, du Conseil de Sa Majesté, le docteur Guijano de Mercado le licencié Andres de Alava, Inquisiteurs, en même temps que Messieurs les licenciés Luis Tello Maldonado, D. Pedro de Castro, Francisco de Albornoz, auditeurs de l'Audience et de la Chancellerie royales de Valladolid, avec l'assistance, comme Ordinaire de l'évêché de Salamanque, de Monsieur le docteur Frechilla, professeur de l'Université de Valladolid, en vertu du pouvoir

Ainsi la majorité ne se trouvait pas encore suffisamment éclairée après quatre années d'informations et voulait soumettre le malheureux prisonnier à la torture : c'était évidemment prétendre pénétrer dans son for intérieur, contraire-

que possède pour cela Monseigneur l'évêque de Salamanque, qui est admis au secret de ce Saint-Office, après avoir vu le procès criminel de frère Luis de Leon de l'ordre de Saint-Augustin ; lesdits Messieurs ont voté de la manière suivante : Messieurs lesdits licenciés Menchaca, Alava, Luis Tello et Albornoz, dirent qu'ils votent et sont d'avis que ledit frère Luis de Leon soit mis à la question sur ses intentions, les dépositions et les témoignages reçus, et sur les propositions, qualifiées d'hérétiques, bien que les théologiens disent, en fin de compte, qu'il donne satisfaction, si on les comprend comme, dans ses réponses, il dit qu'il les a entendues ; et que la torture lui soit appliquée avec modération, attendu que l'accusé est délicat ; et selon ce qu'il en résultera, on recommencera à voir la cause et l'on décidera. — Messieurs lesdits Inquisiteurs, docteur Guijano et Frechilla, Ordinaire, dirent que vu la façon dont les qualificateurs, qui ont examiné en dernier lieu les propositions reprochées à l'accusé et ce que lui et son conseil y répondent, les ont qualifiées, leur vote et leur avis sont que le prévenu soit réprimandé dans la salle d'audience de ce Saint-Office, pour la faute qu'il a commise en traitant ce sujet à notre époque, en raison des inconvénients qui en résultent et du danger et du scandale qu'il pouvait causer, comme le disent les qualificateurs dans la censure générale qu'ils firent du cahier d'où ils tirèrent les dix-sept propositions en latin ; et que dans la grande salle des Grandes Écoles, en présence des étudiants et des membres de l'Université ainsi que de quelques docteurs en faisant partie, l'accusé explique les propositions suspectes ou ambiguës, et qui ont pu faire scandale, et qu'on lui donnera écrites dans un mémoire rédigé par les qualificateurs, avec l'explication qu'ils auront rédigée ; et qu'officieusement on dise à son supérieur que, sans interdiction ni autre déclaration, il ordonne au prévenu d'employer son travail à d'autres choses de sa faculté qui lui permettent de servir la République, et de s'abstenir d'enseigner publiquement dans les Écoles, ou ailleurs ; et que le livre des Cantiques, traduit en langue vulgaire, soit interdit et recueilli, s'il plaît à l'Illustrissime Seigneur Inquisiteur général et à Messieurs du Conseil. Et les livres et les papiers concernant les charges de ce procès seront conservés dans ce Saint-Office. — Monsieur ledit licencié D. Pedro de Castro, dit qu'il donnera son vote par écrit. Extrait du livre des votes, par moi Pedro de Bolivar, notaire du Secret. » (*Doc.*, t. XI, pp. 351-353 ; II, ff. 267 r.-268 r.)

ment à l'axiome d'un des qualificateurs : *ecclesia non judicat de occultis*, et les plus bienveillants voulaient lui infliger une honte publique et le chasser des chaires de l'Université.

Heureusement cet arrêt n'était exécutoire qu'après avoir été approuvé par le Conseil suprême : celui-ci, le 7 décembre 1576, rendit une sentence définitive : il avait eu deux mois pour en peser les termes. De puissantes influences s'étaient-elles entremises pendant ces quelques semaines, en faveur de l'accusé ? L'Inquisiteur général était alors Gaspar de Quiroga, évêque de Cuenca [1], qui avait succédé au cardinal Diego de Espinosa, mort le 3 septembre 1572. C'était un esprit libéral : il décréta par exemple la suppression dans son évêché de plusieurs fêtes que l'on y chômait par dévotion, jugeant qu'il serait plus agréable à Dieu de ne pas voir les ouvriers perdre ces jours-là dans l'oisiveté ou la débauche, et laisser leurs femmes et leurs enfants manquer du nécessaire [2]. Il était sans doute bien disposé à l'égard des Augustins car, en mourant à Madrid le 20 novembre 1594, il ordonna qu'on l'ensevelît auprès de ses parents dans le couvent de San Agustin à Madrigal où il était né. Fut-il spontanément frappé de l'abus de ce long emprisonnement ? Le souvenir de la mort de Grajar, de celle de Gudiel, de celle d'une victime plus célèbre, l'archevêque de Tolède Carranza, libéré à Rome le 14 avril après une captivité de plus de seize ans, et mort le 11 mai 1576, émut-il ce puissant personnage ? Craignait-on un appel de Luis en Cour de Rome, où Grégoire XIII, indisposé sans doute par la fin récente et lamentable de Carranza, lui aurait peut-être fait bon accueil ? Le fait est que Quiroga rendit un arrêt tout à fait différent de celui des juges de Valladolid.

Luis était absous de l'instance ; il devait être réprimandé

1. Il fut promu archevêque de Tolède en 1577 et cardinal en 1578.
2. Voir : *Historia de la muy noble y leal civdad de Cvenca... por Ivan Pablo Martyrriço... En Madrid* (1629), pp. 192-194.

dans la salle du tribunal pour avoir traité des sujets aussi dangereux, comme il l'avait fait ; quant à la traduction du Cantique des cantiques, elle devait être confisquée [1].

En transmettant cet arrêt aux juges de Valladolid, on leur recommandait d'avertir Luis qu'il devait garder le plus profond secret sur tout son procès, et déposer toute haine contre ceux qu'il supposerait avoir témoigné contre lui, le tout sous la menace des sanctions les plus sévères [2].

Au reçu de cette lettre, le tribunal de Valladolid prononça donc le verdict suivant, en présence du procureur, le licencié

1. « En la ville de Madrid, le 7 décembre 1576, Messieurs du Conseil de Sa Majesté de la Sainte et Générale Inquisition, ayant vu le procès criminel engagé contre frère Luis de Leon, de l'ordre de Saint-Augustin, détenu dans les prisons secrètes du Saint-Office de l'Inquisition de Valladolid, ordonnèrent que ledit frère Luis de Leon soit absous de l'instance, et que dans la salle d'audience il soit repris et averti de faire attention dorénavant comment et où il traite des choses et des matières de l'espèce et du danger de celles qui paraissent dans ce procès, et qu'il y mette beaucoup de modération et de prudence, comme il convient pour que cessent tout scandale et toute occasion d'erreurs ; et que l'on recueille le cahier du Cantique des cantiques traduit en langue vulgaire et rédigé par ledit frère Luis de Leon. (Suivent quatre griffes.) Devant moi, Pablo Garcia, secrétaire. » (*Doc.*, t. XI, p. 353 ; II, f. 269 r.)

2. « Très Révérends Seigneurs. On a vu ici le procès contre frère Luis de Leon, de l'ordre de Saint-Augustin détenu dans vos prisons et l'on a pris la décision que vous verrez par ce qui est noté à la fin du procès. C'est ce qui se fera. Et vous avertirez l'accusé de garder soigneusement le secret sur tout ce qui s'est fait avec lui et qui concerne son procès ; et de n'avoir ni haine ni querelles avec quelque personne que ce soit qu'il soupçonne d'avoir témoigné contre lui dans son procès ; parce que le Saint-Office s'occupera de toute manifestation de ce genre et ne pourra manquer d'en faire justice rigoureusement. Voilà Messieurs ce que vous ferez. Que Notre-Seigneur garde vos très Révérendes Personnes. A Madrid, le 7 décembre 1576. — Ad mandata V. P. — Le licencié Fernando de Vega Fonseca. — Le licencié Temiñon. — Le licencié Don Hieronimo Manrique. — Le licencié Salazar. — Adresse : Aux très Révérends Seigneurs Inquisiteurs Apostoliques de Valladolid et son district. — Valladolid. » (*Doc.*, t. XI, p. 354 ; II, f. 270 r.)

Prudencio de Armentia, et de l'accusé, qui l'écouta debout, tandis que les juges restaient assis.

« Après avoir vu ce procès, qui a pendu et est pendant devant nous entre les parties, à savoir, d'un côté accusateur, le promoteur fiscal de ce Saint-Office, et de l'autre défendeur, maître frère Luis de Leon, né dans la ville de Belmonte, frère profès de l'ordre de Monseigneur Saint-Augustin, professeur de *Durand* à l'Université de Salamanque, et y résidant, détenu dans les prisons de ce Saint-Office, sur certaine accusation et charge que ledit procureur éleva contre le susdit de certaines propositions résultant et se déduisant, tant des dépositions des témoins que de leçons et de portefeuilles qui se trouvèrent en son pouvoir, et sur les autres raisons et causes contenues dans la procédure dudit procès, à laquelle nous nous référons ; après avoir examiné tout cela et en avoir délibéré avec des personnes de grande autorité, de vaste érudition et de conscience droite : *Ayant invoqué le nom du Christ*, décidons, vu les actes et preuves dudit procès, que nous devons absoudre et absolvons ledit maître frère Luis de Leon de l'instance de ce jugement, à condition qu'en la salle de ce Saint-Office, il soit réprimandé et avisé de faire dorénavant attention comment et où il traite des matières de l'espèce et du danger qu'apparaissent celles de ce procès, et d'y mettre beaucoup de modération et de prudence, comme il convient pour que cessent tout scandale et toute occasion d'erreur. Et pour de justes causes et considérations qui nous y poussent, nous disons que nous devons ordonner et ordonnons que, par les soins de ce Saint-Office, soit confisqué le cahier des Cantiques traduit en langue vulgaire et composé par ledit frère Luis de Leon. Et par cette sentence définitive, jugeant ainsi, nous le prononçons et ordonnons dans ces écrits, et par eux [1]. »

1. *Doc.*, t. XI, pp. 354-356 ; II, f. 271 r.

Cette sentence était un triomphe pour l'accusé, bien que son innocence n'y fût pas formellement proclamée, et qu'il restât, par conséquent, exposé à de nouvelles poursuites. Eymeric recommande en effet expressément aux Inquisiteurs d'agir ainsi, afin que, si des dénonciations nouvelles se produisent, l'accusé puisse être condamné en dépit de son premier acquittement [1]. De même, dans la procédure criminelle en France, certains juristes conseillaient aux juges de faire usage du *plus amplement informé*, absolution provisoire accordée faute de preuves, et permettant au ministère public de reprendre l'affaire dès que surviendraient de nouveaux témoignages [2].

---

1. « Qu'on prenne garde de ne pas mettre dans l'arrêt, qu'il est innocent, mais qu'il n'y a pas eu de preuve légale contre lui, en sorte que si, dans la suite, il est dénoncé de nouveau et convaincu légalement, il puisse, nonobstant la précédente sentence d'absolution, être condamné. » (Eymeric, *op. cit.*, p. 319, col. 2.)

2. « Lorsque la condamnation n'intervenait pas, trois solutions étaient possibles : l'*absolution*, la *mise hors cour*, et le *plus amplement informé*. L'*absolution* était le rejet pur et simple de l'accusation et donnait à l'accusé le droit d'agir en dommages-intérêts contre la partie civile. Le *hors cour* était une absolution moins complète : « quand l'accusé n'est pas renvoyé absous, mais seulement mis hors cour, il ne peut prétendre des dommages-intérêts, il n'est pas entièrement lavé. Cette façon de prononcer laisse des soupçons contre l'accusé qui s'échappe faute de preuve. » (Serpillon : Code crim. p. 409.) Ce genre de sentence n'était du reste permis qu'aux cours souveraines. Enfin, le *plus amplement* informé était seulement une absolution provisoire ; « ce dernier paraît le plus sûr et le plus régulier de tous, comme le plus conforme à l'esprit de l'ordonnance, et il doit avoir lieu pour les crimes qui ne sont point absolument atroces ou dont les indices sont légers ; il a lieu aussi dans tous les cas où il n'y a d'autre partie que le procureur du roi ou celui des seigneurs, et qu'il y aurait lieu de mettre hors de cour, s'il y avait une partie civile... Le plus amplement informé indéfini n'est au contraire prononcé que dans les cas graves et dont les indices sont considérables ; ce qui fait que l'accusé demeure toujours *incerti et dubii status*, et que le ministère public peut, s'il survient de nouvelles preuves, reprendre la poursuite contre lui... il est la peine, non du crime, mais des pré-

L'arrêt n'était signé que par les juges ecclésiastiques : Guijano de Mercado, Andrés de Alava, Pedro de Quiroga et Frechilla.

La sentence ayant été lue, l'accusé donna acte qu'il l'avait entendue aux secrétaires du Saint-Office, Pedro de Bolivar et Pedro de Burgos [1]. Puis, conformément à l'arrêt, Guijano de Mercado, le doyen des juges, fit la semonce prescrite à Luis qui promit de s'y conformer [2].

Mais tout n'était pas fini : le tribunal pouvait encore tirer quelque profit de la présence de Luis. Immédiatement on lui fit prêter serment, et on lui demanda s'il avait quelque révélation à faire sur son emprisonnement. Il dit qu'il n'avait rien à dire, de rien ni de personne [3].

Alors on lui intima l'ordre, sous peine d'excommunication majeure et d'un châtiment sévère, de garder un profond secret sur ce qui s'était passé, de n'avoir ni haine ni hostilité pour ceux qu'il soupçonnerait avoir déposé contre lui, et de n'agir contre eux, ni par écrit, ni de vive voix, ni par des tiers. Et Luis promit d'obéir [4].

---

somptions et des indices violents qui n'ont point été purgés. » (Muyart de Vouglans : Inst. crim. p. 363.) — A . Esmein, *op. cit.*, pp. 244-245.

1. « Cette sentence fut donnée et prononcée par Messieurs lesdits Inquisiteurs et l'Ordinaire dans la salle d'audience de ce Saint-Office, en présence du licencié Prudencio de Armentia, procureur, à qui elle fut notifiée et qui dit qu'il l'entendait, et dudit frère Luis de Leon qui l'entendit lire debout et à qui elle fut notifiée et qui dit qu'il l'entendait, en présence, comme témoins, de Pedro de Bolivar et Pedro de Burgos, secrétaires de ce Saint-Office. » (*Doc.*, t. XI, p. 356 ; II, f. 271 v.)

2. « Et aussitôt ledit frère Luis de Leon fut réprimandé et reçut un avertissement pour l'avenir, conformément à ladite sentence, de la bouche de Monsieur le docteur Guijano, à titre de plus ancien ; et il dit qu'il l'exécuterait et qu'il ferait comme on l'en avertissait. » (*Doc.*, t. XI, p. 356 ; II, f. 271 v.)

3. *Doc.*, t. XI, p. 356 ; II, f. 271 v. Voir à l'Appendice X, comment Martinez répondit à la même question.

4. « On lui ordonna, sous peine d'excommunication majeure *latae*

C'était le mardi 11 décembre 1576 : Luis était détenu depuis le 24 mars 1572 [1] !

En quittant la prison, qui l'avait pendant près de cinq ans isolé du reste du monde, Luis éprouva sans doute un instant d'abattement ; avant de rentrer dans l'arène où l'attendaient ses adversaires, où il n'allait pas retrouver son plus cher ami, Grajar, où sa chaire de *Durand* était occupée par un autre à qui il lui faudrait la disputer, où Bartolomé de Medina était installé dans la chaire de Prime de théologie, où il lui faudrait aborder sans hostilité ni mépris ceux qui lui avaient, par leur ineptie ou leur haine, valu ces longues années d'an-

*sententiae* et d'un châtiment rigoureux, de garder soigneusement le secret sur tout ce qui lui était arrivé et qui concerne son procès ; et on lui interdit, sous les mêmes censures et peines, de concevoir de la haine ou de montrer de l'hostilité contre ceux qu'il peut soupçonner d'avoir déposé contre lui, sous peine de faute grave, et de ne le faire ni par écrit, ni de vive voix, ni par des tiers. Et lorsqu'il eut dit qu'il en était suffisamment averti, il dit qu'il promettait d'observer et d'exécuter tout ce dont on vient de l'aviser et dont il vient de recevoir l'ordre, de la façon qu'on le lui ordonne, et il le signa de son nom en présence des témoins susdits. — Frère Luis de Leon. — Devant moi Celedon Gustin, secrétaire. » (*Doc.*, t. XI, pp. 356-357 ; II, f. 271 v.)

1. Au dos de la sentence on lit : « Attention. — Remarquer que par ordre de Messieurs les Inquisiteurs le 13 août 1577, j'ai donné cette sentence signée et sans la date où elle fut prononcée, comme elle se trouvait ici, afin que, si plus tard on la mettait, il ne parût pas que j'ai donné une fausse date. Et je ne m'en suis pas aperçu avant de l'avoir donnée à Monsieur l'inquisiteur Guijano. » (*Doc.*, t. XI, p. 356; II, f. 271 v.) Cette omission du secrétaire Celedon Gustin empêche donc d'avoir une entière assurance sur la date exacte où fut prononcé le jugement. Mais l'annaliste anonyme déjà cité, écrit : « L'an 76, mardi 23 décembre, jour de saint Damase on acquitta fr. Luis de Leon sans lui infliger de peine. » (Gallardo, *Ensayo*, t. IV, col. 1328.) La Saint-Damase tombant le 11 décembre, et non le 23, la date est erronée ; mais le 11 décembre 1576 était bien un mardi ; c'est donc ce jour-là que Luis fut acquitté. D'ailleurs, un autre document prouve l'erreur du chiffre : c'est la requête adressée par Luis aux Inquisiteurs le 15 décembre, et qui est forcément postérieure à son acquittement.

goisse, il eut, comme tous ceux qui luttent, une brève aspiration au repos : sa pensée le reporta sous les ombrages, au bord des eaux de la campagne de La Flecha, dans cette belle nature qui, remplissant son âme d'une ineffable extase, lui faisait oublier les hommes.

« Ici, dit-il, l'envie et le mensonge m'ont tenu enfermé ! Heureuse l'humble condition du sage qui se retire de ce monde pervers et, vivant frugalement dans une pauvre maison, dans la campagne délicieuse, n'a affaire qu'à Dieu et vit dans la solitude, ni envié, ni envieux ! »

Aqui la envidia y mentira
me tuvieron encerrado.
dichoso el humilde estado
del sabio que se retíra
de aqueste mundo malvado,
y con pobre mesa y casa
en el campo deleitoso,
solo con Dios se compasa,
y a solas su vida pasa
ni envidiado, ni envidioso [1].

Il est probable qu'en sortant des prisons secrètes il alla prendre dans le couvent des Augustins de Salamanque le repos indispensable et recevoir les soins que nécessitait son état de santé. Il semble faire allusion à ses misères physiques dans une de ses odes qui fut composée peu après sa sortie de prison et où il chante les charmes d'une vie cachée. Après avoir salué l'asile paisible où il va pouvoir enfin goûter le repos, la chaumière où il ne trouvera « ni envie sous un visage ami, ni témoin mortel », la montagne sur la cime de laquelle il respirera enfin, loin des hommes, un air pur et vivifiant, il s'écrie : « Sur ta cime, *presque dépouillé de ce voile corporel*, ayant brisé les liens de l'habitude qui me tenait, je passerai

1. *Obras*, t. VI, p. 64.

toute ma vie dans la satisfaction, dans la paix, dans une lumière inaltérable ! »

> En ti casi desnudo
> de este corporal velo, y de la asida
> costumbre roto el nudo,
> traspasaré la vida
> en gozo, en paz, en luz no corrompida [1].

Mais déjà son esprit vigoureux, son âme indomptable lui faisaient oublier les délices de la liberté : il se préoccupait de son retour à Salamanque où il allait faire valoir ses droits à une juste réparation.

En effet le 15 décembre 1576, il demandait au tribunal du Saint-Office de Valladolid une attestation officielle de son acquittement qu'il pût produire devant l'assemblée des professeurs de Salamanque, ainsi qu'un ordre au trésorier de l'Université de lui payer ses honoraires, depuis le jour de son arrestation jusqu'à celui où sa chaire avait été déclarée vacante. Le tribunal fit droit à cette double demande [2].

---

1. Ode xv, strophe, 7. *Obras*, t. VI, p. 39.
2. « Illustres Seigneurs. Moi maître frère Luis de Leon je vous supplie de bien vouloir ordonner qu'on me délivre une attestation officielle, d'où il résulte pour l'assemblée de l'Université de Salamanque, que j'ai été absous par vous de l'instance [en marge : « Qu'on la lui donne. »] dirigée contre moi par le procureur de ce Saint-Office devant vous, et que j'ai été absous de telle sorte que je puis exercer n'importe quel emploi touchant à mes saints ordres et à ma spécialité, et cela sans pénitence ni censure aucune. — *Item* je vous supplie d'ordonner qu'on me délivre une ordonnance de paiement pour le payeur des Écoles de Salamanque [en marge : « Qu'on lui délivre l'ordonnance » Le 15 décembre 1576. ], pour qu'on me paye les termes échus de ma chaire depuis le jour de mon arrestation jusqu'au jour où elle est devenue vacante au terme des quatre ans. Et en tout j'implore l'office, etc. — Frère Luis de Leon. — Messieurs lesdits Inquisiteurs ordonnèrent de lui délivrer l'attestation et l'ordonnance qu'il demande dans sa requête, ce qu'ils décidèrent devant moi Celedon Gustin, secrétaire. (*Doc.*, t. XI, pp. 357-358 ; II, f. 272 r.) — A la suite de cette requête,

Ce procès a plus fait pour la célébrité de Luis de Leon que ses doctes travaux d'exégèse ou ses œuvres les plus exquises. Défenseurs et adversaires de l'Inquisition bataillent autour de son nom, les uns voyant en lui un esprit dangereux et insoumis qui eut la chance imméritée d'échapper au châtiment légitime, les autres croyant découvrir en lui un martyr de la libre pensée. D'autres, plus modestes, ramènent l'affaire à une querelle de moines, à une lutte d'influence entre les deux ordres puissants et prospères des Dominicains et des Augustins.

C'est se méprendre sur le véritable aspect de la question. On oublie que Luis de Leon ne fut pas seul poursuivi ; que Grajar, Martinez et Gudiel connurent les mêmes épreuves et furent englobés dans les mêmes poursuites ; que deux d'entre eux étaient des séculiers ; que Grajar et Gudiel moururent en prison ; que Martinez, arrêté en même temps que Luis, fut libéré plus tardivement, et que, par conséquent, Luis de Leon bénéficia, en somme, d'un traitement privilégié.

Les quatre procès sont manifestement solidaires : il faut donc qu'ils aient un fond commun et par conséquent une même origine.

Il est une vieille querelle qui se débat encore aujourd'hui entre les dialecticiens et les savants, les uns voulant s'intéresser exclusivement au jeu de la pensée, les autres, plus épris de réalité, prétendant en vérifier la valeur. Entre ces deux tendances de l'esprit humain, il est difficile de tenir la balance égale, et le monde est plein de charlatans ignorants et de savants dont la lourdeur rebute. Lorsqu'une civilisation est encore jeune, la dialectique triomphe, car la somme des idées

---

on lit : « Le 13 août 1577, par ordre de Messieurs les Inquisiteurs j'ai donné un extrait de la sentence de frère Luis, signée, et l'ai remis à Monsieur le docteur Guijano. Il a été fait pour l'Écolâtre de Salamanque. » (*Doc.*, t. XI, p. 358 ; II, f. 272 r.)

et des connaissances est assez infime pour pouvoir être embrassée par une seule intelligence. Mais en vieillissant elle acquiert l'expérience et par suite la science, et, plus la science se développe, moins il demeure possible de l'embrasser toute.

C'est ce qui se produisit au seizième siècle : les scolastiques occupaient alors le premier rang, et possédaient la science universelle : habitués à jongler avec les idées pures, ils regardèrent d'abord avec mépris les philologues dont le labeur obscur et patient, alors à ses débuts, allait transformer les méthodes de penser. Ils les voyaient aussi avec crainte et dépit, impuissants qu'ils étaient à les suivre sur leur terrain. La philologie fut l'arme dont se saisirent les protestants et dont les scolastiques, entichés de leur supériorité, jusqu'alors indiscutée, ne pouvaient se décider à étudier le maniement : ils la confondaient avec la Réforme.

Or Grajar et Martinez étaient des érudits ; Luis, bien que nourri dans la scolastique, en était un lui-même, Gudiel également : de là l'hostilité inavouée, mais réelle, qu'ils éveillaient chez tous ceux qui, soit naïveté, soit paresse, demeuraient attachés aux anciennes disciplines.

Il est curieux de retrouver un siècle plus tard, en France, sous la plume de Bossuet, les sarcasmes ou les dédains dont les qualificateurs de Salamanque accablaient les prévenus. De quel ton le grand orateur, dans sa *Défense de la tradition et des Saints Pères*, répond-il à l'hébraïsant Richard Simon, qui, dans son *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*, en 1690, puis dans son *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*, en 1692, avait soutenu quelques-unes des idées que l'on trouve imputées aux trois maîtres de Salamanque !

« Pour ôter à saint Augustin, dit-il, la gloire d'avoir vaincu les Pélagiens, il n'y a chicane où M. Simon ne descende, jusqu'à dire, que ce savant Père n'avait pas toute l'érudition nécessaire pour cette entreprise, parce qu'il ne savait pas beaucoup

de grec : comme si tout consistait à savoir les Langues [1]. » La vingtième proposition relevée contre Luis de Leon, faussement du reste, le 22 mars 1574, disait en propres termes : que saint Augustin ne savait pas l'Écriture Sainte [2].

« Lorsqu'aussi le même auteur, dit encore Bossuet, donne de beaux titres aux Pères, ou qu'il semble louer leur Théologie, il ne faut pas oublier que les louanges sont l'introduction de quelque attaque ou cachée ou à découvert, et que ce mot de Théologie a dans sa bouche une autre signification que dans la nôtre. C'est une secrète intelligence et un chiffre, pour ainsi dire, de notre Auteur avec les Sociniens, qui, sous le nom d'interprétations Théologiques leur fait entendre un raisonnement de pure subtilité, qui n'a point de fondement sur le Texte [3]. » « Il ignore profondément ce que c'est que la Scholastique, et la blâme sans être capable d'en connaître l'utilité [4]. » « J'avoue que ce n'est pas un fort grand malheur de ne pas discerner les styles, ou même de ne pas savoir beaucoup le grec, quand on ne se pique pas d'y être maître, et qu'on ne prétend pas au premier rang de ceux qui savent les langues et la critique ; mais lorsqu'on se fait valoir par une science d'un si bas ordre jusqu'à croire par son moyen acquérir le droit de prononcer sur la foi et de mépriser les Saints Pères, c'est aux Prélats de l'Église à rabattre cet orgueil, et à montrer combien la critique est inhabile à pénétrer la Théologie [5]. » La vingt et unième proposition reprochée à tort à Luis disait : « que la seule grammaire suffit pour entendre l'Écriture et que la théologie n'est pas nécessaire [6] ».

1. *Défense de la tradition et des Saints Pères, par Messire Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux. Paris*, 1763. — T. II, pp. 16-17.
2. *Doc.*, t. X, p. 250. Voir plus haut, p. 384.
3. Bossuet, *Défense, etc.* Liv. III, ch. XV, t. I, p. 203.
4. Bossuet, *Défense, etc.* Liv. III, ch. XX, t. I, p. 221.
5. Bossuet, *Défense, etc.* Liv. IV, ch. XII, t. I, p. 300.
6. *Doc.*, t. X, p. 250. Voir plus haut, p. 384.

Bossuet réédite l'argument de Hernando del Castillo et va même plus loin que lui. « Sans atteindre, dit-il, à la perfection de la science des Langues, je ne dis pas un saint Augustin, un si grand génie ; mais tout homme judicieux et de bon esprit, peut, en écoutant ceux qui les savent, et en profitant de leurs travaux, et enfin, par tous les secours qu'on a dans les Livres, arriver à prendre le goût des Langues originales, et entendre les propriétés de leurs mots jusqu'à un degré suffisant, non seulement pour comprendre, mais encore pour soutenir invinciblement la vérité. C'est ce qu'a fait saint Augustin... Nous serions bien malheureux, si pour défendre la vérité et la légitime interprétation de l'Écriture, surtout dans les matières de foi, nous étions à la merci des Hébraïsants ou des Grecs, dont on voit ordinairement en toute autre chose le raisonnement si faible [1]. »

Castillo était plus modeste, et ce passage prouve que, si Bossuet ignorait l'hébreu, il ne pouvait, malgré tout son génie, accepter son infériorité sur ce point. Il a quelque part dans ses œuvres déclaré que le plus savant interprète du Cantique des cantiques était Luis de Leon [2] : savait-il que ce guide, auquel il était contraint de se confier, avait été bien près d'être condamné comme hérétique ?

Certes, entre Luis de Leon et Richard Simon la différence est grande, car, en appliquant les mêmes méthodes, ils y apportaient un esprit bien opposé, l'un faisant preuve d'une indépendance toute rationaliste, l'autre se soumettant par

1. Bossuet, *Défense*, etc. T. II, liv. VII, ch. V, pp. 25-26.

2. « Aloysius Legionensis divinorum librorum apud Salmanticenses interpres, canticum canticorum explanavit pari pietatis, doctrinae et elegantiae laude. *Praefatio in Canticum Canticorum.* » (Libri Salomonis Proverbia, Ecclesiastes, Canticum Canticorum, Sapientia, Ecclesiasticus. Cum Notis Jacobi Benigni Bossuet, Episcopi Meldensis. Accesserunt ejusdem supplenda in Psalmos. Parisiis, Apud Joannem Anisson Typographiae Regiae Directorem, viâ Jacobaeâ, sub Lilio Florentino. MDCXCIII. Cvm Privilegio Regis. P. 186.)

avance au jugement de l'Église. Mais, pour un esprit étroit, la distinction est subtile : Bartolomé de Medina en attaquant les protagonistes des nouvelles méthodes, qui lui semblaient constituer le fond même du protestantisme naissant, croyait sans doute remplir un devoir et défendre l'orthodoxie. Mais il le faisait avec d'autant plus d'empressement qu'il y trouvait un intérêt personnel. Ce devoir s'accordait trop bien avec son ambition, en lui permettant de jeter le discrédit sur des rivaux redoutables, et l'empêchait de voir la vilenie et les dangers de son acte ; cela est bien humain. Et comment ne se serait-il pas applaudi du résultat de ses manœuvres lorsqu'en rentrant dans le vaste cloître de San-Esteban, après avoir conquis la chaire de Durand ou celle de Prime, il voyait s'épanouir sur tous les visages un sourire de gratitude et d'admiration, depuis le portier, qui lui savait gré d'assurer au couvent les huit ou neuf cents ducats de son traitement, jusqu'au prieur tout heureux du nouveau lustre donné à la maison ?

Il serait donc injuste de considérer Medina comme un scélérat, d'autant plus que Luis de Leon, personnellement, avait commis de graves imprudences et que son caractère, non moins que ses idées ou son mérite, éloignaient de lui la plupart des sympathies qui vont spontanément aux esprits aimables et sans consistance.

Et d'ailleurs l'idée de se regarder comme un martyr de la liberté de penser ne serait jamais venue à Luis de Leon, qui se considéra, pendant tout son procès, comme la victime de haines personnelles.

# VOYAGE DU P. FRANÇOIS DE TOURS EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL

(1698-1700)

Le manuscrit de la Bibliothèque municipale de Rouen coté : « Collection Coquebert de Montbret, nº 771 », est un petit volume, du début du dix-huitième siècle, comprenant, outre un feuillet de titre et trois de garde (dont deux à la fin), 128 feuillets numérotés, les folios 125-128 étant restés en blanc. Ce volume, qui mesure 168 × 112 millimètres, est relié en basane et provient des Capucins d'Orléans. Il renferme une relation de voyage, due à un Capucin, le P. François de Tours, lequel visita, de la fin de 1698 au début de l'année 1700, une grande partie de la France, la presque totalité du Portugal, et une portion notable de l'Espagne [1].

Le P. François de Tours, que ne citent point, à ce qu'il semble, les bibliographies de son ordre [2], n'est assurément pas un styliste : il écrit une langue quelquefois incorrecte ; il n'évite ni les banalités, ni les répétitions, et il n'évite pas davantage la sécheresse. Malgré ces défauts, son récit méritait cependant d'être publié [3] : l'auteur,

---

1. Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, I. Rouen, par H. Omont (Paris, 1886, in-8º), p. 486, et surtout R. Foulché-Delbosc, *Bibliographie des voyages en Espagne et en Portugal*, dans *Revue Hispanique*, III (1896), p. 94, nº 123. — C'est sur le feuillet de titre, reproduit par MM. Omont et Foulché-Delbosc, que se trouve, écrite d'une autre main, l'indication d'origine : « Donné par luy même [par l'auteur] aux Capucins d'Orléans. »

2. En tous cas, le nom du P. François de Tours n'est pas mentionné dans l'ouvrage classique du P. Dionysius a Genua, *Bibliotheca scriptorum ordinis minorum S. Francisci capuccinorum*, retexta et extensa a F. Bernardo a Bononis... Venetiis, apud S. Coleti, 1747, in-fol., xx-322 pp.

3. Nous en avons retranché les pages qui ne concernent que la France.

en effet, a le mérite de rapporter très simplement ce qu'il a vu et d'être un témoin fidèle ; de plus, il a visité au moins l'une des régions de la Péninsule que les voyageurs d'alors négligeaient volontiers, à savoir le Portugal ; et c'est même sur la région portugaise, où il fit un assez long séjour, qu'il nous a transmis les renseignements les plus neufs pour l'époque [1].

Le manuscrit de Rouen n'étant qu'une copie, — d'ailleurs revue, comme le prouvent diverses corrections, — il nous a paru inutile d'en reproduire les graphies souvent fantaisistes. Nous avons donc suivi, à peu de choses près, les règles adoptées par les éditeurs des *Grands Ecrivains de la France*. En d'autres termes, tout en respectant la syntaxe, nous avons modernisé l'orthographe, quitte à indiquer en note, pour les noms propres, les leçons du manuscrit [2].

L. Barrau-Dihigo.

1. Sur la valeur de l'œuvre, voir E. Guillon, *Deux voyages en Espagne au dix-septième siècle*, dans *Revue Hispanique*, IX (1902), pp. 511-513.

2. Les autres graphies, les corrections et les erreurs de plume ne seront signalées que par exception, c'est-à-dire quand elles offrent quelque intérêt.

Comme mon dessein n'étoit point de faire un recueil de mon voyage, étant peu de chose comme est le voyage d'Espagne et de Portugal, mais pressé et sollicité par quelques-uns de mes meilleurs amis, je n'ai pu pour les contenter m'en défendre pour satisfaire à leur curiosité ; car gens qui n'ont jamais vu que leur village sont portés d'une forte inclination de lire ou d'entendre parler de choses qu'ils n'ont jamais vues et dont les coutumes des pays sont différentes de celles de celui qu'ils habitent. Mais si ma complaisance a été jusques à ce point que de faire un manuscrit de mon voyage pour satisfaire la curiosité de ceux qui m'en ont prié, qu'on n'attende pas de moi que je le fasse prolixe et étendu, mon dessein étant de le faire le plus succinct que je pourrai et ne pas ressembler à plusieurs qui, après être de retour de quelque voyage qu'ils auront fait, tombent dans l'exagération, se vantant d'avoir vu des choses qui ne peuvent jamais tomber sous le bon sens, et abusant de la simplicité de ceux qui les écoutent, les regardant comme des oracles et croyant comme des vérités des fables qu'ils leur racontent. Non, ce n'est pas là mon caractère, et je n'avancerai rien que je n'aie vu ; c'est pourquoi on pourra ajouter foi à tout ce que je dirai, quoiqu'il y ait des choses assez particulières et extraordinaires et qu'on pourroit même accuser de choquer le bon sens ; car on y verra des manières toutes différentes aux nôtres et que, si j'étois le seul qui les rapportât, on pourroit me dire ce qu'on dit de plusieurs en commun proverbe : « A beau mentir qui vient de loin. » Mais comme tous ceux qui ont fait le même voyage que moi disent la même chose, on pourra donc ajouter plus de foi à tout ce que je pourrai dire.

Plusieurs, avant que de traiter du sujet qu'ils veulent décrire, soit d'histoire, de voyages ou quelque autre matière que ce soit, font toujours de grands préambules, tenant le lecteur en suspens, qui se persuade à tout moment aller commencer le traité dont on a fait l'intitulé, ce qui est proprement abuser de la patience du lecteur, qui bien souvent s'ennuie de lire, voyant qu'on est longtemps à traiter du sujet dont on veut traiter. Mais je ne tomberai point dans ce défaut ; car, sans tenir le lecteur en haleine, je dirai que je commençai mon voyage par Nevers, qui étoit le lieu de ma demeure.

Notre voyageur s'embarque donc à Nevers « dans une cabane [1], qui est la voiture ordinaire ». Il passe par la Charité, Gien, Sully, etc., et arrive à Orléans ; de là il va à Blois, Amboise et Tours. Dans cette dernière ville, il rejoint son compagnon de route ; il quitte Tours le 19 décembre 1698, et par Blois, Beaugency, Orléans, Pithiviers, Fontainebleau et Melun, se rend à Paris. Puis il gagne Meudon, Versailles, Marly, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Meulan, Mantes, les Andelys et s'arrête à Rouen. De Rouen, il se dirige sur le Havre, en traversant Caudebec et Harfleur. Il s'embarque au Havre pour aller à Honfleur ; puis, par Touques, où il était le 17 février 1699, il va à Caen ; il visite ensuite Vire, Avranches, le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo. C'est là qu'il comptait prendre la mer ; mais le navire sur lequel il devait monter étant allé « charger des marchandises » à Morlaix il se rend dans cette dernière ville, non sans faire halte à Pontrieux, Tréguier et Lannion.

Nous nous embarquâmes sur une frégate de vingt-quatre canons, armée en course, appelée l'*Amitié* [2], et montée par M. de Launay [3] de la Tranchandière, qui en étoit le capitaine, et dont la moitié de la frégate étoit à lui, le 22 mars ; mais

1. Nom appliqué, au dix-septième siècle, à certains bateaux qui portaient, dit Littré, s. v° *cabane*, « une sorte de logement ou de cabane ».

2. Ces deux derniers mots, ajoutés, d'une autre main, dans l'interligne.

3. *Ms.* de l'Auné.

nous ne pûmes mettre à la voile que le 26, les vents ayant toujours été contraires.

Le 26 mars 1699, le vent ayant paru assez bon, on leva l'ancre et on mit à la voile. C'étoit le jour de la mi-carême, mais que je passai fort mal, car à peine fûmes-nous en pleine mer qu'on servit à dîner. Je sentois à la vérité le cœur qui commençoit à me faire mal, mais je voulus faire le vaillant, me mettant à table comme les autres ; mais à peine eus-je mangé le potage qu'il fallut quitter la partie et aller donner à manger aux poissons. Je ne fus pas le seul, car une grande partie de l'équipage en eut autant que moi. Jusques à ce temps-là je ne m'étois point trouvé mal sur mer ; il n'y eut que lorsque j'eus perdu terre. J'en fus pourtant quitte à bon marché, car dès le soir je mangeai quelques pruneaux cuits. Le lendemain, à dîner, je mangeai beaucoup de potage, et le soir beaucoup de pruneaux cuits, et puis fis comme les autres, au lieu que plusieurs furent malades plus de dix jours. Étant donc en pleine mer, on régla toutes choses pour la navigation ; et comme on craint toujours les pirates ou les ennemis, il y en eut qui furent commandés pour les canons, d'autres devoient se servir de mousquets, pistolets, sabres et autres armes dont nous avions un bon nombre, mais dont heureusement nous n'eûmes pas besoin, n'ayant trouvé personne dans notre route qui nous ait fait de peine. Cependant, dès le même jour que nous eûmes mis à la voile, étant accompagnés du vaisseau appelé *le Saint-Michel*, qui étoit de vingt-quatre canons et qui faisoit même route que nous, allant à Cadix [1], le vent nous fut très peu favorable ; cependant, le soir, il fallut se coucher après avoir fait la prière, car on peut dire qu'il n'y a point de communauté où il y ait plus de règle que sur les vaisseaux, et j'en toucherai quelque chose.

Premièrement, on partage l'équipage pour faire le quart,

1. *Ms.* Cadis, — cette graphie étant constante dans le manuscrit.

c'est-à-dire que la moitié veille pendant quatre heures et l'autre moitié dort, et de quatre heures en quatre heures on se relève, en sorte que, le matin, sur les sept heures, on sonne la cloche. Ceux qui étoient couchés se lèvent ; après quoi on fait la prière. La prière étant finie, on déjeune, et après avoir déjeuné, ceux qui avoient veillé se couchent jusques à midi, qu'on sonne encore la cloche pour dîner ; et après dîner, ceux qui avoient veillé se couchent jusques à quatre heures ; à quatre heures, on sonne encore la cloche, et ceux qui avoient veillé se couchent jusques à six heures et demie ou sept heures qu'on soupe ; car dans ce temps-là tout le monde est réveillé, aimant mieux manger que de dormir et ne s'arrêtant point à ce proverbe que « qui dort dîne ». Après souper, on fait la prière, sur la fin de laquelle on chante les litanies de la Sainte Vierge, mais d'un ton si lamentable que cela pénètre les cieux. Après quoi, ceux qui étoient de quart se couchent jusques à minuit, et ainsi consécutivement, comme j'ai dit, on se lève et on se couche.

Le vent, comme j'ai déjà dit, nous ayant été peu favorable le jour que nous partîmes, puisque le vendredi 27 à midi, qui est le temps qu'on prend les hauteurs, ce qu'on fait tous les jours pour voir le chemin qu'on a fait, et nous ne trouvâmes n'avoir fait que onze lieues [1] ; le samedi 28, nous en fîmes vingt-deux ; le dimanche 29, nous en fîmes dix-neuf ; et pour faire ces dix-neuf, en prenant le large, nous en fîmes plus de trente. Les deux jours suivants, le lundi et mardi 30 et 31, — car nous ne pûmes prendre les hauteurs le 30 à cause du mauvais temps, — nous ne fîmes que trente lieues, en ayant fait plus de cinquante en prenant le large. Le premier avril le vent ne nous venoit que par ozée [2], avec de la pluie ; nous

1. On remarque, en divers endroits, des phrases incomplètes, comme celle-ci.

2. Ce mot est très clairement écrit ; mais que signifie-t-il ? Pour notre part, nous l'ignorons.

fîmes cependant ce jour-là, en prenant le large et virant souvent de bord, vingt-neuf lieues ; mais le jeudi deuxième avril, le vent nous vint tout à fait contraire et fûmes obligés de mettre le vaisseau à la cape. Mettre le vaisseau à la cape, c'est d'abattre toutes les voiles et n'en laisser qu'une pour tenir le vaisseau en état et le laisser aller au gré de la mer ; ce qui fit que nous dérivâmes, reculant plutôt que d'avancer. Aussi eûmes-nous ce jour-là un très mauvais temps ; et, qui étoit un présage de ce qui nous devoit arriver, il y eut un petit oiseau, gros comme un gros pinson, qui vint dans notre vaisseau, ne sachant d'où il étoit venu, car nous étions à cent cinquante lieues de terre ; de là on peut juger si on voit autre chose que le ciel et l'eau ; ce qui fit dire à nos mariniers qu'infailliblement nous aurions une tempête. Nous avions vu tous les jours auparavant des bandes de marsouins, c'est-à-dire des cochons de mer, qui suivoient notre navire, et même de si près qu'ils en léchoient le suif. Et en effet, car la nuit du 2 au 3 avril, c'est-à-dire depuis les neuf heures du soir jusques au lendemain matin à trois heures, nous eûmes une tempête manifeste, ayant tonnerre, éclairs, pluie, grêle, et vents terribles. A neuf heures donc du soir, je commençois à dormir, mais je fus bientôt réveillé par la cloche qu'on sonna pour faire lever tout le monde pour travailler, et le capitaine du vaisseau vint dans notre chambre pour nous dire de prier Dieu et que nous étions sur le point de périr. On peut juger combien un semblable langage nous effraya. Nous eussions bien voulu dans ce moment être à terre, mais inutilement, puisque nous en étions bien à cent cinquante lieues. Nous nous mîmes cependant en prière et priions Dieu avec bien de la ferveur, car il faut aller sur mer pour apprendre à prier Dieu. Aussi croyions-nous à tout moment périr, la mer paroissant élevée d'une pique au-dessus de notre navire, ce que nous voyions à la faveur des éclairs et du feu qui se faisoit par la violence des flots qui se frappoient les uns contre

les autres. Nous voyions encore la mer de toutes sortes de couleurs, et le feu Saint-Elme sur nos mâts, ce qui marquoit une grande tempête. Nous avions un reliquaire que nous attachâmes à une corde et que nous jetâmes en mer ; tout l'équipage fit des vœux, et enfin Dieu nous exauça ; car, sur les trois heures du matin du 3 avril, le vent s'adoucit un peu et nous n'eûmes que la peine et la peur, notre navire n'ayant nullement été endommagé, au lieu que le lion du *Saint-Michel* fut emporté d'un coup de mer et souffrit beaucoup. Il y eut aussi un petit navire qui paya pour tout ; car, nous ayant joints le 2 avril sur le soir, nous ne le vîmes point le matin, ce qui nous fit juger qu'il avoit péri, n'ayant pu résister à une si furieuse tempête.

Ce jour-là, on ne put encore allumer de feu à la cuisine ; c'est pourquoi nous fîmes mauvaise chère, mais encore trop heureux de n'avoir pas péri. Ce jour-là, à midi, le soleil ayant paru un peu de temps, — car on ne prend jamais les hauteurs qu'à midi, — et nous ne trouvâmes avoir fait que vingt-trois lieues en deux jours [1]. Le samedi 4, nous eûmes encore de gros vents, avec pluie et grêle ; aussi ne fîmes-nous ce jour-là que douze lieues. Mais le dimanche cinquième, le temps commença à nous être favorable et le vent assez bon pour notre route ; aussi fîmes-nous vingt-six lieues. Le lundi, nous en fîmes vingt-huit. Le 7, le vent nous fut entièrement favorable ; aussi fîmes-nous ce jour-là cinquante lieues. Le mercredi 8, autant. Le jeudi 9 avril, sur les dix heures du matin, nous vîmes la terre, qui nous parut comme un gros nuage. Il y avoit quinze jours que nous ne l'avions vue. La terre que nous aperçûmes, ce furent les Berlengas [2], qui sont des terres de Portugal, et nous fîmes ce jour-là quarante lieues. La nuit du 8 au 9, sur les deux heures après minuit, nous passâmes

1. Autre exemple de phrase inachevée.
2. *Ms.* Brelingues. — Groupe d'îles situé au N.-O. du cap Carvoeiro.

devant le cap de Saint-Vincent. Nous le vîmes à notre aise, parce qu'il faisoit un beau clair de lune, et que nous n'en étions éloignés que d'un quart de lieue tout au plus. Nous fîmes ce jour-là cinquante lieues. Le samedi dixième, nous en fîmes quarante. Nous croyions bien arriver ce jour-là à Cadix, ayant le vent très favorable et n'en étant éloignés que de trois lieues ; mais, sur les onze heures du matin, il s'éleva un brouillard si épais qu'on ne se voyoit pas à la portée d'un pistolet ; ce qui nous obligea de mouiller. N'ayant trouvé que treize brasses d'eau et n'étant tout au plus qu'à une lieue de terre, on voulut bien faire venir des Provençaux, qui alloient à la pêche, pour nous servir de pilotes et nous conduire ; mais ils ne voulurent jamais venir. Ainsi nous fûmes contraints de rester le reste du jour.

Le lendemain douzième avril, le temps s'étant un peu éclairci, sur les six heures du matin on leva l'ancre, on mit à la voile, et nous arrivâmes devant Cadix. On peut juger combien cela me fit de plaisir de voir cette belle ville et le nombre de vaisseaux de toutes sortes de nations qui étoient devant. Ayant ancré et les voiles carguées [1], on mit chaloupe en mer, dans laquelle nous nous mîmes, et arrivâmes à Cadix sur les dix heures, car notre navire étoit ancré à une lieue en mer. Nous allâmes à notre couvent, où je dis la messe pour remercier Dieu d'avoir arrivé à bon port.

Cadix, très belle ville, bien bâtie, les maisons fort grandes, et sur lesquelles on se promène ; les églises ne sont pas cependant des plus belles, cependant très richement ornées ; celle de Saint-François, autrement des Pères Cordeliers, est la plus belle. J'y passai la quinzaine de Pâques, pendant lequel temps j'y vis toutes leurs manières, mais bien différentes des nôtres. Pendant ce saint temps, particulièrement dans la semaine sainte, vous voyez nombre de processions, où il se

1. *Ms.* carriées.

trouve quantité de pénitents habillés de blanc et la face couverte d'un linge blanc, et ne voyant qu'au travers de petits trous, dont les uns traîneront de grosses chaînes qu'ils ont aux jambes ; d'autres porteront sur leurs épaules de grosses croix ; d'autres porteront les instruments de la Passion ; d'autres enfin auront les bras en croix avec une barre de fer qui y sera attachée. Ces processions sont pour l'ordinaire précédées de deux ou trois trompettes qui sonnent d'une manière assez drôle. On voit de plus des pénitents, qui sont découverts par derrière jusques à la ceinture, se discipliner dans les églises, dans les rues, et même devant les fenêtres de leurs bonnes amies, et ce par mômerie. Je crois bien que la plupart ont de bonnes vues en faisant ces pénitences, car vous voyez couler le sang en abondance ; aussi ont-ils toujours quelqu'un qui va derrière eux et les essuie de temps en temps. De ces fouetteurs vous en voyez un grand nombre. Je croyois bien aussi le vendredi saint au soir y voir l'enterrement du fils de Dieu ; mais une pluie qui tomba et qui fit bien du plaisir à tout le monde, parce qu'il y avoit sept mois qu'il n'étoit tombé d'eau [1] ; j'allai cependant voir le théâtre qui étoit dressé dans la grande place et tout tendu de noir. Les églises sont très bien ornées le jeudi saint, et il y a grand nombre de cierges. Celle des Capucins l'emporta cette année-là, y ayant une décoration admirable et plus de huit cents cierges ; on y prêcha la Passion le jeudi au soir à huit heures ; il s'y trouva grand monde et fus fort aise de l'entendre pour en parler, à cause de la manière avec laquelle on la prêche et dont j'aurois eu de la peine à le croire, si je n'en avois moi-même été le témoin et l'entendis, étant dans un jubé qui est au-dessus de la porte.

Lorsque le prédicateur parla de la prise de Jésus-Christ dans le jardin des Oliviers et qu'on le conduisit dans les tri-

1. Ici encore la phrase est demeurée inachevée.

bunaux, il y avoit un trompette à la porte qui se mit à en sonner. Vint-il à parler du soufflet que le soldat lui donna, tous les assistants se mirent à se souffleter les joues, quelques-uns même frappoient assez fort, car je les voyois. Parla-t-il [1] des railleries qu'on fit à Jésus-Christ, plusieurs se mirent à jouer des castagnettes. Parla-t-il comme les Juifs l'attachèrent en croix, on donna plusieurs coups de maillet sur du bois. Parla-t-il enfin quand il expira, on tira trois coups de fusil. Voilà une plaisante manière de prêcher la Passion. Mais ce que je remarquai encore, c'est que pendant la Passion cinq ou six femmes ou filles se trouvèrent mal ou firent semblant, comme on me le dit. On voulut les soulager en les délaçant et leur donnant quelques citrons à sentir ; mais la Passion finie, elles n'étoient plus malades ; aussi s'en allèrent-elles. J'en parlai à quelques religieux, leur disant que ces sortes de personnes, qui sont malades de la mère [2], ne devroient point se trouver où il y a tant de monde. Ils me firent réponse que c'étoient des commères qui faisoient cela exprès ; car, ne sortant point toute l'année, à moins qu'elles ne soient accompagnées de deux ou trois femmes ou filles, et ayant permission d'aller seules depuis le jeudi au soir à trois heures jusques au vendredi matin sept heures, elles donnoient des rendez-vous, car elles courent toute la nuit seules par les rues, les dames de qualité comme les artisanes ; et j'ai même vu des dames de distinction me dire qu'elles voudroient que la semaine sainte arrivât tous les mois, afin d'avoir le plaisir et la liberté d'aller seules.

Les peuples, tant hommes que femmes, ont une grande dévotion de baiser la manche des religieux, mais particulièrement de saint François. Quand les femmes vont en ville,

1. *Ms.* parla il, — le scribe n'employant jamais, en pareil cas, le *t* euphonique.

2. C'est-à-dire atteintes d'affections de matrice, en d'autres termes, hystériques.

elles ont une mante noire qui les prend depuis la tête jusques aux pieds et ont toujours le visage couvert ; cette mante, qui est noire, est comme un grand manteau de religieuse. Quand elles sont dans leurs maisons, elles sont toutes nu-tête, faisant seulement deux tresses de leurs cheveux, qu'elles accommodent avec du ruban ou du galon, et jettent leurs tresses derrière le dos. J'en ai vu grand nombre dans leurs maisons, soit femmes espagnoles ou portugaises ; car les religieux ont permission de rendre visite aux femmes, et non les hommes séculiers ; car si un homme séculier avoit rendu visite à une femme, il ne seroit pas en sûreté de sa vie. Les maris des femmes ont une manière même assez plaisante à l'égard des religieux qui vont les voir ; car, quand un religieux entre dans une maison, le maître le vient recevoir, lui baise la manche, l'introduit dans la chambre où est sa femme et ses filles, le laisse là et s'en va. J'en parle scientifiquement, parce que cela m'est arrivé nombre de fois. Ces femmes étoient fort aises de nous voir, aimant beaucoup les étrangers et soupirant avoir la même liberté que nous leur disions que les femmes de France avoient, mais inutilement, car chaque pays, chaque mode.

Pour les hommes, ils sont fort fainéants, car vous les verrez le manteau sur les épaules, avec la *espada* [1] au côté, grande comme une broche à rôtir, se tenir le long d'une muraille au soleil, et n'en point partir que lorsque midi sonne pour aller dîner. Quand un savetier n'a point d'argent, il prend son saint-crépin, c'est-à-dire ses outils, et va criant, demandant à travailler au savetier ; mais a-t-il gagné [2] trente ou quarante sols, il reporte son saint-crépin chez lui, prend son épée, car tout le monde la porte, et son manteau, et va se promener jusques à ce que son argent soit mangé. Les Espagnols ont

1. *Ms.* spada.

2. *Ms.* gaingné, — orthographe constante dans notre texte, où l'on observerait d'ailleurs d'autres archaïsmes.

tous le dessus de la tête rasé. Quand j'arrivai à Cadix, je croyois que c'étoient des prêtres, ne prenant pas garde à leurs épées ; mais la raison pourquoi ils se font raser, c'est, disent-ils, pour faire évacuer les mauvaises humeurs.

Nous arrivâmes à Cadix dans la belle saison, quoiqu'elle commençoit déjà à être fort avancée ; car on ne voyoit presque plus de pois nouveaux, car on en mange dès le mois de février. Tous les marchés étoient remplis de fèves vertes et d'artichauts; mais il y avoit déjà longtemps qu'on en mangeoit, vu qu'il n'y gèle jamais.

Je suis bien aise de parler d'une Notre-Dame qui est devant le couvent des Capucins. Cette Notre-Dame est de marbre blanc, de la hauteur de six pieds, élevée sur une colonne aussi de marbre blanc, de la hauteur d'environ vingt pieds, et qui est entourée de balustrades de marbre blanc, de la hauteur de six pieds. La confrérie du Rosaire y vient tous les soirs sur les huit ou neuf heures en procession. Tout le monde dans ce temps-là met des lampes et flambeaux à leurs fenêtres. On dit qu'on a établi cette confrérie et cette procession pour arrêter plusieurs meurtres qui se faisoient tous les soirs.

Après avoir vu tout ce qu'il y avoit à voir à Cadix pendant seize ou dix-sept jours, nous passâmes au Port de Sainte-Marie [1] dans la chaloupe de Fernan Nuñez [2], qui étoit général des armées du Roi dans l'Andalousie, et qui nous avoit très bien régalé la veille, aimant beaucoup les François.

Le Port de Sainte-Marie, qui est à deux lieues de Cadix par mer, est une ville fort belle, les rues larges et longues, la plupart tirées au cordeau. Les avenues en sont charmantes et les marchands étrangers aiment mieux y demeurer qu'à Cadix. On y voit un fort beau couvent de Minimes, appelé *la Victoria*, où il y a une chapelle du roi de France avec ses armes.

1. C'est-à-dire à Puerto de Santa Maria.
2. *Ms.* Fernand Nunés. — Il s'agit de Francisco Gutierrez de los Rios, troisième comte de Fernan Nuñez.

Comme Jerez [1] est une ville fort renommée à cause de ses bons vins, nous y allâmes. Jerez [2], ou, selon nous, Cherés, est une grande villasse, car on dit qu'il y a bien dix-huit mille maisons, mais très peu peuplée. La campagne est abondante en vignes, dont le vin est très excellent, en froment et en toutes sortes de choses. Il y a une chartreuse à une petite lieue de la ville, très belle, qui a de revenu quarante mille écus. L'église est parfaitement belle et bien dorée, dans laquelle on y voit plusieurs reliques de corps saints. Les Chartreux ont les haras du roi d'Espagne et ne peuvent se défaire d'aucun cheval sans la permission de Sa Majesté Catholique. Après avoir vu toute la chartreuse, nous retournâmes à Jerez pour aller à Sanlucar [3].

Sanlucar, ou Saint-Luc, est une ville assez belle et grande ; mais la barre est fort dangereuse. Ce qu'on appelle barre est la jonction de la rivière à la mer, et c'est aussi là que la rivière de Guadalquivir [4] se joint. Dans cette jonction il s'y perd souvent des barques, et j'en vis même une, de notre chambre, qui périt, qui alloit à Séville. C'est pourquoi les galions n'y montent plus, parce qu'il s'en est perdu autrefois, et vont présentement dans un cul-de-sac proche de Cadix.

Nous nous embarquâmes à Sanlucar pour aller à Séville dans une barque qui est la voiture ordinaire, comme les cabanes sur la rivière de Loire. Aussi s'y trouve-t-il toutes sortes de gens ; car il y avoit prêtres, moines, hommes, femmes et filles. Comme il y a douze lieues de Sanlucar à Séville, la marée nous manqua à deux lieues de Séville, et fûmes obligés de coucher dans la barque : heureusement nous avions de quoi manger ; mais Dieu sait si on dormit beaucoup pendant la nuit, car elle se passa à rire et à causer. Notre compagnon

1. *Ms.* Cherés.
2. *Ms.* Xerés, — de même un peu plus bas.
3. *Ms.* San Loucar, — toujours orthographié ainsi.
4. *Ms.* d'Aqualquivir.

et moi la passâmes du mieux que nous pûmes, laissant les autres faire et dire tout ce qu'ils voulurent, entendant très peu l'espagnol : aussi y avoit-il fort peu de temps que nous étions en Espagne. Le lendemain matin, sur les quatre heures, nous nous trouvâmes vis-à-vis un gros bourg. Un religieux me demanda, qui étoit dans la barque, si je voulois aller dire la messe avec lui, parce qu'il falloit attendre la mer à monter pour aller à Séville. Je lui dis que je le voulois bien, mais notre compagnon me dit que je ferois mieux de l'aller dire à Séville, que nous y serions de bonne heure, au lieu que si nous attendions la mer à monter, qu'il seroit trois heures après midi quand nous y arriverions. Je suivis son avis. Nous quittâmes la barque et prîmes la terre. C'étoit un charme que de marcher et voir toute la campagne remplie de réglissiers, mais couverte aussi de très beaux blés. Nous arrivâmes à Séville à huit heures, quoiqu'il n'y eût que deux lieues d'où nous avions quitté la barque. Nous fûmes charmés, entrant à Séville, voyant toutes les rues remplies de cerises.

Séville. Nous y arrivâmes le 8 mai. C'est une des grandes villes du monde. Les rues sont cependant fort courtes et étroites. Il y en a néanmoins trois ou quatre fort longues et fort larges. Les maisons sont très belles et très élevées. La cathédrale est très belle, les voûtes fort élevées et toutes les roses dorées. L'église a de longueur cent soixante et dix pas, et de largeur cent vingt. Le retable du grand autel est de cuivre et très bien travaillé. La sacristie est un fort beau vaisseau et où il y a des richesses immenses. On y voit une pyramide de la hauteur de vingt pieds, toute d'argent, à la vérité appliqué sur du bois ; cette pyramide ne sert que le jeudi saint et la semaine du sacre. Il y a tant d'argenterie qu'il est impossible d'en faire le dénombrement, car il y a nombre de corps saints d'argent en relief et massifs, des chandeliers d'argent d'une grosseur et hauteur prodigieuses. Je ne parle point de quantité de calices d'un prix inestimable. Tout proche

la sacristie est le chapitre des Messieurs, qui est une pièce curieuse, étant bâti en ovale et tout doré. Il y a une tour qui est fort haute et un homme peut y monter à cheval jusques au haut. Il y a grand nombre de couvents dans la ville : de saint François, il y en a seulement dix-sept d'hommes et trois de filles ; de saint Dominique, neuf, six d'hommes et trois de filles; six maisons de Jésuites, mais parfaitement belles et très riches, car ces messieurs-là n'aiment guère la pauvreté. Le couvent de la Merci est une pièce à voir, aussi bien que celui des Capucins, qui est à la porte de Cordoue. Il y a dans leur jardin plus de six cents pieds d'orangers et de citronniers en plein vent ; les haies du jardin ne sont que d'orangers, citronniers, myrtes et grenadiers. Il y a proche de Séville une chartreuse qui est très belle et très riche, ayant de revenu cent mille écus. On dit que l'archevêque de Séville a cent mille écus de revenu. Les canonicats valent jusques à cinq mille livres et les dignités à proportion. Il y a encore proche de Séville un couvent de saint Jérôme parfaitement beau, où on voit la figure de ce saint en relief, qui est un ouvrage accompli et auquel il ne manque que la parole.

Comme je me promenois dans les rues de Séville pour voir les curiosités, étant accompagné d'un Espagnol qui parloit fort bien françois, voyant des croix presque à tous les coins des rues, je lui dis qu'on étoit bien dévot dans Séville d'avoir des croix si fréquentes. Il me fit réponse que ce n'étoit pas par dévotion, mais que là où il y avoit des croix, il y avoit eu du monde tué dans le lieu ; aussi y avoit-il une inscription au bas, qu'il me fit voir : « Ici on a tué un tel ; priez le bon Dieu pour lui. »

La fabrique du tabac est à voir, car vous y voyez cent chevaux tourner des meules de moulin; comme nous en avons en France pour faire de l'huile de noix. Il y a d'autres personnes qui broient du tabac dans des mortiers de bois ; celui-là est le plus fin, et plus de quatre cents personnes sont tous

les jours employées à la fabrique du tabac. Enfin, il y a tant et de si belles choses à Séville qu'il faudroit un volume entier pour les écrire ; car je ne parlerai point du palais du Roi, qui est fort beau, et où il y a un bois d'orangers, mais si épais que le soleil ne peut pas pénétrer. Dans la cour dudit palais j'ai vu des orangers d'une grosseur prodigieuse, et c'est ce qu'auroient pu faire deux hommes d'en embrasser un. Il y a aussi un fort beau jardin et des jets d'eau. Pour ce qui est de la rivière qui passe à Séville, qui est le Guadalquivir [1], elle ne porte plus bateaux au-dessus du pont, qui est peu de chose, n'étant bâti que de bois. Le château de l'Inquisition est tout proche. Je parlerai dans son lieu [de] ce que c'est que l'Inquisition, et quitterai Séville pour prendre notre route de Lisbonne, passant par la Algaba [2], qui est un gros bourg, et allâmes coucher à Garrobo [3], qui est une petite ville.

Nous y arrivâmes, un samedi au soir. Le maître chez qui nous arrivâmes, qui nous reçut parfaitement bien et qu'on appelle *hermano* [4], — il n'y a pas bourg en Espagne où il n'y ait quelqu'un d'arrêté pour recevoir les religieux et leur fournir tout ce qui leur est nécessaire, et même leur donne du pain, du vin et de la viande pour emporter avec eux pour faire leur halte ; étant donc arrivés sur le soir chez cet *hermano*, il nous demanda si nous voulions manger de la viande. A ce mot de viande, je répondis incontinent que non, ne sachant point qu'on avoit permission de manger en Espagne tous les samedis de l'année, excepté dans le Carême, les têtes, les pieds et les intestins des animaux ; pour ce qui est des quatre membres, on n'en mange point, car c'est de la viande. Je ne fus pourtant pas scrupuleux dans la suite du temps,

1. *Ms.* l'Agualquivir.
3. *Ms.* l'Algava.
3. *Ms.* Algorobo.
4. *Ms.* hirmano, — ce vocable étant toujours ainsi orthographié. — On remarquera que, ici encore, la proposition reste en suspens.

suivant l'Évangile en mangeant ce qu'on me présentoit ; mais, ce soir-là, nous nous contentâmes d'œufs. Le lendemain, nous nous levâmes du matin, voulant aller dire la messe à trois lieues de là, parce que c'étoit le dimanche.

C'est un plaisir que de marcher dans ce pays-là, qui est l'Andalousie et dont Séville est la capitale, ce royaume étant le plus agréable, le plus fertile, le plus abondant et le plus chaud de toute l'Espagne ; car j'y ai vu de la vigne en fleur à la mi-avril, et on y voit des raisins d'une grosseur prodigieuse. On en peut juger par ce que j'en ai vu, qui est que j'ai mesuré dans notre couvent de Séville une forme de raisin qui n'étoit pas encore fleurie, avoir plus d'un pied et demi de longueur. L'on m'a dit sur les lieux avoir vu autrefois une grappe de raisin de six pieds de long. Je crois que la grappe de raisin qu'apportèrent ceux qui avoient été pour découvrir la terre promise n'étoit pas plus grosse, quoiqu'ils se servissent d'un levier pour l'apporter.

Étant donc arrivé à Castillo de las Guardas, qui est un bourg très gros et très beau, j'y dis la messe, et après l'avoir dite, un monsieur qui étoit diacre me demanda si je n'avois point quelque endroit pour aller manger. J'adorai incontinent la providence de Dieu, et après lui avoir dit que nous étions des étrangers et que nous ne connoissions personne, il nous mena chez lui ; et ayant appelé sa mère, qui en nous saluant nous baisa la manche, étant la coutume, comme j'ai déjà dit, et nous donnèrent [1] à déjeuner de bon pain, de bon vin et de la marmelade de coings. Comme nous avions fait du chemin, nous avions bon appétit ; aussi nous ne nous épargnâmes pas. Après que nous eûmes bien déjeuné, nous voulûmes prendre congé de la compagnie et nous en aller ; mais ils nous dirent qu'il falloit rester pour dîner. Nous n'eûmes pas beaucoup de peine à rester, car nous étions fati-

1. Autre exemple de construction vicieuse.

gués. Ils s'en allèrent tous à la grand' messe et nous laissèrent tous deux tout seuls, notre compagnon et moi. Après la grand' messe, nous dînâmes, servant à chacun sa portion comme chez des religieux, nous ayant premièrement donné un plein gobelet d'argent de bouillon, dans lequel nous émiettâmes [1] du pain, ensuite chacun un petit plat de ragoût de lapin, et puis chacun un petit plat de viande bouillie. Pour le dessert, il étoit commun. Quoique le vin soit violent, il n'étoit pas cependant épargné et en buvions comme en France, mais modérément, comme des religieux doivent faire. Lorsque nous dînions, je vis une servante passer et repasser par la chambre, portant des traversiers de lit. Je ne savois pas ce que cela vouloit dire. Nous finîmes néanmoins notre dîner, et voulant remercier nos bienfaiteurs pour nous en aller, ce fut bien autre chose : ils nous dirent qu'on ne s'en alloit pas comme cela, et qu'il falloit s'aller coucher et se reposer. Je ne savois pas encore ces sortes de coutumes, qui est qu'en Espagne et en Portugal on se couche depuis midi ou une heure jusques à quatre heures, les chaleurs étant excessives ; on ferme même les boutiques, et on ne voit dans les rues que de pauvres gens. Nous allâmes donc nous coucher dans le lit qu'on avoit fait pendant que nous dînions, et commençâmes à jouir de la coutume du pays ; et après nous être reposés, nous allâmes nous promener ; après quoi nous soupâmes.

Le lendemain, après avoir dit la messe, comme nous voulions nous en aller, la servante nous dit qu'il falloit déjeuner [et] alla promptement faire lever la maîtresse, car il étoit fort matin, qui vint aussitôt, nous obligea de prendre du vin, et tenant une miche fort blanche d'environ deux livres, la coupa par la moitié et mit entre les deux un lapin rôti, nous disant que c'étoit pour notre halte. Notre bouteille étoit

1. *Ms.* mietames.

pleine de vin qu'on nous avoit donné à Séville ; sans cela ils nous l'auroient emplie. Nous les remerciâmes de toutes leurs charités, leur ayant fait présent de quelques aiguilles de Paris, dont ils sont fols, et de quelques petits agnus ; et nous ayant baisé la manche, nous souhaitèrent un bon voyage, et nous adressant pour le soir chez son frère, qui étoit curé à quatre lieues de là, à un gros bourg appelé la Higuera [1] ; qui nous reçut parfaitement bien et nous fit encore manger des lapins tout notre saoul [2], y en ayant tant dans le pays qu'on ne sauroit les épuiser et qui sont les meilleurs lapins du monde, car ils ne mangent que myrte, sauge, romarin, thym, lavande et autres herbes odoriférantes, qui sont les bruyères du pays ; et c'est un charme que de marcher au milieu de toutes ces odeurs. Toutes les haies et buissons, qui sont d'une grosseur prodigieuse, ne sont que de myrtes, grenadiers et genêts d'Espagne. Les lauriers-fleurs, que nous conservons si soigneusement en France dans des caisses, viennent le long des rivières et ruisseaux, dont l'eau est vive, et qui sont comme les osiers qui sont le long de nos rivières. Ils nous étoient souvent d'une grande utilité, car, étant fort grands, ils nous servoient pour nous mettre à l'ombre pour faire notre halte sur les dix heures, que tous les voyageurs s'arrêtent, étant impossible de marcher depuis ce temps-là jusques à deux ou trois heures après midi qu'on recontinue son chemin.

Nous partîmes donc de la Higuera et passâmes par Aracena, qui est une petite ville, et allâmes coucher [à] Almonaster [3] chez une personne de distinction qui nous fit encore manger des lapins tout notre saoul [4]. Lorsqu'ils sont rôtis, ils sont bons ; mais quand ils en font des ragoûts à leur mode, il faut y être accoutumé pour en manger. Je l'expérimentai le lende-

1. *Ms.* Laïguera, — de même plus bas.
2. *Ms.* saul.
3. *Ms.* Almonastau. — Il s'agit d'Almonaster la Real.
4. *Ms.* soeul.

main matin, la femme de chambre nous en ayant servi un grand plat en ragoût, qui étoit accommodé avec force safran, y en ayant beaucoup dans le pays, et du poivre d'Inde, qu'ils appellent piment, mais dont il me fut impossible de manger, ce qui chagrinoit extraordinairement cette pauvre femme de chambre, me disant de manger, et qu'elle avoit tant pris de peine à accommoder ce ragoût ; mais toutes ses prières furent inutiles : je me jetai sur le pain, qui étoit parfaitement bon, — car dans toute l'Espagne le pain est blanc comme la neige, — sur le vin et sur de la marmelade, et ensuite prîmes congé du maître de la maison, et prîmes la route d'Aroche [1], passant par Cortegana, qui est un gros bourg.

Aroche est une petite ville sur une éminence, fort jolie, et la dernière d'Espagne du côté du Portugal. Le lendemain, nous crûmes faire une grande journée, car nous partîmes comme quatre heures sonnoient ; mais nous comptions sans notre hôte, car à peine eûmes-nous fait une lieue que nous nous égarâmes. Nous ne nous étions point encore égarés que ce jour-là, et ne savions où nous étions, nous trouvant dans de grandes bruyères. Nous trouvâmes bien des chevriers qui conduisoient des chèvres ; ils en conduiront jusques à mille et peut-être plus, car ils campent tous les soirs dans les campagnes ou dans les montagnes, et ne se retirent point le soir comme nos bergers de France. On a soin de leur apporter de temps en temps du pain ; ils tuent des chevreaux et font bouillir la marmite dans la campagne. Nous demandâmes bien le chemin à ces chevriers, qui nous l'enseignoient, mais nous ne les entendions pas. Bon Dieu ! que c'est grand pitié que d'être dans un pays étranger égaré, et ne pas savoir la langue! Nous eûmes cependant une petite aventure qui nous fit plaisir dans notre écart ; car, comme nous marchions, des messieurs qui étoient dans un petit pré nous appelèrent. Ils

1. *Ms.* Aroché.

étoient à manger ; ils avoient étendu un grand drap sur l'herbe et avoient longe de veau, poulets, lapins et pigeons rôtis, avec plusieurs ragoûts, bon pain et bon vin. Ils étoient neuf ou dix à table, parmi lesquels il y avoit un Carme, et nombre de domestiques. Ils nous firent asseoir sur l'herbe avec eux, nous donnèrent d'un agneau rôti et de tout ce qu'il y avoit. Je bénis le Seigneur dans notre écart de nous avoir fourni une si heureuse aventure. Après avoir bu et mangé et remercié le maître de la compagnie, il nous donna son laquais pour nous mettre dans le chemin. Mais nous ne pûmes faire ce jour-là que quatre lieues depuis quatre heures du matin jusques à sept heures du soir, que nous fûmes contraints de rester à une paroisse appelée San Pedro, autrement Saint-Pierre.

Le lendemain nous allâmes à Moura [1], qui est la première ville de Portugal du côté de l'Andalousie [2]. En y arrivant, on trouve une forêt d'oliviers de plus d'une lieue, parfaitement belle, et qui fait plaisir. Nous arrivâmes sur les dix heures et n'en partîmes que le lendemain. La ville de Moura est médiocre, fort jolie, et comme c'est une frontière de Portugal, elle est fort bien fortifiée et les fortifications sont régulières. Le château commande toute la ville et la campagne. Nous prîmes ensuite le chemin de Lisbonne, passant par Vidigueira [3], qui est une ville fort jolie, aussi bien que Alvito et Torrão [4]. Toutes ces campagnes-là sont très belles, y ayant quantité de vignes et froment qu'on commençoit à couper, quoiqu'il ne fût que la mi-mai, les saisons étant primes [5] à cause des chaleurs.

Nous passâmes ensuite à Porto d'el Rei [6], qui est un maga-

1. *Ms.* Moira, — de même plus bas.
2. *Ms.* Andoulisie.
3. *Ms.* Vidiguera.
4. *Ms.* Torron.
5. C'est-à-dire en avance.
6. *Ms.* Porto del Rey.

sin du roi de Portugal, pour aller à Alcacer do Sal [1], et en passant deux Portugais se joignirent à nous, et qui ne nous firent pas plaisir, car je ne sais s'ils n'avoient point quelque mauvais dessein. Ils étoient armés d'épées et de poignards, mais au reste mal vêtus. J'avois un manteau tout neuf et me disoient dans le chemin que notre manteau étoit bon. Ils croyoient que nous étions des Carmes et me demandoient si nous n'avions point d'argent. Je leurs répondis que non, et qu'étant Capucins, nous n'en portions point. Je croyois que les Capucins étoient connus en Portugal comme en France ; mais ma croyance étoit mal fondée, car ils n'entendoient point ce mot de Capucins et croyoient toujours que nous avions de l'argent, et parloient incessamment de la bonté de notre manteau. Ils nous menoient par des chemins de brandes et dont les brandes étoient plus hautes de six pieds ; ils parloient souvent du mot *amatar*, qui veut dire *tuer*, que nous entendions parfaitement bien, mais qui ne nous faisoit pas plaisir. Ils ne voulurent jamais nous abandonner, quoique nous fissions semblant de quelquefois nous arrêter, et s'arrêtoient avec nous. Le chemin étoit un peu étroit ; ils vouloient que nous marchassions devant eux ; mais, tout le contraire, nous les faisions marcher devant nous, car n'étant que deux, notre compagnon et moi, nous leur aurions bien prêté collet [2] dans le besoin. Comme nous étions dans le fort des brandes et qu'ils s'arrêtèrent à parlementer, nous entendîmes dans le moment du bruit, et peu de temps après il passa cinq ou six personnes. Nous poursuivîmes notre chemin et peut-être une demi-heure [3] après nous rencontrâmes encore du monde. Dans ces deux fois nous nous aperçûmes qu'ils changèrent de couleur, se regardant l'un l'autre. Je n'aurois point tant

1. *Ms.* Alcasseré do Sal, — de même plus loin.
2. Rappelons que l'expression « prêter le collet à quelqu'un » signifie « être prêt à se battre avec lui ».
3. *Ms.* demieure.

eu de peur s'ils ne nous avoient point demandé tant de fois si nous n'avions point d'argent et si nous n'étions point des Carmes. Enfin, après avoir encore un peu marché, nous aperçûmes le château d'Alcacer, et pour lors nous prîmes le devant et marchâmes à grands pas, les laissant derrière nous.

Alcacer est une petite ville où il n'y a proprement qu'une rue, néanmoins assez longue. Il y a un château fort vieil, qu'on dit avoir été bâti deux mille ans avant la naissance de Jésus-Christ. Nous nous embarquâmes à Alcacer pour aller à Setubal[1]. Nous couchâmes dans la barque. D'Alcacer à Setubal, il y a neuf lieues. Ce ne sont que des salines pendant tout ce chemin-là, et on voit du sel prodigieusement et tout blanc.

Setubal. La ville est médiocre, mais fort jolie. Il y a nombre de couvents de religieux. C'est aussi un port de mer fort beau. Nous y vîmes plus de quatre cents vaisseaux hollandois qui étoient venus charger du sel. Nous partîmes de Setubal pour nous rendre à Lisbonne, y ayant six lieues, trois par terre et trois par eau.

Lisbonne. Nous y arrivâmes le 30 mai 1699. Elle est la capitale du royaume de Portugal, située sur la rivière du Tage, qui a trois lieues de large pour le moins devant la ville. C'est un charme que de voir Lisbonne en arrivant du côté de la rivière; car, étant bâti sur cinq montagnes, il paroît en amphithéâtre, les maisons étant parfaitement belles ; les rues sont néanmoins en pente, comme on le peut croire à cause de sa situation ; aussi ne voit-on point rouler de carrosses, si ce n'est dans les rues basses, mais il y a quantité de litières et parfaitement belles. J'ai vu quelquefois Monsieur le Nonce et Monsieur l'Ambassadeur de France, qui étoit M. le Président Rouillé[2], venir chez nous plutôt en litière qu'en carrosse.

---

1. *Ms.* Setuval, — toujours écrit ainsi.
2. Le Président Rouillé représenta la France en Portugal de 1697 à 1703.

L'église cathédrale est une ancienne mosquée des Maures [1] ; aussi est-elle fort matérielle. On y voit une chose particulière, qui sont deux corbeaux qui sont sur les voûtes depuis que saint Vincent fut martyrisé, et dont le corps fut gardé par des corbeaux. Quand un de ces deux corbeaux meurt, il en vient un autre, et on ne sait d'où ; quoique tout soit ouvert, ils ne s'en vont point ; ils volent cependant parfaitement bien et ne sont point farouches, car je leur ai donné à manger dans ma main. On a coutume de leur apporter tous les jours de la chair. Tout proche la cathédrale est une très belle chapelle de saint Antoine, qu'on appelle de Padoue, mais qui est de Lisbonne, étant né dans la chapelle dont je parle et dans laquelle il se dit tous les jours quantité de messes. Il y a l'église des Italiens, appelée Lorette, très bien bâtie et toute dorée ; car il faut savoir que toutes les églises de Lisbonne sont toutes dorées, c'est-à-dire tous les autels depuis le haut jusques en bas, les deux chaires même où on prêche, car, pour l'ordinaire, dans toutes les églises il y a deux chaires de prédicateurs. L'église des Augustins est à voir ; il y a une croix qu'on dit valoir un million, étant massive d'or et enrichie de pierreries, et être la rançon d'un roi maure, pris prisonnier dans un combat par les Portugais. Le couvent des Capucines, qui a été établi par des Capucines de France, lorsque la fille de Monsieur le duc de Nemours y alla être reine [2], qu'elle y mena, est à voir. On dit qu'il a coûté à bâtir dix-huit cent mille livres. Le retable du grand autel, qui n'est que de colonnes de marbre tournées, revient à plus de quatre-vingt mille livres. Les chapelles et chaires de prédicateurs sont toutes dorées, comme dans les autres églises. Enfin, l'on peut

1. *Ms.* Mores, — la graphie « more » étant la plus ordinairement usitée dans le manuscrit, où l'on trouve cependant aussi la forme « maure ».

2. Allusion au mariage de Marie-Françoise-Élisabeth (ou Isabelle) de Nemours avec Alphonse VI, roi de Portugal, en juin 1666.

dire que les églises de France ne sont que des écuries, si on peut se servir de ce terme, en comparaison des églises de Portugal et d'Espagne, dans lesquelles il y a des trésors immenses.

A une bonne demi-lieue de la ville est un couvent de saint Jérôme, appelé Bethléem [1], mais, par corruption, Belem [2]. Ce couvent est magnifique. C'étoit autrefois la sépulture des rois de Portugal, car on y voit sept tombeaux de rois et de reines. Le palais du Roi n'est pas des plus beaux ; cependant, si on vouloit, on en feroit la plus belle chose du monde, étant sur le bord de la rivière du Tage, qui a dans cet endroit-là plus de trois lieues de large. Les vaisseaux viennent mouiller au bas du palais, et le mouillage est si beau qu'il peut ancrer trois mille navires ; on en voit de toutes sortes de nations et une quantité prodigieuse ; c'est un plaisir, tous les dimanches et fêtes, de voir tous leurs pavillons déployés et de différentes couleurs. La cour du Roi n'est nullement magnifique, n'y ayant point de gardes, si ce n'est un seul à la porte, et tous les gardes du Roi, ce ne sont que des artisans, qui ne viennent que lorsque le Roi va dans quelque endroit en cérémonie, et ce rarement, car je l'ai vu plusieurs fois être seul dans son carrosse avec un gentilhomme et un valet de pied, et n'ayant que deux chevaux à son carrosse.

Quoique les rues de Lisbonne, particulièrement les basses, soient fort malpropres, il y en a cependant de fort belles, entre autres celles d'Orfèvre, d'Or et d'Argent, et qui sont très bien garnies d'ouvrages. Le château est fort et commande toute la ville. Pour entrer dans la rivière pour venir à Lisbonne, il y a plusieurs forts, comme les Cascaes [3], le château de bois et plusieurs autres. Il y a la tour de Belem [4], sur

1. *Ms.* Betlehem.
2. *Ms.* Belin.
3. *Ms.* Casquayës.
4. *Ms.* Blein.

laquelle il y a plus de cent cinquante canons pour défendre l'entrée.

Pour ce qui est de la nation portugaise, ce sont des gens fort fiers et traîtres, ne se faisant pas de peine de tuer un homme. Dans près de six mois que j'ai demeuré à Lisbonne, il se passoit peu de jours qu'il n'y eût quelqu'un de tué. Quand ils vont dans les rues, ils ont toujours épée, dague et poignard, avec le manteau long, qui est noir, et ne sortiroient pas de leurs maisons pour aller à deux pas qu'ils ne l'eussent sur les épaules. S'ils ont quelque rancune contre quelqu'un, ils le feront tuer par un nègre ou maure, dont il y en a plus de trente mille à Lisbonne, tant d'hommes que de femmes, pour peu d'argent ; et ce noir prendra son temps pour le trouver dans la rue, le suivra de près tenant son grand chapelet dans la main, — car tous les Portugais ont toujours le chapelet à la main, soit dans les églises, soit dans les rues, soit dans leurs maisons, — et, trouvant le temps propre, lui donnera un coup de dague dans le côté et puis se retirera dans une église, pendant lequel temps on accommodera son affaire. Pour les femmes, elles sont pour ainsi dire plus gênées que les Espagnoles. Nous les voyions cependant quand nous voulions et pas si souvent qu'elles l'auroient souhaité. Elles sont nu-tête comme en Espagne et coiffées de la même manière, c'est-à-dire ne faisant que de simples tresses à leurs cheveux. Elles sont fort découvertes, car on leur voit jusques à l'épine du dos et toutes les épaules. Elles ne sont jamais assises sur des chaises, mais à terre, sur leur derrière, comme des tailleurs. Les personnes de qualité ont un grand tapis de Turquie étendu sur la place avec des carreaux de velours enrichis de dentelles d'or et d'argent, avec de gros boutons à franges aux quatre coins, qu'elles font donner aux dames qui leur rendent visite; car pour les hommes, c'est comme en Espagne : aucun n'entre dans leurs chambres. A nous autres elles nous faisoient donner de petits tabourets et causions quelquefois des

trois et quatre heures. Pour le menu peuple, il aura des nattes de jonc qu'il étendra par toute la place et s'asseoit dessus.

Leur manière de faire l'amour est si particulière que je crois que le lecteur ne sera pas fâché de la savoir. Lorsqu'un jeune homme veut se marier avec une jeune fille, les parents du jeune homme, c'est-à-dire son père, ses oncles et cousins, l'accompagneront dans une église, où est le rendez-vous et où la prétendue se trouve avec sa mère, ses tantes et cousines. Étant assis les uns devant les autres, le garçon parlera à son père et à ses parents ; de l'autre côté, la fille fait des contorsions lubriques, et faisant semblant de raccommoder sa mante qui tombe de dessus sa tête, elle se fait voir la gorge découverte et tout le visage. Le garçon fait quelques signes de son mouchoir pour faire voir que le jeu lui plaît, et après avoir demeuré une heure ou davantage, un chacun se retire de son côté. C'est le menu peuple qui fait comme cela l'amour, les personnes de distinction le[1] faisant d'une autre manière. Le prétendu va chez celle qu'il veut épouser, et étant dans une chambre tout seul, il y marche à grands pas, comme s'il avoit beaucoup de chemin à faire. Dans ce temps-là, on fait passer la demoiselle au travers de la chambre, comme si elle vouloit aller dans une autre. Dans le temps qu'elle passe, le jeune homme ne fait pas semblant de la voir. J'ai vu faire l'amour de cette manière au jeune comte d'Alvor, qui a épousé la fille de Monsieur le duc de Cadaval [2], et dont je le raillai ; mais il me dit que c'étoit la coutume du pays. Ce Monsieur le duc de Cadaval a épousé la fille de Monsieur d'Armagnac, grand écuyer de France [3]. Après que tous ces jeunes gens qui veulent se marier se sont vus sans se parler, — car ils ne se parlent jamais que le soir qu'ils doivent épouser, —

1. *Ms*, la.

2. Nuño Alvares Pereira de Mello, premier duc de Cadaval (1638-1727).

3. C'est en secondes noces que le duc de Cadaval avait épousé Mlle d'Armagnac, de la maison d'Harcourt.

ils s'écrivent l'un et l'autre des billets doux. Les pères et mères le savent bien ; mais comme ils en ont fait autant, c'est pourquoi ils les laissent faire. Dans le temps de leurs amours, la fille se fera quelquefois saigner, mais le chirurgien a grand soin de faire tomber du sang sur la bande, car ils vendront quelquefois jusques à quatre louis à leur prétendu la bande où il sera tombé du sang, afin de la montrer dans l'occasion à sa prétendue, lui disant qu'il a de son sang. Le jeune homme mandera quelquefois à sa prétendue qu'il se trouvera un certain jour et à telle heure devant sa jalousie, car il n'y a point de fenêtres aux maisons : ce sont seulement des balcons garnis de jalousies, comme les treillis de nos confessionnaux, où les femmes et filles se promènent afin de voir les hommes passer dans la rue. La fille attend avec grande impatience ce jour et ce moment ; elle s'ajuste du mieux qu'elle peut ; le jeune homme, pour jouer son jeu, priera quelqu'un de ses amis de vouloir faire un tour de ville avec lui, et passant devant la maison de sa prétendue, s'y arrête : elle ouvre la fenêtre de sa jalousie et se fait voir tout entière, n'ayant point de mante sur la tête ; car, quand elles sont dans leurs maisons, elles sont toutes nu-tête. Après avoir fait plusieurs contorsions lubriques, le jeune homme fait quelque signe de son mouchoir pour lui marquer que ce qu'elle fait lui plaît, et ensuite s'en va, et sa prétendue le suit des yeux tant qu'elle peut.

Quand les femmes vont à la messe, le mari a grand soin que leurs pieds ne paroissent point, et pour cet effet leur fait faire deux ou trois tours de chambre, et si leurs pieds paroissent, ils leur tirent leur jupe par le bas. Ils ont une manière de se coucher très vilaine, qui est de se coucher tout nus, sans chemise, et hommes, femmes et filles et garçons dans une même chambre ; car n'ayant point de lits, le soir ils jetteront des matelas à terre avec des linceuls autant qu'il en faudra pour le monde qu'il y a, et le matin ils jettent tous ces

matelas dans une petite chambre, plient les draps et voilà les lits faits. Ils font la même chose à midi, quand ils se couchent. A l'Hôtel-Dieu, tous les malades sont aussi tout nus sur leurs lits, où il n'y a point de rideaux ; car j'ai vu la salle des hommes : pour celle des femmes, je ne voulus point l'aller voir.

Il me faudroit faire un livre tout entier si je voulois écrire toutes leurs manières, qui sont bien différentes des nôtres ; mais comme je veux traiter les choses le plus succinctement que je pourrai, je dirai qu'ayant été huit jours à Lisbonne, on me pria d'aller à Coïmbre [1] pour y voir un acte d'Inquisition, qu'on appelle *auto da fé*. J'eus bien de la peine à me laisser gagner, étant fort fatigué, ayant fait à pied cent lieues depuis Cadix, et y en ayant trente-quatre de Lisbonne à Coïmbre. Enfin, je me laissai gagner sur ce qu'on me dit que c'étoit une chose à voir, et nous nous embarquâmes dans une barque le lundi de la Pentecôte, 8 juin 1699, pour aller à Santarem [2] où on compte [3] de Lisbonne quatorze lieues. Nous étions quatre Capucins ; mais comme la marée nous manqua à deux lieues de Santarem, nous fûmes contraints de coucher dans la barque. Comme tout le monde à Lisbonne a des guitares, nos mariniers et d'autres en jouèrent presque pendant toute la nuit. Le matin, nous quittâmes la barque et allâmes par terre à Santarem, où nous dîmes la sainte messe, et y restâmes le reste du jour pour y voir les raretés du pays.

Santarem est une petite ville sur le haut d'une montagne, mais dont la plus grande partie est au bas. On voit chez les Pères Bénédictins un crucifix dont le bras droit est détaché

1. *Ms.* Conimbre, — cette ville étant toujours ainsi dénommée.
2. *Ms.* San Arain, — de même plus bas ; on trouve aussi « San Arein ».
3. *Ms.* conte, — « compter », et « conter » étant toujours confondus.

de la croix et le corps tout courbé ; en voici l'histoire selon les procès-verbaux et les tableaux qui sont dans l'église, qui la représentent tout entière. Il y avoit une jeune bergère qui gardoit ses moutons ; un fidalgue, c'est-à-dire une personne de qualité, — car tous les gentishommes de Portugal s'appellent fidalgues, — alla pour la solliciter au mal. Cette jeune fille refusa de condescendre à ses désirs ; il continue ses fortes sollicitations, promettant de l'épouser sans néanmoins en avoir dessein. Cette fille, se voyant si fortement sollicitée avec promesse d'être épousée, lui dit : « Hé bien ! venez donc dans une chapelle qui est ici proche, et promettez-moi devant le crucifix qui y est que vous m'épouserez. » Il s'y en va, met sa main dans celle de la fille et lui promet devant le crucifix de l'épouser. Cela fait, ils sortirent et allèrent où ils voulurent. Cependant la fille devint grosse, et le fidalgue ne parloit plus de l'épouser ; elle lui fait parler ; il s'en moque ; elle le fait enfin assigner pour comparoître devant les juges : il nie lui avoir promis de l'épouser. Les juges les renvoient ; mais cette jeune fille, remplie de foi, prie les juges qu'il vienne donc jusques dans la chapelle où il lui a promis de l'épouser ; les juges lui accordent et les accompagnent même ; où étant arrivés, cette jeune fille apostrophe le crucifix en disant : « N'est-il pas vrai, Seigneur, que ce monsieur m'a promis de m'épouser ? » Dans le moment, le bras droit se détache et l'étend [1] sur la fille, le corps aussi tout courbé, comme rendant témoignage de ce qu'elle disoit ; ce que voyant, les juges condamnèrent le fidalgue à épouser la bergère. On ne voit ce crucifix qu'en cérémonie, avec la chape et l'encens. Je l'ai vu. Il y a quelques autres particularités, mais comme je n'en ai point vu les authentiques, je les laisse là, et de Santarem nous allâmes à Thomar.

1. *Sic* dans le ms. ; ou il faut lire « s'étend », ou il faut sous-entendre « le crucifix », sujet de « étend ».

Thomar est une petite ville au bas d'une montagne, qui est peu de chose, mais au haut de la montagne il y a un très beau couvent de Chanoines Réguliers. C'est là où le roi de Portugal fait ses chevaliers. Nous poursuivîmes notre chemin pour aller à Coïmbre, passant par Penella [1], qui est une petite ville.

Coïmbre, fameuse et célèbre Université sur la rivière de Mondego [2]. La ville est médiocre ; une partie occupe un côté du rocher et l'autre est au bas. Il y a plusieurs couvents de religieux, et même la rue de Sainte-Sophie, qui est fort belle, n'est que de couvents. On comptoit, lorsque j'y étois, jusques à neuf mille étudiants qui étudioient à l'Université. Il y a un fameux couvent de Chanoines Réguliers, appelé Sainte-Croix ; c'est là où saint Antoine de Padoue étoit religieux avant qu'il prît l'habit de saint François. Dans ce couvent sont les corps de cinq religieux de saint François, qui ont souffert le martyre à Maroc. De l'autre côté de la ville, sur une éminence, est un couvent de religieuses de sainte Claire, parfaitement beau, et qui fait une belle décoration le voyant en face de la ville. Comme nous avions été à Coïmbre dans le seul dessein d'y voir l'acte de foi qui s'y devoit faire, qui n'est autre chose que plusieurs prisonniers qui sortent des prisons de l'Inquisition y ayant été mis pour avoir fait ou dit des choses contre la foi, dont ceux qui crient miséricorde sont absous, condamnés cependant à quelques peines temporelles, au lieu que ceux qui ne la crient pas sont condamnés à être brûlés vifs, particulièrement des Juifs ; comme j'ai vu cet acte tout entier, je le rapporterai fidèlement comme il s'ensuit.

Le matin 14 juin de l'année 1699, on vit sur les six heures sortir de l'Inquisition la croix des Révérends Pères Jacobins,

1. *Ms.* Penelle.
2. *Ms.* Mondigne.

après laquelle suivoient quatre-vingt-six prisonniers avec la statue en relief d'un qui étoit mort impénitent en prison, avec un coffre peint de flammes infernales. La plus grande partie de ces prisonniers étoient juifs. Ils alloient les uns après les autres, tenant un cierge jaune à la main, avec leur chapelet qui traînoit presque en terre, et accompagnés de deux messieurs de la Miséricorde. Ceux qui étoient convaincus d'avoir judaïsé et qui avoient crié miséricorde n'étoient condamnés qu'à quelques peines temporelles, comme d'être bannis du royaume, d'être renfermés un certain temps en prison, et de porter une tunique comme une [1] dalmatique, sur laquelle il y avoit une grande croix jaune du haut en bas. Sous cette première croix, marchoient quatre-vingts prisonniers ; après eux suivoit une autre croix, au haut de laquelle il y avoit un gros crucifix ; après quoi suivoient trois hommes et trois femmes qui devoient être brûlés, parce qu'ils n'avoient point voulu se reconnoître et crier miséricorde. Ils étoient revêtus d'une tunique peinte de flammes infernales avec leur portrait devant eux. Chacun avoit un Révérend Père Jésuite pour les exhorter à se reconnoître, mais inutilement ; car, quand on vouloit leur faire baiser le crucifix, ils le repoussoient avec violence et moururent comme cela. Un homme les suivoit, qui portoit la statue d'un qui étoit mort en prison impénitent, et un autre, un coffre peint de flammes infernales, où étoient les ossements de ce défunt. Tous ces prisonniers, accompagnés, comme j'ai dit, chacun de deux messieurs de la Miséricorde, firent la procession dans une partie de la ville, et se rendirent sur un grand théâtre qu'on avoit dressé dans la grande place devant le couvent des Chanoines Réguliers. Nous étions sur le théâtre dès avant cinq heures. Il y avoit des gardes à l'entrée de l'escalier pour empêcher le monde d'y monter, et on ne laissoit monter que les prêtres et religieux

1. *Ms.* un.

et personnes de distinction ; car il y avoit du monde à crever. On dit même qu'il y avoit plus de douze mille étrangers, car on croyoit y voir une fille qui avoit été dix-huit ans Jésuite et qui avoit pris l'ordre de prêtrise, et comme on y paroît selon l'habit dans lequel vous avez été pris, et comme il y a trois Révérends Pères Jésuites qui sont du Conseil de Sa Majesté, ils obtinrent qu'elle ne paraîtroit point, mais qu'elle demeureroit le reste de ses jours en prison. Si des prêtres et des religieux sont mis à l'Inquisition, ils paroissent dans leurs habits de prêtre et de religieux, comme je vis trois prêtres qui y étoient et dont je parlerai dans son lieu.

Le théâtre étoit donc dressé dans la grande place, et de cette manière il étoit premièrement couvert de toile de navire. Au fond du théâtre, qui étoit tapissé, étoient les Inquisiteurs, qui sont ceux qui jugent les criminels à des peines temporelles seulement, parce qu'ils sont tous prêtres et que l'Église a en horreur le sang ; mais comme la justice séculière est dans la même chambre, quand ils jugent, ceux qui ne crient point miséricorde et qui n'avouent point leurs crimes, ils les abandonnent à la justice séculière qui, de volée de bonnet, les condamne au feu. Au bout du banc des inquisiteurs, à main droite, étoit un autel ; il y en avoit encore un autre au milieu du théâtre, encore à main droite. A droite et à gauche du théâtre, qui étoit aussi tapissé, étoient les qualificateurs du Saint-Office. A main droite, en montant sur le théâtre, étoit un grand amphithéâtre, et il falloit qu'il fût bien grand, puisque quatre-vingt-six prisonniers, avec chacun deux messieurs de la Miséricorde, y étoient placés. Devant cet amphithéâtre, il y avoit une chaire de prédicateur, dans laquelle on prêcha et où on lut le procès et les belles actions de tous les prisonniers, comme je le dirai. Le parterre du théâtre étoit rempli de toutes sortes d'honnêtes gens ; il n'y avoit cependant aucune femme.

La procession, ayant donc fait un tour dans une partie de

la ville, se rendit sur le théâtre et les prisonniers se placèrent sur l'amphithéâtre ; et à peine y [1] furent-ils placés qu'un Père de la Merci monta en chaire pour prêcher et fit quatre points dans son sermon, un contre les bigames, un contre ceux qui judaïsoient, un contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, et enfin le dernier contre les Quiétistes et Molinosistes [2] et infâmes ; car il y avoit de tous ces gens-là qui parurent à l'Inquisition. Après que le prédicateur eut prêché, un prêtre monta en chaire, tenant le procès d'un Juif, qui sortit de sa place de l'amphithéâtre et alla devant l'autel qui étoit au milieu du théâtre ; et à peine y fut-il, que le prêtre qui étoit en chaire lut tout ce qu'il avoit fait ; après quoi il retourna en sa place et un autre vint après lui, et ainsi consécutivement lisoit-on le procès et les belles actions de ces prisonniers. Un bigame étoit du nombre, et un blasphémateur du saint nom de Dieu, qui avoit un bâton dans la bouche ; mais la plupart de ces prisonniers étoient Juifs. Il y avoit aussi trois malheureux prêtres, qui enseignoient le quiétisme [3], et commettoient de très vilaines actions ; entre autres, les deux derniers, dont le premier vouloit passer pour saint, faisant semblant de ressusciter des morts qui étoient pleins de vie, et se vantoit de faire plusieurs miracles. Le second étoit un curé qui avoit été chassé d'une certaine congrégation, qui avoit un nombre de dévotes à qui il enseignoit des choses très pernicieuses, et avec lesquelles il commettoit des abominations si grandes que la pudeur ne me permet pas de les peindre sur ce papier ; il avoit aussi commerce avec le

1. *Ms.* ils.

2. Corrigé sur « molinistes », primitivement écrit. — La correction « molinosiste » paraît bien être la bonne, le molinosisme, qu'il ne faut pas confondre avec le molinisme, étant une doctrine mystique presque identique au quiétisme.

3. Le ms. portait d'abord : « le quiétiste et le moliniste » ; « quiétiste » a été corrigé en « quiétisme » ; « moliniste » a été corrigé en « molinisme », puis barré.

démon, faisant plusieurs cures sans remèdes, comme de rhabiller des bras et jambes cassés et autres semblables cures. Ils parurent donc, comme les autres, à leur tour devant l'autel susdit, où on lut tout haut leurs belles actions. On fut trois heures à lire les infamies de ce curé chassé de cette certaine congrégation, dont tout le monde en levoit les épaules ; il n'y avoit que lui qui n'en étoit point étonné, et qui les entendoit lire avec une aussi grande tranquillité, comme si on lui eût lu les plus belles choses du monde à sa louange. Ils furent néanmoins tous trois condamnés à ne jamais exercer aucune fonction de prêtrise et à une prison perpétuelle. Cette manière de lire publiquement toutes ces vilenies ne me plut pas, parce qu'il y avoit quantité de femmes angloises qui étoient à leurs fenêtres et qui les entendoient lire comme nous, et dont elles se moquoient et faisoient des railleries, ce qui est au détriment de la religion, mais c'est la pratique de l'Inquisition.

Après qu'on eut lu le procès de ces trois prêtres, étant près d'une heure après midi, et étant levé dès une heure après minuit pour aller dire la messe — car on commença à les dire dès ce temps-là — je fendis la presse et m'en allai dîner chez des François chez qui nous étions logés ; les trois autres Pères ne tardèrent pas longtemps à me suivre ; les messieurs de l'Inquisition en firent autant. Sur les trois heures on recommença l'acte d'Inquisition et ne finit que le lendemain après midi. Comme on vouloit faire brûler ce jour-là les six personnes qui étoient condamnées au feu, on commença par eux à lire leur procès et furent véritablement brûlés ce jour-là. Comme nous nous promenions dans les rues sur les neuf heures du soir, nous entendîmes des échelettes comme à un enterrement : c'étoient ces pauvres misérables qu'on alloit faire brûler. La croix de la Miséricorde marchoit devant et eux après, mais ils n'avoient plus cette tunique enflammée, car ils étoient vêtus tout à blanc. Tous les messieurs de la Miséri-

corde, au nombre de plus de quarante, tenoient à la main un gros flambeau de cire blanche allumé, et ainsi processionnellement les conduisirent dans les grèves au milieu du pont, où il y avoit sept petites loges de bois que j'avois été voir sur jour, dans chacune desquelles on les mit, étant assis sur un petit banc. Le coffre où étoient ces ossements de cet homme mort impénitent dans la prison, fut mis dans une de ces loges pour être brûlé, et à minuit on mit le feu aux sept loges, et les corps étant brûlés, on jeta les cendres au vent. De ceux qui furent brûlés, il y avoit le père, la mère, la fille et le gendre. Voilà de la manière que se fait l'acte de foi d'Inquisition. Plusieurs blâment un semblable tribunal : aussi ne l'a-t-on point voulu recevoir en France, mais il y a du pour et du contre.

Après que nous eûmes vu cet acte de foi, les deux Pères Capucins qui étoient avec nous vouloient aller à Saint-Jacques de Compostelle ; mais un des deux, se trouvant indisposé, me pria d'accompagner son compagnon, n'y ayant de Coïmbre à Compostelle que soixante lieues ou environ. J'eus de la peine à y consentir, car étant à la surveille de la Fête de Dieu et ayant ouï dire qu'il se trouvoit plusieurs bandes de danseurs et masqués pour danser devant le saint sacrement, j'étois bien aise de voir ces sortes de cérémonies, qui tiennent plutôt du gentil et du paganisme que du chrétien ; mais enfin sollicité, quoique d'un autre côté j'étois bien aise de faire ce voyage, je me laissai facilement gagner, et nous partîmes de Coïmbre pour aller à Bussaco [1].

Bussaco, c'est un couvent de Carmes déchaussés sur une montagne fort élevée, car il nous fallut plus d'une grosse heure pour y monter. Les Pères Carmes l'appellent leur désert et en effet, car il est fort éloigné de maisons. L'enclos a bien une lieue et demie de tour, tout entouré de murailles. Quoi-

1. *Ms.* Boussaco.

qu'ils l'appellent désert, c'est cependant le plus agréable et le plus charmant séjour qu'on puisse voir, n'y ayant dans l'enclos que des cèdres, des arbres de baume, des myrtes et une infinité d'arbres et d'herbes odoriférantes qui font plaisir. Il y a, de plus, nombre de fontaines et de très belles cascades qui sont naturelles. Il y a dans ledit enclos plusieurs ermitages où les religieux vont passer des carêmes entiers tout seuls ; on a soin de leur porter ce qui leur est nécessaire. Ces ermitages sont composés d'une chambre, d'une petite chapelle, d'une petite cuisine, un petit jardin, dans lequel il y a une fontaine. Ils ont une petite cloche pour appeler leur confesseur quand ils veulent se confesser. Monseigneur l'évêque de Coïmbre y a un ermitage un peu plus grand que les autres, où il y vient faire des retraites. Enfin, l'on peut dire que ce lieu, bien loin d'être un désert, est un paradis terrestre ; aussi prenions-nous beaucoup de plaisir à y rester et fort volontiers nous y aurions fait notre demeure s'il avoit été dans notre pouvoir ; mais il fallut quitter ce lieu de plaisir, et non désert, pour poursuivre notre voyage de Saint-Jacques, et allâmes coucher à Arcos, qui est un gros bourg, aussi bien que Bemposta [1], d'où nous allâmes à Oliveira [2] de Angelis, qui est un très beau couvent de Chanoines Réguliers, d'où nous allâmes à Porto.

Porte ou Porto [3] est une ville assez grande, belle et récréative, et la plus agréable de tout le Portugal. Les rues sont fort larges, fort propres, et les maisons très bien bâties. Cette ville est bâtie le long d'une colline. C'est un port de mer et un évêché. Les navires sont ancrés le long des murs de la ville, et même attachés à de grosses boucles. Toutes sortes de navires peuvent y entrer et sont à l'abri de toutes les in-

1. *Ms.* Benposte.
2. *Ms.* Olivera.
3. *Ms.* Porte a Porto (*sic*).

sultes. La barre est fort dangereuse, c'est-à-dire la jonction de la mer à la rivière, qui est le Douro. Il y a quantité de couvents et qui sont parfaitement beaux. De l'autre côté de la ville, il y a plusieurs belles maisons et couvents qui font une belle décoration et qui font plaisir à la vue. Nous étions logés chez des François qui nous reçurent et nous régalèrent parfaitement bien. Je croyois le jour du dimanche du saint sacrement voir de ces danseurs, mais je fus trompé : il ne s'en trouva qu'un, qui précédoit le saint sacrement, qui avoit un masque horrible et qui dansoit devant le saint sacrement en jouant de la guitare. Les rues étoient très richement tapissées, grand nombre de personnes avec de gros flambeaux de cire blanche, qui précédoient et suivoient le saint sacrement. Nous partîmes de Porto [1] pour aller à Braga [2], passant par Villa Nova, qui est un gros bourg.

Braga. La ville n'est pas grande, quoique ce soit un archevêché et qui a de revenu cent soixante et dix mille livres. Il se dit primat des Espagnes, mais l'archevêque de Tolède lui dispute. Il y a dans la ville quatre belles places. L'autel de la cathédrale est fort beau. Nous étions logés à l'archevêché et Monseigneur [3] l'Archevêque [4] voulut nous faire rester huit jours pour nous délasser ; mais nous ne lui en accordâmes qu'un, qui étoit le jour de saint Jean-Baptiste, auquel jour nous vîmes une plaisante procession dont voici le fidèle récit [5].

Premièrement, il y avoit plus de cent personnes masquées, car la coutume, tant en Espagne qu'en Portugal, c'est d'avoir

1. *Ms.* Porte.

2. *Ms.* Brague, — toujours orthographié ainsi.

3. *Ms.* Mr, — de même ci-dessous. — On peut lire tout aussi bien « Monsieur » que « Monseigneur » ; cf. notamment ci-dessous, où nous trouvons, en toutes lettres, « Monsieur l'Archevêque » et « Monseigneur l'Archevêque ».

4. Il se nommait João de Souza, et fut archevêque de Braga de 1696 à 1703.

5. « Dont voici le fidèle récit », ajouté d'une autre main.

dans les processions des personnes masquées. Si une religieuse veut payer sa fête, elle aura une bande de personnes masquées, qui, ayant des guitares et tambours de Biscaye [1], autrement de basque, viendront danser dans l'église devant le saint sacrement ; à moins de cela, la cérémonie de la fête ne seroit pas bonne. Je ne sortois quasi jamais en ville à Lisbonne que je ne visse de ces sortes de cérémonies. Trois masques de la procession dont je traite marchoient devant, parlant indifféremment à femmes et à filles, car dans cet équipage ils ont permission. Je voyois à mon aise toute cette procession, parce que nous étions à une grande croisée du palais épiscopal, accompagnés des deux neveux de Monseigneur l'Archevêque. Il y avoit au bas une grande place et du monde à l'infini. Après ces trois masques suivoit un bœuf dont les cornes étoient garnies d'un beau ruban rouge et fort large. Après ce bœuf suivoit une charrette à bœufs remplie de rames et branches d'arbres. Après cette charrette à bœufs suivoient quatre géants d'une hauteur prodigieuse, qui faisoient des postures à faire crever de rire. Ces géants n'étoient cependant faits que de carte, portés par chacun un homme, mais qu'on ne voyoit point. Il y avoit avec eux un petit nain, qui avoit un masque d'un pied et demi de long. Après ces géants suivoit saint Jean-Baptiste dans le désert : c'étoit une espèce de bocage, où il y avoit des jets d'eau et un petit enfant tout nu de l'âge de trois ans ou environ, qui représentoit saint Jean-Baptiste ; ce désert étoit porté par quatre hommes qu'on ne voyoit point, comme tous les autres dont je parlerai ci-après. Ensuite suivoient huit personnes masquées, qui s'arrêtèrent devant le palais. Je fus si aise de cela que je ne me sentois pas, car je n'avais jamais vu de ces sortes de processions où il y eût des personnes masquées qui dansassent. A dire le vrai, c'est un reste

1. *Ms.* Bisquayē.

de paganisme, et on n'a jamais pu abolir ces manières si peu conformes au Christianisme. Le Roi et Messeigneurs les Évêques ont même eu bien de la peine d'abolir des danses extrêmement lubriques, que la pudeur ne me permet pas de peindre sur ce papier comme on me les a racontées. Cette bande de danseurs, étant donc devant la place du palais archiépiscopal, se mit à danser environ un quart d'heure, mais parfaitement bien, et dans le temps que cette bande dansoit, toutes les autres dansoient. Après que cette bande eut dansé et qu'elle fut passée, suivoit un petit bocage, dans lequel il y avoit deux petits enfants tout nus de l'âge de deux ou trois ans, dont l'un représentoit le petit Jésus et l'autre le petit Jean-Baptiste, car ce dernier avoit sous lui un petit agneau tout vif et un écrit qu'il tenoit dans sa main et qui alloit jusques au petit Jésus, où il y avoit : « *Ecce agnus Dei* ». Après cela suivoit une autre bande de danseurs, au nombre de treize, dont il y en avoit six habillés en femmes, qui dansèrent comme les premiers parfaitement bien, ayant des castagnettes dans les doigts, et c'étoit un vrai plaisir que de les voir danser, leurs danses étant bien différentes de celles de France. Après cette seconde bande de danseurs, suivoit un brancard sur lequel étoit un lit avec ses draps et couvertures, dans lequel lit étoit sainte Élisabeth, mais dont on ne voyoit que la tête, et cette manière étoit pour la représenter en couches. Après cela suivoit une autre bande de danseurs encore au nombre de treize, mais ceux-ci étoient tous habillés à blanc ; ils s'acquittèrent comme les autres parfaitement bien de la danse. Après eux suivoit un autre brancard porté, comme j'ai déjà dit, par des hommes, sur lequel il y avoit le bourreau qui avoit coupé la tête à saint Jean-Baptiste, la présentant d'une main à Hérodias, qui la recevoit dans un plat, et tenant de l'autre un véritable sabre ; ce bourreau et Hérodias étoient de la hauteur de cinq à six pieds. Après cela suivoit un cavalier revêtu d'une cuirasse et une lance en main,

monté sur un très beau cheval : ce cavalier représentoit saint Georges. Après ce cavalier suivoient deux compagnies de soldats, une de Chrétiens et l'autre de Maures, qui avoient à leur tête chacune un général, tous deux très bien montés. Étant devant le palais archiépiscopal ils descendirent de cheval, et après avoir donné leurs chevaux à un noir, ils firent une grande révérence aux neveux de Monsieur l'Archevêque, car Monsieur l'Archevêque [1] étoit au lit parce qu'il étoit malade et ne put se trouver à cette cérémonie. Et dans le moment les Chrétiens et les Maures se disposèrent à se battre. Les Maures avoient des sabres et un bouclier ; les Chrétiens avoient une demi-pique. Après avoir jouté les uns contre les autres, un Maure sonna de la trompette, qui étoit le signal pour se battre. Dans le moment on vit les Chrétiens et les Maures pêle-mêle les uns parmi les autres, se battre, mais avec une si grande adresse que ce fut merveille de ce qu'ils ne se blessèrent point, ce qui donnoit un plaisir extrême, et après s'être battus un temps assez considérable, chaque Chrétien prit un Maure captif ; les deux généraux restèrent seuls et se battirent encore fort longtemps l'un contre l'autre, mais enfin le général des Chrétiens prit le général des Maures captif. Le combat étant fini, tous les Maures apportèrent leurs sabres et leurs boucliers aux pieds du général des Chrétiens, et ensuite se mirent tous à danser. Ils étoient quinze contre quinze. Il y avoit un concert de musique avec plusieurs instruments, comme guitare, harpe, téorbe [2], violon, basse de viole, et en dansant, chantoient victoire. Ils dansèrent un fort long temps et fort agréablement, et après avoir dansé s'en allèrent. La croix de la procession les suivit avec nombre de prêtres, et ainsi finit cette belle et agréable procession de saint Jean-Baptiste, qui revenoit, à ce qu'on me dit, à deux mille écus.

1. « Car Monsieur l'Archevêque », écrit au-dessus de « qui », barré.
2. *Ms.* torbe.

Le lendemain, étant pourvus de vivres et en abondance pour notre halte, que Monseigneur l'Archevêque nous avoit fait donner, et ayant pris congé de Sa Grandeur, nous continuâmes notre voyage de Compostelle ou de Saint-Jacques, passant premièrement par Villa Nova, qui est un gros bourg, mais assez beau, et puis à Ponte do Lima [1], qui est une petite ville fort jolie, où cependant il n'y a rien de particulier. De là nous allâmes à Valença [2].

Valença est une petite ville et peu de chose, sur une éminence située sur le bord de la rivière du Minho. Cette ville est la dernière du Portugal tirant du côté de la Galice ; elle est néanmoins assez bien fortifiée, comme étant ville frontière, car il n'y a que la rivière du Minho qui fait la séparation du Portugal et de l'Espagne, Valença étant d'un côté et Tuy ou Touy [3] de l'autre.

Tuy ou Touy est la première ville de Galice du côté du Portugal, située, comme je viens de dire, sur le bord de la rivière du Minho. Quoique la ville soit fort petite, c'est cependant un évêché, et il y a même beaucoup de couvents.

Nous continuâmes notre voyage et allâmes à Redondela [4], qui n'est proprement qu'un gros bourg. Il y a un couvent de Récollets qui est une demi-lieue en mer dans une île et rocher ; on n'y peut aller que dans une barque. Ce rocher ou île est rempli d'arbres odoriférants. Ils sont seuls dans cette île, et ce qu'ils ont d'incommode, c'est qu'il faut qu'ils aillent en terre ferme pour avoir de l'eau douce. Ces Pères sont seuls dans cette île sans aucun voisin, ce qui est donc, comme on peut voir, un vrai désert.

1. *Ms.* Ponté de Lima, — de même ci-dessous.
2. *Ms.* Valence, — toujours écrit ainsi. — Il s'agit de Valença do Minho.
3. *Ms.* Thuy ou Thouy, — de même à la ligne suivante.
4. *Ms.* Redondelle, — toujours orthographié ainsi.

Nous passâmes ensuite par Pontevedra [1], qui est une petite ville fort jolie, et de là à Padron [2], qui est encore une autre petite ville, mais peu de chose, d'où nous allâmes à Compostelle ou Saint-Jacques.

Compostelle, c'est la ville capitale de la Galice et l'archevêché, qui a quarante mille écus de revenu. La ville est assez grande ; l'église cathédrale, où repose le corps du glorieux apôtre saint Jacques le Majeur, est fort belle, particulièrement le grand autel, dont le retable est magnifique et fort riche ; devant lequel il y a quatorze lampes d'argent parfaitement belles, entre autres une, qui est en façon de coquilles, qui est un présent d'un roi d'Espagne. On ne peut mieux faire l'office qu'on le fait dans cette église. Il y a sept chanoines, qu'on appelle les sept cardinaux, qui officient la mitre en tête, quoiqu'ils ne soient point évêques. Nous étions logés chez Monseigneur l'Archevêque [3], qui nous fit toutes les honnêtetés imaginables. Il voulut nous faire rester un mois dans son palais, mais nous n'y restâmes que quatre jours pour y faire nos dévotions et y voir ce qu'il y a de curieux, comme le grand hôpital où logent les pèlerins, qui est parfaitement beau, aussi bien que les couvents qui sont en grand nombre. Le couvent de Saint-Benoît est à voir, particulièrement la sacristie, qui est un très beau vaisseau, et la boisure du chœur, qui est d'une structure très fine et très délicate. Dans le temps que nous étions à Compostelle, il se fit une procession du saint sacrement où il y avoit deux bandes de danseurs, tous masqués. Chaque bande étoit de vingt. Je n'avois garde de manquer à voir cette cérémonie, j'en avois trop d'envie; et je ne me contentai pas de les voir seulement danser une

---

1. *Ms.* Ponté Vedra.
2. *Ms.* Padraon, — pareillement orthographié plus bas.
3. C'était alors Antonio de Monroy, O. S. D., lequel occupa le siège de Compostelle de 1685 à 1715.

fois, mais plusieurs ; car après que j'avois vu danser ces deux bandes l'une après l'autre, je fendois la presse, car il y avoit beaucoup de monde, et allois dans une autre rue par où ils devoient passer. Il y avoit une bande de ces danseurs habillés en pèlerins et pèlerines, et lorsqu'ils dansoient, le saint sacrement étoit arrêté et ne marchoit point que lorsque les danseurs avoient dansé. Pendant la procession, on jeta plus de trois cents fusées d'un autre côté. La procession étoit parfaitement belle, y ayant beaucoup de prêtres et quantité de personnes qui avoient de gros flambeaux de cire blanche.

Après que nous eûmes fait nos dévotions, vu le trésor de la cathédrale, qui est parfaitement beau, et tout ce qu'il y avoit à voir dans la ville, nous reprîmes notre chemin de Lisbonne, retournant sur nos pas et repassant par Padron, Pontevedra et Redondela ; mais de Redondela nous allâmes à Vigo.

Vigo est une petite ville, mais qui est un port de mer, qui est cependant un cul-de-sac, où néanmoins les navires, de quelque grosseur que ce soit, y viennent mouiller. Nous y fûmes parfaitement bien reçus par Monsieur le comte d'Amarante, qui en étoit gouverneur, nous régala fort bien et nous fit l'honneur de nous faire manger avec Madame son épouse ; car les femmes en Espagne et en Portugal mangent peu avec les hommes : cependant il y en a eu peu qui aient [1] mangé avec nous dans tout notre voyage, soit à cause qu'elles étoient incommodées ou qu'il y avoit trop de monde. De Vigo nous allâmes à Bayona.

Bayona est une ville fort jolie, sur le bord de la mer, bien fortifiée, avec forte garnison ; aussi est-elle frontière de Portugal, étant la dernière de Galice du côté du Portugal. De Bayona nous allâmes à Oya.

Oya est un petit village, mais il y a un très beau couvent

1. *Ms.* n'ayent.

de Bernardins sur le bord de la mer et fort élevé, qui est un fort ; car il y a une très belle terrasse, sur laquelle il y a plusieurs canons qui n'accommoderoient pas les vaisseaux qui voudroient approcher de terre pour piller le pays ; joint encore à cela qu'il y a des armes pour armer plus de quatre cents personnes : aussi ne se joue-t-on guère à faire de descente pour piller ce monastère.

D'Oya nous allâmes à la Guardia, qui est une forteresse sur une montagne et sur le bord de la mer, car il y a bastions, contrescarpes, glacis et palissades. Ce fort est à l'entrée de la Galice du côté du Portugal et proche le Minho, n'y ayant que cette rivière à passer pour aller à Caminha [1], qui est la première ville du Portugal du côté de la Galice.

Caminha, ville fort jolie et fort riante, première ville de Portugal du côté de la Galice, sur la même rivière du Minho que Valença, avec cette différence néanmoins qu'elle est proche l'embouchure de la mer, où la rivière du Minho se perd.

De Caminha nous allâmes à Vianna [2], ville assez grande, fort belle, bien bâtie de belles maisons, belles rues fort longues et larges et un port de mer. Comme nous arrivions à Vianna marchant sur le bord de la mer, nous aperçûmes deux gros vaisseaux turcs qui sembloient vouloir venir à terre, mais c'étoit pour tâcher de prendre des pêcheurs qui étoient à la pêche ; mais inutilement, car ils se rendirent tous à terre sans s'arrêter à pêcher.

De Vianna nous reprîmes le chemin de Coïmbre passant par Aveiro [3], qui est une petite ville, néanmoins assez jolie et qui est un port de mer où les Hollandois viennent charger du sel blanc qui se fait sur le lieu. Nous revînmes donc à

1. *Ms.* Camigne, — de même à la ligne suivante et plus bas.
2. *Ms.* Viane ; — un peu plus bas, « Vianne ».
3. *Ms.* Aveire.

Coïmbre, Penella, Thomar et Santarem [1] ; mais de Santarem nous vînmes à Alemquer [2].

Alemquer est une ville assez petite sur une montagne, mais bâtie dans la pente. Il y a cependant plusieurs couvents, entre autres celui de Saint-François, bâti du temps de ce patriarche, où on y voit une chambre, et que j'ai vue, où on dit que le Diable a demeuré : les chroniques des Frères Mineurs en font mention. Cet esprit malin, qui ne demande que la perte des hommes, voyant que la religion de saint François étoit en odeur à tout le monde, tant à cause de leur vie exemplaire que par une pauvreté extrême dont ils faisoient profession, crut qu'il ne pouvoit point mieux venir à bout pour perdre ces religieux et y introduire la relâche qu'en leur faisant fournir en abondance toutes choses. C'est pourquoi il prit la forme humaine et vint se présenter pour être novice. Ses artifices furent assez grands pour le recevoir, disant savoir beaucoup de secrets pour guérir les maladies et que dans la suite il pourroit être d'une grande utilité aux religieux. Il prit l'habit, mais à peine l'eut-il pris qu'il inspira à des malades de le venir demander pour être guéris ; aussi les guérissoit-il, sachant parfaitement bien appliquer l'actif au passif. Toutes ces cures apportoient une grande abondance au couvent, dont s'apercevant les religieux zélés qui voyoient que par cette abondance plusieurs commençoient à se relâcher, — et c'est ce que demandoit notre Diable novice, — ils en parlèrent au Père maître et au Père gardien, et après avoir mûrement considéré toutes choses, ils reconnurent que c'étoit ce novice qui leur procuroit toutes ces abondances. De la conduite néanmoins ils étoient fort contents, car il n'y avoit rien de plus humble et de plus mortifié

1. *Ms.* Panelle, Tomar et San Aren.
2. *Ms.* Alancaire, — toujours orthographié ainsi. Comparer la forme Alanquer, qui n'est plus usitée.

que lui, s'accablant de jeûnes et de disciplines, jouant parfaitement bien son personnage. Onze mois se passèrent de la manière ; mais, quand il y fallut prendre les voix, on dit à la vérité qu'on étoit très content de lui, mais qu'on avoit remarqué une chose, qui est qu'on ne l'avoit jamais vu communier ; car, dans le temps qu'il devoit communier, il inspiroit à quelque malade à venir sonner, disant que le mal le pressoit extraordinairement, et qu'il falloit avertir promptement le frère médecin, qui trompoit ensuite le Père maître, disant avoir communié à une autre messe. Mais enfin on dit au Père maître de dire à ce novice qu'on étoit très content de lui, mais qu'on ne le recevroit point qu'on ne le vît communier le lendemain, quelque malade tant pressé fût-il qui vînt pour être soulagé. Ce bon novice n'attendit pas au lendemain, voyant ses ruses découvertes, car il décampa dans le moment et devint invisible, laissant une puanteur effroyable dans le couvent, qui dura pendant un très long temps, et par l'absence de ce malin esprit les religieux recontinuèrent leur vie austère et pauvre. On croira peut-être cette histoire apocryphe, mais comme j'ai dit, elle est dans les chroniques des Frères Mineurs, et on me l'a rapportée dans ledit couvent comme je l'ai écrite. Il y a encore d'autres particularités dans ce dit couvent, mais comme je n'ajoute pas beaucoup de foi à quantité de choses, j'aime mieux les taire que de les dire, joint que mon intention a été d'écrire le plus succinctement que je pourrai.

D'Alemquer nous retournâmes à Lisbonne, où nous arrivâmes le dernier juillet 1699 ; et en arrivant nous apprîmes la maladie de la Reine [1], qui étoit fille du duc de Neubourg [2],

1. Marie-Sophie-Isabelle de Neubourg, femme de Pierre II, roi de Portugal, qu'elle avait épousé en 1687.

2. *Ms.* Nieubourg. — Il s'agit de Philippe-Guillaume, électeur palatin du Rhin.

sœur de l'Impératrice [1] et de la reine d'Espagne [2]. Sa maladie ne vint que par une piqûre qu'on lui fit au nerf, lorsqu'on voulut lui repercer l'oreille, l'ayant déchirée à cause de la pesanteur de ceux qu'elle avoit ; car il faut savoir que les Portugaises portent des pendants d'oreille plus longs que la moitié de la main et larges à proportion. Ils sont faits de petites chaînettes d'or artistement travaillées et garnies de perles fines. J'ai vu des Mauresques en avoir qui coûtoient plus de cinquante écus ; de là on peut juger du prix de ceux que portent les personnes de qualité ; et ceux que la Reine vouloit porter étoient un présent de la reine douairière d'Angleterre, sœur du roi de Portugal [3]. Ce qui fait donc que ces pendants d'oreille, étant si grands et si larges, et par conséquent pesants, déchirent les oreilles de celles qui les portent, aussi en voit-on plusieurs déchirées ; et comme la reine de Portugal l'avoit par ceux qu'elle avoit portés, voulant lui repercer l'oreille, on lui piqua le nerf. Ce nerf piqué lui causa un érésipèle ; cet érésipèle [4], une fièvre, un transport au cerveau et un bénéfice du ventre [5]. Toutes ces maladies lui causèrent la mort, et enfin mourut le 4 août, à 5 heures du soir, de l'année 1699. Le 6 du même mois qu'elle fut enterrée, on dit quantité de messes dans le louvre, y ayant vingt autels dans une grande salle et quelque chambre proche la sienne. Tous les prêtres, après avoir célébré, alloient dans la chambre de la Reine y dire un *De profundis*. J'y allai dire la messe. La tenture de la salle, de la chambre et du lit de parade où étoit la Reine, étoit un beau damas rouge à fleurs d'or. Le soir, à dix heures, on fit ses funérailles, ayant été portée

1. Éléonore de Neubourg, femme de l'empereur Léopold I[er].
2. Marie-Anne de Neubourg, femme de Charles II, roi d'Espagne.
3. Catherine, fille du roi de Portugal Jean IV et femme de Charles II, roi d'Angleterre.
4. *Ms.* une heresīpene ; cette heresipene.
5. C'est-à-dire une diarrhée.

à Saint-Vincent de Fora [1], lieu destiné pour sa sépulture. Cette église est une église de Chanoines Réguliers.

La cérémonie se fit de cette manière, car j'y étois. Il y avoit environ six-cents soldats en haie depuis le louvre jusques à l'église de Saint-Vincent de Fora. Tous les religieux y assistèrent, mais se tenoient aussi en haie devant les soldats, avec un cierge jaune à la main, d'une livre pesant. Les principaux officiers de justice [2] étoient à cheval ou sur des mules, ayant tous un gros flambeau de cire blanche. Après eux suivoient environ trente fidalgues, c'est-à-dire les premiers du royaume, aussi montés sur des chevaux, aussi bien que quatre-vingts ecclésiastiques ou environ, les uns et les autres ayant un gros flambeau de cire blanche. Après ces ecclésiastiques suivoit Monsieur le duc de Cadaval, monté sur un beau cheval. Après lui suivoit immédiatement le corps de la Reine, porté par deux mules ; il étoit couvert d'un beau damas rouge à fleurs d'or, aussi bien que le carrosse d'honneur de la Reine, qui suivoit le corps, mais dans lequel il n'y avoit personne. Les croix des paroisses avec quelques ecclésiastiques allèrent jusques au palais, mais ils n'assistèrent point au convoi. Ainsi finit la cérémonie des funérailles de la Reine.

Nous restâmes à Lisbonne jusques au 8 de décembre 1699, et dans le temps que nous y restâmes, il s'y fit dix-sept tremblements de terre, mais entre autres un, qui arriva le 26 octobre à cinq heures du soir, comme nous étions à complies, et qui fut terrible, car je vis toute l'église de côté, notre pupitre du chœur pensa renverser, beaucoup de terre et torchis qui tomba du haut de l'église; nous pensâmes tous tomber. Il y eut quelques maisons renversées et plusieurs vases rompus.

Quand la Reine fut enterrée, le Roi fut un mois sans faire

1. *Ms.* Foiras, — de même ci-dessous.
2. « De justice », ajouté dans l'interligne.

aucune dépêche, sans parler à personne, si ce n'est à quelques officiers, et sans se faire raser. Leurs manières sont assez particulières. Quand une personne de qualité est morte, si c'est une femme, le mari sera six mois, et même quelquefois un an, sans sortir de sa maison et sans même entendre la messe, à moins qu'on ne la dise chez lui. Les femmes font la même chose ; mais pour les personnes du commun, elles ne sont que trois mois.

Dans le temps que nous étions à Lisbonne, la flotte d'Angola [1], du Brésil et des Indes arriva. Ils étoient au nombre de quatre-vingt-dix vaisseaux, dont il y en avoit cinquante-quatre pour Lisbonne et trente-six pour Porto. Je me trouvai au milieu de cette flotte, y étant allé pour la voir dans un canot et étois au milieu des feux, car ils tirèrent grand nombre de canons pour saluer. Ils étoient tous richement chargés, et on dit que le navire des Indes étoit chargé de seize millions. Je me trouvai aussi au milieu de six navires de guerre commandés par Monsieur de Relingue [2], qui étoit venu mouiller à Lisbonne, et dans ce temps-là il fut tiré plus de trois cents coups de canon, parce que Monsieur de Relingue donnoit à manger sur son bord à Monsieur Rouillé, ambassadeur.

Dans plus de quatre mois que nous restâmes à Lisbonne, nous eûmes le temps de voir toutes les particularités, et il me faudroit un livre entier pour les écrire. C'est pourquoi je me contente de dire que le Portugal est le pays le plus beau, le plus agréable et le plus fertile qu'on puisse voir et le plus prime, car les raisins sont mûrs dès la fin de juillet, quoique les vendanges ne se fassent qu'au commencement de septembre, laissant meler [3] leurs raisins : aussi leur vin est très exquis.

1. *Ms.* Angole.
2. *Ms.* Relingues, — de même plus bas. — Le comte Ferdinand de Relingue était, depuis 1697, lieutenant général des armées navales de France. Il mourut à Malaga en septembre 1704.
3. C'est-à-dire sécher au soleil.

Les pois nouveaux, fèves, artichauts, se mangent au mois de janvier et février ; les abricots sont mûrs dès la fin de mai et ainsi de toutes choses qui sont extrêmement primes. Toutes les campagnes ne sont remplies que d'oliviers, chênes verts, lièges, pins, grenadiers, myrtes, sauge, romarin, lavande, thym, et une infinité d'autres herbes odoriférantes. Autour de Lisbonne, il y a quantité de quintes, c'est-à-dire de maisons de campagne, où il y a des forêts, pour ainsi dire, d'orangers, dont les oranges sont douces, car vous en verrez quelquefois des deux mille en plein vent, et j'ai marché sur des fleurs de la hauteur de deux doigts, fleurs qu'on auroit bien ramassées en France.

Enfin nous quittâmes Lisbonne pour retourner en France et prîmes la route d'Espagne, et le 8 décembre 1699, allâmes coucher à Aldeia Gallega [1], qui est vis-à-vis Lisbonne, de l'autre côté de la rivière du Tage, qui dans cet endroit a plus de trois lieues de large. C'est un gros bourg, et où vont débarquer ceux qui vont dans l'Alemtejo [2] ou en Espagne.

De là nous allâmes à Montemor [3], qui est une petite ville, mais fort jolie, sur une élévation. Il n'y a cependant rien de particulier ; aussi n'y fîmes-nous pas long séjour, car nous en partîmes incontinent pour aller à Evora.

Evora est une ville médiocrement grande et qui est l'archevêché le plus considérable de Portugal, car il vaut deux cent mille livres de revenu. L'église cathédrale est petite, mais fort belle et fort claire et fort riche. Il y a, proche la cathédrale, une très belle place et une très belle fontaine.

Après y avoir demeuré quelques jours, nous allâmes à Evoramonte [4], qui est une petite ville sur la cime d'une montagne et si haute que nous étions dans le nuage, car en des-

1. *Ms.* Aldea Gallega.
2. *Ms.* La Lantege, — de même plus bas.
3. Il s'agit de Montemor o Novo.
4. *Ms.* Evoramonté.

cendant, notre compagnon et moi, nous ne nous voyions pas à quatre pas l'un de l'autre, et quand nous fûmes descendus, nous ne voyions plus la ville que comme un gros nuage, quoique le temps fût fort clair et serein. Cette ville a un château, qui est très fort, et, bâti par les Maures, commande toute la campagne.

Nous en partîmes pour aller à Estremoz [1]. Quoique cette ville soit médiocrement grande, elle est sur une montagne et très bien fortifiée, comme étant voisine d'Espagne. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il s'y fabrique une espèce de poterie de terre rouge parfaitement belle. Le couvent des religieux de saint François est très beau, et devant lequel il y a une très belle place et une très belle fontaine.

D'Estremoz, nous allâmes à Elvas, qui est une ville assez grande, mais très bien fortifiée comme de bastions, demi-lunes, cavaliers, glacis, contrescarpes et autres fortifications : aussi est-elle frontière d'Espagne, étant la dernière du Portugal du côté de l'Estrémadure [2]. L'église cathédrale est petite, mais très propre, les murailles sont revêtues de faïence depuis le haut jusques en bas et façon de porcelaine. La faïence en Portugal y est fort commune ; aussi voit-on quantité de chambres pavées de faïence et des murailles des chambres qui en sont revêtues, particulièrement dans les communautés des religieux et religieuses, parce que cela est fort frais.

Auparavant que de sortir de Portugal, quoique le pays soit beau, bon, riant, fertile et agréable, je dirai néanmoins que les auberges ou hôtelleries y sont très mauvaises, aussi bien qu'en Espagne, mais particulièrement en Portugal ; car dans une auberge il n'y aura qu'une mauvaise chambre pour le maître et la maîtresse, sans que les passants y osent entrer

1. *Ms.* Estremos, — de même plus bas.
2. *Ms.* Estramadoure, — de même plus bas.

pour l'ordinaire, et dans lesquelles il n'y a ni pain, ni vin, ni viande, et faut aller chercher toutes ces choses ailleurs. Pour coucher, on couche avec les mulets sur de la paille hachée, ou sur des nattes de jonc, ou sur des matelas qu'on jette sur le pavé. Semblable aventure m'est arrivée en Portugal, n'ayant pu l'éviter; aussi ne nous fallut-il point de réveille-matin pour nous réveiller, car n'ayant qu'une natte de jonc sur du pavé, notre lit n'étoit point trop mollet, et pour couverture notre manteau. Nous avions des muletiers qui nous tenoient compagnie et qui, pour nous donner le temps de dormir, partoient dès trois heures du matin. Si le pays avoit été froid, on peut juger si on auroit échauffé sur un tel lit. Il falloit pourtant demeurer ou coucher dehors ; mais, comme je dis, nous n'avons eu que deux ou trois fois ces sortes d'aventures.

Nous quittâmes donc Elvas, après y avoir vu des aqueducs par lesquels l'eau vient en ville de deux lieues de là ou environ. Ces aqueducs sont fort hauts, car il y a trois grandes arches les unes sur les autres. Le château est vieil, puisqu'il a été bâti par les Maures, mais fort. L'église cathédrale a aussi été bâtie par les Maures et qui étoit leur mosquée. Ainsi nous quittâmes le Portugal et entrâmes dans l'Espagne par l'Estrémadure, et ce qui fait la séparation de ces deux royaumes, c'est une petite rivière qu'on passe très souvent sur des pierres, mais qui s'enfle facilement lorsqu'il a plu, et nous allâmes à Badajoz [1].

Badajoz, c'est la première ville d'Espagne du côté de Portugal pour entrer dans l'Alemtejo. Elle fait face à Elvas, ces deux villes n'étant éloignées l'une de l'autre que de trois lieues. Elle est la capitale de l'Estrémadure, fort grande et fort belle, très bien fortifiée, et dans toutes les règles. Elle est située sur la rivière de Guadiana. Le pont est fort beau. Il y a

1. *Ms.* Badaios.

un petit fort à l'entrée du pont, mais il y en a un autre auparavant qui est grand, car il commande le château et la ville. Le château est fort et fort grand, y ayant plusieurs rues dedans. La campagne est fort belle et fertile, tant en vin, blé et gibier et des fruits en abondance. Pour des [1] choses rares qui méritent d'être écrites, il n'y en a point ; ce qui fit que nous y demeurâmes peu et prîmes le chemin de Madrid [2], passant par Talavera [3], qui est un gros bourg, aussi bien que Lobon, d'où nous allâmes à Mérida [4], qui est une petite ville fort riante et fort jolie sur la rivière de Guadiana ; c'est un évêché. De là nous allâmes [5] à Medellin [6], qui est au bas d'une colline, sur laquelle colline il y a un château qui est fort et bien entretenu. A Medellin, il y a un pont qui est fort élevé, mais, quoiqu'il soit fort élevé, l'eau passe souvent pardessus à cause des pluies qui tombent des montagnes et qui font grossir extraordinairement la rivière.

De Medellin nous allâmes à Miajadas [7], qui est un gros bourg où il nous arriva une plaisante aventure. Un Cordelier de Medellin nous ayant adressé chez celui qui reçoit les religieux, nous trouvâmes la maîtresse à la porte qui nous reçut un peu froidement, n'ayant jamais vu de Capucins. Elle étoit seule avec ses filles. A peine fûmes-nous entrés que son mari vint avec deux ou trois autres de ses amis, qui nous regardoient. Quelques-uns disoient qu'il n'y avoit point de religieux de saint François comme nous ; d'autres disoient que si et

1. *Ms.* de.
2. *Ms.* Madrit.
3. Soit Talavera la Real.
4. *Ms.* Merida.
5. Le manuscrit portait d'abord : « Guadiana aussi bien que Medelin. » Au-dessus de « aussi bien que », barré, on a corrigé : « c'est un évêché ; de là », et l'on a ajouté, à la fin de la ligne, sur un espace blanc : « nous allâmes ».
6. *Ms.* Medelin, — toujours orthographié ainsi.
7. *Ms.* Meggadas.

qu'ils en avoient vu en Castille. Comme nous entendions assez bien l'espagnol et le parlant aussi, nous confirmions ce que les derniers disoient, et pour conclusion nous donnèrent fort bien à souper; après quoi ils nous demandèrent notre bouteille pour l'emplir, car le lendemain nous avions sept grandes lieues à faire sans trouver une seule maison. Ils nous donnèrent aussi du pain et de la viande, et ayant mis un matelas à terre dans une petite chambre, ils nous dirent de nous aller coucher. Nous ne nous fîmes pas tirer l'oreille pour cela, joint que nous étions fatigués et que le lendemain nous avions une grande journée à faire. A peine fus-je couché que je perdis connoissance, mais notre compagnon ne dormoit pas. Un peu de temps après, notre compagnon vit passer devant notre chambre, qui étoit ouverte, un homme qui avoit les manches de sa chemise retroussées jusques au coude, tenant dans sa main un grand couteau, accompagné d'une grande fille qui avoit une lampe allumée, et qui nous regardèrent en passant. Ce commencement fit un peu peur à notre compagnon ; pour moi, comme je dis, je dormois d'un profond sommeil, Ayant passé ils revinrent dans le moment, étant trois ou quatre, et s'arrêtèrent devant nous, parlant les uns aux autres. Quoique notre compagnon ne dormît pas, il faisoit semblant, mais il ne délaissoit pas que d'avoir peur, car cet homme avoit toujours son couteau à la main. Ce que c'est que d'être dans un pays étranger ! Enfin, après avoir passé et repassé trois ou quatre fois, celui qui avoit le couteau à la main s'avance vers notre compagnon, qui eut, je vous assure, grand'peur ; mais on auroit peur à moins, car il mit sa main gauche sur l'estomac de notre compagnon et l'autre sous sa tête. A cette action, notre compagnon se lève sur son séant, et lui demande en espagnol ce qu'il vouloit. A ce bruit je me réveillai et vis quatre personnes devant nous ; mais savez-vous ce que cet homme vouloit ? C'étoit un petit chaudron qu'il vouloit prendre, qui étoit

sous la tête de notre compagnon, leur batterie étant derrière nous, et ce chaudron étoit pour recevoir le sang d'un mouton qu'ils vouloient tuer et qu'ils tuèrent effectivement devant nous [1]. Ainsi finit notre peur, et pour nous rassurer, nous donnèrent leur fils une heure avant jour pour nous conduire pendant une grande lieue et nous mettre dans le chemin de Trujillo [2].

Trujillo est une ville médiocre sur une montagne, mais de difficile abord, y ayant pour le moins trois quarts de lieue pour y monter du côté du Portugal, et n'étant que pointes de rochers, perdant continuellement la ville de vue, et lorsqu'on est monté et qu'on croit être arrivé, on trouve encore une vallée et une plaine; du côté de Madrid la montée n'est pas si rude. Il n'y a proprement à voir dans la ville que le château qui est extrêmement fort. De là nous allâmes à Jaraicejo [3], qui est un gros bourg, aussi bien qu'Almaraz [4]; mais depuis Jaraicejo jusques à Almaraz, quoiqu'il n'y ait que quatre lieues, nous fûmes plus de douze heures pour les faire, le chemin étant extrêmement rude, n'étant rempli que de gros cailloux ronds comme des boules, les uns gros comme la tête, les autres plus gros, et qui se touchent tous les uns les autres. D'Almaraz nous poursuivîmes notre chemin, passant par Belvis [5], qui est un petit bourg, ensuite à Calzada [6], qui est un gros bourg, puis à Oropesa, qui est une petite ville et où il y a un fort beau château et bien entretenu, puis à Talavera de la Reina [7], qui est une ville assez grande, mais

1. Cette aventure rappelle celle qui arriva à Paul-Louis Courier, en Calabre, un siècle plus tard. Voir la célèbre lettre du 1er novembre 1807 adressée de Resina, près Portici, à Mme Pigalle.
2. *Ms.* Trouxillo.
3. *Ms.* Sarisego, — de même plus bas.
4. *Ms.* Almarassa, — de même plus bas.
5. *Ms.* Valvis, — c'est-à-dire Belvis de Monroy.
6. *Ms.* l'Alcaçada, — c'est-à-dire Calzada de Oropesa.
7. *Ms.* Talavera la Reina.

fort belle. Il s'y fabrique de très belle faïence, façon de porcelaine et à très bon marché. Nous allâmes ensuite à Santa Olalla, [1], qui est une petite ville, puis Santa Cruz [2], qui est un gros bourg, aussi bien que Navalcarnero [3] ; ce dernier passeroit plutôt pour [une] ville que pour un bourg, étant très bien bâti et de très belles maisons. Il y a même une maison magnifique que Philippe quatrième a fait bâtir pour y loger quand il passeroit par là. De Navalcarnero nous allâmes enfin à Madrid.

Madrid est aujourd'hui la capitale de l'Espagne, où les rois font leur résidence. Nous y arrivâmes le 8 janvier 1700. La ville est grande comme la moitié de Paris, ou plus ; les maisons fort hautes, mais la plupart bâties de terre, quoiqu'on pourroit les prendre pour être bâties de briques. Il y en a cependant plusieurs bâties de briques. Il y a de très belles rues, entre autres la grande rue, qu'on appelle la *Calle Mayor* [4], dans laquelle il passeroit bien huit carrosses de front. Il y a nombre de carrosses, mais c'est un plaisir que de les voir rouler, n'étant tirés que par des mules, et les rênes de corde et fort longues, et vous voyez ces mules marcher d'un pas lent et grave à l'espagnole. Les cochers n'ont point de sièges, mais sont sur le dernier cheval comme les cochers de nos coches, à qui leurs carrosses sont aussi semblables. Il n'y a que les carrosses du Roi et de la Reine qui sont tirés par six mules ; tous les autres carrosses, soit des nonces ou ambassadeurs, ne sont tirés que par quatre chevaux ou mules, à moins qu'ils ne sortent hors la ville. Le Roi a deux palais dans Madrid aux deux bouts de la ville : l'un où il fait sa demeure, et l'autre où il va souvent, qu'on appelle *Buen Retiro*. Le premier est un grand bâtiment avec une grande

1. *Ms.* O'aya.
2. *Ms.* Santa Crux. — Il s'agit de Santa Cruz del Retamar.
3. *Ms.* Naval Carnero.
4. *Ms.* Cailla maior.

cour devant, dont l'entrée n'est qu'une grande arcade comme une grande arche de pont. Il y a cependant deux portes proche le palais, une pour aller à El Pardo [1], qui est une maison de plaisance du Roi, et l'autre en ville. Buen Retiro est un fort beau bâtiment, où il y a des tapisseries d'un prix inestimable. Les jardins sont assez grands, mais mal réglés ; il y a cependant de très belles eaux naturelles. On voit dans une cour Philippe troisième sur un cheval de bronze qui a deux pieds en l'air. On voit encore dans une autre cour le même Philippe troisième sur un autre cheval aussi de bronze, qui n'est appuyé que sur un pied ; cette pièce est très hardie. La cour du Roi n'est pas magnifique, car vous ne voyez point de gardes à la porte du Palais comme à la cour de France. Il y en a seulement un comme Suisse pour garder la porte ; ce n'est pas que le Roi n'ait des gardes, mais ils ne paroissent que les jours de cérémonie, comme nous vîmes le jour de la Purification de la Sainte Vierge, ayant assisté à la bénédiction des cierges qui se fit comme il suit.

La chapelle du Palais est proprement dans un grand cloître, dans lequel il y avoit plus de trois ou quatre cents gardes très bien vêtus et ayant de très belles pertuisanes. Il y avoit un monde infini, mais personne n'entra dans la chapelle que les aumôniers, confesseurs et prédicateurs du Roi et de la Reine, la musique, les grands d'Espagne avec tous leur collier de la Toison d'Or d'un prix inestimable, quelques ecclésiastiques et religieux, dont j'étois du nombre. Quand il fallut commencer la cérémonie — c'étoit le Patriarche des Indes qui officioit — le Roi entra dans la chapelle, accompagné d'un seul garde et de deux pages, [et] alla se placer sur un prie-dieu proche de l'autel, du côté de l'Évangile. Ce prie-dieu étoit entouré de rideaux de damas, comme un tour de lit, et on leva un rideau. Le Roi entra et on laissa tomber le rideau,

1. *Ms.* El Prado, — de même plus bas.

et on ne vit plus le Roi. Il y avoit seulement à côté de lui un garde. Au bout de la chapelle, il y avoit une séparation garnie de panneaux de vitres : c'étoit là où étoient la Reine et toutes les dames du Palais. On ne voyoit simplement que la Reine, qui étoit à genoux à une fenêtre qui étoit ouverte. Après que le Patriarche des Indes eut donné le cierge au Roi — pour à la Reine il n'en donna point — les aumôniers et prédicateurs du Roi et de la Reine allèrent les uns après les autres recevoir le cierge du Patriarche des Indes, et après l'avoir reçu, faisoient une grande révérence au Roi, et ensuite en alloient faire une à la Reine, et puis alloient se placer dans leur place. Les grands d'Espagne en firent autant, et après la distribution des cierges, on fit la procession dans le corridor, qui est, comme j'ai dit ci-dessus, un cloître, mais fort beau. Lorsque le Roi fut à la porte de la chapelle, la Reine sortit de l'endroit où elle étoit pour aller à la procession. Le Roi lui fit plusieurs révérences pour la faire passer la première, ce qu'elle refusa, et enfin le Roi la prit par la main et marchèrent en procession. Après la Reine suivoit une *dueña* [1], c'est-à-dire une dame de qualité qui étoit veuve, qui avoit un petit domino de toile blanche, comme nos prêtres en ont en France depuis la Toussaint jusques à Pâques; car il faut savoir que toutes les femmes veuves, tant en Espagne qu'en Portugal, ne sont jamais nu-tête et ont toujours un domino comme celui dont je viens de parler : c'est ce que j'ai vu nombre de fois, au lieu que toutes les filles et femmes qui ont leurs maris sont toutes nu-tête dans leurs maisons. La Reine étoit magnifiquement habillée et coiffée à l'espagnole, c'est-à-dire en cheveux, n'ayant quoi que ce soit sur sa tête, mais pour ses cheveux ils étoient très bien accommodés ; elle avoit une jupe qui traînoit en terre, je crois de huit aunes de long pour le moins. Après la Reine suivoient environ trente dames du Palais, toutes jeunes et

1. *Ms.* doüegna.

bien faites, car la plus vieille n'avoit pas plus de vingt-quatre ans et la plus jeune dix-huit ; elles étoient toutes très bien habillées, ayant aussi de grandes jupes qui traînoient et qui étoient fort longues ; elles étoient aussi toutes coiffées en cheveux, mais parfaitement bien. Après ces dames du Palais suivoient les grands d'Espagne. Pour ce qui est des ambassadeurs, ils ne se trouvèrent point à la cérémonie, parce qu'ils auroient été obligés de marcher après les dames du Palais, ce qu'ils ne veulent pas, comme me le dit Monsieur le marquis d'Harcourt [1], qui étoit ambassadeur de France à la cour d'Espagne. La procession étant finie, on chanta la grand' messe en musique. Il y avoit deux corps de musique dans deux jubés, l'un devant l'autre. Dans chaque corps de musique il y avoit les mêmes instruments, comme clavecin, harpe, guitare, basse de viole et autres.

Nous restâmes un mois à Madrid pour y voir toutes les raretés. Nous allâmes faire nos dévotions à Notre-Dame de Atocha [2] : c'est un couvent de Jacobins. L'église est fort propre, petite à la vérité, mais enrichie de plusieurs lampes d'argent et autres richesses. Les rois et reines d'Espagne y vont souvent faire leurs dévotions. Toutes les églises de Madrid sont très belles et très richement ornées, quantité de couvents magnifiques. Il n'y a point cependant d'évêque à Madrid, quoique ce soit la résidence des rois d'Espagne, mais relève de l'archevêché de Tolède. Celui qui en est aujourd'hui archevêque est le cardinal Porto Carrero [3] ; cet archevêché vaut quatre cent mille livres de revenu. Quand le Roi va à la promenade, il y va pour l'ordinaire seul dans un carrosse tiré par six mules, accompagné seulement d'un gentilhomme

1. *Ms.* Arcourt. — Le marquis d'Harcourt fut ambassadeur de France à Madrid de janvier 1698 à mars 1700.

2. *Ms.* de la Tocha.

3. Luis Manuel Fernandez de Portocarrero fut archevêque de Tolède de 1678 à 1709.

et de deux ou trois valets de pied. Je l'ai trouvé dans cet équipage du côté del Pardo, qui est un petit château à deux lieues de Madrid et maison de plaisance du roi d'Espagne. Pour la Reine, quand elle va à la promenade, elle est toujours escortée d'une vingtaine de carrosses tirés par six mules, dans lesquels sont les dames du Palais. Je me rencontrai un jour dans la cour du Palais lorsqu'elle y alla. La cour du Palais est assez grande, ayant environ soixante toises de long et quarante de large.

Dans le temps que nous fûmes à Madrid, nous allâmes à l'Escurial et allâmes coucher à El Pardo, où il n'y a qu'un seul couvent de Capucins, parfaitement beau, et où il y a un Sauveur parfaitement beau et qui fait quantité de miracles. Comme nous allions à l'Escurial, passant par un bourg qu'on appelle Galapagar [1], nous trouvant un peu fatigués nous entrâmes chez notre *hermano*, qui est celui du bourg, comme j'ai dit ailleurs, qui reçoit les religieux, pour y prendre un peu de vin ; mais nous n'y trouvâmes qu'une petite fille de l'âge de douze ans ou environ, qui nous dit qu'il falloit attendre son père et sa mère qui étoient à la messe. La maîtresse ne tarda pas longtemps à venir, à qui nous fîmes la même demande, qui nous dit : « Fort volontiers », nous demandant néanmoins si nous ne voulions pas assister à la cérémonie des saints Fabien et Sébastien, car c'étoit ce même jour-là que nous y étions. Nous qui ne savions ce que c'étoit, nous fîmes réponse que nous étions pressés et que nous voulions nous rendre ce soir-là à l'Escurial. Comme elle alla chercher du vin, nous vîmes venir tout le monde de la paroisse, hommes et femmes, comme une procession. Le curé et le vicaire y étoient, mais en habit noir. Il y avoit aussi deux Capucins, mais nous y aperçûmes en même temps douze pantalons, dont la moitié de leurs habits étoit jaune et l'autre rouge. A ce

1. *Ms.* La Pagar, — de même plus bas.

spectacle, nous nous retirâmes un peu dans la chambre et ne point paroître (*sic*) à la fenêtre. Cependant la curiosité nous porta à nous mettre dans un coin pour les voir passer. Ces pantalons étoient précédés d'un petit drôle qui avoit le visage tout barbouillé de noir et fait comme un carême-prenant, ayant un tambour, percé d'un côté, sur lequel il frappoit. Nous vîmes passer cette belle procession, qui s'arrêta dans une cour proche de la maison où nous étions ; et comme nous nous disposions à boire un coup, nous ne fûmes jamais plus surpris, car il entra dans le moment un de ces pantalons dans la chambre où nous étions et nous pria d'assister à la cérémonie des saints Fabien et Sébastien. Notre compagnon et moi nous nous regardâmes savoir ce que nous ferions, et enfin lui dîmes que nous irions, afin que dans la suite nous pussions parler de ces sortes de cérémonies. Il est vrai qu'à Lisbonne, quand une religieuse veut payer sa fête, elle fait venir une bande de masques fort bien vêtus à la vérité, avec un tambour de basque, pour danser dans l'église ; leur grille est ouverte pour les voir danser et passent ainsi toute la journée. Je ne sortois presque jamais en ville que je ne visse de ces sortes de danseurs sortir ou entrer dans les églises : belle cérémonie pour célébrer la fête d'un saint ; savoir si cela ne tient pas plutôt du gentil que du chrétien.

Nous allâmes donc voir cette belle cérémonie de la célébration de la fête des saints martyrs Fabien et Sébastien. On nous fit placer sur des bancs qui étoient dans la cour, sur lesquels étoient assis Monsieur le Curé et son vicaire, les deux autres Capucins et les principaux du bourg. Les autres hommes étoient debout et les femmes assises sur la terre. Les pantalons commencèrent à danser, mais parfaitement bien, ayant des castagnettes dans les doigts. Après avoir dansé un assez long temps, un chacun [1], l'un après l'autre, dit son rôlet sur la

1. *Ms.* après quoy un chacun, etc.

fête, mais en même temps disoient mille badineries pour faire rire. Après qu'un chacun eut parlé, un des principaux habitants fit une farce assez ridicule avec un de ces pantalons ; après quoi ils dansèrent tous deux et ensuite tous les pantalons ensemble. Cette cérémonie nous ennuya fort, car nous ne croyions pas qu'elle dureroit tant, ayant duré plus de trois heures ; mais il fallut soutenir la gageure, et la fin de la fête se termina à aller dans une espèce de grange où il y avoit une grande table, longue comme à des noces de village, sur laquelle on servit du pain et du fromage et d'excellent vin. Il n'y eut que les principaux qui y entrèrent ; on donna néanmoins à tous ceux qui étoient dehors, soit hommes et femmes, chacun une grosse miche de pain fort blanc ; car tout le pain d'Espagne et de Portugal est très blanc. On donna de plus à ceux qui étoient dans la grange chacun une couronne de pain broyé [1] qui pesoit bien deux livres. Nous en eûmes comme les autres, et ainsi finit la cérémonie de la fête des saints martyrs Fabien et Sébastien. Il étoit fort tard quand cette cérémonie finit ; aussi ne pûmes-nous pas aller ce jour-là à l'Escurial, et allâmes coucher à Galapagar, qui est un gros bourg à une lieue de là. Le lendemain matin nous allâmes dire la messe à la paroisse de l'Escurial, car le couvent de l'Escurial ne prend son nom qu'à cause du bourg qui est au bas. Après que nous eûmes dit la messe, nous allâmes dîner chez l'*hermano* des Capucins. Après quoi nous montâmes au couvent.

L'Escurial n'est point une maison de plaisance du roi d'Espagne, comme plusieurs le croient et mal à propos, et pour les tirer de l'erreur, je dirai que c'est un couvent de religieux de saint Jérôme, où ils sont au nombre de cent cinquante pour le moins. On y enseigne toutes sortes de sciences, depuis l'A B C jusques à la théologie et même la musique. Il y a aussi un hôpital général. L'Escurial est donc un couvent bâti par

1. Le pain broyé était un pain de fine farine.

Philippe second au haut d'une petite colline. On y monte par une grande allée d'ormeaux dont les arbres ne sont pas des plus beaux. Devant le couvent il n'y a point d'esplanade, c'est-à-dire de place, car le couvent est bâti au bas d'une montagne qui est fort haute, et sur laquelle on dit qu'il y a des taureaux sauvages dont on se sert pour faire les courses de taureaux. Ce couvent a quatre faces et quatre pavillons aux quatre coins, ce qui le rend carré. Il est de six étages. On y compte huit cents chambres et dix-huit cents croisées ou fenêtres, on dit même jusques à deux mille. Il y a vingt-deux cours et quinze cloîtres, mais on en peut compter quarante-cinq, parce qu'il y en a trois les uns sur les autres et parfaitement beaux. La première cour pour entrer dans le couvent est magnifique; on voit en y entrant six rois d'Israël, élevés sur de hautes colonnes sur les portiques qui sont l'entrée de l'église, qui est fort belle et dédiée à saint Laurent, et dans laquelle il y a grand nombre de tableaux et peintures en fresque, c'est-à-dire sur les murailles, très fines. Il y a huit jeux d'orgues, quatre grands et quatre petits. La sacristie est très riche, tant pour les calices dont il y en a d'une ciselure qu'on ne peut payer, que pour les croix, chandeliers, encensoirs, mais particulièrement le soleil où on expose le saint sacrement, qu'on estime plus de deux cent mille écus. Les ornements sont magnifiques, n'étant que broderies d'or et garnis de perles et diamants en abondance ; les figures qui sont dessus sont si délicatement faites au petit point qu'on diroit être faites avec le pinceau. Le tabernacle est d'un prix inestimable, n'étant fait que de jaspe, porphyre et pierres précieuses : on dit qu'on a été sept ans à le faire. Le trésor est très riche ; on y voit saint Laurent de six pieds de haut, tout d'argent, nombre de bustes et châsses d'or et de vermeil doré et autres pièces très curieuses, entre autres une coupe qui paroit être d'agate et le pied d'or, qu'on dit être une de celles que les trois Rois apportèrent lorsqu'ils vinrent adorer Notre-

Seigneur. On y voit aussi une cruche de celles qui étoient aux noces de Cana, où Notre-Seigneur changea l'eau en vin. Cette cruche est de pierre et qui a deux anses. Il y a le panthéon, c'est-à-dire le lieu où sont inhumés les rois et reines d'Espagne qui ont eu des enfants, car les reines qui n'en ont point eu et les petits princes et princesses sont inhumés dans une petite cave en descendant à main gauche. Ce panthéon est tout bâti de marbre ; l'escalier, la muraille, la voûte et le carreau, tout est de marbre, en sorte qu'en y descendant on pourroit dire qu'on va plutôt dans un lieu de plaisir que dans un lieu de sépulture. Il y a vingt-six tombeaux, dont il n'y en a que neuf de remplis ; ces tombeaux, qui sont de marbre, sont sur des relais. Quand on veut mettre quelque roi ou reine dans quelqu'un, on le tire jusques sur le bord du relais, on ôte le couvercle, qui est en dos d'âne, on met le corps dedans et on remet le couvercle, et on repousse le tombeau dans son lieu. La bibliothèque est une des belles pièces qu'on puisse voir, fort grande et ornée de très belles peintures ; on dit qu'il y a vingt-huit mille volumes de livres. Le roi d'Espagne a un appartement à l'Escurial, qui n'est pas magnifique.

Après que nous eûmes vu pendant deux jours toutes les curiosités et raretés de l'Escurial, qui sont très grandes, nous retournâmes à Madrid, et comme nous n'en étions qu'à une lieue, l'on nous dit que le Roi alloit arriver pour monter à cheval pour aller à la chasse de l'oiseau. Nous restâmes pour avoir l'honneur de le voir à notre aise. Comme nous allions à l'Escurial, nous l'avions bien rencontré dans un carrosse avec un simple gentilhomme et deux ou trois valets de pied ; car, quand le Roi va à la promenade, il n'a jamais grande suite ; ce n'est pas comme la Reine, car, quand elle y va, il y a toujours une vingtaine de carrosses qui l'escortent, dans lesquels sont les dames du Palais. Je me suis quelquefois rencontré dans la cour du Palais lorsqu'elle y a été. Comme le Roi étoit donc renfermé dans son carrosse, lorsque nous allions à l'Es-

curial, et que les mules couroient à toute bride, — ce qui fit que nous ne pûmes le voir à notre aise, — nous restâmes donc dans le lieu où le Roi devoit monter à cheval pour aller à la chasse. Un valet de pied nous mit dans un lieu où le carrosse du Roi devoit s'arrêter, et en effet il arriva dans le moment, et le carrosse s'arrêta où nous étions, n'y ayant que le cheval, sur lequel le Roi devoit monter, entre le carrosse et nous. On baissa la portière du carrosse comme à nos coches de France, et le Roi étant descendu, on le monta pour ainsi dire sur son cheval. Il avoit le visage long, blême, de grosses lèvres et une grosse voix, car le touchant et y ayant si peu de monde, il nous fit l'honneur de nous parler et par conséquent nous le vîmes à notre aise. Il est vrai que nous le vîmes encore depuis, comme j'ai déjà dit, à notre aise le jour de la Purification de la Sainte Vierge, à la bénédiction des cierges.

Comme nous ne voulions rien demander au Roi, nous le laissâmes aller à la chasse et nous recontinuâmes notre chemin pour nous rendre à Madrid, où nous restâmes un mois pour y voir tout ce qu'il y a de plus particulier. Le pont est à voir, mais un petit ruisseau qui passe dessous (*sic*), ce qui fit une fois dire à un prince étranger qui étoit dessus et qui regardoit en bas : « Voilà un beau pont ; mais où est donc la rivière ? »

Après que nous eûmes donc tout vu ce qu'on peut voir, nous quittâmes cette belle et grande ville et allâmes à Alcala de Henares [1], passant premièrement par Torrejon de Ardoz [2], qui est un gros bourg. Alcala de Henares est une ville médiocre et assez jolie. C'est une fameuse université. Il y a nombre de couvents de religieux et de religieuses. Dans celui des Récollets est le corps de saint Didace, renfermé dans un coffre ; on dit qu'il y est en chair et en os ; mais comme il y a trois clefs pour ouvrir ledit coffre, le Roi, l'archevêque de Tolède

---

1. *Ms.* Alcala de Hennarés, — de même plus bas.
2. *Ms.* Torreon de Ardos.

et les religieux du couvent en ayant tous chacun une, c'est pourquoi on ne le voit pas quand on veut ; aussi ne le vîmes-nous point. Il y a l'église des Bernardines qui est très belle et qui fait son dôme (*sic*) ; le soir que nous y étions, il s'y fit un feu d'artifice parfaitement beau, et ceux de France n'en approchent pas. D'Alcala, nous poursuivîmes notre route et allâmes à Hontanar [1], qui est un gros bourg, ensuite à Jadraque [2], qui est une petite ville où il n'y a rien de particulier, puis à Sigüenza [3], qui est une ville fort jolie, le long d'une colline. Il y a un château qui est fort beau et bien entretenu. Cette ville est un évêché et le dernier de Castille du côté de l'Aragon [4], et quoiqu'il soit petit, on dit qu'il vaut plus de vingt mille écus. De Sigüenza nous allâmes à Medinaceli [5], qui est une petite ville sur le haut d'une montagne, qui paroît en pain de sucre et très difficile à monter de quelque côté que ce soit, n'y ayant que deux endroits pour y monter. Nous allâmes ensuite à Huerta [6], qui est un gros couvent de Bernardins. De là nous allâmes à Alhama [7], qui est un bourg fort resserré entre deux montagnes et qui en font les murailles. De là nous allâmes à Ateca [8], qui est une petite ville et peu de chose ; elle est cependant la première de l'Aragon du côté de la Castille ; ce qui fit que nous n'y fîmes pas long séjour, et allâmes à Calatayud [9]. Quoique la ville ne soit pas bien grande, elle est néanmoins fort bien bâtie de belles maisons et plus de vingt couvents de religieux et religieuses.

1. *Ms.* Ontanar.
2. *Ms.* Sadraque.
3. *Ms.* Sigouença, — de même plus bas.
4. *Ms.* Arragon, — toujours orthographié ainsi.
5. *Ms.* Medina Celi.
6. *Ms.* Güerta.
7. *Ms.* Alama.
8. *Ms.* Teca.
9. *Ms.* Calataiout, — de même plus bas.

Après nous y être un peu reposés, nous poursuivîmes notre chemin dans l'Aragon, qui est un royaume rempli de montagnes et fort hautes ; car après avoir monté pendant trois ou quatre heures et même davantage, croyant trouver un plat pays, nous trouvions bien souvent une autre montagne à monter, plus haute que celle-là que nous avions montée, ce qui nous faisoit dire que nous montions au ciel. Nous voyions quelquefois de loin une *atalaya*[1] sur la cime d'une haute montagne et nous nous disions l'un à l'autre : « S'il nous falloit monter à cette *atalaya*-là, nous aurions bien à grimper » ; et souvent il arrivoit que nous passions au pied, mais ce n'étoit pas sans peine. Il faut cependant avouer que, quoique l'Aragon soit un pays de montagnes et si hautes que nous voyions la neige sur le sommet des montagnes de cinquante lieues, qui ne fond jamais, il y a néanmoins de très bonnes terres qui portent de bon froment, de bons fruits et de bon vin ; car tout le monde sait combien les vins d'Aragon sont estimés.

Comme j'ai parlé ci-dessus d'*atalaya*, on sera peut-être bien aise de savoir ce que c'est. Une *atalaya* n'est autre chose qu'une petite tour sur la cime d'une haute montagne ; elles sont éloignées les unes des autres de huit ou dix lieues ou environ ; ce sont les Maures qui les ont faites, tant en Espagne qu'en Portugal, lorsqu'ils possédoient ces pays, pour savoir de quel côté du royaume les ennemis venoient ; en sorte que les sentinelles qui étoient dans la première *atalaya*, voyant entrer les ennemis dans le royaume par leur côté, faisoient du feu : l'*atalaya* la plus proche, voyant qu'on faisoit du feu dans celle qui la précédoit, en faisoit aussi, et ainsi consécutivement les uns et les autres, et par ce moyen, en moins de vingt-quatre heures, on savoit par[2] où les ennemis entroient dans le royaume, et on prenoit ses mesures pour les repousser.

1. *Atalaya* est, dans le manuscrit, tantôt du masculin et tantôt du féminin.

2. *Ms.* pour.

Nous poursuivîmes donc notre chemin par l'Aragon, et de Calatayud nous allâmes à la Almunia [1], qui est un gros bourg et où on compte quatre mortelles lieues de montagne. Il n'y a rien qui délasse mieux que de monter ces hautes montagnes et redescendre dans des vallées profondes ; mais il falloit prendre patience : ce n'étoit pas nous qui avions fait le chemin ; car, si nous l'eussions fait, nous l'aurions fait plus uni. De la Almunia, nous allâmes à El Frasno [2], qui est un gros bourg et où il y a, je crois, le plus beau crucifix qui soit au monde. Le Christ a bien cinq pieds de haut et plus. L'histoire est assez particulière, et voilà de la manière qu'on nous l'a racontée. Il se trouva dans le bourg un malade inconnu qui, ayant été à l'église, n'y trouva point de crucifix. Il demanda pourquoi dans une église il n'y avoit point de crucifix. On lui fit réponse qu'on n'avoit trouvé personne qui en sût faire. Il dit qu'on lui donnât une pièce de bois et qu'il en feroit un ; ce qu'on fit. Il s'enferma dans une chambre où, trois jours s'étant écoulés, les habitants ne voyant point paroître le pèlerin, allèrent à la porte de sa chambre, y frappent et personne ne répond ; et après avoir frappé longtemps, voyant qu'on n'ouvroit point, mettent la porte au dedans, et étant entrés dans la chambre, ils y trouvèrent un crucifix, le plus beau, comme je viens de dire, qui soit au monde, sans coupeaux, et le pèlerin qui n'y étoit plus, sans jamais avoir pu savoir ce qu'il étoit devenu [3]. On porta le crucifix à la paroisse, qu'on conserve très précieusement et qu'on ne montre qu'en cérémonie, le prêtre étant revêtu d'une chape avec l'encensoir. Il se fait grand nombre de miracles devant ce crucifix, et depuis ce temps-là il y a toujours eu un hôpital pour les pèlerins.

1. *Ms.* L'Alminia, — de même plus bas.
2. *Ms.* Ephrasno, — de même plus bas.
3. Comparer à cette légende celle des anges orfèvres qu'a rapportée pour la première fois le Moine de Silos, ch. 29 (*España Sagrada*, XVII, pp. 286-287).

D'El Frasno nous prîmes le chemin de Saragosse [1], passant premièrement par Epila, qui est une petite ville, et puis par la Muela [2], qui est un petit bourg. Saragosse [3], c'est la ville capitale de l'Aragon, sur la rivière d'Èbre. Cette ville est fort belle, grande et la plus propre de toute l'Espagne. C'est un archevêché, et dont l'archevêque a plus de cinquante mille écus de revenu. L'église cathédrale est fort belle, les voûtes fort élevées et toutes les roses des voûtes toutes dorées. Toutes les chapelles sont magnifiques ; la sacristie est très riche. On y voit un soleil qui sert à la Fête de Dieu et le jeudi saint pour exposer le saint sacrement. Ce soleil n'est que d'argent, mais qui a bien quarante pieds de circonférence. Les rayons du soleil ont près d'une demi-aune ; il y a du bois dans le piédestal [4], car s'il n'y en avoit point, il faudroit plus de cinquante hommes pour le porter, et on dit qu'il y a seulement d'argent pesant vingt-deux arrobes et l'arrobe pèse trente-six livres, en sorte qu'il y a sept cent vingt livres d'argent. Il y a une autre pyramide d'argent massif qui pèse dix-sept arrobes ; cette pyramide, ou custode qu'ils appellent, sert pour la procession du saint sacrement. Si je n'avois vu ces deux pièces, j'aurois de la peine à le croire, aussi bien que plusieurs qui ne les ont pas vues ; mais comme je les ai vues, j'en rends témoignage, ayant dit au commencement de ce manuscrit que je n'avancerois rien que je n'eusse vu. Il s'y voit de plus un calice d'or massif, dont la ciselure est très délicate, enrichi de pierreries d'un prix inestimable, aussi bien qu'une grande croix d'or. Il y a quantité d'argenterie, comme chandeliers, dont il y en a deux qui ont plus de six pieds de haut, et encensoirs ; il y a des trésors dans l'église où sont les reliques dans des corps entiers d'argent et bustes,

1. *Ms.* Saragoce.
2. *Ms.* La Moüela.
3. *Ms.* Sarragoce, — de même plus bas.
4. *Ms.* pied d'estail.

Toutes les lampes qui sont dans l'église, et en grand nombre, sont toutes d'argent et très belles.

Il y a une église qu'on appelle Notre-Dame du Pilier, qui est fort belle. On y voit une Notre-Dame qu'on dit avoir été portée par un ange sur un pilier du temps que saint Jacques vivoit, et on ne sait point de quelle matière cette Notre-Dame est faite. Dans la chapelle où est cette Notre-Dame il y a soixante-dix-huit lampes d'argent, et on en compte dans toute l'église plus de cent. Il y a grande dévotion à cette Notre-Dame. Dans cette église il y a deux sacristies ; dans l'une, il y a plusieurs bustes d'argent et formes de corps remplis de reliques ; dans l'autre, des ornements, couronnes de la Vierge d'un prix inestimable, n'étant garnis que de pierreries et perles fines. Il y a aussi une custode d'argent pour exposer le saint sacrement, qui a coûté cent mille francs. Le couvent de Saint-Jérôme est à voir ; c'est un couvent de religieux ; c'étoit là où étoit autrefois le palais de Dacien [1], que les empereurs Dioclétien et Maximien avaient envoyé pour gouverner l'Espagne [2], qui a fait martyriser une infinité de Chrétiens. Il les faisoit martyriser dans une grande rue qui est parfaitement belle ; mais comme cela causoit du tumulte, il cessa de les faire martyriser publiquement, mais les faisoit mourir dans une grande cave sous son palais, leur faisant couper le col sur une pièce de bois qui est à demi hachée par les coups de cognée, et qui est renfermée et conservée comme une relique. Cette cave est présentement une église, toute remplie de corps de [3] chrétiens qui ont été martyrisés et qui y sont enterrés. On n'y enterre personne, car un grand seigneur, ayant demandé à y être enterré, on trouva son corps par trois fois sorti de la fosse, ce qui fit qu'on l'enterra ailleurs,

1. Devant « Dacien », « l'empereur », barré.
2. « Que les empereurs — l'Espagne », ajouté dans l'interligne.
3. *Ms.* des.

et depuis ce temps-là on n'a accordé à personne d'y être enterré. Il y a dans cette église souterraine plusieurs lampes d'argent. Dans le lieu de cette grande rue où Dacien faisoit martyriser les Chrétiens, on y a élevé une grande croix et parfaitement belle. Dans toutes les églises de Saragosse il y a quantité d'argenterie, et on dit qu'à la procession de la Fête de Dieu il s'y porte plus de quatre-vingts corps d'argent, la plupart entiers. Enfin on peut dire que la ville de Saragosse est peut-être la ville d'Espagne où il y ait plus de richesses. La ville aussi est fort marchande. Il y a encore l'ancien palais des rois d'Aragon, proche le pont sur la rivière d'Èbre. Il y a dans ce palais une grande salle où tous les rois d'Aragon qui ont été sont représentés, au nombre de quarante-deux.

Après que nous eûmes vu tout ce qu'il y avoit à voir à Saragosse, nous en partîmes et allâmes à Cogullada [1]. Cogullada n'est autre chose qu'un couvent de Capucins, bâti par un ecclésiastique pour la dévotion des peuples qui y viennent en foule, à cause d'une Notre-Dame qui étoit dans ce lieu depuis plus de douze cents ans. Il s'y fait quantité de miracles. Comme il n'y a qu'une lieue, la promenade est fort agréable, n'étant que des jardins parfaitement beaux et remplis de légumes à la façon de France ; aussi ce sont des François qui les cultivent.

Nous poursuivîmes notre voyage pour nous en retourner en France et passâmes par Villamayor [2], Monegrillo et Peñalba [3], qui sont de gros bourgs, et allâmes ensuite à Fraga, qui est une petite ville au bas d'une montagne. On dit qu'à une lieue de là il y a un couvent de Mathurins, que j'ai vu sans y aller, où il y a une fontaine qui produit de l'huile

1. *Ms.* Cogouillada.
2. *Ms.* Villamaior.
3. *Ms.* Pegnalva.

d'olive ; mais comme j'étois fort fatigué, je me contentai de le croire sans y aller voir, n'étant point la route de Barcelone [1] où nous voulions aller. C'est pourquoi nous passâmes le pont qui est sur la rivière du Cinca [2], et allâmes à Lérida [3].

Lérida est la première ville de Catalogne du côté de l'Aragon. Cette ville est située sur la rivière de Segra, dans laquelle se perd celle de Cinca. Autrefois Lérida étoit fort grand ; mais il a été détruit par les François [4], ce qui fait qu'il est fort petit aujourd'hui, et les peuples ne sont pas fort riches, n'ayant encore pu se relever, et pour marque que la ville n'est pas riche, c'est que les couvents qui avoient été ruinés par les guerres ne sont pas rétablis. L'église cathédrale est fort ancienne, mais elle n'est pas belle ; le château est sur une montagne qui commande à la ville et à la campagne. Quoique la ville soit le long d'une petite montagne, elle est pourtant un peu élevée et bien située. Voilà tout ce qu'on peut dire de Lérida. Aussi nous en partîmes et passâmes le pont pour aller à Mollerusa [5], qui est un gros bourg, et ensuite à Cervera [6]. Cette ville est petite, située sur une petite montagne. Il n'y a proprement qu'une rue dans cette ville. Les églises même sont fort pauvres et les plus pauvres que j'aie vues dans toute l'Espagne ; et comme nous voulions aller à Montserrat, nous en prîmes le chemin et passâmes par Igualada [7], petite ville et peu de chose, dans une campagne entourée néanmoins de plusieurs montagnes, et allâmes à Montserrat.

Montserrat n'est autre chose qu'une montagne fort élevée,

1. *Ms.* Barcelonne, — toujours orthographié ainsi.
2. *Ms.* de la Cinqua ; cf. plus bas, « de Cinqua ».
3. *Ms.* Lerida, — de même plus bas.
4. L'auteur paraît faire allusion aux événements de 1644, 1646 et 1647 (opérations du maréchal de La Mothe-Houdancourt, d'Harcourt et de Condé).
5. *Ms.* Mellierousa.
6. *Ms.* Cerbera.
7. *Ms.* Icoullada.

dont elle porte le nom et très difficile à monter, particulièrement du côté de Barcelone, car il faut deux grosses heures pour y monter et une heure et demie pour y monter du côté de la France [1]. Au haut de cette montagne, il y a une abbaye de Bénédictins, qui conservent une Notre-Dame qu'on dit avoir été trouvée, il y a huit cents ans, au bas de cette montagne par un berger. Il s'y fait quantité de miracles et on y vient de toutes parts. L'église n'est pas grande, mais fort propre. Il y a douze chapelles, six de chaque côté ; il y en a une du roi de France, qui est la première à main droite en entrant. La Notre-Dame est sur le haut du maître-autel, ornée de quantité de pierreries, et devant cette Notre-Dame il y a cinquante et trois lampes d'argent qui sont allumées jour et nuit. La sacristie est très riche, aussi bien que le trésor qui est une chose à voir. Il y a encore sur le haut de cette montagne, qui est très difficile à monter, quinze ermitages où demeurent quinze ermites, qui ont la barbe longue, qui ne mangent point de viande et qui vivent dans une grande retraite, à l'imitation de leur père saint Benoît. Je ne puis cependant m'empêcher de parler ici d'un grand abus, au sujet de ces quêteurs de Montserrat qui vont par toute la France et auxquels Messeigneurs les Évêques ne devroient point donner permission de quêter, par rapport aux mauvais usages qu'ils font des aumônes que les fidèles leur font, et de celui que les religieux de Montserrat font de ce qu'on leur porte et de ce qu'on leur donne ; qui, au lieu de l'employer à recevoir les pèlerins, s'en servent pour acheter des terres et des domaines et s'enrichissent par cet endroit-là, comme j'en ai une parfaite connoissance ; c'est pourquoi j'ai bien voulu le dire ici en passant. Je sais que l'aumône est toujours bien faite, mais il est plus à propos de la faire aux pauvres qui sont

1. « Du côté de la France », ajouté dans l'interligne.

sur les lieux, qui en feront un bon usage, qu'à des étrangers qui en feront un mauvais.

Nous quittâmes cependant ce lieu de dévotion et allâmes à Martorell [1]. C'est une petite ville au bas d'une montagne, qui est peu de chose et où il n'y a rien à voir, ce qui nous fit prendre promptement la route de Barcelone.

Barcelone. Cette ville est la capitale de la Catalogne, située sur le bord de la mer Méditerranée [2], au bas d'une montagne, sur laquelle est le fort de Montjuich [3]. Ce fort commande la ville, le port et une grande partie de la campagne. La ville est assez grande, mais elle n'est pas belle, les rues fort sales. L'église cathédrale est fort belle, aussi bien que la maison de ville. Pour le port, il est petit et fort difficile à aborder. La campagne est très belle, très fertile et abondante en toutes choses. Monsieur de Vendôme l'assiégea en 1698 [4] et la prit ; la tranchée fut ouverte à la porte charretière des Capucins, dont le couvent s'appelle le Mont-Calvaire, car il y a trois couvents de Capucins autour de Barcelone : l'un, proche le fort de Montjuich, appelé Sainte-Matrone ; le second, à une lieue environ de Barcelone, appelé Sainte-Eulalie [5], et où cette sainte est née. Ce couvent est le premier couvent des Capucins de toute l'Espagne ; on ne peut rien voir de plus beau que ce couvent ; toutes les haies du jardin, qui sont fort épaisses et très bien taillées, ne sont que de myrtes, orangers, citronniers et grenadiers, et il y a quantité d'orangers et citronniers en plein vent. Le troisième couvent est donc le Mont-Calvaire, à un petit quart de lieue de Barcelone. Ce couvent étoit le grand hôpital des François lorsque Mon-

1. *Ms.* Martoreïlle.
2. *Ms.* Mediterannée.
3. *Ms.* Montjoüy ; cf. plus bas, « Mont-Jouy ».
4. La capitulation est du début d'août 1697 ; il y a donc ici une erreur de date.
5. *Ms.* Vlalie.

sieur de Vendôme assiégea la ville, et il y a dans un de nos carrés du jardin plus de deux mille François qui y sont enterrés, et qui servent à fumer les légumes et quantité d'orangers en plein vent, qui sont dans le jardin. Depuis notre couvent jusques à la ville il y a beaucoup de chemins couverts et fort profonds bordés de haies, de *pites*, qui est ce que nous appelons en France aloès, dont les feuilles sont plus longues que le bras, épaisses de trois et quatre doigts, au bout desquelles il y a une épine de la longueur du petit doigt. Il n'y a point d'escadron que cela n'arrête, et sans ces chemins couverts on auroit perdu plus de douze mille hommes plus qu'on ne perdit. Les chemins sont encore bordés de ces *pites*, qui fleurissent tous les vingt ans et qui poussent quand cela veut fleurir comme une espèce de petit arbre de pin ; les fleurs sont blanches, car j'en ai vu plusieurs de fleuris. Les chemins sont encore bordés d'une plante qu'on appelle figue d'enfer et que nous appelons en France crapaudine. Ces deux sortes de plantes sont fort communes en Catalogne, dans l'Andalousie et le Portugal. La campagne de Barcelone est très fertile et abondante en toutes choses, et on peut dire que la Catalogne est un des bons pays de toute l'Espagne.

Après que nous eûmes vu ce qu'il y avoit à voir à Barcelone, nous prîmes la côte de la mer, qui est très belle et très agréable, et allâmes à Mataro [1]. C'est une petite ville fort jolie et fort agréable par rapport à sa campagne. Elle est sur le bord de la mer, aussi bien que Arenys [2], qui est une petite ville, et Calella [3], qui est un gros bourg, mais Blanes [4] est une petite ville et qui a été fort maltraitée par les François dans la dernière guerre. Il y a un couvent de Capucins sur le bord de la mer qui est fort beau et dont la mer leur sert

1. *Ms.* Mattaron.
2. *Ms.* Areins. — Il s'agit de Arenys de Mar.
3. *Ms.* Careilla.
4. *Ms.* Blanés, — de même plus bas.

de muraille. On voit de leur jardin Rosas [1], que tout le monde sait n'être qu'un fort pour empêcher les descentes.

De Blanes nous allâmes à Gérone [2]. La ville [3] n'est pas grande, mais belle et forte. Il y a deux petites rivières qui y passent; les rues sont étroites ; il y en a cependant deux assez belles. La cathédrale est assez grande, quoique sans piliers. Le devant de l'église est parfaitement beau. Il y a plusieurs fortins autour du couvent des Capucins qui ne délaissent pas de donner de la peine aux assiégeants, quand on assiège la ville.

De Gérone nous allâmes à Figueras [4]. C'est une petite ville, mais fort marchande. C'est la dernière de Catalogne du côté de la France. Les vents, qui sont furieux dans ces quartiers-là, nous firent rester deux jours plus que nous n'aurions fait, et les vents sont si grands qu'ils arrêtent un homme à cheval tout court sans pouvoir marcher, et on nous dit même à Bellegarde [5], dont je parlerai incontinent, qu'on étoit quelquefois obligé d'attacher les sentinelles au canon à cause de la violence des vents. L'on m'a assuré dans le pays que quelquefois les vents avoient été si furieux qu'ils avoient emporté des hommes cinquante pas loin sans toucher à terre. Les vents nous ayant donc fait rester deux jours plus que nous ne voulions, soupirant après la France que nous voyions proche de nous, nous vîmes encore des mômeries espagnoles, semblables à celles que nous avions vues à Cadix la semaine sainte comme nous y étions et dont j'ai parlé ci-dessus. C'étoit aussi dans la semaine sainte que nous étions à Figueras. Nous y vîmes donc encore de ces fouetteurs, mais avec cette différence que ceux de Cadix n'avoient qu'un linge sur la

1. *Ms.* Rose.
2. *Ms.* Gironne, — toujours orthographié ainsi.
3. Devant « la ville », « Gironne », répété.
4. *Ms.* Figueres, — de même plus bas.
5. *Ms.* Belgarde, — de même plus bas.

tête, au lieu que ceux-ci avoient des bonnets comme des cornets d'épices, de la longueur d'une aune et demie. Ces sortes de bonnets me faisoient rire. Il y en avoit aussi plusieurs qui venoient dans notre couvent, traînant des chaînes ; d'autres portoient des croix fort grosses, mais ce n'étoit que des ais de sapin cloués les uns contre les autres. Un représentoit Jésus-Christ qui portoit sa croix et un autre le bon vieillard Siméon qui lui aidoit. A les voir marcher on eût cru qu'ils portoient un fardeau extrêmement pesant. D'autres faisoient les mêmes cérémonies que j'ai rapportées dans l'article de Cadix. Sans les grands vents nous n'aurions pas vu ces manies, car les vents s'étant un peu apaisés, le vendredi saint au matin nous en partîmes promptement, crainte qu'ils ne nous arrêtassent davantage et allâmes à Bellegarde.

C'est une citadelle sur le haut d'une montagne, extrêmement forte et comme imprenable. Il y avoit six cents hommes de garnison. C'est le passage pour entrer en France ou pour aller en Espagne, et le premier bourg qu'on trouve entrant en Espagne, c'est la Junquera [1]. Il y a dans la citadelle de Bellegarde un puits extrêmement profond, et si profond que, ne trouvant point d'eau, après avoir bien creusé en le faisant [2], on en écrivit à Monsieur Colbert, qui fit réponse qu'on creusât jusques aux enfers et qu'on en trouveroit. On creusa donc, mais non jusques aux enfers, et on trouva l'eau, qui est parfaitement bonne. Ce puits a coûté cent mille écus à faire. Nous y couchâmes, parce que j'y trouvai des officiers de ma connoissance qui nous régalèrent parfaitement bien et qui nous firent généralement tout voir, et après avoir pris congé d'eux nous allâmes à Céret [3].

1. *Ms.* La Jonquiere.
2. « Après avoir bien creusé en le faisant », ajouté dans l'interligne.
3. *Ms.* Cerette.

La ville est petite et la première du Roussillon [1] du côté de la Catalogne ; tout ce qu'il y a de particulier, c'est le pont, auquel il n'y a qu'une seule arche d'une hauteur et d'une longueur prodigieuses, et qui fait l'admiration de tous ceux qui la voient, particulièrement de ceux qui sont du métier. Nous commençâmes à respirer l'air de la France et les manières qui sont, comme j'ai marqué, bien différentes de celles d'Espagne. Aussi entrâmes-nous avec plaisir en France, car un chacun soupire après sa patrie et son pays natal. Nous poursuivîmes donc notre chemin et allâmes à Thuir [2], qui est une petite ville, et ensuite à Perpignan.

Perpignan, c'est la capitale du Roussillon ; elle n'est pas grande, mais très forte. Tout y est régulier, y ayant remparts, bastions, demi-lunes, fossés, glacis, chemins couverts, palissades, etc. La porte de Canet est la plus forte de la ville. Le château et la citadelle sont aussi très forts et très réguliers. Les églises ne sont pas des plus magnifiques.

De Perpignan, notre voyageur continue sa route par Narbonne, Saint-Nazaire, Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne, Trèbes, Béziers, Servian, Pézenas, Agde, Cette, Frontignan, Montpellier, Lunel, Nîmes, Beaucaire, Tarascon, Avignon, Cavaillon, Salon, Aix, Marseille, la Ciotat, la Seyne, Toulon, Soliers, la Sainte-Baume, Saint-Maximin. De Saint-Maximin, le Père François retourne à Marseille, puis à Avignon. D'Avignon, il se rend à Villeneuve-lès-Avignon, Orange, Pont-Saint-Esprit, Montélimar, Crest, Valence, Tournon, Vienne, Lyon, Tarare, enfin à Roanne.

Roanne [3] est une petite ville ; c'est là où la rivière de Loire commence à porter bateaux et où on s'embarque pour aller, si l'on veut, jusques à Paimbœuf [4] sans quitter la cabane. Nous nous y embarquâmes donc pour me rendre à Nevers,

---

1. *Ms.* Rossillon, — de même plus bas.
2. *Ms.* Thoüire.
3. *Ms.* Roüanne.
4. *Ms.* Peinbœuf.

qui étoit le lieu de ma demeure, passant par Digoin [1], qui est une petite ville, aussi bien que Decize [2]. J'arrivai donc à Nevers en fort bonne santé, le Seigneur m'ayant toujours conservé tant sur mer que sur terre. Aussi nous étions-nous mis sous la garde et conduite de son saint Ange, sous la garde duquel ceux qui s'y mettent ne peuvent faire que de bons et heureux voyages, non seulement pour arriver heureusement au lieu où ils veulent aller, mais de plus au ciel, qui est notre patrie et à laquelle nous devons tous aspirer, comme étant le terme de notre pèlerinage que nous faisons dans ce monde, où je souhaite que nous allions tous pour y jouir d'une gloire éternelle. Ainsi soit-il.

1. *Ms.* Digoüin.
2. *Ms.* Desise.

# UNE CHARTE D'ALPHONSE VI DE L'ANNÉE 1075 (?)

Le document transcrit ci-dessous est conservé à l'*Archivo Histórico Nacional* de Madrid, dans le fonds du monastère d'Aguilar de Campóo. Comme on pourra le constater à l'aide du fac-similé qui accompagne la présente transcription, l'acte n'offre pas de particularités graphiques vraiment intéressantes : l'écriture employée est la minuscule de transition entre la *letra gótica* et la *letra francesa*.

Ce document est depuis longtemps connu : dès 1615, Yepes le citait et en reproduisait quelques lignes [1] ; la même année, Sandoval l'analysait aussi [2] ; d'autre part, en 1681, Sota le publiait, tout en y pratiquant d'assez larges coupures [3].

L'acte qui nous occupe est une donation d'Alphonse VI en faveur d'un parent du Cid, l'abbé « Lecenio », auquel est concédé le monastère de Santa Eugenia. Que cet acte soit apocryphe, nul n'en saurait douter [4]. Sans examiner ni les formules, ni la langue, ni la date, sans même relever la mention concernant le pape Eugène III, on notera simplement ici que le faussaire paraît s'être appliqué à faire figurer parmi les souscripteurs un certain nombre de personnages mêlés de très près à l'histoire du Campeador, et qui tous jouent un rôle dans le *Cantar de Mio Cid*.

J. Delalande.

1. *Coronica general de la orden de San Benito*, t. III, fol. 403 r.

2. *Historia de los reyes de Castilla y de Leon Don Fernando... Don Sancho... Don Alonso sexto... Doña Vrraka... Don Alonso septimo...*, fol. 37, col. 1. Cf. éd. Benito Cano, t. I (Madrid, 1792, in-4°), p. 111 ; voir également, dans l'éd. Cano, p. 194.

3. *Chronica de los principes de Asturias y Cantabria*, p. 657.

4. Cf. R. Menéndez Pidal, *Cantar de Mio Cid*, t. II, p. 749, s. v° *Martín Muñoz.*

Sub Xpi imperio et individue trinitatis patris et filii et spiritus sancti perpetuo q omnia creavit ex nichilo. Ego [illegible] adefonsus imperator ... me ecclo tradiu ... ub domno rodrico ...

Iam legionis abbati quem et sociam ... et filius suam uermudez ... domus sce eugenie que est in territorio de ... ollas ... ecce ... more ... uallis de san eugeniu ...

... tempore regni ... fabricata ... dom ... hereditate ... habent ... Sed ego aldefonsus ...

omnium sanctorum ... et pro remedio anime mee et parentum meorum ... defuncte ... fidelium ... dela ...

... per suos ... et de rufillus ... et de cueva ... et de cuerpo de ... nouon dela cruz ...

et ... de sumo lomo et ... de ... ulla ... de nocte et ... de ualle ...

... concedo domus sce eugenie et nob domno ... lezenlo ... successoribus uestris ... ... solidos. Et ...

... uno ad opus monasterii sce eugenie ... ob amorem dei et be m semper uirginis ... propter amorem ... ipsi ... 

... et ... ad honore ... leyon de ponte et de ... et sco saluatore ... ad domum sce eugenie ... ego ... aldefonsus imperator ... libertate ...

... domus s eugenie et nob domno lezenio abbati et sic in regni ... de ... et sic eugenie ... sponte ... et ...

... ad ... domus sce eugenie ad defensione ... nobis et heredibus ... cosanguineus ... uel sede uel rege usque in perpetuum ...

... s eugenie cum ingressibus et egressibus ... et cum omnibus suis terminis cum montibus et ... cum ... piscuis molendinis ... cum ... fructuosis et infructuosis et cum omnibus ...

... fines. Itaque concedo et confirmo domus sce eugenie ... et omnibus successoribus ... libertate ... line neque ... neque ... neque ...

... neque homicidium neque ... et ... non ... in hereditate s eugenie ... in nullo mercato regni ... loca ... de rebus ... domus sce eug... ... persoluat ... uel tributum ...

... habeant in perpetuum. Et ligna ... defensas ... terminum sce eugenie ... in defensis ... et ... habeant ... habe. Et alias de nob ad opus monasterii sce eugenie ... 

... que ... et ... ad ... de defesa de ... ad pedes ... 

... terminos ... in ... ad ... in ... de ... 

... duob ... et duob ... Siquis ... hos terminos s eugenie ... libras auri ... persoluat ... 

... et omnis ... Et que homines loci illius ... ad honore ... et ... duplatum ... soldos ... ecclesiastica ... uel in domu sce eugenie ...

... habeant ... habeant absolutas ... sepultus ... habeant ...

eugenie et ... omnibus quorum reliquie ibi recondite sunt ... ego adefonsus imperator ... offero domui sce eugenie ... nos ... memoriam ... Sic igitur confirmo ... cum omni ... libere ... et sine ...

concedo ... in perpetuum. Sed ... hoc ... honore ... ego aldefonsus imperator offero domui sce eugenie ... et in memoria ... sciant. Si uero aliquis homo ... 

... frangere uoluerit ... in primis habeat iram dei ... et ... cum iuda traditore in inferno inferiori et ... dampnatus ... absorbiat ... et sit codenatus in corpore et in anima ...

Facta carta apud legionem anno ... in quo ... pos obitum sancti ... regis in zamora et in ... maior ... ad roborandum. Sub era ... Regnante aldefonso ... imperatore in castella et in legione ... et in ...

... in legione ... Ego aldefonsus rex confirmo.

Sancius ... cf.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Comes comes cf. | Aluar fannez cf. | Roy diaz campeador cf. | Petrus legionensis eps cf. |
| Comes gurfius cf. | Gonzaluo nunez de lara cf. | Rodrico ordonnez cf. | Petrus ruiz de olea cf. Ouec ouetensis abbas cf. |
| Comes gonzaluo assurez cf. | Martin monnoz de monte maior cf. | Martin aluarez de uello cf. | Garcia aluarez alferes regis cf. |
| Comes remiro florez de gulleca cf. | Aluar diaz doca cf. | Diego ordonnez cf. | Fernandus monoz maior domus regis cf. |
| | | | Petrus uermudez cf. |
| | | | Martin fernandez de ponte aradiella cf. |

Tel diaz regulis maiorino regis cf.

Magister petrus cidiz chancellarius aldefonsi regis.

Sub Christi imperio et indiuidue Trinitatys, Patris et Filii et Spiritus Sancti Paraclity, qui omnia creauit ex nichilo. In eius nomine ego Aldefonsus imperator Ispanie trado tytulum uestre petycionis uobis domno Roderico Diaz Campeatori una cum consanguineo || [1] uestro Lezenio abbaty, qui uitam sanctam ducit, filius Santia Uermudez, scilicet domum Sancte Eugenie que est in terretorio de Aguilar[1], que ascendit supra iuxta uillam de Cordouilla[2], que est circa montem qui uocatur Uallis de Sancta Eugenia, ubi est locus sanctus in quo languidi et || [2] egri per Dei misericordiam recipient sanitatem. Predicta autem domus multum hereditatys habeat paupertatem, in tantum quod non ualet se substentare absque consilio et helemosina prudentium et bonorum hominum. Sed ego Aldefonsus propter amorem Dei et beate Marie semper Uirginis et || [3] omnium sanctorum Dey, et pro remedio anime mee et parentum meorum uiuorum ac defunctorum, et pro animabus omnium fidelium christianorum Dey, offero ibi hereditatem cum termino, scilicet del moion de la Pontanilla per fixo Fonte Salice, et de penna de Defesa, et del moion de Cotyllo || [4] per fixo penna Solaregio, et de Rasillas per semitam antiquam per quam decurrunt homines de Cuena [3] ad Orbo [4], et de carrera de

1. Aguilar de Campóo, *part. jud.* de Cervera de Pisuerga, prov. de Palencia.

2. Cordovilla de Aguilar, *ayunt.* de Nestar, *part. jud.* de Cervera de Pisuerga, prov. de Palencia.

3. Cuena, *ayunt.* de Valdeola, *part. jud.* de Reinosa, prov. de Santander.

4. Orbó, ayunt. de Brañosera, *part. jud.* de Cervera de Pisuerga prov. de Palencia.

Bacas sicut diuertit ad Frontales, et el perfixo del moion de la cruz de la antyqua carrera, et a los pennales de Uerezal de nyo de Cueruo, || 5 et a Castelon et a la terenilla de Summo Loma et Am(e)mdanillez, et a la penna de Terena a summo ualle sicut aqua diuertit, et per al fixo del pennueco de la Pontanilla, de monte et in fonte, et de ualle et in ualli, et de ryba in riba, quantum regali iure pertinet. Hanc here || 6 ditatem prenominatam concedo domuy Sancte Eugenie et uobis domno abbaty Lezenio, et omnibus successoribus uestris ex proienye uestra uenientibus magnorum uel paucorum qui habitauerit ipsum locum unusquisque habeant quingentos solidos. Et facio cartam firmitatis de benefetria de illo supradicto || 7 termino ad opus monasteriy Sancte Eugenie et propter amorem Dey et beate Marie semper Uirginis, et propter amorem aliarum reliquiarum que iby continentur, scilicet sancti Petri apostoli et sancti Iohannys Babtiste et sancti Stephani pre(sbyte)ris et sancti Nicholay et sancti Gregoriy et sancti Benedicti et sancte Lucie et sancte Gemme et sancte Cen || 8 tolle et sancte Agnetis et aliorum sanctorum plurimorum Dey, quorum reliquie iby recondite sunt, quas abbas Lezenius de Roma et de Iherusalem et de Sancto Saluatore Ouetensis eas atulit ad domum Sancte Eugenye. Iccirco ego predictus Aldefonsus imperator illam etiam libertatem iure perpetuo concedo et con || 9 firmo domui Sancte Eugenie et uobis domno Lezenio abbaty, et sicut in regula testamenty quem atulit de Iherusalem et sicut Eugenius papa tercius Rome[1] auctorizauit anno quinto pontificatus et in romano priuilegio continetur, ita concedo uobis et omnibus ex progenie uestra et successoribus || 10 uestris ut eatis ad quale dominium ad benefaciendum domus Sancte Eugenye et ad defensionem uestrorum corporum et uestrarum hereditatum

1. Eugène III, pape de 1145 à 1153. — L'acte que nous transcrivons a donc été forgé au plus tôt vers le milieu du XII[e] siècle.

ad consanguineos nostros uel ad alios seu milytem seu potestatem uel commitem uel sedem uel regem usque in perpetuum eatis. Insuper do uobis benefetria una cum monas || [11] terio Sancte Eugenie cum ingressibus et egressibus eius, et cum omnibus suis terminis, cum montibus et uallibus et fontibus, cum pratys et pascuis, molendinis et lignorum defensis et indefensis, cum uineis et terris, cum arboribus fructuosis et infructuosis, et cum omnibus aliis rebus ad eum pertinentibus || [12] qualescumque sint. Itaque concedo et confirmo domuy Sancte Eugenie et uobis domno abbaty Lezenio et omnibus successoribus uestris libertatem ut nullum persoluant forum neque ad regem neque ad omnem reguli ordinem neque secularis personna, ut non detis fonsadera neque monetam neque adnuptam neque || [13] maneriam neque homicidium neque portaticum, et sagium non intret in hereditatem Sancte Eugenie, et in nullo mercato regni mei homines loci illius non in aliqua parte de rebus quas ad opus domus Sancte Eugenie detulerint persoluant portaticum uel tributum et usaticum, set libere et abso || [14] lute habeatis in perpetuum. Et lignorum defensis intra terminum Sancte Eugenie et lignorum in defensis interius et exterius termini et prata et pressuras habeatis et alia bona eius que potueritis habere. Et uias do uobis ad opus monasterii Sancte Eugenye ut ad uestros labo || [15] res eatis per uyam que descendit a Foiediello et per summam Serne Regis et ad illam cabanna in qua persoluent portaticum, et ad Orbanegiam et per illam carreram de defesa de Genestar, que descendit ad Fontanilas et ad Senares, omni tempore habeatis. Et in || [16] monte Tanno et in Soto et in Transqueto et in Sotiello de Fratres et in monte de Aguilar et in Buxapero et de cueto Petroso sicut diuertit ad Sanctum Andream et ad aquam Camesiam[1] ad pedem pontis de Foiedilio ligna colligatis ad opus monasteriy Sancte Eu-

1. Le Camesa, affluent du Pisuerga.

genie; et || [17] in termino de Cuena habeatis aquam Camesiam ad regandum et ad construendum molendinos[1] in uestra hereditate ; et in Camesiam et in aliys aquis quas potueritis ad piscandum, et in termino de Cordouila in ebdomadam habeatis aquam de fontem calentem ad re || [18] gandum duobus diebus et duabus noctibus. Si quis uero hos terminos Sancte Eugenie in aliquo contrarietatem in omnibus appendiciis suis fecerit, seu iam dictam domum Sancte Eugenie disruperit, L$^{a}$ libras auri regie parti persoluat uel domino qui monasterio Sancte Eugenie || [19] et omnis se commiserit. Et qui homines loci illius disturbaueryt et illos male tractauerit tam magnorum quam paucorum, pectet in cauto D$^{mos}$ solidos ; qui timorem uel liuorem fecerit, sanguinem eius effuderit, M solidos persoluat et redat hominem talem || [20] ad honorem uel ad emendationem ; et si homo pauper fuerit qui calumniam operatus est, seruiant monasterio Sancte Eugenie pro calumnia. Et nulla ecclesiastica neque secularis persona in hereditatem uel in domum Sancte Eugenie dominationem aliquam habeat, sed libere || [21] equiete [*sic*] habeatis omni tempore uos et successores uestri hereditates populatas uel depopulatas, et uniuersas acquisitiones uestras habeatis absolutas omni tempore. Et seruiatis cum illa hereditate Deo omnipotenti et beate Marie semper Uirginis et sancte || [22] Eugenie et sanctis omnibus quorum reliquie iby recondite sunt, et concedo uobis licentiam populandi in uestris ferraginibus iuxta uillam de Cordouilla nunc et quando uolueritis. Sic inquam confirmo uobis eam omni tempore libere equiete habeatis et sine omnium || [23] contradictione in perpetuum ; set propter hoc datum et hunc honorem quod ego Aldefonsus imperator offero domui Sancte Eugenie, uos in uestris orationibus commemorate et in memorie uestre sanctitatis. Si uero aliquis homo istam cartam aut istos fo || [24] ros

1. Primitivement : *molendinis.*

frangere uoluerit, in primis habeat iram Dey patris omnipotentis super se descendat et pars illius sit cum Iuda traditore in inferno inferiori, et cum Datan et Abiron quos uiuos terra absorbuit et sit condemnatus in corpore et in animam. || [25] Facta carta aput Legionem anno tercio in quarto mense post obitum Sancii regis in Zamora [1], et in Castro Maior fuit tradita ad roborandum, sub era T$^a$C$^a$VII$^a$ [2], regnante Aldefonso iam dicto imperatore in Castella et in Estre || [26] madura et in Legione et in [Gallecia]. Ego Aldefonsus rex confirmo. Santius episcopus cf... cf. Petrus Legionensis episcopus [3] cf.

*(1re colonne)* Comes Comes [*sic*] cf. Comes Garsias [4] cf. Comes Gonzaluo Assurez [5] cf. Comes Ramiro Floyraz de Gallecia cf.

*(2e colonne)* Aluar Fannez [6] cf. Gonzaluo Nunnez de Lara cf. Martin Monnoz de Monte Maior [7] cf. Aluar Diaz dOca [8] cf.

*(3e colonne)* Roy Diaz Campeador cf. Roderico Ordonnez cf. Martin Aluarez de Aellon cf. Diago Ordonnez cf.

---

1. Sur la mort de Sanche II, voir la note publiée, d'après un manuscrit de Silos, par L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880, in-8°), pp. 66-67. Sanche fut tué le dimanche 7 octobre 1072.

2. Si l'on tient compte de l'indication chronologique fournie à la ligne précédente, l'acte devrait être placé entre le 8 janvier et le 7 février 1076. La date donnée ici correspond à l'année 1069 ; Yepes et Sandoval, de leur côté, avaient lu « ère 1113 », soit année 1075, tandis que Sota lisait « Era T. C. XI », soit 1073. Cf. Dozy, *Recherches*, 3e éd., t. II, Appendice, p. XL, note 4.

3. A l'époque où le document aurait été rédigé, l'évêque de Leon se nommait Pelayo (1065-1085). Pedro ne fut évêque de Leon qu'à partir de 1087.

4. Sur le comte García ou García Ordóñez, voir Menéndez Pidal, *op. cit.*, pp. 702-707.

5. Gonzalo Assúrez, père des infants de Carrión. *Ibid.*, p. 709.

6. Alvar Fáñez, neveu du Cid. *Ibid.*, pp. 438-442.

7. Sur Martín Muñoz, cf. *ibid.*, pp. 749-751.

8. Alvar Díaz, « enemigo del Cid en la corte del rey ». *Ibid.*, p. 438.

*(4e colonne)* Petrus Roiz de Olea cf. Ouecus Onniensis abbas cf. Garcia Aluarus alferis regis cf. Fernandus Monnoz maior domus regis cf. Petrus Uermudez [1] cf. Martin Fernandez de Penna Cadiella [2] cf.

Tel Diaz regalis maiorino regis cf.

Magister Petrus Cidiz chancellariy Aldefonsi regis notuyt.

1. Pedro Bermúdez, neveu du Cid. *Ibid.*, pp. 794-795.
2. Sur Peña Cadiella, « castillo ganado por el Cid », cf. *ibid.*, pp. 789-792. Parlant du Martín Fernández cité ici, Menéndez Pidal dit : « Ignoro quién fuese este personaje. »

# ÉTUDES
## SUR QUELQUES *COMEDIAS* DE LOPE DE VEGA

---

### II. — *EL PRINCIPE DESPEÑADO*

Pour un auteur dramatique espagnol du XVII^e^ siècle, il y avait toujours quelque chose de périlleux à aborder un sujet où la tyrannie et les crimes d'un roi formaient le centre de l'intrigue. Il s'agissait alors souvent de mitiger les circonstances, d'atténuer le mieux possible la culpabilité du grand personnage, d'éviter de choquer les sentiments populaires, sinon la police vigilante et active du pouvoir absolu. Mais, incontestablement et de tout temps, les sujets de ce genre attiraient les dramaturges. C'était brillant et plein d'effet : le grand public aimait à voir ces légendes historiques remplies de violence et de sang versé, qui se jouaient dans les salles des palais royaux ; et il n'est pas étrange que Lope de Vega, qui connaissait mieux qu'aucun autre le goût de sa nation, ait traité souvent, dans ses *comedias*, ces sujets épineux et aristocratiques. Quand l'action se passait dans un pays étranger, la difficulté n'était pas si grande, surtout si l'époque était aussi lointaine de l'Espagne de Lope que le lieu des événements. Que les rois de l'Ancien Testament, un Saül, un David et d'autres commettent des crimes et se montrent

sous un aspect tout autre qu'édifiant, cela ne gêne pas le poète : l'Église avait déjà indiqué, une fois pour toutes, à quel point de vue il convenait de regarder ces personnages et leurs exploits, et l'auteur non moins que son public s'y conformaient facilement. Puis les rois et empereurs de l'Antiquité profane : en premier lieu, ils étaient païens, et du reste, la littérature classique, si vénérée par le monde littéraire et, vaguement, un peu aussi par le peuple, les présentait sous un jour définitif. Néron est le tyran abominable, tout empereur qu'il est, et en outre le persécuteur des chrétiens, ce qui le rend doublement odieux. Et qui s'indignerait de voir présentées des atrocités princières commises dans un pays barbare, par exemple la Russie ? Boris Godunow, dans *El Gran Duque de Moscovia*, fait assassiner les princes de sa famille pour occuper le trône et s'y maintenir. Le roi André, dans *La Reina Juana de Nápoles*, est cruel et libidineux, et la reine Jeanne, sa femme, l'étrangle enfin pour épouser son amant. Dans *La Fuerza lastimosa* [1], dont le motif du reste, librement traité, est tiré du *romance* bien connu du comte Alarcos, le roi d'Irlande est induit par la princesse sa fille à ordonner à un noble de sa cour de tuer sa femme innocente et belle. Ici le terrible conflit fourni par le motif a éveillé visiblement des doutes dans l'âme du poète. Il s'est demandé s'il fallait vraiment pousser la loyauté aussi loin, si le comte Enrique devait obéir à un commandement aussi injuste ; et le dialogue de la scène entre le souverain et son vassal s'est empreint de ces raison-

1. Il en existe une traduction danoise libre, en vers alexandrins, datant du XVII^e siècle et faite d'après le remaniement hollandais d'Isak Vos. Elle a été publiée à Copenhague en 1918, avec une introduction où l'éditeur, M. Egill Rostrup, s'efforce de prouver, avec beaucoup de savoir et de pénétration, que le traducteur est la célèbre comtesse Léonore Christine, fille du roi Christian IV de Danemark et mariée à l'homme d'État Corfitz Ulfeld. Cependant cette opinion n'a pas été généralement acceptée, après avoir été exposée à une critique assez forte.

nements. Mais le principe de *lealtad* et les circonstances du récit populaire prennent le dessus, et Lope n'a pu que chercher à faire rétablir toutes les injustices et infortunes par les péripéties maladroitement ébauchées d'un troisième acte ridiculement fantastique et qui forme un contraste fort prononcé avec les deux premiers actes, si remarquables par leur force dramatique et leur valeur poétique. En faisant entrer, dans l'action de cet acte final, un prince espagnol comme instrument de la Némésis divine amenant le dénouement heureux de la pièce, il a réjoui tous les cœurs bien nés et patriotiques des spectateurs.

Mais c'est ordinairement dans les drames à sujet espagnol que Lope s'est vu assez gêné par la difficulté de traiter discrètement les matières du genre dont nous parlons ici. Alors le choc entre les principes s'opère dans la propre conscience de l'auteur non moins que dans les faits de l'histoire contenant une matière dramatique qui servaient de base à ses créations poétiques. Il ne s'agit pas ici de vues politiques ou sociales mûrement pesées : c'est instinctivement que lui et ses contemporains opposent à la royauté personnifiée les exigences de la morale religieuse ou humaine et l'honneur nobiliaire, tel qu'il s'était développé pendant le moyen âge. Les chroniques, la tradition orale, et les romances lui offraient une foule de sujets dramatiques dont le principal personnage était revêtu de la dignité royale. Lope avait lu beaucoup dans les chroniques mêmes et aussi dans les ouvrages d'histoire plus artistique qui avaient traité, à une époque plus rapprochée du temps du poète, des mêmes événements et des mêmes personnages historiques; il avait entendu souvent les jugements conservés dans la mémoire populaire sur le passé, touchant spécialement les faits divers de l'histoire plutôt que les incidents de grande conséquence politique, car telle est l'habitude du peuple ; et il s'était rempli les oreilles et le cœur des chants qui parlaient des héros de l'Espagne. En se plongeant dans

ces sources, son imagination avait subi l'influence de la manière dont le peuple regardait son passé. Mais il faut remarquer ici que, lorsque la tradition présentait plusieurs aspects concernant le même personnage ou le même événement, le poète s'est emparé parfois de l'un, parfois de l'autre, dans ses différents ouvrages dramatiques. Par exemple le roi don Pierre de Castille, que l'on a nommé le Cruel et le Justicier selon l'affection ou l'aversion des classes de la nation. Dans *La Carbonera* il est dépeint sous un jour sympathique, et le poète lui fait dire :

> Eso tiene el vulgo loco,
> que en siendo un rey justiciero,
> luego dice que es cruel.

Dans *Los Ramirez de Arellano* également, on voit dans ce monarque le juste et sévère maintien du principe de la royauté. Dans *Audiencias del rey D. Pedro*, son rôle est aussi celui du justicier, avec une teinte de clémence prudente. Mais dans *El Infanzón de Illescas*, où il punit sévèrement et justement un noble qui avait traité ses vassaux en despote, Lope n'a pas oublié de rappeler au public la cruauté du roi qui avait donné occasion au surnom qu'il porte ordinairement dans les chroniques : le spectre d'un prêtre qu'il a fait assassiner se montre au roi et lui annonce la mort que le ciel lui a destinée par la main de son frère.

On peut dire qu'à l'avis du poète, concordant en ce cas avec le sentiment populaire, les qualités nécessaires à un bon roi espagnol sont en première ligne la justice et la piété religieuse. Un roi doué de ces attributs est plus d'une fois le personnage central de l'action de ses drames ou au moins le représentant d'une idée qui plane au-dessus de l'action. Nous prendrons comme exemple *El mejor alcalde el rey :* c'est le roi Alphonse VII de Castille qui est glorifié dans ce drame comme le vengeur des vassaux traités hautainement par un

seigneur tyrannique. Et dans *La mayor virtud de un rey* (dont l'action se passe en Portugal, ce qui ne fait rien à la chose), le titre même du drame veut indiquer — conjointement avec la fable de la pièce — que c'est la justice qu'il faut considérer comme la vertu essentielle d'un roi. Dans *Peribañez y el Comendador de Ocaña* et plus encore dans *Fuente Ovejuna*, nous voyons le prince prendre, avec justice ou plutôt avec miséricorde, le parti des opprimés et des révoltés contre la noblesse orgueilleuse. Le poète montre ici un sentiment que l'on pourrait dire presque démocratique. Il ose même indiquer, dans *El Rey Wamba* [1], « qu'il ne s'agit pas d'être né prince pour revêtir la pourpre, mais que ce qui importe est de posséder les qualités personnelles nécessaires : et où celles-ci se trouvent, le ciel même donne clairement sa sanction ».

Mais c'est lorsque le poète a rencontré dans ses sources historiques ou poétiques des rois espagnols du moyen âge dont les actes contrastaient visiblement avec l'idée qu'il fallait garder sur la royauté, c'est alors que la difficulté commence pour lui. Un roi ne devait pas commettre des injustices, il ne devait pas s'allier au mécréant, et il ne devait pas séduire ou violer les femmes des nobles seigneurs ou même des *villanos*. C'était chose convenue, et assez claire en elle-même. Cependant, il y avait beaucoup de sujets intéressants de cette espèce à puiser dans les annales et dans la tradition. Comment allier le respect dû à la monarchie au fait dramatique mais peu édifiant raconté sur un monarque ? Il fallait traiter toujours cette matière avec précaution. Mais le récit des chroniques et des romances l'aidait parfois à parer à l'inconvénient en lui offrant une solution consacrée par la tradition populaire.

Nous trouvons le motif de l'injustice contre une famille

1. Comp. l'étude de M. Alexander Haggerty Krappe, *The Ploughman King*, dans la *Revue Hispanique*, XLVI (1919), p. 516-546.

noble ou contre un héros de l'épopée dans *El casamiento en la muerte*, où le roi, Alphonse le Chaste, persécute durement un noble asturien, père du célèbre Bernarde del Carpio, et se montre plus tard inconstant et de mauvaise foi envers le fils, auquel il avait promis — après avoir refusé plusieurs fois sa demande — la libération de ses parents enfermés, le père dans une prison, la mère dans un couvent. Lope a pris dans la *Crónica general* et dans les romances fondés sur celle-ci le refus réitéré du roi à lui concéder la délivrance du père malgré les services que lui avait rendus Bernardo dans les combats. Mais la scène finale du drame est inventée par le poète lui-même : on y voit Bernardo courant à la prison, y trouvant son père mort, et obtenant la réhabilitation de sa naissance en unissant les mains du père et de la mère. Dans *El Vaquero de Moraña*, il existe une liaison amoureuse entre un jeune comte et une princesse de la maison royale : le roi, Bermude de Leon, dur et hautain, s'en fâche et fait arrêter le comte, en faisant enfermer l'amoureuse dans un monastère (tout comme les parents de Bernardo del Carpio). Un ami du comte lui procure l'occasion de s'évader, et la princesse parvient aussi à s'enfuir Déguisés en paysans, ils vivent à la campagne au service d'un noble. La dureté du roi ne s'adoucit que difficilement, mais par l'intervention du comte de Castille on réussit enfin à apaiser son courroux. Sanche, le roi violent de *Las almenas de Toro*, veut faire tuer sa propre sœur qu'il aperçoit sur la muraille de la ville dont elle lui dispute la seigneurie, mais le Cid empêche ce meurtre en bravant la colère du roi. Ces scènes sont basées sur le récit d'un romance [1] qui existe encore, quoique pas tout à fait dans la même rédaction qu'a suivie Lope ; quant à l'âge de ce romance, Milá et Menéndez y Pelayo [2] ne sont pas d'accord ; le pre-

1. Durán : *Romancero general*, n° 816.
2. Milá y Fontanals : *De la poesía heroico-popular*, p. 293, et Menéndez y Pelayo : *Tratado de los romances viejos*, I, p. 356.

mier croit qu'il est de Timoneda ou d'un de ses contemporains, tandis que Menéndez y Pelayo le croit assez vieux.

Dans plusieurs *comedias*, le maintien du roi envers des seigneurs qu'il traite injustement est occasionné par l'influence d'adulateurs et de calomniateurs trouvant dans l'âme royale un sol déjà préparé ; visiblement l'intention du poète est d'atténuer ainsi la responsabilité du souverain, et il y ajoute quelquefois comme motif lénifiant un remords assez tardif du roi après que l'injustice a été irrévocablement commise. On le voit dans *El Duque de Viseo*, dont j'ai traité dans un essai publié ici même en 1917. *La Inocente Sangre* est un autre spécimen de ce genre de drames ; c'est l'histoire des frères Caravajal qui furent condamnés à mort par le roi Ferdinand IV de Castille, surnommé *El Emplazado* parce que l'un des frères le cita devant le jugement de Dieu ; peu de temps après, le roi mourut subitement. Mais Lope le peint comme étant trompé par un ennemi des Caravajal qui le persuade faussement que les frères ont assassiné un favori du roi. Il existe d'ailleurs un romance de Sepulveda, tiré des chroniques, qui présente quelque similitude avec le drame de Lope [1]. Ici, le poète a rassemblé beaucoup de traits de la réalité historique : l'envie mutuelle des grands seigneurs féodaux et des *privados* du roi, leur obstination et leur insolence vis-à-vis du souverain, les combats des familles nobles, dont l'histoire véritable lui a fourni assez d'exemples. Il a suivi dans cette pièce, selon Menéndez y Pelayo, le *Valerio de las historias escolásticas* de Diego Rodriguez de Almela, archiprêtre de Santibáñez. La fable de *Quien más no puede* se rattache également à ce groupe : Enrique, un jeune chevalier, tombe amoureux de la fille du roi Ordoño de Leon ; il a été chargé de l'accompagner à la cour du roi Ramire de Navarre, qui doit l'épouser.

1. Durán, 96 ; comp. d'ailleurs Menéndez y Pelayo : *Tratado*, II, p. 99 sq.

Bien que le comte Enrique n'ait pas voulu manquer à la loyauté due à son roi, celui-ci est devenu soupçonneux envers lui à cause des calomnies de quelques traîtres et se comporte avec dureté envers le jeune chevalier. Mais la loyauté du comte est si grande qu'il veut persuader à sa bien-aimée de se rendre à Leon comme fiancée du roi Ramire ; lui-même pense se tuer en se privant de nourriture. Cependant le roi de Leon fait prévaloir son influence en sa faveur, et après beaucoup d'obstacles surmontés tout finit heureusement. — Des alliances politiques entre un roi chrétien espagnol et un prince musulman, cela s'était vu en réalité bien des fois pendant le moyen âge [1] ; mais regardés à la lumière, notamment, des grands faits d'armes qui conduisirent à la conquête de Grenade, ces pactes ne devaient que paraître ignominieux et rebutants à une génération qui se souvenait avec fierté de la victoire de Lépante, remportée récemment sur les ennemis de la Foi. Le poète devait concilier ces préjugés nationaux d'une date assez moderne avec la loyauté absolue envers le roi, principe aussi relativement moderne. Nous allons voir ici deux ou trois exemples de la manière dont il s'en acquitta. L'un d'eux est *El primer Rey de Castilla*, où le roi Alphonse V de Leon, guidé par des raisons politiques, veut marier sa sœur, malgré sa résistance, au roi des Maures. Un ange apparaît et empêche la consommation du mariage, et le roi Alphonse est puni par le Ciel : la flèche d'un archer maure le tue. Tout cela se passe dans le premier acte du drame et l'action, comme l'a démontré Menéndez y Pelayo, suit la *Crónica general* dans tous les détails ; de même pour l'action développée dans les deux derniers actes qui se passent sous le règne de Bermude de Leon. Mais la mort du roi

1. Comparez R. Menéndez Pidal : *Estudios literarios*, p. 299 : « entre aquellos cristianísimos y santos reyes, muy lejos de la intolerancia de los después llamados católicos, gustaban llamarse reyes de tres religiones ».

Alphonse est présentée dans des circonstances probablement inventées par Lope dans le but d'atténuer la culpabilité du roi. Alphonse paraît, l'épée à la main et blessé à mort ; il s'écrie que c'est une juste punition du Ciel, et ensuite, la flèche dans la poitrine, il fait une harangue pleine d'admonestations prudentes et chrétiennes à ses enfants, à ses guerriers et à ses courtisans ; et enfin il meurt. Le sujet de *Las famosas Asturianas* est tiré de l'histoire asturienne ; c'est la convention honteuse du roi Mauregato avec le roi de Cordoue, par laquelle il lui a promis un tribut de cent vierges chrétiennes. Alphonse, fils et successeur de Mauregato, s'est vu forcé de tenir cette promesse parce que son royaume est sans défense, et Nuño Osorio, le seul entre les conseillers du roi qui s'est opposé à la mettre en œuvre, reçoit l'ordre de conduire à Cordoue les jeunes filles destinées à être livrées au roi musulman. Les femmes héroïques enflamment le courage des guerriers chrétiens qui les accompagnent, de sorte qu'ils se jettent sur les Maures, remportent la victoire, et la honte est ainsi évitée. Mais le roi Alphonse veut faire décapiter l'intrépide Nuño ; cependant la relation du combat fait une telle impression sur lui qu'il lui pardonne et lui fait épouser doña Sancha, la plus noble et la plus héroïque des fameuses Asturiennes. Selon Menéndez y Pelayo, la source immédiate de la pièce est un poème de Pedro de la Vezilla Castellanos (Salamanque, 1586), sur le tribut des vierges et l'indignation qu'en ressentait le roi Ramire de Leon. (Lope a traité le même sujet une autre fois, dans *Las Doncellas de Simancas*, où il a suivi une tradition un peu différente, telle qu'elle a été consignée dans les *Antigüedades y sucesos memorables en esta muy noble... villa de Simancas* de D. Antonio de Cabezudo, 1580, chap. VII.) Un motif qui a de l'affinité avec celui du premier acte de *El primer Rey de Castilla* ou plutôt avec la seconde partie de *Los Tellos de Meneses*, est dramatisé dans *El Labrador venturoso.*

Les extravagances amoureuses des rois ou des princes ont fourni le sujet de nombre de pièces. Nous passerons en revue quelques-unes des plus caractéristiques, pour voir comment le poète a échappé au péril de nous faire voir l'auguste personnage sous un jour trop peu flatteur. Il y a d'abord *La Corona merecida ;* le roi Alphonse VIII de Castille s'est épris de la femme d'un gentilhomme et le menace de le faire périr sur l'échafaud, sous le fallacieux prétexte qu'il a commis trahison ; elle invite le roi à une entrevue, mais auparavant elle a couvert son corps de brûlures ; il recule épouvanté. Il se repent alors, met en liberté le mari de la femme incorruptible, et les accable de dons précieux. C'est un événement historique, mais ses protagonistes véritables étaient Pierre le Cruel et Marie de Padilla ; et Menéndez y Pelayo ne comprend pas pourquoi Lope a changé ces noms en substituant au roi connu par ses cruautés le roi Alphonse dont il s'est montré d'autre part l'admirateur ; il s'étonne aussi de ce que le poète ait placé la scène à Burgos au lieu de Séville où le drame historique se joua en réalité. Dans *La Niña de plata*, c'est le prince don Enrique (de Trastamare) qui tâche de vaincre la résistance de la belle et noble dame sévillane qu'il aime éperdument ; il veut même employer la force, mais enfin il est vaincu par sa constance : elle finit par menacer de se tuer, et alors il renonce à sa passion et l'unit à l'homme qu'elle aime. On pourrait placer dans ce groupe-ci, c'est-à-dire dans celui qui renferme les pièces où la justice céleste rétablit l'ordre dans les choses embrouillées, *La porfia hasta el temer*, dont voici le sujet : un infant, don Fernando, poursuit de son amour impétueux une belle dame, mais il est détourné de son dessein par l'apparition du spectre d'un chevalier qu'il a assassiné ; le revenant le châtie dans une tirade éloquente. *Las paces de los reyes* nous fait voir un roi devenu amoureux d'une juive, circonstance aggravante. C'est le roi Alphonse VIII, dont la tradition, consignée dans la *Crónica*

*general,* raconte les amours avec la belle Fermosa (Lope lui donne le nom de Raquel) de Tolède ; il est marié à la princesse anglaise Leonor qu'il aime réellement ; mais comme le roi David, il voit la beauté juive pendant qu'elle est au bain et ne sait résister au pouvoir de ses charmes ; il renvoie l'armée destinée à combattre les Maures sous ses ordres, ne voulant pas quitter Tolède et son amante. Le soir, en se rendant à une entrevue avec Raquel, il est surpris par un violent orage, et des visions terrifiantes se dressent devant lui ; pourtant il ne recule pas. Au dernier acte du drame, on voit qu'elle l'a captivé pendant sept ans dans le palais dit de Galiane. La reine cherche de l'appui chez les grands du royaume qui décident de faire tuer la maîtresse du roi, ce qui a lieu pendant une absence de celui-ci. Alphonse, ayant appris ce qui s'est passé, galope vers Madrid pour se venger et punir les coupables ; mais un ange lui apparaît et lui prédit qu'il sera puni par le Ciel et que sa descendance mâle s'éteindra. Accablé par ces menaces, il s'enfuit dans une église où il se prosterne en priant Dieu de lui pardonner son péché. Là il trouve aussi une pénitente, c'est la reine, et *los reyes* se réconcilient quand ils entendent leurs prières mutuelles, faites à haute voix. Il faut avouer que le poète, indulgent pour les *yerros por amores,* à un certain degré, a jeté une lumière sympathique sur la figure de l'amante du roi, bien qu'il fallût que le public espagnol ne perdît pas tout à fait l'aversion contre la mécréante. On pourrait joindre à ce groupe *El postrer godo de España.* Le roi Rodrigue y est représenté comme celui qui s'est attiré sa disgrâce par son adultère ; mais en même temps la trahison du comte Julien est condamnée expressément par l'auteur du drame et le comte lui-même se repent du crime d'avoir appelé les Maures en Espagne ; la Némésis poétique est accentuée quand on le voit tué par les ennemis de la Foi qu'il avait introduits jadis dans sa patrie. Florinde, sa fille, qui a causé à l'origine tout le malheur, se jette déses-

pérée du haut d'une tour. Ici également se rencontrent deux principes opposés l'un à l'autre : le roi a tort, c'est vrai, mais ses ennemis ont tort aussi, ce qui produit la compensation nécessaire.

***

Je parlerai maintenant d'une manière un peu plus détaillée d'une *comedia* qui appartient aussi à la classe renfermant celles où Lope s'est occupé des amours criminelles d'un roi. C'est qu'elle offre assez d'intérêt sous plusieurs aspects. D'abord elle donne lieu à un parallèle instructif avec quelques chants historiques danois d'une grande beauté : son examen ouvre des échappées sur la matière poétique universelle et la façon dont celle-ci a été traitée dans les diverses littératures ; en outre, il nous fournit des dates à ajouter aux études antérieures touchant cette pièce[1].

Rappelons en toute brièveté les moments principaux du drame intitulé *El Príncipe despeñado*. Le roi Garcie de Navarre est mort, et une guerre civile s'est allumée entre les partisans de Sanche, frère du défunt, et la veuve du roi Garcie, qui attend la naissance d'un héritier. Le chef du parti de Sanche est D. Martin de Guevara, *mayordomo mayor* du roi et qui appartient à l'une des familles les plus illustres du pays, pendant que son frère D. Ramón[2] défend la cause de la reine douairière. Ce dernier parti est vaincu, et la reine ainsi que son défenseur s'enfuient dans les montagnes. Le

1. Voir M. Enk : *Studien über Lope de Vega Carpio* (Vienne, 1839), p. 222-235 ; et l'Introduction de Menéndez y Pelayo dans l'édition de l'Académie, *Obras de Lope de Vega*, t. VIII (Madrid, 1898), p. XXVII-XXX. J'ai déjà traité en langue danoise de ce drame dans mon livre *Litteratur og Historie*, I (Copenhague, 1898), p. 157-193, remaniement d'un essai imprimé dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, Copenhague, 1883-84.

2. Il est appelé Ramón dans l'édition de l'Académie Espagnole qui suit le Ms. original du poète.

fils nouveau-né de la reine est porté par quelques bergers au château de D. Martin où la femme de celui-ci, la belle doña Blanca, le prend sous sa garde. Par hasard, le roi Sanche, qui est à la chasse aux environs, vient au château, sans savoir qui en est le seigneur. Il est surpris de la beauté de doña Blanca, qu'il n'a jamais vue auparavant, et il en tombe éperdument amoureux. D'abord il ne sait qui est cette beauté campagnarde, et il s'en informe auprès d'un chevalier de sa suite nommé Arista. Sanche, qui ne s'est pas fait connaître aux habitants du château, cherche encore à combattre sa passion, mais enfin son amour ardent prend le dessus, et il s'écrie : « Mais je suis roi, et il faut que tout le monde obéisse au roi ! » Ensuite il dit à D. Martin que son frère Ramon, selon des nouvelles arrivées à sa connaissance, rassemble une armée française et va attaquer les frontières du royaume. D. Martin est toujours le serviteur loyal de son maître en exprimant cette fidélité par des paroles fort énergiques, et le roi alors lui confie le commandement des troupes qui vont défendre le pays contre les envahisseurs ; le nouveau connétable prend congé tendrement de sa femme et part pour la guerre. Cependant Sanche, qui a suborné un vieux domestique de son connétable, est introduit secrètement pendant la nuit dans le château de D. Martin. Blanca veut appeler ses gens au secours ; le roi se démasque et fait connaître son intention « d'être Tarquin si elle veut rester Lucrèce » ; et il l'emporte enfin dans ses bras. D. Martin revient de la guerre : il court à son château afin de revoir son épouse bien-aimée. Mais il trouve le jardin désert, la maison tendue de noir, et personne ne vient au-devant de lui ; il craint le plus grand malheur, la mort de Blanca. Alors sa femme se présente à lui vêtue de noir et les yeux remplis de larmes ; elle se jette à ses pieds, et lorsqu'il demande : Qui est mort ? elle lui répond : « Ton honneur ». (Dans le manuscrit autographe : ¿ Quien es el muerto ? — Es tu honor.) Elle raconte à son mari des

rêves qui lui ont causé de l'angoisse la nuit qui a précédé celle du forfait, et des présages sinistres qu'elle a eus. D. Martin d'abord ne veut pas croire que ce soit le roi qui ait commis le crime, et il tâche de dissiper l'impression des rêves et des présages en les expliquant d'une manière presque rationaliste [1]. Il lui dit en voyant son désespoir : « Ma chaste et noble épouse, ô nouvelle Lucrèce ! » et jure de se venger : le roi payera de sa vie le viol qu'il a commis. Sanche semble comprendre, aux allusions voilées de D. Martin, que celui-ci sait quelque chose de ce qui s'est passé ; celles-ci cependant sont plutôt faites pour être comprises par le public. Un courtisan, Fernan Peralta, tâche de dissiper la mélancolie du roi en lui proposant une partie de chasse : on a aperçu un gibier étrange dans la montagne de Peñalén. Ce sont la reine et D. Ramon, vêtus de peaux d'animaux, errant dans des lieux déserts. Pendant la chasse, D. Martin voit le moment de se venger en précipitant le roi du haut d'un rocher ; Ramon, qui a rencontré son frère et qui s'est réconcilié avec lui, prend part à cette vengeance. Le cadavre du roi est porté au château du connétable et déposé sur le lit de Blanca qui s'écrie en pleurant :

Y es bien
que allá sepulcro le den,
pues vuelve allí por mi fama.

trait essentiellement caractéristique de Lope : la réhabilitation présentée avec la clarté extérieure. Enfin le jeune Sanche,

---

1. Voici ce que dit D. Martin :

« ¿ Hante dicho que he salido
huyendo de la batalla ?
Porque tal la guerra ha sido,
que ni enemigo se halla,
ni hay fama de que ha salido. »

fils de la reine, est proclamé roi, et on le porte à la ville de Funes pour qu'il soit présenté au peuple.

Selon Menéndez y Pelayo, la source immédiate de cette pièce de Lope est la chronique de Navarre du prince Carlos de Viana. Il faut que le poète ait connu ce livre dans une copie manuscrite, car il ne fut imprimé que quatre cents ans après la date de sa composition (1454). Les événements dont Lope a tiré la fable de sa pièce se sont passés dans la seconde moitié du XIe siècle, et Viana les raconte ainsi : « Ce roi Sanche, étant en guerre contre son cousin le roi Sanche de Castille, envoya un de ses chevaliers, seigneur de Funes, aux frontières du royaume, n'ayant pu séduire l'épouse de ce chevalier, dont il s'était énamouré, et il eut recours à cet expédient en suivant l'exemple du roi David lorsqu'il voulut se débarrasser d'Urias ; et il força la femme du chevalier à céder à ses désirs. Mais un jour, quand le chevalier se promenait avec le roi au bord du rocher appelé Peinalén ou Villanueva, près de Villafranca, il dit au roi : *A rey alevoso, vasallo traidor*, et ayant dit ces paroles, il le précipita du haut du rocher. Ainsi mourut ce roi l'an 1076 ; il avait régné pendant sept ans et avait pour armes seulement *las ariestas* (barbe d'épi ou épines). » Mais antérieurement au récit du prince de Viana on trouve dans plusieurs annales et chroniques une très courte mention de la mort du roi. En comparant ce que raconte le prince avec ces récits plus anciens, nous trouvons que Rodrigo Jiménez de Rada, dans son livre *De rebus in Hispania gestis*, parle de deux fils du roi García de Nájera, tous les deux appelés Sanche (chez Viana, il y a aussi deux fils du roi García, dont l'un est nommé Sancho García, l'autre Sanche tout court, et il est dit de ce dernier qu'il périt à *Rueda*), mais que l'aîné fut tué près de Peñalén, le cadet près de *Roda*. — Contrairement à cela, la chronique dite de San Juan de la Peña du XIVe siècle, écrite dans un couvent, et traitant de l'histoire de celui-ci, n'a qu'un seul Sancho García ; Zurita et (1620) Briz Mar-

tínez, cependant, maintiennent qu'il y avait deux frères du nom de Sancho.

Une cinquantaine d'années après la chronique du prince Carlos, nous trouvons la *Crónica de los reyes de Navarra* du docteur Juan de Jaso, père de l'ordre de Saint-François-Xavier. Mais elle n'existe que dans une copie incomplète d'environ 1660, par le P. J. Moret, publiée par le P. Fidel Fita au tome XXIV du *Boletín de la Real Academia de la Historia* (Madrid, 1894). Néanmoins, il faut en citer un passage parce qu'évidemment il est à rattacher à des scènes de la pièce de Lope : « Ensuite fut roi D. Sancho, celui qui mourut assassiné à Peñalén. Et la cause pour laquelle on l'assassina était la suivante. Un chevalier, seigneur de Funes, avait une belle épouse et quand le roi, qui aimait beaucoup la chasse, s'était rendu à Peñalen pour chasser des bêtes fauves, il vit cette dame de Funes et tomba amoureux d'elle. Et afin d'exécuter plus facilement son dessein, il envoya son mari hors du royaume comme ambassadeur. » Puis il est raconté comment il fait annoncer sa visite au château, et comment il viola la femme du chevalier. Quand son mari retourna, elle s'habilla de deuil, et lorsqu'il la vit ainsi habillée, il lui demanda pourquoi elle était en deuil et pour qui elle s'était vêtue de noir. Elle répondit : pour son honneur mort. Elle lui fit savoir tout ce qui s'était passé, mais l'ayant écoutée, il ne la pria que de garder le silence et de ne rien dire à personne. Et il dit seulement au roi que s'il voulait partir pour une chasse, il y avait de grands sangliers dans les forêts, au bas de Peñalén. Quand le roi entendit cela, il se réjouit beaucoup, car il était chasseur passionné ; et lorsqu'ils y furent arrivés, le chevalier lui dit qu'il pourrait mieux voir la chasse du haut du rocher. Alors le roi et lui s'y rendirent à cheval ; mais le chevalier lui dit qu'il vaudrait mieux descendre de cheval et jeter un coup d'œil de tous côtés ; ensuite le roi dépêcha ses serviteurs, l'un après l'autre, de sorte qu'il resta

enfin seul avec lui et avec un page. Quand le chevalier s'aperçut de cela, il lui dit : *Ah! Rey traidor !* et en vassal perfide [*y vasallo alevoso*] il précipita le roi du rocher et le tua ainsi. Puis il monta à cheval et s'enfuit en Aragon. Bien que ce seigneur s'appelât seigneur de Funes, il ne l'était pas, mais il s'appelait Funes et était seigneur de Peñalén. Ainsi mourut ce roi, qui était un brave, libéral et habile. » Moret raconte après cela que le successeur du roi Sanche fut Sancho Ramirez d'Aragon. — En avançant dans notre recherche des sources historiques du poète, nous arrivons à Estéban de Garibay. Dans son *Compendio historial de las Crónicas de España* (1571) il dit, livre XXII, chapitre XXXIV, que selon les relations des chroniques navarraises, le roi Sancho García, vers la fin de sa vie, devint amoureux de l'épouse d'un chevalier et que surtout un auteur récent, dont l'ouvrage n'était pas encore imprimé, en donne le récit. D'après cet auteur qu'il ne nomme pas, l'époux de la dame s'appelait le comte Pedro de Escaray et était seigneur de Funes, de Pazuengos et d'autres villes ; pour l'éloigner, le roi le mit à la tête d'une armée qui devait défendre la frontière contre les Castillans, et plus tard il alla souvent à la chasse aux environs de Pazuengos où la comtesse habitait, et une fois il se rendit au château de D. Pedro situé dans cette ville, sous le prétexte de se reposer après une journée fatigante. Il se comporta alors, comme s'exprime Garibay, « de la manière de Tarquin envers Lucrèce », mais le bruit de cet affront parvint en peu de temps aux oreilles du comte, qui jura d'en tirer une vengeance sanglante. Il se présenta à D. Sanche à Sangüesa en feignant d'avoir à rendre compte de la guerre, et à l'entrevue il simula une telle ignorance de ce qui s'était passé, que le roi se sentit entièrement tranquille et accepta son invitation à une partie de chasse près de Funes. Après le repas au château du comte, ils partirent pour la chasse dans la forêt non loin de Villafranca ; là, le comte prit soin de rester seul avec le roi, le

mena au sommet du rocher escarpé de Peñalén sur la rivière d'Arga, et le tua de la manière et avec les paroles qui sont rapportées par D. Carlos de Viana. D. Pedro prit la fuite vers la Castille, mais avant de partir il assassina aussi sa femme à Pazuengos. En outre, il est dit qu'un frère de Sancho, D. Ramón, se trouvait par hasard dans le voisinage quand le meurtre du roi eut lieu, qu'il poursuivit le meurtrier avec quelques écuyers, mais que celui-ci avait déjà passé la frontière lorsque les persécuteurs arrivèrent à Pazuengos, et pour cette raison D. Ramón, enflammé de colère, brûla la ville et détruisit le château. Ceci se passa l'an 1070, quand le roi Sancho García avait régné pendant seize années ; son successeur fut un frère appelé également Sancho. — Jusqu'ici les chroniques citées par Garibay. Mais Garibay est un historien critique, qui ne veut pas croire à la véracité de ce récit, bien qu'il dise que ce serait un bon exemple pour les princes, et il compare ce qui est raconté à l'enlèvement d'Hélène, à la vengeance du comte Julien sur Rodrigue, le dernier roi visigoth, et à d'autres aventures néfastes. En réalité le roi Sancho García vécut encore plusieurs années après 1070, car il existe des lettres et d'autres documents qu'il a fait rédiger pendant ces années : il fut assassiné à Peñalén, mais ce fut en 1076 et à l'instigation de son frère Ramón, et il fut enseveli dans le monastère de Santa Maria la Real à Nájera, dans le tombeau de ses parents, où furent enterrés aussi son épouse doña Placencia et ses fils. Son frère Sancho ne parvint jamais à régner ; Garibay ne croit pas non plus au règne de Ramiro Sánchez, beau-fils du Cid ; il y aurait eu, au contraire, un interrègne jusqu'à ce que Sancho Ramírez d'Aragon montât sur le trône de Navarre. Gerónimo Blancas dans *Aragonensium rerum commentarii* publiés en 1588, et après lui Zurita et Mariana, racontent que le roi García perdit la vie en 1054 dans une bataille contre son frère Fernando ; qu'il avait deux fils du nom de Sancho, dont l'un fut tué à

Peñalén pendant que son père était encore en vie ; l'autre régna jusqu'en 1076, et fut alors assassiné traîtreusement à Roda par son frère Ramón, qui aspirait à la couronne. L'infant D. Ramiro, fils de Sancho, s'enfuit chez le Cid à Valence, y demeura longtemps et épousa l'une de ses filles ; mais les Navarrais ne voulaient pas de Ramón pour roi et préférèrent se laisser incorporer au royaume d'Aragon, ce qui fut cause que Ramón, qui avait été proscrit, se réfugia à Saragosse. Il faut remarquer que Blancas est l'un des historiens espagnols les plus dépourvus de sens critique et qu'il a surchargé ses annales d'amplifications apocryphes.

Nous voici arrivés à l'époque où *El Príncipe despeñado* de Lope de Vega fut écrit ; on possède le manuscrit autographe de la pièce, qui porte la date de 1602 ; mais elle ne fut imprimée qu'en 1617. En rassemblant maintenant nos résultats, après avoir parcouru les traditions fort embrouillées de ce point de l'histoire de Navarre, nous voyons que Lope a pris le sujet et la fable de son drame principalement dans la légende sur la vengeance du chevalier sur le roi voluptueux, telle qu'elle a été consignée notamment par le prince de Viana. En outre, il s'est servi incidemment de la tradition relative à l'enfance du roi Sancho Abarca et là il fait une allusion évidente à un romance [1]. Dans son désespoir, doña Blanca prie D. Martin de lui arracher avec son poignard le cœur de la poitrine, comme son illustre aïeul D. Ladrón de Guevara arracha l'enfant qui fut depuis le roi Sancho Abarca du flanc de sa mère tuée par les Maures. Ce Sancho Abarca était un roi de Navarre à demi mythique du $x^e$ siècle ; il fut surnommé ainsi parce qu'il reçut son éducation à la campagne chez D. Ladrón et qu'il portait des sandales *(abarcas)* comme les paysans. Probablement ce trait est aussi le fonde-

1. Durán : *Romancero general*, t. II, p. 201 sq., nº 1212, faisant partie de la *Rosa* de Timoneda.

ment d'une partie de l'action de *El Príncipe despeñado*, c'est-à-dire l'éducation du petit prince héréditaire chez D. Martin de Guevara jusqu'à ce que sa naissance royale soit découverte. Nous avons vu que le nom et la famille du chevalier vengeur sont donnés d'une manière bien différente par les chroniqueurs. On peut même ajouter que la chronique d'un monastère datant du milieu du XII^e^ siècle (*El Tumbo negro de Santiago* [1]) raconte que le roi García de Navarre, père du roi *despeñado*, fut tué dans la bataille d'Atapuerca par un vassal révolté, Sancho Fortuñónez, parce qu'il avait violé la femme de celui-ci. Cette fiction — c'est ainsi qu'elle est qualifiée par Fita — n'avait pas été inventée au commencement du XII^e^ siècle, car autrement, le moine de Silos, qui accuse plusieurs fois injustement ce roi García, l'aurait sans doute insérée dans son livre. Fita présume qu'elle tire son origine des chansons de geste et la met à côté du récit fabuleux concernant la mort violente du roi Sancho à Peñalén, événement auquel on attribua une autre raison que la réelle, qui fut en vérité purement politique : car il existe nombre de documents qui le prouvent. — Quoique aucune des chroniques ne fasse d'un Guevara le protagoniste de l'événement dramatique, Lope a pu prendre pour héros de sa pièce un noble de cette famille, non seulement à cause du romance cité [1], mais aussi parce qu'il avait peut-être l'intention d'obtenir la protection d'un membre de cette famille. Il importait toujours aux littérateurs d'être dans les bonnes grâces des nobles seigneurs qui possédaient de l'influence — et de l'argent, et le moyen

1. Publié par Fidel Fita dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. XXVI, Madrid, 1895.

1. Ou peut-être a-t-il puisé ce trait dans une tradition racontée par un nobiliaire. M. José F. Montesinos a démontré récemment (*Revista de Filología Española*, VII, 1921, p. 133 sq.), dans une étude intéressante sur *Los Tellos de Meneses*, que les nobiliaires espagnols ont fourni souvent des sujets de *comedias* au dramaturge espagnol

était ordinairement des dédicaces d'ouvrages. En effet, la deuxième partie de ses *comedias*, parue en 1609, fut dédiée à doña Casilda de Gauna Varona, femme de D. Alonso Vélez de Guevara, « alcalde mayor de la ciudad de Burgos ». C'était, on le voit, un *Vélez* de Guevara, mais dans *La Hermosura aborrecida*, publiée en 1617 dans la même partie de *comedias* que *El Príncipe despeñado*, il est fait mention, sinon glorification, de la famille des *Ladrón* de Guevara ; don Sancho de Guevara est un des personnages de la pièce, et le poète rappelle entre autres traditions concernant cette famille celle de l'origine de son *apellido* [1]. Quant à la ville de Funes où D. Ramón de Guevara se rend (dans *El Príncipe despeñado*) avec le petit prince héréditaire Sancho, et qui appartenait, selon le prince de Viana, au chevalier vengeur, nous lisons dans le *Diccionario de Antigüedades del reino de Navarra* de Yanguas (Pamplona, 1840-43, in-4), qu'elle était en l'an 1011 la propriété de D. Fortuño Acenariz ou Aznárez, ce qui est confirmé par les documents conservés jusqu'à nos jours, et en 1080 de D. Acenar Acenariz. On le voit : point de Guevaras.

Lope de Vega a usé avec beaucoup de liberté des noms de personnages et de lieux mentionnés dans les chroniques. *Arista* par exemple, nom d'un chevalier dans la pièce, est tiré, nous l'avons vu, d'un terme héraldique [2]. Quant à Fernan *Peralta*, autre personnage de la pièce, il faut remarquer que Peralta est le nom d'une ville navarraise, dont le territoire ou champ communal s'accrut en 1378, suivant l'ordre du roi Charles II, de terres qui avaient appartenu jusque-là à Funes et Villanueva, récompense en partie d'un fait d'armes des habitants de Peralta. Nous avons vu également qu'il a donné le prénom

1. Acte premier, dans un long récit de doña Juana.
2. On trouve aussi Arista comme surnom d'un roi fabuleux, Iñigo García de Navarre, au VIIIe siècle.

de Ramón à un autre personnage qu'à celui qui le porte dans la chronique. Pour celui qui s'appelle « Fortunio », comparez « Fortuñónez » dont parle Fita (déjà cité) ; il y a aussi une charte datant du règne de Sancho García, citée par Moret, où un certain D. Lope Fortuñez et sa femme donnent un château au couvent de San Millán [1]. La reine errante et déguisée s'appelle Lucinda, c'est une allusion à la maîtresse du poète, Micaela de Luján, car leur liaison avait commencé avant 1602 ; il est dit dans un vers que c'est un *buen nombre*, et le pasteur Danteo dit plus tard : *Ya no me acuerdo de Elisa*, et *Por sola Lucinda muero*. — Il est malaisé de savoir d'où Lope a tiré Cruzate, le nom de famille de doña Blanca. D'ailleurs, ce nom donne lieu à des jeux de mots (ils abondent dans cette pièce : sur *blanca*, *blanco*, *negro*, *escudo*, *valor*, etc.), presque des calembours pour les oreilles d'un public moderne ; par exemple dans la première réplique du roi adressée à Blanca :

> Que sois moneda de cruz,
> pues sois Blanca de Cruzate.

nous avons mentionné la localité de Funes ; d'autres localités navarraises sont citées dans la pièce, selon l'habitude du poète qui aimait à entourer de couleur locale les sujets nationaux qu'il traitait. Andaya, *las montañas de Jaca*, Roncesvalles, Sangüesa, où le roi envoie don Martin en qualité de chef d'armée. Enfin il y a deux ou trois mots à dire sur Peñalén, tel que ce nom géographique se trouve dans la *comedia* : parlant de Peinalen ou Peñalen, Yanguas explique que c'était une petite ville, et pas seulement un rocher [2],

1. J. Moret : *Investigaciones históricas del reyno de Navarra* (1684), p. 628 sq. ; cp. *Anales de Navarra*, I, p. 711.
2. Dans la pièce de Lope, acte II, Peñalén est appelé rocher ou mon-

car certains privilèges lui ont été concédés en 1080 par une charte du roi Alphonse de Castille et de Navarre, et même si cet acte n'est pas authentique, ce qu'il est peut-être permis de présumer, on possède d'autres documents qui témoignent de l'existence de la ville de Peñalén, entre autres un acte de 1266, où il est dit que plusieurs maisons dans Funes et Peñalén étaient propriété royale. Depuis longtemps la ville ou le bourg de Peñalén a cessé d'exister, car nous n'avons pas besoin de remonter au delà de 1447 : dans un livre de taille datant de cette année-là il est dit que rien n'est payé par la ville de « Peñalén, dite Villanueva », parce qu'elle est ruinée et inhabitée depuis longtemps ; ce qui concorde très bien avec la désignation de D. Carlos de Viana en 1454. Nous pouvons même suivre pas à pas la décadence de la ville, car en 1405 nous voyons la reine Leonor dispenser les habitants de « Villanueva, ci-devant appelée Peñalén », d'une partie de leur contribution, parce qu'ils sont si pauvres et que leur nombre a baissé de quinze jusqu'à quatre. Il ne faut pas confondre la localité avec la petite ville de Peñalén en Nouvelle-Castille (province de Guadalajara).

Encore un trait caractéristique : il est curieux d'observer les modifications qu'ont subies les paroles prononcées, selon la tradition, au moment où le roi est précipité du haut du rocher. Pendant que le prince de Viana et Garibay font dire au chevalier, comme nous l'avons déjà vu : *A Rey alevoso*,

---

tagne. Dans la scène où le pasteur Danteo porte l'enfant à doña Blanca, il commence ainsi le romance qui forme sa réplique :

« Generosa doña Blanca
Cruzate, señora nuestra,
a quien Peñalén humilla
la nieve de su cabeza. »

Moret, dans les *Anales de Navarra*, ne parle de Peñalén que dans le sens de montagne, et il en propose une étymologie basque (*leun*, pente rapide, oblique).

*vasallo traidor*, à la manière d'un proverbe, chez Jaso la relation a pris cette forme : « ...il lui dit : *Ah rey traidor !* et en vassal perfide [*y vasallo alevoso*] il précipita... » etc. Le manuscrit autographe de Lope donne les paroles comme dites par don Martin : *A rey traidor, villano caballero.* Mais dans l'édition de 1617 on a imprimé, en guise de dernière exclamation du roi : *Al rey traidor villano.* Enfin, dans l'édition de l'Académie, il avait d'abord été imprimé erronément : Martin : *¡ Rey don Sancho ! ¡ Ah rey traidor, villano caballero!* Apparemment, quelques-uns parmi ceux qui ont transmis la phrase n'ont point compris ce qu'elle signifie, mais Lope semble en avoir vu pleinement le sens véritable.

***

Il existe, dans l'histoire médiévale du Danemark ou plutôt dans la tradition légendaire du moyen âge danois, un événement qu'on peut rapprocher de celui de l'histoire navarraise sur lequel a été composé *El Príncipe despeñado* de Lope. Le roi Erik Glipping ou Klipping fut assassiné en 1286 par des grands du royaume conjurés. On a sujet de croire que ce meurtre fut commis pour des raisons politiques, car le roi s'était fait beaucoup d'ennemis dans la noblesse du pays et parmi les dignitaires de l'Église. Cependant on trouve déjà, peu de temps après la mort du roi, des indications qui expliquent d'une autre manière l'assassinat du souverain. La voix publique l'avait désigné pendant son règne comme débauché et séducteur, et déjà en 1295 l'ecclésiastique Jens Grand déclara avoir appris, cette même année, d'un homme digne de foi, « comment et pour quelle misérable raison le roi avait péri ». Peut-être les conjurés le surprirent-ils pendant qu'il était engagé dans une aventure amoureuse.

La poésie s'y mêle ensuite. Il existe plusieurs chants populaires qui traitent de la mort du roi Erik Glipping. Dans la

plupart de ces ballades, le personnage principal est Marsk Stig (Marsk signifie connétable), marié à la belle Ingeborg de qui le roi s'est épris, et pendant que le mari est à la guerre [1] il séduit ou viole sa femme. Quand le connétable revient, il trouve son épouse éplorée et vêtue de noir ; ayant su la cause de ce deuil, il jure de se venger et sa vengeance s'accomplit avec l'aide des autres grands seigneurs indignés. Pour ce qui regarde la manière dont les chanteurs populaires ont entendu le cours des événements, il faut remarquer que nous possédons un chant, le premier en date, qui ne parle ni du connétable ni du motif d'amour, mais seulement d'une conjuration et d'un assassinat politiques ; on le considère comme à peu près contemporain de ce qui se passa en 1286. Puis, dans un autre chant, Marsk Stig apparaît, l'assassinat a été commis, mais rien n'est dit sur un motif privé ; seulement le connétable et ses complices sont exilés du royaume. Mais dans des chants composés un peu plus tard, l'histoire des amours du roi et de la vengeance du mari outragé prennent la place des événements politiques, et dès ce moment l'imagination poétique du peuple s'empare définitivement du motif. Il y a d'abord un chant qui raconte le retour de la guerre de Marsk Stig ; sa femme ne veut pas aller au-devant de lui, mais enfin elle paraît et lui dit déses-

1. A propos de ceci on pourrait faire remarquer ici qu'en un certain sens l'on peut citer un drame espagnol qui présente des points de comparaison avec le cycle de ballades danois, *Peribáñez y el Comendador de Ocaña* de Lope. Là ce n'est pas un roi qui est devenu amoureux de la femme de l'agriculteur Peribañez, et qui l'éloigne en l'envoyant à la guerre contre les Maures comme capitaine d'un corps de paysans armés : c'est un commandeur de l'ordre de Saint-Jacques. Lorsqu'il prend congé de ce grand seigneur, Peribáñez s'adresse aux nobles sentiments de celui-ci en lui confiant l'honneur de sa maison, bien qu'il ait déjà un certain soupçon contre lui. C'est la même chose que fait le connétable Stig dans un des chants danois, mais ici il ne soupçonne pas encore le roi ; seulement il lui confie son honneur, parce que c'est le roi.

pérée : « Seigneur, quand vous me dites adieu en partant, j'étais l'épouse d'un chevalier; aujourd'hui je suis reine de Danemark : voici le grand chagrin qui m'oppresse. Jamais vous ne dormirez dans mes bras blancs avant d'avoir tué le roi Erik, qui m'a fait cette honte. » Marsk Stig ne dit mot ; il monte à cheval et se rend à la cour du roi qui, au milieu d'une assemblée des nobles du royaume, l'outrage encore une fois en paroles, et quand leur dispute prend fin le connétable le menace d'une vengeance sanglante. Un chant d'une étendue extraordinaire rassemble les matières d'une série de chants antérieurs ; c'est presque devenu tout un poème épique et c'est d'une grande valeur comme poésie. L'histoire littéraire danoise du XIX^e^ siècle [1] avait commencé par regarder ce chant étendu comme la base des autres moins longs, mais la plupart des historiens littéraires ont abandonné de notre temps cette opinion, bien que l'on soit encore disposé, çà et là, à admettre l'existence d'un autre chant d'une certaine longueur composé avant les plus courts, et maintenant perdu. Celui que nous possédons, et pour lequel on a proposé une date assez récente, offre plusieurs détails à remarquer, parce qu'ils sont tirés évidemment de chants qui n'existent plus. Marsk Stig fait un rêve la nuit : qu'un malheur va tomber sur son navire et que son coursier le jette à terre ; il raconte ces présages alarmants à sa femme qui les explique d'une façon aussi rationaliste que D. Martin vis-à-vis de l'anxiété de son épouse dans le drame de Lope (voir plus haut). A son départ il confie sa femme à la protection du roi. Celui-ci est présenté comme le séducteur de la femme du connétable ; toutefois il est clair que la tradition populaire a considéré tour à tour son crime comme

1. Il faut citer ici avant d'autres, parmi ceux qui ont traité de ce groupe de chants, Sven Grundtvig dans le grand ouvrage *Danmarks gamle Folkeviser*, III, n° 145 (Copenhague, 1862).

séduction et comme violation ; ceci résulte des variantes, Quant à un remords du roi, il n'y en a pas trace. Le roi est attiré dans une partie de chasse par un complice des conjurés. un courtisan ; cette fois encore, avant que le roi ne soit frappé par le glaive vengeur, on le voit engagé dans une aventure amoureuse, et cela sous des formes mystérieuses : c'est une espèce d'*elfe* qui le charme, mais qui disparaît en lui prédisant sa perte immédiate.

On a émis l'opinion que la tradition poétique danoise sur le roi séducteur tué par un mari vengeur et le chant qui se rattache à cette tradition ont une origine allemande, ou du moins ont subi déjà au moyen âge une influence allemande. Feu le professeur Sophus Bugge, philologue norvégien d'un grand renom, qui a tenté d'introduire cette manière de regarder la chose [1], veut démontrer qu'il a dû exister en Danemark un chant originairement bas-allemand sur la même tragédie domestique, dont les acteurs sont un roi, un gentilhomme et l'épouse de celui-ci, mais avec ces protagonistes : le connétable Sibeke, Odila sa femme, et le roi Ermanrik. Cependant il n'a pu trouver un tel chant danois sur lesdits personnages, mais il faut remarquer que l'événement a été raconté en prose dans la *Thidrikssaga* norvégienne (au milieu du XIIIe siècle), et plus tard dans le *Heldenbuch* allemand [2]. Cette hypothèse a été combattue vivement par l'historien danois M. J. Steenstrup [3], qui souligne

1. *Bidrag til den nordiske Balladedigtnings Historie*, I, dans *Det philologisk-historiske samfunds Mindeskrift i Anledning af dets 25 aarige Virksomhed*, 1854-79. Copenhague, 1879, p. 64.

2. Cp. W. Grimm : *Die deutschen Heldensagen*, 3e éd., Gütersloh, 1889, p. 332 sq. — M. Brants : *Germaansche Heldenleer*, Gent, 1902, p. 219. — H. Bertelsen : *Om Didrik af Berns Sagas oprindelige Skikkelse, Omarbejdelse og Haandskrifter*. Copenhague, 1902, p. 108. (Aussi Hensler : *Lied und Epos in germanischer Sagendichtung*, Dortmund, 1905.)

3. *Vore Folkeviser*, 1891, p. 265 sq. Traduction anglaise : *The medieval popular Ballads*, by Edw. Godfrey Cox, London, 1914.

que Sibeke, le courtisan allemand, est d'un caractère tout à fait différent de celui de Marsk Stig : ce dernier est franc et chevaleresque, mais le connétable du roi allemand est perfide et astucieux. Pourtant je ne saurais laisser de faire remarquer que bien que la Thidrikssaga et le Heldenbuch ne racontent pas l'histoire exactement de la même manière, elle pourrait être la même histoire. M. Steenstrup allègue contre Bugge qu'il serait facile de rassembler une véritable collection de « Sibekes » en partant de l'histoire de Tarquin et de Lucrèce et de celle de David et d'Urias : cela est vrai, et, à mon avis, on pourrait même réunir tout un groupe de ce qu'on pourrait appeler des légendes à la Marsk Stig chez les différents peuples et à des époques différentes. La circonstance que les récits concernant Tarquin et Lucrèce, David et Urias, le roi Rodrigue et le comte Julien ont leur point de contact avec le conte du roi de Navarre et son chevalier, avait attiré, comme l'on a vu, l'attention des vieux historiens espagnols. Bien qu'il faille avouer que le drame joué entre le roi, son connétable et la femme de celui-ci ait pu être joué en réalité plusieurs fois et en plusieurs endroits au cours des temps, et qu'il faille être prudent dans cette sorte de parallèles et de déductions d'histoire littéraire, il y a beaucoup de circonstances qui font croire qu'une étude plus approfondie (étude que, d'ailleurs, je me garderai bien d'entreprendre ici faute des connaissances nécessaires, et dont ferait partie l'examen de l'influence gothique sur la tradition populaire espagnole) conduirait à un résultat pareil à celui auquel aboutissent ordinairement cette espèce d'études, c'est-à-dire que le genre humain, en fait de production poétique, a eu recours de tout temps à un nombre de motifs beaucoup plus restreint qu'on ne pourrait croire à première vue.

Comme en Espagne la tradition navarraise, en Danemark les récits et les chants danois ont fourni la matière de plu-

sieurs compositions poétiques, notamment des pièces de théâtre, mais seulement au XIXe siècle. Et les poètes, ainsi qu'on le verra, ont été un peu hésitants envers ce sujet toujours précaire, tout comme Lope de Vega quand il avait à traiter des actions peu excusables d'un roi. Les sources historiques et légendaires, comme on l'a vu plus haut, racontent l'accident d'une manière différente, quant au procédé du roi auprès de la femme du connétable, et nous laissent ignorer s'il s'agit de violence ou de séduction. Dans son roman *Erik Menveds Barndom* (l'Enfance du roi Erik Menved, fils d'Erik Glipping), publié en 1828, B. S. Ingemann introduit l'événement funeste comme un épisode, mais il évite d'entrer dans les détails, sans doute à cause de la morale bourgeoise de l'époque dite de la Restauration. L'épouse du connétable, vêtue de deuil, nous est présentée dans son château presque subitement, sans que le romancier nous ait préparés à cette scène. Puis il y a une faible tragédie d'Oehlenschläger, intitulée *Erik Glipping* (1843), où l'auteur a remanié le sujet d'une façon très libre afin d'éviter tout scandale et un réalisme trop dur à son avis : le poète vieillissant avait le cœur trop sensible. Pour cette raison, il présente d'abord Ingeborg, la fiancée du connétable, comme ayant aimé le roi de loin et en silence. A l'instigation du chambellan Ranild le roi Erik la fait enlever par des gens masqués ; mais elle repousse son amour : alors le roi se repent et la fait conduire chez son fiancé par le traître Ranild, qui accuse le roi dans une entrevue avec Marsk Stig ; celui-ci pardonne à Ingeborg et se résout à tirer vengeance du roi, c'est-à-dire en duel chevaleresque. Cependant le roi est percé de coups d'épée par une troupe de gentilshommes qui se sont conjurés contre lui pour des raisons politiques, et la pièce finit par des répliques sentimentales entre le roi mourant et le Marsk accouru pour le défier en combat singulier. — En 1850 fut jouée à Copenhague la tragédie

*Marsk Stig* de J. C. Hauch, sans doute le meilleur drame danois parmi ceux dont la légende qui nous intéresse a fourni le sujet. Elle a été composée surtout d'après les vieux chants populaires. Nous allons en relever ici quelques traits particuliers. Quand Stig, le connétable, part pour la guerre, il conduit son épouse au château royal et la confie aux soins du roi [1]. Dans l'entrevue avec le roi, Ingeborg parle d'un rêve de mauvais augure qu'elle a fait, — tout comme doña Blanca. A son retour de la guerre, le connétable trouve sa maison vide, tout le monde le fuit ; enfin, sa femme vient au-devant de lui, vêtue de noir : le visage baigné de larmes, elle lui raconte ce qui s'est passé. A la fin de l'acte précédent, le roi n'avait pas encore séduit Ingeborg. Tenant sa femme à côté de lui, il fait connaître à l'assemblée des nobles conjurés (pour des raisons politiques) le malheur qui a frappé sa maison. Le poète fait usage de deux ou trois motifs surnaturels que lui offraient déjà les ballades : la rencontre accidentelle et mystérieuse, dans une chaumière de la forêt, d'une femme qui lui semble une elfe ; le spectre d'Ingeborg qui apparaît au roi, etc. La figure du courtisan Rane peut être rapprochée de certaines scènes du *Príncipe despeñado* (don Ramón). D'ailleurs il est fort peu probable que Hauch ait eu connaissance de la pièce de Lope, même dans l'extrait donné par Enk. Plus tard, le professeur Henrik Scharling a écrit un drame intitulé *Marsk Stig og Fru Ingeborg*, publié en 1878. Dans cette pièce, le roi vient voir le connétable dans son château avant le départ de celui-ci pour la guerre ; il s'éprend d'Ingeborg qu'il n'avait jamais vue auparavant, parce qu'elle avait peur d'aller à la cour, — comme doña Blanca

1. Ainsi, comme on a vu, dans *El Príncipe despeñado*, don Martin de Guevara demande en grâce de présenter sa femme au souverain avant de partir, ne soupçonnant pas que le roi l'ait déjà vue. Cp. aussi ce qui a été dit du *Peribañez* de Lope.

chez Lope. Dans le drame de Scharling, l'épouse du connétable est violée, non séduite. Le retour du mari est dépeint comme dans la tragédie de Hauch et dans la ballade. Une *fylgje* (sorte d'être surnaturel appartenant à la mythologie scandinave) apparaît au roi dans une petite maison isolée située au milieu du bois où il est à la chasse. Dès le III<sup>e</sup> acte, le Marsk tue le roi ; les deux actes suivants sont remplis par les événements appartenant aux années postérieures à la mort du roi signalées par les troubles du royaume. — Enfin le poète lyrique C. Richardt est l'auteur d'un livret d'opéra *Drot og Marsk* (Roi et Connétable), mis en musique par le compositeur danois Heise, dont la première représentation eut lieu à Copenhague en 1878. Cet ouvrage est presque devenu l'opéra national danois par excellence. L'auteur y suit en premier lieu la tragédie de Hauch, en s'éloignant toutefois de ce modèle en maints endroits. Un des traits marquants, particulier à ce texte d'opéra, est la célérité avec laquelle le roi séduit l'épouse du connétable après le départ de celui-ci (dans le même acte) : on devra admettre la fascination, sans quoi ce serait inadmissible. Ce qui nous intéresse spécialement, dans cette étude comparative, c'est la similitude frappante qui existe entre la scène du retour de Marsk Stig telle que Richardt la donne et l'entrevue de don Martin de Guevara avec sa femme accablée de chagrin dans *El Príncipe despeñado* de Lope surtout les mots échangés entre le mari et son épouse : « Qui est mort ? » — « Ton honneur, Stig. » M. Steenstrup s'est servi de cette coïncidence comme d'une arme contre les assertions de Bugge, et il faut avouer que cet incident nous impose une certaine circonspection générale en fait d'influences traditionnelles et littéraires. Car, à la demande de M. Steenstrup, Richardt déclara nettement ne connaître ni la pièce de Lope ni même l'étude d'Enk ; il avait inventé tout bonnement le dialogue, qui ne contient pas dans les

ballades ces expressions employées par lui [1]. De même, M. Steenstrup en tire la conséquence que c'est aussi une invention libre de Lope de Vega ; c'est possible, mais quant à ceci il n'a pu le démontrer d'une manière évidente, car nous avons indiqué plus haut qu'elle se trouve indubitablement dans une des sources historiques navarraises.

***

Deux mots encore sur les remaniements de la pièce de Lope existant dans les littératures romanes et germaniques. Menéndez y Pelayo parle de celui de Matos Fragoso et de celui de Riesch. Mais il passe sous silence un drame curieux du comte Carlo Gozzi, l'auteur célèbre des *Fiabe*. Il fut publié dans les *Opere* de Carlo Gozzi, volume IV (Venise, 1772, in-8) et se compose de deux parties appelées : 1° *La Caduta di donna Elvira, regina di Navarra, Prologo tragico;* et 2° *La Punizione nel precipizio, Tragicommedia in tre atti.* C'était le second drame espagnol dont il avait fait une traduction libre, le premier étant *La Donna vindicativa disarmata dall' obligazione*, joué en 1767. La nouvelle tragicomédie fut représentée en 1768 à Venise, et l'auteur en dit : « MM. les journalistes devraient confesser que jamais aucun drame larmoyant français n'a surpassé ces deux pièces pour ce qui est de faire pleurer et rire (*sic*) les spectateurs. » L'original est la *comedia* de Matos Fragoso, non celle de Lope. L'ouvrage de Gozzi est, à vrai dire, une pièce fort embrouillée, un fatras de scènes assez incohérentes, et l'on s'aperçoit bientôt que l'auteur est le poète qui a introduit au XVIII^e^ siècle les masques sur la scène vénitienne, car les figures bien connues de Tartaglia, Truffaldino, etc., amusent le public

1. Steenstrup : *Vore Folkeviser*, p. 274. Ce passage a été omis dans la traduction anglaise du livre.

avec des *lazzi* improvisés à côté des grands personnages tragiques du moyen âge espagnol. (Déjà, dans le drame de Lope, il y avait quelques scènes de paysans et de bergers, que l'on pourrait rapprocher des épisodes comiques de la pièce italienne ; cependant ceux de Gozzi — plus romantiques en cela, pour ainsi dire, — occupent une place plus grande.)

## III. — *EL CASTIGO SIN VENGANZA*

Parmi les drames de Lope de Vega, la tragédie intitulée *El Castigo sin venganza* (composée en 1631, représentée en 1632) a attiré, peut-être plus qu'aucune autre production dramatique du poète, l'attention des historiens de la littérature espagnole. En premier lieu, à cause de sa valeur artistique, exceptionnelle aux yeux de plusieurs critiques ; ensuite parce que cette pièce peut être rapprochée d'une œuvre de Byron, le poème qui porte le titre de *Parisina ;* enfin parce que certaines circonstances qui se rattachent à l'histoire de la pièce offrent des points douteux qui donnent occasion à des investigations et à des hypothèses. De ces points, l'un a trait aux rapports entre la nouvelle (Ire partie, nouv. 44) où l'Italien Bandello a raconté l'événement historique, et la forme dramatique dont l'a revêtu le dramaturge espagnol. L'autre est l'incertitude qu'on a voulu découvrir touchant la façon dont le drame, à son apparition, fut traité par les autorités espagnoles, et d'où il serait résulté, selon l'opinion générale, qu'il ne fut représenté qu'une seule fois ou du moins très peu de fois. Nous nous occuperons de ces deux questions [1].

1. Je les avais déjà touchées dans la notice préliminaire à ma tra-

Lope pourrait bien avoir lu la nouvelle de Bandello en italien, parce qu'il savait cette langue. Généralement on convient de regarder plusieurs *comedias* de Lope comme étant dérivées de nouvelles de Bandello : *Los Castelvines y Monteses* dont le sujet est tiré de la nouvelle 9 de la partie II ; *La Quinta de Florencia*, de II, nouvelle 15 ; *El Mayordomo de la Duquesa de Amalfi*, de I, nouvelle 26. Mais il existait déjà des traductions espagnoles du *novelliere* italien. Voici le titre de l'une de ces traductions (la Bibliothèque Nationale de Madrid eut l'extrême obligeance, dont je lui suis très reconnaissant, de m'envoyer à celle de Copenhague l'exemplaire qui se trouve dans les collections de ladite bibliothèque ; c'est ainsi que j'ai été mis en état de faire usage de ce livre rare) : *Historias tragicas exemplares, sacadas del Bandello Veronese. Nueuamēte traduzidas de las que en lengua francesa adornaron Pierres Bouistau y Frācisco de Belleforest. Contienenense* [!] *en este libro catorze historias notables, repartidas por capitulos. Año* 1603. *Con licencia. En Valladolid, por Lorenço de Ayala. A costa de Miguel Martinez.* In-8, 406 pages. A la fin : *En Valladolid. Por los herederos de Bernardino de Santo Domingo, que sea en glora* [!]. *Año de* 1603. On y lit (fol. 289 sq., histoire onzième) : *De un marques de Ferrara, que sin respeto del amor paternal, hizo degollar a su proprio hijo por q̄ le hallo en adulterio con su madrastra a la qual tābiē hizo cortar la cabeça en la carcel. Repartese en cinco capitulos a* [!]. C'est une traduction littérale de l'histoire tragique française, — je l'ai comparée à l'édition de 1567, — seulement le sonnet a été omis et on a ajouté une division en chapitres. On cite une traduction espagnole plus ancienne publiée à Salamanque 1584, mais je ne l'ai pas vue. Dans l'édition du drame, de Barcelone 1634,

duction danoise de la pièce (Lope de Vega : *Udvalgte Skuespil oversatte fra Spansk af E. Gigas*, I. Copenhague, 1917, p. 68 sq.).

dédiée au duc de Sessa, Lope s'exprime ainsi dans un avant-propos : « L'histoire qui forme le sujet de cette tragédie a été racontée dans les langues latine, française, allemande, toscane et castillane ; cela a été en prose, mais maintenant elle apparaît en vers. » On est un peu étonné de cet étalage de savoir bibliographique de la part du poète ; comment, par exemple, pouvait-il avoir connaissance d'un livre allemand sur l'événement historique ? S'il veut parler ici d'une traduction allemande de la nouvelle de Bandello, il ne semble pas qu'il en existe aucune (j'ai consulté Grässe : *Lehrbuch einer allgemeinen Litterargeschichte aller bekannten Völker der Welt*, mais il ne dit pas que la nouvelle ait été transplantée en Allemagne à cette époque). D'ailleurs, Lope a raison de dire que l'histoire a été racontée en latin (Æneas Sylvius), en français (Belleforest, d'après Bandello), en italien et en castillan (voir plus haut). — Quant à la nouvelle originale de Bandello, j'ai consulté *Novelle di Matteo Bandello parte prima, Milano, per Giovanni Silvestre*, 1813, in-8 (*Raccolta di novellieri italiani*, t. III), p. 159-177 (nouvelle 44), parce qu'elle se trouve là au complet et sans additions postérieures. Dans cette édition on lit une préface de l'auteur adressée à Baldassare Castiglione et ordinairement omise dans les éditions ; il y déclare tenir le récit de la bouche de Bianca d'Este, qui l'a raconté à un banquet donné en son honneur à Milan. Et dans la nouvelle, on lit à chaque moment des expressions comme : « io » (c'est-à-dire Bianca), « mio avo paterno », etc. ; et il n'y a pas de trace de la tirade édifiante et moraliste qui a été ajoutée plus tard au commencement de la nouvelle.

Ticknor prétend que Lope a puisé la matière de sa pièce « dans les vieilles chroniques » (nous en parlerons plus tard), et non dans Bandello. Schaeffer, au contraire, pense que Bandello est la source du drame espagnol. Puis Pietro Toldo, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1898), émet l'opinion

que la pièce serait plus influencée par la tradition orale que par Bandello. Wolfgang von Wurzbach, dans la revue *Englische Studien* (1898), s'exprime dans le même sens : il trouve dans l'œuvre même de Lope des indications dont il faut conclure que Lope s'est servi d'autres sources que Bandello. Mais dans son livre *Lope de Vega und seine Komödien* (Leipzig, 1899), p. 173, il emploie d'autres expressions touchant cette question : Lope a trouvé le sujet dans la nouvelle de Bandello (tandis que dans l'étude citée, le même auteur pense qu'il s'est servi d'un récit basé soit sur Bandello, soit sur les chroniques de Ferrare). Selon M. Rennert (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1901), le fondement de la pièce est la nouvelle de Bandello, dont Lope a fait usage d'une manière fort ingénieuse et indépendante. Dans la *Vida de Lope de Vega* du même auteur (en collaboration avec A. Castro), nous lisons à la page 332 : *El tragico suceso en que se basa... está referido en un cuento de Bandello, fuente indudable de Lope.* (M. Rennert avait dit la même chose avec les mêmes mots dans la première édition de son ouvrage, *Life of Lope de Vega*, Glasgow, 1904, p. 341.)

En regard de ces opinions si divergentes, il faut comparer objectivement ce que raconte le *novelliere* italien et ce que nous trouvons dans la pièce de Lope. Tandis que Bandello dit, d'après son informatrice, Bianca d'Este, que Ugo (chez Lope, Federico) était fils de Niccolò, marquis de Ferrare (chez Lope, Luis, duc de Ferrare) et de sa première épouse Gigliuola, dans la tragédie espagnole le jeune homme est fils illégitime du prince ferrarais. Ici, le poète espagnol suit l'histoire véritable ; toutefois, chez Bandello, Bianca d'Este dit expressément mais non véridiquement (à la fin de son récit) : *Io so che sono alcuni che hanno opinione che lo sfortunato conte non fosse figliuolo de la prima moglie del marchese Niccolò, ma che fosse il primo figliuol bastardo che avesse ; ma essi forte s'ingannano, perchè fu legittimo, et era conte di*

*Rovigno, come più volte ho sentito dire a la buona memoria del signor mio padre.* Plus loin, d'après Bandello ou sa source, — Parisina, lorsqu'elle fit le voyage à Ferrare pour épouser le marquis Niccolò, vint accompagnée de quelques seigneurs de sa famille, tandis que dans le drame le fils du « duc » de Ferrare est envoyé par son père chercher sa belle-mère à Mantoue, — bien contre sa volonté, car il avait espéré devenir l'héritier de son père. Ils se rencontrent pendant le voyage, dans une situation fort romantique et espagnole, inventée par Lope, et de ce moment date le commencement de l'amour funeste du jeune homme. Le tableau des circonstances dans lesquelles s'élève leur passion mutuelle est bien plus poétique chez l'auteur espagnol que chez le conteur italien, mais chez tous les deux la cause de l'entraînement amoureux est la même : c'est que le mari néglige sa jeune épouse, s'étant adonné de nouveau à la vie de débauche qu'il avait menée autrefois. C'est pendant un voyage que Niccolò a entrepris pour Mantoue, que Parisina, dans la nouvelle, découvre à Ugo la flamme qui consume son cœur et ses sens. Elle commence par une sorte de plaidoyer d'avocat, et à la fin elle n'est plus que la séductrice vulgaire. Le jeune homme, honteux et timide, ne résiste pas aux appas de la belle et l'inceste se poursuit jusqu'au moment où il est découvert [1]. Elle en avait confié le secret à une femme de chambre, et après la mort de celle-ci, les amants se croyaient entièrement en sécurité. Mais un serviteur du comte Ugo s'aperçoit de leurs relations criminelles et en parle á Niccolò qui se convainc de la réalité au moyen d'un trou pratiqué au plafond de la chambre où se trouvait le couple. Toute la fin de la pièce de Lope diffère entièrement de ce que nous

1. Solerti ne croit pas que la liaison ait duré aussi longtemps que le dit Bandello.

lisons dans la nouvelle de Bandello, et aussi de la vérité historique ; nous en parlerons plus loin.

Rappelons en toute brièveté les faits historiques que l'on connaît maintenant avec quelque certitude, car quelques actes contemporains concernant l'événement tragique ont été détruits [1] ; il nous reste les documents d'archives et les récits des chroniqueurs. Le *marchese* Niccolò III de la maison d'Este devint en 1393 seigneur de Ferrare ; c'était un homme bien doué, régent capable, brave et habile capitaine, et il n'était point dénué de goût pour les arts et les sciences. Mais malgré bien de la piété — apparente, au moins — le prince, vif et aimant la splendeur, menait une vie si dissolue que l'Italie elle-même s'en scandalisait : ses liaisons illégitimes étaient innombrables, et il était le père d'une foule de bâtards. Cependant, parmi ses titres, il possédait celui de « lieutenant du Saint-Siège à Ferrare » ; et en 1402 le pape Boniface le nomma *capitano generale della Chiesa ;* il eut aussi « la rose d'or » et d'autres marques d'honneur du pape ; même il entreprit en 1413 un pèlerinage à Jérusalem et plus tard encore d'autres voyages pieux. Comme il a été dit déjà, sa première épouse fut Gigliuola, fille du seigneur de Padoue ; après sa mort il se maria en 1418 avec Parisina de Malatesti, âgée seulement de 15 ans, dont le père était seigneur de Cesena. Du premier mariage il n'y avait pas d'héritier ; mais la seconde épouse, qui fut accueillie avec grand enthousiasme par les Ferrarais, lui donna deux filles jumelles et en 1421 un fils qui ne vécut que peu de jours. Parmi les

---

1. Les dates sont prises dans A. Solerti, *Ugo e Parisina* (*Nuova Antologia*, 1893) ; Pietro Toldo, *Due leggende tragiche ed alcuni riscontri col teatro dello Schiller* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1898) ; H. A. Rennert, *Ueber Lope de Vega's El Castigo sin venganza* (*ib.*, 1901) ; Edm. C. Gardner, *Dukes and Poets in Ferrara, a Study in the Poetry, Religion, and Politics of the XVth and early XVIth Centuries* (London, 1904).

enfants de Niccolò engendrés hors mariage, il y avait trois fils et une fille dont la mère, qui s'appelait Stella, appartenait à la famille noble des Tolomei. Ils furent considérés comme légitimes, et Ugo, l'aîné des fils, né en 1405, était le favori du père. Sa beauté, son affabilité, ses talents et son courage sont mis en relief par les historiens, et sans doute c'était la pensée du marquis qu'il hériterait de la seigneurie dans le cas où il n'aurait pas d'héritier légitime. Mais les membres de la famille de Niccolò et l'opinion générale le contraignirent à contracter le second mariage, car on se souvenait de la dangereuse guerre civile qui avait sévi jadis pendant la minorité du marquis, lorsqu'un membre de la dynastie, Azzo, essaya de s'emparer du pouvoir. Pendant qu'Ugo, déçu dans ses espérances d'hériter du marquisat, conservait une tenue assez réservée et même froide vis-à-vis de la nouvelle *marchesana*, celle-ci, se conformant à la volonté de son mari, s'efforçait de désarmer l'antipathie du jeune homme à son égard en se montrant bienveillante et pleine d'attentions envers lui. Parisina était une femme intelligente, avisée, et possédant beaucoup de culture. Grâce à des documents d'archives conservés jusqu'à nos jours, on peut se représenter son entourage, ses robes et ses bijoux, l'ameublement de ses chambres, les livres qu'elle avait dans sa bibliothèque, combien de chevaux et de voitures elle possédait ; ils attestent aussi qu'elle était affable et généreuse. et qu'elle jouait de la harpe. Dans ces mêmes documents on voit que Niccolò et Parisina (du moins à partir de 1422) prenaient toujours soin de pourvoir Ugo de bons vêtements et qu'ils lui faisaient des dons de toute sorte ; il semble avoir été visiblement préféré à ses frères qui, comme lui, vivaient à la cour. On suppose que la liaison criminelle et si tragique dans ses conséquences, entre la femme et le fils du marquis, commença en mai 1424, alors que Niccolò était allé à Padoue, à ce qu'il semble, pour des raisons poli-

tiques [1] ; le mari avait ordonné à sa femme de se faire accompagner par Ugo à Ravenne, où elle faisait un séjour cette année-là. Après son mariage, le marquis avait bientôt recommencé la vie de dissipations et de débauches qu'il avait menée autrefois. La découverte des amours de Ugo et de Parisina eut lieu de la manière suivante : — Une femme de chambre de Parisina, sa confidente, s'était fâchée un jour contre la marquise qui, dans un accès de colère, l'avait punie ; pour se venger, la servante dévoila tout à un gentilhomme de Niccolò, qui révéla l'affaire à son maître ; celui-ci, en épiant les deux amoureux, s'assura lui-même de la vérité [2]. Les coupables furent emprisonnés tout de suite, et un procès fut instruit contre eux en toute hâte. Malgré la sentence de mort prononcée par le tribunal, plusieurs des juges supplièrent en pleurant et à genoux Niccolò d'user de clémence et d'étouffer l'affaire par égard pour son propre honneur. Mais en vain : sa colère était trop forte pour qu'il fût possible de l'apaiser. Le 21 mai 1425, ils furent décapités dans la prison, dans le château même de Ferrare, Ugo le premier. Il est dit qu'à ses derniers moments Parisina fit preuve d'une grande force d'âme, et que, pendant toute la nuit de l'exécution, le marquis, désespéré, arpenta fiévreusement une salle du palais. Dès qu'il sut que la tête de son fils était tombée, il éclata en sanglots et poussa des plaintes déchirantes. Plus tard, dit-on, il envoya aux États d'Italie, avec lesquels il entretenait des relations amicales, une lettre où il exposait le cours des événements, et expliquait ainsi sa conduite, mais aucun exemplaire de ce plaidoyer n'a été trouvé dans les archives

1. Plus tard, dans la même année, il était encore une fois absent à Venise.

2. Chez Toldo, l'affaire est racontée sous une forme assez différente.

d'Italie. Quelques-uns, dit-on, pensaient qu'une juste punition avait ainsi atteint le prince dissolu.

Les sources historiques, comme l'a démontré M. Solerti [1], c'est-à-dire les chroniques et les documents conservés par les archives, n'ont été publiés qu'à une époque assez récente ou sont même demeurés manuscrits. A côté de ces récits et de ces documents, il y avait une tradition orale dont nous trouvons de clairs vestiges dans la pièce de Lope, notamment la légende touchant le miroir révélateur des amours des deux jeunes gens.

Le poète espagnol a changé les noms historiques des principaux personnages, en se servant de noms italiens connus, surtout princiers, antérieurs ou postérieurs à l'histoire d'Ugo et de Parisina. D'abord il appelle « duc » le seigneur de Ferrare, sans doute parce que le public ne connaissait ce pays que comme un duché. Il lui donne le nom de « Luis », peut-être parce que Nicolas en espagnol ne semblait pas convenir à un héros de tragédie ; et il peut encore avoir pensé à des membres de la famille d'Este portant le nom de Luigi et ayant eu des relations avec la monarchie et la famille royale d'Espagne ; voir plus bas. Le nom italien d'Ugo a été remplacé par « Federico », qui pourrait aussi bien être espagnol qu'italien, et du reste il existe dans l'histoire de Mantoue un événement qui ressemble un peu à celui qui forme la fable du drame de Lope : en 1376 un Federico complota contre son neveu Luigi, seigneur de la cité, et une femme trahit ce plan. Chez Lope, le fils dit (acte III) :

> Mi madre Laurencia yace
> muchos años ha difunta.

Ici encore, on le voit, c'est un autre nom que le véritable. De même, Lope a préféré changer le nom de Parisina en

1. *Nuova Antologia,* t. XLVI, p. 71 sq.

« Casandra », probablement par allusion à la princesse troyenne qui porta malheur aux Atrides (on peut remarquer que dans *El Castigo del discreto*, pièce qui cependant ne peut point être appelée une tragédie, une épouse infidèle porte aussi le nom de Casandra). Quant à « Lucrecia », nom de la femme de chambre dans le drame, on sait qu'il n'y avait pas de servante de ce nom à la cour de Parisina ; mais Lope a pu prendre ce nom à plus d'un endroit : la mère de Parisina s'appelait Lucrezia, et dans la maison d'Este il y avait aussi plusieurs dames qui s'appelaient ainsi. Pour ce qui est de « Carlos », de la famille de Gonzaga, il y a une foule de personnages appartenant à cette famille auxquels Lope a pu penser ; nous n'en citerons qu'un : Carlo Gonzaga de Mantoue épousa en 1436 Lucia, fille du marquis Niccolò d'Este ; et en 1591 un autre Carlo Gonzaga fut envoyé comme ambassadeur près du Saint-Siège. La jeune « Aurora », nièce du duc de Ferrare, est un personnage inventé par le poète espagnol ; mais nous ferons remarquer que le supplice des deux amants infortunés eut lieu dans la prison située sous la salle dite d'Aurora dans le château de Ferrare.

La plus grande différence entre le cours des événements véritablement historiques et l'action du drame de Lope se remarque à partir du milieu du dernier acte. Le duc de Ferrare est de retour de la guerre où il a remporté la victoire comme général de l'armée du Saint-Père. On le voit, pour ainsi dire, converti et résolu à mener désormais une vie tout autre que dans le passé. De cette manière, le poète a voulu expliquer qu'il puisse se montrer l'instrument de la justice céleste, car c'est un *châtiment* qu'il doit exécuter en représentant un principe, non une *vengeance* de mari outragé. Ft ici Lope est bien espagnol et de son temps, en nous présentant le duc punissant de manière à ne pas laisser soupçonner que c'est l'époux qui se venge. Il ne se doutait de rien, quand une lettre anonyme lui avait révélé le crime

des deux amants : quelques-uns de ceux qui ont étudié la tragédie de Lope pensent que c'est la jeune Aurora, jalouse de Casandra, qui a écrit cette lettre, mais cela ne me semble pas tout à fait certain, si l'on considère la tenue de la jeune fille dans les dernières scènes. Il faut aussi prêter attention aux mots que prononce Federico au commencement du dernier acte :

para desvelos
dél y de Palacio, en que
yo sé que no se habla bien.

Le combat intérieur qui se livre chez le duc entre son amour paternel et son honneur aboutit à un raisonnement qui nous paraît à vrai dire un peu sophistique (bien qu'il soit exprimé fort pathétiquement) et à un plan conçu avec une sagacité féroce. Pour rien au monde il ne faudrait que le tribunal s'en mêlât : cela ne conviendrait pas à un noble Castillan...

Mais pour ce qui est, généralement, des traits par lesquels le drame de Lope diffère du récit historique et de celui de Bandello, et qui appartiennent évidemment à une tradition, d'où le dramaturge espagnol a-t-il pu les tirer ? — Tout à la fin du drame, le duc ordonne qu'on expose les deux cadavres et qu'ils soient ensevelis dans la même tombe ; ceci se trouve dans la nouvelle de Bandello ; mais cet « appendice fantastique » à l'histoire véritable (comme dit Toldo) dans la fable du drame a bien pu être inspiré plutôt par une tradition orale italienne. On sait que Lope n'alla jamais en Italie. Mais en 1574, une compagnie d'acteurs italiens donnait des représentations à Madrid ; son directeur était le célèbre « Zanni » Ganassa, de son vrai nom Alberto Nazeri. Ce directeur et sa compagnie continuèrent à séjourner en Espagne pendant les années 1575, 1578, 1579, 1581, 1583 ; après 1584, il n'y a pas de documents sur leurs représentations en Espagne; seulement Pellicer raconte, d'après les livres de la *Contaduría de los Hospitales*, qu'ils représentaient des comédies

à Madrid encore en 1603. En outre il est parlé d'une autre compagnie, « les nouveaux Italiens », qui était à Madrid en 1582, et de celle des *Confidenti* qui joua en Espagne en 1587 et 1588 ; est-ce la même troupe que celle dirigée par Tristano et Drusiano Martinelli, dont on sait qu'elle était en Espagne en 1588 ? Ganassa avait donné des représentations à Mantoue en 1568, deux ans plus tard à Ferrare à l'occasion des noces de Lucrèce d'Este et du duc d'Urbino. Il alla ensuite, en 1571, à Paris, et encore en 1572, et y resta jusqu'à 1574. Le cardinal Luigi d'Este, frère du duc Alphonse de Ferrare, vivait alors également à Paris, et dans l'étude de MM. Solerti et Lanza sur le théâtre ferrarais il est dit qu'à cette occasion ce théâtre entra en relations avec la compagnie des *Gelosi*. A celle-ci appartenait l'illustre actrice Isabella Andreini (1562-1604) dont le mari, Francesco Andreini, dirigeait la troupe. Elle ne semble pas être allée en Espagne, mais son renom y avait pénétré. Quand, au commencement de *El Castigo sin venganza*, Lope fait célébrer au duc une « Andrelina », il s'agit précisément de cette artiste. (Ceux qui ont étudié la pièce de Lope ne semblent pas s'en être aperçu ; du reste notre poète fait aussi mention d'elle dans *Las Bizarrías de Belisa*, II, 9, où il l'appelle « Andreina », et fait son éloge non seulement comme actrice mais aussi à cause de son talent poétique. On sait que le jeune Lope de Vega s'intéressait aux comédies italiennes jouées à Madrid, et il est hors de doute qu'il a connu et traité personnellement Ganassa, à qui il fait des allusions dans plusieurs endroits de ses œuvres, par exemple dans la dernière scène du troisième acte de *El Ausente en el lugar*. Pourquoi ne pas adopter l'hypothèse que ce sont les acteurs italiens, spécialement Ganassa, qui ont fait connaître à Lope la tradition ferraraise qu'ils connaissaient eux-mêmes depuis leur séjour à Ferrare ? On y pourrait rattacher aussi ce qu'il a appris sur le château situé hors de la ville,

dans lequel il place une partie de l'action du premier acte (Schifanoja ou Belriguardo) [1].

Lorsqu'on cherche à se remémorer les détails d'un songe, on trouve souvent qu'ils ont leur origine en beaucoup d'endroits et à bien des époques différentes, dans ce qu'on a vu et vécu non moins que dans ce qu'on a lu et entendu. La même chose pourrait être advenue à Lope de Vega en formant ou en reproduisant ce qu'on pourrait appeler ses rêves dramatiques, par exemple *El Castigo sin venganza*, bien que cette pièce soit une de celles qu'il a composées avec le plus de réflexion. Ici des réminiscences d'une période ancienne de sa vie ont pu agir sur son imagination, comme les récits des acteurs italiens de Ferrare. A cet égard, il est intéressant de se rappeler qu'il mentionne Isabelle Andreini comme actrice, vingt-sept ans après sa mort. Quoique la pièce se distingue par une grande force juvénile, il ne me semble pas nécessaire de supposer, comme M. Toldo, que Lope ait fait usage d'une ébauche conservée depuis sa jeunesse — d'ailleurs on a peine à croire que telle ait été l'habitude de Lope ; — car on trouve une vigueur juvénile semblable dans d'autres productions de sa dernière période, par exemple *La Noche de San Juan*, à peu près contemporaine de *El Castigo sin venganza.*

A vrai dire, les renseignements qu'a donnés M. Rennert sur les représentations de la tragédie ne sont pas faciles à concilier. Dans sa *Life of Lope de Vega*, page 340, il dit seulement que la pièce fut jouée une seule fois, c'est-à-dire par

1. Sur les acteurs italiens à Ferrare et en Espagne, voir A. Bartoli : *Scenarii inediti della Commedia dell'Arte*, Florence, 1880, Introduction ; A. d'Ancona : *Origine del teatro italiano*, 2e éd., II, Turin, 1891 ; A. Solerti e Lanza : *Il teatro ferrarese nella seconda metà del secolo XVI*, dans le *Giornale storico della litteratura italiana*, XVIII, Turin, 1891, p. 148 sq. ; E. Cotarelo : *Noticias biográficas de Alberto Ganassa, cómico famoso del siglo XVI*, dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 3e série, XII, IIe partie, Madrid, 1908, p. 42 sq.

la troupe de Vallejo. Dans *The Spanish Stage in the Time of Lope de Vega*, page 161, nous lisons en outre qu'elle fut jouée en présence du roi et que ce fut le 3 février 1632, mais dans le même livre, page 424, on lit que la pièce fut composée en 1634 (!) ; pages 482 et 574, qu'elle fut représentée en 1632 ; et puis, à la page 617, que la compagnie de Vallejo la joua la seule fois qu'elle fut représentée en public, en 1632 ; et ensuite devant le roi en particulier le 3 février 1635. D'après l'étude de la pièce dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (1901), il n'y eut qu'une seule représentation avant l'impression du drame en 1634. Cependant nous trouvons dans ses *Notes on the Chronology of the Spanish Drama* (*Modern Language Review*, II, 1906-07, p. 335), qu'elle fut jouée par Vallejo le 3 février 1632 et par Juan Martinez en 1635 ; à l'endroit où Martinez est mentionné dans *The Spanish Stage* (p. 519), il n'en est rien dit, sauf qu'il donna une série de représentations particulières devant Philippe IV. La nouvelle édition de sa Bibliographie des œuvres dramatiques de Lope (*Revue Hispanique*, 1915, XXXII) contient les deux mêmes dates, mais avec un point d'interrogation après « février ». Enfin, dans la *Vida de Lope de Vega* par MM. Rennert et Castro, 1919 (p. 468), il est dit : « Fué representada par Manuel Vallejo en 3 de febrero de 1632 (?) y por Juan Martinez en 6 de setiembre de 1636. » Ce qui est certain, cependant, c'est que Lope de Vega lui-même s'exprime ainsi dans le *Prólogo* de la pièce imprimée en 1634 : « Señor lector, esta *tragedia* se hizo en la corte solo un dia, por causas que a vuesamerced le importan poco », et l'on a fait beaucoup de conjectures sur les causes qui firent qu'elle ne fut représentée qu'une seule fois à Madrid. Je crois qu'il faut rejeter l'hypothèse que l'on a émise : que ce serait la similitude du sujet avec l'histoire de don Carlos qui aurait amené la défense de la jouer. On représenta, comme on sait, et même on publia dans la première période du règne de

Philippe IV la pièce d'Enciso intitulée *El Príncipe don Carlos*, où le roi Philippe II figure — cela se conçoit bien — sous un jour très flatteur, mais le caractère du prince — et c'est pourtant malgré tout le prince héritier fils du grand-père du roi régnant — se montre comme le personnage qu'il était selon la véritable histoire ; et un peu plus tard, dans *El Segundo Séneca de España* de Montalván, basé également sur des faits historiques [1]. A mon avis, il y a lieu de faire attention à ce qui est dit par le censeur Vargas Machuca dans sa *licencia* autorisant la représentation du drame, datée de Madrid le 9 mai 1632 : « Este trágico suceso del duque de Ferrara está escrito con verdad i con el deuido decoro a su persona i las introducidas, es exemplar i raro caso. Puede representarse. » (Mais comment accorder ceci avec la date du 3 février 1632 ?) S'il n'a pas existé quelque raison particulière pour qu'elle ne fût donnée qu'une seule fois à Madrid, peut-être pourrait-on en chercher la cause dans la situation politique générale de ces années-là. Les maisons princières d'Italie, notamment celle de Mantoue, avaient alors beaucoup de rapports avec la cour d'Espagne, et ceux-ci pour la plupart n'étaient guère propres à éveiller des sentiments joyeux ; une certaine circonspection aurait été assez naturelle. En octobre 1630, la guerre de succession de Mantoue avait été terminée par une paix fort désavantageuse pour l'Espagne, qui avait subi de grandes pertes en Italie et qui eut le chagrin de voir triompher le prétendant appuyé par la France. Mais de même qu'il y avait beaucoup de relations, au commencement du XVII[e] siècle, entre les Gonzaga et la cour espagnole — on peut notamment citer Marguerite, veuve du duc de Mantoue, cousine de Philippe IV, lequel lui avait confié le gouvernement du Por-

1. Comp. E. Cotarelo : *Don Diego Jiménez de Enciso y su teatro*, Madrid, 1914, p. 86 sq.

tugal, — il faut se rappeler, quant à la dynastie d'Este à Ferrare, qu'après la mort du duc Alphonse II (1597) son cousin César avait hérité de son trône, mais que le pape, Clément VIII, l'avait déclaré bâtard et avait incorporé Ferrare aux États du Saint-Siège. César mourut en 1628 comme seigneur de Modène et de Reggio, où ses descendants lui succédèrent. Transportés sur la scène, des souvenirs pénibles qui s'attachaient à la maison d'Este auraient fort bien pu choquer des membres de cette famille. — Mais, je l'avoue, ce ne sont là que des conjectures.

Émile Gigas

# LA SOURCE D'UNE COMEDIA DE CALDERON

*(Para vencer a amor, querer vencerle)*

Il y a, à la page 178 du tome III de l'édition de Calderon publiée par Hartzenbusch (t. XII de la *Biblioteca de Autores españoles*) une note qui semble n'avoir pas été remarquée par ceux qui se sont occupés ultérieurement du grand dramaturge :

La comedia de Tirso de Molina, titulada *Del enemigo el primer consejo*, debió de sugerir á Calderon el pensamiento para esta [*Para vencer a amor, querer vencerle*] ; aquí parece que lo reconoce.

Ainsi que l'établiront les lignes suivantes, l'expression « debió de sugerir » est manifestement insuffisante. *Para vencer a amor, querer vencerle* de Calderon dérive nettement de la comedia de Tirso de Molina *Del enemigo el primer consejo*.

Dans la pièce de Calderon, un jeune homme, César Colona, est passionnément épris de sa cousine Margarita. Le grand-duc de Ferrare, oncle des deux jeunes gens, étant mort, on cherche à concilier par un mariage les droits que l'un et l'autre ont à la couronne. Mais le jour même où le père de Margarita accorde à César la main de sa fille, celle-ci déclare à son amoureux qu'elle ne l'aime pas et ne l'aimera jamais « parce que son étoile l'en empêche » ; elle lui demande

non seulement de renoncer à elle, mais de prendre sur lui la responsabilité de cette rupture, afin que son père ne lui en veuille pas. Désespéré, César quitte Ferrare et s'en va chercher la mort au camp de l'empereur Frédéric, en guerre avec les Suisses. Malgré des prodiges de bravoure, la mort l'épargne : il est seulement blessé. Celio, un de ses domestiques, est tué, et comme on trouve sur son cadavre une lettre annonçant que le porteur est César Colona qui se rend auprès de l'empereur, on prend Celio pour son maître et la nouvelle de la mort de César parvient à Ferrare. César, cependant, qui a pris le nom de Celio, est devenu le favori de l'empereur et s'est acquis la gratitude de la baronne Matilde de Momblanc, à qui il a sauvé la vie. C'est au favori Celio qu'écrit Margarita pour le prier d'amener l'empereur à reconnaître ses droits sur le grand-duché de Ferrare dont, depuis la mort de son cousin César, elle reste seule héritière. César-Celio, heureux de rendre service à celle qu'il aime, décide l'empereur à cette reconnaissance. Margarita se sent étrangement émue par tout ce qu'on lui apprend des mérites de ce Celio. Mais dès qu'elle s'aperçoit que Celio et César ne font qu'un, son ancien dédain reparaît. César, enfin révolté de tant de dureté et d'ingratitude, mais galant jusqu'au bout, lui demande la permission de l'oublier, permission qu'il obtient facilement. Bientôt, pourtant, l'indifférence de Margarita fait place à du dépit quand elle voit que César s'efforce sincèrement de se libérer de son amour pour elle et qu'elle a une rivale redoutable dans Matilde de Momblanc. Il lui arrive alors ce qui arrive aux héroïnes de *La hermosa fea* et de *Los milagros de un desprecio* de Lope et à la doña Diana de *El desden con el desden*, bref, ce qui arrive à toutes les beautés dédaigneuses et dédaignées du théâtre espagnol : elle devient immédiatement amoureuse de César. Hélas, celui-ci s'est réellement guéri. Quant à la couronne de Ferrare, que l'em-

pereur a donnée à César dès que celui-ci s'est fait connaître, ce n'est pas Margarita qui la portera avec lui, ce sera Matilde, dont César récompense ainsi l'amour et le dévouement.

La seconde partie de *Para vencer a amor, querer vencerle*, rappelle donc toutes les pièces du type de *El desden con el desden*. La scène 9 du deuxième acte [1] du *Desden* a même une forte ressemblance avec la scène 9 du troisième acte de *Para vencer a amor*, où le *gracioso* prend toutes les peines du monde pour amener son maître à conserver une attitude indifférente en présence de celle qu'il aime. Mais la première moitié est si bien empruntée à la comedia de Tirso *Del enemigo el primer consejo*, que Calderon, qui prenait son bien où il le trouvait et ne s'en cachait nullement, cite tranquillement le titre de la pièce de Tirso dans sa propre pièce (ESPOLIN : Solo te digo que es consejo de enemigo y el primero que te da. Acte II, scène 17). Pour s'en convaincre, il n'y a d'ailleurs qu'à lire la longue relation que Tirso met dans la bouche de son Alfonso [César] (acte I, scène 1) et qui contient déjà presque tout le sujet de la comedia de Calderon :

La Condesa de Casal,
si Serafina en el nombre,
tambien en naturaleza
a tanto combate inmóvil,
Gonzaga en sangre, y mi prima
en deudo, aunque desconforme
en la aplicacion del alma
que me olvida y que te escoge,
quedó sin padres tan niña,
que apénas dió al tiempo en [flores
esperanzas su hermosura,
si para mí sinrazones,
cuando en la ilustre tutela
de mi madre, viuda entónces,
ensayando ingratitudes,
dió el primer filo á rigores.
Criámonos los dos juntos,
puesto que en la edad conformes,
tan opuestos en las almas,
en gustos y inclinaciones,
que cuanto yo apetecia,

1. Les numéros des scènes se rapportent aux divisions de la *Biblioteca de Autores españoles*, pour Calderon (t. XII), pour Tirso (t. V) et pour Moreto (t. XXXIX).

le daba en rostro : desórden
bella por varia, que influyen
celestes constelaciones.
Yo adorándola penaba
los instantes que en la noche
de su ausencia padecia
amorosas privaciones ;
y ella en viéndome presente,
llorando sembraba en flores
desdenes que ya gigantes,
son de mi imposible montes.
Jamas en juegos pueriles
pudieron años menores
reconciliar amistades
ni recíprocas acciones,
hasta que aborrecimientos
contraponiéndose á amores,
pronosticaron desdichas
que ya mis males conocen.
Creció mi amor con desvíos,
si hasta allí niño, ya jóven,
y crecieron sentimientos
mas fieros, cuanto mas hombres:
parece que en Serafina
los años y disfavores
sobre apuesta se aumentaban
al paso que mis temores.
Ya en el abril nuestra edad,
a su gusto humilde y dócil,
buscaba con que obligarla :
tal vez despoblando el bosque
de amorosos pajarillos,
en azafates de flores
nidos, la llevaba, ó cunas
de géminis ruiseñores ;
tal vez el corzo manchado ;
y tal discurriendo el monte,
la dí, por prendarla Vénus,
al homicida de Adónis.
Mil fiestas vestí de galas,
mil galas cubrí de motes,
mil motes cifraron quejas,
y mil quejas dieron voces
contra mil ingratitudes,
que hallando piedad en bronces,
en ella solo sirvieron
de aumentar desprecios dobles.
Como es amor mercader,
y si no le corresponden
quiebra su caudal fallido
y por lo mas flaco rompe,
rompió en mí por la salud.
¿ Qué mucho ? Valientes robles
besan las rústicas plantas
de quien les duplica golpes.
Llegué á la muerte. ¡ Ojalá !
como perdí las colores,
perdiera el último aliento,
y ahorrara penas atroces,
que aumentando de dia en dia
agravios á indignaciones,
para hacerse inexpugnables,
buscan celos coadjutores.
Vió mi madre mi peligro,
y adivinando de dónde
procedian los efetos
de causas que el pecho esconde,
piadosas solicitudes
inventaron persuasiones,
encaminaron promesas,
ruegos, caricias y amores
con que obligar á mi ingrata
á que añadiendo eslabones
al parentesco, aceptase
el ser mi amada consorte.
Propúsola de mi muerte
los infalibles temores,
el malogro de mis años,
las muchas obligaciones
de parienta, de pupila,
de generosa, de noble,
y la crueldad que ganaba

con el cielo y con los hombres,
ocasionando mi muerte ;
apoyando persuasiones
con lágrimas que ablandaran
a los tigres mas feroces.
Oyó, si no enternecida,
atenta, importunaciones
piadosas, no voluntarias ;
pidió plazo, y resolvióse,
al parecer, á pagar
amantes ejecuciones ;
mas cuando el alma no admite,
¿ qué importa que el cuerpo [otorgue ?
Dióme salud en albricias
este contento, y quitóle
la suya á mi hermoso dueño :
yo convaleciente entónces
por ver mi amor admitido,
y ella enferma, con un golpe
nos dieron la vida y muerte
unas mismas ocasiones.
Como al paso me aborrece,
que quiere mi amor la adore,
fué la causa mi esperanza
de sus desesperaciones.
Legó al cabo, visitéla ;
y ella, eclipsados los soles,
perdicion de mi quietud,
cuando de mis gustos norte,
gualda el jazmin y el clavel,
nublados los arreboles,
los granates ya violetas,
y el rubio oriente ya noche,
viéndose á solas conmigo,
animada incorporóse
en la cama, y tras un ay,
me dijo aquestas razones :
« Don Alfonso de Gonzaga,
el ordenado desórden
de las estrellas distingue
las almas y inclinaciones.
Si tuvieran las dos nuestras
influencias uniformes,
y la voluntad pagara
las deudas que os reconoce,
y el cielo imposibilita ;
el sér que de un noble tronque
en los dos nos da una sangre,
que generosa nos honre ;
la regalada tutela
que en esta casa de nombre
mas de madre que nutriz
a quien mis años deudores
mi crïanza le confiesan ;
las partes que os anteponen
a todos vuestros iguales,
cuando no á vuestros mayores ;
qué dichas no ocasionaran
á darme amor los blasones
que su yugo hacen felices
que tu [1] paz hacen conformes ?
No quiso el cielo, no quieren
las opuestas condiciones
que en los dos se contrarían,
que suerte tan feliz goce.
*Alfonso, yo os aborrezco*
mas que la luz (no os asombre)
a las tinieblas eternas,
la lealtad á las traiciones.
¿ Qué importará que obligada
el sí á vuestra madre otorgue
de esposa vuestra, si al fin
es fuerza que se malogren
mis años, que no pudiendo
amaros, lijeros corren

1. Le texte a *tu*. Peut-être faudrait-il lire *su*.

en el abril de su curso
al mar que las vidas sorbe?
Si sois verdadero amante,
antepondréis mis pasiones
á las vuestras (¿ quién lo duda?)
y sin sufrir que despoje
la muerte, que espero cierta
mi edad en flor, daréis órden
de olvidarme, ó permitirme
que en piélagos no me engolfe,
imposibles de vencer;
porque ántes el primer móvil
dejará de arrebatar
tras sí los celestes orbes,
que yo quereros bien pueda.
Esto baste, y esto sobre
para quien ama perfeto,
o adquirirá fama torpe.»
Dijo, y con un parásismo
peligroso, persuadióme
á los repudios vitales,
castigo del primer hombre.
Juzgad vos de qué manera
queda quien la sentencia oye
capital, y ve sin vida
el alma de sus acciones.
Sentí... Pero esto se deje
á amantes contemplaciones,
que cuanto mas las pondero,
se quedan mas inferiores.
Volvió en sí de allí á un rato,
y yo con pasos veloces,
con desengaños mortales,
con homicidas dolores,
sin hablarla y despedirme,
en un caballo de monte
solo, aunque no de pesares,
cuando espiraba la noche,
*salí de Milan*, poblando
de quejas y compasiones
los aires con mis suspiros,
con mis desdichas los bosques,
*deseando hallar la muerte*
que al infelice se esconde.
Pasé á Alemania, y en ella
*mudando el traje y el nombre,*
*serví al César Federico*
*que allanaba los cantones*
*del esgüizaro rebelde,*
tudesco y grison, adonde
con solamente una pica,
fuéron desesperaciones
hazañas que me ganaron,
si no ventura, blasones.
*Obligado el César dellas,*
*generoso aficionóse*
*á honrarme, y fuéme premiando*
*desde los mas inferiores*
*á los cargos mas sublimes,*
*hasta fiarme en su corte*
*el gobierno de su imperio,*
*consultas y provisiones.*
Como mi apellido y patria
negué, y me llamo don Lope
de Haro, linaje ilustre
entre Martes españoles,
no me conoció ninguno;
*y así en Milan publicóse*
*mi muerte* por la codicia
de intereses sucesores,
que causándola á mi madre,
estados y posesiones
dividieron avarientos,
perdieron disipadores.
Era yo de Castellon
y Castelgofredo conde,
que feudatario al Imperio,
no pueden nuevos señores
poseerle, si del César
confirmados con el nombre
y investidura, primero
por dueño no le conocen.

*A esta causa Serafina,*
*que entre algunos pretensores*
*es la mas propincua en sangre*
*a mis estados, valióse*
*de su accion delante el César;*
*y mediando intercesiones*
*le suplica que en mi herencia*
*la ampare y posesione.*
*Supo ser yo su privanza,*
*y que solo por mi órden*
*se gobernaba el Imperio;*
*y buscando protectores,*
*sin conocerme, me ruega*
*que por su justicia torne,*
*y no permita, yo muerto,*
*que ambiciosos la despojen.*
Halléme heredado en vida,
rogado ofendido, y dióme
la ocasion á manos llenas
venganza en satisfacciones.
Pero el amor siempre hidalgo,
que crece mas con rigores,
como Dios perdona injurias,
como rey reparte dones,
pudo mas que mis ofensas:
*y burlando opositores,*
*del modo que ántes el alma,*
*la rendí mis posesiones.*
Ya condesa y yo por ella
de favor y estados pobre,
*con don Alfonso crüel,*
*y amorosa con don Lope,*
*me escribió agradecimientos,*
*en cuyas cifras esconde*
*deseos que satisfagan*
*mis servicios acrêdores.*
Correspondiónos la pluma,
y quedéle á sus renglones
deudor, si no á sus palabras;
porque aumentando favores
y terciando medianeros,
Federico al fin me escoge
por su esposo, y ella alegre
fiestas hace, y lutos rompe.
Bajó el César á Milan,
porque en ella se corone
de la segunda diadema,
hasta que en Roma le adorne
con la tercera dorada
el mayor de los pastores;
saliéndole á recebir
entre grandes y barones
*Serafina*, que engañada,
*al punto que me conoce,*
*alienta aborrecimientos*
*y repudia obligaciones,*
por no cumplirme escrituras,
con frivolas evasiones.
Jura malograr sus años
antes que esposo me nombre.
El César; que conociendo
quien soy, junta admiraciones
a premios con que la obligue
y su rigor no provoque:
temores y ruegos mezcla;
mas ¿ que temor hay que importe
contra un natural rebelde
dispuesto á persecuciones ?

Ni les ordres de l'empereur ni l'amour d'Alfonso ne parviennent à fléchir le cœur de Serafina, mais quand Alfonso feint d'aimer Lucrecia et d'oublier sa cousine, celle-ci s'émeut. A partir de là, cependant, la pièce de Tirso ne concorde

plus avec celle de Calderon : moins énergique que César Colona, Alfonso Gonzaga ne parvient ni à oublier Serafina, ni même à lui cacher son amour. L'empereur, qui lui avait ordonné d'épouser Lucrecia, le fait mettre en prison pour le punir de lui avoir désobéi. Puis Tirso, se souvenant de sa propre comedia *El amor y el amistad*, en répète quelques scènes [1] : la loyauté de l'ami mise à l'épreuve par l'empereur ; la fidélité du valet (Portillo) qu'il fait même entrer dans la prison par la cheminée, exactement comme le *gracioso* (Gilote) de *El amor y el amistad*. Enfin, on fait accroire à Alfonso que Serafina l'a faussement accusé de haute trahison et qu'elle va épouser l'empereur, et on persuade à Serafina qu'Alfonso mourra si elle ne l'épouse pas. Le dévouement qu'il lui montre, bien que se croyant trahi par elle, et le danger où elle le suppose, l'émeuvent enfin : Serafina épouse Alfonso.

Comme c'est souvent le cas chez Tirso, la comedia *Del enemigo el primer consejo* est très belle dans le détail. C'est une petite merveille que la scène (acte II, scène 17) où Alfonso cherche à cacher son amour et où toutes les louanges adressées à Lucrecia finissent par se transformer en louanges pour Serafina, scène qui se termine par ces mots :

« Digo... que os quiero ; privanzas,
adios ; que os quiero, en efeto ;
os quiero más que a mi alma. »

1. Les deux pièces ont paru en 1634, dans la troisième *parte* du théâtre de Tirso, mais comme les scènes en question rentrent bien mieux dans le cadre de *El amor y el amistad* où il s'agit d'une épreuve générale, il est vraisemblable que cette comedia est antérieure à *Del enemigo el primer consejo*. M. Cotarelo y Mori (Comedias de Tirso de Molina, II, p. XVII, dans *Nueva Biblioteca de Autores españoles*) considère *Del enemigo el primer consejo* comme ayant été écrit vers 1632, mais il ne dit pas sur quoi il base cette impression.

De même, la scène (acte II, scène 6) où le *gracioso* décrit à Serafina les effets sur son maître de son nouvel amour pour Lucrecia, est un des plus jolis morceaux comiques du théâtre espagnol. Le plan de la pièce est plutôt faible. Ainsi que l'a remarqué Schaeffer (*Geschichte des spanischen Nationaldramas*, I, p. 361), il n'y a aucune raison pour que Serafina soit enfin touchée par un amour qu'elle n'a jamais cessé de dédaigner, et d'autre part, la jalousie que lui cause Lucrecia demeure étrangère au dénouement.

En s'emparant du sujet, Calderon a su en dégager ce qu'il avait de vivant. Avec son admirable instinct de la composition, il a laissé de côté tout le superflu, et d'une pièce dont l'action oscillante manque d'unité, il a tiré une des comedias les mieux bâties et les plus attrayantes de son théâtre. En même temps il a approfondi et développé les caractères : tandis que Serafina et Alfonso restent les mêmes pendant toute la pièce et que Serafina ne change que par un coup de théâtre tout à la fin, César et Margarita subissent une lente transformation qui les éloigne l'un de l'autre, et c'est là un des charmes principaux de la comedia. L'action préliminaire que nous apprenons, chez Tirso, par le long récit partiellement reproduit ci-dessus, se développe sous nos yeux, chez Calderon, où tout, d'ailleurs (les rapports de César avec Matilde, la fausse nouvelle de la mort de César) est mieux expliqué et mieux disposé. En résumé, Calderon a certainement surpassé de beaucoup son devancier dans cette comedia qu'il est regrettable de voir si peu connue.

A. Lenz.

# A GYPSY-SPANISH WORD-LIST

The list of Gypsy words with their Spanish equivalents given below is taken from Ms. 3929 (late seventeenth century) of the Biblioteca Nacional of Madrid. It is found on folio 116 r. As given in the manuscript the list places first the Spanish words, with their Gypsy equivalents following in the same column, and does not observe alphabetical order. We have rearranged, placing the Gypsy words first, in alphabetical order, with the Spanish equivalents following At the head of the list stands the following title : *Lengua egipciaca ; y mas propio : Guirigay de Jitanos.*

For the study of certain types of Spanish literature of the seventeenth century the Gypsy vocabulary furnishes a very valuable help for determining the meaning of some words that did not find their way into the ordinary lexicon. Some of the Gypsy words in the list below are to be found, in one form or another, in available Spanish-Gypsy dictionaries, but most of them are not to be found in any such compilation that the writer has been able to consult. For thas reason, and in the belief that it may be a not wholly useless supplement to such collections, it has seemed worth while to print it.

John M. Hill.

*abelar*, estar
*amber* (*el*), la cama
*arelar mal muy*, mala cara
*barócal*, coño
*beus*, medias
*braco*, carnero
*bux*, el culo
*canjariy* (*la*), iglesia
*cluquel*, perro
*cocales*, la pija
*chineles*, alguaciles
*chingarrar*, regañar
*chirronó*, niña
*chorar*, hurtar
*chury*, puñal
*estay*, sombrero
*estiuar*, dar
*feroz*, toro
*gachi* (*la*), moza
*gachó*, el muchacho
*gaó* (*el*), la calle
*grajo*, cavallo
*guinges*, cuerno
*guiñar*, rogar
*gumarras*, gallinas
*gurravador*, barbero
*gurravar*, afeitar
*janrró* (*la*), espada
*janrry*, daga
*junullar*, comer
*libano*, escrivano
*lima*, la camisa
*mar*, carne
*marró*, pan
*mistó*, bueno
*mollate*, vino
*muchy*, malo
*muy* (el), la cara
*najarse*, irse
*naquerar*, hablar
*ojaragres*, calzones
*pañy*, agua
*papar*, ver
*pelees*, los pelos
*piños*, dientes
*piñy (la)*, la olla
*pipirey*, papel
*plastó (la)*, capa
*privar*, beber
*puscas*, pistolas
*puxó*, el viejo
*puxy*, la vieja
*quel (el)*, la casa
*ratundi*, garvanzos
*simona*, montera
*terró (la)*, la cabeza
*tirijays*, zapatos
*trajó*, tabaco
*varandel*, alcalde
*zonjabrar*, engañar
*Zandayn*, Dios

# TABLES

## DU TOME LIII

## 1921

## I. TABLE PAR NUMÉROS

### NUMÉRO 123 — OCTOBRE 1921

Adolphe Coster. — Luis de Leon (1528-1591). I *(à suivre)*. 1

### NUMÉRO 124 — DÉCEMBRE 1921

Adolphe Coster. — Luis de Leon (1528-1591). I *(fin de la première partie)* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 305

Voyage du P. François de Tours en Espagne (1698-1700), publié par L. Barrau-Dihigo. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 472

Une charte d'Alphonse VI, de l'année 1075 (?), publiée par J. Delalande . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 550

Émile Gigas. — Études sur quelques *comedias* de Lope de Vega. II. *El príncipe despeñado.* — III. *El castigo sin venganza*. . . 557

A. Lenz. — La source d'une comedia de Calderon : *Para vencer a amor, querer vencerle* . . . . . . . . . . . . . . . . . . 605

John M. Hill. — A Gypsy-Spanish Word-List . . . . . . . 614

## II. TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

**Alphonse VI**

Une charte de l'année 1075 (?), publiée par J. Delalande . . . 550

**Barrau-Dihigo** (L.)

Texte. Voyage du P. François de Tours en Espagne. . . . . 472

**Coster (Adolphe)**

Luis de Leon (1528-1591) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1

**Delalande (J.)**

Texte. Une charte d'Alphonse VI, de l'année 1075 (?). . . . 550

**François de Tours (Le P.)**

Voyage en Espagne, publié par L. Barrau-Dihigo . . . . . . 472

**Gigas (Émile)**

Études sur quelques *comedias* de Lope de Vega. — II. *El príncipe despeñado.* — III. *El castigo sin venganza* . . . . . . . . . 557

**Hill (John M.)**

A Gypsy-Spanish Word-List . . . . . . . . . . . . . . . . 614

**Lenz (A.)**

La source d'une comedia de Calderon : *Para vencer a amor, querer vencerle* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 605

## III. PLANCHES HORS TEXTE

Fray Luis de Leon. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1
Charte d'Alphonse VI. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 550-551

5051. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

## ERRATA DU TOME LIII

---

Page 10, note 6, ligne 5 : *au lieu de* Juan de Leon II *lire* Juan de Leon.

Page 13, note 3, ligne 2, et page 14, note 6, ligne 8 : *au lieu de* Luis de Leon II *lire* Luis de Leon III.

Page 18, ligne 14 : *au lieu de* Juan de Leon II *lire* Juan de Leon III.

Page 19, ligne 2 : *au lieu de* Juan de Leon III *lire* Juan de Leon II.

Page 88, dernière ligne : *lire* du Discours de Dueñas.

Page 123, ligne 11 : *au lieu de* le pape Benoît XIV *lire* l'antipape Benoît XIII.

Page 135, ligne 20 : *au lieu de* Sanctis *lire* Sante.

Page 142, ligne 20 : *au lieu de* firent me surpasser *lire* firent surpasser.

Page 162, ligne 15 : *au lieu de* il était question *lire* il s'agissait.

Page 173, 5e ligne avant la fin : *lire* OO. IↃC. XXXVI.

Page 188, ligne 20 : *au lieu de* pp. 480-481 *lire* pp. 239-240.

Page 360, ligne 7 : *au lieu de* 1er avril *lire* 3 avril.

Page 393, ligne 24 : *au lieu de* et dont il ignorait la déposition *lire* bien qu'il eût connaissance de sa déposition.

Page 448, note 1, 2e ligne : *au lieu de* 285-286 *lire* 376-382.

Page 448, note 2 : *au lieu de* 376-382 *lire* 228-230.

THE UNIVERSITY OF ILLINOIS AT CHICAGO
3 8198 316 041 415